

Revue d'archéologie poitevine

I . Revue d'archéologie poitevine. 1898.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

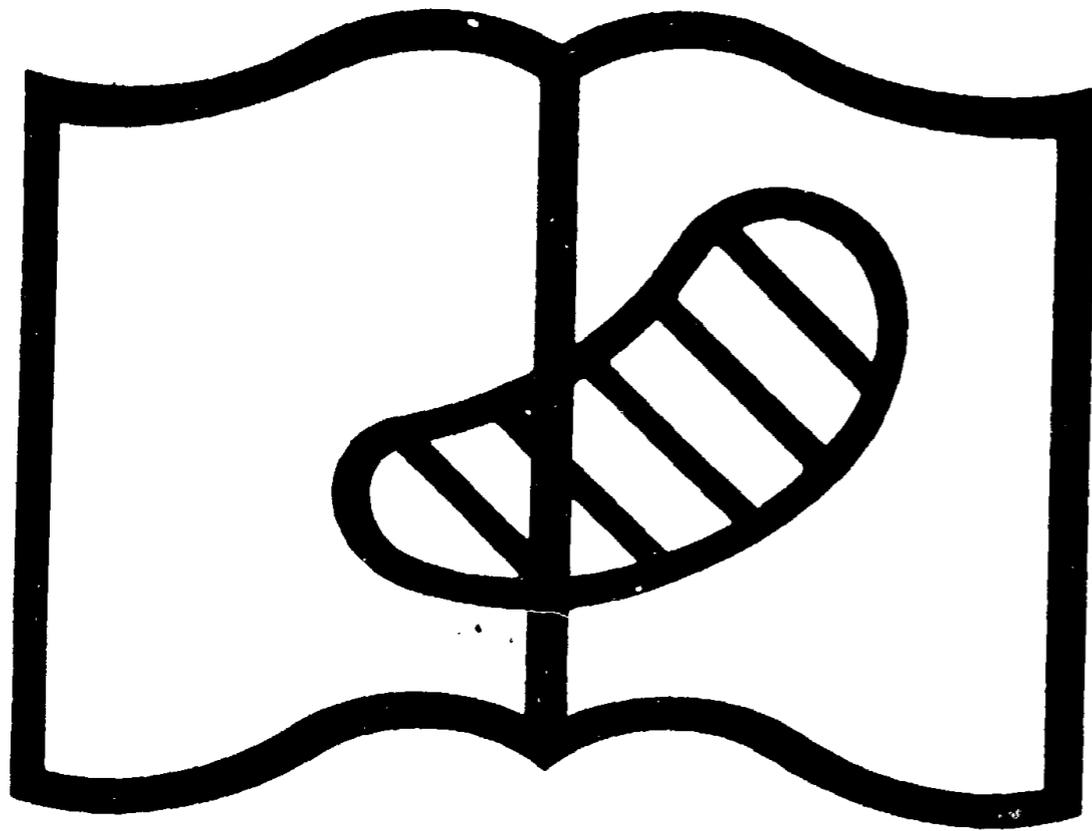
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

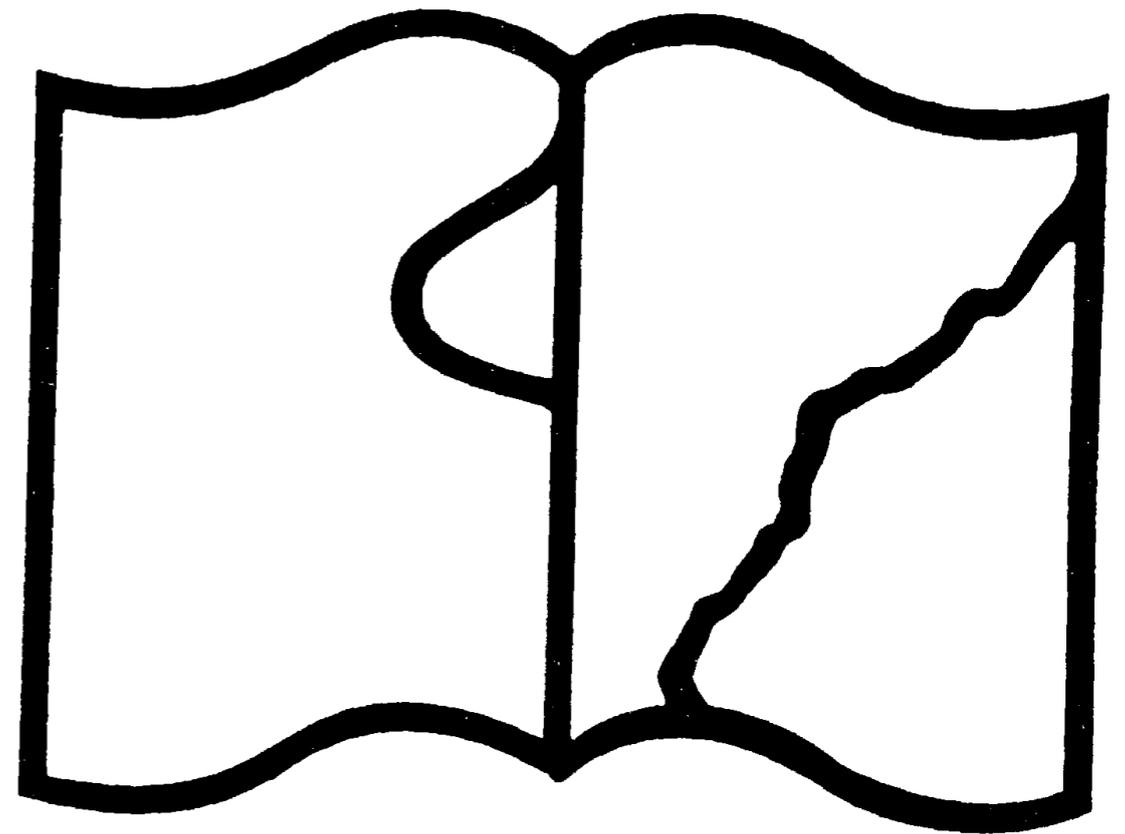
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Original illisible
NF Z 43-120-10



Texte détérioré — reliure défectueuse
NF Z 43-120-11

SYMBOLES VALABLES

Pour tout ou partie du document

94
91
45

MGZ

N° 1

JANVIER 1898

REVUE
d'Archéologie
Poitevine

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté

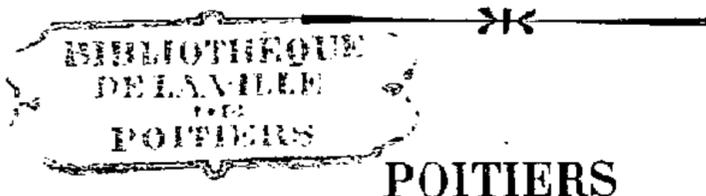
*Paraît par livraison mensuelle de 32 pages avec phototypies
et simili-gravures.*

PRIX : **12 FRANCS PAR AN**

Le Numéro : **1 fr. 25.**

SOMMAIRE

1. Programme.
2. H. LUGUET. — Note sur une tête de cheval en bronze.
3. X. BARBIER DE MONTAULT. — Un cadre de miroir du xvii^e siècle.
4. H. DECÉ. — Le musée de Poitiers.
5. X. BARBIER DE MONTAULT. — Commissions de capitaine, en 1686 et 1745.
6. N. RENAUT. — Inventaire de la Bouterochère, en 1687.
7. E. GINOT. — Chronique bibliographique.
8. Renseignements divers.



H. OUDIN, ÉDITEUR

4, RUE DE L'ÉPERON,

COLLABORATEURS

MM.

ALLARD, instituteur à Coutières ;
 DOM BESSE, bénédictin à Ligugé ;
 BOSSEBEUF, président de la Société
 archéologique de la Touraine ;
 CHABAUTY, chanoine, à Mirebeau ;
 COLLON, aumônier des Frères, à Poi-
 tiers ;
 COURTEAUD, curé d'Adilly ;
 DROUAULT, receveur de l'enregistre-
 ment ;
 DUPRÉ, à Poitiers ;
 DE FARCY, directeur du Musée dio-
 césain, à Angers ;
 ESPÉRANDIEU (capitaine), professeur à
 l'École militaire de Saint-Maixent ;
 FARAUD, sous-bibliothécaire, à Niort ;
 GINOT, sous-bibliothécaire de la ville
 de Poitiers ;

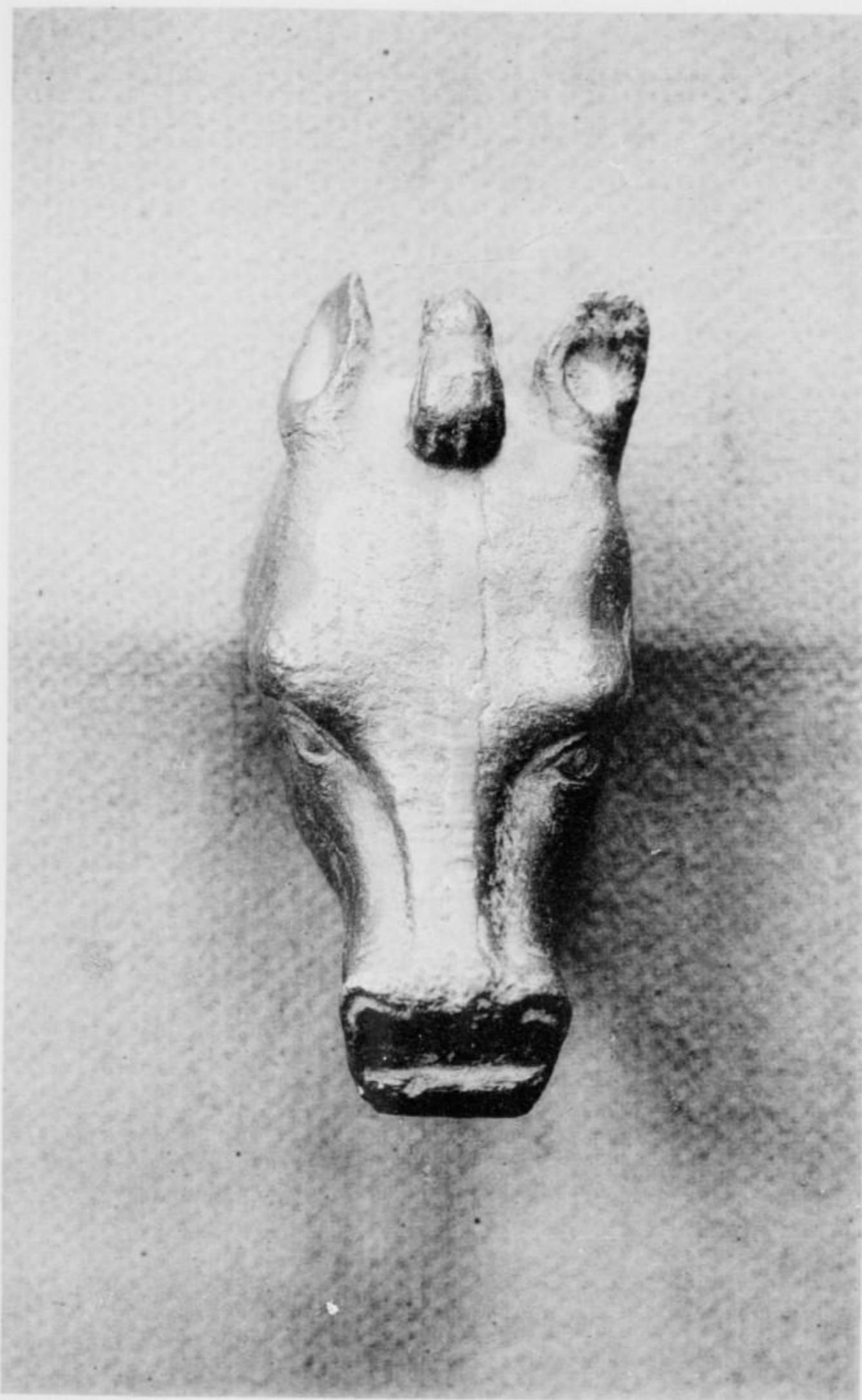
MM.

GIROU, curé de Hommes (Ind.-et-Loire)
 HARDION, architecte à Tours ;
 R. P. DE LA CROIX, à Poitiers ;
 DE LA MÉNARDIÈRE, professeur à l'U-
 niversité de Poitiers ;
 LARGEAULT, à Niort ;
 LÉVESQUE (Louis), à Saint-Maixent ;
 LUGUET, professeur honoraire de
 l'Université de Poitiers ;
 MÉTAYER, à Poitiers ;
 MICHEL, directeur du Musée Saint-
 Jean, à Angers ;
 MILLORY, à Ternay ;
 NODET, architecte des monuments
 historiques, à Paris ;
 PALUSTRE (Bernard), archiviste à Per-
 pignan ;
 RENAULT, à Menigoute.

La Revue donnera les articles suivants, dont les sujets sont très variés :

- | | |
|---|--|
| <p>Un Agnus de Clément X, à Bouillé-
Loretz.
 Armorial des évêques de Poitiers.
 Artistes : peintres, sculpteurs, or-
 fèvres.
 Le Ballet de l'église de Chantecor.
 Les Bénitiers de chevet.
 Biographie et bibliographie des ar-
 chéologues poitevins.
 Les anneaux de préservation, à
 chaton de bézoard.
 Bras de cheminée Louis XVI.
 Cachet de Benoît XIV.
 Cage en bois pour prisonnier, à
 Thouars.
 Symbolisme architectural de la ca-
 thédrale de Poitiers.
 Cartons d'autel de Sainte-Croix.
 La Chapelle de S. Martin du Fouilloux.
 Les Chapelles domestiques.
 La châsse de Thouars, xii^e siècle.
 La châsse des SS. Innocents, xi^e
 siècle.
 Calendrier monastique du xiii^e siècle.
 Châtelaines de montres Louis XV et
 Louis XVI.
 Les clefs de saint Hubert pour la
 guérison de la rage.
 Les cloches de l'ancien diocèse de
 Poitiers.
 Les colifichets en papier brodé.
 Le calice miraculeux de Pressac.
 Collections Branthôme, de Lastic,
 Millory, Castex, Jolly-Guignard, etc.</p> | <p>Le corporal ensanglanté de Wla-
 diern.
 Eglise et couvent de Vasles.
 Les émaux champlevés de la collec-
 tion Branthôme.
 Les émaux champlevés du Musée de
 Poitiers.
 Le culte de l'Enfant Jésus au xvii^e
 siècle.
 L'encensoir de Lencloître.
 Enseignes de pèlerinages.
 Les billets d'enterrement.
 Fers à hosties.
 Un devant d'autel en filet, de l'ab-
 baye de Fontevrault.
 Maison de Mesdames de France, à
 Fontevrault.
 Reliquaires de l'abbaye de Fonte-
 vrault.
 Hagiographie : saint Hilaire, saint
 Léger, saint Francaire, sainte Ra-
 degonde, etc.
 Lampe horaire de l'abbaye des Châ-
 telliers.
 Médailles des Hamerani, médailleurs
 pontificaux.
 Heures manuscrites des Châtelliers.
 Heures manuscrites de l'abbaye de
 Charroux.
 Inventaires du mobilier des nobles,
 des bourgeois, des marchands et
 des paysans.
 Les maisons de la Renaissance, à
 Poitiers.</p> |
|---|--|

PLANCHE I



Phototypie Bellotti

Saint-Etienne

TÊTE DE CHEVAL, BRONZE ROMAIN

(COLLECTION LUGUET, A POITIERS)

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DES
POTTERS

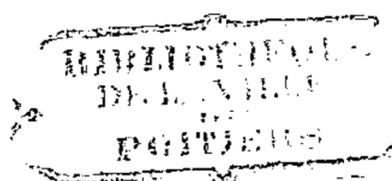
REVUE D'ARCHÉOLOGIE POITEVINE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M^{gr} X. BARBIER DE MONTAULT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté

SÉCRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **M. COLLON**



PROGRAMME

Le but que nous nous proposons d'atteindre par cette nouvelle publication se trouve clairement énoncé dans le titre choisi : *Revue d'Archéologie Poitevine*.

On n'achète guère et on ne lit pas davantage les ouvrages scientifiques, qui exigent du temps et des connaissances spéciales ; on préfère les périodiques, qui vulgarisent la science en la mettant à la portée de tous et qui se lisent sans embarras aux heures de loisir.

Pour répondre à ce besoin actuel qui prime tout, économie de temps et d'argent, notre revue paraîtra, chaque mois, par livraisons de 32 pages, au prix de douze francs par an, soit un franc par livraison, ou un franc vingt cinq centimes par livraison détachée. Ce chiffre, aussi réduit que possible, est par lui-même un élément de succès.

La Revue sera *illustrée*. C'est une nécessité de notre époque, singulièrement facilitée par les belles et économiques inventions de la photographie et de ses multiples reproductions. Pour commencer, nous promettons deux ou trois clichés phototypiques ou de simili-gravure par livraison. Dès que nous aurons un nombre suffisant d'abonnés, nous augmenterons volontiers les planches et nous perfectionnerons le mode de tirage, soit en héliogravure, soit en chromo.

Rien ne vaut la photographie pour donner une idée exacte d'un monument. Aussi nous l'emploierons de préférence en toute circonstance.

L'archéologie sera exclusivement notre domaine. Nous repoussons systématiquement tout ce qui est proprement histoire et document écrit, qui peuvent trouver leur place ailleurs. On ne fait pas assez d'archéologie en Poitou, nous tenons à combler cette lacune. Nous ne posons aucune limite à nos investigations ; tout ce qui est ancien nous intéresse. L'archéologie, prise dans

toute son extension, offre de nombreuses ressources aux studieux. Nous ferons la plus large part à l'art et à l'industrie. Les goûts du jour s'imposant, il est indispensable de parler meubles, tapisseries, inventaires, voire même bibelots et curiosités diverses.

Posons quelques règles générales. Au premier rang, nous mettons l'inconnu et l'inédit; il faut faire sortir de l'ombre et de l'oubli les richesses que nous possédons. Nous ne reviendrons sur des choses publiées antérieurement qu'autant que nous aurons du nouveau à en dire ou à montrer l'objet qui n'aurait pas encore été reproduit ou qui l'aurait été d'une façon insuffisante.

Nous ne nous contenterons pas d'une description, même très détaillée; c'est l'objet lui-même qu'il convient d'exhiber, l'article se proposant de le mettre en valeur.

Les notices seront courtes, mais substantielles, de manière à instruire sans fatiguer.

Chaque auteur prend sous sa responsabilité personnelle les opinions qu'il expose; toutefois, les manuscrits seront soumis préalablement à un comité de rédaction, qui écartera impitoyablement les longueurs et inutilités, les questions irritantes et encombrantes, les études mal préparées ou arriérées. La science progressant, nous tâcherons de toujours nous maintenir à son niveau.

Lorsque nos ressources ne nous permettront pas de faire toutes les planches demandées, nous serons reconnaissants aux personnes généreuses qui voudront bien se charger de la dépense supplémentaire, par exemple pour les portraits et souvenirs de famille.

Les manuscrits qui nous seront adressés se publieront selon l'ordre d'inscription, sans passe-droit pour personne, afin d'éviter de trop justes réclamations sur ce point. Il n'y aura d'exceptions que pour les cas d'urgence, où un retard quelconque aurait des inconvénients, comme s'il s'agit d'une découverte récente dont nous avons intérêt à garder la primeur.

Tout article, une fois commencé, sera continué sans interruption, tant les coupures sont désagréables aux lecteurs sérieux. En réalité, nous faisons un livre qui, pour la plus grande commodité du lecteur, paraîtra par livraisons, se suivant typographiquement.

Nous circonscrivons notre action à l'ancien Poitou, plus particulièrement aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres; ce qui ne nous empêchera pas, pour reconquérir le terrain perdu, de pousser des pointes sur les parties que nous ont enlevées les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Charente.

Le Poitou s'appauvrit constamment par la disparition de ses monuments et de ses collections. Les collections de la Sayette, de Boismorand, Bonsergent, de la Tourette, Moitre, Baudet, etc., étaient notre fortune et notre gloire; à peine

si, pour quelques-unes, existe un catalogue sommaire. Pour réagir contre cette fatalité des ventes après décès, nous pourrions à pleines mains dans les collections subsistantes : trois surtout nous sont libéralement ouvertes, ce sont celles de M. le comte de Lastie-Saint-Jal, au château de la Boulière, près Lençloître (Vienne), de M. Albert Millory, à Ternay (Vienne), et de M. le Charpentier, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Que tout le monde suive ce noble exemple. L'œuvre est commune et collective au premier chef. Nous sommes simplement ici des directeurs et organisateurs, à la disposition du public, qui peut compter sur notre concours le plus dévoué pour mettre en pleine lumière ce qui, trop longtemps, a été dérobé aux regards et souvent à l'admiration de tous.

L'intérêt local y gagnera. L'intérêt général y trouvera également son profit, car rarement un objet doit rester isolé. Nous ferons connaître ses similaires et, partant, nous lui assignerons la place qui lui revient de droit, soit dans le vaste trésor de la science, soit dans les fluctuations du commerce.

Nous ne demandons pas mieux que de servir d'intermédiaires aux marchands d'antiquités de la région ; mais nous y mettons cette condition expresse qu'aucun objet ne passera par leurs mains, ayant chance d'exportation, qu'il ne nous ait été soumis préalablement, avec faculté de reproduction. De la sorte, ce qui s'éloignera de nous y restera du moins par le souvenir qui permettra, à un moment donné, de remonter à la source. La provenance est souvent une preuve d'authenticité.

Nous le déclarons hautement, nous sommes les ennemis-nés de la contrefaçon, engendrée par la spéculation. Dans l'intérêt du public, qui s'y laisse prendre, nous lui ferons une guerre acharnée, mais loyale, car nous n'entendons attaquer que le *faux* donné comme *vrai*.

M. Oudin a accepté d'être notre éditeur. Nous l'en remercions sincèrement. La bonne renommée de sa maison, déjà ancienne à Poitiers, son dévouement à sa province natale et sa parfaite entente des affaires nous sont un sûr garant que nous ne pouvions faire un choix plus avantageux pour le succès d'une revue essentiellement locale, que nous croyons arriver à son heure, dans l'état actuel de nos connaissances, aussi bien que grâce à l'abondance des matériaux qui nous seront fournis par le sol poitevin, appauvri sans doute, mais non stérilisé.

La publication commencera le 1^{er} janvier prochain.

Tout ce qui concerne la rédaction devra être expédié à Mgr X. Barbier de Montault, rue Saint-Denis, 37, à Poitiers. Pour l'administration, s'adresser à M. Oudin, éditeur, rue de l'Éperon, à Poitiers.

N O T E

sur une

TÊTE DE CHEVAL EN BRONZE

Planche I

Nous publions cette tête, quoiqu'elle ait été présentée déjà à la Société des Antiquaires de l'Ouest : elle offre assez d'intérêt, au dire des juges compétents, pour mériter une publicité plus étendue, grâce à une étude attentive, et à la précision supérieure d'une représentation figurée telle que la *Revue du Poitou* peut l'offrir à ses lecteurs. Cet objet, trouvé, nous assure-t-on, dans une muraille du *Vieux Poitiers*, est creux, et de petites dimensions :

Longueur de la tête : 0^m08.

Largeur du front : 0^m04.

Son poids ne dépasse point 175 grammes.

L'aspect général de cette tête, véritable objet d'art, attire notre attention par une expression étonnante. La bouche s'ouvre avec un rictus présageant déjà une forte contraction des mâchoires. Les dents du haut et du bas sont à nu jusqu'au coin des lèvres, par le jeu des muscles contractés de la force. La lèvre supérieure relevée avec un pli profond sur le devant, les naseaux atteignant presque la position horizontale, semblant exprimer le besoin d'attaquer et de mordre avec un mouvement violent de colère et d'effroi. L'extrémité de la crinière, au lieu de retomber en mèches sur le front, se relève en forme de virgule, ou en forme d'*Apex*. La première disposition fait appeler les mèches : *Capronæ*. La seconde prendrait la dénomination de *Cirrus*, si les mèches réunies étaient attachées par un lien (1).

L'oreille droite s'infléchit pour la perception d'un bruit parlant d'un objet latéral ou postérieur à l'animal. L'oreille gauche se redresse en avant par un mouvement aboutissant à une pose non seulement insolite, mais invraisemblable.

(1) V. *Nén.*, *Equestr.*, V, 6. — Cf. *Festus* s. v.

Les yeux incrustés d'argent sont fixés en avant.

Il paraît difficile de refuser à l'art qui produisit cet objet un caractère à la fois spontané et réfléchi d'un effet saisissant, témoignant d'un esprit d'observation et d'un savoir-faire assez avancé. Le sentiment artistique se manifeste dans l'expression ; l'esprit d'observation et l'habileté apparaissent dans la façon de rendre certains détails.

Ainsi, il faudrait n'avoir aucune notion des sciences naturelles pour ne pas reconnaître que, si le modelleur n'avait pas peut-être une vue absolument claire des vingt-huit os plats constituant les divers compartiments de la tête du cheval, il en connaissait, et il en a rendu au moins les parties principales, et concourant à l'effet.

La statuette, si statuette il y avait, a été décapitée trop près du crâne pour laisser voir ou sentir l'os saillant et rugueux servant de bras de levier aux muscles releveurs de la tête. Mais les pariétaux, en avant du crâne, à la partie supérieure du front, sont bien en saillie. Le frontal, à la base du front, a une largeur excessive pouvant servir d'indice de la race. Un peu au-dessous du front, sur les faces latérales, les temporaux dessinent bien les cavités orbiculaires. Le mouvement laisse deviner leur articulation avec la mâchoire. Les salières sont inégales ; celle de droite est sensiblement plus profonde et plus large. Un large relief sillonne le chanfrein, et va s'élargissant du museau jusqu'au sommet du front, divisant le tout en deux parties asymétriques. Ce défaut dans le travail du fondeur choque d'autant plus que, dans la partie inférieure, l'effet est directement opposé à la constitution anatomique du chanfrein divisé en deux par la cloison cartilagineuse interposée entre les cavités nasales. Ceci est plus ou moins visible selon la physiologie de la race.

Malgré la présence indiscutable de quelques traits génériques, on pourrait être embarrassé de rapporter cette tête à l'un des six types des anciennes races classiques aujourd'hui reconnues par les savants.

Contentons-nous de signaler les analogies les moins contestables.

Nous pensons ne pas nous abuser en reconnaissant ici des traits de ressemblance avec les chevaux sculptés par Phidon sur la frise du Parthénon. Non pas qu'il faille y voir autre chose et

plus qu'un reflet lointain et affaibli de l'art grec, comme, par exemple, dans le cheval découvert à Aubiac (Lot-et-Garonne). Une exécution médiocre n'est pas un obstacle absolu à une comparaison avec les chevaux athéniens ou thessaliens et avec le type du vase d'Orviéto (1).

Désirant pousser plus loin notre petite étude comparative, nous avons consulté les exemples variés de la Bibliothèque nationale et du Musée de Saint-Germain. On y remarque plus d'un type indigène, tel que le cheval trouvé à Tonnerre (Yonne), à nez busqué et à encolure très allongée pour un mâle.

La tête du coursier monté par *Epona* n'est pas sans analogie avec celle du Vieux Poitiers. Le trait commun est le mouvement et la vie que nos artistes gallo-romains savaient donner à leurs compositions. De même la tête de bronze d'un bon style provenant d'Avignon et offerte au Musée de Saint-Germain par M. Stanislas Baron, a la bouche ouverte et les oreilles en avant.

Nous remarquons au-dessus de la tête du cheval de Neuvy un *apex* semblable à celui de la tête du Vieux Poitiers, et cette coïncidence nous invite à poser une question dont nous laisserons la solution à plus habile que nous. La plaque qui recouvrait la face antérieure du socle de cette statuette porte une dédicace gravée :

AVG RVDIOBO

D'autre part, le très docte Conservateur du Musée de Saint-Germain ayant remarqué qu'à Nuits un mulet porte la dédicace :

DEO SEGOMONI

dit avec raison qu'on a pu se demander s'il n'y a pas, dans le culte des Gaulois, un symbolisme zoologique. Peut-être serait-ce à ce titre que le *Taurus Trigaranus* figurerait sur l'autel des mariniers de Lutèce. A d'autres de décider si l'animal peut être considéré comme *symbolisant* le dieu dont il est *l'emblème* (2).

(1) Un proverbe disait : Belle femme de Sparte, et beaux chevaux de Thessalie.

(2) On voit au Musée de Saint-Germain un ornement de bride, un petit cheval tenant à la bouche un gros épi. Peut-être est-ce un souvenir de l'incomparable coursier Arion issu de Cérès et de Neptune. Ici le symbolisme zoologique serait en quelque sorte imposé par la métamorphose connue de Cérès et de Neptune.

Nous ne pensons point, en tout cas, que l'on puisse revendiquer ce rôle pour la tête de cheval du Vieux Poitiers.

Quelle en est donc l'attribution la plus probable ?

Le savant et ingénieux Conservateur du Musée du Louvre, M. Emile Molinier, consulté par nous, a émis une hypothèse : cette tête creuse aurait pu orner l'extrémité de la manchette d'un siège de luxe, tel qu'on en voit dans un certain nombre de représentations figurées.

D'après une autre supposition, ce serait le fragment d'une statuette isolée, ou d'un groupe. La physionomie de la tête, et la direction de l'apex d'avant en arrière, avec son inflexion résultant d'un mouvement vif en avant, indiqueraient peut-être un *protome* de cheval *desultorius*. Il n'est pas impossible, non plus, de rapporter ce protome à une idée de sacrifice de la nature de ceux dont les textes anciens nous offrent de si nombreux exemples. Chez les Gaulois, chez les Romains, on immolait des chevaux. Nos ancêtres croyaient par là, non seulement rendre honneur aux guerriers défunts, mais encore les faire suivre, dans une autre vie, du fidèle compagnon de leurs luttes glorieuses.

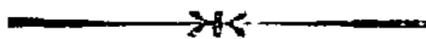
Les Romains sacrifiaient tous les ans un cheval, pour célébrer la fête de Mars. Or, nous savons que par une ruse familière aux Latins dans leurs relations avec les dieux, ruse où la superstition était naïvement combinée avec des instincts d'économie, les sacrifices coûteux furent remplacés par l'offrande d'un objet similaire pouvant figurer indéfiniment dans la cérémonie du jour solennel, et même toute l'année, sous forme *d'anathème*. Selon cette hypothèse, la tête trouvée au Vieux Poitiers serait un de ces objets offerts à une divinité empruntée par les Gaulois à la religion romaine. La nature du lieu permettra peut-être de faire d'autres découvertes du même genre, qui viendraient alors fortifier sinon confirmer absolument notre supposition.

Quoi qu'il en soit, cet objet soumis aux principaux archéologues de la province et de la capitale leur a semblé digne d'une mention spéciale comme témoignage du développement et de la conservation de l'art antique dans la province d'Aquitaine. Ils estiment que l'on pourrait en déterminer la date approximative à la fin de la période où les statuaires ajoutaient à leurs œuvres certains raffinements propres à les faire valoir. Ce

cheval avait les yeux incrustés d'argent (1), comme le sanglier de la collection Gréau, et la plupart des statuettes remarquables par des qualités artistiques exceptionnelles.

II. LUGUET,

Professeur honoraire de l'Université de Poitiers.



UN CADRE DE MIROIR

DU XVII^E SIÈCLE

(Collection Tornezy, à Poitiers.)

Planche II

I

Les brocanteurs, pour *parer* leur marchandise et l'écouler plus facilement (du moins ils en sont persuadés), emploient deux procédés, également condamnables et qu'il importe de démasquer, car l'un salit l'objet et l'autre le dénature.

Une couche uniforme, aussi laide qu'économique, est étendue sur toute la surface, de manière à dissimuler les éraillures de l'âge. L'aspect devient alors terne et triste, au point de faire songer, de prime abord, à un faux. La meilleure preuve d'authenticité est encore la marque de la vieillesse. J'ai vu un très beau cadre sculpté du règne de Louis XIV, que l'on s'est avisé de noircir, sous prétexte que la dorure en était défraîchie et s'enlevait par plaques.

Pour obtenir plus d'effet, si l'objet ne paraît pas suffisamment étoffé, on lui en accole un autre, de manière à produire une pièce hybride, où ne concordent souvent ni les styles ni les dates. Il y avait, au musée de Chièvres, si fécond en sur-

(1) Nous renonçons à l'expression impropre : niellés d'argent, et nous croyons qu'il serait bon d'éviter ainsi la contradiction qu'elle présente.

En visitant avec M. Gréau lui-même son incomparable collection, nous étions loin de prévoir que cet objet serait présenté plus tard au public comme pouvant être, par suite de cette unique particularité, le sanglier de Calydon décrit par Cicéron. Qui sait si cette coïncidence n'a pas contribué à le faire acquérir par l'Etat au prix de 14 mille francs ?

prises, une pièce fort curieuse de ce genre, qui, sur mes instances, a été désagrégée, car elle était loin de faire honneur à nos collections. Une statuette de saint Matthieu, en bois doré, provenant d'un tabernacle et remontant au xvii^e siècle, s'abritait sous un arbre de fer-blanc, ancien moule de pâtisserie du xviii^e. Le plus intéressant dans cette juxtaposition était assurément le moule, qui ne manque pas d'originalité.

Au nom du bon goût et de la science, protestons et réagissons contre ces tendances déplorables, dont voici, dans la collection de M. Tornezy, à Poitiers, un nouvel échantillon. Un bénitier du xviii^e siècle a été appliqué sur un miroir du xvii^e, puis on a enfumé le tout pour lui donner un aspect uniforme. A cette teinte générale vient aussitôt à l'esprit l'idée d'un bénitier funèbre ; mais le plus drôle est cette association du religieux et du profane, de la piété et de la mondanité.

Faisons le départ de chacun et restituons-lui sa destination première.

II

Le miroir (1) a perdu sa glace biscautée, peut-être aussi le fond qui lui assurait plus de solidité (2) ; il ne reste donc que le cadre, dont la baguette plate accuse une largeur de six centimètres et demi. La hauteur totale est de trente-quatre centimètres, non compris le couronnement qui en comptait au moins cinq, sur une largeur de vingt-six.

La forme est allongée, ce qui lui vaut plus de grâce, et découpée à huit pans inégaux.

Les contours sont arrêtés, en dehors, par un cordon de feuilles de laurier pressées et aboutissant à une marguerite centrale et, en dedans, par un autre cordon imitant l'écorce rugueuse des arbres résineux. L'intervalle est rempli, sur fond granulé qui sert de repoussoir, par deux circonvolutions de rinceaux qui partent d'en bas ou d'en haut et s'enlacent sur les côtés (3). Le courant de feuillages est largement traité, avec

(1) « *Miroir*, glace de verre ou de cristal, fort unie et étamée par le derrière, qui représente les objets qui lui sont présentés, par le moyen de la réflexion des espèces ou de la lumière. Un miroir de toilette. » (Furelière.) — « Un miroir de toilette, dans son cadre de bois de noyer » (*Inv. du chât. de Rambouillet*, 1718). — Un grand miroir de glace, à cadre de bois doré et à chapiteau » (*Inv. de Jeanne Piet*, 1725).

(2) On l'a remplacé par un morceau de velours noir.

(3) Un ciboire, en argent doré, du xvii^e siècle, dans l'église de Saint-Antonin (Isère), reproduit, à la coupe, des rinceaux analogues à ceux du cadre. (Voir la gravure dans la *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 141.)

volutes qui se terminent par une fleur épanouie, rose ou anémone et tulipe ou bouton de rosé, cosses et graminées pour les vrilles complémentaires. Tout cet ensemble, véritable œuvre d'art, dénote, de la part de l'auteur de la composition, une grande sûreté de goût et de main, en même temps que l'étude des meilleurs modèles, où le style classique est rajeuni et s'im-
preint de personnalité.

L'ornementation entière saillit en relief vigoureux, d'où naissent des alternances d'ombre et de lumière fort bien entendues au point de vue du pittoresque. Feuilles plantureuses et fleurs odorantes se réfèrent au printemps, au renouveau de la nature, qui se pare pour plaire : allusion directe et intentionnelle à l'usage du miroir, destiné à orner la toilette d'une jeune fille, car ce petit meuble était fait pour parer une table et non un trumeau.

La partie supérieure est malheureusement brisée. Découpée à jour, elle montre, sur les côtés, des tulipes renversées, jointes à des fleurettes à cinq pétales.

Le style, large et souple, reporte à la fin du règne de Louis XIII ou vers le milieu du xvii^e siècle au plus tard, non moins que la flore qui est celle préférée à l'époque.

Le luxe de ce travail d'orfèvrerie (1) permet de supposer que les premières épreuves durent être tirées en argent, seule matière digne d'un tel cadre ; ultérieurement, pour le commerce, on a pu se contenter de cuivre et de plomb, qu'on avait soin de dorer pour ne pas laisser soupçonner la pauvreté de l'excipient métallique.

Ici, nous sommes plutôt en présence d'une épreuve en plomb, fort bien venue, d'une grande finesse et précision de détails, en même temps que d'une conservation à peu près irréprochable. Peut-être n'est-ce qu'un essai, où l'orfèvre voulait savoir si son œuvre était achevée et n'admettait plus de retouches.

Une main habile et respectueuse pourra seule enlever à ce cadre son revêtement de deuil et lui rendre, par une dorure sobre, l'éclat des premiers jours. Quant à la couronne terminale, je la laisserais comme un témoin de l'injure du temps, qui s'explique d'autant plus facilement qu'on eut la mauvaise idée de chercher un point d'attache dans la partie la plus faible.

(1) Les maîtres fondeurs de Rouen, dont les statuts furent approuvés en 1642, avaient la spécialité des « clochettes, mortiers, timbres à horloge, timbales, miroirs de glace et quanquane » (*Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, X, 459.)

III

Le même objet servait quelquefois à deux fins ; il en fut ainsi peut-être du cadre à miroir, que des similaires montrent employé dans les salons en manière de *réflecteur* (1).

M. d'Allemagne, dans son *Histoire du luminaire*, p. 301 et suiv., parle ainsi des *chandeliers d'applique* : « Les appliques sont certainement antérieures au règne de Louis XIII... ; mais il y a un fait à observer, c'est que ces chandeliers d'applique ne semblent pas avoir été l'objet d'une recherche spéciale ; ils sont plutôt des ustensiles que des objets d'art, et c'est probablement à cette catégorie d'appareils qu'il devait appartenir les plaques dont nous trouvons ici la mention : « 1617. 12 plaques ou chandeliers d'arain pour attacher à la muraille » (*Inventaire du château de Vargès*). Nous n'aurions même pas parlé de ces objets, si nous n'avions vu, dans cette simple désignation, un des premiers exemples de ces appliques qui commencent à devenir fréquentes sous le règne de Louis XIV et qui, à la fin du xviii^e siècle, étaient le complément indispensable de tout mobilier ».

Des deux appliques reproduites p. 302, l'une est « munie d'un réflecteur en métal et extraite d'une estampe de l'époque » : le miroir métallique est ovale, posé sur un cartouche et surmonté d'une couronne ducal. L'autre est qualifié : « Applique flamande, collection de M. Ed. Guérin, cuivre jaune repoussé ». Le cadre est double et octogonal : des cabochons saillants, ronds ou longs, y sont mêlés à des fleurs et des feuillages ; au-dessus s'étale la valve d'une coquille de saint Jacques, vue de dos.

Dans la gravure de Larmessin (xvii^e siècle), répétée pl. 79, le « fondeur » porte, à sa ceinture, un réflecteur ovale à bordure cloutée, amortissement en coquille et bobèche sur un disque à la partie inférieure.

L'auteur continue, p. 391 : « En 1760, Rabiqueau... semble s'être spécialement occupé des avantages que l'on pouvait tirer des réflecteurs. Il en a fait, dit-il, avec des miroirs qui sont incli-

(1) Le dictionnaire de Furetière n'a pas ce mot. Il se contente de donner le verbe, qui a engendré le substantif : « *Refleschir* ou *reflechir*, faire qu'un corps qui en touche un autre soit renvoyé d'un autre côté... Un miroir ardent de métal réfléchit et unit les rayons en un même point. »

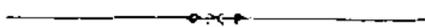
« nés et réunis angulairement ; d'autres, montés pentagonique-
« ment, d'autres en losange aigu. Ces différentes formes, ayant
« réussi, servent à éclairer les antichambres, les grandes salles, les
« réfectoires, etc. On peut citer pour exemple celui des dames
« de la Maison royale de Saint-Cyr et le chœur de leur église ;
« ce réfectoire a 140 pieds de long et le chœur en a 100, sur 30
« de large ; et toutes les dames et les trois cents demoiselles
« lisent dans le plus petit caractère, chacun recevant à sa place
« des rayons de lumière, tels que le jour. »

Les appliques se firent d'abord à une seule chandelle, allumée à la hauteur du miroir et fixée à la partie inférieure ; mais, en 1765, on voit deux bougies, une de chaque côté (pl. 57).

Le but du réflecteur était de doubler la lumière par la réverbération de la glace ou du métal, idée excellente, qui eut naturellement du succès dans les salons où se donnaient les fêtes. Mais, comme toute chose tend à décliner, on en vint, par économie, à fabriquer des réflecteurs en fer-blanc, découpé à facettes, de manière à faire jouer la lumière sur des surfaces multiples.

Si le cadre de M. Tornezy a été, à l'origine, une applique pour chandelier, on peut le considérer comme un des plus anciens et des plus beaux types du genre, et je n'hésite pas à dire qu'il eût figuré avec avantage dans le grand ouvrage de M. d'Allemagne ; mais je ne suis pas absolument certain de cette destination, car il n'y a pas trace d'une addition quelconque pour le support de la bougie.

X. BARBIER DE MONTAULT.



Le Musée de Poitiers

Le *Journal des Arts* a publié un excellent article de M. H. Decé sur le Musée de la ville de Poitiers. Nous en détachons ce qui concerne l'archéologie.

«... Pareil à un très grand nombre de Musées de province, celui de Poitiers, tout en étant de formation ancienne, a longtemps végété, s'augmentant peu, attirant peu, encombré de non-valeurs, et prenant, malgré des objets vraiment précieux, ces aspects de bric-à-brac que donne ordinairement le mélange de la peinture avec les bibelots du moyen âge, les antiquités, les débris préhistoriques et même l'histoire naturelle. Si on n'a pas encore absolument changé tout cela aujourd'hui, c'est autant faute de temps, que parce que certaines susceptibilités demandent à être prises avec ménagement : un peu de patience encore et le MUSÉE DES BEAUX-ARTS sera correct, artistiquement et logiquement disposé, digne de cette ville si riche en beaux monuments, vraiment engageant enfin pour les donateurs qui auront la généreuse inspiration de contribuer à son agrandissement progressif. La direction intelligente et adroite sous laquelle il se trouve à présent placé garantit le progrès et légitime les espérances.

« C'est au directeur de l'école des Beaux-Arts de Poitiers qu'est confiée la conservation du Musée : ce cumul de fonctions a été donné comme règle, et M. G. Gilbert a été nommé à la fois à l'un et à l'autre poste. Or ce sont de vieilles traditions que l'on s'est trouvé renouer ainsi. Car l'origine du Musée est attachée à cette même école. Lorsqu'en 1774, sur les instances portées, deux ans avant, par M. de Blossac, intendant de la généralité, jusqu'au ministre Terray, une « école gratuite de dessin » fut fondée à Poitiers, le directeur, envoyé par Boucher, Aujolley-Pagès, ne tarda pas à s'inquiéter de former, pour l'éducation artistique de ses élèves, une petite collection de tableaux et d'œuvres d'art. La révolution facilita singulièrement les choses. En 1793, l'école se trouvait pourvue, grâce aux spoliations pratiquées dans les églises ou couvents de Poitiers, d'une collection de cent treize toiles. Elles furent

rendues presque toutes, comme de juste, en 1803, et il ne semble pas qu'on les doive regretter beaucoup ; mais l'exemple n'en était pas moins donné de l'intérêt d'une galerie artistique, et le petit noyau de neuf tableaux qui paraît être l'origine du Musée actuel, s'accrut insensiblement, mais sûrement, d'année en année. Il y en avait vingt-six en 1843, installés tant bien que mal dans les salles de la mairie et les dépendances de la Bibliothèque, à la Faculté de droit. On en compta quatre-vingts en 1872, et deux cents enfin au recensement de 1882. Ce chiffre est dépassé de plus de cinquante aujourd'hui. Donnons les noms des conservateurs, depuis Dom Mazet dont la collection d'objets d'art fut achetée par la ville en 1817, et l'abbé Gibault, son successeur, comme lui bibliothécaire de la ville : MM. Mazure (1833-38). Mauduyt (1838-64), Guitteau (1864-72), de Longuemar (1872-81) et Brouillet (1881-95).

« Sur les quelques deux cent cinquante à trois cents toiles et les six cents dessins ou aquarelles que comportera le prochain catalogue, on ne s'attend pas à rencontrer majorité de chefs-d'œuvre ; mais, n'y eût-il que le tiers vraiment intéressant à divers points de vue, il serait difficile de ne pas s'en contenter. Les diverses sources qui alimentent nos musées charrient parfois de belles pépites ; les achats directs étant fort rares, sont généralement heureux ; l'État ne se « débarrasse » pas toujours quand il donne ou prête ; les particuliers ont quelquefois bon goût, et les artistes tiennent à offrir des œuvres qui leur fassent honneur. Mais le RARA AVIS, la bonne fortune enviée de toutes les galeries, c'est le vrai collectionneur, au goût fin et sûr, qui lègue son petit musée. Poitiers a eu cette chance inattendue avec M. Alexandre Babinet, administrateur de l'Enregistrement, un Poitevin fixé depuis longtemps à Paris, amateur difficile et des plus éclairés, que son peu de fortune a seul empêché de donner davantage, et qui n'en a pas moins enrichi le musée de trente-neuf tableaux et trois cent deux dessins originaux, dont aucun n'est très important, mais qui sont « tous » intéressants, — et de deux cent quinze médailles GRECQUES, celles-là de premier ordre pour la plupart.

« Mais je viens à l'énumération sommaire des principales toiles. Bien que la place manque, et surtout la disposition facile des petites salles (le musée de Poitiers comprend simple-

ment trois galeries, mais fort grandes), M. Gilbert a cherché à former quelques groupes intéressants. Ainsi voici un panneau de « primitifs » qui n'est pas vilain. Notons-y surtout un bien joli Filippo Lippi, *VIERGE A L'ENFANT*, donné par l'État; un *SAINT MARC*, fatigué, de Lippo Memmi; un très curieux petit Masaccio (?), figurant une prise d'habit de moine; puis une vieille acquisition du musée en 1822, un bois de l'école française représentant un cardinal et deux saints, d'une belle facture; un portrait de Charles VII, fort intéressant s'il est authentique; un précieux et fin portrait de dame du xvi^e siècle (legs Babinet) et deux petits panneaux de l'école allemande (id.), un portrait d'homme et une Vierge à l'enfant, d'un faire sec mais élégant. Ce n'est pas trop mal commencer, on le voit.

« Nous trouverons encore de bons morceaux dans les œuvres des derniers siècles, dans les portraits surtout. C'est la meilleure partie de la petite collection Babinet: un gentil et spirituel portrait de jeune fille, qu'on peut croire de Boilly; un très beau buste d'homme, d'une couleur énergique, dans un sévère costume Louis XIV, qu'on attribue à Claude Lefebvre; une blonde tête de sainte, du Guide; deux bustes de femmes en voile noir et en fourrures, l'un de Van Oost le vieux, d'une belle couleur, l'autre de Pourbus, plein de vie et très fini; puis trois têtes d'homme, remarquables, qu'on attribue à Van Dyck, mais dont l'une au moins, chaude et fruste, rappelle plutôt le genre de Hals; enfin, trois portraits de femme, encore, une blonde, très jolie, très fine, signée Nic-Maas, une autre, aux yeux vifs, au coloris brillant, de Ravestein, et une vieille femme de Dietrich (?). — D'autres dons ont place au Musée, un Largillière (?), beau portrait de Conseiller au Parlement, en costume, et un Titien (?), son propre portrait, qui ne m'inspire pas une confiance illimitée, quoique provenant de la collection Campana. — Enfin, le vieux fonds du Musée compte encore cinq portraits à citer; celui de Necker, par Hubert (1779), d'une bonne couleur, très vivante; une gentille et fraîche figure d'enfant à mi-corps, un petit prince au cordon bleu, qui peut bien être du Mignard; une chaude étude de jeune fille, sein découvert, de Greuze à coup sûr; un très joli et vivant Santerre, jeune dame devant un chevalet; et un fin portrait espagnol, qu'il faut compter parmi les meilleurs, un chevalier

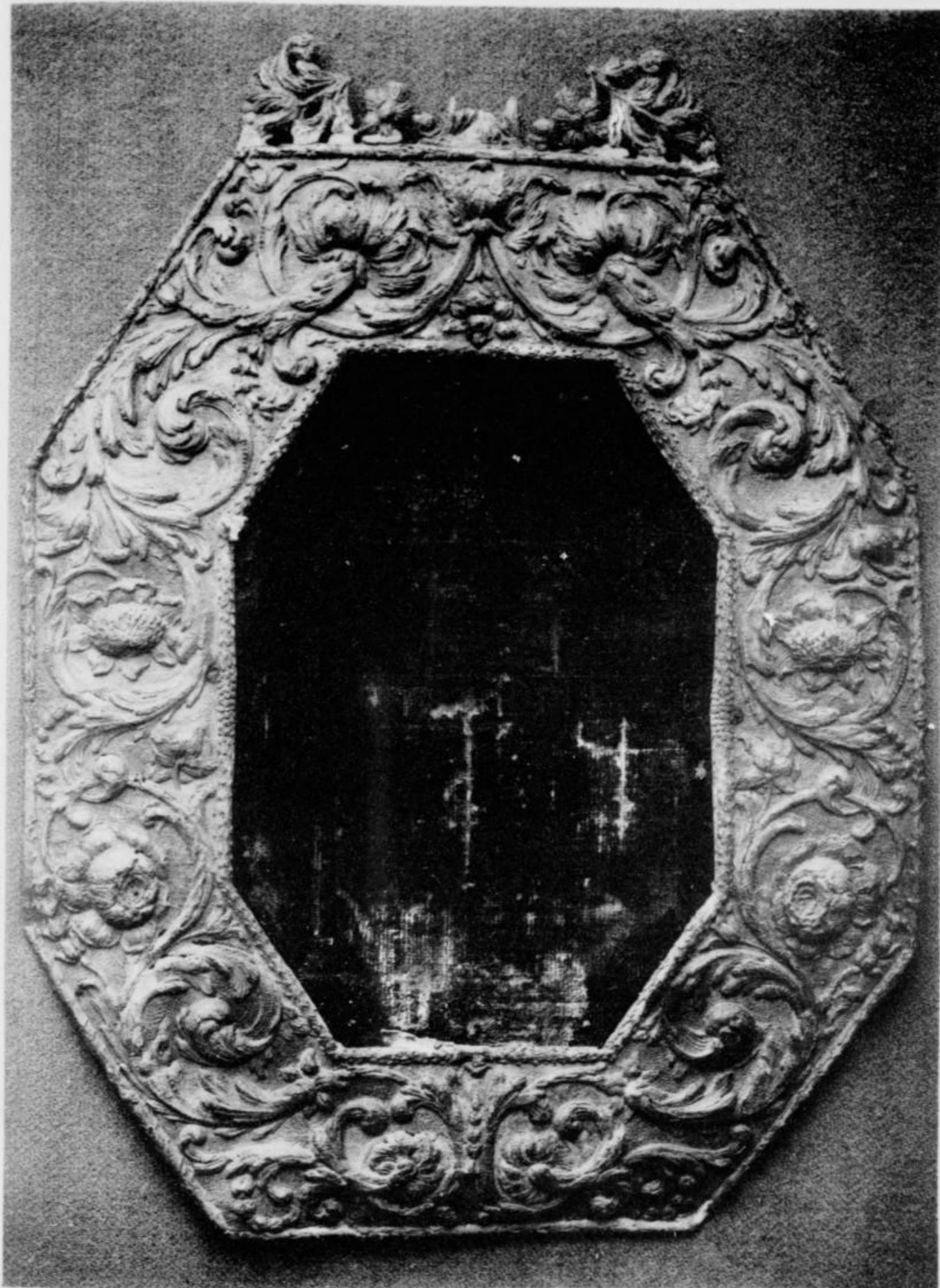
de l'Annonciade, de couleur olivâtre, sur panneau de bois.

« Les tableaux anciens de figures sont surtout de grandes machines et offrent assez peu d'intérêt : tel l'énorme MARS BLESSÉ PAR DIOMÈDE, de Doyen, ou l'ÉDIPE A COLONE, de Pajou, prêtés par le Louvre, qui ne se souciera jamais de les réclamer ; ou encore LE PROPHÈTE ELIE, de Lanfranc, et, plus près de nous, le SARDANAPALE ou le JÉSUS, de Bruyères. J'aime mieux m'arrêter à la grande toile historique de Nautré, un peintre (?) poitevin du xvii^e siècle, représentant à vol d'oiseau le siège de Poitiers par Coligny ; il est vrai qu'elle n'est intéressante que comme document. Mais voici quelques bonnes toiles plus modestes : deux cadres allégoriques de Belle, un élève de Boucher ; une SEZANNE élégante mais assez médiocre, où l'on s'étonne de voir la signature de Boucher ; surtout une petite esquisse allégorique, d'une touche fraîche et habile, qui peut bien être de Rubens lui-même, et provient de la collection Babinet ; enfin une scène assez curieuse tirée de Télémaque (construction de Salente), et un groupe fort gracieux, nymphe et amour, d'une couleur puissante ; dans le genre de Titien, quoique d'un rouge assez vilain....

« Voici maintenant quatre petits paysages intéressants (du legs Babinet), un joli effet d'hiver de Molenaer, un Ruysdaël, assez pauvre ; une curieuse et minuscule Marine d'Isabey, et un bon Français, échappée lumineuse sur Paris à travers un massif d'arbres. Le reste a peu de valeur, dans le genre....

« Et maintenant, bien qu'en voici déjà trop long, ne faut-il pas vous montrer, au moins en quelques lignes, que la collection des dessins, aquarelles, sépias, etc., est étonnamment riche pour un musée de province ? Grâce en soient rendues au fin connaisseur que fut M. Al. Babinet. Ses cartons en renfermaient plus de trois cents, et tout ce qui est signé, ici, d'un nom ancien, vient d'eux. Ainsi, les Albert-Dürer, les Van Eyck, les Van Goyen que vous trouverez ; et Rembrandt (une sépia), et Van Dyck, Rubens, Titien (un lavis), Raphaël (un croquis à la plume), Tintoret, Primatice, Fiesole (Assomption), Carrache, Véronèse, Michel-Ange (deux études à la plume), Ben.-Cellini, Bronzino ; ainsi encore : Poussin (plume et sépia) ; Watteau, Lancret, Claude Lorrain, Fragonard, Boucher, Boilly....

« Le défaut de place est toujours le grand obstacle matériel au classement raisonné d'un musée. Il comporte des sacrifices.



Phototypie Bellotti

Saint-Etienne

CADRE DE MIROIR, XVII^e SIÈCLE

(COLLECTION TORNÉZY, A POITIERS)

RECEVUE
DE LA VILLE
DE
POISSY

Quand un musée n'est plus dans la période de formation, il y a des choses qu'il faut avoir le courage d'écarter. Ainsi, les copies, les moulages, les photographies trop courantes et les œuvres décidément inférieures, question plus délicate, mais qui ne dépasse pas les droits du conservateur. Il faut également prendre son parti de ne pas mêler tous les genres de curiosité, et séparer l'archéologie et le bibelot du musée d'art proprement dit, les monnaies des médailles (quand celles-ci peuvent être considérées comme œuvres de sculpture, comme des antiques), etc. Je ne parle pas des échantillons de flore ou de faune qu'on est exposé à rencontrer, comme certaine vitrine où figure la série complète des champignons connus !... On peut enfin gagner beaucoup de place en installant des portants et surtout des tourniquets pour les dessins, d'autant que c'est le seul moyen de conserver leur fraîcheur (surtout pour les aquarelles et les sépias)... Avec un peu d'argent et beaucoup de patience, tout cela est assez simple en somme ; il suffit d'un conservateur intelligent et zélé. Or, Poitiers le possède, son musée est donc en bonne voie. »

Ce compte rendu est certainement très sommaire, mais il suffit, à la rigueur, pour faire valoir le Musée de Poitiers. Nous nous mettons bien volontiers à sa disposition pour en reproduire ici les principaux tableaux : ce sera la meilleure manière d'y attirer les visiteurs.

X. B. DE M.



Commissions de Capitaine

EN 1686 ET 1745

M. Jolly-Guignard, résidant à Poitiers, est le propriétaire des deux Commissions que je vais publier, tant à cause des familles y nommées que pour montrer les formules alors employées en pareille occurrence.

Parchemin, dont le sceau a été enlevé. Haut. : 0,29^c ; larg. : 0,49.

Ce diplôme est entièrement écrit à la main en belle ronde. Les remplissages, d'une autre main et d'une écriture moins soignée, témoignent que les pièces de ce genre se faisaient d'avance et en bloc, pour qu'il n'y ait point de retard dans l'expédition, et aussi parce que la formule adoptée était toujours la même.

*Comon de Capp^{ne} d'une comp^e
dans le régiment d'Inf^{rie} de la Farre pour le Sr Vilette. (1).*

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, A nôtre cher et bien amé le Capp^{ne} Vilette, salut. La comp^e qu'avoit le Capp^{ne} Pierreux dans le régiment d'Inf^{rie} de la Farre estant à présente vacante par Sa Retraite et désirant remplir cette charge d'une personne qui s'en puisse bien acquitter, Nous avons estimé que Nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous Nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en s'en (2) sont présentées, où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite et de votre fidélité et affection à Nôtre service. A ces causes et autres à ce Nous mouvans, Nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de Nôtre main, Capp^{ne} de lad^e comp^e, vacante comme dit est cy dessus, laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous nôtre autorité et sous celle de Nôtre très cher et bien amé Cousin (3) le duc de la Ferté, Pair de France, Colonel dud. régiment, La part et ainsy qu'il vous sera par Nous ou Nos Lieutenants généraux commandé et ordonné pour Nôtre service, Et Nous vous ferons payer, ensemble les officiers et soldats delad. comp^e, des Estats, Appointements et Soldes qui vous seront et à eux deubz, suivant les môntres et reveuës qui en seront faites par les Com^{res} et Con^{eurs} des guerres à ce départis, tant et si longuement que lad. Comp^e sera sur pied pour Nôtre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que Nous n'en puissions recevoir de plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité

(1) A l'angle supérieur, à gauche.

(2) Sic. deux fois répété, par inattention du scribe.

(3) « *Cousin* est un terme d'honneur que les Rois donnent aux Cardinaux, aux Princes de leur sang, à des Princes étrangers et aux principales personnes de leurs Etats, qu'ils veulent honorer, dans les lettres qu'ils leur écrivent ou les ordres qui leur sont adressez. » (*Dict. univ. de Furetière.*)

et mandement spécial. Mandons à nôtre d. Cousin et en son absence à celuy qui commande led. régiment de vous faire recognoistre en lad. charge de Capp^{ne} et à tous qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faisant soit obéy, Car tel est Nôtre plaisir.

Donné à Versailles le sept^e jour de janvier l'an de grâce M. VI^e quatre vingt six et de Nôtre règne le quarante et troisieme.

LOUIS (1).

Par le Roy.

LE TELLIER (2).

II

Parchemin, haut. : 0,30^c ; larg. 0,50. Le sceau manque. Le texte est imprimé en belle ronde, avec remplissage à la main en certains endroits personnels ; signatures autographe du roi Louis XV et de son ministre Voyer d'Argenson.

On lit à l'angle gauche supérieur :

Comm^{on} (3) de Capitaine d'une Compagnie dans le trois^e bataillon de Nouvelle levée du régiment d'inf^{ie} (4) de la Reyne pour le S. du Tiers Latouche (5).

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre,

A notre cher et bien amé le Capitaine *du Tiers La Touche*, salut. Etant nécessaire de pourvoir aux Compagnies qui doivent composer le bataillon dont Nous avons jugé à propos d'augmenter le Rég^t d'infanterie de la Reyne Et désirant donner le Commandement de l'une desd. Compagnies à une personne qui s'en puisse bien acquitter, Nous avons estimé que Nous ne pouvions faire, pour celle fin, un meilleur choix que de vous, pour les services que vous Nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où vous avez donné des preuves de vôtre velleur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de vôtre fidélité et affection à Nôtre service. A CES CAUSES et autres à ce mouvans, Nous vous avons commis, ordonné, et estably, commettons, ordonnons et établissons

(1) Belle écriture royale de Louis XIV, en lettres hautes, de deux centimètres, peu appuyées, légèrement soulignées et liées ensemble : le nom est entièrement souligné, car Sa Majesté se considère beaucoup et tient à ce que ses sujets fassent attention à Elle.

(2) Ecriture demi haute, comme il convient à la bourgeoisie qui entre dans la noblesse. Les lettres liées indiquent l'homme pratique, nullement spéculatif ; comme un notaire prudent, le ministre fait suivre sa signature d'un paraphe compliqué.

(3) « *Commission* est un ordre qu'on donne pour lever des gens de guerre. On a délivré des commissions pour la levée de tant de compagnies de gens de pied, de tant de régiments de cavalerie. Chaque capitaine ou officier n'a pour titre que sa commission. » (*Dict. de Furetière.*)

(4) Infanterie.

(5) Tout ce qui est imprimé en italiques indique le remplissage.

par ces présentes signées de Nôtre main, Cap^{nc} de lad. Comp^{ie}, la quelle vous leverez et mettrez sur pied le plus diligemment qu'il vous sera possible, du nombre de *Quarante* hommes à pied (les Officiers non compris) françois, des plus vaillans et aguerris soldats que vous pourrez trouver, et lad. Comp^{ie} commanderez, conduirez et exploiterez sous Nôtre autorité et sous celle *du S. Chev* (1) *de Tessé*, *Colonel Lieutenant dud. Régiment LA PART* (2) et ainsi qu'il vous sera par Nous ou nos lieutenans généraux commandé et ordonné pour Nôtre service, et Nous vous ferons payer, ensemble les officiers, sergens et soldats de lad. Compagnie, des Etats, apointemens et soldes qui vous seront et à eux dûs, suivant les montres (3) et revues qui en seront faites par les Commissaires (4) et Con^{eurs} des guerres (5) à ce départis, tant et si longuement que lad. Compagnie sera sur pied pour Nôtre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police, que Nous n'en puissions recevoir de plaintes ; DE CE FAIRE vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. MANDONS *aud. S. Chev de Tessé, Colonel Lieutenant* (6) *dud. Régiment et en son absence à celui qui le commande* de vous recevoir et faire reconnoître en la d. charge de Capitaine et à tous qu'il appartiendra, qu'à vous, en ce faisant, soit obéi, CAR TEL EST Nôtre plaisir.

DONNÉ à Versailles le vingt septième jour de septembre, l'an de grâce mil sept cens quarante cinq et de Nôtre règne le trenteunième.

LOUIS (7).

Par le Roy.

M. DEVOYER DARGENSON (8).

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) Sieur chevalier.

(2) « Etre à la part, terme de marine, qui se dit de l'équipage d'un vaisseau quand il doit avoir sa part des prises qu'on fera sur les ennemis. » (Furetière.)

(3) « Montre, en termes de guerre, se dit de la revue qu'on fait des troupes, pour voir si elles sont complètes et pour en régler la marche et le payement. Il y a des Commissaires à faire les montres. Les troupes ont fait montre et revue devant le roy. » (Furetière.)

(4) « Commissaire ordinaire des guerres est un officier établi pour avoir soin de la police des troupes dans la marche, de régler les étapes et les logemens ; c'est lui qui fait faire les revues et les montres. » (Furetière.)

(5) « Contrôleur des guerres, officier établi pour tenir registre et contrôle des montres et revues des troupes, qui se font par les Commissaires des guerres. » (Furetière.)

(6) « Colonel-Lieutenant, officier qui commande ou le Régiment Royal ou le Régiment de la Reine, ou le Régiment Dauphin dans les Dragons. On appelle ces trois Commandans Colonels-Lieutenans, parce que le Roy, la Reine et le Dauphin sont censez Colonels de ces Régimens. » (Furetière.)

(7) Ecriture grande, fine, inclinée, à majuscule emphatique et soulignement courbe : esprit gracieux, tendre, poli et coquet.

(8) Ecriture aristocratique en grosses lettres, généralement liées, avec le coup d'intuition après les deux D, qui devraient être minuscules ; à la fin, paraphe de notaire : esprit surtout pratique, rompu aux affaires, prévoyant et défiant.

INVENTAIRE DE LA BOUTEROCHÈRE

EN 1687 ⁽¹⁾

Extrait de l'inventaire des meubles de la Bouterochère (2), fait par Aubin, notaire à Airvault, par vertu de la commission de Messire le bailly de l'Arthenay du 27 fevrier 1686 et fait le 27 mars 1687.

Premièrement.

1. Vn vollet ou table, estimé 4 l.
2. Deux autres tables, de bois de chesne et poyryer, estimée 4 l. 10 s.
3. Vne douzenne de vieille chèze de paille vzée, estimée 4 l.
4. Vne payre de landiers de fer, 15 s.
5. Vne vieille tapisserie de Bergame, 3 l.
6. Vn petit cabinet de bois de chesne, sans aucunes façons, fermant à clef, 4 l.
7. Vne autre vieille table, de bois de chesne, aveq vn vieux tapy de Bergame, 15 s.
8. 17 chèze de bois, garnyes de sarges couleur d'ollive, bordée d'un gallon couleur d'or, estimée les 17 8 l. 10 s.
9. Vn lit, garny de sarge ollive, ainsy que les chèze, aveq le mesme gallon sans frange, le chalit, la coiste et son traversier, vn mathela et vne mante de leinne blanche et vne paillasse, vne courte pointe de sarge ollive, aveq le gallon dessus, estimez 60 l.
10. Vne tapisserie de Bergame demy vzée, 15 l.
11. Nœuf coyssins, garnis de vieux damas couleur ollive, estimé 2 l.
12. Vne payre de landiers, à quatre pommes de cuyvre jaunes, vzez ; vne pelle et des pincettes, le tout à 2 l.
13. Deux myrouers, vn grand et vn petit, la glace du grand gastée, estimez les deux 10 l.
14. Deux chaslitz, l'un garny d'une vieille tapisserie et l'autre de vieux droguet vert ; vne couchette de clisse, sous lesquels chaslitz et couchette il y a des coystes, sçavoir deux trolée et l'autre de toile, aveq leurs couvertes de boullanger gris et vne verte, le tout estimé 20 l.
15. Plus, vn vieux cabinet, de bois de serizier, fermant à clef, ouvrant à quatre fenestre, estimé à 2 l.
16. Dans lequel s'est trouvé les habitz de ladicte deffuncte dame de la Bouterochère, à elle appartenant par droit de reprise ; plus, les hardes dudit feu seigneur de la Bouterochère, qui sont : vn haby de drap couleur bège, garny de boutons or et sois ; vn chapeau noyr, garny d'un bor d'or ; vne paire de bas broché de mesme couleur bège ; vne payre de soulliers, vne espée ayant la pognée et la garde d'argent, le tout à 50 l.
17. Deux autres justocorps, aveq deux hault de chausse, le tout fort vzé, estimez, aveq deux payres de bas brochez, 8 l.

(1) L'original appartient aux archives du château de la Barre, près Menigoute (Deux-Sèvres).

(2) La Bouterochère, logis seigneurial, commune d'Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

18. Deux douzenne de chemise, partye vzée et partye nœufve; demye douzenne de canesons fort vzez, le tout à 30 l.
19. Trois cravatte à passementz et vne payre de manchettes, aussy à passementz; deux cravatte de mousselines, le tout 20 l.
20. Vne petite boiste de sapin, où sont les menues hardes de M^{lle} de la Bouterochère, estimée 2 s.
21. Vne chestive table, sur laquelle il y a vn tapy de Bergame fort vzé, le tout à 10 s.
22. Vne payre de petits landiers de fer, fort vzé, estimez 1 l.
23. Vn challit de bois de chesne, sur lequel est vne garniture de droguet, couleur de canelle, sans frange, fort vzé, ledict challit foncé dessus et dessous, sur lequel est vne paillasse et vne coiste trollée, aveq son traversier, aveq vn mathela, deux mantes blanche, le tout beaucoup vzé, estimé 15 l.
24. Plus, vne vieille tapisserie de Bergame, toute vzée, à 1 l.
25. Deux coffre, de bois de noyer, demy vzé, fermant à clef, à 8 l. les deux.
26. Quatres douzenne de linceux de chanvre, la moittyé vzé, le tout estimé 40 l.
27. Vne douzenne de linceux, de toile de lin, demy vzé, estimez 20 l.
28. Huit douzenne de serviette de lin, my vzée, estimée 20 l.
29. Quinze douzenne de serviette, de grosse toile, fort vzée, estimée 15 l.
30. Six nappes de lin, my vzée, estimée 6 l.
31. Vingt nappe de toile de grosserye, fort vzée, estimée 10 l.
32. Dix huit linceux, de grosse toile, servant au buffet, estimez 8 l.
33. Dix essuyemain, servant à la cuisine et vne demye douzenne de nappe, le tout fort vzé, estimez 2 l.
34. Vn vieux mirouer cassé 10 s.
35. Deux chestives coyste de lit, les deux vieille couchette, aveq chescunne vne vieille couverture blanche, le tout estimez 3 l.
36. Vne vieille table. de bois de chesne, toute vzée et vn vieux tapys de boullanger gris, garny de frange de leinne jaune, à 1 l.
37. Deux challitz, de mesme grandeur, de noyer et serizier, foncé dessus et dessous, dont les garnitures sont de boullanger gris, aveq de petites franges de laine jaune, ayant sur lesdictz deux challitz vne paillasse en chescun, aveq vne coyste trollée, chascunes son traversier et mathela, chascune aussy deux mante, le tout fort vzé, à 10 l.
38. Vne tapisserie de Bergame, fort vzée, à 3 l.
39. Vne table, de bois de noyer; vn tapy de sarge bège, estimé 15 s.
40. Vn grand chaslit, de bois de chesne, foncé dessus et dessous; vne garniture de sarge bège, aveq frange de sois, vzé; vne courte pointe de mesme couleur, vn mathela, deux mante blanche, vne coyste trollée aveq son traversier et vne paillasse, le tout à 30 l.
41. Vn challit, de bois de serizier, foncé dessus et dessous, la garniture de sarge et frange de mesme couleur que le précédent; vne coiste et son traversier, vne paillasse et vne mante blanche, le tout à 10 l.
42. Douze chèce, de bois de chesne, garnye de sarge et frange de mesme couleur que les garnitures, à 10 l.
43. Vne payre de petits landiers de fer, à 15 s.
44. Vne tapisserie de Bergame, fort vzée, à 8 l.
45. Vn cabinet de noyer, fermant à clef, estimé 4 l.
46. Vne garniture de lit, de sarge verte, aveq vn ruban vert nœuf autour; la courte pointe, le dossier font du lit de toile pinte, de couleur verte et rouge et blanche, à 30 l.
47. Vingt livres de fil de lin en escheveau, à 20 l.

48. 20 l. de reparon en escheveau, à	6 l.
49. 20 l. de grosserye en escheveau, à	3 l.
50. 10 l. de chanvre en poupée, à	3 l.
51. Vn vieux challit démonté, tout brizé,	1 l.
52. 25 septiers de blé seigle, mesure de Parthenay, estimé le septier à 6 l., qui reviennent à la somme de	150 l.
53. Vn septier de froman,	1 l.
54. Vn septier de baillarge,	1 l.
55. 2 boiceaulx de blé noir, à	12 s.
56. 3 boiceaulx de mil, à	3 l.
57. Huit barriques de vin, plenne, de différentz endroitz, estimé à 8 l. la barrique, qui vient à	64 l.
58. Deux centz livres de vesselle d'estain, à 6 s. la livre, qui se monte à	6 l.
59. Onze quillyère et onze fourchette d'argent, pezant le tout trois marc, à	72 l.
60. Trois fuzilz, vne payre de pistolletz, estimez	30 l.
61. Vne cazaque de camelot gris,	10 l.
62. Vne payre de souillyers et vne payre de bottine et vne vieille payre de botte, le tout à	1 l. 5 s.
63. Deux poilles à lessive, cinq chaudrons grand et petit, vn godet, trois cuillyère de pot, vn friquet, un passouer, trois poillonnes, le tout vzé, persez et estimé	24 l.
64. Vne poille à frisre, une poissonnyère, vne tourtyère, le tout à	2 l.
65. Vne payre de landiers, vne pelle, vne payre de pincette, deux cra- maillyère et deux trois pied, le tout à	6 l.
66. Deux petites coiste de lit, sur deux vieille couchette, aveq chescunnes leurs couverte vzée, fort vieilles, le tout à	6 l.
67. Vne cavalle de poil bé, aagée de six ans; vn cheval de mesme poil, agé de cinq ans, appartenant, à droit de reprise, à ladicte dame, suivant son contrat de mariage.	
68. Vne cavalle de poil noir, agée de douze ans, à	50 l.
69. Deux cavalles blanche, plenne, l'une agée de quinze ans, estimée à 25 l. et l'autre d'age incognu, estimée à 10 l., fait le tout la somme de 65 l.	
70. Vn vieux cheval, agé de plus de vingt cinq ans, de poil alzan, ruyné, poussie, borgne et rétif, estimé à	3 l.
71. Vn poudreau de trois ans, à poil étourneau, estimé	30 l.
72. Vne pousdre de trois ans, de poil bé, estimée à	30 l.
73. Vn autre poudreau, d'un an, venant à deux, le poil étourneau, à	36 l.
74. Deux bœufz de 4 ans, à	67 l. lesdeux
75. Deux autres bœufz, à	60 l. lesdeux
76. Deux autres vieux bœufz, à	45 l. lesdeux
77. Vne vieille vache noyre, aveq sa suite d'une tore, à	24 l.
78. Vne vache, de poil chastain, d'age incognu, à	25 l.
79. Vne autre petite tore, d'un an à deux ans, à	10 l.
80. Trois cochons de l'année, estimez les trois à	12 l.
81. Vne vieille charrette, sur laquelle il y a quelque ferrures, fort vzée, à	8 l.
82. <i>Le Fuau</i> (1). — Où c'est trouvé pour la somme de cinq cent trente	

(1) *Le Fuau*, métairie, commune d'Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

livres de bestiaux de divers espèces, dans lesquels le mestayer a la moitié, cy 530 l.

83. *Boulistaux* (1). — Où c'est trouvé pour la somme de trois cent vingt six livres, aussy de toutes espèces, dont le mestayer a la moitié, cy 326 l.

84. *Linyère* (2). — Où c'est trouvé aussy pour la somme de cent trente quatre livres, entièrement de la succession, cy 134 l.

85. *La Grande Bretonnière* (3). — Pour cinq cent livres à souche morte, cy 500 l.

86. *Debtes actives*. — Est deub par François et Jacques Giffard, du Cheval blan, jour de saint Paul 200 l.

87. Par Anthoine Voyer 30 l.

88. Par Anthoine Voyer, 3 tonneau de froman et 4 tonneau de baillarge.

89. Par messire le compte de la Villedieu, 88 l.

90. Par messire de la Ilaye Poupelinyère, 571 l.

91. Par mademoiselle de la Tousche, 80 l.

92. *Debtes passives*.— A messire Leigne, lieutenant à Parthenay, 390 l.

93. A Mathurin Reneau, 580 l.

94. A messire le curé d'Azay, 300 l.

95. A messire de Rochebœuf, 140 l.

96. A Nicollas Sonnard, 168 l. 14 s.

97. A Louis Greffon, 270 l. 16 s.

98. A Perrinne Imberd, 18 l.

99. A Jean de Boisdesre, 100 l.

100. A Renée Claveau, 42 l.

101. Au mesme, 9 l.

102. Au héritiers de Vimenaud, 50 l.

103. A Madame Richard, de Parthenay, 50 l.

104. A messire Lordeau, procureur au Parlement, trente louis d'or.

105. A messire Augier, de Parthenay, 140 l.

106. A messire Albert, hoste du Solleil, 16 l. 14 s.

107. A messire Rivyère, à Parthenay, 27 l. 19 s.

108. A messire Bataillard, tailleur d'abitz, 100 l.

109. A Roberd Russeil, 29 l.

110. A Perrinne Bernard, 17 l.

111. A Jacqueline Bernard, 50 l.

112. A Léonard Prénoirault, 38 l.

113. A Jean Nertault, 30 l.

114. A Cherle Berthon, 16 l.

115. A messire Bellyon, prestre, 40 l.

116. Au sieur Aubin, 30 l.

117. Au héritiers Nurlaugeon, 94 l.

118. A François Pie, 138 l.

119. A Boutlin, 27 l.

120. A Baranger, paillyer, 31 l. 16 s.

121. A Ayguillon, boucher, 58 l.

122. A René Poyrault, 13 l.

123. A Catherine Lorans, 15 l.

124. A Jean Cassereau, 12 l.

125. A François Bertineau, 76 l.

(1) *Boulistaux*, métairie, commune d'Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

(2) *Linyère*, métairie, *ibid.*

(3) *La Grande Bretonnière*, métairie, commune de Viennay (Deux-Sèvres).

126. A Renée Babin,	5 l. 10 s.
127. A René Pyneau,	18 l.
128. Au sieur Drillault,	10 l.
129. Au héritiers Jean Ayrault,	20 l.
130. A François et Barthélemy Vallet,	20 l.
131. A messire Rambault, tinturier,	11 l. 16 s.
132. A messire Loyrault,	22 l.
133. Au sieur Chinault,	3 l.
134. A Pierre Guilbot,	60 l.
135. Plus, deux annuités pour le deffunt, pour lesquels	120 l.
136. Au sieur Richard,	4 l. 15 s.
137. Au sieur Bernaudeau,	5 l. 15 s.
138. A Gabriel Parau,	20 l.
139. A Pierre Bernaudeau,	36 l.
140. A François Tuonnet,	42 l.
141. A messire Lesgonnyère,	7 l. 10 s.
142. A messire Briou, marchand,	336 l. 12 s.

Les papiers inventoryez le lendemain, 29iesme dudict mois.

143 Vn sacq, remply des contractz de mariage de Jean Darrat, escuyer, avecq Marie Theronneau; un autre de Léon Darrat, escuyer, avecq Catherine des Francs; un autre de René Darrat, escuyer, avecq Jaqueline des Granges; un autre dudict deffunt, avecq Daprézent; ensemble la filliation et généalogye de la deffunte des seigneurs de la Poupelinyère, ledict sacq cotté par A.

144. Trois autres gros sacqs, remplis de papiers concernant la mestayrye de la Grande Bretonnyère, cotté par B.

145. Deux autres saqs, concernant la mestayrie du Fuau, cotté par C.

146. Deux autres saqs de contraictz, adveux et hommages, concernant la mestayrie de Linyère, cotté par D.

147. Vn autre saq, concernant la mestayrie de la Gibertyère (1), cotté par E.

148. Deux grosses liasse des contractz, adveux, hommaiges et desclarations, quy ne sont aucunnement concernant les dhommaines.

149. Vn autre sacq, où sont les titres de la mestayrye du Bournœuf (2), cotté par G.

150. Item vn tas de lettres et quelques lyasse de procédure, cottée par H.

151. Item, vne boiste en sapin, dans laquelle c'est trouvée la transaction passée avecq messieurs de l'Hostel Dieu de Paris, touchand la Petitière (3).

152. Item, vn contrat d'aquetz du fief des Brichardyère (4), cotté par I.

La vante faite le 28 avril suivant audict an, qui se monte, sauf herreur du calcul, cy. 2874 l. 1 s.

N. RENAULT.

(1) *La Gibertyère*, commune de Cours (Deux-Sèvres), où se trouve une *Gilbertière*.

(2) *Le Bourgneuf*, commune de Saint-Paul-en-Gâtine (Deux-Sèvres): il y en a d'autres dans le pays; l'identification reste donc douteuse.

(3) *La Petitière*, commune de Secodigny (Deux-Sèvres).

(4) *Les Brochardières*, commune d'Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

1. BABINET (CH.). Les échevins de Poitiers de 1372 à 1675 ou le Livre d'or de la Bourgeoisie poitevine. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1896, p. 1 à 49.)
2. BABINET (Colonel). Episodes de la troisième guerre civile en Poitou, Aunis et Saintonge, depuis la bataille de Moncontour (30 oct. 1569) jusqu'à la paix de Saint-Germain (1570). Poitiers, 1897. In-8. (*Extr. des Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1896.)
3. BABINET (Colonel). Le canon dans l'armée d'Edouard III (Crécy, 1346) et dans celle du prince de Galles (siège de Romorantin, 1356). Poitiers, 1897. In-8. (*Extr. du Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 3^e trim. 1896.)
4. BAGUENIER-DESORMAUX. Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793. Vannes, Lafolye, 1896. In-8. Compte rendu critique par L. de N. (*Rev. des quest. hist.*, janvier 1897, p. 306.)
5. BARBIER (ALFRED). Trois médecins poitevins au xvi^e siècle ou les origines châtelleraudaises de la famille Descartes. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1896, p. 251-250.)
6. — Notes sur les gages et pensions des officiers de la Vicomté de Châtellerault en 1429. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1^{er} trim. 1897, p. 504-515.)
7. BARBIER DE MONTAULT (Mgr). Archives de famille. (*Le Coloriste enthumeur*, 15 avril 1897, p. 91.)
8. — Artistes milanais au xiv^e siècle. (*Revue de l'art chrétien*, 1897, 1^{re} livr., p. 408-411.)
9. Bibliographie. (*Ibid.*, 1897, p. 430-432.)
10. — Il duomo di Orvieto e il simbolismo cristiano, par le comm. Funi, Rome, 1896. In-8. Compte rendu. (*Ibid.*, 1897, 1^{re} livr., p. 79.)
11. — La législation nobiliaire. (*Le Coloriste*, juin 1897, p. 10.)
12. — La signification des armoiries. (*Ibid.*, 15 avril 1897, p. 92.)
13. — Le blason épiscopal selon le type romain. (*Le Coloriste*, 15 mai 1897, p. 3.)
14. — Le bonnet héraldique. (*Ibid.*, 1897, p. 34-35.)
15. — Le cartouche de l'écu. (*Ibid.*, 1897, p. 34.)
16. — Le casque héraldique. (*Ibid.*, 1897, p. 26-28.)
17. — Le costume et les usages ecclésiastiques selon la tradition romaine. Paris, Letouzey, 1897. In-8, avec vignettes, tome I^{er}.
18. — Le vase antique de Saint-Savin. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1896, p. 251-365.)
19. — Les armoriaux ; les annuaires héraldiques. (*Le Coloriste*, 1897, p. 76-77.)
20. — Les couronnes nobiliaires. (*Ibid.*, 1897, p. 42-44.)
21. — Les lambrequins. (*Ibid.*, 1897, p. 27.)
22. — Les mosaïques des églises de Ravenne (*Rev. de l'art chrétien*, 1897, 1^{re} livr., p. 22, et 2^e livr., p. 128.)
23. — Les pièces de l'entourage de l'écu. Le blason épiscopal selon le type romain. (*Le Coloriste*, 15 mai 1897.)
24. — Les sociétés héraldiques ; l'enseignement héraldique. (*Le Coloriste*, janvier 1897, p. 68.)

25. — Reliures armoriées. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1^{er} trim. 1897, p. 481-486.)
26. Une clochette flamande à l'exposition d'Angers. Montauban, 1897, In-8. (*Extr. du Bull. archéol. de Tarn-et-Garonne.*)
27. — Une nouvelle danse macabre. (*L'Enlumineur*, 1^{er} avril 1897, p. 6.)
28. — BEAUCHET-FILLEAU (H., PAUL, les RR. PP. et G.), CHERGÉ (CH. DE). *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. 2^e édit., tome III, fasc. 1. Poitiers, Oudin, 1897. In-8^o.
29. BERTHELÉ (Jos.). *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*. Paris, 1896. In-8. Compte rendu par C. ENLART. (*Rev. archéol.*, mars-avril 1897, p. 262, autre par E. G. L. (*Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, mai-juin 1897, p. 344.)
30. BERTRAND (Jos.). La vie d'un savant au xvi^e siècle, François Viète. (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 mai 1897.)
31. BLEAU (l'Abbé). Le pape Honorius et le diocèse de Poitiers. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 4^e trim. 1896, p. 402.)
32. BOUTILLIER-DE SAINT-ANDRÉ. Une famille vendéenne pendant la grande guerre. Paris, 1896. In-8. Compte rendu par L. DE N. (*Rev. des quest. hist.*, janvier 1897, p. 305.)
33. CARRÉ (H.). La révolution au parc de Blossac à Poitiers, 1790-1798. (*La Révol. franç.*, année 1897.)
34. CESBRON. Etat des dépenses des garnisons protestantes des provinces de Poitou, Saintonge, Angoumois, Guyenne et Languedoc en 1598 et 1599. (*Arch. hist. du Poitou*, t. XXVII, 1897, p. 533-569.)
35. CHABOT (P. DE). Les chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou, 1468-1665 ; notes écrites par J.-FR. — L. D'HOZIER. Vannes, 1897. In-8.
36. CHAMPEVAL DE VYERS. Notice historique de la maison de Saint-Martin de Bagnac, avec les généalogies des Barberin, des Papon de Virat, des de Bagnac, des Sorin. Limoges, 1897. In-8. — Une carte féodale, politique et ecclésiastique de la Basse-Marche, dressée en 1750 par J.-B. Champeval, accompagnée de notes rectificatives et d'additions, précède le volume.
37. CHARRIER-FILLON. L'île de Noirmoutier, VII : La chapelle Saint-Filibert. Niort, 1897. In-8.
38. CHASSIN (Ch.-L.). Pacification de l'Ouest, t. II. Paris, 1897. In-8.
39. CLAUDIN (A.). Antiquités typographiques de la France. Origines et débuts de l'imprimerie à Poitiers. Paris, Claudin, 1897. In-8.
40. — Antiquités typographiques de la France. Monuments de l'imprimerie à Poitiers. Recueil de fac-similés des premiers livres imprimés dans cette ville (1479-1515). Paris, Claudin, 1897. In-8.
41. CLOQUET (L.). Les grandes cathédrales du monde catholique. Lille, 1897. In-4. — Confusion entre Notre-Dame et Saint-Pierre de Poitiers, p. 84.
42. COLLON (l'Abbé). Le trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers. Reliques de sainte Victoire Marose. (*Extr. du Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 4^e trim. 1896.)
43. — Reliques de saint Irénée. (*Ibid.* 1^{er} trim. 1897, p. 486-504.)
44. DELOZE (A.). Le « mystère » de la Passion à Poitiers. (*Poitiers universitaire*, n^o de février et d'avril 1897.) — Lettres de MM. PETIT DE JULLEVILLE et EMILE FAGUET à M. Deloze. (*Poit. universit.*, mai 1897, p. 10.)
45. DESAIVRE (LEO). Lettres adressées à Marie de Bastarnay, comtesse du Bouchage, sa mère, par Anne de Joyeuse, en 1587, pendant ses campagnes en Poitou. (*Archives hist. du Poitou*, tome XXVII, 1897, p. 511 à 533.)
46. DESAIVRE (LEO). Lettres missives de Jehan de Chourses, seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou de 1585 à 1603. Lettres missives à lui

adressées et autres documents relatifs à l'histoire du Poitou pendant cette période. (*Archives hist. du Poitou, tome XXVII, 1897, p. 250 à 509.*)

47. ERNAULT. Note sur le vieux français « saintier ». (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 4^e trim. 1896, p. 414.*)

48. FARGINET (CHARLES). Les anciens sires de Lusignan; Geoffroy la Grand'-Dent et les comtes de la Marche. Niort, 1897. In-8.

49. FOUCHER (L.-A.). Notre cours (de miniature). (*Le Coloriste, juin 1897.*)

50. GAIDOZ (H.). Un vieux rite médical. (*Mélusine, mai-juin 1897, p. 203.*) L'auteur signale, après M. Beauchet-Filleau, les pèlerinages qui se faisaient près du pont Saint-Cyprien de Poitiers, au trou creusé par le poids de la tête de saint Simplicien, lorsqu'il fut décapité. Les pèlerins, pour se guérir des maux de tête, venaient le 31 mai, date du martyre du saint, toucher du front l'excavation merveilleuse.

51. HILD. L'inscription de Peu-Berland. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1^{er} trim. 1897, p. 475-480.*)

52. JOERRÈS. Chronologische und religion wissenschaftliche untersuchungen über das Leben der hl. Radegunde. Ahrweiler, Plachner. — « M. Joerrès a essayé de déterminer plusieurs dates de la vie de sainte Radegonde. Née en 518, elle aurait épousé le roi Clotaire en 540 et se serait séparée de lui en 557. C'est dans son pays de Thuringe qu'elle serait devenue chrétienne. » (*Rev. hist., mai-juin 1897, chron. et bibliogr., p. 217.*)

53. LACUVE. Proverbes poitevins. (*Rev. des traditions populaires, février 1897, p. 105.*)

54. LA MARSONNIÈRE. Indication des fonctions occupées et des publications faites par les membres de la Société de 1876 à 1896. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1896, p. 493.*)

55. LA MARSONNIÈRE. La Société des Antiquaires de l'Ouest. Discours. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1896, p. xvii.*)

56. LARGEAULT (l'Abbé ALF.). Hagiographie poitevine, légende populaire de sainte Pezenne et de sainte Macrine, recueillie sur les bords de la Sèvre-Niortaise. Melle, 1896. In-8. Compte rendu par M^{gr} BARBIER DE MONTAULT. (*Rev. de l'art chrétien, 1897, p. 79.*)

57. LEDAIN (BÉLISAIRE). Lettres du Comte du Lude et autres personnages relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580. (*Archives hist. du Poitou, tome XXVII, 1897, p. 1 à 249.*)

58. LEROUX-CESBRON. Une enquête sur les généraux révolutionnaires en Vendée, en 1794. Vannes, 1897. In-8. (*Extr. de la Rev. du Bas-Poitou.*)

59. LEVILLAIN (L.). A propos d'un texte inédit relatif au séjour du pape Clément V à Poitiers en 1307. Paris, Bouillon, 1897. In-8. (*Extr. du moyen âge.*)

60. LIÈVRE (A.-F.). Les Taifales du Poitou. Paris, 1897. In-8. (*Extr. du Bull. de géographie hist. et de descript. du Comité des travaux hist. et scient., 1896.*) — L'auteur place les Taifales aux portes de Poitiers; Austrapius aurait eu sa résidence à Celles-l'Évêcault qui serait le *Sellense castrum* de Grégoire de Tours. (Voir n° 69.)

61. — Communication sur les transformations du menhir. (*Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et scient., 1896, p. xxv.*)

62. LODGE (H.). Richelieu. London. Macmillan (Foreign Statesmen), 1896. In-18. Compte rendu par G. FAGNIEZ. (*Rev. hist., mars-avril 1897, p. 379.*)

63. LOYNES (DE). Notice nécrologique sur O.-J. Richard. Bordeaux, 1897. In-8. (*Extr. des actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux, t. L.*)

64. MARAIS (C.). Notes sur l'expression « un saintier d'argent ». Poitiers, 1897. in-8. (*Extr. du Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, 4^e trim. 1896.*)
65. MOLINIER (AUG.). Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, tome I. Paris, Impr. nat. in-4°. Compte rendu par ELIE BERGER. (*Biblioth. de l'Ec. des Chartes, mai-juin 1897, p. 327.*)
66. MONBREN (RENÉE). Une amie de Charette, M^{me} de la Rochefoucauld. Vannes, 1897. In-8.
67. PORÉE (Abbé). Découvertes archéologiques du R. P. de la Croix au Villeret (Berthouville) en 1896. Evreux, 1897. In-18.
68. RICHARD (ALFRED). Poésies de Jean Babu, curé de Soudan (1663-1682) publiées avec notices et commentaires. Poitiers, 1896. In-18. Compte rendu par M. Paul GUÉRIN (*Bibl. de l'Ec. des Chartes, janvier-avril 1897, p. 172.*)
69. — Les Taifales, la Theifalie et le pays de Tiffauge. (*Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, 4^e trim. 1896, p. 419.*) — L'auteur place à Chantoceaux le *Sellense Castrum* d'Austrapius et croit reconnaître dans le pays de Tiffauge l'ancien *pagus* des Taifales ou Theifalie. (Voir au n° 60.)
70. — Les armoiries de l'Université de Poitiers. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1^{er} trim. 1897, p. 518-535.*) — Voir dans le *Poitiers universitaire, août-sept. 1897, p. 16*, l'article intitulé : Le sceau de l'Université, où est décrit le sceau nouvellement adopté par le Conseil de l'Université.
71. ROCHERRUNE (O. DE). Le temple gallo-romain d'Yzeures. Vannes, 1897. In-8. (*Extr. de la Rev. du Bas-Poitou.*)
72. RUBLE (A. DE). Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné, t. IX. Paris, 1897. (*Public. de la Soc. de l'hist. de France.*) Un tome X donnera l'introduction et l'index analytique.
73. SCHWAB (M.). Une amulette hébraïque. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1^{er} trim. 1897, p. 516-517.*)
74. VALETTE (RENÉ), Jacques Cathelineau, à propos de sa statue, 13 octobre 1896. Vannes, 1897. In-8. (*Extr. de la Rev. du Bas-Poitou.*)
75. — Quelques lettres inédites de Paul Baudry. Vannes, 1897. In-8. (*Ibid.*)
76. X. La tradition en Poitou et Charente. Paris, libr. de la Tradition nationale, 1897, in-8.

E. GINOT.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. — LE MUSÉE D'YZEURES.

Les journaux ont bien voulu annoncer que je venais « d'être chargé par l'Etat d'organiser le musée des objets provenant des fouilles du temple païen d'Yzeures ».

Cette information n'est pas tout à fait exacte.

Par décret ministériel, j'ai été chargé, il y a quelques mois, de continuer les fouilles d'Yzeures. Prochainement, je me mettrai à la besogne ; mais, en attendant, j'ai demandé à la Commission des monuments historiques de vouloir bien prendre

des mesures pour abriter les pierres que j'ai extraites il y a deux ans.

Un architecte du gouvernement s'est rendu à Yzeures, et nous avons convenu ensemble de faire édifier dans la cour du presbytère (propriété communale) un hangar de 18 m. de longueur sur 3 m. de largeur, afin d'y placer les blocs sculptés provenant du temple et des autels de Minerve.

Au lieu de déposer ces blocs sans ordre, j'ai pensé qu'il valait mieux les ranger de façon à pouvoir les étudier, les photographier ou les dessiner. Ainsi présentées, les sculptures apparaissent dans leur éclat et forment un ensemble du plus haut intérêt artistique et archéologique.

Cette organisation est due à ma propre initiative, l'Etat ne m'ayant pas chargé d'installer un musée à Yzeures.

L'installation actuelle est toute provisoire, car j'ai l'intention, quand j'aurai dégagé le reste des pierres enfouies, d'essayer une reconstitution du temple de Minerve et de ses autels.

C. DE LA CROIX, S. J.

2. ETUDES BIBLIQUES.

Le *Dictionnaire de la Bible*, par Vigouroux (41^e fasc., 1896, col. 628 et 803), cite avec éloges, parmi les commentateurs de l'Écriture sainte, l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Chastaigner de la Rochepezay (1577-1651), et le grand-vicaire de Poitiers, Joseph-Guillaume Clémence (1717-1792), auxquels le P. Heurlebise, bénédictin de Solesmes, consacre des notices biographiques et bibliographiques ; mais il omet le chanoine Chabauty, de Mirebeau, qui tient une place distinguée parmi les hébraïsants.

3. UN MUSÉE D'ART CHRÉTIEN, A LIGUGÉ.

Au cours des inoubliables fêtes du quinzième centenaire de saint Martin, a été inauguré, à Ligugé, un musée d'art chrétien.

La fondation de ce musée est une nouvelle manifestation de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire. On sait que cette Société s'est proposé de réveiller toutes les traditions d'histoire et d'art qui somnoient aux provinces engourdies par plus de deux siècles de centralisation.

C'est précisément ce que rappelait au début de la séance d'inauguration, en une improvisation d'une élégante simplicité, le très actif secrétaire général de la Société, M. Boucher. Que le mouvement artistique créé par l'idée religieuse ait été très actif dans ce Poitou si croyant encore, et qui fut si tôt conquis à l'idée chrétienne, le musée qui vient de se fonder le démontrera. Qu'il puisse se continuer encore, de nos jours, aux lieux mêmes qui le virent naître, c'est la confiance de ceux à qui revient l'idée première du musée.

Ainsi, suivant un programme très logique, après avoir constitué, dans les milieux appropriés, la section des guerres de Vendée, celle des guerres de religion, celle des industries céramiques, la Société d'Ethnographie organisera, là où prêchèrent jadis saint Martin et saint Hilaire, la section d'Art chrétien. Il ne s'agit, bien entendu, ici, que des manifestations d'art *exclusivement poitevin*. Il ne faut même pas entendre le mot *art* en son sens étroit de perfection dans l'exécution, d'habileté de main-d'œuvre. Ce qu'on poursuit, c'est l'*expression* même de l'*âme populaire*, en toute sa naïveté, avec ses savoureuses maladresses et ses touchantes gaucheries. « Du primitif ? dira-t-on. — Mais oui, du primitif ! » Et d'ailleurs, l'art vrai n'est-il pas, ainsi que l'a proclamé un éminent artiste sociologue, M. William Morris, la manifestation, l'extériorisation du plaisir qu'éprouve l'homme à son travail ? Toutes ces œuvres qu'élabora jadis un travail quotidien soutenu par les aspirations les plus élevées, toutes ces objectivations d'âmes dominées par un sentiment sincère, tout cela qu'a étouffé le moderne et centralisateur industrialisme, voilà ce qu'on veut retrouver, et l'on espère que ces vénérables reliques opéreront ce miracle de la rénovation sociale auquel aspirent, en ce siècle finissant, toutes les consciences honnêtes.

Mgr Petit, Archevêque de Besançon, a apporté sa bénédiction à l'humble salle où, sous l'ébauche du provisoire et de l'improvisé, s'aperçoivent déjà les grandes lignes de l'œuvre définitive et durable. Il était assisté de l'Abbé de Beauchêne, chanoine régulier, de l'Abbé de Saint-Maur, Bénédictin, des Abbés de la Grande-Trappe, de Fontgombaud, des délégués de la Société des Antiquaires de l'Ouest, des comités niortais et poitevin de la Société d'Ethnographie nationale. Ce musée est le point de départ des études qui doivent amener ce congrès que

Poitiers organisera l'an prochain, le congrès du Poitou chrétien.

On pourra, dès maintenant, visiter, en sa salle y affectée à la Mairie de Ligugé, la collection d'objets d'art religieux, peintures, sculptures sur bois, moules à pain bénit, calices, encensoirs, etc. ; moulage du pupitre, de la croix de sainte Radegonde, cette troisième grande Sainte de la Trinité poitevine.

On y suivra l'histoire de saint Martin par les gravures, bijoux, insignes. Les premiers temps du christianisme s'y manifesteront par les travaux du P. de La Croix ; l'architecture religieuse y est représentée par les publications de Robuchon, les eaux-fortes de Dangy. Une place a été faite aux documents familiaux, aux faire-part, lettres de mariage, etc.

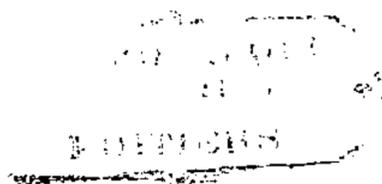
Le musée de Ligugé recueillera principalement tout ce qui peut aider à l'histoire des Saints poitevins, par les documents biographiques, les médailles, objets populaires, etc.

Les fondateurs adressent un pressant appel à MM. les curés et séminaristes pour retrouver ces mille souvenirs sans valeur commerciale, qui seront sa richesse, et combien inestimable, à lui. « Martin, dans la maison d'Hilaire — fut-il écrit, — c'est l'histoire de tout séminaire. »

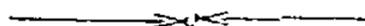
Espérons pour ce musée, qui s'est institué sous le vocable du grand Saint, dont l'été physique et spirituel nous reconforte, les destinées glorieuses et la merveilleuse germination du champ qu'ensemencèrent jadis les apôtres du Poitou chrétien.

(Bulletin de Saint-Martin.)

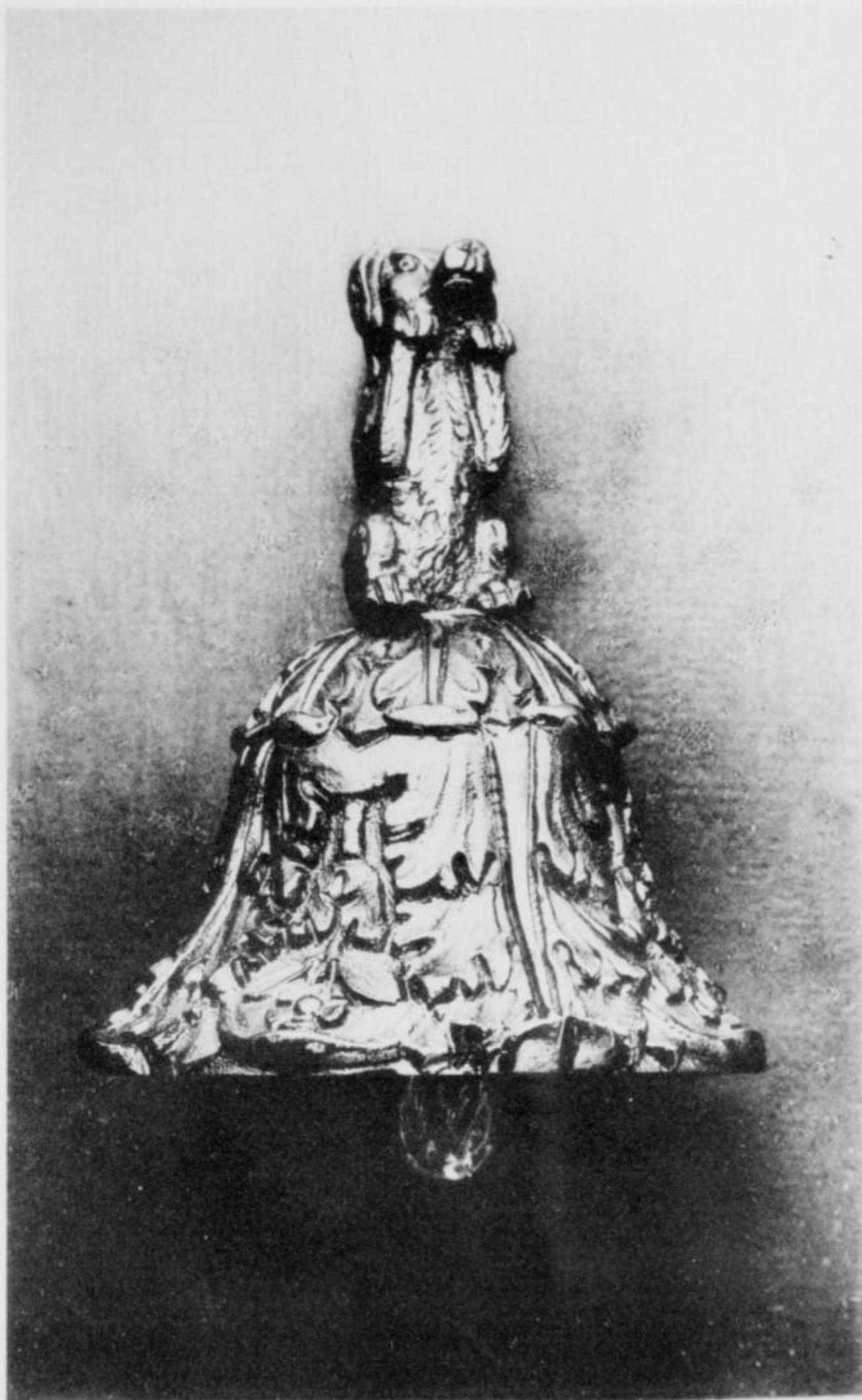
Notre concours est acquis, ainsi que notre sympathie, à ce nouveau Musée archéologique, placé sous le vocable de saint Martin. Nous nous ferons un devoir de constater ses progrès, d'enregistrer les principaux dons et de reproduire les objets les plus intéressants.



X. B. DE M.



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE
POITIERS



Phototypie Bellotti

Saint-Étienne

CLOCHETTE A MAIN, XVII^e SIÈCLE

(COLLECTION CLAVEAU, A VARENNES)

LA VIERGE
DE
L'ABBAYE DE SAINTE-CROIX
A POITIERS

I

MM. Rohault de Fleury, père et fils, qui ont bien voulu m'honorer toujours de leur amitié, élevèrent, en 1878, à la gloire de Marie un monument remarquable dans l'ouvrage in-folio, en deux volumes, intitulé : *La sainte Vierge, études archéologiques et iconographiques*, Paris, Poussielgue. Un chapitre spécial y est consacré au « Diocèse de Poitiers ». Je vais le réimprimer textuellement pour ceux qui ne l'auraient point encore lu et qui ne pourraient se procurer cette splendide publication. D'ailleurs, ce sera comme la base et le fondement de nos travaux ultérieurs sur les Vierges Poitevines. Voici ce texte sommaire, tome II, p. 278-280 :

« *Notre-Dame*. Vers le XII^e siècle, une armée ennemie menaçait Poitiers ; un domestique du maire promet de livrer les clefs de la ville le jour de Pâques. C'était alors l'usage de tenir en cette solennité les portes fermées à l'approche de l'ennemi, pour que les fidèles ne fussent pas distraits des saints offices. Le traître cherche les clefs de la cité chez son maître, là où on les déposait ordinairement : chose merveilleuse ! il ne les y trouve pas et la porte qu'il avait promis de livrer demeure fermée. L'ennemi, se croyant lui-même trahi, s'enfuit de toutes parts. Les Poitevins, rassurés, cherchent les clefs de leur cité qu'ils trouvent entre les mains de Notre-Dame. En souvenir de cette délivrance, ils instituèrent une procession célèbre qui ne fut pas interrompue pendant les plus mauvais jours de la Révolution, mais la fête cessa en 1794. Cependant la statue de la sainte Vierge échappa au vol, au pillage, et son culte, rétabli en 1816, fut une véritable fête nationale. Le miracle des clefs reste inscrit dans les monuments et sur les statues de la Vierge tenant à la main les clefs d'argent.

« La cathédrale de Poitiers est sous le vocable de saint Pierre ; mais Notre-Dame, l'église privilégiée des habitants, est honorée particulièrement comme gardienne et protectrice de la cité, titre qu'elle a bien mérité (Hamon, IV, 151). La façade de Notre-Dame, toute couverte de bas-reliefs, est très riche en images de Marie. Dans le haut, elle apparaît au milieu d'une auréole glorieuse. On y voit aussi diverses scènes de la vie terrestre, entre autres celle de la Nativité sur les tympan des arcs.

« *Cathédrale.* La cathédrale a été fondée de 1152 à 1163, par Henri II, qui monta en 1152 sur le trône d'Angleterre et avait reçu le Poitou en dot d'Eléonore d'Aquitaine. On y voit diverses images de la sainte Vierge.

« *Sainte-Croix.* Les religieuses de Sainte-Croix conservent une statuette de la sainte Vierge, bénite, dit-on, par saint Martial...

« *Montmorillon.* Notre-Dame de Plaisance, dans le canton de Montmorillon, doit son origine à Charlemagne (Hamon, IV, 157).

« Pl. CXIX. Nous ne savons ce qu'il faut penser de cette tradition ; on peut dire du moins qu'on trouve dans cette région des monuments fort anciens du culte de la sainte Vierge. M. Paul Durand nous a communiqué un dessin pris à Montmorillon d'après une des peintures conservées dans la vieille église. Cette fresque, qu'il estime du XII^e siècle, occupe une des voûtes de la crypte. Elle nous offre la sainte Vierge au centre, avec une rangée de saints tout autour ; le sujet sort tout à fait du classique byzantin, il prouve chez l'auteur un sentiment de liberté et de piété rare. La madone est assise sur un trône sans dossier, mais enrichi d'accoudoirs en forme de lyre et accompagné d'un marchepied très orné. Elle tient l'enfant du bras droit et, pendant que celui-ci cherche pour le bénir la tête d'un saint, elle lui saisit l'autre main, la porte à ses lèvres et la baise avec une tendresse ineffable. Ce geste d'amour maternel est plein de naturel et de poésie, c'est un élan que la dictature byzantine a rarement permis aux arts du moyen âge.

« *Saint-Savin.* Les peintures de l'église de Saint-Savin nous fournissent une madone du XI^e siècle. Elle se trouve dans une auréole étoilée. Elle est assise. Elle lève le bras droit, comme pour imiter le geste de son fils qui bénit le monde. Son nimbe et son manteau sont bleus ; les couleurs appliquées par larges

teintes plates, sans marquer les ombres, au point qu'il est impossible de déterminer de quel côté vient la lumière. Cependant, en général, les saillies sont indiquées en clair et les contours accusés par des teintes foncées. Dans les draperies, tous les plis sont marqués par des traits bruns-rouges, quelle que soit la couleur de l'étoffe.

« *Fontevrault.* Ce sanctuaire doit sa fondation à un prodige de charité : en 1117, un jeune seigneur nommé Evrault, après une vie des plus criminelles, était devenu chef de voleurs ; Robert d'Arbrissel, prédicateur apostolique, faisait alors l'admiration de la France ; il forme le projet de convertir Evrault et ses coupables compagnons ; il se laisse prendre par eux et, au milieu de cette troupe de scélérats, il leur parle, les convertit et sur la place même témoin de leurs forfaits et de leur repentir, à côté de la fontaine, ils élèvent un monastère qui garda le nom de Font-Evrault.

« *Fontaine-le-Comte* Fontaine-le-Comte, à deux lieues de Poitiers, était visitée processionnellement chaque dimanche par une des paroisses de Poitiers ; en 1731, une ordonnance de l'évêque donna pour but à ces processions l'église de Montierneuf.

« *Diverses églises.* Les églises de Poitiers nous conservent dans leurs sculptures quelques restes intéressants de la dévotion des anciens fidèles envers la très sainte Vierge ; à Saint-Pierre, un vitrail où elle figure dans la Crucifixion ; un chapiteau représentant l'Adoration des Mages et surtout un Couronnement très intéressant. Jadis le chapitre portait le vocable de Notre-Dame ; 11 abbayes, 94 paroisses la reconnaissaient pour patronne ; en tout 213 sanctuaires célébraient les louanges de Marie. La plupart de ces édifices ont été ruinés par le temps (Hamon, IV, 159).

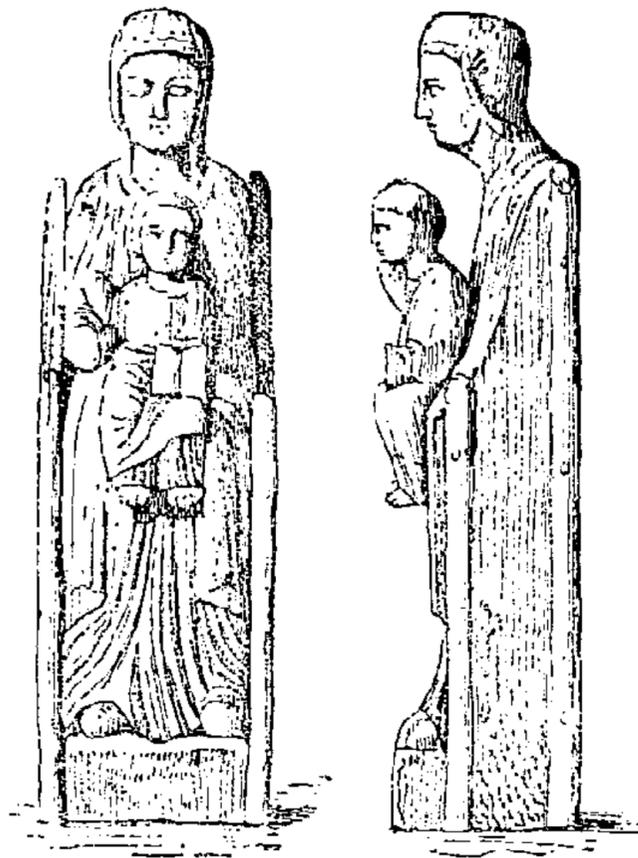
« Le couronnement de Notre-Dame de Pitié, qui a eu lieu en décembre 1874, prouve que la dévotion des Poitevins envers la sainte Vierge ne s'est pas refroidie depuis les anciens temps que nous étudions ; vingt mille fidèles se pressaient en cette cérémonie autour de Mgr Pie, assisté de plusieurs autres évêques. »

J'inaugure aujourd'hui le recensement des Vierges, antérieures à la Révolution, qui existent actuellement en Poitou. Le nombre en est considérable, il atteste la dévotion générale, tant publique que privée. Nous donnerons ici la photographie

de chacune, avec les observations qu'elle comporte au triple point de vue de l'origine, de l'art et de l'archéologie. Un classement méthodique et chronologique ne sera possible qu'autant que toutes auront été étudiées individuellement, ce qui sera la conclusion de ce travail d'ensemble, lequel réclame le concours de tous ceux que semblables recherches intéressent.

II

Cette Vierge, en bois peint, a été taillée dans un épais mardrier, dont la face postérieure est plate ; elle était donc adossée à un mur. Elle tombe de vétusté et a été réparée une première



Vierge de Sainte-Croix de Poitiers, fin du XI^e siècle.

fois en 1746, comme le constate une inscription, et une dernière tout récemment ; malheureusement on n'a alors tenu aucun compte du style ; aussi ce vénérable monument, qui a de nombreux similaires en France, ne présente-t-il qu'un médiocre intérêt archéologique. La hauteur est de 0,89 c. et la largeur de 0,23 (1).

On la vénère dans le monastère sous le titre de *Mère de misé-*

(1) Je l'ai fait photographier par M. Fellot en petites cartes, de manière à servir d'image à mettre dans les livres ; mais, en quittant Poitiers, cet artiste a emporté ses clichés, sans les avoir tirés ni mis les épreuves dans le commerce.

ricorde (1), et on peut lui appliquer à juste titre cette strophe d'une hymne de saint Fortunat, évêque de Poitiers :

« Maria, plena gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste proteges,
Et hora mortis suscipe. »

Le type est celui de la Majesté, c'est-à-dire que Marie est assise sur un trône, vêtue d'une robe bleue et d'un manteau rouge : un voile blanc couvre sa tête. Ses pieds sont chaussés. L'enfant Jésus est assis sur ses genoux : autrefois il faisait partie intégrale du bloc sculpté, maintenant il s'en détache. Il a les pieds nus, ainsi que le prescrivent les règles iconographiques, porte une tunique longue pour tout vêtement, bénit de la main droite et de la gauche soutient le livre des évangiles.

La sculpture, sèche et raide, annonce la fin du xi^e siècle environ. M. Rohault de Fleury en donne une gravure sur bois, qu'il veut bien me permettre de reproduire ici. Il la mentionne en ces termes : « Les religieuses de Sainte-Croix conservent une statuette de la sainte Vierge, bénite, dit-on, par saint Martial. Elle paraît avoir été donnée à sainte Radegonde lorsque cette reine vint à Poitiers pour fonder le monastère. Nous avons fait dessiner cette figurine ; elle est en bois de chêne et très rongée par le temps. Les bras ont été coupés, le visage peint couleur de chair, la robe de la sainte Vierge en bleu ; il n'y a malheureusement d'authentique que la partie inférieure. Mgr Barbier de Montault suppose cet ouvrage du xii^e siècle ; cependant, comme le couvent possède des objets beaucoup plus anciens, nous renouvelerons à ce propos les réserves que nous avons faites sur les madones attribuées à cette époque et qui peuvent avoir une date infiniment plus reculée. De plus, M^{me} la Supérieure de Sainte-Croix, par l'entremise de M. Perlat, a bien voulu nous attester l'antique tradition relative à ce monument. Des personnages illustres sont venus lui apporter leur tribut de vénération et enrichir son trésor. La Révolution a fait disparaître ces richesses, dont il ne reste que quatre cou-

(1) Saint Odon, abbé de Cluny, qui mourut en 940, sauva un brigand dont il fit un moine. Ce moine, au moment de la mort, eut une vision. La sainte Vierge lui apparut et lui dit : « Je suis la Mère de miséricorde ». Depuis ce temps, saint Odon appela toujours Marie « la Mère de miséricorde ».

ronnes d'argent qu'on avait pu cacher dans un puits. » (*La sainte Vierge*, t. II, p. 278-279.)

Mon docte et obligeant ami ne me saura pas mauvais gré de ne point partager, ni son appréciation, ni sa confiance trop



Vierge de Sainte-Croix, d'après une photographie.

absolue dans la légende et la tradition locale. La légende est fautive de tout point et personne, actuellement, avec les données de la science, n'oserait affirmer que le groupe sculpté remonte, soit au 1^{er} siècle, soit au vi^e. On connaît parfaitement, surtout par les tombeaux, le style propre de ces deux époques, et ici il n'y a nulle comparaison à faire avec elles. Cette légende

s'est greffée, au moyen âge, sur le monument, pour le rendre plus auguste et plus vénérable, en le vieillissant outre mesure et en lui attribuant une origine qui se confondait, d'une part, avec la fondation de l'Église de Poitiers, de l'autre, avec celle du monastère royal. Écrite, elle serait déjà fort contestable ; orale, elle n'a, en réalité, aucune valeur historique, puisque l'archéologie la dément formellement. Or c'est de cette science qu'il faut tenir compte exclusivement pour juger l'âge de la statue poitevine, âge qui se détermine d'une manière très sûre par l'analogie. M. Rohault de Fleury tend à vieillir les madones ; c'est un tort, car si le type est plus ancien que l'objet lui-même, ce que je ne nie pas, il ne s'ensuit pas rigoureusement que l'exécution doive être elle-même reculée sans limite. Sur ce terrain glissant nous irions à l'aventure. Or, notre criterium indiscutable est l'état de la sculpture à l'époque indiquée (1).

III

La vénération envers cette statue, conservée jadis dans une crypte, s'affirme de trois manières : par les dons, par l'habillement et par le couronnement. On n'a pas oublié la rente constituée par Anne d'Autriche en faveur de la pieuse image. Les religieuses continuent, comme par le passé, à la revêtir d'un costume spécial, qui ne laisse voir que la figure et où la mousseline a remplacé les riches étoffes de soie (2). Cet usage est aussi ancien que louable et il subsiste encore, surtout dans les campagnes, malgré le zèle intempestif qui tend à les dépouiller.

Les couronnes furent retrouvées au fond du puits de l'ancien évêché, autrefois logis de l'abbesse. Mgr de Bouillé s'empres-

(1) M. Briand, à qui j'emprunte son cliché, dans son *Histoire de sainte Radegonde*, p. 399, ne se prononce pas sur l'âge de la statue. Il se contente de dire : « Notre-Dame de grâce, très ancienne statue du monastère de Sainte-Croix ». On pourrait ajouter, « surtout très modernisée ».

Cette statue est portée aux religieuses de Sainte-Croix, lorsqu'elles sont à l'agonie, pour leur suprême consolation.

2) « Les statues païennes étaient parfois habillées de vêtements dans les temples. » (*Bullet. monum.*, 1873, p. 272, 273.)

Voir sur les statues habillées l'article de Deschamps de Pas, *Notre-Dame des Miracles de Saint-Omer*, (*Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 257) ; celui de des Moulins, *Note sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la T. S. Vierge* (*Bulletin monumental*) ; l'ouvrage de Raymond Bordeaux, *Traité de la réparation des églises*, p. 324 ; Muntz, *la Tapisserie*, p. 43 ; la *Revue des Sociétés savantes*, 1872, t. IV, p. 324 ; la *Revue de l'art chrétien*, 1875, p. 196 et suiv., 202, 203 ; Muntz et Frothingham, *Il tesoro di S. Pietro in Vaticano*, p. 96, 117.

L'an III de la République, il fut fait, par ordre du directoire du département

de les restituer à leurs légitimes propriétaires. Il y en a deux, une pour la mère, l'autre pour le fils, par conséquent d'un diamètre différent, mais de style identique. Elles sont en argent et offrent la forme de la couronne royale, telle que la ceignaient les rois de France au xvii^e siècle, c'est-à-dire que le bandeau, qui a perdu ses gemmes dont on distingue nettement les attaches, est contourné de pointes alternativement fleuronées et fleurdelisées et sommé de cercles se croisant, qui aboutissent à une fleur de lis terminale, de manière à constituer ce qu'on nomme une *couronne fermée*. On lit le nom de la donatrice sur une des branches, mais sans le complément nécessaire du millésime :

DONNÉ· PAR· S^{re}·
AGNES· FOVRIER·

Cette inscription se répète, en abrégé, faute de place, sur la petite couronne, don, comme la précédente, de *Sœur Agnès Fourier*, religieuse du monastère de Sainte-Croix (1).

de la Vienne, un récolement des objets enlevés aux églises de Poitiers. J'y trouve les renseignements suivants sur les vêtements des statues de la sainte Vierge et de sainte Radegonde.

« Plus, les souliers de la Vierge. — Plus, deux colliers de perles fines, dont un à quatre branches et l'autre à une et les deux lis en argent. — Plus, vingt-quatre manteaux et vingt-quatre petits de drap d'or et argent, avec leurs galons. — Plus, un dit et un petit d'étoffe soie et or, sans galon, n'ayant pas été fini. — Plus, un manteau de velours violet, dont les fleurs de lis ont été également ôtées et que l'on pèsera avec celles de la bannière. — Plus, dix manteaux et sept petits or et argent et soie brodés. — Un manteau vert, orné d'un galon or et un petit manteau Jésus. (*Inv. de N.-D. de Poitiers*, an III.)

« Une robe et tablier étoffe brochée, fond cramoisi. » (*Ibid.*)

« Plus, un manteau moire, dentelle d'or et agrafes d'argent. » (*Inv. de Sainte-Radegonde de Poitiers*, an III.)

« Plus, une petite aube et deux tétines qui envelopent les Saints. » (*Inv. de Saint-Porchaire*, an III.)

Lors de la vente des objets pris aux églises, l'an III, on enregistre « 1 manteau de Vierge » (p. 37), « 1 manteau » (p. 40), « 1 petit manteau de soie » (p. 41), « 1 manteau » (p. 44), « 1 robe de femme et 1 tablier » (p. 45), « 6 manteaux de Vierge » (p. 47), « 1 manteau de Vierge » (p. 50).

(1) « Plus deux petites courones d'argent et deux petits cœurs ». (*Inv. de Saint-Hilaire de Poitiers*, an III.) — « Plus, un cœur d'argent trouvé à une Vierge. Plus, deux poires de cuivre, trouvées au col d'une Vierge ». (*Ibid.*)

« Plus,deux courones de la Vierge et l'Enfant, le tout d'argent. Plus, deux courones d'or, avec pierreries et perles fines. » (*Inv. de Notre-Dame de Poitiers*, an III.) — « Plusieurs morceaux argent, un cœur, croix. » (*Ibid.*)

« Une courone. » (*Inv. de la Cath. de Poitiers*, an III.)

« Plus deux courones garnies en fer blanc en dedans. » (*Inv. de l'Hôpital de Poitiers*, an III.) — « Deux courones, un encensoir et sa navette, de cuivre. » (*Ibid.*)

« Deux courones en argent, provenant de la commune de Dienné, pesant 1 marc, 5 onces, 6 gros. » (*Biblioth. de la ville*)

Un clou, planté au sommet de la tête, maintenait la couronne et aux deux autres clous, fichés latéralement, pendaient des boucles d'oreilles pour compléter la parure.

IV

Souvent, la couronne de la Vierge s'incorpore à la statue. D'autres fois, elle est rapportée ; dans ce cas, elle se fait généralement en métal.

M. Branthôme, à Jaulnay (Vienne), conserve dans sa collection une couronne de ce genre, qui n'a pas grand mérite, mais qu'il importe néanmoins de signaler. Elle ne remonte pas au delà du siècle dernier et est en cuivre fondu et argenté. Son diamètre est de dix centimètres et sa hauteur de douze.

Elle se compose d'un bandeau, de quatre cercles et d'un amortissement.

Le bandeau, qui ceint le front, est parfaitement circulaire. Limité par deux filets, il imite, par ses reliefs, des gemmes en losange et des perles, rondes ou longues, qui alternent.

Les cercles présentent, entre deux filets, quatre cabochons, ovales et inégaux, qui ressortent en clair sur un fond rendu mat par le pointillé. Unis au bandeau par une coquille qui n'a point ici sa raison d'être (une fleur eût été préférable), ils vont en se rétrécissant de la base au sommet qui se recourbe en dehors.

L'amortissement est une boule unie, supportant une croix latine, plate et lisse. Le globe crucifère convient surtout au Christ, créateur et rédempteur : à cette place il signifie que le Fils lui-même a couronné sa mère et lui a communiqué sa propre gloire, en sorte que le même attribut devient commun à tous les deux, Marie ayant été reconnue par les Pères comme co-rédemptrice par sa maternité miraculeuse.

Depuis que le Saint-Siège s'est réservé expressément le couronnement officiel et solennel des statues les plus vénérées (1),

(1) A lire, dans les *Analecta ecclesiastica*, Rome, 1897, p. 308-318, l'article de Mgr Cadène, *De usu et ritu coronationis sacrarum imaginum*, et, dans les *Ephemerides liturgicæ*, 1891, p. 283-293, celui de Mgr Pisani, *De coronæ impositione cuidam imagini B. M. V.* J'en ai parlé aussi dans mon *Traité de la construction et de l'ameublement des églises*, t. II, p. 511-512, au chapitre du couronnement de la Vierge, et l'*Ami du clergé*, dans son n° du 2 décembre 1897, à une note « sur l'historique, la liturgie et le symbolisme du couronnement des statues ».

il serait inconvenant de maintenir l'usage des couronnes de métal, et injurieux, vis-à-vis de l'autorité, de ne pas respecter ses décisions. Nous n'avons, à aucun titre, qualité pour décerner ce privilège ; il est donc logique de s'en abstenir.

X. BARBIER DE MONTAULT.



Le Luminaire en Poitou

Il est question plusieurs fois du Poitou dans l'*Histoire du luminaire*, par d'Allemagné, Paris, 1891. Cet ouvrage, amplement illustré, se trouve à la bibliothèque de la ville de Poitiers ; on pourra donc le consulter à l'occasion.

1. Un chapitre entier, p. 230-232, y est consacré aux « chandeliers du service de Henri II, fabrique d'Oiron, faïence de Saint-Porchaire ». Il en existe encore « trente-deux pièces », qui sont si connues des amateurs, qu'il n'y a pas lieu d'insister. Je relèverai seulement une erreur de nom : il faut lire, p. 232, M^{me} de la Sayette et non « de Lafayette ». Page 231, sont reproduits deux « chandeliers en faïence, ayant fait partie du service ».

2. On lit, p. 244 : « Les lustres en bois au xvi^e siècle ont été employés assez fréquemment dans les illuminations n'ayant qu'un caractère provisoire et faites à l'occasion d'une fête ou d'une cérémonie déterminée. Ainsi, en 1552, pour les cérémonies de Pâques, la ville de Poitiers fit exécuter un lustre en bois, désigné dans l'inventaire sous le nom de *rota*. Cette roue n'était évidemment que temporaire, sans quoi on s'expliquerait difficilement l'emploi d'une matière aussi peu durable. Sur cette roue on ne plaçait que des cierges ce qui peut être considéré comme une anomalie, car la plupart des couronnes de lumière dont il nous est resté des indications précises paraissent avoir réuni des lampes et des cierges dans un appareil commun.

« Payé à Etienne Brigon, menuisier, pour avoir fait la roue
« devant Notre-Dame. Item, à Champdiver pour avoir peint
« ladite roue, VIII X. Item, à Jehan Leguex, cergier, pour
« avoir demy cent de cire, laquelle fut mise en la dite roue,
« VIII, X. » (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, p. 231.)

Il n'y a pas à se méprendre sur la forme de cette roue (1), qu'ont souvent décrite les inventaires et les comptes ; il ne s'agit nullement d'une couronne de lumière, avec cierges et suspendue, ni d'un lustre, mais bien d'un cylindre de bois, posé dans le chœur devant l'image vénérée et représentant le circuit de l'enceinte de la ville (2), puisque l'offrande se faisait au nom de la ville, à l'aide d'une mèche enduite de cire, comme nos rats de cave, et enroulée autour du cylindre (3), qu'on tournait au fur et à mesure que la mèche brûlait.

M. d'Allemagne me fournit lui-même ces citations, p. 645 :

« A Jehan Asselin.... pour avoir vendu une chandelle de cire, qui jour et nuit ard en l'église N.-D. de Paris devant la représentation de lad. Vierge, la chandelle pesant 100 l. de cire, présentée le 3 juin 1425.

« A Marguerite Herbelot,... pour 114 livres de cire ouvrée en une grande chandelle, assise sur un tour de bois, laquelle chandelle a faict mettre depuis deux mois ençà en l'église N.-D. de Paris, ainsi que mesd. sieurs (du parloir aux bourgeois) lui avoient ordonné faire. » (*Comptes de la ville de Paris, 1425.*)

« 160 livres de cire, employée à faire sur file de grandeur et cyrcuit de la ville, qui est de 1705 toises. » (*Comptes de la ville de Béthune, 1480.*)

« En 1483 (à l'occasion du siège de la ville), firent faire les bourgeois (de Limoges) une chandelle en rondeau, montant à 1800 brasses, de laquelle avoyent esté les murs de la ville mesurés. »

« Pour 466 livres de cyre et employé à faire l'ensainte de lad. ville, prinse par dehors les murs et tours de lad. ville, laquelle ensainte mesd. sieurs les maire et échevins ont faict faire au mois de septembre dernier et a été portée lad. ensainte en la grant esglise de monseigneur saint Estienne de cette ville dans le cœur, et a esté présenté devant le *Corpus Domini* et aultres saints estans dedans led. cœur, pour cette fin que N. S. eust

(1) X. B. de M., *Œuvres compl.*, t. VII, p. 485-489 Du Cange, au mot *Rota*, ne donne que l'acception de *lustre en roue* : ce n'est pas suffisant.

(2) J'ai donné les textes relatifs à Béthune, Bourges et Limoges, d'une manière un peu différente. M. d'Allemagne les a pris dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay.

(3) On appelait « cordon » ou « pain de cire » le fil ciré dont on faisait les bougies d'offrande. Le premier nom lui venait de sa forme et le second de la masse qu'offrait la cire enroulée. (D'Allemagne, *Hist. du luminaire*, p. 844.)

pitié des habitants de lad. ville à la peste qui y estoit. » (*Compt. de la ville de Bourges*, 1499.)

3. Page 250, l'auteur s'ingénie à faux à expliquer le mot *croutelle* qu'il ne comprend pas et dont il fait un synonyme de *crystal* :

« Les textes du xvi^e siècle désignent les lustres dont nous parlons sous le nom de *croutelle*, *croustelle*, *croustalle*. Il nous semble bien qu'il faut entendre par là du cristal de roche, mais nous n'oserions l'affirmer. Quoi qu'il en soit, nous trouvons, en 1588, dans l'inventaire des meubles du prince de Condé: « Ung
« chandellier de salle, à quatre branches, suspendu en la
« salle... façon de croustalle, faict au tour et figuré de plusieurs
« couleurs ». Et en 1589, dans l'inventaire de Catherine de Médicis : « Unze boestes, dans lesquelles il y a en chascune
« ung chandelier de croutelle. »

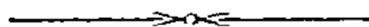
D'autres s'y sont mépris, comme MM. Bonnaffé et Havard. *Croutelle* est le nom d'un bourg, situé près de Poitiers et où se fabriquaient au tour des ouvrages en bois de toute sorte et principalement des chandeliers.

4. A propos de l'expression populaire et grivoise « tenir la chandelle », M. d'Allemagne écrit, p. 637 : « La première fois que nous rencontrons cette expression, c'est dans un Noël imprimé à Paris en 1525, par Lucas le Moigne, en son vivant curé de Saint-Georges du Puy, au diocèse de Poitiers :

« Ainsi, la vierge pucelle
« Le doux Sauveur enfanta.
« Joseph lui tint la chandelle,
« Qui tout tremblant regarda. »

L'iconographie, qui a pu inspirer le quatrain, montre, en effet, saint Joseph, aux xv^e et xvi^e siècles, dans la scène de la Nativité, tenant une chandelle allumée qu'il protège de sa main, ou une lanterne, afin d'éclairer parce qu'il fait nuit. L'imagerie moderne de Desclée, à Tournai (Belgique), a reproduit ce détail, à l'imitation des incunables, dans une jolie gravure de Noël, répétée dans le *Messenger de saint Joseph*, 1897, p. 365.

X. BARBIER DE MONTAULT.



fabriqué à
Croutelle
renommé par ses
fourrages.

Épitaphe de François de Goizet

1779

L'épitaphe qui suit se lit dans le cimetière de la commune de Saint-Médard, canton de Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres); la tombe sur laquelle elle est gravée est une pierre plate (2^m + 0^m90 c.), surmontée d'une croix maintenant brisée.

Je reproduis le texte exact, avec ses fautes d'orthographe et tel qu'il a été disposé par le graveur sur la dalle funéraire.

CY GIST ✠ LE CORP
DE FRANCOIS
DE GOIZET ANCIEN
SERVITEVR · DV · ROY ·
ET · CHEVAIELER · DE
LORDRE · MILITAIR
DE · SAINT · LOVIS
AGE · DE · 70 · AMS ·
DECEDE · LE · 13 · SEPTEM
BRE · 1779 · PRIEZ · DIEV
POVR · SON · AME.

La croix de Saint-André, figurée au milieu de la première ligne, doit sans doute représenter la croix de Saint-Louis dont le défunt était titulaire.

Voici, du reste, la note nécrologique que publiait sur les titres et services de l'ancien garde du corps le journal qui paraissait alors à Poitiers (1) :

« François Goizet, ancien Garde du Corps du Roi, Capitaine, Invalide-Pensionné de la seconde classe, dans la subdélégation d'Aunay, Compagnie de Poitiers, et Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, est mort, à Saint-Médard, Diocèse de Poitiers, le 13 septembre dernier, âgé de 70 ans. Il avait servi 37 ans dans les Gardes du Corps du Roi (2) et avait obtenu sa retraite aux Invalides en 1762. »

On a dû remarquer, dans l'épitaphe donnée plus haut, que le

(1) *Affiches du Poitou*, an. 1780, p. 24.

(2) Louis XV.

nom de Goizet est précédé de la particule DE, à laquelle on attache généralement une idée indicative de noblesse.

François de Goizet, en sa qualité de Garde du Corps et à cause de ses longs services, aurait été anobli ?

La question peut se poser.

On sait, en effet, que, sous l'ancienne monarchie, les gardes du corps étaient une troupe d'élite, qui était composée de gentilshommes et destinée à la garde de la personne du roi.

L'effectif, qui avait été progressivement porté à 1600 hommes, était réduit à 1,440 en 1715. Un ouvrage imprimé en 1761 donne 336 hommes, plus six porte-étendards et six trompettes, à chaque compagnie, partagée en deux escadrons de 168 hommes et en six brigades de 56 gardes, et commandée par un capitaine qui était ordinairement un duc, 3 lieutenants, 3 enseignes, 14 exempts dont un était aide-major, 12 sous brigadiers.

L'uniforme était l'habit bleu, parements, collet, doublures et veste rouges, manches en bottes et poches en pattes, agréments, bordé en galon d'argent en plein sur le tout; culottes et bas rouges; chapeau bordé d'argent; baudrière de soie blanche et argent, galonnée d'argent, ainsi que le ceinturon; et l'équipage du cheval, bordé d'argent, rouge, vert ou jaune, suivant la compagnie.

Combattant à cheval, les gardes du corps avaient l'épée, le mousqueton et le pistolet; à pied, dans les palais royaux, ils n'avaient pas de pistolet.

Quoi qu'il en soit de la noblesse de l'ancien garde du corps, disons qu'il était originaire de Melle, d'une famille ancienne, issu de Jean Goizet, marchand, et de Marie-Anne Brunet.

Il avait un frère, Louis Goizet, qui était chanoine régulier de la Congrégation de France, et qui mourut prieur-curé de Saint-Médard, le 3 novembre 1781. (*Communication de M. Héline, ancien curé de Saint-Médard.*)

Un autre frère, Pierre Goizet, marié à Niort, donna naissance à un fils, Jean Goizet, qui fut archiprêtre de Notre-Dame de cette ville, et qui périt à Paris, en 1792, avec ses deux vicaires, victimes des septembriseurs.

D'autres Goizet, que l'on trouve, au siècle dernier, à Chizé et dans l'Aunis, semblent être une branche de la même famille. Il en existe encore actuellement d'honorables représentants dans la Charente-Inférieure et la Charente.

ALFRED LARGEAULT.

LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

VILLE DE POITIERS

I

Tous les journaux de Poitiers ont reproduit la lettre suivante, qui a été écrite par le P. de la Croix et que je me fais un devoir de publier *in extenso*.

Poitiers, le 10 juin 1897.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Lors de la construction de l'hôtel de ville de Poitiers, il fut décidé que les salles du rez-de-chaussée seraient aménagées en vue d'établir un musée purement artistique, c'est-à-dire renfermant exclusivement des œuvres peintes, dessinées ou sculptées.

Peu à peu les salles ont été détournées de leur destination. Elles sont aujourd'hui encombrées par d'antiques pierres travaillées, des objets d'archéologie et... une série de champignons en cire, d'ailleurs fort intéressante.

A plusieurs reprises la commission de surveillance des musées de Poitiers a formulé un vœu tendant à la construction d'un musée archéologique indépendant du musée artistique, ainsi que cela existe dans un grand nombre de villes, parmi lesquelles nous citerons Niort.

La grosse difficulté était de trouver un local convenable ou un emplacement central, pouvant recevoir une construction.

Or, par suite du décès de M. Léon Gaillard, le bel hôtel Renaissance qu'il habitait va être mis en vente.

Aucun immeuble ne saurait mieux convenir pour l'installation d'un musée archéologique. Le cadre est merveilleux et le lieu est admirablement choisi.

Nous estimons donc — et nous parlons d'un grand nombre d'artistes, d'archéologues et d'érudits poitevins — que la ville a pour devoir d'acquérir l'hôtel Gaillard, afin d'y installer les collections qui sont trop à l'étroit dans les salles du musée artistique.

L'aménagement serait extrêmement facile dans cet hôtel. Au rez-de-chaussée le musée lapidaire trouverait sa place, tandis que les salles du haut seraient organisées comme à Cluny. La ville de Poitiers aurait ainsi un musée digne d'elle, qui serait le complément de son organisation universitaire.

Le conseil municipal sait parfaitement que, dans un délai maximum de dix années, il faudra bâtir un immeuble destiné à recevoir les collections archéologiques et autres qui ne trouveront plus place à l'hôtel de ville. Il n'hésitera donc pas à faire dès maintenant les sacrifices nécessaires, car l'occasion qui se présente aujourd'hui ne se rencontrera plus.

La création d'un musée spécial contenant, non seulement des objets d'archéologie, mais encore des spécimens de l'art sous toutes ses formes, est une chose indispensable dans un centre intellectuel tel que Poitiers. Il servirait à instruire tout le monde, et serait une source précieuse où les ouvriers d'art viendraient puiser les meilleurs enseignements.

Nous espérons donc, appuyés par la presse poitevine, que le conseil municipal prendra en considération l'idée que nous lui soumettons. Il créera ainsi une œuvre d'utilité publique et conservera à l'admiration de tous le bel hôtel de la rue Lebascle, qui est un des plus beaux spécimens de l'architecture poitevine au xv^e siècle.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, avec tous nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

Un groupe de vieux Poitevins.

II

J'adhère avec empressement et sans réserve au vœu qui vient d'être si bien exprimé. J'ajouterai seulement quelques mots pour mieux préciser ce que nous désirons.

Il ne s'agit pas exclusivement de débarrasser l'hôtel de ville des antiquités qui l'encombrent, mais de créer à côté un musée archéologique, sur un plan nouveau et en vue d'une plus grande utilité pour le public. Dans ce but, il est nécessaire qu'il soit surtout *local* ; la Société d'ethnographie nous ouvre la voie et nous donne la marche à suivre.

Nous demandons, non une espèce de musée de Cluny, ce qui serait difficile à réaliser, mais plutôt, dans le genre du musée Carnavalet, à Paris, le groupement de tout ce qui intéresse l'histoire de la ville de Poitiers et de la province de Poitou, aussi ses mœurs, ses usages, ses industries, son développement intellectuel, etc.

Il importe qu'une salle soit consacrée aux produits locaux, tels que *finesses* de Croutelle, *poteries* de Montbernage, *picots* de Loudun, *ribés* des communautés religieuses, *colifichets* des visitandines, etc. On devra y rencontrer les marques de fabrique et les poinçons, tels que ceux des orfèvres et des potiers d'étain. Une section serait affectée aux tissus et aux broderies, même aux moules de pâtisseries. Dans un pays de chasseurs, tous les engins de chasse ne seront pas omis.

Un groupe scolaire est indispensable : on y verrait les livres usuels, mais surtout les livres de prix aux armes de la ville, les thèses et diplômes universitaires, les instruments du travail, entre autres les écriboires de faïence, de métal, de bois, de verre et de cuir. Je tiens à la disposition du musée une collection assez curieuse de modèles d'écriture sur parchemin et remontant au xviii^e siècle.

A quand une salle des *Illustres*, qui mettrait en relief toutes

nos gloires? A défaut de toiles ou de bustes, on pourrait toujours commencer par les portraits gravés qui sont très nombreux.

Afin d'être complet sur tous les points, qu'on ait recours au moulage, à l'estampage et à la photographie : celui qui voudra étudier sérieusement pourra le faire, sans être obligé de se déplacer pour remonter aux originaux dont il aura sous les yeux la copie fidèle.

Visant à l'instruction générale, on l'obtient par des étiquettes qui renseignent exactement sur l'objet, y compris le nom du donateur, qu'il convient de ne jamais oublier pour faire affluer de nouveaux dons. Le catalogue est l'accessoire pour la majorité des visiteurs, qui ne se donnent la peine ni de l'acheter ni de le lire, mais qui chercheront dans l'étiquette l'indication qui leur suffit sur la valeur de l'objet ayant frappé leurs regards.

Ce n'est pas tout que de montrer et d'expliquer les œuvres archéologiques que l'on est heureux de posséder ; il est essentiel encore de les faire connaître au monde savant. La *Revue d'archéologie poitevine* vient à point comme organe du *Musée d'archéologie poitevine*. Fraternisons donc et unissons nos forces. On trouvera dans notre nouveau périodique toute facilité pour enregistrer au fur et à mesure les dons et acquisitions, et surtout pour mettre en pleine lumière, par une description et une planche, les objets qui méritent une attention particulière, soit par leur beauté artistique, soit par leur rareté ou encore par l'appoint qu'ils apportent à l'histoire locale.

L'idée est maintenant lancée, il appartient à notre municipalité de la réaliser par l'acquisition d'un immeuble qui convient admirablement à cette destination et en s'assurant le concours bénévole d'archéologues compétents, pouvant mener à bien le classement et l'approvisionnement d'un musée dont la ville sera bientôt fière.

III

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 1897, à la Société des Antiquaires de l'Ouest, contient cette communication, suivie d'un vœu :

« Le R. P. de la Croix appelle l'attention de la Société sur le projet qu'aurait formé la municipalité de Poitiers d'acquérir la maison Renaissance qui appartenait à notre confrère M. Léon

Gaillard, récemment décédé. La municipalité aurait l'intention d'y installer son musée lapidaire et archéologique, qui occupe dans le musée de l'hôtel de ville une place importante, au détriment des collections artistiques qui sont trop à l'étroit. La commission des musées de la ville s'est réunie dans l'immeuble même et s'est préoccupée de la question de savoir s'il convenait à la destination indiquée ; elle a reconnu qu'il répondait à tous les besoins et a délégué deux de ses membres pour étudier la question. Le R. P. propose à la Société d'émettre un vœu tendant à la réalisation du projet dont il vient de parler.

« La Société, se conformant à la pensée du R. P. de la Croix :

« Considérant que les collections artistiques de la ville de Poitiers manquent de place dans le musée de l'hôtel de ville ; qu'il serait utile de créer un musée spécial d'archéologie facilement accessible aux travailleurs ;

« Considérant que l'hôtel de feu M. Léon Gaillard paraît remplir toutes les conditions désirables pour l'installation de ce Musée archéologique ;

« Que, d'ailleurs, il y a intérêt à ce que la ville devienne propriétaire de cet immeuble, l'un des types de l'architecture Renaissance à Poitiers,

« Emette le vœu que la municipalité de Poitiers achète l'hôtel dont il s'agit pour y installer les collections lapidaires et archéologiques et décide que ce vœu sera transmis par son Président à M. le maire de Poitiers. »

L'hôtel Gaillard ayant été mis en vente à un prix trop élevé, il ne s'est pas trouvé d'acquéreur : l'affaire reste donc en suspens. Qu'il me soit permis, pour aboutir à la réalisation d'une partie du vœu exprimé, de faire ici une proposition qui conciliera tous les intérêts.

La Société des Antiquaires possède, rue des Grandes-Écoles, un immeuble, acheté au curé de Saint-Porchaire, qui réunit, dans trois vastes salles, sa bibliothèque, son musée lapidaire et ses collections archéologiques. Elle y tient en raison des souvenirs qui s'y rattachent, car là furent autrefois l'université de Poitiers et l'hôtel de ville. Quant au style du monument, il est pour ainsi dire nul : la chapelle représente un xv^e siècle assez banal et la cage d'escalier, du même temps, ne manque pas de similaires dans la ville même.

Depuis la donation de M. de Chièvres du Musée des Augus-

tins, nous sommes en possession d'un autre immeuble, plus vaste et plus commode. Il conviendrait, au lieu de les avoir dispersées, d'y réunir toutes nos collections, qui gagneraient à être ainsi groupées, sans compter l'avantage qui en résulterait pour les visiteurs.

En vendant le premier local à la ville, qui le convoite déjà pour son école de dessin, nous faisons une affaire qui améliore notre situation, toujours précaire faute de ressources pour parer à nos besoins et aux éventualités. De la sorte, la ville accepte la protection immédiate d'un édifice qui doit lui être encore plus cher qu'à notre Société, car il fait partie de son histoire.

Espérons que cette idée, qui est celle de la majorité des membres de la Société, prendra définitivement corps, cette année, au sein du conseil municipal.

X. BARBIER DE MONTAULT.

UNE CLOCHETTE A MAIN DU XVII^e SIÈCLE

Planche III.

M. Claveau, curé de Varennes (Vienne), a trouvé et acheté à Airvault, à une vente après décès et provenant de Bressuire (Deux-Sèvres), une charmante clochette, qu'il a adaptée à sa chapelle personnelle. Ce petit ustensile, à une époque où l'on s'occupe beaucoup de bibelot, mérite de figurer dans l'Inventaire général des richesses artistiques du Poitou. A ce titre, je me propose de lui consacrer une courte notice archéologique, où je parlerai de son usage, puis ferai sa description technique. Je croyais que la Société des Antiquaires de l'Ouest à qui j'en offris la primeur, ne serait pas restée indifférente à un objet de cette sorte ; c'est, en effet, le premier qu'on lui signale. Je lui demandais, ce qui est la conséquence directe de cette étude, non seulement une planche pour son bulletin, mais aussi un moulage, qui aurait

pris place parmi les bronzes de notre musée des Augustins. Ma triple proposition de vulgarisation ayant été rejetée, je me suis retourné d'un autre côté, où la clochette, mieux appréciée, a été accueillie avec faveur. D'abord, la photographie en a été faite, à mon intention, par le curé de Channay (Indre-et-Loire) et, à la suite de l'Exposition rétrospective d'Angers, en 1895, où la clochette a été fort remarquée, elle a valu une médaille à l'exposant.

I

1. Boiste, dans son *Dictionnaire universel de la langue française*, donne ces définitions de deux mots qui sont considérés comme synonymes : « *Clochette*, petite cloche portative; *sonnette*, tintinnabulum, petite cloche ».

Clochette est le diminutif de cloche ; mais ce terme manque de précision, car il n'indique pas suffisamment la différence de l'une à l'autre. *Sonnette*, expression plus vulgaire, a son radical, non plus dans la forme, mais dans la destination, qui est d'appeler à l'aide du son ; elle est donc essentiellement un vase sonore.

Petite, employé des deux côtés, exprime vaguement les dimensions ; *portative* est un renseignement de plus. J'ajouterais encore *à main*, car on la tient entre les doigts pour sonner.

2. La clochette, du genre de celle qui nous occupe, fut de deux sortes : profane et ecclésiastique, suivant qu'on s'en servait à la maison ou à l'église.

Dans un temps où le système moderne de suspension et de traction n'était pas encore inventé, elle se posait sur la table ou bureau. On en a de nombreux exemples dans les anciens tableaux, et un des plus beaux est incontestablement le portrait de Léon X, que peignit Raphaël (1). Elle accompagne alors l'écrivoire, comme il résulte des textes d'Inventaires. « Ecrivoire, garnie de cornet, de poudrière et de sonnette, avec deux jattes, l'une pour mettre de la poudre, l'autre pour mettre une éponge et des plumes » (*Inv. du président de Montholon, à Rouen, 1703*). M. Germain Bapst cite ces deux docu-

(1) Voir sa reproduction dans la *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 431. — « Une clochette d'argent. » (*Inv. du pape Paul IV, 1559, no 74.*) — « Une sonnette », 15 juin 1745, p. 52 de l'ouvrage de G. Bapst, *les Germain*, Paris, 1887.

ments, p. 115 et 116 : « 1765. Une magnifique écritoire en argent... Cette écritoire a la forme d'un vase antique... Il est lui-même terminé dans la partie supérieure par un couronnement qui forme une sonnette que l'œil ne soupçonne pas y être. Ce couronnement est surmonté d'un aigle. » — « 1759. Écritoire d'argent, avec une sonnette, du prix de 126 livres 17 sols. »

3. La clochette, comme la cloche, se compose de trois parties : un *battant*, mobile à l'intérieur ; un *corps*, largement ouvert au bas de la *robe* et resserré au *cerveau* ; un *mouton*, pour la suspension.

Dans la clochette portative, le mouton de bois était remplacé par un manche allongé ou poignée, tantôt en bois, tantôt en métal (1). M. le curé de Varennes a bien voulu offrir à la Société une petite clochette d'autel, du siècle dernier. Son ornementation consiste en quelques moulures à la base et une petite fleur de lis en relief : au-dessus du cerveau se dresse une oreille plate, percée d'un trou, dans lequel passait la cheville qui maintenait le manche dont l'extrémité fendue saisissait l'oreille (hauteur, 0,065 ; largeur, 0,05).

4. Les clochettes attendent encore leur monographie spéciale. La plus ancienne est romane : Didron l'a étudiée et reproduite dans les *Annales archéologiques*, t. I, p. 459. Celles qui portent la signature A FINE, du fondeur Van den Hende, ont été, à plusieurs reprises, l'objet de curieuses notices dans le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. X, p. 63 ; t. XII, p. 216 ; t. XIII, p. 65, 217 ; t. XIV, p. 141 (2).

C'est tout et trop peu assurément. La clochette de Varennes va donc, en prolongeant ces études partielles, arriver au xvii^e siècle, qui fut une belle période pour l'art industriel.

II

Voici d'abord les dimensions : diamètre à l'ouverture, 0,06 ; hauteur totale, 0,08 ; hauteur sans le manche, 0,05. Les proportions sont bien observées : la base forme empatement et la

(1) La gravure de Larmesin, qui date de Louis XIV et est reproduite dans l'*Histoire du luminaire*, par d'Allemagne, pl. 31, représente sur une table deux chandeliers et une clochette à poignée droite, terminée par un bouton.

(2) *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1892, p. 19-21 ; *Rev. de Saintonge*, 1892, p. 389 ; *Revue de l'art chrét.*, 1886, p. 233, pour la clochette fondue au xvii^e siècle par Nicolas Buret.

poignée s'efface devant le vase, qui est évidemment la partie principale, celle qui attire l'œil avant tout.

Le métal, qui est celui qu'on nomme *de cloche*, a été fondu dans un moule fait exprès. D'où je conclus que cet exemplaire n'a pas dû être unique et qu'il en a été très probablement tiré un certain nombre, que des recherches ultérieures pourront nous faire connaître. On voit très distinctement, à l'intérieur, comment le moule a été tourné, pour lui donner plus de régularité.

La fonte n'est pas toujours parfaitement nette, il y a des bavures, et alors la retouche au burin s'impose, pour mieux accuser les contours et les détails. Ici ce second travail, plus long et plus minutieux, se remarque surtout à la proéminence des reliefs et au pointillé des feuillages, qui fait contraste avec les nervures restées lisses.

A la suite de l'oxydation que donne l'exposition continue au grand air, le métal se pare d'une belle patine verte qui fait les délices des amateurs ; elle serait à elle seule un témoignage irrécusable d'ancienneté. Je regrette que M. Claveau ne l'ait pas respectée et, par un sentiment fort louable d'ailleurs puisqu'il attestait son respect pour les objets du culte, ait fait dorer le dedans et le dehors, ce qui donne à la vieille clochette un aspect trop moderne, auquel plusieurs archéologues se sont laissé prendre, la suspectant de faux.

L'ornementation rappelle qu'au baptême des cloches on les enguirlande et revêt de riches étoffes. La robe de la clochette a donc été décorée, suivant les idées du temps et avec goût. En architecture, comme en sculpture, prévalait la classique feuille d'acanthé : c'est elle qui fait tous les frais de la décoration, qui comprend deux parties, que l'artiste a eu soin de ne pas confondre, pour mieux faire ressortir la forme générale.

La calotte supérieure est garnie d'une collerette de huit petites feuilles, qui descendent du disque central et se replient légèrement à l'extrémité. Elles ne sont pas trop fouillées pour ne pas nuire aux quatre grandes feuilles, gracieusement découpées, qui s'étalent sur la robe et que complètent, à l'entre deux, des fleurettes à cinq lobes, marguerite ou pervenche, montées sur tige feuillue. Ces fleurettes, qui donnent de la gaieté à cette espèce de chapiteau renversé dont est formée la clochette, sont appliquées elles-mêmes sur des pétales, recourbés et retroussés, mais laissés lisses à dessein.

La poignée est originale. Elle représente un épagneul, le chien à la mode, assis, la queue courte et relevée, sur ses deux pattes de derrière, tandis qu'il redresse ses deux pattes de devant : l'œil est vif et attentif, le museau semble flairer quelque chose et les oreilles sont rabattues ; le poil, parfaitement rendu, est comme peigné et soyeux. L'attitude est celle que prend l'animal fidèle, quand son maître lui commande de faire le beau.

Le battant, maintenu par un crochet en S, a la forme gracieuse du long pistil d'une fleur.

III

La date d'exécution ressort de l'ensemble de la composition. Nous sommes ici à l'époque, bien connue, du grand règne de Louis XIV, qui avait lancé l'art dans une nouvelle voie, en ajoutant à sa distinction beaucoup de solennité. En effet, cette clochette, malgré son élégance, pèche peut-être par excès : on l'a voulue trop belle et on l'a surchargée ; on l'a faite riche, pour plaire à qui ne redoute ni la pompe, ni l'éclat.

La destination est moins évidente : toutefois, je n'hésite pas à la qualifier civile, plutôt qu'ecclésiastique, bien que l'art employât alors les mêmes types et qu'on ne se fit pas scrupule de traiter le style religieux d'une façon absolument profane. Si l'acanthé n'a pas par elle-même de signification tranchée (1), je crois trouver dans la présence des fleurettes et du chien l'indice d'une pensée et d'un symbolisme non équivoques, qui nous reportent plus sûrement au logis noble ou bourgeois (2). La fleurette fait tout de suite penser à l'affection, au souvenir, et le chien à la fidélité (3). Serait-ce alors un don de l'amitié ? Pourquoi pas ? Mais je vais plus loin encore. La sonnette appelle le domestique, qui se rend aussitôt près de son maître, attendant ses ordres ;

(1) Qu'on n'oublie pas l'origine du chapiteau corinthien, où l'acanthé garnit l'extérieur d'un vase posé en sentiment pieux sur une tombe.

(2) *L'Ancien Forez* (1892, p. 352) a publié un texte ancien, qui assigne un attribut différent à quatre classes distinctes de la société : le *faucon* au noble, le *chien* au gentilhomme, la *roue* au roturier et la *chaise* au domestique.

(3) Je n'en citerai qu'un exemple, emprunté à l'antiquité classique. — Tout le monde connaît « la touchante histoire du fidèle chien d'Ulysse, gisant, vieux et abandonné, sur un fumier et reconnaissant son maître, puis mourant après avoir manifesté sa joie ». Ce sujet, extrait de l'Odyssée d'Homère, chant XVII, vers 291-326, a été souvent représenté sur des monnaies de la *Gens Mamilia* et sur des pierres gravées, entre autres une cornaline à Berlin, un grenat et une cornaline à Genève (*Le Musée Fol, choix d'intailles et de camées antiques*. Genève, 1878, t. III, pages 310, 330 ; pl. LXXIII, n^{os} 4, 5).

il est propre, rangé, d'une tenue irréprochable; il écoute, prêt à obéir. L'épaigneul voudrait donc dire encore éliquette correcte et obéissance prompte (1).

Je m'arrête à cette dernière réflexion, qui donne peut-être le sens vrai que le bronzier, à qui je ne refuserais pas le titre d'artiste, a voulu attacher à sa clochette, créée pour le commerce et qui eût été bien à sa place sur le bureau d'un fonctionnaire ou d'un financier.

X. BARBIER DE MONTAULT.

INVENTAIRE DE L'OURSERIE

EN 1602

Inventaire (2) et description des meubles et choses trouvées en la maison noble de L'Ourserie (3), paroisse de Beaulieu, chambres et lieux d'icelles, demeurez du déceps de defunt Daniel Duchilleau, vivant escuyer, seigneur du dict lieu de l'Ourserie, faict par moy Grégoire Verdon, notaire en cour laye et commys en ceste partie du greffier de la terre et seigneurie de la Sauvagière (4) et quarte partie par indivis de la saisine par le commandement et commission de monsieur le sénéchal de ladite seigneurie, le quatorziesme jour de may mil six cens deux, en la forme et manière qui s'ensuyt.

1. Premyèrement, deux chaslits à quenoille et cinq aultres petits chaslitz, tous vieux et usez.

2. Huict coiste de litz et cinq traversierz de plume, l'une desdictes coistes avec le traversier en toille troisée, fort usez et gastez et peu remplis.

3. Quatre cielz de toille de lin, à franges et ung aultre ciel de toille troisée, avec ses courtines.

4. Six couvertes de layne blanche et une rousse, avecques ung meschant matra ou coiste pointe, le tout fort usé, fors l'une des couvertes, qui est presque neufve et les antennes faicte en fil.

5. Troys vieux buffets, faicts à panneaux, fort usez et détériorez.

(1) « Une salière d'or, faicte et esmaillée en façon d'un petit chiennet, séant sur un entablement d'or » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, no 696). — Plusieurs pièces d'argenterie ont la devise *Pour vous servir* (nos 104, 118).

Le marquis de Pastoret, qui a dans ses armes un berger avec son chien et deux lévriers pour supports de l'écu, porte pour devise : *Bonus semper et fidelis*.

La famille Ciccarelli, à Turin, prend pour cimier de ses armes un lévrier d'or, avec cette devise : *Fidelis custos* (*Giorn. araldico*, 1896, p. 317). Le chien est donc le symbole à la fois de fidélité et de bonne garde.

(2) La copie en a été prise sur l'original, aux archives du château de la Barre, près Menigoute (Deux-Sèvres), d'après l'indication fournie par M. Alfred Richard.

(3) L'Ourserie, ferme de la commune de Beaulieu-sous-Parthenay (Deux-Sèvres).

(4) La Sauvagère, ferme de la commune de Vautebis (Deux-Sèvres).

6. Troys vieilles tables, deux rondes et une carrée, avec les treteaux de bois de chesgne.

7. Vng vieux banc doussier, fort usé, de bois de chesgne.

8. Cinq petis tabouretz, aussi de boys de chesgne.

9. Deux vieilles chesres de boys de chesgne.

10. Troys grands escabeaux, de boys de chesgne.

11. Six vieux coffres, tant grands que petis, faicts à panneaux de boys de chesgne ; en deux plus grands, lesquelz ferrés et fermant à clef, ont esté mise les hardes qui s'ensuyvent :

12. Premièrement, vne chemisolle d'homme, faicte à broche de couleur rouge ou incarnadine.

13. Vne jupe de carize violet, vne aultre jupe de carize tanné et ung pourpoint de toile blanche à l'usage dudict deffunt ; le tout acoustré de passemens et plus de demy usé.

14. Soixante dix neuf livres d'estaing, en œuvre, de buye, pinte, choppines, bassin, escuelles, chandelier, assiettes et aultres vaisselle.

15. Vingt quatre livres de chenevyn et lin, tant fillé qu'en poil.

16. Sept linceux et demy, de toile commune, plus de demy usez.

17. Dix nappes de toile de meslinge et grosserie.

18. Vng plain petit pochon de mêmes hardes et besougues de femme et enfens et petites pièces et retailon de drap.

19. Troys paires de hault de chausse, à l'usage dudict deffunt, l'ung, de satin rouge à bande, fort usé et deschiré ; l'autre, de chamois, à cul rond, accoustré d'ung passement de soye, plus de demy usé, et l'autre de drap gris, accoustré d'ung passement ung peu meilleur.

20. Vng tapy vert, d'une aulne et demye de long et troys cars de large, plus de demy usé et taché.

21. Vingt serviettes communes et demy usées.

22. Vng manteau violet, à l'usaige dudict deffunt, accoustré d'ung passement fort pelé et usé.

23. Une devanture de manteau, à usaige de femme, de carize violet, usé et taché.

24. Troys cotillons, à usaige de femme ; l'ung rouge, à petites bandes de velours ; l'autre, de camelot rouge, aussi estoffé de velours et l'autre de frize de couleur colombant ; le tout demy usé ou environ, avecq ung corps de cotte, à usaige de femme, de camelot vert, fort usé.

25. Vne robe de sarge, une aultre robe d'estamine à usaige de femme, fort usées et gastées.

26. Quatre petis oreillers de plume, en toile playne, telz quelz.

27. Deux cielz, de grosse sarge verte, avecques une paire de courtines de mesme sarge.

28. Cinq chemises de femme, de toile de lin, fort usées.

29. Une paire de brassières vertes, telles quelles.

30. Six chemises de lin, à usaige d'homme, demye usées.

31. Vng bas d'estame tanné, presque demy neuf.

32. Six paires de chaussette de toile de lin, telles quelles.

33. Troys paires de canessons (caleçons) de mesme toile, aussi telz quelz.

34. Vng vieux chapperon de velours noir, avec une garniture et perruque.

35. Vne coiffe de taffetars, à usaige de damoiselle, fort usée.

36. Vng chapperon, garny de taffetars, assez neuf.

37. Vng manteau noir, que avoit ledict deffunt lors qu'il fut tué, demy usé.

38. Vng petit bahu, couvert en cuyr, ferré et fermant à clef, onquel c'est trouvé une petite liace de papiers qui y a esté renfermée.

39. Troys chaudrons d'arain, à tenyr troys seilleaux ; l'autre deux et le troisieme demy seilleaux ou environ, telz quelz.

40. Vne seille de boys.

41. Vng pot d'arain ou cuyvre de cinq esculées ou environ.

42. Deux couvertoires de cuyvre.

43. Deux cueillières de fer, telles quelles.

44. Vne broche de fer.

45. Deux poisjons d'arain, demy usez.

46. Deux poisles à queue.

47. Vne poislonne d'arain, d'ung seilleau d'eau ou environ.

48. Deux poisles d'arain, de troys seilleaux chescune ou environ, presque demye usées.

49. Vne grande cuve de fer, petassée et gastée.

50. Deux landiers de fer, de moyenne grandeur et grosseur.

51. Deux grisles de fer, telles quelles.

52. Vne palle de fouyer, aussi de fer et telle quelle.

53. Deux arquebuze à rouhet, de troys pieds de canon ou environ et ung fourniment.

54. Deux meschans espioux.

55. Vne espée à garde, qui se portent à présent.

56. Vne met, de moyenne grandeur, faict d'esse (ais) ou madriers.

57. Deux tamys ou passouers, ung délié et l'autre gros, telz quelz.

58. Vng gardemangier, non garny.

Au grenier dudit logis :

59. Vng septier de seille et quatre boiceaux froment, mesure de Parthenay.

60. Douze boiceaux d'avoyne, mesure de Parthenay.

61. Vng plain petit sac de layne, non encores nettoyée, poisant environ dix livres.

62. Douze coings de chanvres, non encore peignées.

63. Vng fust de boiceau.

64. Troys sacz de grosse toille, telz quelz, de troys à quatre boiceaux chescun.

En la cour et selier (cellier) dudit logis :

65. Deux sallouers, l'ung de terre, l'autre de bois, en l'ung desquelz y a troys à quatre pièces de lard.

66. Deux potées de gresse, poisant huict livres et demye chescune.

67. Deux pippes de vin de pays, avec les fustz.

68. Deux fustz de pippes et deux baricques vuides.

69. Vne petite cuve, de deux sousines de vendenge ou environ.

70. Vng jadault ou escuelle monté esse, avec sa douille.

71. Vng petit verjustier.

Es estables et cour dudit logis :

72. Premyèrement, une demye douzaine de brebis.

73. Vne chiepvre.

74. Vng pourseau, d'ung an venant à deux.

75. Deux codingnes de l'année.

76. Vne vache, avecques sa suite, d'ung veau de l'année.

77. Deux chevaux, l'ung appelé *le bidet* et l'autre *le grand cheval*, qui est de poil gris ; tous deux sans cougnoissance d'age, avec une celle (selle) que le lacquay dudit deffunt a dict luy avoir esté prestée et ne luy appartenyr.

78. Vne celle de cheval, à usaige de femme, telle quelle et deux corps de celles de cheval, à usaige d'homme.

79. Vne petite brasée de foing en carré, contenant une petite charretée ou environ.

80. Vne mousche de fagots franc, contenant deux ou troys cents.

81. Une aultre mousche de fagots de fournille (fournil), contenant troys à quatre cents.

Ce faict et le lendemain ay procédé à l'inventayre desdicts papiers trouvez audict petit bahu, comme il s'ensuyt.

82. Premièrement, vne réception de l'hommage de ladicte seigneurie de l'Ourserie, par Messire Jehan Duchilleau, presbtre, à Jehan Legier, escuyer, sieur de la Sauvagière, dacté du unzième jour d'apvril mil cinq cens, signé Jehan Legier, avec le desnombrement d'icelle seigneurie, rendu audict Legier par ledict Duchilleau, le quatorzième de juing ensuyvant; au doz duquel est l'acte de dorcemant et réception d'icelluy dacté du moys de juillet ensuyvant.

83. Plus une obligation en papier, du unzième mars 1584, pour damoiselle Roberte Dubreuil, contre Micheau Bonnet, laboureur, signée N. Bonnet et Bonnin, notaire de la cour de Mirbeau, portant cinq escuz.

84. Vng contraict de chaptal en papier pour Nicollas Houlier, serviteur de damoiselle Jacqueline Duchilleau, contre Pierre Groux, demourant à l'Ourserie, du vingt uniesme de novembre mil cinq cens quatre vingt dix neuf, signé Girard et Bernardeau, notaires de Lezay, portant la somme de douze vingt quinze livres, dix solz.

85. Vne obligation en papier, pour Collas Oullier, demourant à l'Ourserie, contre Collas Logais, de quarante livres, signée Imbert et Bonniou, notaires de Parthenay.

86. Vng acquit en papier, de la somme de quarente troys escuz sol, receue par Benoist Challin de la Frelaudière (1), de damoiselle Jacqueline Duchilleau, dacté du sixiesme aougst 1591.

87. Vng chaptal en papier, passé soubz la cour d'Hérison(2) par Grelier et Brochereau, notaire, pour Symon Philippe escuyer, seigneur du Pont d'Hérison, contre Michel Grillebauld, dacté du huictiesme septembre 1592, lequel est bastonné et rayé.

88. Vng vidimus en six feuillets de papier, d'ung contraict de vendition et procuration faicte par Symon Phelippe, escuyer, seigneur du Pont d'Hérison, à sire Michel la Flesche, demourant à Nogent, après la coppie duquel contraict s'ensuyt coppie d'une obligation contre ledict la Fleche, au profit dudict Philippe, de la somme de deux cents escuz et après la coppie de deux missives signée Hadecent; ledict vidimus faict le seziesme mars mil cinq cens quatre vingt seze, ce requérant damoiselle Roberte Dubreuil, par Sorin notaire.

89. Troys coppie d'actes dattez, scavoir deux du vingt huictiesme juillet mil cinq cens quatre vingt quatorze, entre Symon Philippe, escuyer, seigneur du Pont d'Hérison, et Francois Grimauld, et le troiesme du penultiesme jour de mars mil cinq cens quatre vingt seze, faict à la requeste de damoiselle Roberte Dubreuil, contre ledict Grimauld; tous signez Rochard, notaire d'Oirvault, attachez ensemble.

90. Vng chaptal en papier pour ledict Philippe, escuyer, seigneur du Pont d'Hérison, contre Mathurin et Pierre Herssats, frères, portant la somme de quarante cinq escuz ung tiers, dacté du seziesme apvril mil cinq cens quatre vingt quinze, signé Risleau pour coppie et Blouyn pour la mynutte, notaires à Hérison.

(1) La Frelaudière, ferme de la commune de Beaulieu, canton de Parthenay.

(2) Hérison, arrondissement de Bressuire.

91. Vne obligation en parchemyn, pour Francoys Detusseau, escuyer, seigneur de Fargne, contre Daniel Duchilleau, escuyer, seigneur de l'Ourserie, portant la somme de deux cents vingt escuz, dactée du vingtroisiesme febvrier mil cinq cens quatre vingt quinze, signée Barbarin et Baugier (j'ay la mynutte) notaire du Boispouvreau (1), au pied et au doz de laquelle sont l'acquit de ladicté somme, portant consentement de rendre la mynutte d'icelle avec prorogation dudict Detusseau.

92. Vne aultre obligation en papier, pour Symon Philippe, contre Jehan Brelhon, demourant à la Perrière, parroisse de Nevy (2), de la somme d'ung escu cinquante sept solz, dactée du vingt sixiesme juing mil cinq cens quatre vingt quinze, signée R. Sorin, notaire.

93. Coppie en papier d'ung acquit donné audict deffunt Duchilleau et damoiselle Roberte Dubreuil, par maistre André Lucas, intendant en l'élection de Thouars, de la somme de vingt six escuz, dactée du treziesme septembre mil cinq cens quatre vingt dix sept, signée Gallet, notaire royal et Babinet.

94. Vng chaptal, pour Daniel Duchilleau, escuyer, seigneur de l'Ourserie, contre Brethomme, chevalier, de Fondechien, portant la somme de trente six escuz, dacté du unziesme décembre mil cinq cens quatre vingt dix sept, signée Daniel Duchilleau et N. Guilband, notaire de Parthenay.

95. Aultre chaptal pour ledict Duchilleau, contre Louys Ouvrard de Fondechien, portant la somme de trente huict escuz, dacté du dix septiesme janvier mil cinq cens quatre vingt dix huict, signée Daniel Duchilleau et Girard, notaire de Lezay.

96. Aultre chaptal, pour ledict Duchilleau, contre Jacques Prousteau, de l'Ourserie, portant la somme de quatre vingt huict escuz, dacté du vingt septiesme janvier mil cinq cens quatre vingt dix huict, signé Daniel Duchilleau et Girard, notaire de Lezay, lequel est bastonné et rayé.

97. Deux acquits, suyvant l'ung après l'autre, le premier de quatre escuz quarante huict solz, receuz par Anthoine Savaryt, dudict deffunt Duchilleau, dacté du treziesme juillet mil cinq cens quatre vingt dix huict, signé A. Savaryt et l'autre de Francoys Dusergent, du quinziésme juillet ensuyvant.

98. Aultre acquit de vingt quatre escuz dudict Savaryt, pour ledict deffunt Duchilleau, dacté du second décembre mil cinq cens quatre vingt dix huict.

99. Obligation pour ledict deffunt Duchilleau, contre Jacques Prousteau, de la quantité de vingt troys boiceaux d'avoyne, dacté du vingtiesme mars mil cinq cens quatre vingt dix huict.

100. Acquit de Symon Barraud, pour ledict deffunt Daniel Duchilleau, de certains frays d'acte du dixiesme juillet mil six cens ung, signé S. Barraud et Gaudonyn.

101. Acquit de Francoys Allonneau, au lieu de la dame de Saveille, de certains frays pour ledict deffunt Duchilleau, dacté du deuxiesme novembre mil six cens.

Qui sont tous les meubles, fruictz et papiers par moy trouvez audict lieu de l'Ourserie, dont le présent inventayre a esté ainsi faict tel et arrêté et ce faict le tout par moy délaissé audict lieu de l'Ourserie, les jours et an que dessus.
— Verdon, commis greffier.

N. RENAULT.

1) Bois-Pouvreau, château en ruines à un kilomètre de Menigoute (Deux-Sèvres).

(2) Nevy, chef lieu d'une commune de l'arrondissement de Bressuire.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. COLLECTION TURPIN.

La Correspondance historique et archéologique, 1897, p. 238-244, publie le « Testament de hault et puissant seigneur Messire Guillaume de Lamoignon, marquis de Baille, comte de Launay-Courson et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils et premier président en son parlement de Paris », décédé le 10 décembre 1677. Elle dit bien que la communication lui en a été faite par moi, mais elle oublie d'ajouter que l'original fait partie de la collection de M. Georges Turpin, à Parthenay.

2. — ETUDES BIBLIQUES.

Le *Dictionnaire de la Bible*, par Vigouroux, tome I, a trois biographies poitevines : *Bersuire* ou Berchorius, né à Saint-Pierre-du-Chemin et moine bénédictin à Maillezais, mort en 1362 (col. 1634) ; le calviniste Corneille Bonaventure Bertram, né à Thouars en 1531 et mort à Lausanne en 1594 (col. 1636) ; Pierre Boulenger, champenois de naissance, qui « enseigna à Loudun les langues latine et grecque » et mourut à Pise en 1598. Mention est faite, col. 1779, d'une notice publiée par le chanoine Auber dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1838, p. 157-168 et pl. VI, VII.

3. — IMPRIMERIE.

Le *Revue Bénédictine*, 1897, p. 572, en annonçant la mort de Dom Théophile Bérengier, bénédictin de l'abbaye Sainte-Madeleine de Marseille, nous apprend qu'il a publié à Poitiers, à l'imprimerie Oudin, *les Martyrs uniates*, en 1868, et la *Vie de S. Turibe, archevêque de Lima*, en 1872.

4. — ARCHIVES.

Le catalogue mensuel n° 168 (décembre 1897) de la librairie ancienne de Dorbon, à Paris, met en vente les manuscrits suivants :

« *Chartrier du château de Saint-Loup (Deux-Sèvres)*. — Chartrier complet de cet ancien château de Saint-Loup, depuis ses origines. Renfermé dans 17 grandes caisses, tel qu'il a été acheté par nous à la vente du château, en 1894. 2.500 fr.

« Chartrier d'une importance exceptionnelle et d'une valeur historique considérable. Le nombre énorme de pièces inédites qu'il renferme offre un vaste champ de recherches aux érudits, aux amateurs de l'histoire de nos anciennes provinces et de leurs mœurs, us et coutumes.

« *Manuscrit-Terrier du Terreau*. Gr. in-fol., de 1090 pp., v. brun. Précieux manuscrit contenant tous les certificats de foi et hommage, aveux et dénombremens, déclarations et reconnaissances, faits pendant les années 1736-1759 par les vassaux, censitaires, emphytéotes et justiciables de cette seigneurie, qui appartenait à haut et puissant seigneur M^{re} Claude René de Thibault de Noblet, marquis Desprès, chevalier seigneur dudit lieu le Terreau, Chevagny le Lombart, Thullon, le Mont de France, et autres places, capitaine dans le régiment des dragons de Vitry; et à M^{me} Marie Françoise Ursule de Saulx-Tavannes, son épouse.

« *Manuscrit-Terrier de la châtellenie de la tour de Beaumont* (1) fait en l'année 1778. Gr. in-fol. de 396 pp., cart. Précieux manuscrit contenant, comme le précédent, les noms de tous les vassaux, censitaires, emphytéotes et justiciables de cette châtellenie, qui appartenait à MM. Claude Philippe Anne de Thibault, seigneur marquis de La Rochethulon, La Tour de Beaumont, Beudiment (2), Mayet, etc., ancien colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Chaque acte est signé par les notaires, procureur fiscal, sénéchal et greffier.

« *Manuscrit-Terrier de l'Aubue* (3), *la Plaine* (4), le Riveau (5)

(1) « *La Tour de Beaumont*, château en ruines et village, commune de Beaumont. Ancienne châtellenie relevant du duché de Châtellerault. » (Rédet, *Dict. top. du dép. de la Vienne*.)

(2) « *Baudiment*, château et village, commune de Beaumont. Le fief et haute justice relevant du duché de Châtellerault. » (Rédet.)

(3) *Les Aubus*, château et fermes, commune de Châtellerault. Ancien fief relevant du duché de Châtellerault. » (Rédet.)

(4) « *La Plaine*, village, commune de Naintré. Ancien fief relevant du duché de Châtellerault. » (Rédet.)

(5) « *Le grand et le petit Rivau*, fermes, commune de Naintré. Ancien fief relevant du duché de Châtellerault. » (Rédet.)

ou la *Simonière* (1), *Allemagne* (2), *Maroffin*, *La Rochecolombier*. Fait en l'année 1778. Gr. in-fol. de 236 pp., cart. Précieux manuscrit contenant, comme les précédents, les noms de tous les vassaux, censitaires, etc., de ce fief qui appartenait aussi au marquis de la *Rochethulon*.

« *Manuscrit-Terrier de la seigneurie de Beaudiment*, fait en l'année 1748. Gr. in-fol. de 446 pp., cart. Précieux manuscrit donnant également les noms de tous les vassaux, censitaires, etc., de cette seigneurie. Il est précédé de la *Copie des lettres à terrier données par le Roi* et de la *déclaration des droits honorifiques et du domaine seigneurial du marquis de la Rochethulon*.

« *Les quatre manuscrits réunis. 425-fr.* »

5. — AUTEL PRIVILÉGIÉ.

Le Programme des Conférences ecclésiastiques du diocèse de Poitiers pour l'année 1898 contient l'étude de l'*Autel privilégié* : on y renvoie, comme unique source à consulter, à l'ouvrage de Béringer sur les Indulgences, qui a l'inconvénient d'être trop sommaire. Ceux qui voudront connaître à fond la question devront consulter le *Dizionario* de Moroni, un certain nombre de solutions pratiques données par l'*Ami du Clergé* (voir ses *Tables*), mais surtout le *Traité de l'autel privilégié*, publié à Rome, en 1866, par Mgr X. Barbier de Montault, dans les *Analecta juris pontificii*, t. VIII, col. 2040-2166; reproduit dans ses *Œuvres complètes*, Poitiers, 1891, t. IV, p. 180-433, et résumé dans son *Année liturgique à Rome*, Rome, 1870, 3^e édit., p. 190-192; dans son *Traité de la construction et de l'ameublement des églises*, Paris, 1878, t. I, p. 175-180; dans le *Dimanche*, Amiens, 1872, p. 31, et dans le *Dictionnaire du droit canonique*, d'André et Condé, Paris, 1888, t. I, p. 177-178.

6. — NOBLESSE GÉNOISE DES RICHELIEU.

M. de Ferrari, qui a publié la *Storia della nobiltà di Genova*, dans le *Giornale araldico*, mentionne (1897, p. 72) les étran-

(1) « *La Simonnière*, maison rurale, commune de Naintré. Anciens liefs relevant de la Tour de Naintré et de la Charlotterie. » (Rédet.)

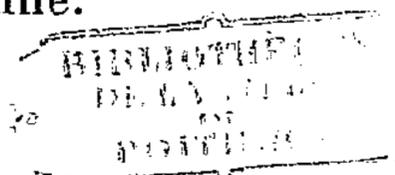
(2) « *Allemagne*, ferme, ancienne seigneurie, commune de Beaumont. » (Rédet.)

gers qui ont été admis au *patriciat* par la Sérénissime République de Gênes et qui, à ce titre, furent inscrits au *Livre d'or*. Parmi eux je relève un nom poitevin :

« Louis Armand du Plessis, duc de Richelieu, et sa famille furent inscrits le 31 octobre 1748. Ils continuèrent à demander et obtinrent l'inscription jusqu'aux derniers temps de la République. C'est ainsi que fut inscrit le dernier représentant de cette maison, le duc Armand de Richelieu, ministre de Louis XVIII, mort en 1882 (1).

« Le majorat avec titre de *duc de Richelieu*, institué en France, le 13 mars 1820, passa, après la mort du dernier descendant de la maison de Richelieu, mentionné dans le texte, à la famille noble et française Chapelle de Jumilhac. Ce qu'il y a d'intéressant à connaître pour nous est cette particularité qu'au duché-pairie de Richelieu était annexé, par les lettres patentes du roi, du 20 décembre 1817, l'écusson suivant : *d'argent, à la croix de gueules, qui est de GÈNES, et sur le tout, d'argent, à trois chevrons de gueules, qui est RICHELIEU.* »

M. Bossebœuf, dans son *Histoire de Richelieu*, p. 402, écrit : « Le duc Louis François du Plessis offrait un singulier mélange d'esprit frivole et de valeur chevaleresque ; on sait sa belle conduite à Gênes », mais il se tait complètement sur la distinction dont cette ville l'honora. Il parle du dernier duc et de la substitution du mari de sa sœur, « Antoine Pierre de Chapelle, marquis de Jumilhac » (p. 501), omettant ce qui concerne les armoiries. Il y avait donc lieu d'insister sur ces deux faits que nous fait connaître la revue italienne.



X. B. DE M.

(1) L'erreur de date doit se corriger : 1822.

Le gérant, H. VÉNIEN.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
1885
PONTREUIL



Phototypie Bellotti

Saint-Etienne

VIERGE DE POISSY, XV^e SIÈCLE

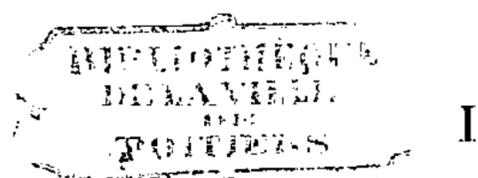
A POITIERS

LA VIERGE DE POISSY

A POITIERS

Planche IV.

M^{me} Lamotte, qui habite Poitiers, rue Saint-Pierre-le-Puellier (je donne l'adresse, parce que la statuette est en vente), a eu d'héritage une Vierge sculptée, qui provient de Poissy, près Paris (1). Sa famille la trouva dans la terre : probablement, elle y avait été cachée, à l'époque de la Révolution, et je croirais volontiers qu'elle appartient au célèbre couvent bénédictin de ce lieu (2).



Elle mesure trente et un centimètres de hauteur, sur une largeur de neuf et une épaisseur de huit. De petite dimension, j'estime qu'elle a été plutôt faite pour orner une cellule, une salle ou un corridor, que pour être exposée dans l'église à la vénération des fidèles.

Taillée dans un bloc de noyer, elle a perdu son support, qui s'en détachait et auquel elle adhérait par des tenons de bois, au nombre de quatre, dont on voit encore les trous à la partie inférieure, ainsi qu'une tige de fer : la statuette était donc solidement fixée. La partie postérieure est plate ; il s'agit évidemment d'un bois équarri ; la peinture a été enlevée, en bande étroite, à mi-hauteur par derrière, et comme un clou y est resté en place, je suppose qu'on y avait appliqué une languette, de fer peut-être, qui, se prolongeant au-dessus de la tête, permettait d'y adapter un petit dais d'étoffe, pour mieux honorer la Reine du ciel et de la terre.

Les cheveux, qui retombent en longues mèches sur les épaules et dans le dos, sont retenus par un cercle dont le pourtour, autrefois fleuroné, est brisé : il en subsiste assez pour y reconnaître une couronne royale.

(1) Poissy relève du diocèse de Versailles. M. Rohault de Fleury se contente de citer « Notre-Dame de Poissy » et renvoie à l'ouvrage de Champagnac (*La sainte Vierge*, II, 318).

(2) *Annal. arch.*, XXIII, 120.

La figure, un peu petite et rondelette, est projetée en avant par la tension du cou, qui se dégage entièrement de la robe. Elle regarde, devant elle, le dévot qui la prie, plus occupée de lui que de son enfant. Calme, douce, accueillante, elle mérite par son attitude le qualificatif de *miséricordieuse* que lui donne la liturgie (1).

Son vêtement est double : robe, à large encolure et manches ouvertes avec repli au poignet, qui descend jusqu'aux pieds ; manteau, retenu sur la poitrine par un double cordon que maintiennent aux extrémités des agrafes d'orfèvrerie découpées en trèfle, et qui, relevé sous les bras, recouvre la robe, au-dessous de la taille, laquelle n'est pas serrée par une ceinture.

Des deux mains elle soutient l'Enfant Jésus, assis dans la paume de sa droite. Vêtu d'une chemisette qui laisse nus ses bras et ses jambes, la tête couverte d'une chevelure épaisse, arrondie sur le front, la figure éveillée, il est tout entier à ses jeux : de la main droite il saisit son pied gauche que projette en avant une gambade (2), et de la gauche il cherche, à l'échancrure de la robe, le sein de sa mère. Posé de profil, il semble distrait par le spectateur, auquel il adresse peut être la parole.

L'œuvre n'est ni bonne ni mauvaise ; à l'époque, il y a mieux et plus mal. Les défauts généraux sont, pour la Vierge, une poitrine exigüe et serrée, une tête trop à l'arrêt, et, pour l'Enfant Jésus, l'attitude d'un gamin et non d'un Sauveur. Les qualités dominant dans l'ensemble, qui n'est dépourvu ni d'élégance ni d'habileté : les cheveux sont bien rendus et le manteau est gracieusement drapé, avec des plis naturels et profonds. Sans

(1) Le Petit Office de la Vierge contient, à Complies, l'hymne *Memento rerum Conditior*, où se lit cette strophe, remaniée par le bréviaire romain : « Maria, Mater gratiæ, Mater misericordiæ ».

On lit cette inscription, gravée sur marbre, à la chapelle du cimetière de Saint-Lezin (Maine-et-Loire), où Marie est spécialement invoquée pour les trépassés :

MERE
DE
MISERICORDE
PRIES POUR NOUS
1788

(2) Au musée de Turin, dit M. Jacobsen, « le n° 118 représente l'Adoration de l'Enfant ». « Il graziosissimo, ingenuo Bambino Gesù, che getta allegramente all'aria una gambuccia, ricorda l'Adorazione dei pastori nella galleria Martinengo di Brescia, dove il Bambino ha la sua stessa attitudine. Il quadro di Torino é però posteriore assai », puisqu'on l'attribue à Gerolamo Savoldo (*Arch. stor. dell' arte*, 1897, p. 130). De cette comparaison avec deux maîtres italiens, on pourrait peut-être conclure que cette gambade est d'origine italienne.

être proprement artiste, l'ouvrier a bénéficié de la tradition d'atelier, qui observait encore la pratique médiévale, tout en songeant à innover par quelque côté. L'époque de transition est manifeste et elle accuse clairement la première moitié du xv^e siècle, vers 1420.

Du moyen âge, il reste l'aspect général, avec le manteau et la couronne de reine ; mais Marie a perdu le sceptre ou la fleur virginale que tenait antérieurement la main droite. Aussi, pour l'occuper, en a-t-on fait le siège de l'enfant, qui passe ainsi de la gauche à la droite, ce qui est sans doute préférable, eu égard à sa divinité (1).

Les pieds sont chaussés, comme le réclamait l'iconographie, très stricte sur ce point aux hautes époques ; mais le voile, symbole de pudeur, n'existe déjà plus.

L'enfant est encore habillé, mais sa chemise est raccourcie et diminuée ; c'est le commencement du dévêtement, l'acheminement à la nudité (2). A la fin du siècle, sur le tableau de Loudun (Vienne), elle est à peine dissimulée par une gaze transparente.

Le plus grave, en tout cela, c'est que l'idée manque à peu près totalement. Il est encore question de la reine, mais surtout de la mère, qui cependant ne se prête pas de bonne grâce à ce rôle pour ainsi dire secondaire et humain. Le réalisme s'introduit furtivement par l'attitude peu convenable de l'enfant, dont le geste est trop expressif et la physionomie presque égrillarde. L'allaitement est la grande préoccupation de l'iconographie, au xv^e siècle : on arrive progressivement au sein découvert. Songeant à lui seul et non au monde qu'il est venu racheter, le Fils de Dieu oublie de donner sa bénédiction à qui l'attend et l'implore. La Vierge ne paraît pas prendre garde à l'impatience de ses désirs ; elle est impassible, car sa pensée est ailleurs.

(1) M. de Fabriczy fait observer (*Arch. stor. dell' arte*, 1897, p. 156) qu'au musée de Berlin, la Vierge, sculptée au xiii^e siècle par Giovanni Pisano, « analogue pour le style à celle en argent du dôme de Prato », tient le « bambino sul braccio sinistro ».

(2) L'Inventaire du duc de Berry, rédigé en 1402, mentionne comme données par lui à la Sainte-Chapelle de Bourges, deux pièces d'orfèvrerie, où l'Enfant Jésus était *demi-nu* : « 678. Item, un grant ymage de Nostre Dame, d'argent doré, tenant son enfant à demi nu, ... couronnée d'une couronne d'argent doré, garnie de perrerie de petite valeur. — 681. Item, un autre ymage de Nostre Dame, d'argent doré, tenant son enfant à demi nu et un rinceaul de boutons blancs en sa main, couronnée d'une couronne toute plainne » (Guilfrey, *Inv. de Jean duc de Berry*, t. II, p. 87).

II

La statuette a été polychromée, le goût et la tradition l'exigeaient impérieusement. En effet, le moyen âge aimait beaucoup la couleur, parce qu'on rappelait ainsi la nature, tout en faisant riche ; car l'éclat et la pompe étaient acquis par la situation même de la Souveraine. La polychromie idéalise le sujet et le transporte dans une sphère plus élevée.

Examinons donc la technique de cette chaude peinture, qui donne la vie au bois trop morne et triste quand il reste à l'état brut, état de pauvreté que les inventaires appellent justement *à la capucine*.

Tout d'abord, le noyer fut enduit d'une préparation blanche, imitant l'ivoire et destinée à donner de la transparence à la polychromie ; qui est de trois sortes : blanc mat, avec un peu de rose aux pommettes des joues, pour les carnations ; dorure et couleur pour les vêtements ; jaunâtre pour la chevelure et le dessous immédiat de l'or.

Pour la robe, l'or, étendu sur toute la surface, fut ensuite rechampi en noir : une retouche postérieure, enlevant le noir par petites plaques très rapprochées, donne à l'étoffe l'aspect d'un semis de billettes ou de mouchetures ; on eût dit, au moyen âge, un *drap d'or noir*, c'est-à-dire noir pour le fond et or pour le brochage du tissu.

L'or n'est pas appliqué directement sur la préparation blanche ; il a pour intermédiaire une teinte paille, qui rend l'or jaune. Le manteau, traité également par ce procédé, est entièrement doré, sans dessin d'aucune sorte ; mais le dessous a été peint en bleu d'azur, qui, presque partout, a poussé au noir et dont on retrouve la teinte première aux profondeurs de la sculpture, dans les endroits qui sont en contact avec la robe.

III

Brisée à la partie inférieure et sans socle, la statuette a perdu son équilibre normal ; la couronne brisée, elle n'a plus la grâce de son amortissement ; le reste est à peu près intact, à part quelques écornures, provenant des vers qui ont ravagé le bois, surtout en arrière. La peinture a moins souffert peut-être ; sans doute elle est défraîchie et a pris une teinte d'antiquité, une véritable patine ; mais la partie la plus lésée sont les carnations,

salies par la crasse. Je n'oserais conseiller un nettoyage, qui pourrait avoir des résultats fâcheux; en tout cas, il est urgent, par des applications de térébenthine, de tuer le ver rongeur et d'arrêter son forage destructeur de la matière ligneuse. On le peut d'autant mieux et sans inconvénient que le traitement se limitera au revers, qui est le plus endommagé et le seul qui n'offre pas d'intérêt, parce que, de ce côté, la statuette fut intentionnellement négligée; en effet, ce côté ne devait pas paraître, puisque la surface plane indique une applique faite contre un mur et que la statuette, originairement du moins, ne fut pas isolée.

Œuvre de décadence et délabrée, la Vierge de Poissy n'en mérite pas moins des égards à cause de son style et de sa coloration, qui la rendent digne de l'hospitalité d'un musée, que je lui souhaite pour dernier refuge.

X. BARBIER DE MONTAULT.

— .o. —

INVENTAIRE
DU CHATEAU DE SAINT-MAIXENT
(DEUX-SÈVRES)
EN 1670

Invantaire des meubles quy ce sont trouvés dans le chasteau de Saint-Maixant, fait à la requeste et en présance de maistre Phillippe Aubery, trezorier général de Monseigneur le duc de Mazariny, représentés par Paul Mestayer, cy devant consierge du dit chasteau, suivant et conformément à l'estat de charge quy luy en auroit esté fait par Eustache Dumay, consierge du chasteau de la Melleraye, passé par Faidy, notaire royal, en date du septiesme aoust xv^e LXV. et d'iceux chargé Pierre Duc, vitrier, de son consantement, à présent consierge du dit chasteau de Saint-Maixant; auquel inventaire a esté procédé par moy, Jean Faidy, notaire royal au dit Saint-Maixent, ainsy qu'il ensuit :

1. Premièrement, une grande garniture de velours rouge cramcizy et de damas, contenant six pantes, sçavoir trois de velours et trois de damas, quatre cantonnières de velours, trois rideaux de damas, un dossier de damas, un fonds de lit de damas, une courte pointe de damas, trois soubastemens de velours, quatre pommettes couvertes de velours, un tapy de table, un fauteuil, quatre chézes, quatre sièges plians, le tout de velous garny de leurs bois, deux foureaux de damas, le tout garny de passement, frange, molles et boutonnière d'argent aveq un bois de lit de noyer.

2. Plus, un tapy de velours rouge cramoisy, garny de molles de soye; une couverture de ratine rouge. un bois de lit de noyer de six pieds et demy, une table de bois de noyer.

3. Plus, un lit d'ange, de taffetas vert rayé de blanc. contenant huit pièces, le fond et dossier de pareille étoffe, les pommettes et les cordons et le bois de lit complet.

4. Plus, un bois de lit bleuf et isabel. contenant six pantes, une courte pointe, un dossier aveq le fonds, trois rideaux, deux bonne graces, deux cantonnières, un tapy de table, le tout garny de crespine, frange et mollets de soye; un bois de lit de noyer, propre à la garniture cy dessus.

5. Plus, une mante de laine blanche.

6. Plus, trois garnitures de lits, de sarge rouge, contenant chescune pièce sçavoir : deux de quatre piedz et demy et l'autre de trois piedz et demy, garnis chascun de deux matelas, une couverte, un travers de lit, leur fonds, paillasse et bois.

7. Plus, six matelas de pluzieurs grandeurs pour servir aux grands lits, sçavoir cinq couverts de futaine et un de toile, deux desquels sont garnis de laine et les quatre autres de bourre.

8. Plus, trois travers de lits et une couette ramplie de plume, douze chèzes de moquade façon de Turquye, garnye de frange.

9. Plus, six chèzes de velours bleuf, un tapy de velours bleuf, le tout garny de passement, frange, molles d'argent.

10. Deux sièges pliants, de velours vert.

11. Plus, une tante de tapisserie, représentant les actes des Apostres, contenant huit pièces.

12. Plus, une tante de tapisserie de brocatel à fond vert, contenant sept pièces, un daitz et six sièges plians, sans leur bois.

13. Plus, une tante de tapisserie, représentant Amicte et Cilvye, contenant sept pièces.

14. Plus, une tante de tapisserie de Flandre en paysage, contenant sept pièces de vingt quatre aulnes de tour.

15. Plus, une tante de tapisserie de cuir doré, à fond bleuf, neufve, contenant cinq pièces.

16. Plus, une tante de tapisserie de verdure, contenant huit pièces.

17. Plus, un tapy de pied, façon de Turquye.

18. Plus, un vieil tapy de pied de mocuade, quatre carreaux, sçavoir deux de velours vert, un de velours rouge, et un de mocuade.

19. Plus, deux paillasses piquées.

20. Plus, quatre tableaux, pris au vestibule de la Melleraye.

21. Plus, un four de cuivre, aveq sa couverture, et sa fornelle.

22. Plus, deux tapy de table, de sarge verte.

23. Trois chèzes, garnye de sarge rouge, percées.

24. Plus, treize vieux draps fort uzés et rompus et trois quy ont esté employés à faire des rabillages à Saint-Maixant.

25. Plus, une paillasse.

26. Plus, douze draps presque nœufs, de deux aulnes deux tiers de long.

Fait, clos et arrêté le présent inventaire, en présence des dits sieurs. Aubery et le Duq et à la représentation d'iceux meubles, le dit Duq a obligé et ypotéqué tous et chescuns ses biens meubles et immeubles, présents et advenir; moyenant ce, demeure aussy ledit Mestayer deschargé d'iceux.

Fait et passé audit chasteau de Saint-Maixant le vingt huitiesme juillet mil six cens soixante dix.

AUBERY. PIERRE DUC. FAIDY, notaire royal.

Tableaux en cire colorée

Un de mes grands-oncles maternels, Jean-Baptiste Croué de la Rennerie, était un amateur distingué, qui recherchait avec une égale avidité les livres et les objets d'art, mettant au même rang tout ce qui plaît aux yeux et à l'esprit. Parmi les curiosités qui nous viennent de lui, deux petits tableaux méritent d'être remarqués, à cause de la nouveauté du genre. Dans les partages de famille, ils sont échus à M^{lle} Louise Barbier de Montault, qui les garde précieusement.

Le genre, par voie d'économie, consistait à imiter l'orfèvrerie par du papier doré et gaufré, et l'émaillerie par de la cire colorée.

Quant aux tableaux eux-mêmes, ils étaient ce qu'on appelait des *pendants* (1), c'est-à-dire qu'à part le sujet, qui seul variait, ils étaient absolument semblables tant pour le cadre que pour le fond, car on les destinait à être placés vis-à-vis l'un de l'autre; aussi les personnages se regardent.

Les dimensions sont dix-neuf centimètres pour la largeur, vingt et un pour la hauteur, et deux et demi pour la profondeur.

J'ai dit *profondeur*, car là encore se constate une innovation. Le tableau forme comme une boîte, vue en perspective, avec un fond plus étroit que le cadre et qui est rejoint par des bandeaux obliques.

Toute la décoration, fort bien réussie, est en papier doré, gaufré en assez fort relief.

L'entourage représente un encadrement, où se succèdent quatre bandeaux, à rinceaux, entrelacs et stries droites. Aux angles, pour dissimuler le raccord, sont appliqués des vases à deux anses, d'un galbe élégant, et dans chaque milieu ressort une tête juvénile, dans le goût de la Renaissance, avec un linge pendant sous le menton et une espèce de diadème au-dessus de la chevelure.

Le fond du tableau présente un médaillon ovale, dont les

(1) « Deux grands tableaux faisant pendants, l'un de S. Joseph tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, l'autre, Agar dans le désert » (Inv. de Marie Joséphe de Saxe, 1767).

écoinçons sont garnis avec beaucoup de grâce de légers ornements rectilignes et feuillagés, et où six groupes d'anges se donnent un baiser fraternel : ce sont de petites têtes d'enfants



S. Charles Borromée, cire colorée du XVII^e siècle.

appuyées sur deux ailes volantes. Aux côtés, l'ange est seul et de profil.

Le médaillon, pièce rapportée, met en regard S. Charles Borromée et S. François de Sales, les deux évêques qu'une ca-

nonisation récente (1) rendait plus populaires et qui, dans la dévotion, se substituèrent peu à peu aux deux prototypes épiscopaux, S. Nicolas et S. Martin, dont les noms sont restés dans les litanies des Saints.

Le champ du médaillon est greneté très fin et encadré d'une baguette moulurée. L'exergue fournit le nom, en relief et en latin, ce qui ferait supposer une destination ecclésiastique(2).

Le personnage, modelé avec art, se détache parfaitement sur ce fond uni. Il est figuré de profil, jusqu'aux genoux. Le procédé d'exécution est facile à saisir : le saint a été fait au repoussé, à l'aide d'une matrice, comme tout le reste, puis le papier a été recouvert d'une mince couche de cire, qu'avivent des couleurs appropriées.

S. Charles Borromée (3) est à droite, la droite du spectateur. Il est ainsi désigné par une inscription, que commence et finit une fleurette :

S · CAROLVS · BOR · CARD · ARCH · MILA

Je traduis : *Sanctus Carolus Borromæus cardinalis archiepiscopus Milanus. Milanus*, pour *Mediotanensis*, est un barbarisme, inspiré par l'italien *Milano*, ou le français *Milan*.

S. Charles a les mains croisées sur la poitrine, comme s'il était en prière devant un crucifix, qui est son type le plus habituel en iconographie. Coiffé de la calotte rouge, insigne du cardinalat, il porte, sur son rochet à dentelle étroite, la *cappa magna* rouge, à chaperon d'hermine. Je ferai reproche au rochet et à la fourrure de leur teinte bleuâtre qui s'écarte de la vérité exigeant le blanc, et au chaperon d'être moucheté en noir, ce qui est une anomalie, la moucheture n'étant pas usitée à Rome, mais uniquement en Allemagne (4).

S. François de Sales occupe la gauche. Lui aussi a les mains croisées, comme dans un élan de foi et d'amour. Son front est chauve et sa barbe grisonnante. Son costume se distingue par un col rabattu, une mosette violette doublée de

(1) S. Charles fut canonisé par Paul V, en 1610, et S. François par Alexandre VII, en 1665 (X. B. de M., *Œuvr. compl.*, IX, 141, 142).

(2) Il est probable que, dans le principe, ces tableaux furent achetés par Messire Louis-René Croué de la Rennerie, curé de Saint-Pierre du Martray, à Loudun, mort en 1787.

(3) Colombel-Gabourd, *Vie de saint Charles Borromée, cardinal, archevêque de Milan* Paris, Delhomme, in-8o.

(4) X. B. de M., *Le costume et les usages ecclésiastiques*, t. 1, p. 265.

rouge, un ruban pour la croix pectorale que cachent les mains, et un rochet, garni d'une étroite dentelle aux manches et à la partie inférieure.

L'inscription se lit :

S · FRAN · DE SALES · EPVS · GENEV (*trèfle tigé*)

et se traduit: *S. Franciscus de Sales episcopus Genevensis. Genevensis*, calqué sur *Genève*, est un autre barbarisme : le latin exige *Gebennensis*. La liturgie a latinisé le français *de Sales*, qui est devenu *Salesius* dans le Calendrier et le Martyrologe.

De part et d'autre, la physionomie, très expressive, a été reproduite avec un réel talent d'artiste et une grande exactitude de détails.

La baguette du cadre, large de trois centimètres, comprend deux parties : une torsade à l'intérieur et, en dehors, une série de feuilles plaquées, séparées l'une de l'autre par une gorge unie.

Le revers est tapissé de papier marbré (1), de teinte claire, où le fond est bleu, nuancé de rouge, de blanc et de jaune.

L'œuvre est-elle française ? J'en douterais. Par certains côtés, comme l'inscription avec des points-milieux, on peut croire à une origine italienne, que contredisent toutefois les barbarismes, possibles seulement au delà de la péninsule. Le travail du papier me fait pencher vers une origine allemande (2), ainsi que la moucheture de l'hermine.

Si la discussion de la provenance est réservée à de plus compétents, il n'en est pas de même pour la date d'exécution que le style reporte, sans tergiversation, à la seconde moitié du xvii^e siècle, après 1665.

N. BARRIER DE MONTAULT.

(1) « Le papier marbré, inventé en Turquie à la fin du xvii^e ou au commencement du xviii^e siècle, fut d'abord employé pour la doublure des livres par les relieurs français, Macé Ruelle, un libraire parisien (1606-1638), ayant découvert la manière de fabriquer ce genre de papier. » (*Revue de l'art chrét.*, 1890, p. 199). — Le *Dictionnaire-Encyclopédie* de Diderot, en 1765, t. XV, parle des « papetiers imprimeurs » de Paris, « qui font le papier marbré ». — On faisait aussi des papiers peints à Orléans, Troyes et Chartres (*Soc. arch. de Bordeaux*, XXI, 77, 79), et des papiers à tapisserie à Toulouse (*Ibid.*, XXI, 185, 186, 192, 208).

Voir sur le procédé pour marbrer le papier le beau volume de M. Alexis Lemaitre, Tours, Mame, p. 275-276.

(2) M. Germain Bapst a fait observer que « les premières fabriques de papiers de tentures étaient allemandes : elles reproduisaient des dessins d'ornementation gaufrés, assez grossiers, en couleurs voyantes sur fond d'or. M. Courajod, d'après Papillon, signale aussi différents fabricants français établis à Paris, qui imitaient en papier le velours d'Utrecht » (*Inv. de M. J. de Saxe*, p. 79).

Inscription hébraïque d'Exoudun

Telle est la signification de l'inscription hébraïque (1), gravée sur la façade d'une maison, à Exoudun (Deux-Sèvres) :

אֲתִי רִבְרֵבָה עֵבֶן־שֵׁשׁ :

1689

Cette phrase hébraïque est tirée du ch. 41, vers. 19, d'Isaïe. Ce qui le prouve, c'est l'identité des mots de l'inscription et de leur ponctuation massorétique avec les mots et la ponctuation des mots de l'hébreu imprimé d'Isaïe.

Dans la Vulgate, le verset 19 est ainsi traduit :

« *Dabo in solitudinem cedrum et spinam et myrtum, et lignum olivæ : ponam in deserto abietem, ulmum et buxum simul (v. 20), ut videant et sciant et recogitent... etc.* »

Ce passage, avec ses antécédents et ses conséquents, est une prophétie, selon le sens littéral métaphorique, de la conversion future des gentils.

L'auteur de l'inscription (un ministre protestant, selon toute probabilité) a pris les mots hébreux correspondant aux mots latins soulignés dans le verset de la Vulgate, et, en les rapprochant et les réunissant, il a obtenu une autre signification (par accommodation) qu'il cherchait. Il faut remarquer que le mot hébreu עֵבֶן־שֵׁשׁ, traduit par *abies* dans la Vulgate, signifie plus exactement *cyprès*. L'auteur a ainsi fait dire au texte, selon le mot à mot : « Ponam in solitudine cupressum ».

« *Je placerai (désormais) dans la solitude un cyprès.* »

C'est sans doute une allusion à une circonstance locale, douloureuse pour lui. Le temple protestant d'Exoudun, en effet, avait été détruit quelques années avant l'inscription. Cette ruine avait dû faire la solitude, et, par suite, le deuil, autour du pasteur. Resté seul ou presque seul, il aura gravé ces trois mots hébreux sur la façade de la maison qu'il habitait, pour exprimer sa nouvelle situation. Ces trois mots peuvent être tra-

(1) Parmi les questions proposées pour le Congrès des sociétés savantes, en 1898, se trouve celle-ci : « Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogue, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent ».

duits : « *Je ferai dans la solitude un cyprès* ». Je ferai, ou je serai, dans mon isolement, un arbre de deuil, un signe de désolation.

E. A. CHABAUTY.

Cette inscription a occupé d'autres savants, comme l'attestent les lettres suivantes, qui sont adressées à M. Silas Michelin, d'Exoudun, et qu'il est utile de reproduire :

Poitiers, 1^{er} février 1872.

Voici l'explication de l'inscription hébraïque dont j'ai reçu l'estampage : C'est une sentence du livre des Proverbes, dont la signification est : « Le « fils de l'homme prodigue tombera dans la pauvreté ».

Je m'abstiens de tout commentaire; seulement le Père Rigaud a pensé que quelques caractères, sur la copie, n'avaient pas été bien pris, ou même avaient été oubliés.

F. MICHELIN.

..

Poitiers, 12 décembre 1874.

MON CHER COUSIN,

Il y a longtemps que je t'aurais communiqué la traduction de l'inscription hébraïque que tu m'as envoyée, si, plusieurs fois, il ne m'était arrivé de l'oublier au Séminaire. Aujourd'hui, je trouve cette traduction et je suis persuadé qu'elle te paraîtra curieuse. Pour mon compte j'avoue qu'il est assez difficile de faire à qui de droit l'application de ce qu'elle contient.

J'avais donc confié d'abord ta feuille à l'un de mes amis, déjà hébraïsant distingué. Un jour, il me donna une traduction qui, au fond, est celle que je t'envoie, mais qui me parut singulière. Afin d'avoir le dernier mot du sens, je priai mon ami de montrer l'inscription au R. P. Schrader, qui donna la version suivante : « J'ai placé ou je placerai un cyprès au milieu des saules « du rivage ».

A moins de supposer que cette inscription ne soit le fait d'un homme qui, par ces paroles, exprime son vif regret de la perte d'un objet cher à sa vie, ou qui voit par un événement fâcheux ses plus chères espérances évanouies, je ne vois, dis-je, à quoi puisse se rapporter le sens de cette inscription. La date placée au dessous et que l'on peut lire d'une façon approximative, pourrait peut être conduire à une découverte intéressante.

Pour ce qui est de la traduction, elle peut être garantie. Le R. P. Schrader est un hébraïsant distingué et une véritable sommité dans les sciences ecclésiastiques. C'est un trésor pour notre diocèse que la possession d'un homme tel que lui. Autrefois, il a professé la théologie avec grand succès à Rome, au Collège Romain; il est allé ensuite fonder une université à Vienne (Autriche) et actuellement à Poitiers, il jette aussi les fondements d'une nouvelle université catholique. Dans ce but, il est à la tête de plusieurs cours supérieurs de science, de philosophie et de théologie, et cet ensemble de cours, qui ne peut encore porter le nom d'*université*, s'appelle le *grand cours*.

F. MICHELIN.

Paris, 30 décembre 1874.

MONSIEUR S. MICHELIN,

Une indisposition assez prolongée m'a empêché de vous répondre aussitôt que je l'aurais voulu. L'inscription hébraïque dont vous m'avez envoyé l'estampage n'est pas ancienne, ainsi que vous l'avez bien reconnu. Elle renferme une citation d'Isaïe, ch. XLI, verset 19 : *etten baaraba beros*. « Je ferai pousser des cyprès dans le désert. » Il y a là, probablement, une allusion à quelque circonstance locale que vous découvrirez.

E. RENAN.

GRAND

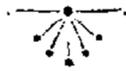
Paris, 20 novembre 1874.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DU XIX^e SIÈCLE

sous la direction de

Pierre LAROUSSE



MONSIEUR S. MICHELIN,

Excusez mon retard, je vous prie. L'inscription que vous m'avez envoyée n'est pas complète. La pierre est brisée, les fragments indiquent bien Rabbi, ce qui signifie fils d'un docteur dont le nom est inscrit sur un fragment perdu. Les mots qui suivent donnent en hébreu le millésime dont le chiffre est plus bas.

ALFRED DEBERLE,

Rédacteur en chef.

STATUETTE DE SAINT ROCH

La statuette de saint Roch est en bois sculpté et doré, monté sur un piédestal de chêne, peint en noir. La hauteur totale est de quarante-sept centimètres, dont trente-cinq pour le saint lui-même.

Le socle, mouluré en haut et en bas et évidé en quart de cercle sur les côtés, ressemble à un autel. Un médaillon ovale, creusé en avant et muni d'un verre, l'a transformé en reliquaire : là devait être certainement la relique exposée à la vénération publique. Elle a disparu et on l'a remplacée, assez maladroitement.

ment, par une image du Sacré Cœur, car où n'en met-on pas maintenant ?

La présence d'une relique atteste la provenance : reliquaire et statuette, avant de tomber dans le commerce, ont appartenu à quelque église, dépouillée probablement au moment de la Révolution.

Le culte de saint Roch est vivace en Poitou, où on l'invoque spécialement, pour les hommes et les animaux, contre les épidémies. La foire de la Saint-Roch, à Châtelleraut, motivée par son culte, est célèbre dans tout le département de la Vienne.

La statuette complète utilement le reliquaire, car elle indique tout de suite le saint auquel on s'adresse.

La dorure n'est pas primitive. Je le constate de cette façon : à une des jambes, une éraillure laisse voir la couleur rose de la carnation, et à une manche, la couleur jaune de l'étoffe ; ailleurs, les piqûres des vers sont recouvertes par la feuille d'or. Donc, à l'origine, la statuette fut polychromée : c'était dans les habitudes du temps, comme on le voit à celle de sainte Loubette, dans l'église de Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne). On ne se décida à dorer qu'au siècle dernier, en manière de restauration et pour satisfaire au goût du temps.

Saint Roch est représenté debout. Sa tête est coiffée d'un chapeau à bords relevés tout autour et dont la coiffe est entourée d'un ruban, à la base de la calotte. La figure, chevelue et barbue, dénote une quarantaine d'années ; les traits sont fortement accusés.

Le costume comporte ; une tunique courte, ceinte à la taille ; un manteau, un peu plus long, rejeté en arrière ; une pèlerine ronde, qui forme chaperon au manteau ; sur la pèlerine, pendue à une courroie et retombant au flanc gauche, une escarcelle, en *cul de vilain* (1), avec un couvercle rabattu ; enfin, des bottes molles à revers.

Les jambes sont nues, au-dessus et au-dessous des genoux. Celle de droite porte, à la cuisse, une plaie profonde (2), que

(1) « *Cul de vilain* désigne une forme particulière des bourses ou escarcelles qu'on suspendait à la ceinture » (V. Gay. *Gloss. arch.*, p. 199, 524). Il y en avait de deux sortes : l'une, dite *gemelle*, à cause des « deux poches courbes et accolées », et l'autre, simplement arrondie, comme celle de la statuette.

(2) « La *peste inguinale*, appelée aussi *peste bubonique*, existe encore de nos jours en Asie. Elle est caractérisée, entre autres symptômes, par le gonflement des ganglions de l'aîne, gonflement qui se transforme rapidement en abcès ou bubon, d'où son nom.

« Saint Roch en fut affecté ; aussi es images le représentent-elles accompagné

soigne un angelot, debout près du saint. Ses pieds sont nus, comme il convient à la nature céleste, et les cheveux abondants s'étalent sur les épaules; la figure est juvénile. Sur la robe, dont on ne voit que les extrémités, est passée une longue tunique, semblable à une aube, avec ceinture aux reins et manches retroussées.

Le bras droit de saint Roch ayant été refait n'a plus de signification. Conformément à l'iconographie, j'y restituerais le bourdon du pèlerin, que complètent habituellement les deux clefs en sautoir, fixées sur le chapeau et la pèlerine, pour attester le voyage *ad limina*; d'où le nom de *romiou* et *romipète* donné aux dévots qui franchissaient les Alpes (1).

Le bras gauche est tendu, la main fermée, excepté pour l'index montrant quelque chose qui n'existe plus. C'est, à n'en pas douter, le chien, son compagnon fidèle, avec un pain dans la gueule, parce que, chaque jour, il lui apportait ainsi sa nourriture (2).

La statue, quoique mutilée en deux détails importants, offre quelque intérêt, au point de vue du culte local d'abord, puis de l'iconographie, et enfin de la sculpture, qui a plus de qualités que de défauts. C'est l'art religieux tel que le pratiquait l'industrie, plus soucieuse de produire à bon marché que d'exciter l'admiration des amateurs. Cela suffisait à la piété qui, généralement, n'est pas difficile. Toutefois, il y a de la virilité dans la figure de saint Roch, de la grâce dans celle de l'ange, du goût dans les attitudes et le drapement des vêtements, où les plis ont peut-être été trop multipliés, pour éviter les parties lisses. Mais, en somme, rien n'est ni recherché ni tourmenté.

de son chien et montrant du doigt une plaie à la jambe. Cela ne signifie plus rien : on place la plaie à la jambe, faute de pouvoir la mettre à sa vraie situation, à l'aine.

« Les ganglions partent de l'aine dans le haut de la jambe et se poursuivent jusqu'au talon, côté interne. Saint Grégoire (de Tours) ne laisse d'ailleurs aucun doute à ce sujet. Il dit en effet, livre IV, chap. xxxi, en parlant de cette maladie : « Or la mort était subite. Il naissait à l'aine ou à l'aisselle une plaie semblable à un serpent, et le venin agissait de telle manière sur les malades que, le second ou le troisième jour, ils rendaient l'âme ». Semblable à un serpent, c'est bien ainsi que se présente, en effet, le gonflement ganglionnaire.

« On a de saint Roch quelques statues très réalistes, dans lesquelles ce gonflement ganglionnaire est très visiblement marqué, depuis l'aine jusqu'au talon, à la face interne de la jambe » (*La province du Maine*, 1897, p. 382 : art. de M. Jules Chappée).

(1) « *Romeius, Romeus, qui aliàs Romipeta, qui ad S. Petrum, pie peregrinationis gratia, pergit* » (Du Cange).

(2) X. B. de M., *Traité d'iconographie chrétienne*, II, 410.

Je conclus de l'ensemble que l'exécution reportée aux débuts du xvii^e siècle et garde les bonnes traditions qui se sont épanouies sous le règne de Louis XIII.

La statuette est actuellement chez M. Arnault, à Poitiers.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

77. *Albia Christiana* (1897, p. 119 et suiv.), « s'occupe de Gilles Aycelin, chancelier de France et cardinal, dit l'évêque de Térouanne ; il assista à la bataille de Poitiers et fut conseiller de Jean, comte de Poitiers et depuis duc de Berry. »

78. — (Id. p. 192) « Biographies d'Adrien Gouffier, 67^e évêque et 12^e cardinal d'Alby ; (p. 199-201) d' Aimar de Gouffier, 68^e évêque d'Alby, et de Gaspard de Daillon du Lude, 67^e et dernier évêque d'Alby, qui est dit évêque d' Agen et abbé de Chatallains [*sic* pour Châtelliers] en Poitou. »

79. AUDIAT (L.). Compte rendu de l'ouvrage du Colonel Babinet : Episodes de la 3^e guerre civile. (*Rev. de Saintonge et d'Aunis*, 1898, p. 58-59.)

80. — Compte rendu de l'ouvrage du Dr Atgier : Les vicomtes de Thouars, sgrs de l'île de Ré. (*Ibid.* 1898, p. 56-57.)

81. Aux soldats de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, morts pour la patrie. Pieux souvenirs de leurs camarades. Fontenay, 1897. In-8. (publ. par l'Union des anciens combattants.)

82. BALLU (C.). De l'emplacement et de la défaite de Dumnacus. (*Rev. Poitevine et du Saumurois*, 1^{er} sept. 1897, p. 1-13.)

83. — Du lieu de naissance de saint Hilaire, évêque de Poitiers. (*Ibid.* 1^{er} oct. 1897, p. 25-34.)

84. BARBIER DE MONTAULT (MGR). Acte de 1633, relatif à la métairie du Vignault, paroisse de Sainte-Soline, extrait du chartrier du Chilleau, Deux-Sèvres. (*Rev. de Saint. et d'Aunis*, 1898, p. 52-53.)

85. — Antiphonaires et lectionnaires manuscrits de la Bibliothèque d'Angers. Angers, 1897. In-8.

86. — Armoiries communales. (*La province du Maine*, déc. 1897, p. 375-379.)

87. — Bibliographie. (*Rev. de l'art chrétien*, 1897, p. 529-531, 535-536.)

88. — Don jubilaire à Léon XIII. (*Giornale araldico*, mars 1897, p. 86-87.)

89. — Iconographie de saint Joseph. (*Messenger de Saint-Joseph*, déc. 1897, p. 375-377.)

90. — La pyxide émaillée de Chinon. Brive, 1897. In-8.

91. — Le fer à hosties de Lençloître (*Extr. du Bull. Monumental*). Caen, 1897. In-8.

92. — Le tènement de l'écu. (*Le Coloriste*, 1897, p. 63-64.)

93. — Les chambres Borgia au Vatican. (*Rev. de l'art chrétien*, 1897, p. 499-508.)

94. — Les initiales en blason. (*Le Coloriste*, nov. 1897, p. 50-51.)

95. — Les monuments de la messe. (*L'Enlumineur*, déc. 1897, p. 70-71.)

96. — Les pyxides de Gimel. Tulle, 1897. In-8.

97. — Navette émaillée de Soudeilles. (*Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1897, p. 389-394.)

98. — Privilèges héraldiques du clergé séculier. (*Le Coloriste*, 1897, p. 58-60.)
99. — Une croix d'autel du XIII^e siècle en émail champlevé de Limoges. Brive, 1897. In-8.
100. BEAUCHET-FILLEAU et DE CHERGÉ. Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou ; 2^e édit., t. III, fasc. 1. Poitiers, 1897.
101. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ. Institutions judiciaires de l'Anjou et du Maine. Compte rendu par M. G. d'Espinay. Angers, 1897. In-8 — Plusieurs paragraphes y sont consacrés à Loudun et à Mirebeau, p. 78-80 ; autres mentions, p. 18, 56, 64, relatives à ces villes ; autres, p. 39, relative, à la « Court de l'evêque de Poitiers », et, p. 42, relative aux Grands Jours tenus à Thouars en 1455.
102. BERLIÈRE (DOM). La Congrégation bénédictine des Exempts de France, fondée en 1580 et supprimée en 1770. (*Rev. Bénédict.*, 1897.) Il y est question du Poitou, p. 402, 411-413.
103. BOISSONNADE. La police municipale à Poitiers au XVII^e siècle. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'O.*, 2^e trim. 1897, p. 564-577)
104. BOURLOTON (E.). A propos de l'origine de l'imprimerie à Poitiers. (*Rev. du Bas-Poitou*, 1897, 3^e livr., p. 257-276.) — Compte rendu des récents ouvrages de M. Claudin sur les origines de l'imprimerie à Poitiers. (Voir nos 39 et 40.) L'auteur, comparant cette étude à celles de M. de la Bourlière sur le même sujet, se plaît à relever quelques « bévues » du bibliographe parisien. Il apporte, en outre, sur la personne de Jean de Conzay des documents qui permettent de reconnaître dans ce personnage le « très illustre chanoine » qui fit imprimer dans sa maison, près Saint-Hilaire, en 1479, le *Breviarium historiale* de la Bibliothèque de Poitiers.
105. — Souvenirs de la Révolution. M. Goupilleau, curé de Fenouiller, 1788-1822. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 146-167.)
106. BREUILLAC (E.). Numismatique bas-poitevine. Le trésor de Poiré-sur-Veluire. Vannes, 1897. In-8. (*Extr. de la Rev. du Bas-Poitou.*)
107. BRIAND (L'ABBÉ EM.), Histoire de sainte Radegonde et des sanctuaires et pèlerinages en son honneur. (Poitiers, Oudin, 1898. In-8, xiv et 536 pp.)
108. CHAMPEVAL DE VYERS. Quelques ensaisnements de fiefs. (*Bull. de la Soc. des Ant. de l'O.*, 2^e trim. 1897, p. 596-597.)
109. CHARCOT (J.-M.). La foi qui guérit. (*Biblioth. diabolique de Bourneville.*) Paris, 1897. In-8. — L'auteur signale, p. 12, l'usage poitevin de pèlerinages au tombeau de sainte Radegonde pour le compte d'autrui.
110. CHEBROUX (E.). Sanxay. Origine de la découverte des ruines romaines. (*Le Poitou*, Paris, octobre 1897, p. 1-2.)
111. CLAUSEN (JUL.). Hommes de lettres français à Copenhague sous le règne de Frédéric V. Des Roches de Parthenay. (*Historisk Tidsskrift*, 6^e série, vol. VI.)
112. CLOQUET. Le costume et les usages ecclésiastiques par X. B. de M. Compte rendu. (*Rev. de l'art chrét.* 1897, p. 531-532.)
113. CLOTZOR (H.). Notes pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre en Poitou : La poésie dramatique en Poitou au XVII^e siècle. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 3^e livr., p. 296-310.)
114. COLLON (L'ABBÉ A.). La chape de saint Martin à Bussy d'après l'abbé Fossin. Critique historique. Poitiers, 1897. In-12.
115. Correspondance historique et archéologique (juin 1897). Mort de M. Ledain, p. 182. Vente du Baron Léprieux, p. 183. Meules gallo-romaines à Châtellerault, p. 184. Centenaire de Descartes, p. 192.

116. DECÉ. Une visite au musée de Poitiers. (*Journal de l'Ouest*, 1^{er} octobre 1897.)
117. D'ELBÉE (M^{le}). La mort de d'Elbée. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 276-290.)
118. DESCHAMPS (G.). La vie et les livres, 5^e série. Paris, 1897. In-18. — A signaler le chapitre v, stations au pays de Richelieu, p. 73-90.
119. Dans le Bocage vendéen. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 3^e livr., p. 311-315.) Reproduction d'un article paru dans le *Figaro* du 10 juillet 1897
120. DEVAUX. Origines gâtinaises. Paris, 1897. In-8.
121. DU BLED. Une femme premier ministre. Madame des Ursins. (*Rev. d'hist. diplomat.*, 11^e année, 1897, n^o 4.) « Publie quelques lignes tirées du cartulaire du duc de la Trémoille. »
122. E. G. Le culte de sainte Radegonde en Saintonge. (*Rev. de Saint. et d'Aunis*, 1^{er} septembre 1897.)
123. — Les Fleurian de la Rochelle. (*Ibid.*)
124. FARCINET (CH.). Les monnaies des empereurs gallo-romains de 258 à 273. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 3^e livr., p. 315-325.)
125. — Notes sur un tiers de sou d'or [triens mérovingien] trouvé en Vendée. (*Ibid.*, 1897, 2^e livr., p. 180-184.)
126. FONTAINES (G. DE). Pourquoi l'emploi exclusif du calcaire coquillier dans les sépultures mérovingiennes. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 199-203.)
127. GAIDOZ (H.). Un vieux rite médical (suite.) — L'auteur signale les dévotions qui se font dans une pierre creuse du clocher de Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres), et l'usage, dans certains sanctuaires, de « passer sous le tombeau du saint », usage que nous voyons pratiquer chaque jour dans la crypte de sainte Radegonde.
128. GOUGET, DACIER et BERTHELÉ. Département des Deux-Sèvres. Inventaire sommaire des archives civiles et ecclésiastiques. Série G à H. Melle, 1897. In-4.
129. GOUTTEPAGNON (DE). La forêt de Grasla : Un procès devant la chambre des réformations des eaux et forêts au siège général de la Table de marbre du Palais à Paris, 1661-1701. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 184-192.)
130. HERMINJARD (A.-L.). Une plaquette inédite d'Agrippa d'Aubigné, 1621-1630. (*Bull. hist. et litt. de la Soc. du Protest. fr.*, 15 oct. 1897, p. 530-542). — « Les éditeurs de 1873 avaient découvert et publié la minute manuscrite de cette lettre ; on en donne aujourd'hui un texte développé et retouché qui avait été réimprimé sous Louis XIII, mais dont on ne soupçonnait plus l'existence. »
131. LA BOURALIÈRE (A. DE). M. Bélisaire Ledain. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 357-362.)
132. LACUVE (R.-M.). Termes de comparaison en Poitou. (*Rev. des trad. pop.*, nov. 1897, p. 629.)
133. LARGEAULT (L'ABBÉ). Histoire locale. (*Le Mellois*, 17 oct. 1897.) — L'auteur y reproduit les notes historiques sur la ville de Melle, par le président Aymé, datées de 1810.
134. Un garde du corps de Louis XV, originaire de Melle, François de Goizet, mort en 1779. (*Ibid.*, 21 nov. 1897.)
135. LEDAIN (B.). La Gâtine historique et monumentale. 2^e édit. Parthenay, 1897. In-4.
136. LEDRU (Ambr.). Les pèlerinages à la sainte Vierge dans le diocèse du Mans. (*La Prov. du Maine*, 1897, p. 261-269.) — L'auteur y critique vive-

ment l'histoire illustrée des pèlerinages français à la sainte Vierge par le P. Drochon.

137. LIÈVRE (A.-F.). Austrapius et les Taifales du Poitou. (*Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 2^e trim. 1897, p. 578-585.) Voir les nos 60 et 69.

138. — Le lieu de la rencontre des Francs et des Wisigoths sur les bords du Clain en 507. (*Extr. de la Rev. hist.* janvier-février 1898.) Paris, 1898. In-8.

139. LOUIS (EUG.). Quelques pages de l'histoire de la Roche-sur-Yon, Visites souveraines et princières. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 119-146.)

140. LUGUET (H.). Un autel druidique au bois de la Folie, Pouzauges, Vendée. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 167-171.)

141. *L'œuvre d'art.* (1897, p. 181.) Relations de l'amiral Bonnivet et de Marguerite de France.

142. MAILLARD (TH.). Trois nouvelles complaints des églises du désert en Poitou. (*Bull. hist. et litt. de la Soc. du protest. fr.*, 15 nov. 1897, p. 587-597.)

143. MÉZIÈRES. Morts et vivants. Paris, 1897. In-16. — Pages 1 à 13, étude sur Madame de Montenon.

144. PATERNE (F.). Mémoires historiques sur la paroisse de Vaudelnay-Rillé, autrefois au diocèse de Poitiers, élection de Thouars, publiés avec une notice par E. CHEVALIER. (*Rev. Poit. et du Saumurois*, n^o 1, août 1897, p. 11-16 ; sept. 1897, p. 13-18 ; oct. 1897, p. 35-38.)

145. PINEAU (LÉON). Les vieux chants populaires scandinaves. Etude de littérature comparée. I. Époque sauvage. Les chants de magie. Paris, 1898. In-8. — Dans cette nouvelle étude, l'auteur du *Folk Lore du Poitou* (Paris, Leroux, 1892) a fait de nombreux et intéressants rapprochements entre les chants scandinaves primitifs et ceux qu'il avait recueillis dans nos provinces de l'ouest. Voir notamment p. 55, 66, 70, 75, 135, 177, 206, 227, 251, 259, 266, 290, 295, 317.

146. — Vive la Ramée sans-souci ! Conte du Poitou. (*Rev. des trad. pop.*, août-sept. 1897, p. 487-489.)

147. RENAUD (H.). Autour de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 2^e livr., p. 203-217.) — Extrait d'un guide, actuellement sous presse, de la région.

148. *Revue bénédictine* (juillet 1897). Sécularisation du chapitre de Maillezais.

149. *Revue de l'art chrétien*, 1897. Il y est question, p. 332, des constructions de l'abbaye de Fontevrault, et, p. 334, du carrelage de l'abbaye des Châtelliers.

150. *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1898, p. 51-52). Sur le fief du Bois de Luché, canton de Lezay (Deux-Sèvres).

151. ROCHEBRUNE (O.). Le temple d'Izeures (suite). (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 3^e livr., p., 253-257.)

152. SERRURE (R.). Contribution à la numismatique tournaisienne. (*Gazette numismatique française*, 1897, 1^{re} livr.) — Etude d'une médaille commémorative de l'entrée à Tournai de l'évêque Charles du Hautbois en 1505. Charles du Hautbois, né à Châtelleraut, d'une famille poitevine, mort à Saint-Jean-d'Angély en 1513, fut inhumé dans sa ville natale.

153. — SODEUR. L'amiral Coligny. (*Deutsch-erangelische Blätter*. Jahrg. XXII, 1897. Heft 5.)

154. TARDIF (J.). Une collection canonique poitevine. (*Nouv. Rev. hist. de droit fr. et étr.*, 1897, n^o 2.) — « Analyse une compilation juridique qui

provient de l'abbaye de la Sauve et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Bordeaux. »

155. TEILLET (L'ABBÉ). A travers les clochers du Bas-Poitou (suite et fin). (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 3^e livr., p. 325-343.)

156. TOURNIEUX. De quelques seigneuries de la Basse-Marche, du Limousin et des enclaves poitevines. Guéret, 1897. In-8.

157. V. (R.). Journal d'un Fontenaisien sous la Terreur. (*Rev. du Bas-Poit.*, 1897, 3^e livr., p. 346-357.)

158. VADANCART (L'ABBÉ). Saint Ouen avant son épiscopat. (*Rev. des quest. hist.*, 1^{er} janvier 1898, p. 5-50.) — Voir p. 21 le rôle que prête l'auteur à la *capa* ou *capella* de saint Martin, dans les serments de fidélité des *nutritii* de la cour mérovingienne, et p. 59, la présence d'Ansoald, évêque de Poitiers, en Sicile.

159. — VÉRAC (M^{is} DE). Lettres du M^{is} de Vérac, ambassadeur de France, au ministre des affaires étrangères, à l'occasion des fêtes données à Saint-Petersbourg en 1782, pour la naissance du Dauphin de France. (*Rosier de Marie*, 1897, p. 617-619.)

160. WICKAM FLOWER *Aquitaine a traveller's tales*, with illustrations by Jos. Pennell. London, 1897. In-4 xxv et 217 pp.

E. GINOT.

PAPIERS RELATIFS
A l'Eglise Saint-Cybard
A POITIERS

M. Jolly-Guignard, qui a entre les mains les papiers des familles Conneau, Clergeau et Vantage, m'a communiqué, avec sa complaisance habituelle, ce qui concerne l'église paroissiale de Saint-Cybard, à Poitiers, actuellement desservie par les Sœurs de la Miséricorde. J'en ferai deux groupes : *Frais d'enterrement* et *Comptes de la fabrique*.

I. — FRAIS D'ENTERREMENT D'UNE DOMESTIQUE, EN 1782.

En 1782, mourut à Poitiers, rue de la Prévôté, chez son maître, Marie Bardoux (1), née en cette ville et baptisée en sa « paroisse de Saint-Germain », le 10 septembre 1714. Elle était domestique de M. Conneau des Fontaines (2), procureur, et fut inhumée à Saint-Cybard.

(1) Son père, Isaac Bardoux, était de Migné.

(2) « *Les Fontaines*, ferme, commune de Vernon » (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*).

Le clergé eut pour sa part « neuf livres », qui se décomposent ainsi : « Droits curiaux, y compris la grand'messe, 4 liv. 10 s.

« Au 1^{er} vicaire, 1 liv. 10 s.

« Au 2^e vicaire, 1 liv.

« 4 simples assistans, à raison de dix sols, 2 liv. »

Le « Mémoire des honoraires », écrit sur papier à la fleur de lis, est acquitté par « Sabourin, curé de Saint-Cybard ».

« Lavallée, sacristain de Saint-Cybard », présenta aussi son « Mémoire des droits », ainsi libellé au total de 5 livres, 5 sols :

« Pour trois clas (1) sonnée à trois cloches. 2 l. 3 s.

« Pour mon assistance. 45 s.

« Pour la fosse. 1 l. 10 s.

« Pour le transpor du crucifix, bénitier (2) et agonnies (3)
. 15 s.

Bobé Moreau, cirier, reçut 7 l. 15 s. 2 d. pour son « Mémoire » sur papier à la fleur de lis, qui porte :

« 4 sierge d'un car pièce (4).

« Plus, pour l'enterment, 14 sierge de demy car (5).

« Le tout fait 3 l. moins deux once, à 54 s. ».

Deux quittances du curé Sabourin établissent que « Marie Magdelaine Bardoux », « par son testament du 16 septembre 1782 », a « légué la somme de cinquante livres » « aux pauvres de ma paroisse » et, qu'elle demanda « un demi-annuel (6) de messe, acquicté dans mon église », au taux de « cent livres ». L'une a sur le papier, en filigrane, le nom du fabricant, que l'autre quittance permet de compléter :

TARADE DE LABRECHERE FIN PERIGORD

Une dernière note, au même filigrane que précédemment, règle les autres frais :

« Aux notaires qui ont reçu son testament, 8 l.

(1) « *Glas*. Son de cloche qu'on tinte lorsqu'une personne vient d'expirer ou agonise, pour avertir qu'on prie Dieu pour elle... *Glas* est un vieux mot français, car on disait autrefois *sonner à glas*, par opposition à *sonner à carillon* » (Furetière). *Glas*, tintement funèbre, est ici opposé à *branle* ou *volée*, qui est le son joyeux.

(2) Crucifix et bénitier, mis au pied du cercueil à la porte de la défunte, pour la levée du corps.

(3) *L'agonie* est distincte du *glas* : elle annonce la fin prochaine. Furetière n'a pas cette acception.

(4) Pour la veillée du corps à la maison mortuaire.

(5) Six pour l'autel, six autour de la bière et deux pour l'offrande.

(6) « *Annuel* est une messe qu'on dit tous les jours pendant l'année de deuil depuis la mort d'un défunt, pour le repos de son âme » (Furetière). Un *demi-annuel* est donc une suite de messes pendant six mois, une *demi-année*.

« Pour son cercueil.	7 l.
« Pour les filles (1) qui l'ont porté en terre	3 l.
« A l'apothicaire (2).	13 l. 4 s.

Tout payé, car Conneau des Fontaines avait à sa disposition une somme de 934 livres, économies, et « une année de gages », il revient aux héritiers seulement 53 livres.

II. — COMPTES DE LA FABRIQUE EN 1785.

Ils sont écrits sur un cahier in-f° de 20 pages, dont le papier est marqué en filigrane à la fleur de lis et aux initiales S. L., et intitulé au dos : *Compte quitancé de la fabrique de S. Cibard 1790*. Cette date ne se rapporte qu'à la quittance tardive, qui est signée « Sabourin, curé de S^t Cybard ; Chasteigner de Tenessüe, fabriqueur ; Guimard, commissaire ». En effet, on lit en tête : « Compte de la recette et dépense des revenus de la fabrique de S^t Cibard que fournit M^e Conneau Desfontenne pour son année d'exercice, commencé au mois de juillet 1784 et finie au mois de juillet 1785 ».

Nous y apprenons que le « comptable » changeait tous les ans et, après avoir rendu ses comptes devant les « commissaires nommés », gardait l'acte pour sa décharge, au lieu de le verser aux archives de la paroisse.

La « récapitulation » porte la recette à 789^{l.} 9^{s.} et la dépense à 611^{l.} 16^{s.} 6^{d.} Il y eut donc en caisse un excédent de 177^{l.} 12^{s.}.

Les revenus proviennent de deux sources : les rentes et la location des bancs et chaises. La rente, « échue de la S^t Michel », « de la S^t Jean » ou « de la Toussaint », se prélevait généralement sur des maisons situées en ville.

« Reçu du sieur Fianzal, pour le montant de sa rente de seize boisseaux de froment qu'il doit de rente sur la maison du Chapeau rouge, situé paroisse de Notre Dame la Petite, 28^{l.} 16^{s.}.

« Reçu de la veuve Guionet la rente de cinq livres, due sur une pièce de pré, paroisse de Busserolle.

« Reçu pour une demie année de la rente de 56 livres due par messieurs du Clergé de France, 23^{l.}.

(1) Agée de 68 ans, Marie Bardoux devait être célibataire, puisque les « filles » portèrent son corps « en terre ». — Dans ces mêmes papiers, je trouve que la « marraine » de Catherine Bardoux, baptisée à Migné en 1687, fut « honnête fille Catherine Roux; qui a déclaré ne savoir signer ».

(2) Pour frais de sa maladie.

« Reçu de s^r Lavault six livres pour une année d'arrérages de la rente qu'il doit sur une maison vulgerement appelée *La Catin*, situé rue la Talle.

« Reçu de M^e Dubreuil 1581, pour le prix de la rente de quatre vingt seize boisseaux de froment, mesure du Pin, due sur le tènement du Pin du Breuil (1), paroisse d'Avanton.

« Reçu du s^r Champion, boutonier (2), huit livres pour une année d'arrérage de la rente qu'il doit sur une maison, p^{sse} de S. Germin. »

Dans les papiers de Conneau des Fontaines, procureur au présidial, existent plusieurs quittances du paiement de la « rente foncière de huit livres qu'il doit à la dite fabrique de Saint Cybard sur sa maison, située en cette ville rue de la Prévôté » ; ailleurs, on dit « sur son logis » ou « pour raison d'une maison à lui appartenante, sise rue de la Prévôté, *alias* de l'Herberie ». La quittance de 1780 est au nom de « Messire de Vaucelles, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, marguillier en exercice de l'église paroissiale de St Cybard de Poitiers ». En 1789, il est écrit : « pour raison de fondation, et en 1786, « pour la rente foncière ou légat (3) ».

La location des bancs est de une, deux et trois livres par an. Dans le principe, en 1780, elle est « d'une livre dix » ou « trente sols » pour Conneau des Fontaines ; mais ultérieurement, en 1782, 1783, 1784, 1786, 1787, 1789, elle est élevée « à trois livres (4) ».

Cinquante-deux bancs sont loués. Une seule fois, au lieu de bancs, il est question de trois chaises : « Reçu de M^{de} Duval dix sols pour l'emplacement de trois chaises. »

Parmi les paroissiens notables qui ont « l'emplacement d'un banc », le banc étant à leur charge, quelques noms connus doivent être cités : M. Dauvilliers, M. Creusé Dufrue, M. de Vielechesse, M. Vaugelade, M. Gazil, D^{elle} de Lamardière, M^{de} Choquin, M. Chasteignier, M. Montois, M. des Ages, M. du

(1) Le Pin du Breuil n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire topographique de la Vienne*.

(2) « Boutonnier, ouvrier qui fait des boutons » (Furetière). Cette industrie existait donc à Poitiers au siècle dernier.

(3) « Légat, legs testamentaire » (Furetière).

(4) Conneau des Fontaines payait pour son « fermier de Goupillon la somme de une livre pour une année du banc qu'il occupe dans l'église de St George de cette ville, à Vivonne ». Les quittances sont de 1784 et 1786. *Goupillon* est un ancien fief, situé c^{as} de Vivonne (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*).

Chasteignier, M. Durand, M. Pallu, M^{de} Clergeau. Pour les autres, le nom est simplement précédé de *sieur*.

La *dépense* est peu intéressante à consulter, car le comptable ne détaille pas et se contente de renvoyer aux « quittances ». Inutile donc d'insister sur les travaux du « serrurier », « du couvreur » et du « cordier ». Deux articles sont entiers :

« Payé à la veuve Debesse pour les pins à chanter par elle fournis, 10l. 4^s. »

« Payé au frère André, capucin, pour les stations de l'Avant et du Carême, 72l. »

X. BARBIER DE MONTAULT.



SAINT VINCENT DE PAUL EN POITOU

1^o *Fondation d'une maison des Prêtres de la Mission à Richelieu.*

C'est en 1638 que le cardinal de Richelieu établit les Prêtres de la Mission dans la ville de Richelieu, « afin de s'employer aux missions dedans le Poitou ». A cet effet, il obtint tout d'abord de saint Vincent de Paul sept prêtres ; ce nombre fut ensuite porté à dix, puis à vingt.

Saint Vincent de Paul se rendit, la même année, en Poitou pour visiter la maison naissante.

2^o *Autre fondation à Luçon.*

Le cardinal avait eu également l'intention de fonder une semblable maison à Luçon, dont il avait été évêque. Diverses difficultés retardèrent l'exécution de ce projet, et l'établissement définitif n'eut lieu qu'en 1645, à la prière de l'évêque Pierre de Nivelles.

Saint Vincent de Paul, dans un voyage qu'il fit dans les provinces de l'Ouest, en 1647, vécut à Luçon, puis à Fontenay, et retourna à Paris, en passant, pour la seconde fois, à Richelieu.

3^o La direction des deux séminaires de Poitiers fut confiée aux Lazaristes (1681, 1684), après la mort du saint arrivée en 1660.



1° *Culte de saint Vincent de Paul à Niort.*

Les *Affiches du Poitou* contiennent la note suivante, à la date du 24 juin 1773 : «.. la ville de Niort est peut-être la première ville du diocèse de Poitiers qui ait consacré une chapelle particulière à *St Vincent de Paul*, Fondateur des *Prêtres Missionnaires de St-Lazare*, qui dirigent avec succès et édification plusieurs Séminaires (ils en dirigent deux à Poitiers, le Grand Séminaire et le Séminaire de St-Charles) ; et des Dames, dites *Sœurs Grises*, chargées en plusieurs endroits de l'Administration des Hôpitaux, et de l'Instruction des jeunes Filles, dont elles s'acquittent avec le même zèle et le même fruit. Cette Chapelle a été érigée dans l'Eglise de Notre-Dame de Niort, par la piété libérale de plusieurs personnes respectables ; et elle est désignée pour y faire l'Office chaque jour que tiendront les Conférences ecclésiastiques. Le Maître-Tableau représente le Saint tenant ses Conférences avec ses Disciples ».

Comme la note le fait entendre, le curé de Notre-Dame de Niort — Jean-de-Dieu-René Bion — avait établi dans son église une confrérie de Saint-Vincent-de-Paul.

Il avait de plus obtenu deux reliques du saint du supérieur général de la congrégation de la Mission, Antoine Jacquier. Elles sont ainsi mentionnées dans l'authentique conservé aux archives paroissiales de Notre-Dame : *Particula carniū dicti Beati necnon recisamentum vestimenti quo septuaginta fere annis sepultus jacuit.*

Les mêmes archives possèdent trois Brefs d'indulgence, envoyés dans le même temps par le pape Clément XIV, en faveur des confrères de Saint-Vincent-de-Paul et de tous les fidèles qui viendraient prier à sa chapelle.

La chapelle de Saint-Vincent-de-Paul existe encore à Notre-Dame de Niort, de même que les reliques et le tableau, lequel est peint sur bois.

2° *Culte de saint Vincent de Paul à Poitiers.*

Parmi les reliques qui, à l'époque de la Révolution, furent transportées des églises paroissiales et autres à l'église cathédrale, il s'en trouvait une de saint Vincent de Paul. Après la restauration du culte, les Lazaristes, qui continuaient à diriger le séminaire diocésain, la demandèrent au Chapitre pour l'ex-

poser dans leur chapelle, le jour de leur fête patronale. On la leur accorda sans difficulté, et ils devaient la garder tant qu'ils demeureraient à la tête de cet établissement. Mais elle y est toujours restée depuis.

C'est alors que fut dédié, en l'honneur de saint Vincent de Paul, l'autel placé dans l'absidiole gauche de la chapelle du séminaire. Il est surmonté d'une statue en bois, qui représente le Saint tenant un enfant dans les bras. Cette sculpture de Jacquelin, de Niort, est loin d'être un chef-d'œuvre.

Un Office particulier de saint Vincent de Paul fut inséré dans le Propre du séminaire de Poitiers, publié en 1833 par Mgr de Bouillé. Il a été reproduit en très grande partie dans le Propre du diocèse édité par Mgr Pie et qui est maintenant en usage.

Le séminaire possède aussi une toile représentant saint Vincent de Paul en pied, laquelle semble être de la fin du xvii^e siècle.

*
* *

On pourrait ranger au nombre des reliques de saint Vincent de Paul un précieux album qui a longtemps figuré dans la collection Fillon, à Fontenay-le-Comte. On y voit : 1^o la lettre de saint Vincent de Paul sur sa captivité à Tunis, comprenant trois pages in-4^o d'une écriture très fine ; 2^o un billet du même saint, adressé à un membre de la famille de Commet, en lui envoyant une miniature insérée au feuillet précédent de l'album ; 3^o cette miniature, commandée en 1636 à Francois Brentel, artiste strasbourgeois, représente la *Fuite en Egypte*. « La Vierge, assise à l'ombre de grands arbres, allaite l'Enfant Jésus, tandis que saint Joseph les contemple. Plus loin, l'âne cherche sa nourriture. Dans le fond du paysage est une ville, décorée de beaux édifices et bâtie au milieu d'un site sévère. Deux anges en prière, portés sur des nuages, occupent le haut de la composition. Autour règne une bordure noir et or ; au bas se trouve une bande pourpre sur laquelle on lit en caractères romains : AIMEZ. DIEU. ET. VOSTRE. PROVCHAIN, légende qui résume la doctrine du donateur. Au-dessous est la signature de l'artiste et la date 1636. L'ensemble a 0 m. 14 de haut sur 0 m. 10 de large. Ce petit tableau, d'une conservation parfaite, se recommande surtout par l'extrême finesse de la touche. » (*Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 30.)

La collection Fillon possédait un second recueil, contenant

neuf lettres de saint Vincent de Paul, dont trois sont autographes et les autres portent simplement sa signature. Elles ont toutes trait à l'établissement à Luçon de la maison des missionnaires de Saint-Lazare dont nous avons parlé, et étaient adressées à Jacques de Pallo, conseiller au parlement de Paris, avec lequel le saint était fort lié.

Ces lettres ont été publiées par B. Fillon (Cf. *Une fondation de saint Vincent de Paul à Luçon*. Fontenay, Robuchon, 1848, in-8°.)

Alfred LARGEAULT.



UNE MÉDAILLE DE DÉVOTION

Comme il n'existe pas de traité spécial des médailles de dévotion et que les collectionneurs de ce genre d'objets sont fort rares, il importe de décrire les pièces que le commerce met entre nos mains.

Je dois à l'obligeance de M. Arnault la communication de celle qui porte la double effigie de saint Christophe et de sainte Thérèse.

Sa hauteur est de quatre centimètres et sa largeur de trois et demi, d'où résulte la forme ovale, circonscrite par une triple moulure.

L'exergue indique le sujet de la face : SANCTVS CHRISTOFOR. (*Sanctus Christophorus*). Saint Christophe, aux proportions colossales, est presque entièrement nu ; le linge qui pend de son épaule gauche s'enroule autour de ses reins et retourne en partie sur ses cuisses. Appuyé sur un bâton, la droite sur la hanche, il plie en deux sous son fardeau : il se retourne et demande à l'Enfant Jésus bénissant, et assis sur son épaule droite, la cause de sa pesanteur. Un pied dans l'eau agitée, il pose l'autre sur le rivage ; à la rive opposée se dresse un monticule sur lequel est planté un arbre.

On lit, au revers : S. M. TERES. (*Sancta Mater Teresia*). *Sancta Mater* indique que la médaille a été spécialement frappée pour l'Ordre des Carmes, qu'elle a réformé. Assise près d'une table, recouverte d'un tapis et sur laquelle sont posés une écritoire et

un livre ouvert, appuyé sur un livre fermé, elle tient de la main droite la plume avec laquelle elle a écrit ses Constitutions. Son costume est celui des Carmélites réformées : robe, scapulaire, manteau, guimpe et voile. Le nimbe atteste sa sainteté et sa canonisation par Grégoire XV, en 1622. Elle s'arrête un instant dans sa composition pour écouter l'Esprit-Saint qui l'inspire ; en effet, la colombe divine apparaît au milieu des anges et darde sur elle les rayons de la grâce céleste.

Sur le côté, son prie-Dieu, muni d'une marche, porte sur la tablette, soutenue par des consoles en S, un livre et un crâne, pour indiquer que la mort est l'objet habituel de ses méditations.

Au-dessous du plancher sur lequel elle appuie ses pieds, est écrit : ROMA.

La médaille a donc été gravée et frappée à Rome, probablement à l'occasion de la canonisation. Elle a toutes les qualités qu'on se plaît à reconnaître aux médailleurs de la Ville éternelle. Le dessin en est ferme et élégant, la gravure pleine de relief, l'expression générale heureuse.

J'ignore à quel titre saint Christophe a été associé à sainte Thérèse, car je ne vois pas qu'il soit l'objet d'un culte quelconque dans aucune église de Rome, excepté celle où sont ses reliques (2), sans pour cela que l'iconographie y participe.

Quoiqu'il y ait un petit renflement à l'orle supérieur, je ne constate pas la présence d'une bélière, comme c'était l'usage, pour la porter au cou ou pour l'attacher à un chapelet. Aussi, celui qui voulut s'en servir pour sa dévotion propre l'a-t-il percée d'un petit trou au sommet, bien que cette déchirure soit, en réalité, disgracieuse : le besoin prime tout.

X. BARBIER DE MONTAULT.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. — UN TRÉSOR PERDU.

M. Jolly-Guignard a, dans sa bibliothèque, un ouvrage in-8°, relié en maroquin rouge, doré au petit fer, dont le titre est *L'Histoire de France par Bernard de Girard, seigneur du Haillan,*

(1) X. B. de M. *Œuvr. compl.*, t. IX, p. 142, n° 133.

(2) *Œuvr. compl.*, t. VII, p. 234, 259, 262, 265, 273.

historiographe de France, 1577 (1). Or, en parcourant le tome I, j'ai rencontré, pages 796-797, ce renseignement sur un «*thrésor trouvé en Poictou* » (2).

« Or lesdites histoires Angloises, poursuivans ce fil d'histoire, disent que peu après furent faites quelques tresves entre ces deux rois (Philippes et Richard), durant lesquelles Richard (Richard Cœur de Lion) alla en Poictou, pour punir quelques seigneurs dudit pays, qui avoient favorisé Auguste contre luy. Estant arrivé en ce pays là, il fut adverti qu'un sien gendarme avoit trouvé un grand thrésor dedans sa terre. Il fit venir à luy ce gendarme, lequel craignant que ledict Richard voulut prendre tout ce thrésor, ou pour le moins luy en faire une mauvaise part, s'en alla au pays de Lymosin, qui, bien qu'il fut du duché de Guyenne appartenant à l'Anglois, estoit néantmoins possédé par les François. et se jettant pour sa seureté dedans la ville de Caulac, ou de Chalux; donna aux habitans d'icelle une bonne partie de son thrésor. Richard, suivant ce gendarme qui fuioit, ou plustot son mauvais esprit, alla en Lymosin. et mit le siège devant Caulac ou Chalux. Quelques Annales d'Angleterre disent que Richard ayant esté adverti qu'en la ville de Caulac y avoit un grand thrésor caché, y alla pour l'avoir, ce que nous estimons estre plus véritable que l'autre article. Donc Richard, voulant faire une mine à ceste place, descendit dedans le fossé, trop inconsidérément, si que, du hault de la muraille, luy fut tirée une flesche qu'on pensa estre empoisonnée, qui luy fit une playe mortelle au bras gauche, lequel estant soudainement et trop negligemment lié, il ne laissa pour cela de poursuivre la mine et le siège de la ville, qu'il prit douze jours après, sans trouver dedans aucun thrésor. Durant ces douze jours, la playe devint si envenimée et il sentit douleur si grande, qu'il cognut bien qu'il en mourroit, et de fait il mourut l'an de salut 1200. Voilà que disent les Chroniques d'Angleterre.

« Quant à ce thrésor trouvé par ce gentilhomme, dont cy-dessus nous avons parlé, les Annales de France disent que c'estoit un Empereur, sa femme, ses fils et ses filles, qui estoit de leur grandeur et grosseur, assis à table, et que lesdits per-

(1) On lit, au revers de la couverture, cette note écrite par M. Vantage : « Acheté à Paris sur le quay des Théatins, 2 vol., 41., le 6 septembre 1785 ».

(2) J'engage ceux à qui les anciens textes sont familiers à rechercher les «*histoires Angloises* » et les «*Annales de France* », qui sont la source autorisée du récit de du Haillan.

sonnages, table et tertaux, estoient de fin or massif, et qu'autour de la table y avoit lettres escrites, qui donnoient à entendre les noms et les temps qu'avoit régné ledit Empereur, qui avoit fait faire ceste table. Le Roy Richard qui en fut adverti, le voulut avoir, disant qu'il estoit souverain audit pays de Lymosin, et qu'à ceste occasion ce thrésor lui devoit appartenir par droit d'aubène, mais le Chevalier qui l'avoit trouvé en sa terre qui estoit du fief du Vicomte de Lymoges, ne luy voulut bailler, ains l'emporta et se retira ledit Vicomte à Chalux de Capréol ou à Caulac, là où Richard l'alla assiéger et y mourut. Voilà ce que disent nos Chroniques. »

X. B. DE M.

2. — DISPENSE DE BANS.

M. Jolly-Guignard m'a apporté une feuille imprimée, en forme de placard, portant dispense de deux bans pour un mariage en l'église de Montreuil-Bonnin : tout ce qui est personnel est écrit à la main. En tête sont les armoiries de l'évêque de Poitiers, qui se blasonnent : *de gueules, à trois couples de chiens d'argent, posés en pal, 2 et 1* ; l'écu appuyé sur un cartouche, timbré d'une couronne de marquis, entre une mitre précieuse à dextre et une crosse en dehors à senestre et sommé d'un chapeau de sinople à quatre rangs de houppes.

L'initiale représente un calice, posé sur une tablette à lambrequins, entre une mitre et une crosse.

« *Martialis-Ludovicus de Beaupoil de Saint-Aulaire, Dei gratia et Sanctæ Sedis Apostolicæ auctoritate Episcopus Pictaviensis, Mandamus rectori seu vicario parochiæ de Montreuil Bonnin nostræ Diœcesis quatenus ad Benedictionem nuptialem admittat Stanislaum Pressac, è parochiâ Sancti Porcharii urbis Pictaviensis ex una parte, et Mariam Annam Victoriam Verrier, suam parochianam ex altera parte, non obstante defectu duarum denuntiationum super quibus in Domino dispensamus, visâ per nos unâ denuntiatione factâ in parochiâ S^ti Porcharii, modo una fiat in parochia de Montreuil Bonnin, sine oppositione, servatis tamen sacris Ecclesiæ Ritibus consuetis, accedente consensu Parentum et Rectorum quorum intererit, et eâ lege ut nulum aliud obstet impedimentum canonicum.*

« *Datum Pictavii sub signo nostri vicarii generalis ac Secre-*

tarii nostri chirographo, die decimâ octavâ mensis junii anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo primo.

« Decressac vic. gnlis.

« De mandato Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Pictaviensis Episcopi.

« Jolivard Canonic. Secrius. »

« Et le 18 juin 1781, le présent Acte insinué et enregistré au Grêfe des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Poitiers, par moi Gréfier soussigné.

« R. (reçu) trois livres.

« ROBINET. »

Le papier porte en filigrane :

A PERE ...

FIN

Cette dispense n'a pas été expédiée absolument en règle, car il y manque le sceau épiscopal, qui d'ailleurs n'est pas indiqué à tort dans la formule. l'en-tête armorié n'étant pas suffisant pour le remplacer.

X. B. DE M.

3. -- MOUTIERS

Le Moustier de S. Rufin, recherches sur une localité de l'ancien pays de Thouars, par l'abbé G. Michaud ; Parthenay, 1896, in-8° de 180 pages.

Cette « monographie paroissiale » est complète et je n'hésite pas à la proposer comme modèle du genre aux curés de campagne, à qui il est si facile d'occuper de la sorte leurs loisirs.

Moutiers est le nom de la paroisse, située dans le département des Deux-Sèvres. Saint Rufin est le patron local : en démolissant la vieille église, on a trouvé son corps sous le maître-autel. Malgré cela, il reste caché sans honneur dans une armoire de la sacristie, ce dont l'auteur se plaint avec raison ; mais il n'a pas davantage place dans le Propre diocésain, ce qui est non moins regrettable. Hélas ! combien le culte des saints laisse encore à désirer parmi nous ! Le zèle se porte ailleurs.

A côté des ossements était une « petite boîte carrée en pierre calcaire très blanche, de 24 cent. sur chaque côté et 18 cent. environ de hauteur. Les cinq croix gravées sur ses faces l'ont

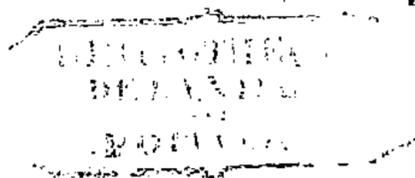
fait prendre pour un autel portatif », ce que je nie formellement, car il n'est nullement certain que « ces croix ne sauraient être que des croix de consécration ». En tout cas, S. Rufin n'était que *confesseur*. Il est bon de citer Martigny, quoique un peu démodé ; il eût été préférable de recourir à Rohault de Fleury, qui a peut-être dit le dernier mot sur la question de l'autel primitif.

Sur cette boîte est gravée cette inscription, en caractères « du ix^e au xi^e siècle » : *Hec est magna sci Rufini confessor (is)*. Dans l'intérieur, on a observé « une poussière très fine », que l'on a prise pour de la poussière d'ossements ; ceci est du ressort d'un médecin qu'il importera de consulter. Dans mon traité des *Myroblites*, j'établirai que la *manne des saints* n'est pas toujours liquide, mais se présente aussi sous la forme de sable très fin. Il eût été opportun de pousser plus avant les recherches sur ce point en particulier.

X. B. DE M.

4. MUSÉE DE NIORT.

M. Boulineau, bouquiniste, vient de vendre 35 fr., au musée de Niort, une jolie petite cloche du xvi^e siècle, provenant de l'ancienne abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu, commune de Benon (Charente-Inférieure). Elle mesure en hauteur 0 m. 26 c. ; en diamètre, 0 m. 30 c. L'inscription, précédée d'une croix fleurdelisée, est en gothique : *Sancta Barbara m d l iv. (1554)*. Au-dessous, une vignette représente sainte Barbe debout, tenant une palme dans sa droite, et ayant une tour à la main gauche.



A. LARGEAULT.

5. CRITIQUE LITTÉRAIRE.

On lit dans la *Revue bénédictine*, 1898, p. 29, à propos du Symbole de S. Athanase : « Quant au commentaire attribué à un Fortunat, s'il n'est pas possible de l'attribuer sûrement à Venance Fortunat, il y a lieu de le croire antérieur au vii^e siècle. M. Burn croit que le Symbole dit de S. Athanase n'est pas antérieur au commencement du v^e siècle, qu'il a une touche gallicane, qui rappelle la théologie de S. Hilaire de Poitiers. »

L'ÉGLISE DE SAINTE-RADEGONDE

A CAMBRIDGE (Angleterre)

I. — ORIGINES ET DÉDICACE.

Parmi les 600 à 700 chartes du couvent des Sœurs Bénédictines de Sainte-Radegonde, fidèlement gardées dans le trésor du collège de Jésus, près la ville de Cambridge, en Angleterre, on n'a conservé ni le nom du fondateur de l'ancien monastère, ni la date de la fondation. Cependant, vers l'an 1135, la fondation déjà existante était dotée par William le Moyne, orfèvre, d'une partie de ses terrains, à Shelford, pour les âmes du roi Henri I et de tous les fidèles en Dieu, et pour le maintien d'une nonne à perpétuité.

Vers l'an 1160, le roi d'Ecosse, Malcolm IV, qui était aussi comte de Huntingdon et de Cambridge dans le royaume d'Angleterre, donna aux « nonnes de Sainte-Marie de Cambridge » dix arpents (*acres*) de terrain, tout près de leur couvent, pour fonder là une église. On doit noter que le roi Malcolm avait réuni ses forces écossaises à l'armée du roi Henri II d'Angleterre, à Poitiers, en 1159. C'était dans cette ville qu'il avait connu le culte de sainte Radegonde, la célèbre fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix. Le rapport entre son séjour à Poitiers et la dédicace de son église de Cambridge n'est, il est vrai, qu'une conjecture, mais des plus fondées. Dans une seconde charte du roi Malcolm, après la fondation de l'église, on trouve le titre du couvent désormais changé : « les nonnes de Sainte-Marie et de Sainte-Radegonde, à Cambridge. »

C'était pendant le XIII^e siècle, la période de la plus grande prospérité du couvent (1), qu'on a fait la plupart des constructions qui restent jusqu'aujourd'hui. Plus tard, les archives, qui sont conservées, représentent les nonnes tombées dans la pauvreté et même la détresse. Elles ne peuvent pas payer les messes pour lesquelles on a légué des terrains ; les bâtiments du monastère sont presque ruinés. En 1373, pendant une vacance du

(1) Dans le transept méridional existe encore la tombe d'une religieuse, inhumée en 1261, avec cette épitaphe formée d'un hexamètre :

Moribus ornata jacet hic bona Berta Rosata.

siège épiscopal d'Ely, l'archevêque de Canterbury, William Whittlesey, visita toutes les maisons religieuses du Cambridgeshire ; et aux archives conservées au palais archiépiscopal de Lambeth, on remarque l'enquête sur les Religieuses de Sainte-Radegonde. Leur vie n'était pas harmonieuse entre elles, et les toits ne les garantissaient pas contre la pluie.

En 1487, l'évêque d'Ely, John Alcock, visitait le couvent ; et, trouvant une vacance juste à ce moment, il introduisit une étrangère comme Prieure, alléguant l'incapacité des nonnes d'élire une supérieure. Neuf ans plus tard, l'évêque Alcock, encore une fois, visitait le prieuré, où il ne trouvait aucune réforme établie. Il n'y avait alors que deux nonnes, l'une étrangère, l'autre d'une mauvaise réputation. Les bâtiments étaient tout à fait en ruine, les offices divins de l'Eglise rarement célébrés.

En conséquence, l'évêque adressa au roi Henri VII une pétition pour supprimer le couvent et pour fonder à sa place un collège d'écoliers, sous la direction d'un maître avec une Société de membres associés.

Il avait obtenu l'autorisation royale, et le collège, nommé « Jesus-College », occupe jusqu'à nos jours les bâtiments de l'ancien monastère et fait partie de l'Université de Cambridge.

II. — ARCHITECTURE.

L'église conventuelle et paroissiale, fondée vers 1160 après la dotation du roi d'Ecosse, reste aujourd'hui comme la chapelle du collège. L'évêque, John Alcock, pour l'accommoder à l'usage de la nouvelle Société, opéra plusieurs changements. Les ailes du chœur des nonnes et de la nef furent démolies ; la partie occidentale de la nef fut séparée de l'église par un mur mitoyen, et dans cette partie on construisit les logements du maître et de quelques étudiants ; depuis, le plan de l'église existante forme une croix grecque, au lieu d'une croix latine, comme en 1160.

Jusqu'au milieu du *xix*^e siècle, le chœur des nonnes fut suffisant pour les offices divins ; mais à présent la Société est devenue si nombreuse que les transepts et la nef ont été occupés pour faire place aux étudiants, du moins les dimanches. Les arcades du sanctuaire sont du plus pur style de l'architecture ogivale anglo-gothique. Les « sedilia », la piscine double à côté de l'autel, sont d'une élégance de dessin tout à fait charmante ;

les fenêtres longues et ogivées (« lancet windows ») sont remplies de vitraux en médaillons, qui représentent les événements de la vie de sainte Radegonde. Les stalles en bois de chêne admirablement sculptées, le prie-Dieu pour la « litanie » en face des marches de l'autel, et tout l'appareil de l'église ont été restaurés, il y a cinquante ans, avec un goût parfait, par le soin des membres du collège.

III. — DÉCOUVERTES RÉCENTES.

En 1893, on a découvert, dans le mur oriental du cloître, une arcade très élégante, formant évidemment l'entrée du Chapitre, « Chapter-House », des nonnes, détruit en 1487 par l'évêque Alcock. L'arc central a, sur ses deux côtés, une double fenêtre en ogive contenant une ouverture ornée du « dog-tooth ornament » si caractéristique de notre architecture anglaise à cette époque. Ni la porte ni les fenêtres ne furent jamais closes, en sorte que les nonnes qui, pendant la journée, restaient assemblées dans leur salle commune, étaient visibles aux passants. Cependant on peut admettre une clôture intérieure.

Un banc de pierre contournait les murailles de la cour cloîtrée.

IV. — OUVRAGES CONSULTÉS.

Willis and Clark : *The architectural history of the University of Cambridge and of the Colleges of Cambridge and Eton.*

Atkinson : *Cambridge described and illustrated, 1897.*

Arthur Gray M. A. Jesus-College : *On some twelfth Century Charters of the Priory of S. Radegund, Cambridge,* dans *The Cambridge Antiquarian Society's Proceedings*, vol. VIII.

EDW. JOSSELYN BECK.

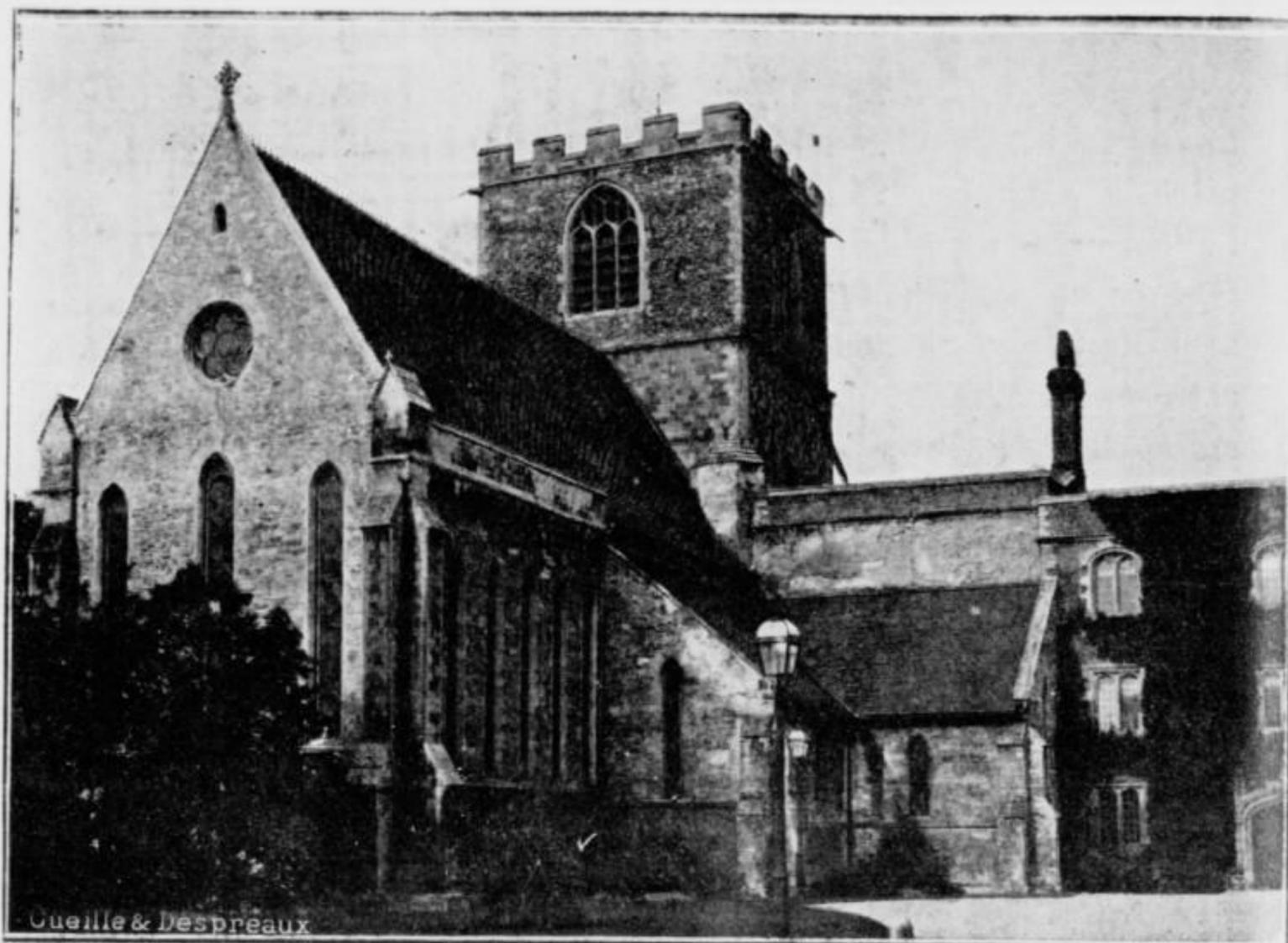
V. — PHOTOGRAPHIES.

M. le chanoine Briand, dans sa belle *Histoire de sainte Radegonde*, pages 312-314, a consacré une notice, plus historique qu'archéologique et non accompagnée de planches, à l'« Église du monastère de Sainte-Radegonde, aujourd'hui *Corpus Christi College* (1), Université de Cambridge ». Il n'y a donc nul inconvé-

(1) M. Beck fait observer, dans une lettre écrite exprès, que la seule église de Cambridge qui soit sous le vocable de sainte Radegonde, est celle des religieuses, actuellement *Jesus College*. Il ne peut y avoir confusion avec *Corpus Christi College*, qui est une autre fondation, entièrement distincte et faite aussi à Cambridge, mais par l'association ou « Guild du *Corpus Christi*. »

nient à revenir sur le même sujet, d'autant que je vais montrer le monument lui-même.

Lorsque le T. R. Edward Josselyn Beck, ancien doyen de Clare College (1), à Cambridge, chanoine honoraire de l'Église de Rochester et recteur de la paroisse de Rotherhithe, à Londres, m'offrit spontanément d'écrire, pour la *Revue* à laquelle il venait de souscrire, une notice spéciale, j'acceptai avec



Eglise et monastère de Sainte-Radegonde, à Cambridge, XIII^e-XV^e siècles.

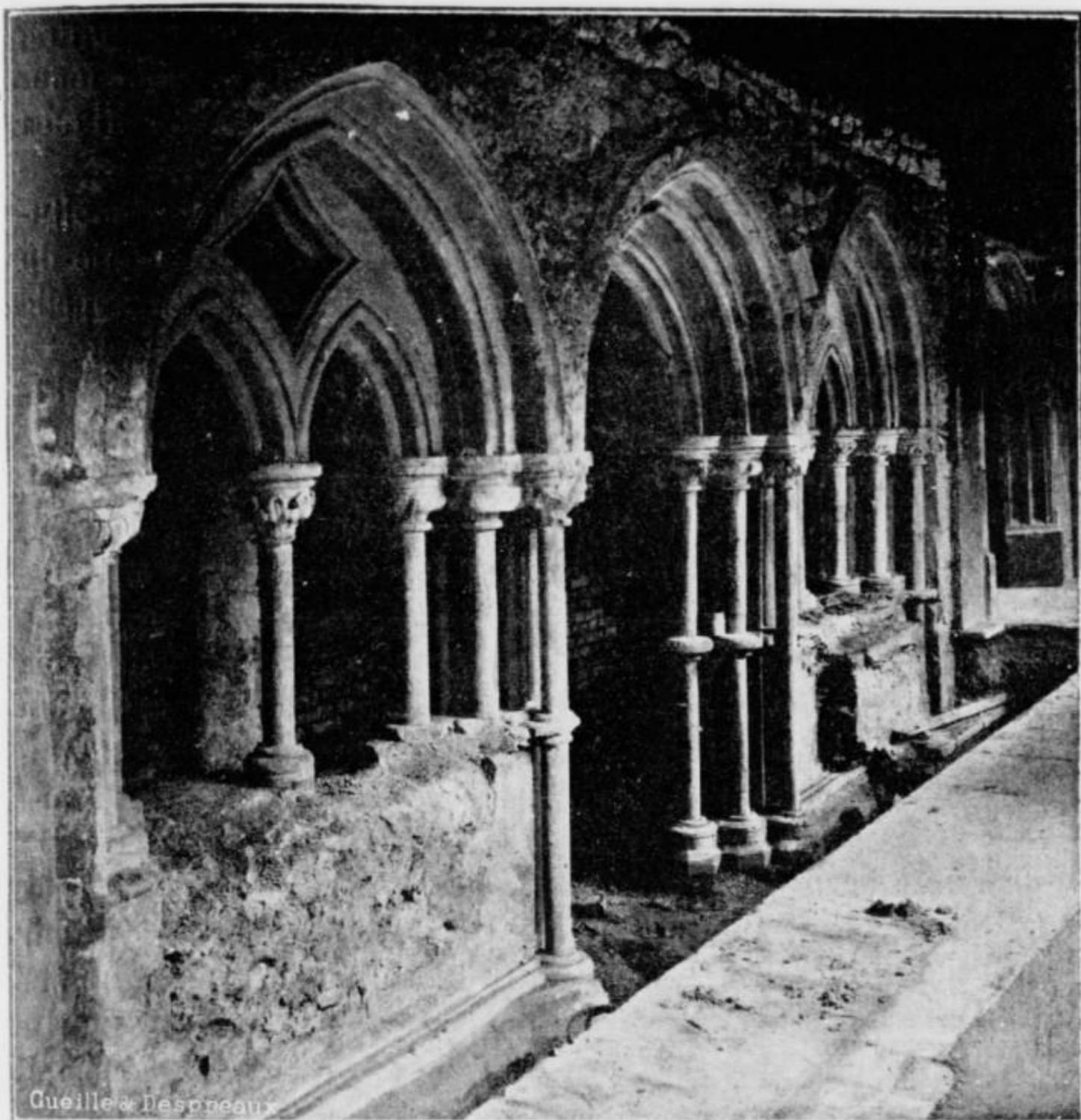
joie et empressement sa proposition, qui s'est réalisée dans l'aperçu ci-dessus.

Comme à son envoi étaient jointes deux grandes photographies, je les ai fait réduire pour pouvoir les placer ici, en les accommodant au format de la *Revue*. Aussi convient-il d'en dire quelques mots pour les présenter aux lecteurs et insister sur leur intérêt, sous le rapport archéologique, car leur étude vaut une leçon.

(1) « Clare College fut fondé en 1326 par la noble dame Elisabeth de Clare, aïeule du roi Edouard I^{er} d'Angleterre. Chaque année, on fait la commémoration de la fondatrice et des bienfaiteurs du collège. »

Sur la première nous voyons le chevet, le flanc nord, la tour centrale, le transept septentrional et le collège.

Le chevet est droit et percé de trois longues et étroites fenêtres, si bien dénommées *en lancette*, comme on en rencontre de nombreux exemples dans le diocèse et entre autres à la ca-



Cloître du monastère de Sainte-Radegonde, à Cambridge XIII^e siècle.

thédrale de Poitiers, par allusion à la sainte Trinité. Des contre-forts garnissent les angles ; le pignon, qui regarde l'orient, est éclairé par une rose.

Le flanc nord, percé de cinq lancettes, appartient aussi au XIII^e siècle. Le style est sobre et sévère, ainsi qu'il convient à une église de moniales. Le seul agrément décoratif est une arcature ogivée, qui court à la base du toit aigu.

Le transept, buté de contreforts aux cornières, accuse également le XIII^e siècle, par ses lancettes ; mais la tour massive et crénelée, qui s'élève à l'intersection des croisillons avec la nef, a été refaite lors de la réparation de l'église, comme l'attestent ses fenêtres en ogive, à meneaux et remplage de style flamboyant.

A la même époque, on bâtissait le collège, dont les murs, tapissés de lierre, sont ornés d'une porte en accolade et de fenêtres en anse de panier au linteau, qui sont des caractéristiques de la fin du XV^e siècle.

La seconde photographie exhibe la façade de la salle capitulaire, qui ouvre sur un des côtés du cloître. Cette partie du monastère fut découverte en 1893 ; par son style, elle rappelle la plus belle époque de l'art ogival, qui est le XIII^e siècle. La porte d'entrée, en ogive à tiers-point, avec feuillages à l'archivolte, est flanquée de colonnettes annelées, à chapiteaux feuillagés, qui reçoivent la retombée des cordons de voussure. Elle est acostée, à droite et à gauche, d'une fenêtre ogivale, dont les retombées ont aussi lieu sur des colonnettes, à chapiteaux feuillagés et qu'une colonnette, surmontée d'un oculus en losange, sépare en deux baies. On remarquera que trois chapiteaux ne sont pas sculptés et que le bossage de pierre attend encore la main de l'ouvrier pour le dégrossir, ce qui prouve que l'on sculptait sur place et non dans l'atelier, ainsi qu'on en a des exemples ailleurs.

Je remercie chaleureusement le très révérend chanoine Beck de sa précieuse collaboration, et je le prie instamment de vouloir bien la continuer. Ce sera mettre le comble à une bienveillance qui nous flatte, tout en honorant son auteur, qui mérite nos éloges pour son zèle à satisfaire notre légitime curiosité.

VI. — VITRAUX.

Mon docte et aimable correspondant ayant parlé des vitraux relatifs à sainte Radegonde, je crus devoir le questionner à leur égard. Après sa réponse, le doute n'est plus possible : ils sont absolument modernes, mais parfaitement exécutés, dans le style de l'église, par des artistes de renom, entre autres Welby Pugin, Anglais, et Henri Géroente, Français, qui ont tant fait tous les deux pour la rénovation de l'art gothique (1).

(1) Voir leurs noms dans la *Table des Annales archéologiques*.

Voici l'indication des sujets traités, qui sont étagés de bas en haut :

« Dans les lancettes du chevet : I. 1. Mariage de sainte Radegonde avec Clotaire. — 2. Rachat des captifs. — 3. Renonciation à la couronne terrestre pour obtenir la couronne céleste. — 4. Les œuvres de miséricorde.

« II. 1. Les vieillards adorant Dieu et déposant leurs couronnes au pied de son trône. — 2. L'ange offrant avec l'encensoir les prières des saints. — 3. S. Michel combattant le dragon. — 4. La nouvelle Jérusalem.

« III. 1. Prédication du Christ dans la synagogue de Nazareth. — 2. Premier sermon de saint Pierre. — 3. Martyre de saint Etienne. — 4. Prédication de saint Paul à Athènes.

« IV. 1. Descente du Saint-Esprit. — 2. Conversion de saint Paul. — 3. Vision de saint Pierre. — 4. Concile de Jérusalem.

« V. 1. Annonciation. — 2. Portement de croix. — 3. Résurrection. — 4. Ascension.

« Ces cinq vitraux furent dessinés, en 1858, par l'éminent architecte Pugin et exécutés par Hardman.

« Près des orgues, dans le transept, est une petite fenêtre, œuvre de M. Gérente, de Paris, d'une très bonne exécution et d'un éclat exceptionnel : elle représente un concert céleste.

« De 1873 à 1877, la nef et le transept ont été garnis de vitraux, très bien dessinés par Morris, de Londres. Les sujets sont, dans le transept méridional : 1. Les docteurs de l'Eglise latine, avec le portrait du fondateur du collège, l'évêque John Alcock. 2. Sainte Ursule, sainte Dorothee, sainte Radegonde (1), sainte Cécile et sainte Catherine. 3. Dieu et la milice céleste : Anges, Archanges, Vertus et Principautés. 4. Suite de la milice, Dominations, Puissances, Trônes, Chérubins et Séraphins ».

VII. — VIE DE SAINTE RADEGONDE.

M. le chanoine Beck m'écrivait encore le 24 février :

« J'ai visité la bibliothèque de Clare College, pour y examiner un livre, imprimé à Londres en gothique par Richard Pynson, un des plus anciens imprimeurs d'Angleterre, et intitulé : *Vie de sainte Radegonde*. Elle est en vers. On estime que c'est

(1) Sainte Radegonde étant classée ici parmi les vierges, on peut croire qu'en Angleterre comme en France, l'opinion de sa virginité a eu cours.

une traduction faite par un moine de Chester, probablement John Bradshaw, auteur d'une *Vie de sainte Werburgh*. Il y aurait lieu de rechercher quel est l'original. Sur la première page, on voit sainte Radegonde agenouillée sur un prie-Dieu, tandis qu'un ange, descendant du ciel, lui apporte deux couronnes.

« En Angleterre, il y avait une coutume très curieuse : les femmes présentaient des avoines à l'autel de sainte Radegonde, qu'elles appelaient alors la *sainte Uncumber*, mot qui signifie *débarrasser*. »

Ces deux notes sont intéressantes. La traduction versifiée peut reproduire un des trois textes latins connus : la confrontation en est facile. En tout cas, j'en publierai volontiers la traduction française.

L'iconographie profitera de cet attribut des deux couronnes, qui peuvent signifier les deux états du mariage et de la vie religieuse. Si M. Beck veut bien me faire photographier cette gravure, je m'engage à la reproduire.

Cette offrande de gerbes d'avoines fait allusion évidemment au miracle des Avoines. Je crois que le vocable populaire doit s'interpréter dans ce sens que sainte Radegonde, grâce aux avoines poussées en même temps que semées, put se *débarrasser* des poursuites de Clotaire.

X. BARBIER DE MONTAULT.

La Beauté de Sainte Radegonde

Les modernes qui ont écrit sur sainte Radegonde ont tous vanté sa grande beauté. Je citerai particulièrement de Fleury, Filleau, l'Anonyme de 1621, le jésuite Dumonteil dont l'ouvrage fut fini de composer en 1648.

Filleau a consacré sur ce sujet neuf pages in-4° de *La Preuve historique des litanies de sainte Radegonde*. Il commence ainsi : « Combien que la beauté du corps soit un avantage purement naturel, et qui ne contribue point à la sainteté et perfection des âmes, qui se vouent parfaitement au service de Dieu, elle ne laisse toutesfois de se rendre recommandable, quand un généreux mépris la réduit sous les loix de la raison, et qu'au

lieu de servir d'escueil à la grâce, elle luy va préparant de plus hautes démarches pour parvenir à la gloire. La divine Providence, pour rendre sainte Radegonde plus admirable en la pratique de la vertu, la fit naistre dans les avantages d'une si rare beauté, qu'elle effaçoit par sa présence l'éclat de toutes les autres, qu'un miroüer non flateur rendoit assez hardies pour luy en vouloir disputer le prix... »

Le P. Dumonteil a aussi traité largement la question. Son curieux article est à lire, le voici presque en entier : « Il resteroit de dire quelque chose de la grandeur et disposition du corps de cette sainte Royne Religieuse pour plus vive souvenance et consolation de ses dévots et dévotes. Mais hélas ! nous ne pouvons avoir de si longtemps aucun pourtraict tiré sur le naturel, ny approchant, comme la dévotte ville de Milan a eu ceste faveur du Ciel d'avoir conservé le vif pourtraict de son grand archevesque et grand docteur S. Ambroise, et celle de Poitiers, de son grand pasteur et docteur S. Hilaire, qu'on void peint d'une médiocre stature, avec un œil vif, un nés poinctu, et un seing ou poireau en la joue gauche. C'est ainsi que les anciennes peintures le représentent... Or quant à nostre sainte royne, puisque le vray pourtraict nous manque, les historiens nous assurent que c'estoit une princesse d'une rare et excellente beauté, voire la beauté sans pareille, la première qui fust de son temps, et peut-estre ait esté depuis. Car elle estoit d'un pays froid, où le tein ordinairement est plus frais, plus blanc et plus beau ; elle ravit à sa prinse par sa beauté les yeux des Roys, si bien que chascun la vouloit, et en faillirent venir aux mains : elle agréa tellement au roy Clotaire qu'elle sembloit une autre Esther envers Assuère, tant pour sa beauté que pour sa vertu ; pour cela il la regretta tant et s'esforça de la reprendre quand il l'eut congédiée en Religion. Mais la grâce et beauté de ceste sainte âme attira davantage le Roy des roys, son espoux céleste, et fit qu'il en demeura seul paisible possesseur. Pour la perfection d'une Majesté et beauté accomplie, son corps estoit de belle taille, de haute et grande stature, bien proportionné, d'une robuste complexion. Son pays d'Allemagne, qui porte pour l'ordinaire des gens forts, nous le donne assés à cognoistre, et les effects le monstrent... Que tous les peintres donc, statuaires et graveurs les plus ingénieux et subtils, s'esforcent de la peindre, effigier et relever, quand ils seroient des

Apelés, des Lysippes et Polyclètes, ils ne sçauroient jamais luy donner autant de beauté, gravité et majesté qu'elle avoit. Entre tous les pourtraicts que j'ai veus de ceste sainte royne religieuse, celui-la qui est en ce chef d'argent doré que Madame de Sainte Croix a fait faire, dont il a esté parlé si dessus, est le superlatif en perfection. Parce que la face est si belle, si modeste et si dévote, avec des yeux comme larmoyans et sous-riens tout ensemble, qu'elle excite une tendre dévotion et consolation dont je ne m'estonne pas si elle faisoit venir l'envie d'estre religieuse à une jeune damoiselle à Paris, veu qu'il n'y reste rien que la parole. »

* * *

Remontons plus haut. A la fin du xiv^e siècle, le savant hagiographe Pierre *de Natalibus*, dans son *Catalogus sanctorum*, dit que Radegonde, ravie à sa patrie et emmenée toute jeune en France, « tomba en partage au roi Clotaire, qui l'épousa à cause de sa rare beauté ».

Le vénérable Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours [† vers 1134], a composé la troisième des vies latines de sainte Radegonde que nous possédons. Dès le commencement, il déclare qu'elle était « d'une beauté remarquable, *vultu elegantis* ».

Un peu plus bas, il donne à la sainte cet éloge : « Loin d'elle la légèreté propre à son sexe, loin d'elle tout éclat emprunté. Rien de recherché dans sa parure, rien de futile dans son langage. Sa tenue, ses manières étaient simples et naturelles et n'avaient rien d'affecté. »

Wulfm Boëce, qui écrivit dans le premier tiers du ix^e siècle la vie de saint Junien, l'ami de sainte Radegonde, raconte qu'« aussitôt qu'elle parut aux yeux de Clotaire, elle plut extrêmement au prince, toute jeune qu'elle était. Elle était, en effet, bien faite, d'une ravissante beauté, aimable et gracieuse, *quæ cum conspectibus excellentissimi regis oblata esset, statim cohaesit animo ejus; erat quippe elegantissima, speciosa nimis et venusta aspectu, labiis gratiosa* ».

* * *

Mais ces auteurs étaient plus ou moins éloignés du temps où vivait sainte Radegonde. Ils n'ont pu parler que par ouï-dire.

Abordons les trois historiens contemporains, témoins oculaires des actions de la sainte reine.

Saint Fortunat relate qu'après leur victoire sur les Thuringiens, Thierry et Clotaire se disputèrent la possession de la jeune Radegonde. Elle échut enfin à ce dernier, qui la voulait absolument. Il est tout à croire que les qualités naturelles de l'enfant, sa beauté naissante et son intelligence précoce, furent la seule cause de cette contestation.

Au rapport de Baudonivie, Clotaire tenta, à deux fois différentes, de rappeler Radegonde auprès de lui et de la reprendre pour épouse. L'amour toujours très vif qui possédait ce prince lui était inspiré sans doute par les charmes extérieurs et les traits de la sainte reine.

Mais voici un texte très explicite pour notre sujet, tiré du récit de la même Baudonivie. Après beaucoup d'autres louanges données à sainte Radegonde, elle s'écrie :

« Qui pourra jamais rendre, grand Dieu ! la beauté et les charmes de son visage, les grâces répandues dans toute sa personne ? Le seul souvenir de cela fait notre tourment. Oui, nous humbles créatures, nous regrettons en elle ce langage si instructif, ce visage si beau, cet air si noble et si gracieux, cette science, cette piété, cette bonté, cette douceur, toutes choses qu'elle avait reçues de Dieu plus que tous les autres mortels à un suprême degré. »

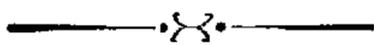
Enfin, saint Grégoire de Tours, qui présida aux funérailles de la sainte, dit que, quand il la vit couchée dans son cercueil, son visage lui parut « plus beau et plus éclatant que les lis et les roses, *sancta facies ita fulgebat ut liliorum rosarumque sperneret pulchritudinem* ». Il ajoute que les religieuses de la communauté, au nombre d'environ deux cents, étaient là qui pleuraient et se lamentaient, s'adressant à la morte : « Pourquoi nous avoir abandonnées, ô mère ? En quelque lieu que nous fussions, nous étions heureuses quand nous pouvions contempler votre radieux visage, *contemplantes gloriosam faciem tuam* ».

*
* *

Avec les *Litanies*, rédigées au xvii^e siècle en l'honneur de notre sainte et dont l'oraison a été composée par Mgr Henri-Louis de la Rochepezay, nous pouvons donc conclure :

« Radegondis, regina corpore et animo speciosa, ora pro nobis : *Sainte Radegonde, reine belle de corps et d'âme, priez pour nous.* »

Alfred LARGEAULT.



CATALOGUE DES RELIQUES DE L'ABBAYE
de Saint-Cyprien de Poitiers
AU XVII^e SIÈCLE

Les inventaires d'églises peuvent se répartir en quatre catégories, suivant qu'ils se réfèrent aux meubles proprement dits, aux bijoux ou pièces d'orfèvrerie, aux ornements et tentures, aux saintes reliques. Celui de l'abbaye bénédictine de Saint-Cyprien de Poitiers appartient à cette dernière classe.

Rédigé, au xvii^e siècle, par dom Estiennot, il n'existe plus qu'en copie, faite au siècle dernier, dans le recueil manuscrit de dom Fonteneau, qui est à la bibliothèque publique de Poitiers, tome LVI, page 743. Il est entièrement inédit, quoique je l'aie communiqué en 1883 au Comité des travaux historiques (1).

Il se compose de deux parties : l'énumération des reliques et leur identification.

Les reliques sont au nombre de huit :

Saint Cyprien, martyr, frère de saint Savin et patron de l'abbaye (*Gall. christ.*, t. II, col. 1230).

Saint Germer, abbé de Flaix, au diocèse de Beauvais.

Saint Loup, martyr.

Saint Juste, d'Auxerre.

Saint Pierre II, évêque de Poitiers (1087-1115).

(1) On lit dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, Section d'archéologie*, année 1884, p. 15 : « Rapport de M. Edmond Le Blant sur une communication de M. Barbier de Montault, contenant le catalogue, avec notes hagiographiques, des huit reliques conservées au xvii^e siècle dans l'abbaye de Saint-Cyprien à Poitiers. Cette pièce, due à dom Estiennot, se retrouve en copie dans le recueil de dom Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers. Elle n'est pas dénuée d'intérêt, mais elle rentre plutôt dans le domaine de la section d'histoire. Renvoi à la Commission de publication, qui transmettra, s'il y a lieu, ce document à la Section d'histoire ». Celle-ci, après renvoi à M. Léon Gautier (*Bull. du Com., Sect. d'hist.*, 1884, p. 135), en a ordonné le « dépôt aux Archives » du Comité. (*Ibid.*, 1885, p. 4.)

Saint Guillaume Tempier, évêque de Poitiers (1184-1197).

Saint Révérend, abbé de Nouatre.

Saint Séverien, dont l'abbaye porta primitivement le nom (*Gall. christ.*, t. II, col. 1230).

Les autres reliques furent brûlées par les protestants, qui dévastèrent l'abbaye.

On aimerait avoir, comme complément de cette énumération trop sommaire, le dénombrement et la description des ossements de chaque saint, ainsi que leur mode de conservation dans des suaires, châsses et reliquaires. Le côté archéologique a donc été négligé pour s'en tenir exclusivement à l'hagiographie, ce qui n'est pas suffisant en vue des études actuelles.

En employant le mot *olim*, dom Estiennot donnerait à croire qu'après le pillage des protestants, il ne restait plus une seule relique à Saint-Cyprien. De fait, le tombeau de Guillaume Tempier n'avait pas été violé, puisqu'au siècle suivant, en 1690 (*Gall. christ.*, t. II, col. 1181), l'évêque Chasteigner de la Roche-posay en fit l'ouverture, comme il conste d'un procès-verbal que rapporte dom Fonteneau et que j'ai publié en discutant la validité du culte rendu à Guillaume Tempier, qui ne jouissait que d'un culte local très restreint (*Gall. christ.*, t. II, col. 1231) (1).

La *Gallia christiana* conteste que le corps de saint Pierre II ait été jamais à Saint-Cyprien : une tradition plus sûre le faisait vénérer à Fontevault (Maine-et-Loire), autrefois du diocèse de Poitiers. Je renvoie sur ce point à ma brochure intitulée *Etude hagiographique sur Robert d'Arbrissel*, Angers, 1863, p. 18 et suiv., et qui est reproduite au tome XI de mes *Œuvres complètes*.

Reliques de l'Abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers

(En marge : *Manuscripts de dom Etiennot, partie 1^a, fol. 229.*)

Mystagogii suppellex olim ditissima fuit, quippe in eo asservabantur corpora SS.

Sancti Cypriani, martyris, fratris sancti Savini.

Sancti Germari, abbatis Flaviacensis : *Saint Germer de Flaix*, in diocesi Bellovacensi.

Sancti Lupi, martyris.

Sancti Justi, Autissiodorensis.

Sancti Petri, Pictavensis episcopi.

Sancti Guillelmi Temperii, item Pictavorum præsulis.

Sancti Reverendi aut Recerventii, abbatis.

(1) *Œuvr. compl.*, t. IX, p. 151 et suiv.

Sancti Severiani aliæque bene multæ SS. exuviæ, quæ a neotericis combustæ fuerunt.

De sancto Cypriano hagiologia, ms. Lemovicense, et al. II Id. Julii sic habent : *Apud vicum Antiniacum (1), in loco qui dicitur Sellis, natale sancti Cypriani, martyris, fratris beatissimi Savini, inclyti athlete Christi, cuius sanctum corpus in civitate Pictavensium habetur.*

De sancto Reverentio *Chronicon Malleacense* sic legit anno 943 : « Venerandus abbas Aymo, sancti Joannis Baptistæ sanctique Cypriani, quod est in prospectu civitatis, cum Raynaldo monacho familiari suo transtulit corpus sancti Reverentii a Noiastro, castro Pictavis, in monasterio sanctæ Rade Gundis : castrum Noiastrum, octavo sæculo, fere inexpugnabile erat dictumque *Noüastre (2)* : hactenus supersunt rudera. »

(En marge : *Le château de Noüatre, forteresse considérable dans le VIII^e siècle.*)

De sancto Geremaro Flaviacensi hagiologia ms. silent... sed et de ipsius in monasterium sancti Cypriani translatione, quæ, quo anno, quave de causâ conjiciet quis, facile non probabit. Historiæ Flaviacensis cœnobii compendium et res gestas sancti Germari edidit eruditus noster R. P. D. Lucas Dachery, in notis ad venerabilem Guibertum, quas item evulgavit litteratissimus noster D. Joannes Mabillon, sæculo II, *Act. SS. Ordinis Benedictini*; sed omnes de ipsius S. translatione in cœnobium sancti Cypriani silent.

Sanctus Lupus, martyr, non memoratur in hagiolog. ms., in quibus hujus nominis occurrunt : Lemovicensis, XI. Kalend. Junii; Procensis, IV. Kalend. Augusti; Andegavensis, XVI. Kalend. Novemb.; Bajocensis et Corboilensis, VIII. Kalend. Novemb.; sed nullus horum martyrium passus est.

Sancti Justi, Autissiodorensis, memoria habetur in Martyrologiis. Hujus sanctæ reliquiæ ex Autissiodoro Calviniacum castrum et e castro Calviniano ad monasterium sancti Cypriani asportatæ fuerunt.

(En marge : *Reliques de saint Just transportées d'Auxerre au château de Chauvigni (3), et du château de Chauvigni à l'abbaye de Saint-Cyprien.*)

Sancti Petri Pictavensis ossa ad nostrum usque sæculum in Basilica sancti Cypriani quieverunt, de quo vide fol. 226. Non memoratur in ms. hagiologiis, sed nec ipsius dies festus colitur.

Sancti Guillelmi Temperii hactenus extare dicitur cœnotaphium in sacello inferiori. An in eo cinis quoque et ossa supersint non novi. De eo hagiologia ms. et Kalendar. silent, at sanctæ memoriæ præsul in nonnullis authenticis et quidem antiquis appellatur.

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) Antigny (Vienne).

(2) La Nouatrie (?), commune de Saint-Gervais (Vienne).

(3) Chauvigny (Vienne).



La Croix de Procession

DE L'ÉGLISE D'ADILLY (Deux-Sèvres)

I

Au cours des réparations qui se firent, il y a quelques années, à la sacristie de l'église d'Adilly, les ouvriers mirent à découvert une vieille croix, oubliée là, sans doute, depuis longtemps.

Cette croix, type de la fin du moyen âge, attira notre attention, et son analyse nous amena facilement à la classer parmi les objets du culte appartenant aux dernières années du xv^e siècle.

Du genre, quoique beaucoup plus grande, de celle trouvée en 1873 à Sainte-Radegonde-des-Pommiers, elle possède tous les caractères communs à celles provenant, soit de l'abbaye de Saint-Cyprien, soit de l'église paroissiale de Sainte-Opportune de Poitiers, ou encore de celle de Saint-Lin, si bien décrites dans les Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest par notre savant confrère Mgr Barbier de Montault.

Elle diffère cependant de ses congénères en ce qu'elle ne renferma jamais de reliques. Croix processionnelle dès le principe, elle fut exclusivement affectée à cet usage et ne servit pas, comme ces dernières, de croix d'autel. On nommait alors ainsi, et encore : *Croix à pied fiché*, la croix que le prêtre portait solennellement sur l'autel, avant d'y célébrer le saint sacrifice ; usage que nous rappelait la procession qui, suivant le rit poitevin, se faisait dans chaque église avant la grand'messe.

La croix d'Adilly mesure en hauteur, 0,59 c. et à la traversé, 0,32. La tête et les deux bras sont égaux, la tige seule est un peu plus longue. Les quatre branches, amorties en trèfles, sont contournées par un cordonnet ; au-dessous se trouvent deux lobes arrondis qui, combinés avec la plaque repoussée qui recouvre le tout, forment un quatre-feuilles.

La pointe de la tige s'aiguise en fiche et entre dans une douille où elle est clouée ; son extrémité s'enfonce dans une gaine plate, évasée, à laquelle fait suite un nœud en forme de boule que coupe un filet. Ce nœud donne, à son tour, naissance à une

tuyère presque cylindrique, dans laquelle s'enfonçait la tête de la hampe.

De chêne, ou pour me servir de l'expression reçue, *l'âme*, en bois de chêne, de cette croix est revêtue de lames de fer, minces et repoussées dans une matrice, dont le dessin représente une tige à enroulement de lis et de roses, le tout adhérant au bois par des clous à tête ronde qui forment ornement. Ces derniers sont de bronze, ainsi que les boutons, qui représentent les *gemmes* ou pierres précieuses, symbole des quatre évangélistes et placés dans chacun des quatre-feuilles que supportent les trèlles des extrémités.

Le carré central, qui relie les bras au corps de la croix, est également recouvert d'une plaque reproduisant le même dessin et qui n'est autre que la répétition, en double, de celle recouvrant les montants.

Elle portait un crucifix qui malheureusement a disparu, mais dont les traces sont évidentes par les trous des clous qui servaient à l'y fixer, ainsi que le titre. Il devait être de bronze, comme la statuette de la sainte Vierge placée au côté opposé. Cette dernière, dans l'attitude d'une *Mater dolorosa*, debout, le regard élevé vers le ciel et les mains crispées, nous semble fort bonne et par son expression et par les draperies des vêtements qui la recouvrent, mais elle indique une époque postérieure à la croix.

Le brillant de ces bronzes, qui ne furent jamais dorés, relevait seul le mat du métal qui en faisait le fond.

La croix d'Adilly est bien mutilée et a beaucoup souffert de l'incendie qui détruisit l'église en 1568 ; cependant, l'ordonnance générale subsiste et elle nous est restée intacte dans sa forme.

Il nous a été dit que, sous nos prédécesseurs, elle servait de *croix à main* aux enterrements des petits enfants et dérogeait peu, dès lors, à son usage primitif ; mais, pour lui donner sans doute une couleur plus en rapport avec les ornements liturgiques, on a eu la fâcheuse idée de l'enduire d'une épaisse couche de peinture blanche.

II

C'est après l'avoir dégagée de ce linceul que nous avons retrouvé les traces plus évidentes de l'incendie dont nous venons

de parler et que vient confirmer un fragment d'inventaire mobilier de notre petite église.

Cet inventaire, fait après les guerres de religion dans notre contrée, décrit cette croix en ces termes : « Item, une croix de boys, couverte de métal de fer, de la longueur de deux pié en sà, que les Religionnaires on voulu brusler dedans l'église de céant, quand ils bruslèrent M^{re} Taffoyreau, curé d'icelle. »

Cette feuille d'inventaire, que nous avons trouvée formant couverture d'un vieil antiphonaire poitevin, fut, croyons-nous, écrite par Messire René de Bellot, curé d'Adilly de 1584 à 1598. Cet ecclésiastique, natif de ce lieu même, où sa famille possédait la maison noble de la *Loge*, située près du presbytère et aujourd'hui propriété de M. Charles d'Auzay, figure comme curé d'Adilly au procès-verbal de la visite que fit, le 19 novembre 1598, Messire Anthoine Pasquet, archiprêtre, curé de la Chapelle-Saint-Laurent, d'après l'ordre et mandement de Mgr Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers.

Messire de Bellot a laissé une relation manuscrite du martyre de Pierre Taffoyreau, son prédécesseur immédiat, brûlé vif dans son église par les bandes conduites par le trop fameux Dandelot, frère de l'amiral Coligny.

Cette pièce fort curieuse nous fut communiquée, il y a une douzaine d'années, par feu M. Langeniault, curé de Saint-Germain-de-Longue-Chaume, qui en fit don à M. Dardillac, avocat à Parthenay. Nous regrettons vivement de n'avoir pas alors copié cette relation, que nous serions heureux de publier. Elle donne des détails inédits et fort intéressants sur les tristes événements dont la Gâtine fut le théâtre à cette époque, et serait le complément des Journaux-Mémoires de Guillaume et Michel le Riche.

Autant que nos souvenirs peuvent nous le rappeler, après le récit du martyre de notre prédécesseur, Messire de Bellot signale ce fait, à savoir : Que la haine des religionnaires (des protestants) était grande contre Messire Taffoyreau, à cause de René Chauvin, seigneur du Theil.

Voisin d'Adilly, le château ou mieux la gentilhommière du Theil, de la paroisse de Saint-Aubin-le-Cloud, appartenait alors à un sieur Chauvin, plus attiré, sans doute, à la Réforme par l'appât des biens d'église qui l'entouraient et qu'il convoitait, que par les nouvelles doctrines de son homonyme de

Genève. Ami lui-même d'un novateur prédicant du nom de Pivet ou Pinet, ce personnage, qui avait commencé ses prêches dès 1559, à Niort et à Saint-Maixent, s'était vu obligé de déguerpir précipitamment de ces villes pour échapper à un décret de prise de corps lancé contre lui. Sur un appel de Chauvin, il vint aussitôt tenir son prêche à Azay-sur-Thouet, puis au Theil même, où il se cantonna avec un certain nombre de ses sectaires armés.

Fidèle gardien de son troupeau, le curé d'Adilly ne devait naturellement guère voir d'un bon œil ce foyer d'hérésie aussi près des siens. Peut-être même crut-il de son devoir d'en informer l'officialité diocésaine et cette dernière l'autorité royale, nous n'en savons rien ; mais toujours est-il que le motif de la haine que lui voua Chauvin et que signale Messire de Bellot, nous semble s'expliquer par le siège et la prise du Theil par le comte du Lude, Guy de Daillon, gouverneur du Poitou, siège et prise qui eurent lieu le 29 novembre 1567, c'est-à-dire l'année précédant son martyre.

La narration que nous avons lue nous a laissé ce souvenir sur les moyens employés par les révolutionnaires du xvi^e siècle, pour brûler nos églises de Gâtine. Ils les remplissaient tout simplement d'ajoncs et de genêts, bois très inflammables et fort communs dans notre contrée, y mettaient le feu après y avoir renfermé ceux qu'ils pouvaient prendre, prêtres ou laïques leur ayant fait résistance. C'était le pétrole d'alors. Plusieurs églises et presbytères de notre voisinage portent encore les traces des incendies de cette époque. Nous signalons à ce sujet une inscription gravée sur une poutre de la maison contiguë à l'église de Fénéry et qui était alors la maison presbytérale.

Suivant les notes qui nous furent fournies l'an passé, par un honorable membre de sa famille habitant encore Parthenay, Messire Pierre Taffoyreau était fils de Pierre Taffoyreau et de Renée Roy. Pierre Taffoyreau, dit de la Ferollière (métairie qui appartient à la famille Giraudcau de Germon qui a la même origine), fut marié, avant d'entrer dans les saints ordres, avec Elisabeth Cousineau, de laquelle il eut un fils, aussi du prénom de Pierre et connu sous le titre de du Plessis, le Plessis-Rataud, dont les terres et le château sont situés sur le territoire de la paroisse du Tallud.

La coïncidence toute fortuite de la découverte de la croix de l'église d'Adilly avec celle de l'histoire du martyr de l'un de ses curés, nous fera facilement pardonner la longueur de cet article.

Était-il possible de séparer leurs légendes ? Soldat du Christ et porte-étendard de ce drapeau divin, dans les plis duquel notre cher prédécesseur est mort et s'est glorieusement enseveli en combattant pour sa défense ; la croix, qui ne tombe que pour se relever et ne disparaît que pour reparaître, ne se dresse-t-elle pas aujourd'hui plus brillante que jamais, pour nous dire comme à lui : *In hoc signo vinces?*

CH. COURTEAUD,
Curé d'Adilly.

LES TRIBULATIONS
DE
deux Sergents royaux de Saint-Maixent
EN 1662

M. Jolly-Guignard m'a remis un énorme dossier de procédure, dont je détache deux procès-verbaux qui, sous forme narrative, mettent parfaitement au courant de la question.

Renée Aymer, épouse de Daniel Janvre, écuyer, sieur de la Tour Bouchetière, ne pouvant payer ses dettes, vit saisir ses terres de la Chevallerie, du Vignault et de Marsilly, situées dans le ressort de Saint-Maixent, sur les paroisses de Saint-Georges de Noiné et de Verruye.

Avant la mise en vente, il fut procédé à la criée, par quatre fois consécutives, le dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, à la porte des églises de Noiné, de Verruye, de Saint-Léger et de Saint-Saturnin, à Saint-Maixent.

Une vive opposition eut lieu dans les paroisses rurales. Le sergent royal Monclaud eut son papier déchiré et sa personne violentée ; il se retira en protestant. L'autre sergent, Brunet, se vit aussi arracher des mains sa minute ; mais, plus avisé, il en débita le contenu de mémoire.

Cette attitude vis-à-vis de la justice méritait d'être relevée ; elle fait connaître, avec les mœurs du temps, les moyens de ruse ou de violence qu'employaient contre les agents de l'autorité les nobles débiteurs qui, n'ayant pas d'argent, ne voulaient pas absolument payer ni se libérer par la vente de quelques-unes de leurs propriétés.

Aujourd'huy dimanche, dix huitiesme jour de juin, mil six cent soixante deux, jour assigné pour faire la quarte et dernière criée de quarantaine des lieux saisis par le procès verbal de saisie, je Denis Monclaud, sergent roial soubzsigné, résident à Saint Maixent, commissaire en cette partie, certiffie et rapporte m'estre avec mes assistans cy bas nommez, à la requête de Maistre Louis Clément, sieur de la Burgaillerie, advocat en parlement, demeurant audict Saint Maixent, ruhe de Chaunay, paroisse de Saint Saturnin, auquel lieu comme autresfois il a esleu domicile pour l'exécution des présentes et de leurs despendances et d'abondant en tend (1) que besoing est ou seroit, à l'hostel et demeure de Maistre Pierre Richard, son procureur au siège roial dudict Saint Maixent et y demeurant ruhe de la Poullailerie, paroisse de Saint Legier, en nom et comme créancier opposant et subrogé en la poursuite des saisies, criées, venthe ou adjudication par décès des terre, maison et seigneurie de la Chevallerie, mestairie en deppendant, avecq la maison et mestairie de Marsilly, cy devant saisies, mises en criées et subhastation, à la requête de maistre François Masson, sieur de la Barre, demeurant audict Saint Maixent, sur damoizelle Renée Aymer, femme de Daniel Janvre, escuier, sieur de la Tour Bouchetière, soubz son authorité, par exploict de Bouslay, sergent roial, le troisesme d'avril dernier, le jugement de subrogation obtenu par ledict Clément, l'audiance tenue au pallais roial dudict Saint Maixent, le sabmedy troisesme des présens mois et an, sur la déclaration faicte par ledict Masson d'estre satisfait de la somme de neuf cent quarente deux livres, en vertu de laquelle ladicte saisie réelle et criées auroient esté faictes, ensemble des frais et en avoir fait cession et transport, dont il auroit heu acte... lequel jugement de subrogation ledict Clément auroict fait signiffier ausdictz sieur et damoiselle de la Tour Bouchetière, à telle fin que de raison, par moy dict Monclaud soubzsigné, le sixiesme juin dernier, exprès et à cheval, dudict Saint Maixent, ma demeure, jusques au devant la grande porte et principale entrée de l'église parroischiale de Saint Georges de Noiné, pour faire la criée et proclamation de quarentaine du fondz de la maison noble, terre et seigneurie de la Chevallerie, sise en cette dicte parroisse, avecq toutes et chacunes des appartenances, appendances et deppendances généralement quelconques et sans en rien réserver ne retenir, consistant en chambres basses et haultes, anti-chambres, salle, greniers, escurie, cours, coursoires, jardins, fuye, garennes (2), bois de fustaye, prez, cens, rentes et debvoirs et tout ce qui a accoustumé annuellement y revenir... contenant la dicte maison et préclosures dix à douze boicellées de terre ou environ.

Plus, ledict *champ du Vignault*, partie à présent en bois et partie en terre labourable, contenant huict boicellées ou environ (*suit le bornage*).

Plus, le *champ des Trois Cornières*, contenant deux boicellées ou environ...

Plus, la maison et mestairie la plus proche dudict lieu de la Chevallerie,

(1) *Sic*, pour *en tant*.

(2) *Sic*, pour *garennes*.

consistant particulièrement en bastimentz de chambres, greniers, estables, four, fourniou, coursoires, toictz à brebis, à pourceaux, aires, airaulx, vergiers, avecq ce qui est de la dicte mestairie, contenant le tout cinq boicellées ou environ...

Plus, un pré, appelé le *grand pré des Gallizières*, contenant douze journées de faulcheurs ou environ...

Plus, un autre pré, appelé le *pré de l'Ousche*, jadis en ousche, dans lequel y a quelques chaignes et autres arbres testardz, contenant journées à quatre faulcheurs ou environ...

Plus, l'estang de la dicte Chevallerie...

Plus, le *pré de la Fontaine*, contenant huit à dix journées de faulcheurs ou environ...

Plus, le *pré de la Guerenne*, contenant cinq à six journées de faulcheurs ou environ ..

Plus, le *pré de la Vergne*, jadis partie en bois et pré, contenant six journées de faulcheurs ou environ...

Plus, le *champ du gué Benoist* (le ruisseau d'eau quy descend du moulin de Saint Remy au moulin Peirault appelé vulgairement le gué Benoist), contenant seize boicellées ou environ, partie labourable et partie en pré...

Plus, trois pièces de terres labourables, contigues l'une l'autre, séparées par des hayes vifves, contenant quarente boicellées ou environ... ; appelées les trois pièces de terre *les Bellinières*.

Plus, une pièce de pré de mesme nom..., contenant le dict pré cinq journées ou environ.

Plus, un petit pré, appelé le *pré Dollivet*, contenant demye journée de faulcheur ou environ...

Plus, une autre pièce de pré, appelée le *pré Long*, contenant douze journées de faulcheurs ou environ...

Plus, le *champ de la Gallizière*, contenant dix boicellées de terre ou environ...

Plus, le champ et terre labourable, appelé *la Groye*, contenant douze boicellées ou environ.

Plus, le champ et terre labourable, appelé le *Grand Pastis*, contenant dix boicellées ou environ.

Plus, le champ et terre labourable, appelé le *champ sur Peirault*, contenant neuf à dix boicellées ou environ.

Plus, le champ et terre labourable, appelé le *champ des Ousches*, contenant six à sept boicellées de terre ou environ.

Plus, le champ et terre labourable, appelé le *champ des Fosses*, contenant douze à treize boicellées de terre ou environ.

Plus, deux champs et pièces de terre labourables, appelées le *champ des Fosses*, contenant douze à treize boicellées ou environ.

Plus, deux champs et pièces de terres, appelées *les Herses*, séparées par une haye vifve, contenant treize à quatorze boicellées ou environ.

Plus, un champ et pièce de terre labourable, appelée le *champ de la Pierrière*, contenant quatre boicellées ou environ.

Plus, le champ et pièce de terre labourable, sise au dict lieu des Housches, contenant huit boicellées de terre ou environ.

Plus, une pièce de pré, appelé le *pré Neuf*, contenant six journées de faulcheurs ou environ...

Plus, une pièce de terre, appelée *la Coupe*, contenant deux boicellées ou environ...

Plus, une pièce de terre arable, contenant six boicellées ou environ, où il y a une fraigne au milieu, appelée vulgairement le *pré du Fraigne*...

Plus, une pièce de terre ou champ labourable, appelé le *Grand Fief*, contenant dix boicellées ou environ et une pièce de pré y joignant et contigues, appelée le *pré des Fillières*, contenant quatre journées de faulcheurs ou environ...

Plus, deux autres pièces de terre labourable, appelées les *Mauvergnées*, séparées par une haye vifve, contenant les deux douze boicellées ou environ...

Plus, un champ arable, appelé les *Grandes Nouhes*, contenant dix à douze boicellées ou environ...

Plus, une autre pièce de terre labourable, appelé le *Champ de Boureau*, contenant seize boicellées de terre ou environ...

Plus, une autre pièce de terre, appelée les *Petites Nouhes*, contenant six boicellées ou environ...

Plus, une autre pièce de terre, plantée partie en bois taillis et partie en fustaye, appelée le *bois et touche du Vignault*, contenant huict boicellées ou environ...

Plus, la mestairie, maison et bastimentz qui sont assis au lieu du Vignault, en une desquelles la dicte damoiselle Renée Aymer faisoit sa demeure, consistant en chambres basses, greniers, cours, coursoires, four, fournioux, estables, toictz, granges, jardins, housches, quaireux... le tout contenant six boicellées de terre ou environ, circuy et environné desdictz bois taillis et fustaye...

Plus, une pièce de pré, appelée vulgairement *la Chaignée*, contenant à serrer six à sept charretées de foing ou environ...

Tous les ditz lieux cy dessus saisis et mis en criées et subhastation, à la requeste dudict sieur Masson, sur les dictz sieur et damoysele de la Tour Bouchetière et à présent ce requérant ledict sieur Clément ou dict nom de créancier, en vertu de son susdict jugement de subrogation, reprenant les poursuites encommencées par le dict Masson, avecq déclaration que les susdictz lieux saisis, avecq autres lieux sciz et sittuez en la parroisse de Veruye, sont à vendre, livrer et adjuger par decret et authorité de justice au plus offrant et dernier enchérisseur par devant Messieurs les officiers du siège et ressort roial dudict Saint Maixent, faute de paiement non fait par lesdictz sieur et damoiselle de la Tour Bouchetière audict sieur Clément, oudict nom de créancier et opposant de la somme de douze cent cinquante livres d'une part quy luy reste à paier et admortir du fondz de la rente de cinq mil livres deuhe par ladicte damoiselle Aymer, ainsy qu'il appert par contract d'arrentement du quinze febvrier mil six cent cinquante, passé audict Saint Maixent par Coudré et Faidy, notaires roiaux, entre deffunct Maistre Pierre Rivet, vivant sieur de la Coussaye, père de deffuncte dame Catherine Rivet, vivant femme dudict sieur Clément et ladicte damoiselle Aymer, pour les arrérages y estant encourus par contract et acte de promesse dudict admortissement du fondz de ladicte rente de cinq mil livres...

Et de toutes lesquelles dictes pièces la dicte Aymer a heu cy devant copie par Izaac Monclaud, sergent roial, le vingtrois mars dernier.

Et où estant audict lieu de Saint Georges et voullant procéder à la quarte et dernière criée de quarentaine de ladicte maison noble, terre et seigneurie de la Chevallerie, avecq toutes et chacunes ses appartenances, appendences et deppendances, saisie sur lesdictz sieur et damoiselle de la Tour Bouchetière, à la requeste dudict sieur Clément, on dict nom et subrogé dudict sieur Masson, j'ay fait rencontre, contre la porte et principale entrée de l'église parroischiale du dict Saint Georges, Monsieur le curé dudict lieu, ay demandé

s'il désiroit bientost dire la messe de sa paroisse, lequel m'a faict response qu'il ne la pouvoit pas dire cejourd'huy en son église, mais bien en la chapelle de Sallette, qui est bien en ma dicte paroisse, à la manière accoustumée et que tous les ans l'on a accoustumé d'y aller en procession, avecq la croix, bannières et les paroissiens, et que si je désirois faire ma criée, je me disposasse à le suivre audict lieu de Sallette, où il diroit la messe paroissiale de sa dicte paroisse.

Et entre les deux que les dictz habitans s'assembloient pour la dicte procession, je m'en allay à la maison dudict sieur curé pour attendre la dicte procession et à l'instant j'ay rencontré ledict sieur de la Tour Bouchetière, suivy de quatre de ses nepveux, nommez les sieurs de la Mousière, Lestortière, les Lussays et autres gentilz hommes et valletz à la suite dudict sieur de la Tour, à moy incongneuz, armez de fusils et pistolletz. Lequel dict sieur de la Tour, en m'abordant, m'a dict que je cherchay icy. Je luy ay faict response que j'estay là pour faire la dernière criée de la maison de la Chevallerie, à la requeste du dict sieur Clément, comme subrogé au lieu et place du sieur de La Barre. Ce voiant, m'a faict response que j'eusse à me restirer, moy et mes assistans et qu'il ne faisoit pas bon pour nous et qu'il m'enpescheroit bien de faire ladicte criée et qu'il périroit plustost que je la pusse faire. Et, en luy respondant, luy ay dict que, s'il m'enpeschoit de la faire, que j'en feray mon procès verbal de rebellion contre luy et sesdictz assistans. Et m'a dict qu'il ne se sousioit non plus de mon procès verbal de rébellion que de moy, en jurant et blasphemant le saint nom de Dieu, luy et ses dictz assistans, en me disant tousjours, luy et ses dictz assistans, que je me retirasse pour mon proffict, sy je ne voullois estre battu, mesme qu'il ne se diroit point de messe aujourd'huy pour cest effect.

A ce luy ay faict response que le dict sieur curé m'a dict qu'il s'en alloit audict lieu de Sallette pour célébrer la sainte messe. Sur ce m'a dict que, sy j'entreprenay d'y aller, il m'en enpescheroit bien et que je m'en repentiray.

Et, ce faict, voiant ledict sieur curé s'acheminer avecq ses dictz paroissiens pour aller au dict lieu de Sallette, je me suis baillé l'honneur d'assister à la dicte procession pour ouir la messe et faire ma dicte criée. Ledict sieur de la Tour Bouchetière et ses dictz assistans me voyant aller à la dicte procession, m'ont tousjours suivy de près, d'environ diz à douze pas, en branlant la teste contre moy.

Et estant arrivé audict lieu de Sallette, en la dicte chapelle, j'ay entendu la sainte messe paroissiale que le sieur curé a cellébré en ladicte chapelle et a faict le prosne. Et à l'issue de la dicte messe, à la manière accoustumée, j'ay sorty de la dicte chapelle avecq mes dictz assistans, mon pappier et mémoire de la dicte criée, avecq mon chapeau à la main, contre et au devant la porte et principale entrée de la dicte chapelle, en disant *De par le Roy, l'on faict assavoir que, à la requeste dudict sieur Clément subrogé.* Et à l'instant, le dict sieur de la Tour se jette sur moy, avecq ses dictz assistans, en me ravissant et ostant des mains mon dict pappier et mémoire, le deschire et moy me retire à ladicte porte, en me prenant au collet, bras et à mon baudrier, en me disant que je suis bien insollant de voulloir entreprendre de faire ladicte criée en leurs présences et que, s'ilz faisoient leur devoir, qu'ilz me mettroient en pièces et en me traînant par force et violance hors la dicte porte de la dicte chapelle, plus de cent ou six vingtz pas. Ce faisant je me suis escrié : A la force du Roy et à l'assistance qui estoit là présente, en uchant (1) et disant à haulte voix que ledict sieur

(1) Sic, pour huchant.

de la Tour me vouloit empescher de faire la criée de quarentaine de la maison noble de la Chevalerie et de tout ce qui en deppend, en disant à toute l'assistance sortant de la dicte chappelle, que j'estay là exprès pour faire la dicte criée et que ce jourd'huy en est la dernière de quarentaine et que, nonobstant les forces et violances qui me sont faictes par le dict sieur de la Tour, que je faisay la dicte criée pour valloir et servir, ainsy que de raison, audict sieur Clément, subrogé.

Et m'ayant traisné soubz des nohiers (1), en me disant que j'eusse à me retirer bien tost pour mon proffict, sy je ne voulois estre estrillé, ledict sieur de la Tour commende à l'un de ses assistans de m'aller quérir ma jument, qui estoit en l'écurie de maistre Louis Chaigneau, fermier de la seigneurie dudict Salette, pour me faire retirer par force.

Ce voyant, je leur ay fait response que je ne me pouvay pas en aller et que je vouloy desjeuner et que le cœur me faisoit mal, attendu la violance que l'on m'a fait. Et m'estant un peu reposé, je me suis retiré avecq mes dictz assistans, qui sont Denis Bouslay, couroieur, et François Soudade, dudict Saint Maixent... Dont et du tout certiffie estre véritable, comme aussy le tout fait à la veuhe et en présences de Maistre René Morisset, sieur de la Proustière ; Louis Beraut, musnier (2) ; Pierre Bordier, laboureur ; François Chaigne, segrestin, et plusieurs autres assistans à la dicte messe à moy incogneuz.

Faict les jours et an susditz par moy... Monclaud, sergent roial.

L'an mil six cent soixante et deux, le dimanche dix huictiesme jour de juin, je Pierre Brunet, sergent roial, résidant à Saint Maixent soubz signé, substitué à la place de Maistre André Bouslay, sergent roial, pour la proclamation de la quarte et dernière criée à faire de la seigneurie de la Chevalerie et ses appartenances, siz et sittuez es parroisses de Saint Georges de Noisé et de Verruye, ensemble de la maison et mestairie noble de Marsilly et ses appartenances sittuez en lad. parroisse de Verruye, saisis... sur damoiselle Renée Aymer, femme et non commune en biens de Daniel Janvre, escuier, sieur de la Tour Bouchetière.

Je dict Brunet, me suis exprès et à cheval transporté dudict Saint Maixent jusques on dict bourg de Verruye avecq mes assistans, distant l'un de l'autre de trois grandes lieues ; où estant, et à l'instant que j'ai heu mis piedz à terre, au devant de la porte du cabaret dudict Verruye, est venu le sieur de la Moussière, filz cadet du sieur de la Bouchetière, assisté du filz aîné de la dame de Lussay, son cousin germain et trois ou quatre valetz, tous armez de pistolletz. Lequel dict sieur de la Moussière a demandé où estoit Bouslay, sergent, en parlant au mesme Bouslay, qui luy auroit fait response que c'estoit luy, en luy disant qu'il estoit venu pour s'opposer à la criée qu'il debvoit faire pour le sieur de La Burgaillerie. Lors ledict Bouslay luy dict que ce n'estoit point luy qui debvoit procedder à la dicte criée, mais que c'estoit moy dict Brunet, quy estois substitué en son lieu et place. Auquel dict Bouslay le dict sieur de la Moussière répliqua que Monclaud, sergent roial, qui estoit au bourg dudict Saint Georges pour procéder à mesme criée, l'avoit adressé audict Bouslay. A quoy répliqua ledict Bouslay derechef que du deppuis que ledict sieur de la Burgaillerie estoit subrogé en la place dudict sieur de la Barre pour la continuation de ladicte quarte criée qui restoit à faire des lieux cy dessus, il m'auroit employé et substitué en son lieu et place, disant ledict sieur de la Moussière qu'il estoit

(1) *Sic*, pour *noyers*.

(2) *Sic*, pour *meunier*.

là exprès pour empescher que la dicte criée ne se fist et qu'il s'y opposoit et mesme que le dict Monclaud avoit promis audict sieur de la Tour Bouchetière, son oncle, on dict bourg de Saint Georges, qu'il ne la feroit point et qu'il mandoit audict Bouslay d'en faire autant. Ce que je ne voullus croire et luy dis que, nonobstant cela, je ne laisserois de procedder à la dicte quarte criée et qu'il mist son opposition par escript et que je la recepvrois. Lors me respondit qu'il m'en empescheroit bien, soit par amitié ou par force, et que je ne ferois point la dicte criée. Et de faict, peu de temps après, je m'en fus à l'église avecq mes tesmoings, où je fis d'abondant rencontre des dictz sieurs de la Moussière et de Lussay, assistez de leurs ditz vasletz, tenans leurs chevaux ; qui me dirent de rechef qu'ils m'empescheroient bien de faire ladicte criée et que je ferois mieux de me retirer pour mon proffict. Et pendant qu'on cellébroit la messe, ils se promenoient au devant la porte de ladicte église ; et icelle dicte, comme le peuple en sortoit, à peine j'euy proféré trois à quatre parolles du contenu de ladicte criée, que ledict sieur de la Moussière me ravit et enleva d'entre les mains la minutte du procès verbal de ladicte criée, contenant trois feuilles entières de pappier, qu'il deschira en mesme instant en quantité de pièces, qu'il jetta par terre, mesme en sy grand nombre qu'on n'eust sceu lire trois motz de suite des dictz morceaux de pappier. Je fus contrainct de m'escrier au peuple qui estoit là présent de la violance dudict sieur de la Moussière et de l'empeschement qu'il me faisoit en ma charge, puis se retira avec ses assistans au nombre de cinq, d'autant qu'il en estoit survenu un autre ; puis retourna dans le moment, disant : Je viens veoir sy vous n'avez point affiché quelque pappier contre la porte, ainsy que j'entendis, et me dict en se retirant que j'eusse aussy à me retirer, autrement que l'on me chargerait avecq mes assistans. Néantmoins comme tout le peuple qui avoit assisté à la sainte messe estoit là présent et que la majeure partie n'estoit encores sorty de l'église, je proclamay et faict scavoir à haulte voix et cry publicz *De par le Roy nostre Sire et de justice*, du mieux que la mémoire m'a peu suggérer, qu'à la requeste de Maistre Louis Clément, sieur de la Burgallerie... aux criées, vente et adjudication des domaines saisis sur ladicte demoiselle Renée Aymer,... à deffault de paiement non faict par ladicte Aymer audict sieur Clément..., le fondz, seigneurie et propriété de la maison noble, terre et seigneurie de la Chevallerie... ; plus, la maison et mestairie sise la plus proche de ladicte seigneurie de la Chevallerie... ; plus, la mestairie et maison du Vignault... ; plus, la maison et mestairie noble de Marsilly, située en ladicte parroisse de Verruye... Tous lesquelz dictz lieux... sont saisis, mis en criées..., pour estre le fondz, seigneurie et propriété d'iceux, vendu, adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur,... pour les deniers en provenantz estre convertis au paiement du deub dudict sieur Clément... Dont j'ay déclaré que, ce jourd'huy en estoit la quarte et dernière desdictes criées et que pour y recevoir tous opposans, je séjournerois jusques au soleil couché en la maison de Barthélemy Gaudin, cabarestier dudict bourg de Verruye. Auquel lieu estant et après y avoir séjourné jusques sur les deux heures après midy, il m'auroit esté rapporté par deux hommes à moy incogneus, que ledict sieur de la Tour Bouchetière, ses nepveux et autres, qu'ilz venoient audict lieu de Verruye pour me maltraicter, en cas qu'il m'y rencontrasse, de façon que j'ay esté contrainct de me retirer avec mes assistans.

X. BARBIER DE MONTAULT.

LE CALICE DE VIVONE

M. Bonnet, doyen de Vivone (Vienne), met en vente un calice qui lui a été offert pour subvenir aux réparations de son église. Ce cadeau, en réalité, ne l'aidera pas beaucoup, car il n'a que la valeur vénale de l'argent ; étant dépourvu d'intérêt artistique, il ne peut s'acheter qu'au poids.

Si j'en parle et si j'en ai fait prendre la photographie, c'est uniquement pour ne négliger aucun document dans l'histoire du calice en Poitou. Il mérite cependant attention à ce point de vue : le type est connu, mais ici on voit parfaitement comment un calice riche et coûteux peut devenir simple et économique par la suppression systématique de l'ornementation propre du pied et de la coupe, qui restent unis en conséquence.

Les dimensions sont : 0,13 c. pour le diamètre du pied ; 0,22 pour la hauteur ; 0,09 pour l'ouverture de la coupe, et 0,07 pour sa profondeur.

Le pied, dont les traces de fabrication au marteau sont très apparentes, se compose d'une partie bombée et d'un empatement, où se succèdent un rang de perles, une série de feuilles découpées à jour et dont l'extrémité s'appuie sur un filet plat et circulaire qui forme la base du calice.

En avant, sur la partie lisse, est gravé un calvaire, colline herbue, sur laquelle est plantée et maintenue par deux éclats de bois une grande croix plate, où sont enfoncés trois clous, à l'endroit des mains et des pieds.

La tige offre un nœud ovoïde entre deux bagues, perlées sur la tranche et reliées, l'une, en bas, par une fleur renversée, et l'autre, en haut, par une espèce de piédouche. Le nœud représente, au repoussé, trois têtes d'anges, enfantines, ailées, munies d'un linge sous le menton et séparées par des groupes de fruits pendants.

L'idée qui se dégage de cette iconographie est celle-ci : l'Eucharistie est une nourriture à la fois céleste, puisqu'elle vient du ciel et rassasie les anges, et terrestre, puisqu'elle est le viatique de l'homme sur la terre et qu'elle produit des fruits de salut. En outre, sa réception suppose l'innocence de l'enfance.

La coupe est largement évasée, avec bords droits qui s'infléchissent au sommet.

En somme, ce calice est léger à la main, conçu dans de bonnes proportions et d'un galbe élégant. Son style rappelle celui du xvii^e siècle, vers le milieu.

Il est entièrement en argent, doré d'une manière très sommaire. Cette dorure a été rajoutée à une époque récente, probablement dans notre siècle.

A l'extérieur de la coupe, on remarque un poinçon allongé, où est figurée la lettre I, en gros caractère.

La patène, un peu plus large que le pied du calice, a la forme d'un petit plat à bords étroits. Des deux poinçons dont elle est frappée, l'un donne la lettre P (1), surmontée d'une couronne tréflée, et l'autre n'est pas assez visible pour que je le décrive sûrement : une coupe de calice, surmontant divers ornements, y est accostée de deux points.

Au revers, un médaillon, de deux centimètres et demi, représente, gravé, dans un cercle pointillé, l'Agneau pascal, passant à droite, la tête contournée et tenant de la patte dextre de devant une croix avec étendard flottant à deux flammes. L'Agneau convient à cette place, car la patène reçoit l'hostie et c'est devant elle qu'à la communion le prêtre prononce ces paroles : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.*

X. BARBIER DE MONTAULT.



RENSEIGNEMENTS DIVERS

I. — BIBLIOGRAPHIE.

On lit dans *la Province du Maine*, n^o de février, p. 62-63, sous la signature du savant archiviste de la Sarthe :

« *Fausse relique.* — M. l'abbé Paul Fossin, curé de Bussy-Saint-Martin, près Lagny-sur-Marne, au diocèse de Meaux, a découvert, dans un reliquaire de sa paroisse, un morceau d'étoffe noire, doublée de peau de brebis, « ayant la forme d'un épaulement se prolongeant en une sorte d'emmanchure, pour se terminer par un gant, grossier et large, dont l'intérieur est de fine toile. » Il a publié, au mois d'octobre dernier, une brochure,

(1) P serait-il l'initiale de Poitiers ?

dans laquelle il croit prouver que ce morceau de vêtement, muni de cette inscription : « *Manche du manteau de saint Martin* », est un fragment de la célèbre chape qui servit de drapeau aux premiers rois de France (1).

« Dans un autre opuscule, récemment paru et dont les conclusions ont obtenu l'approbation du R. P. de La Croix et de M. Léopold Delisle, M. l'abbé A. Collon, aumônier du pensionnat des frères de Poitiers, détruit, un à un, avec la méthode la plus scientifique, tous les arguments annoncés par M. l'abbé Fossin (2).

« Nous recommandons vivement la lecture de ces deux écrits, et surtout du dernier, qui est un excellent morceau de critique. Instructive à plusieurs titres, la réfutation opposée par M. l'abbé Collon à son confrère, aussi claire que savante, est la meilleure leçon qu'on puisse donner à ceux qui, sans posséder personnellement de connaissances historiques et archéologiques, sans prendre soin de s'entourer de toutes les garanties canoniques nécessaires et de consulter des experts d'une valeur incontestée, s'avisent de délivrer un brevet d'authenticité aux plus douteuses reliques, et s'exposent à se faire prêter d'autres intentions que celle de créer ou d'étendre un culte désintéressé.

« Avoir annoncé publiquement qu'on venait de retrouver l'étendard vénéré des armées de nos plus anciens monarques, avoir organisé, avec le concours de son évêque et d'autres prélats encore, un pèlerinage au pays qui recèle la soi-disant chape de saint Martin, et voir démontrer jusqu'à l'évidence et aux applaudissements des érudits les plus compétents, que rien n'est justifié dans l'identification de sa découverte, quel affront capable de faire reculer les plus hardis inventeurs de restes sacrés ! » (3).

J. CHAVANON.

2. — SÉJOURS DE CHARLES VIII EN POITOU.

M. Ernest Petit a publié dans le *Bulletin historique et philologique*, 1896, p. 629 et suiv., une série de tableaux sur les « séjours

(1) *La cappa ou chape de saint Martin, à Bussy-Saint-Martin*, par l'abbé Paul Fossin. Ligugé (Vienne), 1897.

(2) *La chape de saint Martin, à Bussy, d'après l'abbé Fossin*. Critique historique, par l'abbé Collon, avec une préface du R. P. de la Croix. Paris, Oudin, 1897.

(3) « Dans une tournée pastorale, Mgr Allou, prédécesseur de l'évêque actuel de Meaux, avait fait reléguer dans une armoire la relique exhumée sous Mgr de Briey par M. l'abbé Fossin, et désignée à tort comme l'ancien drapeau des rois de France. Le distingué prélat refusait à cette manche tout caractère d'authenticité. »

de Charles VIII (1483-1498) ». Voici ce qui concerne le Poitou :

« *Février*. 13. Mardi. Châtelleraut ? — 17. Samedi. Poitiers. — 19. Lundi. Poitiers. — 20. Mardi. Poitiers. — 22. Jeudi. Lusignan.

« *Mars*. 28. Mercredi. S. Antoine de la Lande. — 29. Jeudi. Parthenay. — 30. Vendredi. Parthenay.

« *Avril*. 3. Mardi. Parthenay. — 4. Mercredi. Parthenay. — 5. Jeudi. Parthenay. — 9. Lundi. Thouars. — 10. Mardi. Thouars. — 15. Dimanche. Thouars. — 19. Jeudi. Thouars.

3. — SAINT-PIERRE DE CHOLET.

Manville, *Eglise Saint-Pierre de Cholet (Maine-et-Loire)*, dans le *Bulletin monumental*, 1897, p. 56-70, avec planches. Cholet fit partie du diocèse de Poitiers jusqu'en 1317 : détails sur l'église romane, dont un chapiteau et un médaillon figurés p. 61, 62.

4. — CARREAUX DU CHATEAU DE POITIERS AU XIV^e SIÈCLE.

« La céramique est représentée par une fabrique de carreaux émaillés, destinés au pavage du château de Poitiers. L'atelier fonctionnait dans cette ville, en 1384, sous la direction du potier Jean de Valence. La peinture des carreaux y était exécutée par un certain « maître Richard » et son fils. Les motifs de la décoration comprenaient l'écu armorié et les devises du duc de Berry. Les couleurs des émaux étaient le blanc, le vert et l'or, dont les tons irisés imitaient sans doute les majoliques hispano-moresques que le commerce commençait à répandre en France. » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 3^e sér., t. XIV, p. 343.)

5. — PORT-DE-PILES AU XVI^e SIÈCLE.

Jadart, *Un pèlerin de Saint-Jacques en 1556*, dans le *Bulletin monumental*, 1897, p. 52-53. Dans une inscription commémorative, à Guyencourt (Aisne), il est question du *Porc-Pille*, qui est Port-de-Piles (Vienne).

6. — CHATEAU DE RICHELIEU.

On lit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e sér., t. XIV, p. 129 « M. Bonnaffé a démontré que ces toiles (du Louvre, provenant de Mantoue) proviennent des achats du cardinal de Richelieu...

En 1632, le cardinal décorait son château du Plessis, à Richelieu en Poitou ; ses émissaires traitaient avec Rome, où ils achetaient pour le cardinal soixante statues antiques des premières années du xvi^e siècle et soixante bustes. Les tableaux d'Isabelle... furent transportés en France avec le même sauf-conduit que les marbres, et ces dépouilles de l'Italie prirent place dans le Cabinet du roi au Plessis, sous la surveillance de Simon Vouet. »

7. — ABBAYE DE FONTEVRAULT.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, 1897, n^o 17, p. 54, 55, note, par M. Momméja, sur *Le sceau de Jeanne Plantagenet, reine de Sicile et comtesse de Toulouse*, qui, en 1193, était à Poitiers, et qui mourut en 1199 : « elle fut enterrée dans l'abbaye de Fontevault, où son fils (Richard Cœur-de-Lion) devait être enterré, lui aussi, plus tard. »

8. — MADAGASCAR EN 1650.

Dans une relation sur Madagascar, écrite en 1650 par Charles Nacquart, prêtre de la Mission, et publiée en 1897 par la *Correspondance historique et archéologique*, on lit : « Vers la fin de novembre... je partis, un dimanche après vespres, pour employer la semaine à visiter beaucoup de grans villages... et d'autant que j'avois eu un peu de peine dans les précédentes visites d'assembler les habitans, à moins que d'avoir quelque chose de curieux à leur montrer. Par bonheur, j'avois apporté tout exprès de Richelieu une grande image du jugement général, du paradis et de l'enfer, que je portay en ce voyage avec celle de N. S., comme sont les images de la charité et du crucifix et, pour faire court, en chaque village, leur ayant dit le sujet de ma visite... je leur montrois la figure de la maison de leur éternité, et, après leur avoir fait expliquer ce qu'il faut croire et faire, je les pressois de choisir en haut ou en bas, Dieu ou le diable, le bonheur ou malheur éternel que personne ne peut éviter. »

9. — ETUDES BIBLIQUES.

Dom Berlière, dans la *Revue bénédictine*, n^o de février, p. 81-83, publie des lettres inédites de dom Pierre Sabatier, moine

de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Or ce bénédictin, né à Poitiers en 1682, mourut en exil à Reims, à cause de ses idées jansénistes. Sa correspondance se rapporte à sa publication, faite en 1743 et intitulée : *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ seu vetus Itala*.

10. — SYMBOLE DE LA TRINITÉ.

M. Francis André, dans le *Novissimum organon* de Paray-le-Monial, n° de janvier 1898, p. 211, après avoir relaté les symboles primitifs de la Trinité dans les diverses religions du globe, ajoute en note : « Nous avons nous-même constaté la présence de ce signe , sur des blocs de granit brut dans le département des Deux-Sèvres. Les paysans prétendent que c'est la griffe du diable. Il nous a semblé, au contraire, y voir l'empreinte du nom de Dieu. Cette empreinte doit dater de l'époque mégalithique et elle nous montre qu'en Gaule comme en Chine, comme en Afrique, comme partout, l'idée de la Trinité fut prépondérante comme base de la religion naturelle. C'est cette loi universelle que Jésus, Verbe de Dieu, est venu affirmer et non détruire, ainsi que lui-même le dit. »

11. — UN ABBÉ DE SAINT-HILAIRE.

Dans la *Correspondance historique et archéologique*, n° de décembre 1897, page 381, note de Henri Maître sur Ebles, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, au IX^e siècle.

12. — DEUX REVUES SŒURS.

La *Revue de l'Ouest*, qui a apporté sa plus large contribution au mouvement régionaliste poitevin inauguré par la Société d'Ethnographie nationale, est heureuse d'annoncer la prochaine apparition de deux publications destinées à donner une impulsion nouvelle aux études traditionnistes et à la littérature locale.

Sous le titre du *Mercurie poitevin*, nos confrères MM. Jean Philippe et Henri Clouzot, et nos amis et collaborateurs le docteur Corneille, Jean Duc et Gustave Boucher, fondent, avec le concours de tous les amis des lettres de la région, une revue mensuelle de littérature, d'histoire et d'art du plus large éclectisme.

M. Gustave Boucher, aidé de notre collaborateur M. Constant Roy, prend en outre, à Poitiers, la direction d'une publication illustrée d'ethnographie et d'art populaire qui, sous le titre de : *Le Pays poitevin*, sera la revue Larousse de notre région.

Ces deux revues sœurs et non concurrentes se compléteront l'une l'autre, et combleront une lacune dans une province où l'érudition pure formait seule jusqu'à ce jour le fonds de nos principaux périodiques.

En saluant le zèle de ses collaborateurs, la *Revue de l'Ouest* ne peut que former des vœux pour la complète réussite de cette intéressante initiative. (*Revue de l'Ouest.*)

13. — PÈLERINS DE SAINT-JACQUES.

La *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXI, a une étude très complète sur les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Une de leurs complaints dit : « A Lusignan avons passé » (p. 82) ; Niort était un point de départ (p. 110). Le « quatrième itinéraire de Paris à Compostelle » indique une station à « Saint-Martin de Tours » et à « Saint-Hilaire de Poitiers » (p. 98). Le *Codex de Saint-Jacques de Compostelle* fut écrit au XII^e siècle par Aimery Picaud, prêtre, « originaire du Poitou » (p. 97).

A Buxerolles, avant d'entrer à Poitiers, les jacquiers s'arrêtaient à visiter le *Pas de saint Jacques* et, au delà de la Tranchée, ils étaient hébergés à *l'hôtel des Trois Bourdons* qui subsiste encore avec ce nom. X. B. DE M.

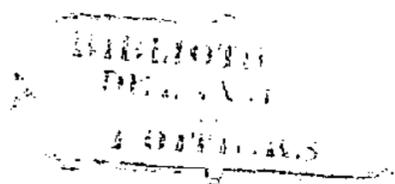
14. — PLAT DE PALISSY.

On nous annonce la mise en vente d'une œuvre de Bernard de Palissy. C'est un plat de forme ovale, mesurant 0,29 c. sur 0,22 c. ; il a figuré à l'exposition des beaux-arts de Niort, en 1882, vitrine 0, no 20. Le sujet représente le *baptême de Jésus-Christ*. (*Revue poitevine et saintongeaise*, an. 1894, p. 285.)
Il s'est cassé autrefois en tombant, et il a été raccommodé, comme cela se voit par la photographie.

Actuellement, il est encadré dans un carré de bois, garni de peluche violette.

S'adresser au possesseur, M. Léonce Fougère, à Échiré, par Niort (Deux-Sèvres) (1). A. LARGEAULT.

(1) Un plat analogue est gravé dans le *Dictionnaire de l'Ameublement* de H. Havard, t. 1, p. 266, fig. 188, sans indication de provenance, avec ce titre : « Bassin à figures en terre vernissée, par Bernard Palissy. »



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
1112
FOYTIERS



Phototypie Bellotti

Saint-Etienne

VIERGE DE LOURDES, XVIII^e SIÈCLE

A POITIERS

Email de plique

DE LA FIN DU XIV^e SIÈCLE

Collection Tornézy, à Poitiers

M. Tornézy, avocat à Poitiers, a acheté à Luchon, dans les Pyrénées, il y a quelques années, une pièce émaillée, qu'il veut bien soumettre à mon examen, insistant principalement sur sa date et sa destination. J'élargirai la question, en y ajoutant la provenance et la dénomination. L'objet étant unique en Poitou, il y a lieu de ne négliger aucun détail, pour le faire apprécier comme il mérite.



La Majesté du Christ, émail espagnol, XIV^e siècle.

I

La plaque forme un rectangle de quatre centimètres de largeur sur quatre et demi de hauteur.

Elle est en argent, doré à la surface extérieure et fondu, de manière à produire un relief de basse taille (1). Un filet plat en dessine le contour, et quatre trous, percés aux quatre coins, indiquent que quatre clous, à tête ronde, la fixaient sur une âme en bois. Le fond, notablement dégradé, est réticulé, avec un point dans chaque losange ; il a été recouvert ensuite d'émail bleu translucide.

(1) « Un coffre d'argent doré, enrichy d'émail, de bastaille. » (*Inv. de Fontainebleau*, 1560.)

Le relief qui s'en détache représente Dieu, assis en majesté. Sa tête est entourée d'un nimbe crucifère, dont le disque, évidé en cuvette, est traversé par des croisillons pattés et saillants. Les cheveux, partagés sur le front, retombent sur les épaules ; la figure est longue et émaciée, la barbe se bifurque en deux mèches pointues.

La robe est glacée d'émail bleu et par-dessus, un manteau, ramené en avant et couvrant les genoux, s'agrafe sur la poitrine à l'aide d'un fermail en forme de croix pattée.

La main droite levée bénit à trois doigts et la gauche soutient un globe crucifère.

On pourrait peut-être croire que nous avons ici la représentation du *Père éternel*. Ce n'est pas absolument impossible (1) ; mais l'iconographie spéciale permet de dénommer plus sûrement *Dieu le Fils*. En effet, nous constatons une triple caractéristique : la tête nue (2), le fermail crucifère et le globe du monde surmonté de la croix, qui dit expressément qu'après l'avoir créé (3), il l'a racheté par l'effusion de son sang (4). C'est donc bien le Christ Sauveur et Rédempteur (5), mais à l'état glorieux : aussi est-il assis (6), en qualité de souverain et de juge, et son trône est placé au firmament bleu, où il règne.

Comme sur les fers à hosties du Poitou, aux XIII^e et XIV^e siècles, le Christ glorifié n'a pas de pieds (7), car cette partie du corps, qui a foulé la terre dans l'épreuve de la vie, disparaît, puisqu'elle reste sans utilité dans l'immobilité de l'éternité.

(1) « Un ymaige d'or de Dieu le Père. Une croix d'or, ... et ou milieu d'icelle croix a ung gros saphir à jour, ouquel est entaillé Dieu le Père. » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n^{os} 480, 1102.)

(2) Le Père est ordinairement tiaré ou couronné.

(3) « Jesum Christum, Filium Dei unigenitum, per quem omnia facta sunt » (*Credo de la Messe*).

(4) « Per sanctam Crucem tuam redemisti mundum. » (*Exercice du Chemin de la Croix*.)

(5) Le chanoine Marsaux, dans ses *Promenades archéologiques dans la vallée de l'Aunette*, Beauvais, 1897, parlant de la croix de procession de l'église d'Enencourt, qui « date du XVI^e siècle », signale, comme sujet des émaux du revers, « une *Pietà* » et les « symboles des évangélistes ». Il ajoute en note : « Nous avons vu à Feuguerolles (Eure) une croix de procession, qui n'est pas sans analogie avec celle d'Enencourt. Les branches sont également ornées d'émaux, représentant les symboles des évangélistes. Au revers, au lieu d'une *Pietà*, c'est un Christ en majesté, tenant le globe du monde, sommé d'une croix. » (P. 8.)

(6) « Ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris, ... cujus regni non erit finis. » (*Credo*.)

(7) Arçay, Bonnes, La Trémouille, Le Bouchet, Loudun, Trois-Moutiers, Dissais, Messémé, Pressac, S. Léger, Beaudiment, Châtellerault, Challais, S. Germain, Coussay, dans la Vienne ; Bressuire, Gourgé, dans les Deux-Sèvres.

II

La fonte est bien venue dans le moule de sable où elle a été jetée ; à peine si quelques retouches ont été nécessaires au burin. Le style est bon, avec exagération toutefois de la main droite et ignorance absolue de la perspective pour la partie inférieure du corps qui n'est plus en proportion avec le buste. On ne peut que soupçonner l'attitude, car il manque au Christ, pour être réellement assis, un élément essentiel, qui est le trône. De même, le globe du monde, au lieu d'être posé sur le genou où serait sa place normale, reste pour ainsi dire suspendu en l'air, la main qui s'appuie dessus paraissant insuffisante à le retenir.

L'ensemble accuse les procédés et le goût du dernier quart du *xiv^e* siècle. Aussi je n'hésite pas à chercher les similaires dans les Inventaires de Jean, duc de Berry et comte de Poitou, qui fut contemporain de cette œuvre d'art industriel.

III

A première vue, j'avais cru à une origine italienne ; mais, à la réflexion, je dirais plutôt espagnole, car le vendeur de la plaque était un Espagnol, qui, chaque année, allait se pourvoir, dans son pays natal, des objets de curiosité dont il trouvait facilement le débit près des baigneurs. D'ailleurs, il y a plus d'affinité entre les produits de l'Italie et de l'Espagne qu'entre ceux-ci et l'orfèvrerie française, quoique nos artistes aient joui de quelque influence dans la péninsule (1). Je tiens donc pour une provenance étrangère.

IV

Cette plaque n'était pas unique : plusieurs autres l'accompagnaient, et toutes se rattachaient probablement à la même pièce que je vais essayer de reconstituer, en raison de son iconographie et de ses analogues. Je la suppose destinée à une croix d'autel ou de procession, où elle formait le centre du revers.

Les croix, à cette époque, sont ainsi historiées : sur la face,

(1) Voir l'ouvrage important du baron Davillier. *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne, au moyen âge et à la renaissance*, Paris, 1879, in-4°. Un chapitre est intitulé : *Orfèvres français en Espagne aux *xiv^e* et *xv^e* siècles*.

le Christ est accompagné soit du pélican (1), soit d'un ange, ou même du Père éternel, de la Vierge, de saint Jean et de la Madeleine myrrhore ; au dos, la Majesté se complète par les symboles des quatre évangélistes (2).

Or tel était notre cas : le Christ devait, au revers de la croix, occuper l'intersection des bras. Cette place lui convenait effectivement, car ainsi le triomphe correspondait à la passion et sous les yeux des fidèles, se faisait ce rapprochement, indiqué dans le canon de la messe, du Christ souffrant et du Christ glorieux (3). Je ne vois pas d'autre adaptation possible sur une croix, qui était en même temps l'instrument de supplice et le trophée de victoire sur la mort (4).

Les pièces ainsi rapprochées devaient être au nombre de neuf : quatre pour la face, c'est-à-dire une à chaque extrémité, et cinq pour le revers, puisqu'il y en avait une de plus au centre. Si l'Inventaire du duc de Berry en indique treize (5), on peut très bien supposer l'intercalation de pièces intermédiaires, surtout en avant ; or, avec quatre de plus, nous obtenons exactement le même chiffre.

Mon hypothèse est amplement justifiée par cette note que je trouve dans les papiers de Léon Palustre, sans savoir à quel monument artistique elle se rapporte :

(1) « Item, une petite croix d'or, où il a un crucifiement et deux anges aux deux costez et deux autres par dessus, et dessoubz Nostre Dame et Saint Jehan,... et au dessus de la dite croix a un pélican » (*Inv. du duc de Berry*, 1401, n° 386).

(2) « Item, un grand parement de toile poincte, ouquel sont la Majesté et les quatre ewangélistes » (*Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, 1501).

(3) « Memores... iam beatae passionis necnon et ab inferis resurrectionis, sed et in colos gloriosae ascensionis » (*Unde et memores*). — « Un petit Psautier, très richement enluminé et ystorié, et au commencement a un Dieu en la croix et un Dieu en son tronne. » (*Inv. du duc de Berry*, 1401, n° 1052.)

(4) Les monuments eux-mêmes, quand ils sont interprétés par des inscriptions, insistent sur l'antithèse de la passion et de la glorification. Le beau retable de l'église Saint-Dizier, à Avignon, commandé par René d'Anjou au sculpteur Francisco Laurana et achevé seulement en 1471, va plus loin encore, car il invite, en vers latins touchants, les fidèles, qui contemplant le portement de croix, à prendre modèle sur Jésus pour arriver comme lui au triomphe ; ce qui équivaut à dire : Portez votre croix, afin que le souverain Juge vous estime dignes de la béatitude, qui sera la récompense de vos labeurs :

« Tristia cum gemitu Cristi spectacula, euntis
Ad mortem, liceat vobis spectare, fideles.
Cogitur ecce piis humeris, cesusque, cruentus,
Ferre crucem lassus, qua crimina nostra ferantur,
Sacrilegasque manus Judae gentis inique.
Discite dura pati cunctosque subire labores ;
Discite, Christicole, memoresque estote dolorum
Quos Deus ecce tulit. Sic vos licet esse beatos. »

(5) « Item, une croix d'or, appelée la *Croix des esmaux de pelite*, c'est assavoir de treze, dont celui du milieu est plus grant que les autres. » (*Inv. du duc de Berry*, 1401, n° 49.)

« Grande croix espagnole, n° 71 ; *espagnole* et non *italienne*. Sur la face, Dieu le Père, nimbé, bénissant et tenant le globe ; en haut, le pélican ; en bas, Adam ; à droite et à gauche, la Vierge et S. Jean, soit quatre émaux translucides crus, feuillages se détachant sur un fond lie de vin. Au revers, le Christ entre les quatre évangélistes et leurs symboles ; figures niellées et réservées, branches feuillues sur fond bleu ; émaux verts, bleus et rouge lie de vin. Riche, mais lourd et chargé. Nœud vraiment charmant. Il est évident que le Christ a pris la place de Dieu le Père (1) et réciproquement. »

V

La plaque de M. Tornézy est une pièce de rapport, ce qu'attestent ses quatre trous. Or les émaux de ce genre, si souvent mentionnés dans les inventaires du temps (2), ont un nom particulier, qu'a parfaitement déterminé le *Glossaire* de de Laborde, qui écrivait, en 1858, et justifiait son opinion par de très nombreux exemples : « *Esmail de plique, de plite et d'oplite*, c'est-à-dire d'applique. Emaux exécutés sur plaques de petites dimensions et montés de manière à pouvoir être vissés, sertis ou soudés sur une pièce d'orfèvrerie ou même cousus sur étoffe » (P. 286).

Le revers présente une série de stries en sens divers qui dénotent, non pas un autre procédé que les clous pour l'affixion, mais le soin de l'orfèvre, qui, pour plus de sûreté, dans la retouche et l'émaillure de la plaque, la faisait adhérer, avec de la résine, sur une palette serrée entre les mâchoires d'un étau.

Semblable précaution fut prise pour l'émail, que retenaient les lignes croisées et pointées ; mais comme la couche était très mince, elle a fini par céder.

Ces raies avaient un autre avantage, sous le rapport esthétique. L'émail étant translucide, elles en rompaient la monotonie

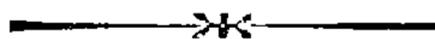
(1) Palustre confond ici, comme beaucoup d'archéologues, *Dieu le Père* et *le Christ en majesté*, c'est-à-dire siégeant pour régner et juger. Or, un auteur anonyme du iv^e siècle disait d'une façon très expresse avec l'Évangile : « *Pater neminem judicat, sed omne judicium dedit Filio* ». (*Rev. bénéd.*, 1897, p. 200.)

(2) « 1111 esmauls de pelite en lozange ; vi autres esmaux de pelite. » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n° 501.) « Deux autres léetes de boys, esquelles a certaine quantité d'esmailz de pelite, c'est assavoir trois cents cinquante et deux, que grans que petis. » (*Ibid.*, n° 622.)

en faisant paraître par des traits plus foncés le treillis du dessous (1).

La matière non vulgaire, puisqu'il s'agit d'argent doré, l'iconographie du sujet et la glaçure d'émail font de la plaque espagnole un objet de choix, vraiment digne d'un musée. Je suis heureux d'avoir pu, grâce à la communication de M. Tornézy, le faire estimer à sa juste valeur.

X. BARBIER DE MONTAULT.



LA VIERGE DE LOURDES

A POITIERS

Planche V.

I

Comme la Vierge de Poissy, celle de Lourdes, objet de dévotion, est devenue simple objet de curiosité. Exilée du lieu qui l'a vu naître, elle a émigré à Poitiers, où elle trouvera encore quelques appréciateurs, quoiqu'elle soit d'un style presque barbare.

Je l'estime à un double point de vue, parce qu'elle est un témoin de la tradition iconographique et une preuve de la piété familiale.

La famille qui la gardait à Lourdes, la tenait de ses ancêtres et lui était attachée : elle a eu de la peine à s'en dessaisir, lorsque M^{lle} Caroline Barbier de Montault en sollicita l'acquisition, qui ne lui fut pas refusée. La statuette indique donc une coutume pyrénéenne : on a chez soi l'image de Marie, et le montagnard, plein de foi, qui l'a placée dans sa chambre à coucher, l'invoque avec confiance dans sa prière du matin et du soir, qui comprend toujours l'*Ave Maria* et souvent aussi l'*Angelus*.

L'iconographie du moyen âge a survécu par ses côtés essentiels dans ce type dégénéré au point de vue de l'art. Marie s'y

(1) « Ce goût pour l'orfèvrerie ornée d'émaux translucides continua de régner en Italie pendant le xiv^e et le xv^e siècles, comme le prouvent les pièces, la plupart signées ou à dates certaines, que possèdent les trésors des églises de la péninsule. » (Darcel, *Notice des émaux*, p. 68.)

présente en Mère du Fils de Dieu et en Reine du ciel. Il y a là comme un écho des Litanies de Lorette, que la confrérie du Rosaire avait popularisées et qui se récitaient dans les familles, à la prière du soir, comme le clergé les chantait à l'église, surtout aux processions : « Sancta Maria, ora pro nobis. Sancta Dei Genitrix. Sancta Virgo Virginum. Mater Christi, Mater Creatoris, Mater Salvatoris, Virgo veneranda, Regina Angelorum, Regina Virginum, Regina Sanctorum omnium. »

II

La statuette a une hauteur de trente-six centimètres et une largeur de quinze aux épaules et de onze au socle.

Le socle l'exhausse et lui donne de la stabilité. Uni, il a ses angles abattus et a été peint en vert, par une double allusion à la maternité miraculeuse de la Vierge (1) et à la terre que Marie protège visiblement et honore souvent de ses faveurs.

Elle se tient debout et se présente de face, un peu penchée en avant ; son attitude est digne et se conforme à la seconde manière de l'art, qui commença par l'asseoir sur un trône.

Sa tête porte une couronne fleuronée, peinte en jaune pour simuler l'or. Le bras droit est cassé ; mais, à sa direction et, d'après des analogues, il est probable qu'il tenait un sceptre. Les deux insignes sont habituels pour suggérer l'idée de royauté, au ciel et sur la terre. Les antiennes finales de l'office insistent sur la royauté, comme apanage de la Vierge glorifiée : « Ave Regina cœlorum, Regina cœli, Salve Regina ». Les prières

(1) « Ferax est terra Domini
Venter sacratæ Virginis.
Qui thesaurum fert homini
Nostræ parem imaginis. »

(*Cod. Raigraden.*, sæc. XIII ; *Dreves*, XXIV, 112.)

« Felix terra, quæ cœlum genuit,
Cui se tota Trinitas incubuit,
In qua Deus hominem induit
Dum pati voluit. »

(*Brev. Prædical. Cremœnen.*, 1467.)

« Quid est mirabilius ?
Terra parit stellam. »

(*Brev. Carmelit.*, 1489.)

« Hæc est terra Domini
Quam ipse fundavit.
Germineque Filii
Sui fecundavit. »

(*Brev. Eboracen.*, 1516 ; *Dreves*, XXIV, 147.)

usuelles de l'Eglise justifiaient donc amplement la couronne et le sceptre.

Les cheveux sont longs et noirs. On regrette l'absence du voile virginal (1) que l'artiste ne savait plus combiner avec la couronne et dont il se passait facilement, cherchant ailleurs son effet dans une parure plutôt mondaine.

Le vêtement, chastement drapé, comporte quatre pièces : une robe, à plis parallèles et verticaux, traînant jusque sur le sol ; une ceinture, tressée de trois cordelettes ; un grand manteau (2), agrafé sur la poitrine, ramené en avant sur le bras gauche, tandis que le droit l'écarte pour la liberté du mouvement ; des souliers, à bouts carrés. La figure est allongée, avec un nez un peu fort. Les sourcils et les prunelles des yeux, teintés de noir, ressortent sur la carnation rose, avivée de rouge aux pommettes des joues.

Sur le bras gauche de sa mère est assis l'Enfant Jésus, sérieux et grandelet, les jambes croisées et repliées. Sa chevelure est bouclée, abondante et noire ; tout le corps, entièrement nu, est peint couleur de chair. Depuis le xvi^e siècle, la nudité, qui est une faute en esthétique aussi bien qu'en histoire, a prévalu, au point de s'imposer partout, malheureusement sans protestations capables d'arrêter le mouvement.

En sa qualité de Créateur et de Rédempteur, il a dans la main gauche le globe du monde, complètement décoloré, mais que l'on peut supposer d'azur. Le bras droit s'avance dans un geste qui devait avoir sa signification et qui reste hypothétique, la main étant brisée. Peut-être bénissait-elle, ce qui serait plus archaïque, mais moins vraisemblable pour l'époque. Peut-être plutôt était-elle ouverte pour attirer à lui, suivant l'appel de

(1) Le voile convient à l'épouse, dit en 1513 le *Breviarium Arosiense* (Dreves, xxiv, 116) :

« O dispensatrix gratiæ,
Regina cœli curiæ,
Velata sponsa Dei ! »

(2) « Adestans a dextris Filio,
Laudis induta pallio,
O mundi advocata. »

(*Brev. Arosien.*, 1513 ; Dreves, xxiv, 116.)

Le *Codez Græcensis*, qui est du xii^e siècle, à l'Assomption, dit que la Vierge glorifiée porte un double vêtement, c'est-à-dire qu'un manteau d'honneur se superpose à la robe :

« Regina regni Davidici
Stola jam fulget duplici. »

l'Évangile : « Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos ». (S. Matth., XI, 28.)

III

La statuette est en bois blanc, d'un seul bloc, simplement dégrossi à la partie postérieure qui ne devait pas paraître. La sculpture est rude, grossière, hâtive, sans délicatesse d'aucune sorte, excepté peut-être pour les physionomies où l'on a essayé quelque expression.

La coloration est non moins maladroite, car c'est plutôt un empatement qui s'enlève par écailles, principalement sur le corps de l'Enfant Jésus. Ailleurs, il n'en est resté — et encore pour ainsi dire lavée — que la première couche, qui est blanche. Ce n'est qu'à de rares indices que je puis avancer que la robe était jaune et le manteau rouge, avec des bords dorés et une doublure bleue. La polychromie primitive n'existe presque plus, et les carnations sont des repeints postérieurs.

Dans son état présent, la Vierge de Lourdes inspire plus de pitié que d'admiration ; les vers se sont acharnés après elle et aux cassures on constate combien l'intérieur est labouré et poussiéreux.

Isolée, cette statuette n'a qu'un médiocre intérêt. Groupée avec ses congénères, elle acquiert, au contraire, quelque valeur par le rapprochement, car elle précise ce qui se faisait, à la fin du XVII^e siècle, pour satisfaire économiquement la dévotion populaire et elle est un des anneaux de la chaîne qui relie le XVI^e au XVIII^e siècle.

C'est une œuvre locale, fabriquée, sinon à Lourdes, du moins dans la région des Pyrénées, et n'ayant, pour se recommander, que l'àpre saveur des hautes montagnes, qui n'ont jamais été des centres industriels bien renommés.

X. BARBIER DE MONTAULT.

INVENTAIRE DE RADEGONDE TUDERT

EN 1546 (1)

(Communication de M. N. Renault)

Inventaire des meubles de Radegonde Tudert, veuve de sire Nicollas Claveurier.

Inventayre des biens meubles, demourez du décès de feue damoiselle Radegonde Tudert, vefve de feu sire Nicolles Claveurier, en son vivant eschevyn de Poictiers et esleu ordinaire en Poictou pour le roy nostre sire, encommancé à faire au lieu noble de la Lande (2), parroisse de Marigny (3), par moy Vincent Bodineau, commissaire à ce commis, le dernier jour de may l'an mil cinq cens quarente et six, par vertuz de lettres portant ma commission, données au lieu de Chastellerault ès assise de ladicte seigneurie de la Lande et Leubigné, le vingt septiesme jour dudict moys, signée du Poy et Rivière, à la requeste es présence de Pierre de la Chappellerie, escuyer, seigneur de Rouilly (4), comme tuteur ès personnes et biens de damoiselle Renée Marie et Jehanne Claveurier, myneures, filles de feu Jehan Claveurier escuyer et de damoiselle Loise Boylesve, à présent femme expouze dudict de la Chappellerie, garny de honorable homme maistre Pierre Durant son conseiller et de maistre André Pellegoy, comme procureur et ayant charge de maistre Claude Claveurier o l'auctorité de noble et honorable homme maistre Phelippes Arembert, procureur du roy en Poictou, son curateur et aussi comme procureur dudict Arembert à cause de damoiselle Catherine Claveurier, sa femme et de noble honorable homme maistre Claude Vernou, esten en Poictou, pour ledict seigneur, à cause de damoiselle Nicolles Claveurier, sa femme ; lesqueulz dictz meubles ont esté appréciés par Jehan Liège, appréciateur juré de ladicte ville de Poictiers, pour ce appellé, duquel lesdictes parties se sont accordées. Et pour ce faire, me soys transporté exprès et à cheval, avecques les dessusdictz de la ville de Poictiers jusques audict lieu de la Lande, moulin dudict lieu Lerable et Leubigné, distant dudict Poictiers de six lieues ou environ, esqueulz lieux sont lesdictz meubles ; à la façon duquel inventoire aurions vacqué en la forme et manière qui s'ensuyt :

1. Premièrement, ou grenyer dudict lieu de la Lande a esté trouvé vng coffre, de cinq piedz de long ou environ, faict à panneaux et soubastemens en forme actif, apprécié par ledict Liège xxxv^s vi^d.

2. Item, ouquel a esté trouvé deux linceulz de gros lyn, de trois toilles, la pièce, my usez, appréciés xl s. l.

3. Item, quatre linceulz de chanvre en estoupes, de deux toilles, dont la toille a cinq quartiers de large, telz quelz, appréciés xl s. l.

4. Item, six linceulz de chanvre en estoupes, de deux toilles la pièce, telz quelz, appréciés xxx s. l.

(1) L'original est conservé aux archives du château de la Barre (Deux-Sèvres).

(2) « *La Lande*, ferme, commune de Marigny-Brizay. Ancien fief et haute justice relevant de la Motte de Beaumont » (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*).

(3) « *Marigny-Brizay*, canton de Neuville » (*Ibid.*).

(4) « *Rouilly*, ferme et moulin, commune de Chalandray ; ancien fief relevant de la baronnie de Parthenay » (Rédet).

5. Item, quatre nappes de chanvre en estoupes, telles quelles appréciés XII s.
 6. Item, dix grans serviettes, longues d'une aulne et demye la pièce, appréciés XX s. t.
 7. Item, quatre serviettes de lyn, de deux tiers de large et une aulne de long, appréciées X s. t.
 8. Item, vne douzaine et demye de petites serviettes, telles quelles, appréciées IX s. t.
 9. Item, vne douzaine de couvrechefz de lyn, my usez, appréciez XVIII s. t.
 10. Item, vng meschant linceul de linge de fil en estoupes, onquel tout ledict linge est enveloppé, apprécié ledict drap III s. III^{dt}.
 11. Item, vne meschante touaille, appréciée XVIII^d. t.
 12. Item, vng meschant lodier, apprécié III^s. t.
 13. Item, quatre vingts dix boiceaux de noix, mesure de Chastellerault, appréciées chascun boiceau deux solz neuf deniers tournoys, qui est XII l. VII s. VI^d.
 14. Item, en la chambre dudict logis, vng meschant chaslyt faict d'esses, apprécié III^s. III^d.
 15. Item, vng petit chaslyt de couchete, rompu, apprécié II s.
 16. Item, vne grant vieille esse, servant de table, de dix piedz de long ou environ, avecques deux meschans treteaux et deux grans vieux bancz celledement, de douze pieds de long chascun ou environ, le tout apprécié VII s. VI^d.
 17. Item, vne payre de landiers à pommes, l'ung garny d'ung roustissouer (1), appréciez XXXII^s VI^d.
 18. Item, deux petis chandeliers de cuyvre, telz quelz, appréciez III s. t.
 19. Item, vng petit meschant chauldron d'arain, apprécié VI s.
 20. Item, on fournyou, vne grant vieille arche, de dix pieds de long ou environ, fermant à deux couvercles, appréciée X s. t.
 21. Item, hors ledict logys, a esté trouvé deux grans cuhes, tenant chascune deux pippes et leurs rappes ou environ, appréciées III l. t.
 22. Item, six vielz fustz de pippes, servant à mestre des noix et vng fust de bussard, le tout apprécié VI s.
 23. Item, cinq oyes vieilles, vng jare et douze petis oyzons, qui sont par moitié entre le seigneur et mestayer dudict lieu.
 24. Item, quarente et vne pièce de moutons et brebys, avecques vingt deux aigneaux de ceste année, appréciée chascune brebys et mouton, l'une portant l'autre, huit solz et chascune pièce d'aigneaux trois solz neuf deniers ; pour icy XX l. X s. VI^d. t.
 25. Item, trois grans truyes vieilles, vng verac, six cochés d'ung an, deux petis porceaux de demy an ; apprécié le tout XXII l. X s.
 26. Item, vne jument, de poil bayard, apprécié X l.
 27. Item, vne vache rouge avecques son petit veau de lect, appréciée avecques ledict veau VI l. t.
 28. Item, une autre vache, barrée de blanc, avecques sa suyte d'un veau de l'année, appréciée VIII l. t.
 - 28 bis. Item, vne autre petite vache pigeassée, appréciée IX s. t.
 29. Item, deux veaux de deux ans de poil fromentyn, appréciez XI l. t.
 30. Item, vng veau pigeau et vne thore rouge d'ung an, appréciez VI l. X s.
- Eu tout lequel diet bestail Francoys Bineau, mestayer dudict lieu de la Lande, a declairé luy en appartenir la moitié.

(1) Le *roustissouer* est tantôt fixé au landier, tantôt mobile ; il s'appelle aujourd'hui un *travailon*.

Moulin de la Lande.

Et dudict lieu de la Lande nous sommes transportez au moulyn de la Lande, auquel moulin a esté trouvé :

31. Vne jument de cinq ans, de poil gris sale et vng petit poulain venant à deux ans, de mesme poil, apréciez ix l. t.

32. Item, vng porceau, aprécié l s.

Et a dict Mathurin Picard, mosnyer dudict moulin, avoir achapté ledict porceau de ses deniers et luy estre deu la moictié dudict argent et luy avoir cousté quinze solz.

33. Item, vingt six chefs de brebys, tant masles que femelles, tonduz, apréciez chascune pièce huict solz six deniers, par ce vi l. l s.

34. Item, dix sept aigneaux de l'année, apréciez chascune pièce quatre solz tournoys, qui est LXVIII s.

35. Item, deux oyes vieilles et vng jare et dix oyzons.

Onquel dict bestail et oyzons ledict Mathurin Picard, mosnyer susdict, a déclaré luy en appartenir la moictié.

Lerable.

Et d'illec nous sommes transportez au lieu et mestayrie de Lerable, où illec avons trouvé :

36. Vne jument, de poil bay, avecques sa suyte d'ung poulain d'ung an, aprécié le tout ix l. t.

37. Item, quatre porceaux, deux truyes et deux cochés, le tout d'ung an ; aprécié chascune pièce, l'une portant l'autre, vingt solz tournoys, qui est viii l. t.

38. Item, vne autre petite gorrete que François Tesson, mestayer dudict lieu, dict avoir achapté depuis Pasques et dict avoir cousté quinze solz apréciée xx s.

39. Item, vingt et neuf chefz de brebys et moutons, tonduz, apréciez chascune pièce, l'une portant l'autre, huict solz tournoys, montant xi l. xii s.

40. Item, dix huict petis aigneaux de l'année, apréciez chascune pièce trois solz neuf deniers et par ce, cy LXVII s. vi d. t.

41. Item, six oyes, vng jare et vingt quatre petis oyzons.

Onquel dict bestail et oyzons ledict François Tesson, mestayer susdict, a semblablement déclaré luy en appartenir la moictié.

Leubigné.

Et d'illec nous sommes transporté en la maison noble appelée la mestayrie de *Leubigne*, où avons trouvé qui s'ensuyt :

42. Item, vne jument de poil de souppe de lect, avec sa suyte d'une poultre d'ung an, apréciée xi l. t.

43. Item, vne vieille truye playne, apréciée LX s.

44. Item, vng porceau et trois truyes, le tout d'ung an, aprécié chascune pièce trente solz, par ce icy vi l.

45. Item, vng porceau masle et trois cochés, apréciée chascune pièce quinze solz tournoys et par ce LX s.

46. Item, quarante et trois chefz de brebys et moutons, tonduz, apréciez chascune pièce, l'une portant l'autre, sept solz six deniers, montant le tout xvii l. ii s. vi d.

47. Item, trente vng petis aigneaux de l'année, apréciez chascune pièce trois solz quatre deniers tournoys, par ce cy ciii s. iiii d.

48. Item, vne chièvre blanche et vne petite chevrette, aprécié xx s.

49. Item, cinq oyes et un jare et vingt quatre petis oyzons.

En tout lequel bestail dudict lieu de Leubigné Mathurin Masson, mestayer dudict lieu, à ce présent, a dict luy en appartenir la moictié, en payant la moictié de trente solz qui avoyent esté extimez ou moys de janvyer dernier trois jeunes porceaux qui appartenoyent à la dicte ferme.

50. Et oultre a esté trouvé en la dicte mestayrie dix neuf autres cheffz de brebys et moutons, tonduz, lesqueulx ledict Masson a dict appartenir entièrement es héritiers de ladicte femme Tudert et n'y prétendre, quant à luy, que la moictié du croist depuys ledict moys de janvier dernier et néanmoins ont esté appréciées chascune pièce, l'une portant l'autre, sept solz six deniers, montant le tout vii l. ii s. vi d.

Tous lesqueulz meubles et bestail cy dessus inventoriez ont esté délaisséz es lieux et maisons, esqueulz ont respectivement esté trouvez.

(Il y a là un feuillet d'absent.)

La Barre.

...et autres maisons et mestayries deppendant dudict lieu de la Barre et appréciacions d'iceulx se sont comparuz en leurs personnes audict jour, lieu et heure susdictz, par devant moy, Vincent Bodineau, commis pour faire ledict inventoyre par ledict appoinctement et Jehan Liège, maistre juré appréciateur de la ville de Poitiers, auquel lieu de la Barre serions allez exprès et à cheval de ladicte ville de Poitiers, où faisons notre demourance, distant de dix lieues ou environ ; à quoy faire aurions vacqué par trois journées, tant allant, venant que séjournant, sçavoir est lesdictz de la Chappellerye et Boylesve, à présent son espouse, en leurs personnes, garnys de honorable homme maistre Pierre Durant, leur conseiller. Et lesdictz maistre Claude Claveurrier, Arembert et Vernou esdictz noms, aussi en leurs personnes. Ce fait, lesdictes parties m'ont présenté mes lettres de commission, en dacte et signées comme dessus, me requérant que eusse à procéder à la façon dudict inventoyre desdictz meubles, ce que ay fait et icelluy encommancé ledict jour, en la présence desdictes parties. Et iceulx dictz meubles esté appréciéz par ledict Liège, appréciateur susdict, duquel lesdictes parties se sont accordées, suyvant ledict appoinctement, le tout en la forme et manière qui s'ensuyt.

51. Premièrement, en une petite chambre basse dudict lieu de la Barre, a esté trouvé vng banc tournys, de six piedz de long ou environ, avecques vne table de cinq pieds et deux petis treteaux, le tout tel quel, apprécié le tout par ledict Liège xii s. t.

52. Item, vng bancher de sergette rouge, de deux aulnes et demye de long ou environ, apprécié x s. t.

53. Item, vne payre de petits landiers à crosses, rompuz, appréciéz vi s. t.

54. Item, vng meschant tapiz bigarré, estant sur ladicte table, tout rompu et cassé, apprécié xx d. t.

55. Item, vng chaslyt, fait à quenoilles et panneaux du long, apprécié l. s.

56. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin dont les souilles sont de trollys ; vne convertte de layne vert et rouge ; vng ciel de chanvre, garny de franges et de trois courtynes et vng trédoux ; ledict ciel, courtines et trédoux persez en plusieurs lieux, apprécié le tout x l. x s. t.

57. Item, vng chaslyt de couchele fait à panneaux de drapperie, apprécié xvii s. vi d. t.

58. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste et coessin dont les souilles sont de trollys ; vne convertte de layne vert et rouge, avecques vng meschant pavillon de estamyne vert et rouge ; apprécié le tout xx s. t.

59. Item, vng autre petit chaslyt de couchette, faict à panneaux couchez, aprécié xii s. vid. t.
60. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin, vne couverte de layne vert et rouge, et vne courtynne de chanvre, fort usée et persée ; aprécié le tout iii l. et v s. t.
61. Item, vng escabeau tel quel, aprécié ii s.
62. Item, vne petite celle persée, apréciée x d.
63. Item, vng petit coffre, de deux piedz et demy de long ou environ, faict à panneaux de drapperie et soubastemens fermant à clef, aprécié xvii s. vi d. t.
64. Item, ouquel a esté trouvé vne mante de Bretagne, apréciée x s. t.
65. Item, en ladicte chambre a esté trouvé vne bassynouère d'arain, aprécié vii s. vi d.
66. Item, vne petite celle à quatre piedz, apréciée v d.

Chambre basse

67. Item, en une grant chambre basse dudict logis, joignant ladicte petite chambre, a esté trouvé vng banc tournys, de huit piedz de long ou environ, garny de sa barre, avecques vne table de mesme longueur, et deux tréteaux à la croix saint André, vng petit haulse pied de mesme longueur, le tout aprécié xxii s. vi d. t.
68. Item, sur ladicte table a esté trouvé vng tapyz de camp, aprécié x s. l.
69. Item, sur ledict banc a esté trouvé vng bancher de boulanger rouge, de trois aulnes de long, tel quel, aprécié vii s. vi d. t.
70. Item, vng chaslyt à quenoilles et panneaux couchez, aprécié l s. t.
71. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin, vne couverte de layne rouge et vert, vng ciel de gros lyn garny de franges, trois courtynnes et vng tredoux ; ladicte couverte presque neufve et le reste tel quel, le tout aprécié viii l. v s. t.
72. Item, vng chaslyt de couchete, faict à quenoilles et panneaux couchez, aprécié xl s.
73. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin, vne couverte de layne vert et rouge, vng ciel sans frange, avecques vne grant courtine, aprécié xx s.
74. Item, vne payre de grans landiers à pommes et une cramailière, aprécié lv s.
75. Item, vng petit coffre, de deux piedz et demy de long ou environ, faict à panneaux de drapperie et soubastement, fermant à clef, aprécié xvii s. vi d.
76. Item, vng vieulx dressouer à deux tirettes et deux fenestres fermant à clef, en tailles et lignes d'antique, aprécié xxxii s. vi d.
77. Item, sur lequel a esté trouvé vng tapyz de camp, aprécié viii s. iii d. t.
78. Item, vng vieulx banc tournys, de dix piedz de long ou environ, aprécié xv s. t.
79. Item, sur lequel y a vng meschant tapyz rouge, semé de feuillage des couleurs, aprécié ii s.
80. Item, six chesres volantes, quatre d'icelles telles quelles et les autres deux toutes rompues, apréciées xxv s. t.
81. Item, vne petite chesre à doussier, apréciée iii s.
82. Item, deux escabeaux, apréciés v s.
83. Item, vne petite celle ronde, à trois piedz, apréciée x d.

Salle

84. Item, en la salle dudit logis a esté trouvé vng grant vieulx banc tournys, de dix pieds de long ou environ, avec vne vieille table de mesme longueur et deux treteaux, le tout fort usé, apprécié le tout x s. t.

85. Item, vng autre banc tournys, de douze piedz de long ou environ, garny de sa barre, apprécié xv s. t.

86. Item, vne petite table, de cinq piedz de long, avecques deux meschans treteaux, apprécié viii s. iiii d. t.

87. Item, vng autre grant vieulx banc tournys, de douze piedz de long ou environ, garny de sa barre, apprécié viii s. iiii d.

88. Item, vng vieulx coffre, de quatre piedz de long, faict d'esses et à soubastemens fermant à clef, apprécié ix s. vi d. t.

89. Item, ouquel a esté trouvé vng tapiz de boulangier, tel quel, de trois aulnes de long ou environ, apprécié vii s. vi d. t.

90. Item, trois livres et demie de layne vert et rouge en escheveaulx et vng petit peloton, en vng meschant petit sac, apprécié xiv s. t.

91. Item, vnze livres de chanvre en escheveaulx, apprécié xxxvi s. viii d. t.

92. Item, vnze livres de estoupes de lyn et de chanvre en escheveaux, apprécié xviii s. iiii d. t.

93. Item, vingt livres de ferrace en escheveaux, apprécié xvi s. viii d.

94. Item, vng meschant ciel de lyn, tout rompu, sans franges, apprécié xviii d. t.

95. Item, vng grant vieulx dressouer, à deux tirettes et deux fenestres fermant à clef, apprécié xvii s. vi d.

96. Item, vne celle, faicte d'ung madrier, sur quatre piedz, apprécié lli s.

97. Item, vng petit coffre, de deux pieds de long, fermant à clef, pour mestre chandelle, apprécié xviii d.

98. Item, vng escabeau fort vieulx, apprécié xx d. t.

La desserte

99. Item, en la despence joignant ladicte salle, a esté trouvé deux petis verjustiers, esquex y a environ quinze potz de verjust, apprécié xii s. vi d.

100. Item, vng fust de pippe, apprécié lli s. t.

101. Item, vng meschant cousteau charnerel, apprécié li s.

102. Item, vne meschante table sur deux meschans treteaux, apprécié xviii d.

103. Item, en la cuysine dudit logis a esté trouvé un banc tournys, de sept pieds de long ou environ, avecques vne table de mesme longueur et deux meschans treteaux, le tout fort vieulx et vsé, apprécié x d. t.

104. Item, vne payre de grans landiers à pommes, charcun à trois rouslisouers, appréciés lxxv s. t.

105. Item, vne meschante cramaillère, apprécié xv d. t.

106. Item, deux broches de fer, l'une grande et l'autre petite, appréciée xii s. vi d.

107. Item, six vieulx escabeaux, appréciés xv s. t.

108. Item, douze grans platz, douze petis platz, deux douzaines d'escuelles, deux escuelles à oreilles, douze tranchouers, deux gobeletz, vne tasse, deux potz dont en y a vng grant et l'autre petit, deux estamaux, vne pynte, vng tiers, vne choppyne, vne esoyère et deux sallières, le tout d'estaign et pesans huict vingts quinze livres, apprécié chascune livre à trois solz, par ce cy xxvi l. v. s.

109. Item, vne autre pynte d'estaign, pesant deux livres et demye, appréciée chascune livre trois solz tournois et par ce cy vii s. vi d.

La borderye.

Item, en la borderye dudict lieu de la Barre, a esté trouvé les meubles qui s'ensuyvent :

110. Item, premièrement, vne grant pesle d'arain, contenant cinq seilleaux d'eau ou environ, telle quelle, appréciée LX s.
111. Item, vne autre pesle d'arain, contenant quatre seilleaux d'eau ou environ, telle quelle, appréciée xxxv s.
112. Item, vng grant chauldron d'arain, tenant deux seilleaux d'eau ou environ, tel quel, apprécié xxvii s. vi d. t.
113. Item, vng autre chauldron d'arain moyen, apprécié xii s. vi d.
114. Item, vng autre petit chauldron d'arain, apprécié viii s.
115. Item, vng grant peslon et vng petit, vne cuillère et vng fricquet, le tout d'arain, apprécié iii s. vi d. t.
116. Item, vng petit coquemart d'arain, apprécié.....
117. Item, vng bassin d'arain, apprécié vi s. t.
118. Item, vng autre petit bassin d'arain plain, apprécié ix s.
119. Item, vng bassin à barbier, tel quel, apprécié vii s. vi d.
120. Item, vng petit bassin d'arain plain, apprécié iii s. iv d.
121. Item, quatre potetz d'arain, appréciez xiii s. iii d.
122. Item, deux chauffrettes de cuyvre, l'une my usée et l'autre telle quelle, appréciées les deux vii s. vi d. t.
123. Item, dix chandeliers de potin, deux moyens et les huit petys, apprécié le tout XLV s.
124. Item, quatre potz de fer, l'ung grant, vng moyen et les deux autres petis, appréciez xxx s. t.
125. Item, vne grant pesle de fer à queuhe, telle quelle, appréciée xx d. t.
126. Item, vne autre pesle de fer moyenne, à queuhe, appréciée vi s.
127. Item, vng peslon de fer, tel quel, apprécié iii s.
128. Item, six cuillères, l'une grande, l'autre persée et les quatre autres petites et vng crochet, le tout de fer et apprécié le tout ii s.
129. Item, vng petit meschant trépié de fer, tout bruslé, qui ne vault rien.
130. Item, vne casse de fer, d'ung pied et demy de long et sans pied, appréciée vii s. vi d.
131. Item, vne autre petite casse de fer, telle quelle, appréciée ii s.
132. Item, vne autre grille à sept branches, telle quelle, appréciée li s. lii d.
133. Item, vne meschante grille rompue, appréciée vi d.
134. Item, vng petit banc selle, de cinq piedz de long, avecques vne table de six piedz ou environ et deux treteaux, le tout meschant et rompu, apprécié le tout iii s. iii d.
135. Item, une meschante arche, de sept pieds de long ou environ, ii s.
136. Item, vne grant table, de dix piedz de long ou environ, avec deux treteaux, le tout vieulx et gasté, apprécié iii s. iii d.
137. Item, vng meschant dressouer volant, apprécié iii s. t.
138. Item, cinq palles de fer, l'une grant et les autres quatre petites, appréciées xvii s. vi d.
139. Item, vng petit peigne à peigner chanvre, apprécié ii s.
140. Item, vne petite broye de fer, apprécié iii s.
141. Item, vne meschante arche d'esses, appréciée iii s. iv d.

Chambre haulte.

142. Item, en la chambre haulte dudict bordier a esté trouvé vng vieulx dressouer, à deux tyrettes et deux armoires fermant à clef, apprécié vii s. vi d.

143. Item, vng meschant chaslyt, faict d'esses, aprécié vii s. vi d.
144. Item, vng petit chaslyt de couchette, faict d'esses, aprécié v s.
145. Item, vng meschant fust de pippe, aprécié li s. vi d.
146. Item, trente six essés de latte eluze renforcées, appréciées xxvii s. vi d.
147. Item, dix huict meschans sacz, appréciés xviii s. l.
148. Item, vng balin de ferrace, tel quel, aprécié ii s.
149. Item, vne meschante sache, toute persée, appréciée xii d.
150. Item, en vne retraicte près ladicte chambre, vng meschant bahu rompu et quatre essés d'ung chaslyt, le tout aprécié ii s. vi d.
151. Item, ou grenier de ladicte borderie, a esté trouvé vng meschant dressouer volant, aprécié v s. l.
152. Item, quatre quenouilles de chaslyt, avecques quatre ou cinq lymandes et dix ou douze rougneures de boys pour faire vng chaslyt, aprécié le tout xii s. vi d.

En la court du logis.

153. Item, en la court dudict logys a esté trouvé quarante sept pièces d'esses de planchon, appréciées xxx s. l.
154. Item, douze pièces de petits chevrons, de douze piedz de long, appréciés xii s.
155. Item, une celle de ruhe, appréciée xx d. t.

La chappelle.

156. Item, en la chappelle dudict lieu de la Barre, a esté trouvé vng bénitier et vng petit chandelier de cuyvre, aprécié x s. t.
157. Item, vne payre de petites canettes d'estaign, aprécié xx d. t.
158. Item, en vne petite retraicte regardant sur ladicte chappelle a esté trouvé une petite celle persée, appréciée xii d. t.
159. Item, deux cens de clou à cheville, appréciés ix s.

Chambre sur la cuysine.

160. Item, en vne chambre haulte dudict lieu de la Barre estant sur la cuysine, a esté trouvé les meubles qui s'ensuyvent :
Premièrement un banc tournys, de six pieds de long environ, garny de sa barre et vne table de mesme longueur et deux treteaux à croix Saint André et vng haulsepied, aprécié le tout xxv s. t.
161. Item, vng chaslyt à quenouilles et clervoises, faict à panneaux de draperie, aprécié lxx s. l.
162. Item, en lequel a esté trouvé vne coeste, coessin, une couverte de layne vert et rouge, aprécié vi l. v s. t.
163. Item, vng chaslyt de couchette, faict à quenouilles et clervoises, aprécié x l. v s.
164. Item, sur lequel a esté trouvé une coeste, coessin et une couverte de layne vert et rouge, aprécié iii l. t.
165. Item, vne payre de petits landiers à pommes, ayant chascun vng rouslissouer, appréciés xvii s. vi d.
166. Item, vng petit escabeau, aprécié ii s. t.

Garde-robbe.

167. Item, en vne garde robbe, près ladicte chambre, a esté trouvé vng grant banc doussier, de dix piedz ou environ, garny de sa barre, aprécié xii s. vi d.
168. Item, vng dressouer volant, aprécié vii s. vi d. t.

Grand chambre haulte.

169. Item, en la grant chambre haulte dudict logis a esté trouvé les meubles qui s'ensuyvent : Item, vng banc tournys, de huict piedz de long ou environ, avecques vne table et vng haussepied, de mesme longueur et deux treteaux, le tout fort vieulx et usé, aprécié le tout v s. t.

170. Item, vng grant chaslyt, faict à panneaux couchez, aprécié xxv s.

171. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin, vng lodyer, vne couverture de layne vert et rouge, avecques vng ciel de chanvre, garny de franges, trois courtines et vng tredoux, ledict ciel, courtines et tredoux, telz quelz, aprécié le tout vii l. t.

172. Item, vng chaslyt de couchette, faict à panneaux couchez, aprécié xv s. t.

173. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin, dont la souille de la coeste est de trollys, vne couverture de layne vert et rouge et vne meschante courtine de chanvre, aprécié le tout LXXV s. t.

174. Item, vng vieulx dressouer, à deux tyrettes et deux fenestres fermant à clef, aprécié xv s.

175. Item, deux vieulx tapiz de camp, rompuz et cassez, appréciez iii s.

176. Item, vne chesre à bascons, telle quelle, apréciée ii s. vi d.

177. Item, deux grans vieulx landiers à pommes, dont l'ung d'iceulx est rompu en deux pièces, appréciez xvii s. vi d.

178. Item, deux lodiers, l'ung de couchète et l'autre de grand lict, rompu, appréciez xxii s. vi d.

179. Item, vng grant coffre, de sept piedz de long, fait en tailles d'anticques et fermant à clef, aprécié lv s.

180. Item, ou quel a esté trouvé ce qui sensuyt : premièrement, douze linceulx de lyn, six d'iceulx my usez et les autres six telz quelz, appréciez, l'ung portant l'autre, dix sept solz dix deniers, la pièce, par ce icy v l. v s.

181. Item, douze autres linceulx de chanvre, de trois toilles la pièce, six d'iceulx my usez et les autres six telz quelz, appréciez chacune pièce, l'une portant l'autre, douze solz six deniers tournois et parce icy vii l. x s.

182. Item, vnze linceulx de chanvre en estouppes, de deux toilles la pièce et neufz, appréciez cx s.

183. Item, douze autres linceulx de chanvre en estouppes, de deux toilles la pièce, telz quelz, appréciez lx s. t.

184. Item, douze autres linceulx de chanvre en estouppes, d'une toille et demye la pièce, telz quelz, appréciez XLVIII s.

185. Item, vne petite souille de coessin, telle quelle, apréciée ii s.

Toutes lesquelles choses ont esté remises audict coffre.

186. Item, vng autre coffre, de cinq piedz de long, faict à panneaux et soubastemens fermant à clef, aprécié xxx s. t.

Garde robe

187. Item, en vne garde robe près ladicte chambre, a esté trouvé vng coffre, de quatre piedz de long, faict à panneaux de drapperie et soubastemens fermant à clef, aprécié xxx s. t.

188. Item, ou quel a esté trouvé vne nappe ouvrée, de trois aulnes de long et vne aulne de large, telle quelle, apréciée xv s. t.

189. Item, deux autres serviettes ouvrées, longues, appréciées xv s. t.

190. Item, six serviettes de lyn playnes, de cinq quartiers de long et d'une aulne de large, appréciées xxvi s.

191. Item, vne douzaine de touailles de chanvre en estouppes, les vnes telles quelles, les autres rompues, appréciées xxiii s. t.

192. Item, vne douzaine de serviettes longues, telles quelles, appréciées xx s.

193. Item, six douzaines de petites serviettes, rompues et cassées, appréciées xxiii s. t.

194. Item, deux douzaines et cinq couvercheffz de lyn, les vngs my usez et les autres telz quelz, appréciez xlv s.

195. Item, neuf petites souilles d'orilliers, telles quelles, appréciées xi s. iii d.

196. Item, vng chaslyt, faict à panneaux couchez, tel quel, apprécié xvii s. vi d. t.

197. Item, sur lequel a esté trouvé vne coeste, coessin et vne meschante couverte bigarrée, apprécié le tout iii l. x s. t.

Petite chambre haulte

198. Item, en vne autre petite chambre haulte, a esté trouvé vng banc tournys, de six piedz de long, garny de sa barre, avecques vne table de quatre piedz et deux treteaux, le tout fort vieulx et usé, apprécié le tout x s. t.

199. Item, sur ladicte table, ung meschant tapiz, apprécié xv d.

200. Item, ung chaslyt, faict à panneaux couchez, apprécié xxx s.

201. Item, sur lequel a esté trouvé une coeste, coessin, unq couverte de layne vert et rouge, ung lodier, ung ciel de gros lyn à franges garny de trois courtynes et tredoux, aussi de lyn, ledict ciel, courtynes et tredoux tel quel, apprécié le tout xii l. t.

202. Item, ung chaslyt de couchete, faict à panneaux de couste, apprécié xvi s. t.

203. Item, sur lequel a esté trouvé une coeste, coessin, une meschante couverte de layne blanche et une courtynne, apprécié le tout lxxv s. t.

204. Item, ung autre chaslyt de couchette, faict à panneaux de couste, appréciez xvi s. t.

205. Item, sur lequel a esté trouvé une coeste, coessin, une couverte de layne vert et rouge et une meschante courtynne, apprécié le tout iii l. x s. t.

206. Item, une payre de landiers à pommes, appréciez xxii s. vi d.

207. Item, une petite celle persée, appréciée x d.

208. Item, une chesre à baston, appréciée x d.

209. Item, ung petit coffre, de deux pieds et demy de long, faict à panneaux de drapperie et soubastemens fermant à clef, apprécié xvii s. vi d. t.

210. Item, trois petis oreilliers de duvect, appréciez xii s. vi d.

Retraicte.

211. Item, en une petite retraicte estant on carrefour des chambres haultes, a esté trouvé ung meschant coffre, de quatre pieds de long, faict d'esses, fermant à clef, apprécié xii s.

212. Item, onquel a esté trouvé une douzaine de grousses touailles de cuy-sine de ferrace, cassées et rompues, appréciées xii s.

213. Item, six autres essuemains de ferrace, tous rompuz, appréciez xx d. t.

214. Item, deux meschans hissacq, appréciez xii d.

215. Item, deux carreaux ou pannyers pour mener poullaille, appréciez iii s.

216. Item, une petite chesre persée et une celle aussi persée, appréciée ii s.

Sur la chappelle.

217. Item, en une estude haulte estant sur la chappelle, a esté trouvé ung quomptouer à une fenestre, apprécié vii s. vi d.

218. Item, ung petit haulsepied, aprécié xv d.

218 bis. Item, deux meschantes portes, apréciées iiii s. t.

Chambre sur la duis.

219. Item, en une petite chambre haulte à la tour dudict logys, a esté trouvé ung petit banc tournys, de cinq piedz de long, garny de sa barre, avecques une table de mesme longueur et deux tréteaux, aprécié le tout xv s. t.

220. Item, ung chaslyt, faict à quenoilles et à clervoises et foncé par le dessus, faict à panneaux de drapperie, aprécié c s. t.

221. Item, sur lequel a esté trouvé une coeste et coessin, aprécié xx s.

222. Item, ung escabeau, aprécié ii s. iiii d. t.

Grange.

223. Item, en la grange dudict lieu de la Barre a esté trouvé trois cens de fagolz, apréciez xxv s. t.

224. Item, deux meschans fustz de pippes et deux de bussard, desfoncez des deux boutz, aprécié le tout ix s. t.

225. Item, on fenyou dudit lieu, a esté trouvé une jument bayarde, apréciée viii l. t.

Item, laquelle jument Mathurin Desnouhes, bordier dudit lieu, a declairé luy appartenir.

226. Item, deux charretées de feign ou environ, apréciées L s. t.

227. Item, en la cave dudict logys, ung bussard de vin claret, aprécié lx s.

228. Item, ung petit charnyer de terre, ouquel y a environ trois quartiers de lard, aprécié L s. t.

La Petite Barre.

Et dudict lieu de la Barre nous sommes transportez au lieu et mestayrie de la Petite Barre, estant des appartenances dudict lieu noble de la Barre, auquel lieu a esté trouvé le bestail cy après declairé, lequel a esté inventoryé et aprécié en présence de ladicte damoiselle Loise Boylesve, femme dudict de la Chapellerye, dudict Arembert, audict nom et de maistre André Pellegoy comme procureur et ayant charge dudict noble maistre Claude Vernou audict nom et de Jehan Gourdon, mestaier dudict lieu, en la manière qui s'ensuyt :

229. Premièrement, quatre vingt dix sept chez de brebys et moutons et tonduz, aprécié chascune pièce, l'une portant l'autre, sept solz six deniers tournoyz, icy ii s. i d.

230. Item, quarante aigneaux de l'année, apréciez, l'ung portant l'autre, trois solz six deniers, parce icy vii l. t.

231. Item, vne vache brune, apréciée vi l. t.

232. Item, vne autre vache rouge xxxvi l. avecques son petit veau de l'année, aprécié ix l. t.

233. Item, vne vieille vache boyteuse, apréciée lx s.

234. Item, trois veaux de deux ans chascun, apréciez les trois xx l.

235. Item, deux autres veaux et vne vache d'ung an, apréciez xii l. t.

236. Item, vne jument, de poil blanc, apréciée...

En tout lequel bestail dudict lieu de la Petite Barre ledict Jehan Gourdon, mestayer dudict lieu, a dict et declairé luy en appartenir la moitié.

237. Item, en la dicte mestayrie, a esté trouvé six vingts douze livres de

layne salle, tant noyre que blanche, laquelle a esté partie par moictié entre ledict Gourdon, mestayer dudict lieu, et les héritiers de la dicte feue Tudert et parce cy pour la dicte moictié. LXVI l.

La Grimauldière (1).

Et dudict lieu de la Petite Barre nous sommes transportez au lieu et mestayrie de la Grimauldière, estant des appartenances dudict lieu noble de la Barre, au quel lieu, en présence desdictz de la Chappellerye et Boylesve, sa femme, Arembert et Pellegoyès dictz noms et de Pierre Gellot, mestayer dudict lieu, ont esté inventoryez et appréciés les meubles qui s'ensuyvent :

238. Premièrement, six vaches, avecques leurs suytes de l'année, sçavoir est cinq veaux et vne vesle, dont y a trois desdictes vaches vieilles et les autres jeunes, apprécié chascune vache avecques sa suyte, l'une portant l'autre, neuf livres tournoys et parce cy LIII l.

239. Item, deux veaux d'ung an, assez puyssans, appréciés x l. t.

240. Item, deux autres veaux, aussi d'ung an, plus faybles, appréciés vii l. t.

241. Item, deux veaux de deux ans la pièce, appréciés les deux xiii l. t.

242. Item, vne jument de poil rouge, avecques sa suyte d'une petite poulde de l'année, appréciée ix l. t.

243. Item, trente moutons et cinquante brebys tonduz, appréciés, l'un portant l'autre, à huict solz la pièce, parce icy xxvii l. t.

244. Item, vingt et vng aigneaux de l'année, appréciés chascune pièce, l'une portant l'autre, quatre solz tournoys et parce cy iiii l. iiii s.

Et tout lequel dict bestail dudict lieu de la Grimauldière, cy dessus déclaré, ledict Gellot, mestayer dudict lieu, a déclaré luy en appartenir la moictié.

245. Item en la dicte mestayrie a esté trouvé six vingts douze livres de layne salle, dont a esté partie par moictié entre le mestayer dudict lieu et les héritiers de ladicte femme Tudert et parce icy pour la dicte moictié LXVI l. (2).

LA CHARITÉ A NIORT

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

L'histoire de la charité, à Niort, offre de belles pages. On lira toujours avec intérêt ce qui a été écrit, en différents temps, sur les aumôneries, les hôpitaux et les autres établissements charitables qui ont été fondés dans notre ville depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours.

J'indiquerai les principales de ces publications :

1^o *Notice historique sur l'hôpital-hospice de Niort*, par Alphonse Frappier :

2^o *Les Frères de la Charité, à Niort*, par le même ;

(1) La Grimauldière, ferme, commune de Coutière, à environ deux kilomètres de Menigoute.

2) Les trois derniers articles sont mangés par les rats.

3° *Notice sur le duc et la duchesse de Navailles* (fondateurs de l'hôpital général de Niort), par Prosper Casimir;

4° *Les établissements charitables de la ville de Niort* : 1° *Aumônerie du Bidon*; 2° *Charité de la Blée*; 3° *Aumônerie Saint-Georges de Beauchamp*; 4° *Aumônerie de Saint-Jacques*; 5° *Aumôneries de Saint-Georges et de Saint-Jacques unies*; 6° *Hôpital des Frères de la Charité*, par Apollin Briquet.

Mais tout n'a pas été dit. Qui a parlé, par exemple, de la Maladrerie, la plus vieille institution charitable de la cité, de l'établissement des Hospitalières Augustines, de la Confrérie des Dames de la Miséricorde, etc. ?

Je n'ai pas l'intention d'aborder l'un de ces grands sujets. Je veux simplement rappeler la mémoire de certaines personnalités niortaises qui se sont distinguées plus spécialement par leur charité. Les hommes s'y rencontrent à côté des femmes.

Aujourd'hui, je ne m'occuperai que de ces dernières. Je relèverai des noms dont plusieurs, bien connus dans le temps, sont maintenant, hélas ! complètement oubliés.

Deux d'entre ces *Niortaises* ne sont pas nées à Niort, mais elles y ont passé la plus grande partie de leur existence, et elles y ont fini leurs jours ; d'autre part, le dévouement et la charité dont elles ont fait preuve leur ont largement acquis le droit de cité.

J'invite le lecteur à ne voir rien d'allusif dans le titre de mon article. J'ai voulu seulement viser le passé, reconnaissant, autant que personne, que, pour l'objet en question, le présent ne lui est nullement inférieur. La charité aura toujours à Niort des amatrices zélées et nombreuses : en témoignage de ceci, j'invoquerai la notice nécrologique parue dans la *Revue de l'Ouest*, n° du 18 mars 1897.

I. — FRANÇOISE BOUCHER (1687-1736).

Fille d'un simple marchand, Françoise Boucher se voua toute jeune au soin et au soulagement des pauvres, surtout des pauvres honteux, leur consacrant, sans compter, ses peines et son temps. Sa vie entière, — qui fut longue de 79 ans, — se passa dans l'exercice du plus généreux dévouement. Elle fut inhumée dans l'église, et le digne curé de Notre-Dame, Emmanuel Augier de la Terraudière, voulut présider lui-même la

cérémonie de ses funérailles. Il écrivit de sa propre main sur le registre de la paroisse l'acte mortuaire de la défunte, lequel mérite d'être lu :

« Le premier jour de may mil sept cent trente-six, a été inhumé dans cette église le corps de dam^{lle} Françoise Boucher, fille des défunts François Boucher, m^d, et Marie Guillemmin ; laquelle, après s'être dévouée dès sa plus tendre jeunesse au service des pauvres honteux de cette ville, et y avoir persévéré jusques à la fin avec autant d'utilité que d'édification, est décédée le jour de hier, âgée de soixante et dix-neuf ans. Ont assisté aux funérailles le P. Louis Goizet, clerc tonsuré, et Louis Forestier, lesquels se sont soussignés.

« E. AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE, curé de Notre-Dame.
— L. GOIZET. — LOUIS FORESTIER (1) . »

II. — MARIE-ANNE BERTHOVIN (1683-1758).

Voilà une autre fille du peuple qui a fait, elle aussi, montre de la plus pure générosité. Née le 8 avril 1683, elle mourut le 16 décembre 1758.

Son père, Louis Berthouin, était sergier ; sa mère se nommait Madeleine Brault ; ils étaient alliés de loin à la famille du notaire Moriceau,

Marie-Anne Berthouin était petite marchande dans la rue du Merdusson (aujourd'hui rue des Acacias) ; elle occupait l'une de ces humbles maisons construites en bois qui existent encore.

Après avoir réalisé, à la longue, quelque gain dans son commerce, elle voulut satisfaire la grande pitié de son cœur envers les pauvres éprouvés par la maladie ou accablés d'infirmités, en faisant les trois fondations suivantes :

1^o Fondation d'un lit garni à perpétuité, dans l'hôpital des Frères de la Charité, pour la somme de 3,000 livres, en faveur de pauvres malades, particulièrement de malades originaires de Niort, par acte passé par-devant Sabourin et Baudin, notaires royaux, le 8 juin 1737.

2^o Fondation d'un lit à perpétuité, dans l'hôpital des Frères de la Charité, à l'usage de malades atteints de maladies incurables,

(1) Archives municipales de Niort, *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame.*

à la nomination des héritiers de la fondatrice, moyennant la somme de 3,000 livres, par acte passé par-devant Grugnet et Guérineau, notaires royaux, le 16 mai 1743.

3^o Fondation à perpétuité d'un lit pour une pauvre femme malade chez les Dames hospitalières de Niort, moyennant la somme de 3,000 livres, ledit lit étant à la nomination du curé de Notre-Dame, par acte passé par-devant Moriceau et son confrère, notaires royaux, le 13 octobre 1748.

III. — MARIE-HENRIETTE-ÉLISABETH DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN (1693-1770).

Issue d'une famille devenue célèbre, cette noble demoiselle vint au monde au château de la Durbelière, le 31 mars 1693. Elle eut pour père Armand-François du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, lieutenant du roi en Bas-Poitou, et pour mère, Marie-Élisabeth de Caumont ; elle était par conséquent grand'tante de Henri de la Rochejaquelein, généralissime des armées vendéennes.

De bonne heure, elle vint se fixer à Niort auprès de sa sœur aînée, Françoise-Armande, mariée à Georges-Guillaume-Louis de Fay, sgr de la Taillée. Elle habita longtemps — de 1741 à 1770 — l'ancienne maison curiale de Notre-Dame, rue du Tourniquet, aujourd'hui maison Sicard.

Mademoiselle de la Rochejaquelein était à la tête de toutes les bonnes œuvres ; élue Supérieure des Dames de la Miséricorde — institution charitable établie pour secourir les pauvres de la ville, — elle en remplit avec soin les pénibles et délicates fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juillet 1770.

Elle fut inhumée à Notre-Dame, dans la chapelle Sainte-Catherine (maintenant chapelle des Fonts baptismaux), où était la sépulture de la famille du Fay.

Tous les pauvres la pleurèrent comme une mère, et dans l'assemblée tenue quelques jours après son décès, les Dames de la Miséricorde, consignait sur le registre de la confrérie l'expression de leurs profonds regrets, faisaient l'éloge de sa charité dans les termes éloquents qu'on va lire :

« Joignons ici nos regrets à ceux de tous les pauvres, qui perdent dans la personne de M^{lle} de la Rochejaquelein une mère tendre et charitable. Sa douceur et son bon cœur lui faisoient aimer tous les malheureux, et sa sagesse les secouroit

avec discernement. Dans le silence d'une vie retirée, elle s'occupoit uniquement des différents besoins des pauvres ; car parmi ces besoins il y en a de pressants que la tentation accompagne et qui exigent de la promptitude ; il y en a d'autres où la patience s'est fait une habitude de souffrir ; il en est de cachés où la main qui donne ne doit pas se montrer ; il en est d'autres où elle doit paroître à découvert pour faire bénir la Providence dont elle est l'instrument : la prudence de la digne supérieure que nous perdons scavoit distinguer toutes ces circonstances. Sa charité éclairée lui rendoit facile la pratique de l'aumône, vertu qui exige beaucoup d'attention et de vigilance pour proportionner le degré de secours au degré d'indigence. Pendant que son âge et sa santé le lui ont permis, on scait quels ont esté ses soins pressés pour se transporter elle-même dans le triste séjour de la pauvreté, pour y secourir et consoler cette sorte de pauvres dont la honte augmente le malheur. Sensible à leur peine, touchée de leur misère, elle soulageoit leurs maux par des paroles de douceur qui suppléaient à l'étendue de l'aumône qu'elle auroit voulu faire. Lorsque sa santé ne lui a plus permis d'aller dans l'obscurité chercher une famille désolée, sa maison est devenue le refuge du malheur ; ni leur deffaut, ni le dégoût qu'offre leur état ne lui causèrent jamais la moindre répugnance, au contraire elle les recevoit avec cette tendresse, cette sensibilité qui annonçoient la joye que son cœur goûtoit en soulageant les membres de Jésus-Christ. Toutes ces vertus étoient couvertés du voile d'une modestie sincère qui en relevoit tout l'éclat. Son attachement pour la Compagnie de la Miséricorde étoit égal à l'utilité de cet établissement, qui associe en quelque façon au ministère évangélique. C'est par l'aumône qu'on devient les ministres de la Providence ; c'est par le soulagement des pauvres qu'on étend le royaume de Jésus-Christ, qu'on fait sanctifier le nom de Dieu ; en diminuant les misères et les nécessités des pauvres, on leur ôte les occasions d'offenser Dieu, de se livrer au désespoir et de se perdre éternellement. L'indifférence pour cet établissement seroit donc une grande faute envers Dieu qui se glorifie d'être le père des pauvres (1). »

ALFRED LARGEAULT.

(1) Arch. départ. des Deux-Sèvres. série II, 267. *Livre à l'usage des Dames de la Miséricorde*, fol. 4.

Le Christ au Désert

Le panneau de chêne que m'a présenté M. Arnault est haut de 0,31 sur 0,23 de largeur. Sa conservation est excellente, à part quelques éraillures, et son effet puissant. L'œuvre ne date que du xvii^e siècle ; mais elle charme par son coloris fin et luisant. Je me garderais bien de l'assigner à aucune école, car il est trop facile d'errer sur ce point, et les plus habiles font souvent fausse route à cet endroit. Il y a donc plus lieu de se préoccuper de l'iconographie et du mode d'expression du sujet, qui en fait à la fois un tableau de dévotion et un panneau de cheval.

Le Christ, au désert (1), prie à l'entrée d'une grotte naturelle excavée dans le rocher ; il est à genoux au rebord d'un terrain presque dénudé et qui va en pente. Ses mains sont jointes et ses yeux tournés vers le ciel. Ses cheveux et sa barbe sont roux, sa tête rayonne de lumière ; des jets vigoureux et espacés transforment ce nimbe en étoile. Sa robe violacée est en partie recouverte par un manteau bleu qu'il ramène en avant et rejette sur le bras gauche.

La grotte est sombre, mais la figure du Sauveur s'en détache en pleine lumière, car lui-même, par sa divinité, suffit à l'éclairer. A sa droite on voit un lion au repos ; en avant, un lapin qui broute et sur le côté un âne blanc (onagre) qui mange de l'herbe et une biche couchée qui rumine.

Deux arbres montent de chaque côté de la grotte. Leur feuillage, admirablement détaillé, commence à passer au jaune : l'on est donc arrivé à la saison d'automne.

Au revers est peinte en noir et en majuscules cette épigraphe fantaisiste :

BENVENUTO GAROFALO.
FERRARESE F. (2) 1548

L'inscription n'équivaut pas à une signature, car la signature se pose en avant sur le tableau même. En outre, ce n'est pas l'é-

(1) « Jesus ductus est in desertum a Spiritu » (S. *Matth.*, iv, 1). — « Spiritus expulit eum in desertum... eratque cum bestiis » (S. *Marc.* I, 12-13). — « Agebatur a Spiritu in desertum » (S. *Luc.*, iv, 1).

(2) Fecit.

criture du temps ; tout au plus peut-on songer au xviii^e siècle, et alors il faut y voir une attribution faite pour rehausser la valeur commerciale du tableau. Enfin, pour être franc jusqu'au bout, la peinture n'a rien d'italien, tandis qu'elle a un sentiment très prononcé de la manière des Pays-Bas.

On est souvent exposé à pareille déconvenue. Retenons-en ceci : que les attributions qui font découvrir trop fréquemment des merveilles d'art ancien sont, la plupart du temps, suspectes ; qu'elles proviennent plus de l'ignorance que de la science, à supposer qu'il n'y ait pas mauvaise foi de la part du fraudeur ; enfin qu'un tableau doit être jugé et apprécié en raison de son mérite intrinsèque, en dehors de toute préoccupation étrangère, qui n'est bonne qu'à égarer.

X. BARBIER DE MONTAULT.

LA CLEF DE SAINT HUBERT

A OIRÉ et à LOUDUN (Vienne) (1)

On lisait dans la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers* (1877, n^o 14, page 235) cette note de M. de Longuemar :

« M. l'abbé Lalanne . . nous avait, sur les derniers temps de sa vie, fait voir une clef de fer, de forme très ancienne, connue dans sa paroisse sous le nom de clef de saint Hubert, et dont l'imposition y était regardée comme un préservatif contre la rage. Chauffée à blanc, cette clef servait à cautériser les morsures de la rage dans la chapelle du pèlerinage. »

Je me suis adressé au successeur de M. Lalanne pour avoir de plus amples renseignements sur la clef ainsi signalée pour la première fois. M. le curé d'Oiré a bien voulu me donner les détails suivants à ce sujet : « La chapelle de Saint-Hubert, but de pèlerinage, est à un peu plus de quatre kilomètres du bourg. La chapelle, venant à crouler, couvrit à la fois la statue de son patron et la clef : l'une et l'autre ne furent retrouvées qu'en 1847, et à leur occasion, grâce aux soins pieux des habitants, la chapelle fut reconstruite, la statue replacée et la clef remise en honneur. »

1. Voir sur la clef de S. Hubert et son efficacité contre la rage le tome X de mes *Œuvres complètes*, p. 201-219.

En même temps, le zélé curé m'envoyait un dessin de la clef, qu'il attribue au XIII^e siècle. Je ne saurais préciser la date d'une façon aussi catégorique. Le panneton carré est échancré sur chacun des trois côtés libres et l'intérieur évidé en triangle ; l'anneau n'est que le prolongement de la tige tordue en manière de boucle. Tout cela est fort rudimentaire et peut convenir aussi bien au XV^e siècle : la question d'époque reste donc indécise : la tranchera qui pourra sur plus amples informations. Ici la dévotion à constater primait l'archéologie, et je n'ai pas cru devoir en chercher plus long pour un objet insignifiant au point de vue de l'art chrétien.

II

Des témoins oculaires, très dignes de foi, me font connaître une autre clef de saint Hubert, qui est en usage dans la ville de Loudun, au diocèse de Poitiers.

Dans l'ancienne église des Carmes, actuellement paroisse de Saint-Hilaire, il existe encore, adossé au premier pilier de la chapelle de la Vierge, un petit autel dédié au patron des chasseurs : le tableau du retable rappelle sa conversion. On croit que cet autel avait été élevé par une confrérie sous le vocable de saint Hubert. Le sacristain de l'église était en possession de *donner* la clef de saint Hubert aux chiens, c'est-à-dire de la leur appliquer au front, après l'avoir chauffée jusqu'au rouge.

Depuis la Révolution, cette clef était passée aux mains du sacristain de l'église de Saint-Pierre, qu'on appelait *Saint-Chenu*, à cause de sa grande piété. Elle était, paraît-il, d'une « forme extraordinaire (1) ». Le sacristain, la trouvant incommode à manier, parce qu'elle était trop courte (2), la supprima de sa propre autorité et la remplaça par une longue tige de fer terminée par une barre horizontale. De cette façon il pouvait atteindre le chien sans l'approcher de trop près. Il avait soin de prendre une autre précaution : il n'admettait le chien que par une porte entrebâillée qui lui serrait le cou, en sorte qu'il ne voyait que la tête de l'animal, sur laquelle il imprimait le fer chaud.

La première clef a disparu et il est impossible d'en suivre la

(1) On m'assure que cette clef « venait de loin et n'avait pas d'anneau », ce qui permettrait de supposer qu'elle provenait de l'abbaye de Saint-Hubert.

(2) Elle mesurait environ cinquante centimètres, m'écrivait M. Boislabeille, vicaire à Saint-Jacques de Châtellerault.

trace. Quant à la seconde, elle existe encore, et l'héritier du vieux sacristain en fait usage à l'occasion, moyennant une modique redevance.

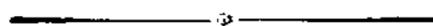
Mais cette clef ayant de la vogue, un taillandier s'est avisé d'entrer en concurrence en s'attribuant le droit de marquer les chiens. Il s'est donc fabriqué lui-même une clef, et, pour cinquante centimes, il l'applique à chaud chaque fois qu'il en est requis.

La conclusion à tirer de ces renseignements est celle-ci : actuellement, les deux clefs employées sont dépourvues de tout caractère d'authenticité et ne peuvent être considérées comme des instruments religieux. La clef primitive fut probablement bénite ; en tout cas, elle n'avait aucune ressemblance avec les clefs délivrées à l'abbaye de Saint-Hubert. Les clefs nouvelles n'en reproduisent pas non plus la forme traditionnelle : ce sont donc des instruments vulgaires, profanes même, uniquement destinés à marquer les chiens.

Comme, en cette circonstance, l'acte n'est accompagné d'aucune prière et d'aucun rite, on peut affirmer que le culte proprement dit a cessé et que la chose se pratique plutôt par habitude et ignorance que par vénération pour un objet que l'Eglise n'a pas affecté à cette destination spéciale. On ne s'enquiert pas de l'origine de cette clef, se contentant de ce qu'on a toujours entendu dire que c'est une « clef de S. Hubert ». Pour le public confiant, ce peut être encore une pratique dévotieuse ; mais, pour celui qui opère, il faut y voir simplement un petit commerce, assez lucratif du reste, qu'on ne veut pas laisser tomber en désuétude.

Enfin, il importe de savoir que ces clefs n'ont jamais été appliquées qu'aux « chiens mordus par des chiens enragés », afin qu'ils ne deviennent pas hydrophobes eux-mêmes. Il est sans exemple, dit-on dans le pays, que les chiens ainsi marqués aient été atteints de la rage. Cette croyance seule suffit à maintenir la coutume dans le Loudunais.

X. BARBIER DE MONTAULT.



RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. INDULT DE BENOÎT XIV.

Cet indult autorise les religieuses de Fontevrault à réciter, aux jours non empêchés, l'office de saint Benoît, une fois la semaine ; l'office de saint Jean évangéliste, une fois le mois ; l'office du Saint Sacrement, le jeudi, et celui de la Sainte Vierge, le samedi.

L'original sur papier, provenant de l'abbaye de Villesalem (Vienne), a été offert par moi aux archives du Comité des travaux historiques.

« ORDINIS FONTIS EBRALDI SUB REGULA SANCTI BENEDICTI.— SOPOR Maria Aloysia de Valence, abbatissa monasterii Fontis-Ebraldi, diœcesis Pictaviensis, ac generalis Superiorissa Ordinis eo nomine nuncupati et Sanctæ Sedi immediate subjecti, Sanctissimo Domino nostro Benedicto Papæ XIV humillimis precibus supplicavit, quatenus omnibus sui Ordinis utriusque sexus religiosis concedere dignetur indultum recitandi officia sancti Benedicti abbatis, dicti Ordinis fundatoris, semel in hebdomada, et sancti Joannis evangelistæ protectoris, semel in mense, sub ritu semiduplici, diebus ab Officio novem lectionum non impeditis ; idque etiam in Adventu et Quadragesima ; ac insuper facultatem recitandi iisdem temporibus officia quæ jam prædicto Ordini concessa fuerunt Sanctissimi Sacramenti, singulisteriis quintis, et B. Mariæ Virginis, singulis Sabbatis, pariter ut supra non impeditis. Et Sanctitas Sua, attentis peculiaribus circumstantiis in supplici libello supradictæ abbatissæ expressis, petitis benigne annuit. Die 3 novembris 1754.

X. B. DE M.

2. MANUSCRITS.

Le Catalogue semestriel de Saffroy, au Pré-Saint-Gervais (Seine), n° 24, novembre 1897, fournit ces renseignements :

11874. *Amoncourt* (Jean d'), Evêque de Poitiers, d'origine auvergnate. Lettre autographe signée à Guillaume de Dinteville, seigneur d'Echenay (Haute-Marne), capitaine de Langres. *Langres*, 15 avril 1557, 1 page in-4, 10 fr. Il lui annonce une nouvelle promotion de cardinaux, parmi lesquels

Jean Bertrandi, archevêque de Sens, Strozzi, évêque de Béziers, Trivulse, évêque de Toulon. Le duc était à Rimini et allait marcher sur la Calabre. « Mons. Carnavalet debvoit bientost arriver à la court. »

12041. *Billets* de confiance, remboursables en assignats, provenant de la collection de feu M. le baron Jérôme Pichon.

Saint-Maixent, 1792, 6 sols.	3 fr.
Saint-Maixent, 1792, 10 sols.	3 fr.
Saint-Maixent, 1791, 10 sols.	3 fr.
Saint-Maixent, 1791, 15 sols.	3 fr.
Saint-Maixent, 1791, 20 sols.	3 fr.

12284. *Carrosserie*. Promesse par Antoine Vincent, sellier de Paris, à Méry de Barbezières, seigneur de la Roche Chemerault, et à Claude Laubespine, sa femme, de leur faire et parfaire... un carrosse de huit piedz et demy de longueur... faict de boys d'orme, couvert de cuir de vache, et doublé par dedans de velours vert de Gennes... » Suit la description du carrosse, qui sera attelé de quatre chevaux et coûtera 243 écus sols. — Paris, 1^{er} juillet 1599, 2 p. in-fol., sig. des seigneurs. 3 fr.

12771. *Nassau* (Charlotte de), princesse d'Orange, duchesse de Thouars, princesse de Talmond, fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier (ex-abbesse de Jouarre), mariée à Claude de la Trémoïlle, duc de Thouars. Pièce signée, 22 mars 1602. Parchemin in-4 oblong.

Quittance du droit de lods et ventes, sur une terre sise au fief de Champrivé, près Louzy (Deux-Sèvres).

12772. *Bidal d'Asfeld* (Alexis), brigadier et inspecteur général des troupes de cavalerie de dragons à Poitiers, né vers 1648, tué devant Aix-la-Chapelle en 1689. Pièce signée, 1686. Parchemin in-8. 1 fr.

12773. *Etablissement* de communauté de biens entre Samuel Aubéry, écuyer, seigneur de Bignoux (Vienne, canton de Saint-Julien-l'Ars) et sa femme Olive de la Saussaye. Pièce signée. Paris, 20 septembre 1597. 3 p. et demie in-folio. 3 fr.

3. SIGNATURES D'ARTISTES.

M. Arnault, marchand d'antiquités à Poitiers, a en magasin plusieurs objets qui valent la peine d'être mentionnés.

1. Une jardinière Louis XIV, en faïence blanche, à décors rocaïlle rouges, fleurs bleues ou rouges et feuilles vertes. Elle est signée en rouge des deux initiales du fabricant et du nom de la ville.

LA

Angoulême

2. Miniature, représentant une tête de femme, signée en rouge sur le côté :

ROSALBA

3. Tête de jeune homme, avec la signature :

WEYLER

4. Joli tableau de jeune fille. Signé :

M FRAGONARD

1769

4. — BIBLIOGRAPHIE.

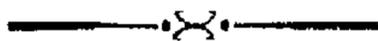
Revue de l'Art chrétien, 1898, 2^e livr. P. 127, note sur les « verrières de Sainte-Radegonde de la première moitié du xiii^e siècle ; p. 162, vignette de la Vierge. Peinture du xii^e siècle, à Saint-Savin (Vienne) ; p. 158-160, *Bibliographie*, par Mgr X. Barbier de Montault ; p. 169, annonce de la *Revue d'archéologie poitevine*, par M. Cloquet. « S'il est en France un érudit doué et outillé de la façon la plus parfaite pour entreprendre la publication d'une revue d'archéologie, c'est sans conteste le savant prélat poitevin. Nous serions heureux de le voir fonder un organe de l'archéologie générale. Quoique limitée au Poitou, nul doute qu'elle offrira l'intérêt le plus général, grâce à la faculté de sa direction d'élargir les questions qu'elle traite. »

5. FONTEVRAULT.

Un architecte anglais, M. Spiers, a publié, dans le *Bulletin monumental*, 1897, n^o 3, une étude sur les « églises à coupes ». Il y cite, p. 196 et 222, Fontevault, bâti de 1101 à 1119 et qu'il déclare n'avoir pas vu. « Les coupes, dit-il, se sont écroulées » : ce n'est pas exact, on les a rasées lors de la transformation de l'église en dortoirs. — Page 187, il cite S. Généroux.

6. CHATELLERAULT.

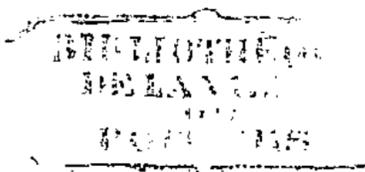
Le *Dictionnaire de la Bible*, par Vigouroux, 13^e fasc., col. 1516, mentionne que Elies Dupin, mort en 1719 et auteur de plusieurs ouvrages d'exégèse biblique et surtout de la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*, fut exilé à Châtellerault, à cause de ses opinions jansénistes.



La Vierge de La Puye

La maison-mère des Filles de la Croix, à La Puye (Vienne), a reçu en don un tableau d'orfèvrerie qu'elle désire aliéner pour subvenir aux besoins urgents d'une des écoles libres qu'elle dirige. Dans ce but, à ma demande expresse, on l'a exposé à l'ouvroir de la rue Sainte-Opportune, à Poitiers, où tout le monde est admis à le voir et admirer, avant qu'il quille peut-être notre département.

Cette vente, imposée par une dure nécessité, sera profondément regrettable pour nous, si elle nous prive définitivement d'un notable spécimen de l'art ancien dont nous avons le droit d'être fier ; mais du moins il sera possible d'en fixer le souvenir, grâce à la délicate attention de la Révérende Mère Générale, qui, tout en me consultant sur la valeur vénale, a bien voulu me confier le tableau pour que je puisse l'étudier commodément, le faire photographier et le publier dans la *Revue*, ce qui lui vaudra assurément une plus grande notoriété, car jusqu'à présent il est resté ignoré même en Poitou.



I

Le tableau comprend deux parties : un médaillon peint et un cadre d'orfèvrerie.

Le médaillon, peint sur cuivre rouge, est ovale, de cinq centimètres et demi de hauteur sur quatre de largeur. La peinture, protégée par une vitre jaunâtre, qui donne une teinte fausse, représente la Sainte Vierge avec son Enfant. Elle est à mi-corps, tournée vers la gauche (la droite du spectateur). Sa tête, légèrement penchée et voilée de gaze transparente, rayonne en jaune, de manière à éclairer tout le fond. Les longs cheveux, d'un ton roux, sont partagés sur le front et descendent sur les épaules. La peau a la couleur du froment, indiquée dans d'anciens textes comme la teinte propre de Marie. La robe est rouge et le manteau bleu se rehausse d'un galon d'or et d'une doublure jaune. La Vierge serre son Fils dans ses deux bras et le presse contre sa poitrine ; sa figure est visiblement préoccupée, comme si elle avait déjà le pressentiment de l'avenir : aussi le regard se porte-

t-il ailleurs que sur lui. L'Enfant, déjà grandelet, vêtu d'une chemise blanche à plis nombreux et à manches retroussées, se détourne, comme si tout à coup il était distrait des caresses qu'il prodigue à sa Mère ; la main droite se porte au menton, et la gauche à l'encolure de la robe par ce geste familier aux peintres qui lui fait rechercher le sein de sa mère. La figure est gracieuse, éveillée, intelligente ; les joues sont roses et les cheveux blonds.

En enlevant le fond, tendu de soie bleue, j'ai constaté que la plaque de cuivre était renforcée de plusieurs feuilles de papier, pour qu'elle ne jouât pas : preuve évidente d'une adaptation nouvelle.

La composition dénote une main habile, exercée, car le dessin est d'une réelle correction et, pour être naturel, il ne verse pas dans le réalisme ou, si l'on veut, l'humanisme, qui fait trop oublier la Divinité.

Je ferai deux reproches à cette miniature : l'aspect en est plutôt fané, parce que les couleurs n'en sont ni vives ni franches ; la pâte est épaisse et tend à s'écailler, comme à la suite de repeints qui ont altéré la clarté et la finesse d'une première touche.

Puis, je trouve le médaillon un peu à l'étroit dans son cadre d'or ; il y est comme resserré et manque d'air pour son développement normal. Aussi je suis fortement tenté de croire que cette Vierge est une pièce de rapport, introduite postérieurement dans le cadre pour remplacer une miniature d'un autre genre, probablement un portrait de femme, peint dans des couleurs plus gaies. Rien, en effet, n'indique dans l'ensemble du cadre une destination religieuse, qui, en conséquence, ne s'impose pas, tandis qu'une figure mondaine serait là dans un milieu plus convenable et pour lequel elle semblerait faite.

Cette impression, qui a été la première — on assure que c'est toujours la meilleure et l'expression de la vérité —, me reste après un examen attentif et prolongé. Aussi je m'y arrête, sans que je puisse expliquer la raison de la substitution.

La date d'exécution n'est pas douteuse : nous sommes à une des bonnes époques de l'art pictural, qui est le xvii^e siècle. Je serai moins affirmatif pour la nationalité ; en tout cas, je ne songe pas à l'école française, mais plutôt à l'école espagnole, quoiqu'on ait parlé d'art italien.

II

Le cadre a des parties multiples : un ovale pour le médaillon central, un carré pour le tableau, un couronnement et un revers, toutes choses qu'il importe d'examiner successivement.

L'ovale d'encadrement, large d'un peu plus d'un centimètre, est en or, repoussé, repercé à jour et retouché au burin. Sur la bordure interne, découpée en pointes de diamant, s'appuient des rinceaux, dont les tiges feuillues se croisent, se séparent et s'entrelacent avec souplesse et ingéniosité. Ce fond, d'un jaune pâle (l'or est à un bas titre), s'avive de gouttelettes d'émail qui simulent des pierres précieuses ; les couleurs sont blanc, vert et bleu. La pâte vitreuse est simplement parfondue, ce qui fait qu'elle est plutôt mate, le brillant s'obtenant par le polissage ; mais il y a cette particularité que, pour varier les tons, cet émail est pointé, au milieu, d'une gouttelette d'autre nuance, blanc sur bleu ou sur vert, gris sur blanc.

Le cadre a la forme rectangulaire, de douze centimètres de haut sur onze de large. Un listel uni forme bordure et arrête l'œil, qui a besoin de savoir où finit le travail de l'orfèvre. Les rinceaux recommencent sur un plus grand module, toujours ondoyants et souples ; les tiges restant unies, les feuilles se détachent par des stries ou un pointillé qui donnent de la vigueur. Le développement part des angles pour aboutir au milieu de chaque côté. Une double collerette de dents de scie et de feuilles rondes circonscrit la découpe du cadre, à l'endroit où il rejoint le médaillon.

Les ajours laissent voir la plaque du fond qui était légèrement dorée, de manière à faire contraste entre les deux surfaces, l'une plane et l'autre mouvementée : cette dorure n'apparaît plus que par endroits, car toute la pièce a été un peu trop nettoyée, au détriment de cette patine vénérable qu'apportent les siècles : un objet d'art ne gagne pas à être rajeuni, l'appropriation n'exigeant pas un récurage minutieux, comme on fait pour la chaudronnerie. Cette plaque rapportée est une feuille de clinquant en cuivre rouge, argentée, puis dorée très superficiellement du côté où elle devait être visible.

Le cadre est surmonté d'un fronton, semblable à celui des miroirs, qu'on nommait *chapiteau*, parce qu'il forme comme un chef. Sa hauteur est de quatre centimètres et demi. Il a l'aspect

d'un triangle bas et écrasé, mais penché en avant, par un sentiment esthétique très prononcé qui vise à l'effet. Au centre du tympan, un cartouche, à contours irréguliers, exhibe, dans un écusson circulaire, en bouclier, une croix fleurdelisée, qui ne peut être ici un signe de religion, mais les armoiries propres du personnage qui commanda le tableau. De ce cartouche s'échappent des enroulements feuillagés, qui ont grand air et qui retombent latéralement pour relier le chapiteau au cadre qu'il orne et complète.

Le style du cadre plaît par son ingéniosité et son originalité : on y sent la main d'un artiste, sûr de lui, mais sous l'influence à la fois de son époque et de sa patrie. Aussi, tout en admirant son dessin large et fécond, on ne peut s'empêcher de faire quelques réserves sur la lourdeur des reliefs, où l'orfèvre a cru faire riche en prodiguant des détails pas assez dégagés : l'épaisseur du type nuit infailliblement à son élégance.

A l'instar de la peinture, je conclus, comme date, le xvii^e siècle à son apogée et l'Espagne comme nationalité de l'orfèvre, qui aurait bien fait de signer une œuvre de cette qualité.

III

Le montage de la pièce témoigne d'un soin particulier. Elle est appliquée, en effet, sur une âme en bois de noyer, peint en rouge au rebord, avec lequel elle fait corps par un système, fort bien entendu, de huit écrous d'argent, rivés au revers, où l'on peut, à volonté, les mettre ou enlever à l'aide d'une petite pince. Ces clous saillissent en avant : aux angles, ce sont des boules ou cabochons, qu'entourent des rinceaux ; à chaque milieu, c'est un bouton, piqué sur une fleur crucifère. C'était une manière habile de dissimuler le mode d'affixion sur la planchette.

J'ai parlé de nettoyage : on a été plus loin. J'en ai acquis la preuve en dévissant les écrous d'angle. Ces clous à tête ronde unie me choquaient, ils détonnent sur l'ensemble : en les enlevant, j'ai trouvé par-dessous l'état primitif, qui est une marguerite à six lobes, à laquelle il ne manque que le pistil central, que l'on peut supposer analogue au bouton des fleurs cruciformes. La photographie donne l'état ancien à deux des angles supérieur et inférieur ; je tenais à constater cette petite découverte,

qui aura pour résultat immédiat de continuer la restitution aux deux autres angles.

L'indice, j'en conviens, est bien mince ; cependant, j'entends en tirer parti, car il vient en confirmation de mes premiers soupçons. J'avais admis la possibilité ou plutôt la vraisemblance d'un portrait de femme à la place d'une image de la Vierge ; j'avais même insinué qu'on pouvait la nommer par les armes de sa famille, exposées bien en évidence. Maintenant, j'irais jusqu'à dire qu'elle se nommait *Marquerite*, cette fleur décorant les quatre angles du cadre, à moins qu'on ne veuille y voir, ce qui est également probable, des myosotis, qui feraient allusion à un souvenir précieux, pour qui est fidèle, car le moyen âge, par le nom qu'il donnait à la jolie fleur bleue, lui attribuait une signification précise : *Ne m'oubliez mie*.

Après cet examen minutieux, je suis en droit de conclure que la dévotion a sanctifié tardivement un objet profane à l'origine, et que ce tableau intime ou pieux, souvenir de famille, est assurément une des plus coquettes choses que le xvii^e siècle ait produites. Nous devons tout particulièrement des remerciements aux Sœurs de La Puye, qui ont eu la bonne pensée de faire connaître, par notre intermédiaire, ce petit monument d'art espagnol, venu on ne sait comment dans notre province.

X. BARBIER DE MONTAULT.



JEANNE-BAPTISTE DE BOURBON

32^e Abbessse de Fontevrault (1637-1670)

La gravure que nous donnons avec ce numéro, a été tirée sur une planche en cuivre, qui ne provient point des collections de Claude Ménard. Nous l'avons acquise pour le Musée des Antiquités d'Angers, au mois d'avril 1861. Elle représente : *Madame Jeanne Baptiste, Fille L. de France, Abbessse Chef et Générale de l'abaye et Ordre de Font-Euvrault. Etatis suæ 41. anno 1648*, ainsi qu'on lit au bas.

Nous ferons remarquer que cette abbessse y porte la crosse, volutée en dehors, et anneaux à la main droite.

Cette gravure, du xvii^e siècle, bien qu'elle ne soit pas artistement faite, a de l'intérêt néanmoins quant au sujet.

Un second portrait de cette abbesse existe aussi dans la sacristie de Notre-Dame de Nantilly, à Saumur. Il est sur toile et à l'huile ; on y lit cette inscription en minuscules : *Madame Jeanne Baptiste de Bourbon, décédée le 16^e de Janvier 1670.*

Son écusson est surmonté d'une crosse en pal et en dehors, passée au centre d'une couronne fleurdelisée.

Un troisième portrait de la même abbesse se voit encore à Fontevrault, peint sur muraille dans l'ancienne salle capitulaire.

Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée de France, fille de Henri IV et de Charlotte des Essarts de Romorantin, naquit en 1608 ; elle avait pour sœur du même lit Marie-Henriette, abbesse de Chelles (1). Si le roi vert galant n'eut pas toujours une vive sympathie pour les couvents, on conviendra du moins que sa propre lignée les peupla d'esprits distingués.

Jeanne-Baptiste fut d'abord professe à l'abbaye de Chelles, puis après coadjutrice de Fontevrault ; élue en cette charge le 13 décembre 1624, elle ne commença pas à l'exercer avant le 23 janvier 1625, époque de son arrivée. Elle avait alors 17 ans ; comme c'était une personne capable, elle mérita plus tard de se voir appelée au gouvernement du monastère, et fut nommée abbesse en 1637.

A peine installée, on la vit faire de fâcheux changements dans l'intérieur de l'église. Sur ce point, les archéologues la blâmeront toujours. En effet, Jeanne se permit en 1638, afin de poser la grande et belle grille du chœur, qui est présentement au-devant de la Préfecture d'Angers, se permit, dis-je, de déplacer les tombeaux de Henri II, roi d'Angleterre ; d'Aliénor, son épouse, duchesse d'Aquitaine, femme répudiée de Louis VII, roi de France ; de Richard, leur fils, surnommé Cœur-de-Lion, aussi roi d'Angleterre, et d'Elisabeth de la Marche (Isabelle d'Angoulême), qui, veuve de Jean, roi d'Angleterre surnommé Sans-Terre, prit l'habit de religion céans.

Elle fit plus : elle détruisit, toujours dans le même but : 1^o le tombeau de Jeanne d'Angleterre, sœur du susdit Richard,

(1) Morery, au mot *Henry IV*. — Grandet, *Vie du frère Jean-Baptiste*. — *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1854. — Bodin, *Angers*, t. 2, p. 558, édit. de 1823.



MADAME JEANNE BAPTISTE
*Fille R. de France. Abbess, Chef et Generalle de
l'Abaye et Ordre de Font-Eurauld. Ætatis
suæ 41. anno 1648*

femme en premières noccs de Guillaume, roi de Sicile, et, en secondes, de Raymond VI, comte de Toulouse ; 2^o le tombeau de Raymond VII, fils de la précédente et dernier comte de la maison de Toulouse, substituant en outre aux effigies primitives qui étaient *couchées*, deux statues modernes à genoux. Puis elle compléta son œuvre, en érigeant une table de marbre, où elle eut pourtant le bon esprit de faire graver les noms de tous les rois, reines, princes et princesses qui avaient été inhumés à Fontevrault. Et c'est cette même table qui fut sciée avec d'autres inscriptions provenant de la même église, toutes pour être, d'une façon malencontreuse, employées à former les cheminées de marbre du château de Saint-Médard, commune de Chouzé (1).

Il faut bien avouer que Jeanne-Baptiste de Bourbon avait été précédée dans tous ces changements par Louise de Bourbon de Lavédan, trente et unième abbesse, qui, en 1623, voulant faire reconstruire le maître-autel, se crut obligée de reculer le tombeau du fondateur Robert d'Arbrissel (2), et même de lui en faire construire un nouveau dont le socle était en marbre noir et la statue en marbre blanc (3).

Mais revenons à notre abbesse Jeanne Baptiste, pour dire qu'en l'année 1640, elle eut de pénibles luttes à soutenir contre les religieux de Fontevrault, qui devaient être constamment, en vertu de la règle du fondateur, soumis à l'abbesse. Ceux-ci voulurent néanmoins secouer le joug féminin et s'emparer de l'autorité. Deux tentatives du même genre avaient déjà été faites en 1520 et 1523, mais sans succès ; celle de 1640 ne réussit pas mieux, car Jeanne obtint un arrêt du conseil confirmatif des anciens droits et privilèges. Cet arrêt maintenait les abbesses dans leur autorité « sur toutes les religieuses et religieux résidents en leurs couvents et monastères tant au spirituel qu'au temporel... Ordonnant Sa Majesté qu'un libelle imprimé, sous le titre de *factum*, sera lacéré, et que pardon sera demandé à ladite dame abbesse, tant pour elle que pour les prieures et religieuses dudit Ordre ».

Le 4 octobre 1640, notre abbesse pose sa signature ainsi :

(1) *Répert. archéol.*, mai 1860.

(2) *Revue d'Anjou*, mars-avril 1854, p. 139.

(3) Piganiol de la Force, t. 8, p. 108. Le Musée des Antiquités d'Angers possède le cuivre représentant ce tombeau, refait en 1623.

J. Baptiste de Bourbon f. de France, sur un acte que nous possédons et qui est intitulé : « *Déclaration* que met et baille par devant vous, Messieurs les commissaires établis pour le roy notre sire pour la recherche des droits d'admortissement dubs à Sa Majesté par les gens de main morte dans l'estendue de son obéissance, dame Jeanne Baptiste de Bourbon, fille légitimée de France, abbesse du monastère chef et generale de l'Ordre de Fontevrault, immédiatement sujet au Saint Siège apostolique, de tout le bien qu'elle possède à cause de sa dicte abbaye de Fontevrault et membres unis à icelle. »

C'est une sorte d'inventaire de toutes les forces et charges de l'abbaye. On y voit que la maison de *Haute Mulle*, sise à Angers dans la cité, appartenait encore à Fontevrault, en 1640 (1) ; qu'en l'année 1618 « a été acquis par dame Louise de Bourbon, lors abbesse... de François Dalangan, escuier, sieur d'Estival et Judicq Foucquet sa femme, une maison... située en la ville de la Flèche... tant sur la rue descendant de l'église Saint-Thomas en la rue Notre-Dame, que sur la rue descendant de ladite église Saint-Thomas au port Luneau... pour le prix et somme de 6000 livres, laquelle maison fut acquise pour l'accroissement d'un séminaire que ladite feu dame abbesse (Louise de Bourbon Lavedan, prédécesseur immédiate de l'abbesse Jeanne-Baptiste) voulut établir et ériger en ladite ville de la Flèche... C'étoit la demeure et séjour des jeunes religieux de l'Ordre de Fontevrault qu'on y entretenoit pour les études au collège royal des pères Jésuites au lieu de la Flèche. »

Nous avons certaine raison de croire que le pensionnat de l'hôtel de Haute-Mule, qui, depuis le xii^e siècle, conduisait les jeunes religieux fontevristes à l'Université d'Angers, fut abandonné vers le xvii^e siècle, pour celui de la Flèche, qui les menait aux savantes leçons des Jésuites.

L'acte de Déclaration de l'abbesse Jeanne-Baptiste nous fait encore connaître d'intéressantes particularités, savoir, que Fon-

(1) Péan, p. 66, s'exprime ainsi : « L'hôtel de Haute-Mule appartenait autrefois aux Fontevristes qui l'ont vendu, et c'était là qu'on envoyait les jeunes religieux de cet Ordre étudier à l'Université d'Angers... Il a été bâti, à ce qu'on croit, par un duc d'Anjou; il est occupé aujourd'hui par des séculiers ».

On lit dans la dissertation sur *l'ancienneté* de l'Université d'Angers, imprimée en 1736, ce passage, p. 27 : « L'hôtel de l'abbaye de Fontevraud, situé à quelque distance de l'église cathédrale d'Angers, aujourd'hui appelé l'hôtel de Haute-Mule, servait à loger les étudiants religieux de Fontevraud ; on croit que c'est au sujet de cette maison que saint Bernard, prenant le parti de l'abbaye de Fontevrault (au xi^e siècle), écrivit à l'évêque Ulger sa lettre 200^e. »

tevrault avait des propriétés près la ville de Blois, au Plessis-Guédon ; au diocèse de Luçon ; puis près de Fontenay-le-Comte ; puis dans le Périgord, dans l'Angoumois, dans l'Anjou et notamment le minage de la ville de Saumur, et le fief de Laleu ; enfin à Montsoreau, à Baugé, à Chavagne près Brissac, à Longué, à Turquant, à Erigné près les Ponts-de-Cé, à la Plaine-de-Vihiers, etc.

Le même acte nous apprend que, parmi les officiers du couvent, étaient : un médecin, un chirurgien, un apothicaire, un argentier, un organiste, un brodeur, deux solliciteurs, dont l'un à Fontevault et l'autre à Paris « pour la sollicitation des affaires qui sont pendantes tant au Grand Conseil qu'au privé Conseil de Sa Majesté et au Parlement. »

Cet acte nous fait en outre savoir que ledit monastère était tenu de donner l'hospitalité « à tous les religieux des autres Ordres et autres ecclésiastiques qui passaient audit Fontevault ; qu'il en résultait une dépense annuelle de plus de dix mille livres » ; qu'« en outre la taxe des décimes ordinaires et extraordinaires et subvention des deniers deubs à Sa Majesté, montait à la somme de mille livres par chacun an », pour la seule abbaye, qui renfermait, vers 1640, deux cent trente religieuses et cinquante religieux.

En 1642, notre abbesse Jeanne-Baptiste fait imprimer la Règle de l'Ordre de Fontevault, Paris, in-18 de 364 pages ; il en existe un exemplaire au musée diocésain qu'a fondé Mgr Barbier de Montault.

En 1645, elle entreprend d'obtenir la canonisation de Robert d'Arbrissel ; mais Rome, qui met une sage lenteur à ce genre de procédure, ne s'est pas encore prononcée ; elle sait attendre pour ses investigations canoniques jusqu'à ce que pleine lumière soit faite ; elle possède la faculté d'avancer, de s'arrêter, de reprendre, sans jamais oublier ; la durée des siècles ne l'effraye pas : aussi l'affaire est en instance, mais nous ne doutons point qu'un jour ou l'autre, elle ne se termine à l'avantage de Robert d'Arbrissel, malgré les calomnies dont sa mémoire a été l'objet (1).

En 1669, Jeanne-Baptiste de Bourbon fait imprimer à Paris, in-8° de 467 pages, les « Offices propres des festes particulières

(1) Voir sur la reprise de cette cause, qui paraît définitivement abandonnée, le tome XI de mes *Œuvres complètes*, p. 572 et suiv.

de l'Ordre de Fontevrault, réduits à la forme du bréviaire romain, revus, corrigés et approuvés des docteurs ». Il s'en trouve un exemplaire au musée diocésain.

Parmi les dons qu'elle fit à Fontevrault, on cite la très belle grille du chœur, dont nous avons déjà parlé, et qui, pendant la Révolution, fut enlevée pour être placée au-devant de l'hôtel de la Préfecture où on la voit encore. On cite également diverses tapisseries de haute lice, ornées de son chiffre J. B., et de son écusson, entouré d'une couronne d'épines ; cet écusson est de France, brisé d'une bande. Le musée diocésain, situé à l'évêché, possède trois de ces tapisseries, représentant : 1° saint Louis, en pied ; 2° l'une des trompettes de l'Apocalypse ; 3° l'adoration de la bête à sept têtes.

Jeanne-Baptiste mourut le 16 janvier 1670, à l'âge de 62 ans. Jalouse, jusqu'à sa dernière heure, des droits de son couvent, elle crut devoir répliquer au religieux qui lui présentait l'hostie et qui lui récitait cette formule : « Accipe soror viaticum », elle crut devoir, dis-je, répliquer ceci : « Dites *Mater*, un arrêt vous l'ordonne ».

Cette jalousie de ses droits se manifesta surtout un jour qu'ayant perdu un procès à la grande Chambre, elle alla s'en plaindre au premier président Molé, lui disant : Savez-vous bien que je suis du sang de France ? — Eh ! oui, Madame, répliqua Molé, je sais que vous en êtes, et du plus chaud (1).

Ces lignes valent un portrait.

V. GODARD-FAULTRIER.

Cette notice, extraite du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861, p. 161-167, demande à être complétée par la description de la planche que possède le musée d'Angers et dont M. Michel, son directeur, a bien voulu me communiquer une épreuve, sur laquelle a été fait le cliché publié ici.

Le cuivre gravé, haut de quatorze centimètres et demi et large de dix, n'a d'importance qu'au point de vue du portrait, qui doit être ressemblant. L'abbesse, vue presque de face, debout et jusqu'au-dessous de la taille, ressort sur un fond uni, à tailles horizontales, avec un rideau relevé sur le côté à droite. Elle tient de la main droite une crosse, à large volute feuillagée,

(1) *Revue d'Anjou*, mars-avril 1854, p. 141.

ournée en dehors pour témoigner qu'elle est exempte de la juridiction de l'évêque de Poitiers. Elle porte trois anneaux à la main gauche, posée sur la poitrine, à l'index, au medius et à l'annulaire. Son costume se compose d'un voile noir, doublé de blanc et bordé de noir; d'une guimpe blanche empesée; d'une robe noire, à manches étroites, et d'une coule, noire aussi, à larges manches.

X. B. DE M.

INVENTAIRE

DU

CHATEAU DE LA ROCHEPOZAY, EN 1471.

André Duchesne, dans son *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners*, Paris, 1634, pages 64 et 67, aux *Preuves du livre second*, relate en ces termes la prise des bijoux et autres objets mobiliers du château de la Rochepezay (Vienne), et en fait l'inventaire :

I

1471. Information du pénultième décembre mccccxxi, contre Prigent Frotier, Seigneur de Preuilly (1), lequel, le xix novembre précédent, avoit pris et volé tous les biens et argent de Dame Loyse de Preuilly (2), qui fait faire l'information, s'estant saisi avec cinquante hommes de la Tour de la

(1) « Preuilly, Baronnie, tient du Roy, à cause de la Comté de Loches. » (Duchesne.) — Preuilly, autrefois en Touraine, fait partie du département d'Indre-et-Loire.

(2) Eschivart de Preuilly, troisième du nom, « seigneur de Preuilly et de la Rochepezay », eut pour « première fille Louise de Preuilly, conjointe avec Geoffroy Chasteigner, Seigneur de Saint Georges de Rexe et de la Salle d'Aistré », dont Duchesne indique ainsi la situation : « Saint-Georges de Rexe en Saintonge, à trois lieues de Niort, tient de la Baronnie de Frontenay-l'Abbatu. — La Salle d'Aistré, en Anis, tient du Roy à cause du chasteau de la Rochelle ». « Dans la maison duquel elle apporta depuis les seigneuries de la Rochepezay et d'Andoville en Beausse... Finalement la mesme Dame trespassa le vingt cinquième jour de Febvrier, l'an 1474, et fut inhumée en l'Abbaye de la Mercy-Dieu, fondée par ses prédécesseurs, avec cet Épitaphe :

CY GIST DAME LOYSE DE PREVILLY DAME
DE LA ROCHEPOZAY, VEVVE DE MESSIRE
GEOFFROY CHASTEIGNER CHEVALIER SEI-
GNEVR DE SAINT GEORGES DE REXE, ET TRES-
PASSA L'AN 1474. LE 25. IOVR DE FEBVRIER. DIEV
LVY FACE PARDON. AMEN.

« Il y eut accord passé entre elle et Pierre Frotier, le xxvi^e jour de Juin l'an 1440 en la présence de Marguerite de Preuilly (épouse de Pierre Frotier) et des Abbez de Saint Jouin et de Foncombault. Auquel accord elle prend la qualité de Dame de la Rochepezay ». (Duchesne, p. 143 et suiv.)

Rochepezay. Le roy Louis XI envoya Tristan l'Hermitte son Grand Prévost, pour faire rendre La Rochepezay et tout ce qui y avoit esté pris et donna lettres pour cet effet à Tours le xv May mccccclxxii, de son règne l'an onzième (1). Ladite information porte qu'elle estoit aagée de xc ans, et ne se pouvoit lever du lit, lorsque ledit Frotier prit la Tour de la Rochepezay. Qu'elle estoit la plus riche et la plus puissante dame de ce pays-là et que lors il y avoit xlv ans ou environ que Geoffroy Chasteigner, chevalier, son mari, estoit mort; par le décès duquel ladite Loyse avoit eu de grands et notables meubles. Lorsque Prégent Frotier prit la Rochepezay, il alla voir ladicte Loyse et luy dict qu'il alloit en Poictou et n'avoit voulu passer outre sans la voir, puis se saisit de la Rochepezay, disant que c'estoit par commission du roy. Et Loyse luy demandant à la voir, il dit qu'il l'avoit laissée à Preuilly, et fit semblant d'y vouloir establir commissaires pour le roy, ce qu'il ne fit. Loyse de Preuilly disoit que ses enfans (2) et leurs prédécesseurs avoient toujours bien et loyaument servy le roy, sans avoir pris ne tenu autre party que le sien, et que Prégent Frotier luy avoit emporté la valeur de vingt mille escus...

Prégent Frotier fit donner à entendre au roy Loys XI que les enfans de Pierre Chasteigner (3), chevalier, Seigneur de Saint Georges, estoient allez au service de Monsieur Charles Duc de Guyenne, frère dudit roy Loys XI et mesmement un nommé Guyon Chasteigner, fils aîné dudit Pierre. Par ce moyen, il obtint un mandement par lequel le roy lui donnoit la garde de la ville et chasteau de la Rochepezay, pour icelle bien seurement garder et son mandement ne contenoit autre chose. Combien que Loyse de Preuilly et ses enfans l'eussent bien gardé, et avoient bien de quoy la garder aussi bien ou mieux que ledit Frotier. Sous cette couleur, Frotier vola l'argent et les joyaux de ladite Loyse, brisant les coffres. Il y eut décret de la Cour de Parlement pour prendre au corps ledit Frotier et le conduire à la Conciergerie de Paris et faire saisir tous ses biens; et pareil jugement fut donné contre cinq ou six des plus notables complices de ce vol. Frotier fit évoquer le procès au Grand Conseil du roy, par le moyen de Charles d'Anjou, Comte de Guise, au service duquel estoit ledit Frotier, qui avoit espousé la niepce de l'évesque de Poitiers. Au Grand Conseil, il fut ordonné que La Rochepezay seroit remise entre les mains de Loyse de Preuilly et de ses enfans, et que pour les biens qu'elle avoit perdus elle en seroit creue par son serment. Tristan l'Hermitte, Grand Prévost de l'Hostel du Roy, fut commis pour aller sans délai à la Rochepezay pour faire exécuter cet Arrest. Mais parce qu'il étoit compère dudit Frotier, il en différoit l'exécution, pour obliger Louyse de Preuilly à un accord.

(1) Ces lettres sont rapportées textuellement par Duchesne, pages 64-67 des *Preuves*.

(2) Geoffroy Chasteigner et Louise de Preuilly eurent quatre enfans: « Guyon Chasteigner; Pierre Chasteigner, chevalier, seigneur de la Rochepezay, de Saint-Georges de Rexe, de la Rochefaton (tient de la Baronnie de Partenay) et de la Salle d'Aistré; Jacques Chasteigner, seigneur d'Yzeure, du Breuil, près de la Rochepezay et d'Andonville en Beausse; François Chasteigner, seigneur de Bourdigale », qui épousa « Ysabeau de Couhé, fille de Jean de Couhé, seigneur de la Rocheague de Chastillon ». (Duchesne, p. 153-154.)

(3) Pierre Chasteigner eut cinq enfans de Jeanne de Varèze: « Guy Chasteigner, chevalier, seigneur de la Rochepezay, de Saint Georges de Rexe, de la Rochefaton, ... eschancon ordinaire des Roys Louys XI et Charles VIII; Jean Chasteigner, chevalier, Seigneur de Lindoys, première chastellenie de la Baronnie de Montberon) et de la Melleraye (tient du Roy à cause de Fontenay-le-Comte); Pierre Chasteigner, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Hiérusalem, à Rhodes; Bertrand Chasteigner, doyen de l'Église cathédrale de Saintes; Jeanne Chasteigner, qui espousa Charles Cathus, chevalier, seigneur des Granges près Talmont et de Saint-Généroux. » (Duchesne, p. 185 et suiv.)

II

Déclaration de partie des choses qui furent prises au chasteau de la Roche-pozay, lorsque Prigent Frotier, Seigneur de Preuilly, prit ledit chasteau l'an MCCCCLXXI, lesquelles Monseigneur de Saint Georges demandoit :

1. Les anneaux du Seigneur et Dame de Saint Georges, trois en nombre, esquels il y avoit deux diamants et un ruby.
2. Un signet (1) d'or, pesant six escus.
3. Et deux verges (2) d'or.
4. Dix-huict cens escus en or, en Royaux (3) escus, vieux et neufs, et quarante livres en monnoye, qui estoient dans le coffret où estoient lesdits anneaux.
5. Vaisselle d'argent, vii tasses, chacune de deux marcs.
6. Un Bassin, pesant sept marcs ou plus, avec une aivière (4) pesant trois marcs et demy, auquel bassin et aivière sont les armes dudit Seigneur (5) et dame de Saint George (6).
7. Deux Salières, pesant un marc chacune.
8. Six Cuillères d'argent, bonnes et fortes.
9. Les Lettres des acquets faits, avec plusieurs autres papiers.
10. Unes Brigandines (7).
11. Une Salade (8).
12. Et une Arbalayste (9) de dix-huit carreaux (10), avec un Thouret (11).

(1) « *Signet*, vieux mot, cachet » (Furetière).

(2) « *Verge* se dit d'un anneau sans chaton que l'époux donne à sa femme quand ils se marient et qui sert à arrêter sur le doigt quelque autre bague. » (Furetière.)

(3) « *Royal*, monnoye d'or battue sous le règne de Philippe le Bel... Les *petits royaux* valoient 11 sols parisis ou environ six livres. Les *gros royaux* valoient le double des petits... On l'appelloit *royal*, parce que le Roi y étoit représenté vêtu de ses habits royaux » (Furetière).

(4) *Sic* pour *aivière*, de l'ancien français *aive*, eau, dont est resté dans notre langue le mot *évier*.

(5) « D'or, au Lyon de synople passant. » (Duchesne, p. 163.) Au lieu de *passant*, il serait plus exact de dire *posé*, par allusion à la seigneurie de la Roche-pozay.

(6) « D'or, à 3 aigles d'azur esployées », qui est Preuilly. (Duchesne, p. 135.)

(7) « *Brigandine*, sorte de pourpoint armé, formant cuirasse, quelquefois muni de manches et de braconnière » (*Gloss. arch.*).

(8) « *Salade*, en termes de guerre, est un léger habillement de tête que portent les chevaux légers, qui diffère du casque en ce qu'il n'a point de crête et n'est presque qu'un simple pot. » (Furetière.)

(9) « Arme manuelle, attribuée aux troupes légères » (*Gloss. arch.*). Furetière est plus précis : « *Arbaleste* ou *arbalète*. C'est une sorte d'arme qui n'est pas à feu. Elle est composée d'un arc d'acier, monté sur un fût de bois qu'on appelle *monture*, d'une corde et d'une fourchette. On la bande avec effort par le secours d'un fer propre à cet usage. Elle sert à tirer des bales et de gros traits appelés *matras*, et alors on la nomme *arbalète à jalet* ».

(10) « *Carreau* est une arme de trait ou ilèche quarrée qu'on tire avec une arbalète. » (Furetière.)

(11) Le touret avait fait donner à cette espèce d'arbalète le nom d'*arbalète à tour* : c'était une « machine, fixe ou roulante, montée sur affût ou sur chevalet, portant un arc qui atteignait parfois jusqu'à dix mètres de longueur ». *Le Glossaire archéologique*, qui donne cette définition, montre, p. 46, dans une vignette, l'emploi de deux tourillons latéraux, servant à bander l'arc.

13. L'Espée d'armes, que ledit Seigneur de Saint Georges bailloit à Jean Chasteigner, quand il alloit à l'armée pour le Roy.

Pierre Chasteigner, Seigneur de la Rochepozay, et Jeanne de Varèze (1), sa femme, articulent ce que dessus, entr'autres choses, en leurs demandes.

X. BARBIER DE MONTAULT.

LE MISSEL ET PONTIFICAL

D'ÉTIENNE DE LOYPEAU, Evêque de Luçon (2)

Dans une récente visite à la bibliothèque du chapitre de Bayeux, qui m'avait été ouverte avec le plus gracieux empressement par M. le vicaire général Duvelleroy, je remarquai un volume in-folio, dont les peintures et les ornements attirent généralement l'attention des amateurs. C'est un missel qui, outre les messes, contient les prières et les cérémonies propres aux évêques, telles qu'on les trouve habituellement dans les pontificaux, c'est-à-dire la confirmation, les ordinations, la dédicace des églises, le sacre des rois et des reines, celui des évêques, la bénédiction des abbés. On peut donc le désigner sous le titre de Missel et pontifical.

Le livre est depuis longtemps à la cathédrale de Bayeux ; il lui fut légué le 12 avril 1474 par Louis d'Harcourt, patriarche

(1) Varèze porte : « Escartelé : au 1 et 4, d'or ; au 2 et 3, de gueulle. » (Duchesne, p. 169.)

« Estant fort âgée et surprise de maladie à la Rochepozay, elle (Jeanne de Varèze) y fit son testament le 23^e jour d'Octobre 1501. Par lequel elle esleut sa sépulture en l'église du lieu, dans la chappelle de saint Jacques, où elle fonda, durant le reste de sa vie et vingt après, vigiles des morts, avec une grande messe à notes, vespres et complies. Donna au maistre d'escole de la Rochepozay une maison près la chapelle de Saint Barthélemy en la vieille ville du mesme lieu, afin que tous les samedis il amenast ses escoliers ayder à dire et chanter la Grande Messe susdite et que, tous les soirs des jours non fériables, ils dissent un Salut de Nostre Dame en la chapelle de Saint Barthélemy, avec suffrages et oraisons. Elle assigna aussi à quatre chapellains, pour faire les services précédents, quarante huit livres tournois de rente sur sa Terre et Seigneurie de Chemereau en Limalonges, de Brutz et des Favières en la Chastellenie de Civray. Légua à Estienne Chesneau, curé de la Rochepozay, et à ses successeurs, une mestairie, assise en la Seigneurie des Baudiments, en la paroisse de Coussayles-Bois, nommée *Les Brelinières*, laquelle elle avoit acquise, pour dire toutes les semaines une messe à perpétuité, chacun jour de samedi. Défendit à ses héritiers qu'ils ne fissent point d'offrande feinte, comme l'on faisoit souvent, le jour de ses obsèques, ny aucune chose tendant à la gloire du monde. » (P. 184-185.)

(2) Je dois des remerciements particuliers à M. le chanoine Deslandes, archiviste du chapitre de Bayeux, qui m'a offert le tirage à part de cette notice, extraite de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1887, t. XLVIII, et à M. Léopold Delisle, de l'Institut, qui m'a autorisé à la reproduire, avec beaucoup de bienveillance.

de Jérusalem et évêque de Bayeux (1). Mais l'exécution trahit une époque beaucoup plus ancienne. Le caractère de l'écriture et le style des peintures nous reportent à la fin du xiv^e siècle. L'aspect général du volume rappelle plusieurs des manuscrits qui ont été copiés et peints à cette époque pour le duc de Berry, frère de Charles V. Cette ressemblance, dont je fus frappé en ouvrant le Missel et pontifical de Bayeux, m'engagea à l'examiner avec un peu d'attention.

Au premier abord je reconnus que certains passages du texte dénotaient une origine poitevine. Cette origine est indiquée par trois articles du calendrier :

« 5 idus julii. Savini abbatis. Translatio sancti Benedicti.

« Idus julii. Radegundis regine (2).

« 19 calendas decembris. Fortunati, episcopi Pictavensis ».

Dans le calendrier, la fête de saint Hilaire est indiquée en grosses lettres rouges, comme les principales fêtes de l'année.

Elle est encore mieux démontrée par les noms des pontifes, des confesseurs et des vierges qui sont invoqués dans les litanies des Saints, à la cérémonie des ordinations et à l'office de la veille de Pâques. On lit dans les premières (3) :

« Sancte Silvester. S. Hylari. S. Martine. S. Benedicte. Omnes sancti confessores.

« Sancta Maria Magdalena. S. Radegundis. S. Katerina. Omnes sancte virgines. »

Et dans les secondes (4) :

« Sancte Hylari. S. Marcialis. S. Martine. Omnes sancti pontifices.

« Sancte Benedicte. S. Maure. S. Maxenti. Omnes sancti confessores.

« Sancta Maria Magdalena. S. Radegundis. S. Felicitas. Omnes sancte virgines. »

(1) Note moderne mise en tête du volume. M. Deslandes, curé de Robehomme, a bien voulu me communiquer d'importants renseignements sur ce manuscrit. Il m'avertit d'abord que ce livre figure dans les termes suivants sur l'inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux dressé en 1476 : « Premièrement, un excellent missel, portant tout l'office pontifical, à l'usage de l'église et diocèse de Narbonne, du don de très reverend père en Dieu monseigneur Loys de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux. » Le rédacteur a pensé qu'un missel possédé par Louis d'Harcourt, pendant que ce prélat était archevêque de Narbonne, devait être à l'usage de l'église de Narbonne.

De plus, M. Deslandes a constaté que neuf des plus beaux feuillets coupés dans le Missel et pontifical d'Étienne de Loyseau font aujourd'hui partie de la collection Mancel, à l'hôtel de ville de Caen. Il croit qu'il y en a un ou deux autres dans le cabinet d'un amateur de Bayeux.

(2) Ces deux mots sont en lettres rouges, comme les mentions se rapportant aux plus grandes fêtes.

(3) Première partie, fol. 12 verso.

(4) Ibid., fol. 109 verso et 110.

On peut aller plus loin et déterminer à quelle église du Poitou le livre était primitivement destiné. Une formule de la cérémonie de la bénédiction des abbés prouve de la façon la plus péremptoire que le texte avait été copié pour un évêque de Luçon :

« *Tunc episcopus : Vis Lucionensi Ecclesie et michi meisque successoribus subjectionem et obedienciam exhibere (1)... ?* »

C'est pendant que le livre servait dans le diocèse de Luçon que les quatre articles suivants ont été ajoutés sur différents feuillets du calendrier :

« *Synodus Lucionensis semper celebratur Jovis post Cantate.*

« *6 idus augusti. Invenio reliquiarum Sancti Michaelis in Heremo, duorum prophetarum et plurium aliorum.*

« *4 idus octobris. Dedicatio ecclesie Beati Petri de Monasteriis.*

« *Synodus Lucionensis semper fit Jovis ante festum beati Luce.* »

Reste à savoir le nom de l'évêque de Luçon pour qui le manuscrit a été copié. C'est ce qu'on peut déduire de la rubrique qui se lit dans la seconde partie, au bas du fol. 22 verso et au haut du fol. 23, à propos de la fête de la translation des reliques de saint Hilaire :

« *Hac die, in crastino beati Johannis, ad primum pulsum campane vesperorum, incipit in ecclesia beati Hylarii Majoris Pictavensis indulgentia, seu indulgentie similes illis que fuerunt concesse in ecclesiis beatorum apostolorum Petri et Pauli Rome, revocationibus quibuscunque non obstantibus, et durat usque ad subsequentem diem, que dies est festum translacionis beati Hylarii, et hac die in aurora incipiunt indulgentie similes illis que fuerunt concesse in ecclesia beati Johannis Lateranensis Rome, et durant ad crepusculum noctis, per serenissimum principem et magistrum (2) ac benefactorem meum singularissimum dominum ducem Biturie salubriter impetrate.* »

Le prélat dont nous recherchons le nom était donc un évêque de Luçon, qui avait de grandes obligations à Jean, duc de Berry, et qui jouissait ou avait joui d'une dignité importante dans l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

Il suffit de poser ainsi la question pour la résoudre. Le seul personnage qui ait réuni les conditions qui viennent d'être indiquées est Etienne de Loyseau, qui occupa le siège de Luçon

(1) *Ibid.*, fol. 143 verso, col. 1.

(2) Les mots *et magistrum* manquent à la Bibl. nat. dans la copie de cette rubrique, qui se lit au fol. 421 verso dans le ms. latin 4886.

depuis 1388 jusqu'en 1407 (1), après avoir été trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers depuis 1377 jusqu'en 1382 (2), et dont les rapports avec le duc de Berry sont attestés par une charte du 14 janvier 1381 (n. st.), qui commence par ces mots :

« Johannes, regis Francorum filius, dux Bituricensis et Alvernie, comes Pictavensis, locum tenens domini mei regis in partibus occitanis et ducatu Aquitanie, dilecto et fideli consiliario et primo capellano nostro domino Stephano de Loypeau, thesaurario ecclesie nostre collegiate Sancti Hilarii Majoris Pictavensis, cujus ecclesie abbas sumus, salutem. Probata vestre devocionis sinceritas, grandia quoque servicia per vos hactenus in divinis et circa custodiam reliquiarum nostrarum et alias multipliciter nobis impensa promerentur ut illa vobis concedamus per que, secundum quod scribit Apostolus ad Corinthios : *Confortemini in Domino, et in potentia virtutis ejus induamini vos armatura Dei, ut possitis stare adversus insidias inimici*, ac per que sacratissima nostre redemptionis insignia temporaliter venerantes, per hoc indesinenter muniti valeamus consequi gloriam sempiternam (3) .. »

La conclusion à laquelle nous venons d'arriver se trouve confirmée par une note tracée à l'encre rouge, au bas d'une des pages qui contiennent le cérémonial du sacre des évêques (4). On a voulu effacer cette note ; mais les vestiges qui en subsistent suffisent pour en faire deviner le sens. En m'aidant d'une note semblable, qui est au fol. 296 v^o du ms. latin 8886, j'ai pu en rétablir le texte complet :

« Sic ego Stephanus, Lucionensis episcopus, per experienciam vidi plures episcopos consecrari, eciam in presencia regis et in cappella domini et magistri mei illustrissimi ac serenissimi domini Johannis, filii regis Francie, ducis Biturie et Alvernie, comitis Pictavie, sub cujus umbra quiesco ; et in presencia ipsius sic fui in ecclesia et ad majus altare beatissimi Hylarii Pictavensis, cujus ecclesie thesaurarius ex gracia et dono ipsius serenissimi principis fueram, et per cujus medium ad majora promotus existo consecratus xv^{ta} marcii, anno Domini millesimo ccc^{mo} octuagesimo septimo. »

Etienne de Loypeau, qui vivait dans la maison du duc de Berry et qui avait eu la garde des reliquaires de ce prince, c'est-à-dire des plus merveilleux chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie du

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 1409.

(2) De Longuemar, *Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIII, p. 331.

(3) Publié d'après l'original des archives de la Vienne, par M. Rédet, *Documents pour l'histoire de l'église Saint-Hilaire de Poitiers*, n^o CCCXXII, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XV, p. 47. — Cet acte est relatif à un don de reliques tirées de la chässe de la Sainte-Chapelle par Charles VI et qui furent rétrocédées à l'église de Saint-Hilaire le 28 septembre 1382, par Etienne, qui se qualifie ainsi : « Ego Stephanus, predictus thesaurarius, canonicus predictae ecclesie, ac Bituricensis et Pictavensis ecclesiarum canonicus, rectorque parochialis ecclesie sanctorum Egidii et Lupi Parisiensis, capellanus commensalis domini nostri pape. »

(4) Première partie, 141 verso, col. 2.

moyen âge, dut s'adresser, pour l'exécution de son Missel et pontifical, aux calligraphes et aux enlumineurs qui travaillaient habituellement pour son maître, non pas peut-être aux plus distingués, mais à des artistes d'une habileté connue, parfaitement capables de mener à bonne fin la copie et la peinture d'un livre de luxe destiné à un familier du plus grand ami des œuvres d'art de son temps.

Le Missel et pontifical exécuté dans ces conditions était digne d'un prélat attaché à la cour du duc de Berry. On en peut encore apprécier la splendeur primitive, malgré les lacérations qu'il a subies et qui en ont fait disparaître plusieurs des plus beaux feuillets.

On ignore dans quelles mains le volume passa après la mort d'Étienne de Loyseau. On ignore également comment Louis d'Harcourt en devint propriétaire ; mais il ne faut pas s'étonner qu'il ait désiré s'en assurer la possession. Le goût de Louis d'Harcourt pour les livres nous est révélé par plusieurs circonstances de sa vie. Ce fut lui qui acheva la construction de la librairie du chapitre de Bayeux, à laquelle il offrit cent volumes en 1465 (1). Il fut un des bienfaiteurs de la bibliothèque de l'Université de Caen (2). Son nom se lit en tête d'un beau manuscrit de l'Histoire romaine, qui forme aujourd'hui le n° 295 du fonds des manuscrits à la Bibliothèque nationale : « Hic liber est reverendissimi in Christo patris et domini Ludovici de Haricuria, quondam Biterrensis episcopi, mox Narbonensis archipresulis, nunc autem patriarche Hierosolimitani, episcopi Baiocensis, necnon administratoris cenobii Beate Marie de Lira, Ebroicensis diocesis. » Le prélat en fit cadeau à la ville de Rouen en 1475 ; c'est ce que nous apprend une inscription ainsi conçue : « Ce livre fu donné à la ville de Rouen par mon dit seigneur le patriarche, en l'an mil III^e LXXV, et baillé par les mains de sire Nicolas Poillevillain, lors receveur de la dite ville. »

Comme la plupart des livres liturgiques, le Missel et pontifical d'Étienne de Loyseau présente des particularités qu'il importe de relever pour l'histoire des lettres et des mœurs. J'en signalerai seulement deux.

(1) Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 353.

(2) *Ibid.*, p. 353.

La première nous est fournie par le calendrier qui occupe les premiers feuillets du volume. Ce n'est pas un simple calendrier liturgique, avec des notes astrologiques, comme on en rencontre dans presque tous les missels. Il est accompagné de tableaux à l'aide desquels on peut faire différents calculs astronomiques. Ces tableaux se rattachent aux œuvres d'un astronome de la fin du xiii^e siècle, dont le nom est bien connu, mais dont les travaux n'ont point encore été suffisamment étudiés. Il s'agit de maître Pierre de Dace, comme l'indique expressément le titre des tableaux :

« *Canon supra kalendarium magistri Petri de Dacia, dicti Philomena.*

« *Quere inter numeros in superiori parte istius tabule positos numerum unum ex illis qui maxime similis est annis Domini et sit minor quam anni Domini...*

« *In ista parva tabula sunt iii cicli sive linee ad sciendum que littera est primacionum lune, et hec annos Domini.*

1292	1311	1330	1349
1368	1387	1406	1425
1444	1463	1482	1501
1520	1539	1558	1577
1596	1615	1634	1653
A	a	a	a

.

A la suite du calendrier sont deux tableaux attribués au computiste GELLANDES, et intitulés, le premier : « *Tabula principalis Gellandi* » ; le deuxième : « *Contratabula Gellandi* ». Le premier porte sur dix cycles de 28 ans chacun, partant des années 1392, 1420, 1448, 1476, 1504, 1532, 1560, 1588, 1616 et 1644. On remarquera que le premier de ces cycles correspond à la période au début de laquelle Étienne de Loyseau fit exécuter son Missel et pontifical.

L'autre particularité que je crois devoir signaler dans le Missel et pontifical de l'évêque de Luçon est un détail relatif à la procession du dimanche des Rameaux, telle qu'on la célébrait au xiv^e siècle en présence du roi et des princes du sang. Je copie le passage :

« *Crux (1) bruscata debet adorari primo ab episcopo, postea a rege si sit presens, et debet quilibet tollere de ramusculo suo parvissimum ramusculum, et devote flexis genibus ponere in predicta cruce illam parvissimam partem ramusculi et predictam crucem devotissime osculari...*

(1) Le même texte se trouve à la Bibl. nat., au fol. 212 verso du ms. latin 8886, qui paraît dériver en partie du ms. conservé à Bayeux.

« In presentia autem [regis (1)] et dominorum regalium ista sollempnitas seu cerimonia consuevit sic fieri, videlicet crux bruscata ponitur in aula regis, vel in platea curie, secundum temperanciam aeris aut devocionem regis, et ad hostium cappelle per hunc modum debet cantari *Gloria laus* (2). »

Dans ce texte, l'expression *crux bruscata* doit désigner la croix ornée d'une guirlande ou d'une couronne de buis, la *croix buissée* ou *boissée*. La forme *bruscata* est sans doute une altération du mot *buxata*. L'usage d'orner de buis les croix auxquelles les processions se rendaient le jour des Rameaux a dû être assez général au moyen âge. Parmi les textes réunis par dom Martène sur la procession du dimanche des Rameaux, je ne vois cependant qu'un exemple de croix boissée ; il est fourni par un Ordinaire de l'église de Tours, dans lequel on lit cette phrase : « Et statim incipit tertiam, postea procesio ad crucem « buratam ». Ce dernier mot a sans doute été mal lu et doit être pour *buxatam* ou *busatam*. — Plusieurs hameaux ont tiré leur nom des croix ainsi décorées de buis : La Croix-Boixie, dans l'Ille-et-Vilaine ; la Croix-Bouessé, dans la Mayenne ; la Croix-Boisée et la Croix-Buisée, dans l'Eure-et-Loir.

M. Gaston Paris (3) a relevé dans nos anciens poèmes un certain nombre d'allusions aux croix ornées de rameaux de buis, et notamment ces deux vers du Roman de la Manekine :

Droit le jour de Pasques flouries,
Qu'en mains lieux sont les croix boissies (4).

Je n'ai plus qu'une observation à présenter sur le Missel et pontifical qui est l'objet de la présente notice : c'est que le texte, y compris les notes relatives à Etienne de Loyseau, en a été reproduit en partie dans un autre Missel et pontifical, qui a été copié et peint par les artistes du duc de Berry, et qui, après avoir été conservé pendant plus de trois siècles à la Sainte-

(1) On lit dans le ms. de Bayeux : *autemet dominorum* ; dans le ms. 8886 : *autem dominorum*.

(2) Première partie, fol. 78.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 229.

(4) Le compte du maître de la chapelle du roi, inséré dans un compte général de la Toussaint 1299 (ms. français 10365 de la Bibl. nat.), renferme cet article de dépense : « Pro buxo in Ramis palmarum, pro duobus annis xxii solidos. »

Dans plusieurs parties de la Normandie, le dimanche des Rameaux est appelé « le dimanche du bouis. » Voyez *Dictionnaire du patois normand*, par Robin, etc., p. 68, et *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, par Decorde, p. 54.

Chapelle de Bourges, est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le n° 8886 du fonds latin. On en trouvera la description dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*(1).

Léopold DELISLE

LE POITOU

dans la collection Gaignières, à Paris

François Roger de Gaignières, né en 1642, commença sa collection de dessins vers 1670, époque à laquelle il s'adjoignit un graveur, Louis Boudan, qui lui composa en partie ses albums. En 1714, il en fit don à Louis XIV, moyennant une pension, et mourut en 1745.

Cette collection incomparable, qui contient une foule de monuments archéologiques, actuellement disparus, de l'ancienne France, appartient à l'Etat.

M. Henri Bouchot, « bibliothécaire au département des Estampes », en a publié le catalogue détaillé, sous ce titre : *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits*. Paris, Plon, 1894, 2 vol. in-8°. Grâce à une table très détaillée, on peut facilement retrouver les noms de lieux et de personnes que l'on cherche.

La part faite à notre province est si considérable que j'ai cru utile de l'en extraire pour indiquer aux travailleurs quelles ressources de toutes sortes peut leur offrir ce vaste recueil. Pour la commodité du lecteur, je répartirai ces citations textuelles dans six catégories (de la sorte nous éviterons l'encombrement) : *Champigny-sur-Veude, Fontevrault, Oiron, Poitiers, le Poitou, Thouars*.

Voici, aujourd'hui, ce qui concerne le Poitou : le classement est fait par ordre alphabétique.

I. BOURNAN (Vienne).

1. N° 5971. — « Vue du chasteau de Bournan, en Poictou, à deux lieues de Loudun, appartenant à M. de Baviile. 1699. » Armes : *losangé d'argent et de sable, au franc quartier d'hermines*. Aquarelle.

(1) Quatrième série, t. II, p. 152.

II. CHAUVIGNY (Vienne).

2. 3872. — Vitrail de l'église de Luynes, sur lequel est représenté un chevalier à genoux. Armes : *d'or, à trois fasces ondulées de gueules*. Aquarelle. (Jean ? de Maillé, † xv^e siècle.)
3. 3873. — Vitrail de l'église de Luynes, sur lequel est représentée une dame agenouillée. Armes : *parties de Maillé et de Chauvigny, qui est d'argent à la fasce fuselée de gueules, au lambel d'azur à trois pendants d'azur*. Aquarelle. (Antoinette de Chauvigny, femme de J. de Maillé, † 1473)

III. CIVRAY (Vienne).

4. 2902. — Pierre tombale (1) sur laquelle est gravée l'effigie d'une religieuse dans un encadrement architectural. Armes : *un lion rampant, brisé d'un lambel à quatre pendants*. L'inscription est en français sur la bordure, mais est aux deux tiers détruite. Tiré de l'abbaye du Ronceray d'Angers. Calque. — (N. de Civray, abbesse du Ronceray, † xiv^e siècle).

IV. DISSAIS (Vienne) (2).

5. 4133 — Pierre tombale sur laquelle est gravée l'effigie d'un prélat, crossé et mitré, dans une bordure ornée. Armes : *écartelé : trois pals aux 1 et 4 ; au 2, un croissant, accompagné de huit croisettes ; au 3, un bande potencée et contrepotencée ; sur le tout, un dauphin pâmé*. Tiré du château de Dissay. Dessin lavé. — (Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, † 1505.)
6. 5980. — « Vue du chasteau de Dissay, du costé du jardin, en Poictou, bastie par Pierre d'Amboise, évesque de Poictiers, à trois lieües de Poictiers, 1699. » Aquarelle.
7. 6834. — Tombe plate de cuivre, sur laquelle est gravée l'effigie d'un prélat. Armes : *écartelé : 1^{er}, un palé ; 2^e, un croissant accompagné de huit croisettes ; 3^e deux bandes bretessées et contre-bretessées ; 4^e, un palé ; sur le tout, un dauphin*. Tiré de la chapelle du château de Dissay. Dessin à la plume. — (Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, † 1505.)

(1) « En général, les termes *tombe, pierre tombale, tombeau, tombeau monumental* et *monument* ont un sens précis. *Tombe*, c'est le monument funèbre en dalles, à niveau du sol, avec ou sans figure ; *la pierre tombale* est un monument plus décoré, mais identique. *Le tombeau* est la sépulture surélevée, portée sur un socle ou sur des piliers. *Le tombeau monumental* comporte un édicule avec décoration. *Le monument* est le plus souvent commémoratif et peut tout aussi bien reposer sur le sol que tenir à une muraille par des supports. Pour ces derniers, nous disons aussi *tableau* ou *épitaphe*. » (Bouchot, I, xxvi.)

Ces dénominations distinctes ne sont pas d'une rigueur absolue. On pourrait objecter le langage usuel, qui est un peu différent. *Plate tombe* et *dalle* sont synonymes, qu'il y ait dessus une effigie ou une inscription : les mots signifient simplement encastrement dans le pavé, que la pierre ne dépasse pas. *Tombe* et *tombeau* sont également synonymes, et le sens est celui de pierre saillant au-dessus du sol. *Tombeau monumental* ne s'emploie guère, car s'il est de grandes dimensions, on le qualifie *monument, monument funèbre* et même *mausolée*. *L'épitaphe* n'est pas nécessairement *tableau* ; elle se confond souvent avec la simple *dalle*.

(2) On peut ajouter, comme ayant longtemps habité le château, l'épitaphe du fameux abbé de Saint-Cyran : « 3114. Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription. Tiré de Saint-Jacques du Haut-Pas de Paris. Calque. — (Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, † 1643.) »

V. JARSAY (Vienne).

8. 5975. — « Plan général du chasteau et du parcq de Gerzé, dans le Mirebalais, entre Poitiers et Moncontour » (Jarsay). Aquarelle.
9. 5976. « Veue du chasteau et des basses courts de Gerzé dans le Mirebalais, appartenant à M. de Caumartin, conseiller d'Etat et intendant des finances » (Jarsay). Aquarelle.
10. 5977. — « Veue du chasteau de Gerzé, dans le Mirebalais, appartenant à M. de Caumartin, dessiné du costé du parterre, 1699 » (Jarsay). Aquarelle.
11. 5978. — « Veue de la basse court du chasteau de Gerzé, dessiné du dedans du dict chasteau » (Jarsay). Aquarelle.

VI. LA BARON (Vienne).

12. 5979. — « Veue du chasteau de Labarom, en Poictou, près de Mirebeau, 1699. » Aquarelle.

VII. LA MEILLERAIE (Deux-Sèvres) (1).

13. 1801. — Tapisserie, ornée de trophées militaires. Les armes, timbrées d'une couronne de marquis, portent *de gueules, au croissant d'hermines*, entourées des colliers des ordres et portées par des bâtons de maréchal. Au coin supérieur de droite, ces armes sont accolées de Coiffier-Ruzé et, au coin inférieur de gauche, de Cossé-Brissac. La devise : *Solo lumine terret*. 1640. Aquarelle — (Tapisserie exécutée pour Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, † 1664, et pour sa deuxième femme, Marie de Cossé-Brissac, † 1710. Sa première femme avait été Marie Ruzé d'Effiat, † 1633.)
14. 3969. Trois tombeaux élevés contre une muraille sous une voûte surbaissée. Armes du premier à gauche : *un chevron, accompagné de trois lions rampants*, qui est Ruzé, *parti à une aiglette éployée, au chef chargé de trois besants*, qui est Fourcy. Celui du milieu porte Ruzé ; celui de droite, *un croissant d'hermines*, qui est La Porte La Meilleraie, parti de Ruzé. Tiré de l'église de Chilly-Mazarin. Aquarelle. — (Monument des cœurs de : 1° Marie de Fourcy, femme du maréchal Ruzé d'Effiat, † 1670 ; 2° Antoine Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, maréchal de France, † 1632 ; 3° Marie Ruzé, femme du maréchal de La Meilleraie, veuve du sieur d'Alègre, † 1633.)

VIII. LES CHATELLIERS (Deux-Sèvres).

15. 1174. Vitrail des Cordeliers de Paris, sur lequel est représenté un prélat à genoux. Armes : écartelé de Daillon et de Montmorency. Aquarelle. — (René de Daillon du Lude, évêque de Bayeux, † 1604) (2).

IX. LOUDUN (Vienne).

16. 2584. Epitaphe latine, sur marbre noir, fixée à la muraille. Armes : *une fasce fuselée de trois pièces et deux demies d'azur ; au chef*. Tiré de Saint-Pierre de Loudun. Calque. — (Gaucher dit Scévole de Sainte-Marthe, sieur de Neuilly, † 1623.)

(1) Voir à *Montreuil-Bellay*, n° 5497.

(2) Il fut abbé des Châtelliers.

17. 5972. — « Veue de la ville et du chasteau de Loudun, en Poictou, à sept lieues de Saumur, 1699. » Armes : *de gueules, au castillon d'or ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or au pied fiché.* Aquarelle.

X. LUSIGNAN (Vienne).

18. 2585. — Tombeau en forme de bière, sur lequel sont sculptés des ornements en rosace et qui est supporté par un petit appareil de maçonnerie, orné de quatre colonnettes. L'inscription est en quatre vers latins sur le sommet du monument. Tiré de l'abbaye de Nouaillé. Calque. — (Guillaume, moine de Nouaillé et prieur de Lusignan, † xiii^e siècle.)
19. 141. — Vitrail de Notre-Dame de Chartres, sur lequel est représentée une dame portant robe *échiquetée d'or et d'azur, au franc quartier d'hermine.* Aquarelle. — (Yolande de Bretagne, femme de H. de Lusignan, comte de la Marche, † 1272.)
20. 142. — Figure de femme, représentée debout et de face. Tiré de l'abbaye de Villeneuve-lez-Nantes. Dessin lavé. (La même.)
21. 1962. — Vitrail de la cathédrale de Chartres, sur lequel est représentée une dame du xiii^e siècle, ayant un genou en terre et portant une robe aux armes de Bretagne de la maison de Dreux, *échiquetée d'or et d'azur, au franc quartier d'hermine et à la bordure de gueules.* Calque. — (Peut-être Yolande de Bretagne, avant son mariage avec le sire de Lusignan ?)
22. 554. — Vitrail de Notre-Dame de Chartres, sur lequel sont peints un seigneur et une dame. Armes : pour le mari, *écartelé de Chypre et de Lusignan ;* pour la femme, *de même, parti de Bourbon La Marche.* Aquarelle. — (Jean II de Lusignan, roi de Chypre, † 1431, et Charlotte de Bourbon, reine de Chypre.)
23. 2084. — Sept blasons peints aux vitres de l'église de Gercy. Calque. — (Blasons de... 6^e Anne de Lusignan de Saint-Gelais, abbesse.)
24. 3975. — Pierre tombale, sur laquelle sont représentées les effigies de deux abbesses. Armes : *une croix, écartelé à un fascé.* Tiré de l'abbaye de Gercy. Dessin à la plume. — (Anne de Lusignan de Saint-Gelais, abbesse de Gercy, † 1652, et Françoise de Lusignan, sa sœur, † 1671.)
25. 467. — Figure de roi représenté debout. Tiré d'un tombeau des Célestins de Paris. (Léon de Lusignan, roi d'Arménie, † 1393.)
26. 4760. — Tombeau en socle, sur lequel est couchée la figure d'un roi couronné, sous un monument engagé dans la muraille. Armes : *d'Arménie, parti de Jérusalem, tiercé de Lusignan.* Le monument est du xvi^e siècle. Tiré des Célestins de Paris. Aquarelle. (Le même.)

XI. MONCONTOUR (Vienne).

27. 5973. — « Veue de la ville et du chasteau de Moncontour, en Poictou, à neuf lieues de Poictiers, remarquable par la bataille qui s'y est donnée proche de la dicte ville. 1699. » Armes : La Feuillade. Aquarelle.

XII. MIREBEAU (Vienne).

28. 5974. — « Veue de la ville de Mirebeau en Poictou, à cinq lieues de Poictiers, 1699. » Armes : Richelieu. Aquarelle.

XIII. MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire).

29. 5497. — « Vue du chasteau de Montreuil Bellay, en Anjou, diocèse de Poitiers, à trois lieues de Saumur. 1699 ». Armes, à gauche : *d'azur, à la croix d'argent fleuronée* ; à droite, armes du maréchal de la Porte La Meilleraye. Aquarelle.
30. 497. — Figure de femme représentée debout. Tiré d'un tombeau de l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs de Paris. Dessin lavé. — (Jeanne de Senlis, vicomtesse de Melun, dame de Montreuil-Bellay, † 1306.)
31. 950. — Réception d'un chevalier en séance solennelle. Sur un trône fleurdelisé, le roi, portant un manteau blanc et toque à plume. Un cardinal est assis devant lui et c'est entre ses mains que le récipiendaire, en costume civil, prête le serment. Armes sur la partie inférieure du cadre : *d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur* ; écartelé, *d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion rampant de même* ; sur le tout, *d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur sur le tout*, qui est Vendôme. Tiré du manuscrit Clairambault 1242, p. 1891. Gouache. (Réception de Martin du Bellay, sieur de Langey, au titre de chevalier de Saint-Michel, en 1555, en présence de Henri II.)

XIV. NOUAILLÉ (Vienne) (1).

32. 6009. — « Vue de l'abbaye de Noaillé, prez Poitiers » (Noaillé).

XV. PARTHENAY (Deux-Sèvres).

33. 481. — Figure de femme représentée debout. Tiré d'un tombeau de l'abbaye de Villeneuve lez-Nantes. Dessin lavé. — (Clémence de Parthenay l'Archevêque, femme de Gautier de Machecoul, † 1289.)
34. 2564. — Pierretombale, sur laquelle est couchée une dame en costume du XIII^e siècle. Armes : *un chevronné de six pièces* pour le mari ; pour la femme, *un burelé à la bande*. L'inscription est en français sur la bordure. Tiré de l'église de Villeneuve-lez-Nantes. Calque. — (Clémence de Parthenay, fille de Guillaume l'Archevêque, dame de Machecoul, † 1289.)

XVI. RICHELIEU (Indre-et-Loire).

35. 1764. — Tapisserie, sur laquelle est figurée une colonnade avec un cartouche d'armoiries. Armes : *d'argent, à trois chevrons de gueules*. Au bas une boussole, avec la légende : *Nec momentum sine linea*. Derrière la colonnade, un paysage avec rivière et bateaux. Aquarelle. — (Tapisserie aux armes de Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, † 1642.)
36. 1789. — Tapisserie, sur laquelle est représenté un paysage dans lequel se liennent une jeune dame et un jeune seigneur dans un costume du commencement du XVI^e siècle. Armes : *écartelé d'argent et d'azur, d'argent à trois lionceaux de sable couronnés d'or*. Les initiales de la bordure sont C et M. La devise : *Mas non puedo ni quiero menos*. Au bas, un blason : *d'argent à trois chevrons de gueules*, qui est Riche-

(1) Voir à Lusignan, n^o 2585.

lieu (1). Aquarelle. — (Tapisserie exécutée pour Claude de Crevant, chevalier de l'Ordre, et Marguerite de Hallewin, sa femme.)

XVIII. VIVONNE (Vienna).

37. 4802. — Tombeau, en forme de socle bas et évasé, sur lequel sont agenouillés un chevalier du Saint-Esprit et une dame. Armes pour le mari : *écartelé, aux 1 et 4, trois molettes; aux 2 et 3, un lionceau rampant*; pour la femme, *d'hermines, à un chef*. Tiré de l'église des Grands-Augustins de Paris. Dessin lavé. — (Nicolas de Grimonville, sieur de Larchant, et Diane de Vivonne La Chastaigneraie, sa femme.)
38. 4803. — Épitaphe du tombeau précédent, vue par sa partie antérieure.

XIX. POITEVINS.

39. 3369. — Pierre tombale, en marbre noir et blanc, sur laquelle sont gravées des armoiries et une inscription. Armes : *trois losanges en fasce, parti à un écusson*. Tiré de Sainte-Croix de la Bretonnerie de Paris. Calque. — (Barnabé Brisson, chevalier, conseiller du roi, second président au Parlement, † 1591; Denise de Vigny, sa femme, † 1615.)
40. 4987. — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'une religieuse dans un encadrement d'architecture. Armes : *un lion rampant*. Tiré de l'église de l'abbaye de la Joie. Dessin à la plume. — (Alix des Ages, abbesse de la Joie, † 1522.)
41. 4675. — Épitaphe avec portrait, sur une plaque de marbre blanc et noir, contre un mur. Tiré de Sainte-Geneviève de Paris. Aquarelle. — (Épitaphe et portrait de René Descartes, mort à Stockholm en 1650, dont le corps fut rapporté à Paris en 1667.)
42. 4170. — Tombe plate de cuivre, sur laquelle est représentée l'effigie d'un prélat. Armes : *une fleur de lis supportant des oiseaux affrontés*. Tiré de la cathédrale d'Evreux. Aquarelle. — (Raoul du Fou, évêque d'Evreux, † 1510).
43. 4174. — Sculpture contre un pilier, représentant des armoiries soutenues par deux angelets. Armes : *une fleur de lis supportant deux oiseaux affrontés*. Tiré de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux. Dessin lavé. — (Le même.)
44. 4175. — Les mêmes armes.
45. 6733. — Armes sculptées contre les piliers d'un cloître. Tiré de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux. Dessin lavé. — (Le même.)
46. 6734. Plaque tombale, sur laquelle est couchée la figure d'un prélat dans un encadrement d'architecture gothique. Tiré de Notre-Dame d'Evreux. Dessin lavé. — (Le même.)
47. 6735. — Tombe plate, de cuivre jaune, avec ornements d'architecture et la figure d'un prélat en relief. Armes : *une fleur de lis, supportant deux oiseaux affrontés*. Tiré de Notre-Dame d'Evreux. Dessin lavé. — (Le même.)

Nota. — Cette tombe et la précédente, quoique très différentes de dessin, paraissent être la copie d'un même monument.

(1) Les armes de Richelieu indiquent ou le donateur, ou une transmission postérieure à cette maison.

48. 733. — Grand tableau oblong, représentant l'intérieur d'une église du xv^e siècle, contre les piliers de laquelle est tendue une tapisserie. Devant cette tenture se tiennent agenouillés treize personnages, tant chevaliers, prélats, que dames, tournés vers la gauche. Les armes peintes sur les chapiteaux des pilastres sont de Jouvenel. Au bas de chacune des figures, une légende. Tiré d'un tableau de Notre-Dame de Paris. Gouache — (1^o Jean Jouvenel, dit des Ursins, baron de Trainel, prévôt des marchands, président au Parlement de Poitiers, † 1431 ; 2^o Michelle de Vitry, femme de J. Jouvenel, † 1456 ; 3^o Jean Jouvenel, archevêque de Reims, † 1473 ;... 6^o Jeanne Jouvenel, d'abord femme de P. de Chailly, puis femme de G. d'Appelvoisin, † après 1457... 13^o Jacques Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, † 1457. Ce tableau est aujourd'hui conservé au Musée du Louvre, n^o 651.
49. 3325. — Pierre tombale, avec une simple inscription en latin. Tiré des Capucins de la rue Saint-Honoré de Paris. Calque. — (Joseph Le Clerc du Tremblay, dit le *Père Joseph*, capucin, † 1638.)
50. 3326. — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription. Tiré de l'église de l'Oratoire de Paris. Calque. — (Abel Louis de Sainte-Marthe, de la Congrégation de l'Oratoire, † 1697.)
51. 1810. — Tapisserie, avec écusson soutenu par des anges et timbré d'une couronne de comte. Armes : de Voyer, qui est *d'azur, à deux lions couronnés et passant l'un sur l'autre, écartelé* de Gueffaut, qui est *d'argent à une fasce de sable ; sur le tout de Venise, qui est de gueules, au lion ailé et assis d'or, tenant un livre ouvert*. Aquarelle. (Tapisserie exécutée avant 1700, date du marquisat d'Argenson, pour Marc-René de Voyer de Paulmy, depuis marquis d'Argenson, † 1721.) (1).

X. BARBIER DE MONTAULT.



MAÇONS DE LA BASSE-MARCHE

en Poitou, au XVII^e siècle



En classant, pour M. le baron La Caze, les riches archives du château du Chilleau (Deux-Sèvres), j'ai rencontré quatre pièces qui établissent que, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, en 1664 et 1683, des maçons de la Basse-Marche, sans ouvrage probablement dans leur pays, trop pauvre pour les nourrir,

(1) A cette série peuvent se rattacher ces trois dessins :

5968. — « Plan de l'isle, batterie et tour du pilier sur l'Océan, proche l'isle de Noirmontier (Noirmoutier). Signé « B. Martin ». Dessin à la plume.

5969. — « Fontenay-le-Comte, près la Rochelle. Plan des fortifications. » Dessin à la plume.

5970. — « Fontenay, le fort ». Plan de la citadelle. Dessin à la plume.

venaient chercher du travail en Poitou (1). J'en reproduis une textuellement et me contenterai d'une analyse pour les autres :



François Delage, masson, demeurant en Basse Marche, paroisse de Saint Houaz, a confessé avoir heu et reçu de honorable homme Rousseau, sieur de Fricaudière, fermier général de la Seigneurie de la Charrière, demeurant en la ville de Nyort la somme de trante quatre livres, pour avoir recouvert en la maison noble de lad. Seigneurie, à sa grange, autres bastimens de lad. maison en plusieurs et divers endroits d'icelles ; de laquelle somme led. Delage se contente et en quitte led. Sr de la Fricaudière par la présente qu'il a faict escrire et signer aux no^{rs} royaux de la ville et baronnye de Chizé soussignés, à sa req^{te}. Ausquelz il a déclaré ne savoir signer.

A Beauvoir sur Nyort, après midy, le vingt quatrieme jour de novembre mil six cents soixante quatre.

OUVRIGEON, no^{re} r^{al}.

Le 24 novembre 1683, « François Dousset, masson du pays de Basse Marche, de présent en ce pays de Poitou », donne quittance pour travaux faits à la « mestérie dépendante de la Seigneurie de la Charrière ».

Le dernier jour d'octobre 1683, quittance de « Joseph Nouveau et Joseph Guniguet, maçons, demeurant à Saint Saturnin en Basse Marche, de présent en ce pays de Poitou », pour travaux faits à la « mestérie dud. Orpheuille ».

A la même date, Joseph Guniguet est payé de ses travaux au « logis » d'Orfeuille, entre autres pour avoir « griffonné la tour en main dextre en entrant audiet lieu par le dehors d'icelle », « griffonné entièrement la boullangerie » et « griffonné en plusieurs endroits la salle (2) ».

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) En 1789, la paroisse de Saint-Paul, en Bas-Limousin, écrivait dans son *Cahier de doléances* : « Il y a une émigration étonnante dans cette paroisse, occasionnée par la misère et par le défaut de pouvoir y subsister. Les jeunes gens, parvenus à l'âge de 15 ans, vont suivre le métier de maçon, de couvreur » (*Bullet. de la Soc. des Lettr. de la Corrèze*, 1897, p. 530).

L'édit du roi, donné à Versailles en 1777, contient cette clause sous le n° 23 : « N'entendons empêcher les particuliers habitant lesdites villes ou campagnes, d'employer, comme par le passé, les maçons et autres ouvriers parcourant les provinces, sans que les lits ouvriers, non domiciliés, puissent être inquiétés par les maîtres des communautés. »

(2) Furetière n'a pas le mot *griffonné*, avec le sens qui lui est ici donné en maçonnerie. Il s'agit probablement d'un badigeonnage au lait de chaux teinté de gris : *grisonné* serait alors l'expression vraie et primitive.



La succession du Soul, en 1728

J'ai offert au Musée archéologique d'Angers un acte du 25 septembre 1728, qui intéresse l'Anjou, et que j'ai trouvé dans le Mirebalais.

Il se compose de 44 pages in-4°, en papier au timbre de la généralité de Tours et portant en filigrane une fleur de lis, dans un cartouche surmonté d'une couronne fleurdelisée et accompagné de deux palmes montantes.

Son intitulé, au dos, est : « Partage de la succession de M^r du Soul, bailly de Loudun ». Il fut passé à Saumur.

« Ont comparu : Joseph Quirit, escuier, sieur de la Mothe, et Françoise Quirit, demoiselle, sa sœur, émancipée et tous deux procedents sous l'autorité de M^e Jean Jacob, avocat en parlement et aux sièges royaux de cette ville, leur curateur aux causes, demeurant paroisse de Nostre-Dame de Nantilly... ;

« Dame Marguerite du Soul, tant en son nom que comme procuratrice de messire Jean Patrix, chevalier, seigneur de Verrière (1)... ;

« René du Soul, capitaine de cavallerie, et dame Geneviève du Soul, veuve de Jacques de Villarmois, escuier, demeurants tous en la ditte ville de Loudun, paroisse de Saint Pierre du Marché...

« Lesd. sieur et dame du Soul et lesdits sieur et damoiselle de la Mothe, par représentation de dame Françoise du Soul, leur mère, héritiers de M^e Nicollas du Soul, conseiller du Roy, bailly du Loudonnois et de dame Françoise Gueniveau, leur père et mère et aïeuls. »

« Par procès-verbal de Monsieur le Senechal », l'« estimation des biens » a été faite « par les sieurs Yves Sailland, de Courson, et Jean Lemasson, sieur des Isles, du Coudray Macouard (2), experts ».

« Il a été présentement proceddé aux partages... ;

(1) « Verrières, château, ferme et bois, commune de Bournand. Ancien fief relevant du château de Loudun, érigé en baronnie en 1569 » (RÉDET, *Dict. top. de la Vienne*).

(2) Ce lieu et les suivants sont situés dans le département de Maine-et-Loire.

« *Premier lot.* La maison des Douves, située dans la paroisse de S. Pierre de Verché, estimée 30,428 livres. — Plus, la maison des Fontaines, scituée paroisse des Tuffeaux, estimée 11,866 l. — Plus, une maison scituée en cette ville,... pour la somme de 2,000 l. — Plus, une autre maison, proche celle cy dessus, dans laquelle Monsieur de la Varanne-Valette, conseiller du roy audit siège de la sénéchaussée, fait sa demeure, pour la somme de 4,000 l. — Revenant le montant du présent lot à 26,294 l.

« *Second lot.* — La maison, terre et seigneurie de la Vau, hommes, sujets et vassaux, cens, rentes et droits et tout ce qui en dépend, scituée en la dite paroisse de Saint Pierre de Verché », affermée « par le sieur Carlot de Maugueret » 23,312 l. — Plus, une autre maison, scituée dans la ville de Loudun, dans laquelle demeure présentement lad. dame de la Villarmois, pour la somme de 1,800 l. — Plus, la somme de mille livres due par la dame de Verrière. — Revenant les susd. sommes à celle de 26,312 l.

« *Troisième lot.* — La maison de la Louettière », affermée pour la somme de 15,690 l. — « Plus, la rente foncière due par le sieur des Mazières sur une maison vulgairement appelée la Grande Maison de Cernusson, pour la somme de 7,600 l. — Plus, une autre maison, scituée en cette ville, joignante des deux côtés celle comprise dans le premier lot cy dessus, d'autre la rue de la Messagerie ; laquelle avait été donnée en mariage à lad. Françoise du Soul avec ledit sieur Quirit,... pour 3,000 l. — Revenant les susdites sommes à celle de 26,290 l.

« *Quatrième lot* — La terre et seigneurie de Pompierre..... pour la somme de 20,479 l. — Plus, une maison, scituée dans la ville dudit Loudun, dans laquelle ledit deffunt sieur du Soul est déceddé, pour la somme de 3,880 l. — Plus, une rente foncière de 60 l. deues sur des vignes scituées au quanton de Nériau (1), près Loudun, pour la somme de 12,000 l. — Plus, une rente de 40 l., au principal de 800 l., sur un pré appelé le pré Toullon. — Plus, une rente foncière de sept livres et deux poullets, de la paroisse S. Martin de la Place, pour la somme de 145 l. — Plus, une rente foncière de 60 sols, due sur une maison scituée près la seigneurie de la Mime-rolle. — Plus, une autre rente foncière de 50 sols, due sur

1) « Nériau, village, commune de Chalais ; ancienne seigneurie » (RÉDET).

des domaines scittués à Felines, paroisse de S. Hilaire l'Abbaye. — Plus, une autre rente de dix livres, due par le sieur Chevallier, apotiquaire à Doué, pour la somme de 200 l. — Total, 26,819 l.....

« En conséquence procèdent aux options d'iceux (biens), la dite dame de Villarmois, comme plus jeune dans lesdites successions, a pris et choisy le second lot; ledit sieur du Soul, capitaine de cavallerie, le premier lot et laditte dame de Verrière èsd. noms, le quatrième lot, de manière que le troisième demeure ausdits sieur et damoiselle de la Mothe », sans préjudice des « retours » qu'exige l'inégalité des lots.

Comme il s'agit de « domaines nobles », lesdites successions « tombent en tierce foy et par conséquent apartiennent pour les deux tiers audit sieur du Soul, comme aîné et icelles montent à la somme de trente mil livres, dont les deux tiers à luy afférants reviennent à vingt mil livres... Les autres cohéritiers déclarent relaisser à la masse commune desdites successions les dix mil livres qui leurs appartient pour leur tiers. » La somme de 22 l., revenant à l'aîné, a été prise sur « la terre et seigneurie des Douves », à condition que « le restant de laditte terre, dont le prix au total est de 30,428 l., sera porté dans le partage des biens immeubles desdites successions ».

La procuration, passée à Loudun, vise « Messire Jean Patrix, chevalier, seigneur de Verrière, y demeurant, paroisse de Bournan (1) », qui se fait représenter par « dame Marguerite du Soul, son épouse ».

RELIÉ EN X. BARBIER DE MONTAULT.
DE LA VILLE
POITIERS

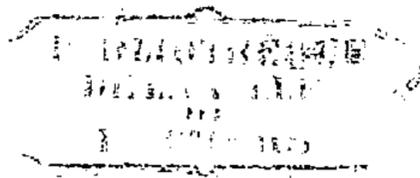
(1) « Bournan, canton des Trois-Moutiers. Le fief et haute justice relevait de la seigneurie de Ranton » (RÉDET).

Un Reliquaire portatif

DU XVII^E SIÈCLE

Le mot latin *encolpium*, copié sur le grec, est admis en français, faute d'équivalent, pour désigner, d'une manière générale, tout objet pieux qui se porte au cou (1). Presque toujours cet objet, contenant des reliques, devient un véritable reliquaire ; pour le distinguer des autres, on pourrait l'appeler *reliquaire à main* ou *portatif*, en raison de ses petites dimensions et de son mode d'attache à l'aide d'une bélière. Il en est à qui manque l'anneau de suspension ; ils étaient alors faits pour porter sur soi, dans ses vêtements ; le nom qui leur conviendrait le mieux serait *reliquaire de poche*.

I



Un *encolpium* de ce genre m'a été présenté par M. Poirault, pharmacien à Poitiers, qui l'a rencontré en Gâtine, aux environs de Parthenay (Deux-Sèvres). Je le remercie tout particulièrement de m'avoir offert la primeur de cette curiosité, qui a un certain cachet de distinction et qui se réfère à une pratique populaire de la dévotion.

L'objet mesure sept centimètres en hauteur, y compris la bélière ; quatre en largeur et deux et demi d'épaisseur.

La forme est celle d'un médaillon octogonal, à huit côtés inégaux, en sorte qu'il est allongé, ce qui lui donne plus de grâce. Huit est le nombre du repos et de la béatitude, symbolisme bien approprié à la destination, qui est de rendre hommage aux saints glorifiés au ciel et dont les ossements sont vénérés ici-bas.

La monture est entièrement en argent, mouluré sur la tranche. A l'intérieur, j'ai relevé, en deux endroits, le poinçon de l'orfèvre, composé d'une couronne et de quatre lettres majuscules disposées en croix :

(1) Du Cange, dans son Glossaire, renvoie, pour l'explication d'*encolpium*, au mot *phylacterium*, dont il donne cette définition : « *Phylacteria* appellabant theas, in quibus reconduntur sanctorum reliquiæ ». — « *Encolpia*, reliquaires. On donnait ce nom, dans l'antiquité chrétienne, à de petites custodes, destinées à recevoir soit des reliques, soit le livre de l'Évangile, et à être suspendues au cou des fidèles. » (Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, 2^e édit., p. 275.)

Couronne de marquis

L

M . V

E

Il serait très important de donner la solution de cette énigme, afin de connaître le lieu de fabrication et le nom de l'orfèvre.

Les deux faces, formant tableau, sont recouvertes d'un cristal épais et taillé, qui retiennent sur les bords des dents aiguës, imitant des feuilles par leurs hachures rectilignes.

La face principale est celle qui montre la vraie croix. Son cristal, très saillant, est taillé en biseau sur les bords et tout autour à facettes, qui vont rejoindre la tablette centrale, à huit pans.

Au dedans, on voit deux ovales, formés par des cartons dorés.

Le cercle interne renferme un triple morceau de la vraie croix, un pour la tige droite et les deux autres pour le croisillon horizontal. La largeur du bois est d'un millimètre environ, sa longueur de huit millimètres et de quatre à la traverse. Elle est appliquée à une croix, plantée sur un calvaire en rocaille : des perles fines rehaussent les extrémités. On lit en haut le titre INRI. Quatre autres perles encadrent, sur les côtés, deux cartouches qui établissent le nom de la relique, écrit à la main en cursive :

Vraie Croix.

Le fond est en soie rose.

Tout autour, dans le premier ovale, dix petits médaillons, cernés de papier doré, contiennent autant de parcelles de reliques, chacune avec son étiquette. Elles se suivent dans cet ordre en allant de haut en bas, puis de bas en haut, en tournant à droite et revenant à gauche :

S. Lo. Euesq. S. Firmin. m. — S^e Ursule v. m. —
S. Marcel. m. —
(S.) Quentin. — XI. M. Vierges. — (S.) Anthoine —
S. Maurice. — S^e Prisce v. — S. Fremond.

Il est facile d'identifier sainte Ursule et les onze mille vierges, saint Antoine et saint Maurice. Saint Firmin et saint Marcel peuvent n'être que des saints des Catacombes, sans rapport avec

ceux du même nom qu'on trouve au Martyrologe. Au 13 janvier on fête sainte Prisque, vierge et martyre; ici elle est simplement qualifiée vierge. Saint Lô est bien l'évêque de Coutances et saint Frémond est probablement le prince martyr, qui se dit indifféremment en latin *Fremundus* et *Veremundus*.



L'écriture est aussi nette que fine ; malheureusement, l'humidité a rendu la lecture difficile, par suite de l'altération de plusieurs lettres et de la moisissure qui a gâté notablement toute cette partie.

Il en est de même au revers, dont le cristal, taillé comme le

précédent, y ajoute, comme autant de cabochons, des évidements intérieurs qui recouvrent les huit reliques rangées autour du médaillon.

Le fond est un carton, quadrillé en losange, où chaque compartiment présente, imprimée en noir, une tête entourée de rayons : c'est évidemment le soleil, emblème de Louis XIV. Sur ce carton résistant est appliqué un morceau de soie rose. Les reliques sont collées sur une espèce d'étoile en papier doré, à rais multiples, car les justes brillent comme les étoiles au firmament (1) : par-dessus passe l'étiquette, une seule est perdue. Je les lis dans cet ordre :

S. Pierre m. — S. Prudence — S. Maxime.

S. Hierome. — . . . S. Seuerin — S. Zenon m. — S. Sisin m. —

Le dominicain saint Pierre martyr et le docteur de l'Eglise saint Jérôme se reconnaissent de suite. Il existe plusieurs saints Prudence, Séverin et Maxime ; comment se prononcer, sans désignation spéciale ? Sisinne est aussi le nom de six saints distincts, et celui de Zénon revient jusqu'à vingt-deux fois en hagiographie. On a donc tout l'embarras du choix.

Le vice de rédaction insuffisante n'infirmes pas en soi l'authenticité des reliques, car le canoniste Monacelli (*Formul. leg. pract.*, p. 2, tit. 13, n. 25) admet l'étiquette comme formant la certitude morale : « Scriptura, etiam non authentica, reperta apud reliquias. » C'est aussi la théorie des *Ephemerides liturgicæ*, 1898, p. 47, basée sur la doctrine très sûre de Benoît XIV.

Au milieu se détache un médaillon ovale, de deux centimètres et demi de hauteur, en pâte rose, finement moulée et dorée par endroits. Saint Jean-Baptiste, debout, accoudé sur un rocher, près duquel s'élançe un palmier, pose le pied droit sur un quartier de roc. Il est presque nu, portant en sautoir une peau de chameau. Sa main gauche tient une grande croix d'or. Près de lui est l'Agneau divin, à toison argentée, qu'il montre du doigt. L'exergue, en lettres dorées, désigne le Précurseur sous forme d'invocation :

SANCTE IOANNES BAPTISTA ORA PRO NOBIS.

(1) « Fulgebunt justi et tamquam scintillæ in arundinetis discurrent. » (*Lib. Sapient.*, III, 7.)

II

L'origine de ce joyau ne sera peut-être pas malaisée à établir, et par là même nous aurons la date approximative de son exécution.

Partant de ce point de départ certain qu'il est depuis longtemps en Poitou, dans la même famille, on peut présumer qu'il n'a pas d'autre provenance. En effet, j'ai fait cette remarque, principalement pour Fontevrault, qu'à la Révolution les objets distraits de l'abbaye par vente ou pillage sont, en majeure partie, restés dans le pays ; le Loudunais en était plein, et la collection du docteur de la Tourette, si regrettablement dispersée, s'y était largement approvisionnée. On peut en dire autant du château de Richelieu.

Or un véritable concours de circonstances spéciales semble donner du corps à ma présomption de voir dans ce joyau une épave des richesses pieuses et artistiques de la noble abbaye.

D'abord, les reliques sont par elles-mêmes un premier et important indice de rattachement. L'abbaye possédait un notable fragment de la vraie croix, réputé comme miraculeux et objet, en conséquence, d'une vénération constante. La parcelle du reliquaire est de telles dimensions qu'elle n'a pu être détachée que d'un bloc assez considérable pour que sa disparition ne le diminuât pas sensiblement. Un tel cadeau était assurément princier ; mais là on puisait directement à la source même.

Les perles fines qui encadrent le bois sacré attestent aussi qu'il s'agit d'un don non commun à une personne de haut rang.

Les reliques sont toutes de saints ou connus ou baptisés. Elles abondaient à Fontevrault et les religieuses avaient le talent de les monter dans des reliquaires d'un goût exquis. J'en citerai un entre autres qui est encore dans l'église paroissiale et dont je donnerai la reproduction. L'écriture des étiquettes est celle que je rencontre ailleurs dans leurs travaux les plus authentiques.

Enfin, le médaillon central du revers n'a pas été mis là au hasard, et il est infiniment probable que sa présence se motive par le nom même de l'abbesse à laquelle il était destiné.

Tout concourt donc à démontrer, d'une façon presque mathématique, que le joyau poitevin fut fait exprès pour l'abbesse

Jeanne de Bourbon et par conséquent qu'il date du milieu du xvii^e siècle. Le style concorde parfaitement avec l'époque que nous révèle le groupement de plusieurs détails extrinsèques, dont il importe de tenir compte pour asseoir un jugement sérieux sur un joyau de valeur réelle sous le triple rapport de la lipsnographie, de l'histoire et de l'art religieux au temps du grand règne.

X. BARBIER DE MONTAULT.

ETAT

DES VASES SACRÉS. ORNEMENTS, LINGES, LIVRES, ETC.

DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINTE-RADEGONDE DE POITIERS

1791

La Constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale, le 12 juillet 1790, et proclamée par le roi, le 24 août suivant, prononçait (tit. I, art 20) la suppression de « tous chapitres réguliers et séculiers de l'un et de l'autre sexe ». En exécution de la loi, le 11 janvier 1791, sur la réquisition du Directoire du district, la municipalité révolutionnaire de Poitiers fit apposer les scellés sur tous les effets appartenant au Chapitre de Sainte-Radegonde de cette ville.

Le procès-verbal (1) dressé alors constate que les commissaires délégués « ont requis monsieur Prucl, curé de la paroisse qui est dans la ditte église de passer avec eux aux fins de lui délivrer les ornemens et vases sacrés qui seront nécessaires pour le service divin dans l'église comme paroisse ». Suit dans l'acte la liste détaillée de ces objets distraits de l'inventaire général.

A ce procès-verbal sont jointes dans le dossier réuni par la Fontenelle quatre autres pièces qui s'y rattachent :

1^o Une copie de la liste dont il vient d'être question ; elle est écrite de la main du curé Prucl, signée de lui et datée, comme le procès-verbal, du 11 janvier 1791 (2).

(1) Orig. Papier. 4 feuillets dont 1 blanc. 325×210 millim.— Biblioth. de Niort, mss., *Papiers* d'Armand-Désiré de la Fontenelle, carton 170.

(2) Papier. 2 feuillets. 235×180 millim.

2° Une seconde copie de la même liste, de la même écriture que la précédente, mais sans signature ni date.

Le texte de ces deux copies est absolument conforme à celui que présente le procès-verbal, à part quelques mots bons à relever.

3° Une note du chanoine Delaroche, secrétaire du Chapitre, qui était absent au moment de l'apposition des scellés.

4° Une liste (1), complète et entière, de tous les effets appartenant au Chapitre, dressée le 31 mai 1791, lors de la levée des scellés dont le procès-verbal manque ici. L'auteur de cette liste est Pierre-Modeste Piorry, ancien chanoine de Notre-Dame-la-Grande, devenu curé constitutionnel de Sainte-Radegonde, en remplacement de l'abbé Pruel, qui avait refusé de prêter le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. Je dois ajouter que ledit Piorry, cousin du conventionnel de ce nom, quitta bientôt ses fonctions, et fut nommé administrateur du département de la Vienne. Il devint un des principaux agents du Terrorisme à Poitiers.

Cela dit, je donnerai avant tout, en l'accompagnant de notes utiles, cette dernière liste, laquelle comprend tous les effets appartenant au Chapitre de Sainte-Radegonde. A la suite viendra comme corollaire la liste qui figure dans le procès-verbal et qu'a transcrite le curé Pruel ; elle est, en plusieurs endroits, plus explicative que celle de Piorry, quoique moins complète. Les mots mis entre crochets indiqueront les légères variantes dont j'ai parlé.

On verra, par le détail de ces deux inventaires, que l'église royale séculière et collégiale de Sainte-Radegonde de Poitiers n'était pas, mobilièrement parlant, extrêmement riche, au moment de la Révolution. Le tombeau de sa patronne semble avoir formé, comme aujourd'hui, sa réelle et principale fortune.

A propos de ces temps affreux, il est une chose digne de remarque. Au milieu de la dévastation générale et du pillage officiel, ce tombeau fut conservé intact et préservé de toute dégradation, ainsi que la belle statue en marbre, œuvre de Nicolas Legendre, qui se dresse auprès, revêtue du manteau royal fleurdelisé ; on ne toucha pas aussi à la statue en bois miraculeuse, ornée d'une couronne d'argent et d'un sceptre de même métal.

(1) Papier. 2 feuillets. 225 × 170 millim.

De la même manière, on respecta le monument du *Pas-de-Dieu*, c'est-à-dire la pierre sacrée qui reçut l'attouchement divin du pied de Jésus-Christ et les deux statues en pierre, figuratives de la scène de l'*Apparition*, dues au ciseau de Gervais de la Barre, célèbre artiste manceau du xvii^e siècle (1).

Plus heureuse qu'au xvi^e siècle, l'ombre glorieuse de la grande et sainte reine arrêta cette fois la main des profanateurs!

I

Je soussigné reconnais qu'après la levée des scellés du ci-devant Chapitre de Ste-Radegonde MM. les officiers municipaux m'ont remis entre les mains tous les effets du ci-devant Chapitre et qui consistent en :

1. Sept calices, dont un doré.
2. Un ostensor doré.
3. Un ciboire d'argent.
4. Une custode d'argent.
5. Une paire de burettes et un bassin.
6. Une mauvaise croix processionelle.
7. Une lampe d'argent (2).

(1) Je me propose prochainement de parler plus au long des œuvres d'art que je viens de citer et de leurs véritables auteurs, Nicolas Legendre et Gervais de la Barre.

(2) Cette lampe, la seule qui soit mentionnée, était « suspendue dans le sanctuaire », assure le curé Pruel. On remarquera qu'il n'est pas question de la lampe d'argent fondée par la reine Anne d'Autriche, par acte du 13 septembre 1658, « pour être suspendue au-dessus du tombeau de Sainte Radegonde en ladite Église, qui sera attachée immédiatement au-dessous du dôme de fer que ladite dame Reine a fait élever audit lieu du tombeau ; laquelle lampe, ... ladite dame Reine a vouée durant la maladie de sadite Majesté, pour, par les prières de l'incomparable Sainte Radegonde, obtenir de Dieu le recouvrement de la santé du Roy en sa dernière périlleuse maladie, de laquelle il a été attaqué en la Ville de Calais... lesdits sieurs du Chapitre seront tenus et obligés à perpétuité, tant eux que leurs successeurs, après avoir reçu ladite lampe et somme de dix-huit cents livres, d'acquitter et faire les choses qui s'ensuivent : 1^o de faire attacher ladite lampe audit lieu avecques crampons et chesnes de fer, en telle sorte qu'elle n'en puisse être ôtée sans fracture, et icelle lampe entretenir luisante jour et nuit sans discontinuation, et fournir à leurs frais et dépens toute l'huile nécessaire à perpétuité ; plus dire par l'un des Dignités ou Chanoines de ladite Eglise, au grand autel d'icelle, deux grandes Messes... » (Thibaudcau, *Abrégé de l'histoire du Poitou*, t. 1, p. 463.)

La Liborlière, qui n'avait que quinze ans en 1789, ne semble pas avoir bien vu les choses à Sainte-Radegonde, ainsi qu'on en peut juger : « L'autel de la paroisse attachée au chapitre était celui qui est à présent consacré à la sainte Vierge. Vis-à-vis de cet autel, et sous la petite voûte qui supporte le véritable sanctuaire, on voit une ouverture ronde pratiquée dans le pavé, justement au-dessus du tombeau de sainte Radegonde. Une balustrade en fer à hauteur d'appui entourait cette ouverture, et elle était surmontée d'une vaste couronne royale, au centre de laquelle une lampe restait continuellement allumée.

« Au-devant du maître-autel, trois lampes d'argent descendaient de la voûte. La plus grande avait été donnée par la reine Anne d'Autriche, lors de la maladie de Louis XIV à Calais... Je n'ai sans doute pas besoin de dire que le tableau, et surtout les lampes, ainsi que le poupon d'argent, n'échappèrent pas aux redresseurs d'abus féodaux et superstitieux de 1790. Il faut leur rendre en même temps la justice d'ajouter qu'ils ont laissé l'inscription intacte. » (*Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, p. 37.)

Il est à croire que la lampe vouée par Anne d'Autriche dut cesser de brûler au tombeau de sainte Radegonde quand fut décrétée par l'Assemblée nationale la

8. Un Dauphin d'argent (1).
9. Un cœur d'argent doré (2).
10. Deux livres d'Évangiles plaqués en argent (3).
11. Deux baisers de paix en argent.
12. Deux encensoirs d'argent, ainsi que deux navettes.
13. Deux bandolières (4) avec les écussons en argent (5).

suppression des fondations pieuses. Peut-être a-t-elle été alors transférée dans le sanctuaire. Toujours est-il qu'il n'existait à l'église Sainte-Radegonde, en 1791, qu'une seule lampe d'argent, laquelle devint bientôt la proie du gouvernement révolutionnaire.

(1) C'était la représentation en vermeil du fils aîné de Louis XIV, encore dans les langes, — né en 1661 et mort en 1711, — communément appelé *Monseigneur* ou *le Grand-Dauphin*. Le jeune prince fut voué à sainte Radegonde, dès sa naissance. Le 13 juillet 1662, la reine Anne d'Autriche écrivait aux « prieur, chanoines et chapitre » pour « le faire admettre et recevoir dans la Congrégation du tombeau » de la sainte, et pour donner avis que le sieur Filleau leur portera la présente lettre « avec la figure de nostredict petit-fils ». (Arch. de la Vienne, G. 4349, orig.)

La Liborlière raconte que ce « poupon de vermeil, de grandeur naturelle, ... fut placé dans une niche grillée, pratiquée au premier pilastre à droite du sanctuaire. De l'autre côté était exposé un tableau qui représentait une princesse de Conti offrant à sainte Radegonde son enfant nouveau-né ». (*Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, p. 37. — Cf. Thibaudeau, *Abrégé de l'histoire du Poitou*, t. I, p. 210.)

À l'exemple de Louis XIV, Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Poitou, voua à sainte Radegonde son fils Louis-François, comte de la Marche, né le 13 août 1717. Il fit faire, à cette occasion, un tableau commémoratif qui fut reçu à Poitiers avec une pompe extraordinaire, le 2 janvier 1718. (*Relation de la cérémonie du vœu pour M. le comte de la Marche à sainte Radegonde*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2^e série, t. XI, p. 353.)

Cette peinture votive a disparu, à la Révolution, comme le reste.

(2) «... Et pour plus grande conservation de la mémoire de cette présente fondation, sera attaché en ladite Eglise de Sainte-Radegonde, au côté du lieu où sont les figures des cœurs de leurs Majestés, une plaque de cuivre dans laquelle seront sommairement gravés les principaux points de la présente fondation... » (*Acte de fondation d'Anne d'Autriche*, 13 septembre 1658.) — «... Ce tombeau (de sainte Radegonde) attire un concours extraordinaire de peuple par les fréquents miracles que Dieu y opère ; et nos Roys et nos Reines y ont eu en tous les tems une confiance particulière ; ils y ont fondé des messes à perpétuité avec une lampe qui ne doit jamais s'éteindre, ils y ont attaché des cœurs de vermeil comme le gage éternel de leurs tendres dévotions pour cette grande Sainte. » (*Relation de la cérémonie du vœu pour M. le comte de la Marche à sainte Radegonde*, 2 janvier 1718.)

Anne d'Autriche et Louis XIV avaient sans doute fait don de ces cœurs lorsqu'ils furent reçus dans la Congrégation du tombeau de sainte Radegonde, le 21 novembre 1649. Le cœur d'argent doré mentionné dans la liste de Piorry était peut-être l'un d'eux.

(3) Sans doute, d'anciens évangéliers manuscrits, comme il en existait encore avant la Révolution dans beaucoup de grandes églises, lesquels étaient d'ordinaire richement reliés et enluminés.

Au xvi^e siècle, l'église de Sainte-Radegonde possédait deux livres liturgiques de cette sorte, ainsi qu'un épistolaire : « ... les couvertures ou couvercles de deux livres, es quels estoient inscriptes les évangilles, aussi la couverture d'ung aultre livre où estoit aussi inscript les epistres saint Paul, estant les dictes couvertures ou couvercles aussi d'argent doré. » (*Monitoire du 14 août 1562 contre ceux qui avaient pillé l'église Sainte-Radegonde, lors de l'entrée des ban es protestantes à Poitiers*, dans E. de Fleury, *Hist. de sainte Radegonde*, p. 358.)

(4) *Bandoulière*, se dit d'un large baudrier de cuir ou d'étoffe, à l'usage, par exemple, d'un suisse d'église, — qui passe de l'épaule gauche sous le bras droit et lui sert pour y suspendre son épée. (Cf. *Dict. de l'Acad. fr.*)

(5) Les armes du Chapitre de Sainte-Radegonde étaient : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe, celle-ci accostée d'un S et d'un R de même*. (D'Hozier, *Armorial général de France*.)

Effets argentés.

14. Six chandeliers et un crucifix, au maître-autel.
15. Quatre petits pour les acolytes.
16. Quatre flambeaux fort uzés.
17. Deux gros chandeliers, au sanctuaire.

Ornements.

18. 1^{re} classe. — Une chasuble, quatre dalmatiques et six chapes de drap d'or et d'étoffe brochée ; il y manque un manipule (1).
19. 2^{de} classe. — Une chasuble, quatre dalmatiques et six chapes de damas blanc, galon d'or.
20. Une chasuble, deux dalmatiques, trois chapes, galon d'or système (2), fond blanc.
21. Une chasuble, deux dalmatiques, trois chapes de damas rouge, galon d'or.
22. Une chasuble, deux dalmatiques de damas verd et trois chapes.
23. Deux dalmatiques de damas blanc, galon d'argent uzé.
24. Une chasuble, deux dalmatiques de damas violet, galons de soie, et trois chapes.
25. Une chasuble, quatre dalmatiques et trois chapes de velour noir, galon d'argent et franges.
26. Une chasuble, deux dalmatiques et trois chapes de calmande (3) noire, galons de soie.
27. Plus deux chapes.
28. Trente-six chasubles de différentes couleurs.
29. Une écharpe or et argent, fleurs en soie, franges d'or.
30. Quatre manteaux de Ste Radegonde (4).

(1) La description faite par le curé Pruel est plus explicite : « Le grand ornement complet, étoffe brochée en soie, or et argent, comprenant une chasuble garnie, quatre dalmatiques, six chappes, le tout garni de galons d'or système et de franges d'or, avec l'écharpe (de même). »

Était-ce l'ornement donné par Louis XIV après le rétablissement de sa santé attribué à l'intercession de sainte Radegonde ? « Le feu Roy, d'heureuse mémoire, étant dangereusement malade à Calais, la Reine mère ordonna des prières publiques au tombeau de sainte Radegonde, et, persuadée qu'elle luy étoit redevable du rétablissement de la santé du Roy son fils, elle fonda deux messes solennelles en action de grâce que le Chapitre célèbre tous les ans, auxquelles doit assister l'avocat du Roy du présidial, et le Roy lui-même par une pieuse reconnaissance donna à l'église un ornement digne de la religion et de sa munificence... » (*Relation de la cérémonie du vœu pour le comte de la Marche à sainte Radegonde.* — Cf. Thibaudeau, *Abrégé de l'hist. du Poitou*, t. 1, p. 209.)

Un seul des ornements antérieurs à la Révolution existe aujourd'hui à la sacristie de Sainte-Radegonde. Mgr Barbier de Montault croit que c'est celui de Louis XIV, mais « restauré, en style Louis XV, par les Sœurs de Saint Charles : renouvelé, rajeuni, défiguré ». (*Lettre* du 9 avril 1898.)

(2) « Les galons-système sont à envers sans dessins, sans or ni argent ; ces métaux ne paraissent que d'un seul côté » (*Dict. technologique*. Paris, Thomine et Fortic, 1822-1835, t. X, p. 27.)

(3) « Etoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin. » (*Dict. de l'Acad.* 1763.)

(4) En 1725, la princesse de Conti écrivit au Chapitre de Sainte-Radegonde « pour le prier de faire une neuvaine au tombeau de la Sainte, afin d'obtenir la guérison de sa belle-mère ». Après quoi, elle fit don d'un manteau à la statue de sainte Radegonde : « Sur la lecture qu'a fait mond. sieur le prieur d'une lettre qu'a fait écrire au Chapitre Madame la princesse de Conty qu'elle voulait donner un manteau à l'image de Sainte Radegonde, M. Depoix le Jeune est prié d'en envoyer un modèle par le chantre qui est à Paris. » (*Arch. de la Vienne, Actes capitulaires de Sainte-Radegonde*, 15 et 30 juin 1725.)

On conserve à l'église Sainte-Radegonde, m'écrit M. le curé Briand, « un vieux

31. Quatre guimpes (1), dont trois mauvaises, une passable.
32. Une courone d'argent et le bâton roïal (2).
33. Un dais avec sa garniture velour rouge, franges d'or.
34. Un petit dais pour porter le bon Dieu aux malades.
35. Sept missels, un de l'antienne paroisse.
36. Quatorze gros livres pour le chœur.
37. Trois processionaux.
38. Un rideau verd, au maître-autel, un autre noir très mauvais.
39. Un grand tapis ou marche-pied.
40. Deux bans garnis de velour d'Utrecht.
41. Une vieille tapisserie, autour du chœur, composée de six pièces (3).
42. Deux petits tapis en bleu, fleurs de lys jaunes.
43. Huit paires de burettes d'étain.

manteau de velours bleu avec fleurs de lis brodées or. Ce doit être le manteau donné par la princesse de Conti. J'ai cependant peine à croire, que le velours remonte à cette époque, et je serais porté à penser qu'on a appliqué les fleurs de lis. » (*Lettre* du 22 mars 1898.)

(1) Pour servir à habiller la statue de sainte Radegonde.

(2) Cette « courone d'argent » et ce « bâton roïal » ou « petit sceptre garni de lamme d'argent » existent encore à Sainte-Radegonde. (*Lettres* de M. le curé Briand, 9 et 22 mars 1898.) Ce sont les seuls objets qui aient été sauvés.

Il faut pourtant y joindre la belle cloche fondue sous Louis XIII (8 décembre 1613), et nommée *Louise* du nom de ce prince. Toute constellée de fleurs de lis et, à cause de cela, qualifiée de « royale » par l'inscription latine, les révolutionnaires la laissèrent quand même en place dans le clocher où elle est encore.

De même encore, « ils ont laissé intacte », comme l'a fait remarquer La Librière, l'inscription commémorative de la fondation d'Anne d'Autriche, placée à l'entrée de la crypte. Chose à noter : au bas de la plaque de marbre (qui, d'après l'acte de fondation, aurait dû être de cuivre), les chiffres entrelacés et couronnés de la reine-mère et de Louis XIV sont répétés trois fois.

(3) La vie et les miracles de sainte Radegonde y étaient « historiés », comme nous l'apprend un ancien auteur : — 1. « Mais... reprenons nos erres, et suyons nostre sainte Royne Religieuse à Poitiers. Elle y fut reçeüe fort honorablement du bon Euesque saint Pient qui la voulut loger magnifiquement selon ses mérites : mais son humilité ayma mieux de se retirer avec vn petit nombre de Religieuses qui se tenoient près de l'Eglise Cathédrale à vne Chapelle de nostre Dame qu'on appelle maintenant le Pas-Dieu. Ainsi est il contenu dans la légende de saint Pient au rapport de Bouchet, il se void encores aujourdhuy historié dans les tapisseries du chœur dans l'Eglise de sainte Radegonde, bien que les autres historiens n'en ayent rien escript,... » (Dumonteil, *Hist. de la vie incomparable de sainte Radegonde*, p. 117) — 2. « L'on tient par tradition et on le void encore aujourdhuy historié dans les tapisseries du Chœur de l'Eglise de sainte Radegonde à Poitiers, qu'elle resuscita vn pauvre Masson qui aydant à bastir ladite Eglise estoit par cas fortuit tombé du haut d'vn eschauffaut en bas, s'estoit piteusement fracassé et misérablement tué. » (*Ibid.*, p. 292.) — 3. « ... Il aduint vn iour comme escrit S. Fortuné, qu'vne fusée qu'elle (sainte Radegonde) auoit filée pendoit avec la quenouille attachée au crochet, du haut de sa cellule, et vint vne souris pour la toucher ; mais avât qu'elle peut couper le filet avec les dents, la punition par l'exécution d'vne prompte justice en fut faicte, de sorte qu'elle demeura pendüe et estranglée au filet comme à vn gibet... Il (Dumoulin, I. p. sect. 119, pag. 448) dit que l'Image de sainte Radegonde est équipée dans nos Temples avec des rats et souris, comme si on luy bailloit ceste belle compagnie de plusieurs de ces animaux (car il parle au pluriel) ou si nous les mettions sur les Autels affin qu'ils ayent part à l'encens. et soient autant esclairés des chandelles que l'Image. Parce que ie n'ay iamais veu aucune statue de la Sainte dans aucune Eglise avec cet équipage, ains tant seulement dans de petites Images de papier ie l'ay remarquée peinte avec vne quenouille, et vne souris pendüe morte au filet pour représenter ce miracle que nous venons d'expliquer, et qu'on void historié aux tapisseries du Chœur dans l'Eglise de sainte Radegonde à Poitiers. » (*Ibid.*, pp. 300, 303.)

Linge de la sacristie.

44. Neuf aubes à dentelle.
45. Cinq garnies de mousseline.
46. Quatre-vingt-une aubes unies.
47. Cinquante-quatre corporeaux.
48. Trois cent soixante tant purificateurs que lavabo.
49. Soixante-dix cordons.
50. Cent soixante-quinze amits.
51. Cent vingt tours d'étole.
52. Trente-six napes.
53. Dix de toile rousse.
54. Vingt-six fournoirs.
55. Six surplis de grosse toile.
56. Deux petits pour les acolytes.
57. Quatre mauvais flambeaux de bois.
58. Un bénitier.
59. Un drap mortuaire de velour uzé.
60. Un autre de calmande.
61. Une boîte de reliques.
62. Des rideaux d'indiène, garnissant les deux autels de la nef.
63. La garniture en indiène des chandeliers et crucifix du maître-autel.
64. Deux chandeliers et un petit crucifix de cuivre.
65. Et plusieurs autres mauvais livres (1), et meubles, à l'usage de ladite sacristie.

A Poitiers, ce trente mai mil sept cent quatre-vingt-onze,

PIORRY, Curé de Ste-Radegonde.

(1) Trois précieux manuscrits dont la liste ne parle pas existaient sûrement dans les archives de Sainte-Radegonde, au moment de la Révolution. Ne puis-je supposer que Piorry aura voulu les comprendre sous la désignation dédaigneuse de « mauvais livres », qui est bien dans l'esprit du temps ? On sait que les œuvres calligraphiques léguées par le moyen âge étaient alors fort peu prisées. Ces trois manuscrits, — qui n'étaient sans doute pas les seuls, — sont actuellement conservés à la bibliothèque publique de la ville de Poitiers, sous les nos 250, 252, 253.

1. N° 250. Recueil comprenant, d'après le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque : Fol. 1, Évangiles de quelques dimanches et fêtes de l'année ; Fol. 22, Vie de sainte Radegonde, par Fortunat ; Fol. 44, Récit de la sépulture de la sainte, par Grégoire de Tours ; Fol. 47, Explication d'une partie des évangiles de l'année ; Fol. 73, Quatre documents relatifs soit au monastère de Sainte-Croix, soit à la collégiale de Sainte-Radegonde. — x^e ou xi^e siècle. Parchemin. 79 feuillets. 286 × 212 millim. Dans la vie de sainte Radegonde, 22 grandes miniatures représentant les principaux faits de son histoire. Reliure cuir brun délabrée.

Le catalogue ne tombe pas juste à propos de la provenance : « Vient probablement de Sainte-Croix. » M. le curé Briand est encore plus affirmatif. (*Hist. de sainte Radegonde*, p. 131.) Thibaudeau, qui publiait en 1782 le tome I de son *Abrégé de l'histoire du Poitou*, dit, page 201 : « Ce manuscrit, dont parle Bouchet dans ses annales, est encore conservé aux archives de Sainte-Radegonde ; il contient les évangiles, la vie de Sainte Radegonde par Fortunat, la description de l'inhumation de la Sainte par Grégoire de Tours, copie des anciennes chartes de fondation et dotation de l'église de Sainte-Radegonde ; il y a dans ce manuscrit beaucoup d'estampes d'un assez mauvais goût, représentant les miracles de la Sainte ; quelques-uns sont si minutieux, si ridicules même, qu'on ne croit pas devoir les rappeler. » — Pour parler exactement, l'auteur aurait dû dire que la mention du manuscrit se trouve dans la deuxième pièce supplémentaire (*De l'Université de la ville de Poitiers*, p. 27), qui fait suite aux *Annales d'Aquitaine*, éd. 1644 : « ... livre écrit en parchemin, ov veslin, relié et couvert de Bazane noire, auquel il y a seize feuillets écrits qui sont les Euangiles des

II

Mémoire des ornemens et vases sacrés destinés au service divin de la paroisse de Sainte-Radegonde de Poitiers, lesquels ont été transportés de la sacristie du Chapitre dans la chambre du Chapitre.

66. Trois calices et trois patènes.
67. L'ostensoire.
68. Deux encensoirs.
69. Deux navettes.
70. Une lampe, [suspendue dans le sanctuaire].
71. Une paire de burettes et son bassin, le tout d'argent.
72. Deux couples de burette d'étain.
73. Deux douzènes d'aube.
74. Quatre douzènes d'amicts.
75. Huit douzènes de purificateurs.

quatre Évangélistes, et en suite il y a soixante autres feuillets écrits en parchemin, où sont figurés en or et azur les Miracles de Sainte Radegonde, et après les quatre Titres suivans... »

2. N° 252. Lectionnaire de Sainte-Radegonde, comprenant, toujours d'après le même catalogue : Fol. 3, Vie de sainte Radegonde, par Hildebert, Fortunat et Baudonivie ; Fol. 91, Récit de la sépulture de la sainte, par Grégoire de Tours ; Fol. 96, Miracles de la même sainte, datés de 1249, 1265, 1268, 1269. — Fin du XIII^e siècle. Parchemin. 66 feuillets à 2 col., marqués 3-99, dont 30 manquent. 370 × 265 millim. Contenait jadis, au commencement, une grande miniature à trois compartiments que Thibaudeau a vue ; il ne reste plus que quelques initiales de couleur. Pour indiquer que la vie composée par Hildebert est imprimée, le catalogue renvoie à la *Patrologie latine* de Migne. Il aurait pu ajouter que c'est ce même manuscrit qui a servi à faire l'édition. Copie du texte fut prise par dom Estiennot, envoyée à dom Mabillon qui publia le *Prologue*, puis communiquée à dom Beaugendre qui inséra la vie en entier dans son édition du V. Hildebert : *Opera tam edita quam inedita...* Parisiis, Le Comte, 1708, in-fol., col. 883 et suiv.

3. N° 253. Lectionnaire de Sainte-Radegonde, qui est la reproduction du précédent. — xv^e siècle. Parchemin. 74 feuillets. 350 × 250 millim. Rel. veau. Acquis en 1892. Le catalogue se tait sur la provenance ancienne. Il est certain que ce livre liturgique existait à Sainte-Radegonde au commencement du XVII^e siècle, tout ainsi que celui qui précède, — d'après lequel il a été copié. (Cf. Dumonteil, *Hist. de la vie incomparable de sainte Radegonde*, p. 270.) L'un et l'autre s'y trouvaient encore peu avant la Révolution. Thibaudeau en parle *de visu* : « On voit aussi aux archives du chapitre de Ste-Radegonde un autre ancien manuscrit contenant la vie de cette Sainte par Saint Hildebert. Cet évêque est représenté au commencement du livre à genoux, présentant son ouvrage à sainte Radegonde... On trouve à la suite de l'ouvrage d'Hildebert, la vie de Sainte Radegonde par la religieuse Baudonivie, et la narration de la sépulture de la Sainte par Grégoire de Tours : il y a un autre exemplaire de ce manuscrit, qui est à peu près aussi ancien. » (*Abrégé de l'hist. du Poitou*, p. 201, 202.)

Le sort divers du second Lectionnaire, que dom Chamard croit avoir appartenu à Sainte-Croix (*Hist. ecclés. du Poitou*, t. II, p. 329), mérite d'être connu. Soustrait sans doute à l'époque de la Révolution, acheté par le marquis de la Rochethulon vers 1878, vendu ensuite à la librairie Clouzot, de Niort, il fut enfin racheté par la bibliothèque de Poitiers, sur l'indication de Mgr Barbier de Montault, qui en a publié la description dans l'*Intermédiaire de l'Ouest*, 1892, puis dans ses *Œuvres complètes*. 1894, t. IX, p. 188-199. — (Cf. l'abbé Alf. Largeault, *Un Lectionnaire ms. de l'église collégiale de Sainte-Radegonde de Poitiers*, dans *Le Courrier de la Vienne*, 6 novembre 1892.)

Sur ces trois manuscrits voir encore dans la *Collection* de dom Fonteneau, tome LXXIX, pages 28 et 59, deux notes intéressantes, écrites l'une par dom Fonteneau et l'autre par dom Mazet. On y apprend entre autres choses que le ms. 252 était orné d'une suite de 43 miniatures, lesquelles devaient occuper les feuillets manquants. Les dessins de ces miniatures, exécutés dans le temps par dom Perneti, sont en partie conservés parmi les manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, n° 251.

76. Six douzènes de lavabo.
77. Vingt nappes d'autel mi-neuves.
78. Deux douzènes de tours d'étole.
79. Deux douzènes de tournoir [ou essui-mains].
80. Trente cordons neufs.
81. Trois douzènes de corporaux.
82. Une douzène de palle.
83. Huit missels.
84. Trois processionnaires.
85. Tous les livres de chœur.
86. Le grand ornement complet, étoffe brochée en soie, or et argent, comprenant une chasuble garnie, quatre dalmatiques, six chappes, le tout garni de galons d'or système et de franges [d'or], avec l'écharpe [de même].
87. Autre ornement d'étoffe brochée en soie de toute couleur, garni d'un petit galon d'or, comprenant seulement une chasuble, deux dalmatiques et trois chappes.
88. Autre ornement en damas rouge, garni à un petit galon d'or système, comprenant comme dessus.
89. Autre ornement de damas ver, garni d'un galon d'argent, comprenant comme dessus.
90. Autre de damas violet, garni de galon d'argent, comprenant comme dessus.
91. Autre de velours noir, garni de galon d'argent, comprenant quatre dalmatiques et trois chappes.
92. Autre de calmande noire, garni de galon de soie, avec deux dalmatiques et trois chappes.
93. Douze chasubles de différentes étoffes en soie et laines de différente couleur, garni en or système, argent et soie.
94. Quatre manteaux de différentes étoffes et couleurs, garnis en or, argent ou soie, servant à l'image de Sainte-Radegonde.
95. Un dais de velours cramoisy, galon et frange d'or.
96. Deux chasubles noires en galon de soie.
97. Deux banquettes de velours d'Utrecht, placées dans le sanctuaire.
98. Deux candélabres en cuivre jaune, aussi dans le sanctuaire.
99. Un rideau ver et un noir pour le fond du grand autel.
100. Un tapis de pied pour le grand autel.
101. Deux rideaux d'indienne, garnissant les autels de St-Louis et de St-Sébastien.
102. Deux draps mortuaires, [dont l'un en velour et l'autre en calmande noire].
103. Une couronne en argent, avec un cœur d'argent doré, et un petit sceptre garni de lamme d'argent, [le tout] servant de décoration à l'image de Ste-Radegonde.
104. Six chandeliers et un crucifix [de cuivre] argenté, garnissant le grand autel.
105. Deux chandeliers de cuivre] argentés et deux flambeaux aussi [de cuivre] argentés.
106. [Le chandelier en bois pour le sierge pascal].
107. *Nota 1^o*. En rangeant avec les deux sacristains les ornemens cy-dessus dénommés, je n'ai point trouvé l'écharpe que je me suis rappelé ensuite avoir oublié de demander au sacristain, lequel lui-même se rappelle bien ne l'avoir pas sortie du tiroir où elle est encore sous le scellé.

108. *Nota 2^o*. On a aussi oublié les vis pour attacher les bâtons au ciel du dais.

Tels sont les objets qui m'ont été confiés par messieurs les commissaires de la municipalité de Poitiers, le onze janvier mil sept cent quatre-vingt-onze.

PRUEL, Curé de Ste-Radegonde.

III

113. Aujourd'hui vaingt janvier 1791, monsieur Delaroche, secrétaire du Chapitre de Ste-Radegonde, étant absent lors de la pose des sellés sur les effaits dudit Chapitre, vient déclarer qu'il a entre les mains cinq registres et autres papiers, un plat et une égaire d'estain qui servoit à laver les pieds des apostres, le tout appartenant au susdit Chapitre ; réclame ledit secrétaire la somme de quarante-huit livres qui lui sont deü de 1789, pour l'enregistrement des contras et fourniture de papier et encre.

En foi de quoy, il s'est soussigné.

DELAROCHE, Secrétaire de Ste-Radegonde.

L'abbé ALFRED LARGEAULT.



Un Email de Jean II Laudin

A POITIERS

I

On aimait les émaux à Poitiers : il y en avait partout dans les familles nobles comme dans les maisons bourgeoises. Quand vint le goût de les rechercher, il fut facile de les grouper en nombre imposant. Trois collectionneurs se distinguèrent entre tous les amateurs : ce furent M^{me} de la Sayette, M. de Boismorand et le chaisier Moître, qui y consacra toutes ses économies. Malheureusement, à leur mort, tous ces émaux, si patiemment amassés, furent vendus et dispersés ; c'est une perte pour la science, d'autant qu'il n'en existe même pas de catalogue.

De-ci de-là se rencontrent encore des émaux isolés, auxquels leurs propriétaires sont attachés à bon droit. Qu'on veuille bien nous les indiquer, afin qu'il ne nous en échappe aucun, et la *Revue d'archéologie* les publiera avec empressement, à cause de l'intérêt général qui s'y attache.

En effet, Limoges se préoccupe avec raison de faire le recensement de tous les émaux dits *limousins*, du lieu de leur fabrication. C'est donc lui venir en aide d'une façon efficace que de lui apporter notre petite contribution, qui témoignera tout au moins de notre bonne volonté ; si les éléments que nous lui fournirons ne sont pas de premier ordre, ils réclament toutefois leur place à la notoriété et demandent à être classés dans leurs séries respectives, qui se basent sur le nom même des émailleurs.

Aujourd'hui, je reproduis, d'après la photographie de Thiollier, un joli petit émail, qui fait partie de la collection de M. Viaud, amateur distingué de notre ville et sachant en apprécier tout le prix. Il offre le double avantage d'une peinture agréable à l'œil, à cause de ses qualités de dessin et de coloris et d'une signature qui l'authentique. Il a été trouvé à Poitiers, et c'est à Poitiers, j'espère, qu'il restera pour nous consoler de ce qui a disparu de nos murs.

II

Des émaux limousins, il ne reste d'ordinaire que la plaque métallique vitrifiée : c'est bien l'essentiel, mais il y a tout lieu de se féliciter quand on a la chance de les rencontrer avec leur monture primitive. Tel est, heureusement, le cas pour l'émail de notre obligeant collègue de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Le cadre, en bois sculpté et doré, a une largeur de trois centimètres. Son décor, approprié au sujet, car il s'agit d'honorer un martyr par l'insigne du triomphe, est formé de deux palmes qui partent d'en bas, où elles sont fixées par un nœud de ruban, montent en ondulant sur les côtés et viennent se rejoindre en retombant à la partie supérieure. Le relief est vigoureux et l'effet puissant. On a cherché un contraste entre le fini de l'émail et la richesse du cadre, qui, symboliquement, peut encore signifier la plantureuse végétation du désert où vécut saint Jean. Les quatre baguettes sont montées à onglet, comme on pratiquait alors.

La hauteur totale est de dix-sept centimètres et la largeur de quatorze. Le tableau présente donc une forme allongée, qui est la plus gracieuse.

Suivant l'habitude, la plaque de cuivre rouge emboutie est

bombée, ce qui met le sujet bien en évidence. Les quatre angles sont garnis, sur fond noir, de trois feuilles en relief glacées



S. Jean-Baptiste, émail de Jean II Laudin, à Poitiers, collection Viaud
(fin du xvii^e siècle.)

d'émail blanc et côtoyées de filets d'or (1). L'une se déploie de face, et les deux autres s'allongent de profil à sa suite.

(1) « Fleurons en relief d'émail », dit de Laborde, p. 328.

Le médaillon, inscrit dans ce rectangle, est ovale, avec triple filet blanc, noir et or, au pourtour. Le champ est d'un beau noir luisant, sur lequel S. Jean-Baptiste se détache, tourné à droite et figuré aux trois quarts, jusqu'aux genoux. Un listel blanc, qui s'étend au rebord inférieur, porte le nom en lettres noires :

S. IOANNES.

Le nimbe, posé obliquement en l'air et doré, ressemble à une ellipse, forme dégénérée du type traditionnel qu'a commencé à altérer la Renaissance. La figure est juvénile, trop jeune même pour l'âge auquel le Précurseur se dévoila prophète du Christ. Sa chevelure, partagée sur le front, est blonde et retombe en flots sur ses épaules. Les traits du visage sont un peu forts, et les yeux regardent de côté. La carnation, dodue et rosée, s'accorde mal avec la vie pénitente (1), qui macère et amaigrit la chair. Les draperies laissent les bras découverts : une espèce de chlamyde mordorée se noue sur l'épaule droite et en avant se développe comme un pan de manteau bleu, à lumières d'or, sous lequel on aperçoit la jambe gauche. La main gauche tient une longue croix d'or, pour attester le rachat de l'humanité par le sang divin, et autour s'enroule une banderole blanche, où une ligne de points noirs simule le texte évangélique bien connu : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi » (S. Joan., I, 29). L'index dressé montre l'Agneau de Dieu, couché sur son giron et appuyé sur son bras gauche.

L'iconographie ne nous apprend ici rien de nouveau, et les trois attributs admis ne diffèrent pas de ceux que lui reconnaît une très ancienne tradition (2).

Le contre-émail, bleu noir, porte, en lettres d'or, la signature écrite en cursive peu élégante mais nette :

Laudin au fauxbourgs

De Manigne

à Limogès

I. L.

(1) « Venit Joannes-Baptista, prædicans in deserto Judeæ et dicens : Pœnitentiam agite. » (S. Matth., III, 1-2.)

(2) X. B. de M., *Oeuvr. compl.*, X, 557-572.

Cette signature est analogue à celle reproduite dans les ouvrages spéciaux de De Laborde (1), de Darcel (2) et de Molinier (3). Nous sommes donc en présence d'une œuvre de Jacques II (4), car il y a identité de personne et de date.

III

De Laborde est presque injuste pour cet artiste. Voici comment il s'exprime à son sujet : « Ce peintre émailleur a travaillé à la fin du xvii^e siècle et dans les premières années du xviii^e..... Une trop grande production lui a attiré, comme à Pierre Raymond, une sorte de déconsidération. L'estime de son talent a été influencée par l'échelle décroissante de ses prix. On rejette un Laudin avant de l'avoir regardé et souvent, après avoir considéré attentivement la précision de ses contours, le fondu de ses grisailles, on se reproche des préventions peut-être trop sévères... Les grisailles ont plus particulièrement occupé Jean Laudin. Il avait trouvé le moyen de produire un très beau noir, sur lequel il apposait ses blancs avec beaucoup d'adresse en différentes épaisseurs et quelquefois presque en relief. Ces blancs laiteux et ce noir profond produisent des effets tranchés... Le dessin est médiocre et tourmenté, les expressions sont nulles et affectées, les copies des maîtres faites sans esprit. Quand il emploie les émaux de couleur, et c'est assez rarement, il manque de vigueur... Il a répété à satiété et pour ainsi dire à la mécanique les douze Césars, les scènes de la vie champêtre... Tout cela se débitait comme de nos jours les gravures et les lithographies qu'on vend encadrées pour décorer les appartements. »

Ce jugement ne me paraît pas sans appel. Les Laudin ne sont plus aussi dépréciés qu'en 1857, époque où écrivait notre auteur. Je résume ainsi mon opinion personnelle, d'après le S. Jean de M. Viaud.

L'artiste, c'en est un, on ne peut le nier, s'élève beaucoup au-dessus du médiocre, par son dessin correct, le « fini de l'exé-

(1) *Not. des émaux du Louvre*, p. 327.

(2) *Not. des émaux*, p. 354.

(3) *Dict. des émailleurs*, p. 43. Les trois auteurs donnent la variante *aux*, qui s'accorde bien avec le nom au pluriel.

(4) « Jacques II Laudin, peintre émailleur à Limoges (1663-1729). Il a peint des grisailles et aussi des émaux de couleur sur fond blanc ou noir » (p. 43).

cution » (1), la bonne vitrification de l'émail et la vivacité de ses couleurs. Ces qualités sont légèrement contrebalancées par quelque mollesse dans le maniement du pinceau, une recherche de l'effet par la pose, une composition insuffisamment préparée par l'étude et trop d'affinité avec l'aspect de la faïence, dont les genres ne doivent pas se confondre. Je ne lui reprocherai pas l'emploi de l'or, car il l'a fait avec parcimonie, pour relever la dignité de l'élu, exposé à nos hommages. Qu'il ait produit beaucoup, peu importe (2) : moins fécond, eût-il été plus correct, plus soigné ? On peut en douter. Prenons-le donc pour ce qu'il est : un industriel qui travaille pour la dévotion et y réussit d'une manière satisfaisante ; les commandes abondantes peuvent être l'excuse de son style lâché, qui, malgré cette imperfection, est loin de déplaire. En somme, il mérite d'être plus loué que blâmé, et j'estime, en définitive, une bonne fortune d'avoir chez soi un *Laudin* authentique, car il jette une note gaie et nullement banale dans l'ameublement.

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) Je lis dans le catalogue de l'Exposition de Limoges, en 1886, p. 92 : « Bonnes colorations ; le modelé des chairs est finement traité, mais d'un ton fade et blafard et d'un dessin mou et incorrect visant à l'élégance ; ces caractères, ainsi que la rocaille touffue d'or et le contre-émail bleuâtre sombre, sont décidément bien particuliers à Jacques II *Laudin* et permettent de le classer à côté de son oncle Jacques I, sans confondre leurs œuvres. Les types de Jacques I, vulgaires mais robustes, ne ressemblent en rien aux têtes et aux carnations fades et plates de Jacques II. Jacques I, plus préoccupé du caractère qu'il donne à ses personnages, est peu soucieux du fini de l'exécution, que son neveu, au contraire, recherche avant tout ».

(2) Les S. Jean qu'on lui attribue sont variés, on n'en a encore signalé que deux. L'un est au Louvre : « S. Jean-Baptiste, avec nimbe ovale, debout, à moitié vêtu d'une peau sur laquelle passe une draperie ; appuyé du bras gauche sur un rocher, de la main droite sur la hampe de sa croix d'or, d'où flotte une banderole avec l'inscription : *Ecce Agnus Dei*. Un agneau est couché à ses pieds. Fond de paysage et de rochers. Émaux colorés, dessinés et peints sur fond blanc légèrement bleuâtre. Revers, noir bleu, avec cette inscription en or : *Laudin...* » (Darcel, p. 355.)

J'ai relevé l'autre à l'Exposition de Limoges en 1886 : « S. Jean-Baptiste. Plaque en émaux de couleur, rehauts d'or. Ovale, H, 0, 162 ; 4. 0, 142. Sujet peint en grande partie sur blanc, d'un dessin lourd et incorrect, d'une couleur grise et fade. Contre-émail, lavages noirs. Inscription : *Laudin au fauxbourgs de Maigne à Limoges.. 1. L. (Jacques II). Fin du xv^e ou commencement du xvii^e siècle. Musée national de Limoges » (*Catal. de l'Exposit.*, p. 103, n° 275).*



Trois Passe-ports révolutionnaires

Jean Goizet, archiprêtre de Notre-Dame de Niort, et ses deux vicaires, Pierre Landry et Jean-Philippe Marchand, figurent au nombre des 200 ecclésiastiques environ (parmi lesquels un archevêque et deux évêques) qui furent massacrés à Paris, aux Carmes, le 2 septembre 1792. Leurs noms appartiennent donc à l'histoire.

Voici les passe-ports (1) que leur délivra la municipalité de Niort, lorsque, en qualité de prêtres insermentés, ils furent contraints de sortir du département, en vertu d'un arrêté de l'Administration départementale. On remarquera que les proscrits devaient se rendre à Poitiers. Mais ils ne s'attardèrent pas longtemps dans cette ville, et filèrent aussitôt sur Paris où ils furent arrêtés dès leur arrivée.

Le signalement fourni par chacun de ces passe-ports constitue, à défaut de portraits qui manquent, un élément appréciable pour l'iconographie des trois prêtres de Niort.

I

Laissez passer *M. Jean Goizet, ex-curé de la paroisse de Notre-Dame de cette* (2) Municipalité de *Niort*, District de *ycelle*, Département des *Deux-Sèvres*, âgé de *cinquante ans*, taille de *cing* pieds *six* pouces, cheveux et sourcils *noirs*, yeux *noirs*, nez *gros*, bouche *grande*, menton *fourchu*, front *large*, visage *rempli et long*, et prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin *pour aller directement à Poitiers*.

Délivré en la Maison commune de Niort, le *vingt trois juillet*, mil sept cent quatre-vingt-*douze*, l'an quatrième de la Liberté, et a signé. — GOIZET.

II

Laissez passer *M. Pierre Landry, prêtre, natif de cette* Municipalité de *Niort*, District de *Niort*, Département des *Deux-Sèvres*, âgé de *trente-un* ans, taille de *cing* pieds *deux* pouces, cheveux et sourcils *noirs*, yeux *noirs*, nez *long*, bouche *ordinaire*, menton *pointu*, front *ordinaire*, visage *allongé*, et prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin, *et a déclaré vouloir aller directement à Poitiers*.

Délivré en la Maison commune de Niort, le *vingt-trois juillet* mil sept cent quatre-vingt-*douze*, l'an quatrième de la Liberté, et a signé. — LANDRY.

(1) Arch. municip., 2^e Registre (passe-ports), n^{os} 212, 213, 214.

(2) Tous les mots mis en italique figurent ceux qui ont été ajoutés à la main dans la formule imprimée.

III

Laissez passer M. Jean-Philippe Marchand, natif de Marsay, district de Rochefort, ex-vicaire de la paroisse de Notre-Dame de celle Municipalité de Niort, District de Niort, Département des Deux-Sèvres, âgé de vingt-huit ans, taille de cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils bruns, yeux bruns, nez ordinaire, bouche moyenne, menton fourchu, front rond, visage rond, et prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin pour aller directement à Poitiers.

Délivré en la Maison commune de Niort, le 23 juillet, mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté, et a signé. — MARCHAND.

ALFRED LARGEAULT.

MÉDAILLE DU JUBILÉ DE L'AN 1700

La médaille en cuivre, que M^{lle} Louise Barbier de Montault rapporta de Rome à Poitiers, a la forme circulaire des médailles officielles, dites *pontificales* : cependant, elle n'a pas ce caractère, étant munie d'une bélière, supprimée depuis (la trace en est restée), de manière à pouvoir la suspendre au cou ou à un chapelet.

Son diamètre est de trois centimètres environ. La conservation laisse un peu à désirer, car toutes les saillies ont été atteintes par le frottement.

On est embarrassé, de prime abord, pour commencer la description, les deux côtés ayant, sous le rapport iconographique, une importance égale. Toutefois, bien qu'il ne s'agisse pas là d'un vivant, nous considérerons comme face le côté où est le portrait, pour maintenir la tradition romaine.

I

Le bienheureux pape Pie V, qui siégea de 1565 à 1572, y est figuré en buste, de profil à droite, avec la tiare à trois couronnes sur la tête et sur les épaules le manteau à pectoral ou agrafe et orfrois brodés. L'absence de nimbe témoigne qu'il n'est pas encore canonisé, mais sa tête est irradiée, en qualité de bienheureux.

L'exergue dit, en belles majuscules, son nom et ses qualificatifs :

BEATVS PIVS· V· PONT· MAX (*Pontifex maximus.*)

ROMA, en plus petits caractères, sous le buste, indique le lieu de la frappe, qui est Rome. Il n'y a pas d'autre signature, même pas les initiales du graveur, que nous aurions aimé connaître.

Saint Pie V, à cette place, est invoqué sans doute comme protecteur des pèlerins affluant à Rome pendant l'année jubilaire, lui-même étant un des fervents, pour l'acquisition de l'indulgence plénière, du jubilé de 1550, au rapport de ses historiens.

Sa béatification, faite par Clément X, remontait au 1^{er} mai 1672 (1) : il ne fut canonisé qu'en 1712 par Clément XI (2). Benoît XIV (3) établit qu'elle emportait le culte et l'office propre, sous le rit semi-double, mais seulement dans l'ordre des Frères Prêcheurs à qui il appartient (4), dans les diocèses de Nepi et Sutri et de Mondovi dont il fut évêque (5), la ville où il naquit, Bosco (6) et le lieu de sa sépulture dans la basilique patriarcale de Sainte-Marie-Majeure (7).

II

Le revers porte, à la partie inférieure, une courte inscription, qui atteste que la date de 1700 est à la fois celle de la frappe de la médaille et de l'année jubilaire, dont la médaille est un souvenir commémoratif pour les fidèles.

Le sujet représenté est l'ouverture de la Porte Sainte, qui

(1) « Quarta solemnitas Beatificatio fuit servi Dei, nunc S. Pii V. Facta autem fuit in basilica Vaticana, die 1 maii 1672, totaque series solemnitas fuit enarrata in vita memorati S. Pii V. Romæ typis impressa an. 1712, occasione canonizationis ejusdem et composita a bon. mem. equite Alexandro Maffeo » (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatif.*, lib. I, cap. xxiv, n. 8).

(2) X. B. de M., *Œuvr. compl.*, t. III, p. 401, n° 396 ; t. IX, p. 142, n° 150, et p. 145.

(3) Je cite seulement la table du traité *De servorum Dei beatificatione* : « In brevi beatificationis conceditur facultas ut ipse colatur a Christifidelibus. Beatificatus missa et officio sub ritu semiduplici celebratur, in universo Ordine Prædicatorum, et in diocesi in qua episcopus fuerat et in civitate in qua natus est ac in loco in quo corpus ejus requiescit. Missæ in honorem ejus ampliatae sunt. Ejus officio, post beatificationem, designatae fuerunt lectiones propriae ».

(4) « Cum quatuordecim annorum esset, Ordinem Prædicatorum ingressus est. » (*Lec. de son Office.*)

(5) « A Paulo quarto, cui ob eximias virtutes carissimus erat, ad Nepesinum et Sutrinum episcopatum promotus, et post biennium inter Romanæ Ecclesiæ presbyteros Cardinales adscriptus fuit. Tum ad Ecclesiam Montis Regalis in Subalpinis a Pio quarto translatus. » (*Ibid.*)

(6) « Pius in oppido Insubriæ quod Boschum vocant natus est. » (*Ibid.*)

(7) « Corpus ejus in basilica S. Mariæ ad præsepe summa fidelium veneratione colitur, multis a Deo ejus intercessionem patris miraculis. Quibus rite probatis, a Clemente undecimo, pontifice maximo, Sanctorum numero adscriptus est. » (*Ibid.*)

eut lieu le 24 décembre 1699, pour l'initiation du jubilé solennel (1).

La porte est celle que l'on connaît et qui est située, sous le portique de la basilique de Saint-Pierre au Vatican, la dernière des cinq, à droite. La baie, en rectangle allongé, est surmontée d'une architrave et flanquée de deux colonnes d'un marbre particulier qui a été dénommé en conséquence *porta santa* ou *porte sainte*.

Le pape Innocent XII, coiffé de la mitre et vêtu du manteau, que relèvent sur les côtés deux cardinaux-diacres assistants, en dalmatique, frappe avec un marteau la maçonnerie en briques de la porte, et aussitôt la démolition commence pour laisser passer le souverain pontife et son cortège.

A droite on voit le sous-diacre apostolique, auditeur de Rote, qui tient la croix papale. Suivent trois cardinaux-évêques, mitrés et chapés. Par dessus leur tête on aperçoit les hallebardes de la garde suisse.

A gauche s'avance une foule de pèlerins, reconnaissables au bourdon pommelé qu'ils ont à la main. Le premier s'agenouille respectueusement et croise ses bras sur sa poitrine, en signe de ferveur.

Du haut du ciel, figuré par quelques nuages, tombent des rayons de lumière, qui vont droit à la porte, pour signifier la grâce divine que procure l'indulgence du jubilé, qui a la vertu de remettre tous les péchés.

III

La solennité de l'ouverture de la Porte Sainte mérite d'être mentionnée en détail. J'en emprunte le récit à un ouvrage assez rare, intitulé : *La cour de Rome la sainte*, par Claude Vaure, Paris, 1623, p. 328 et suiv.

Prières et cérémonies qu'on fait à Rome à l'ouverture et closture des Portes Saintes, en l'année sainte du Grand Jubilé.

... En voicy les cérémonies de celle de S. Pierre, par exemple l'année 1624, le 24^e de décembre, veille de la Nativité de Jésus Christ. Nostre S. Père le Pape, vestu de pluvial, avec les cérémonies solennelles, accompagné de ses Cardinaux et Prélats assistans et autres, va en procession à la Chappelle du Palais apostolique (2), où estant arrivé, mettant le genouil

(1) *OEuvr. compl.*, t. III, p. 400, n^{os} 372, 373.

(2) La chapelle Sixtine.

en terre et toute sa suite devant le S. Sacrement (1), on porte des flambeaux de cire blanche de trois livres qu'on distribue aux Cardinaux, et aux Prélats de six livres, mais de cire jaune. Estant touz ensemble à genoux avec le Pape, qui en cet estat encense le corps sacramentel de son Maistre, et puis entonne le *Veni creator Spiritus*, que les chantres poursuivent. Cependant la procession marche jusques à la porte sainte murée de S. Pierre, où le pape est porté dans sa chaire (2) par ses palefreniers, vestus de robes rouges. Y estant arrivé, il descend de sa chaire et, prenant sa chandelle en main, monte en un autre (3) par des degrez et sied en icelle pour quelque temps et puis descend devant la porte sainte et, prenant un marteau, en donne sur icelle trois coups, disant les versets qui suivent, auxquels les Musiciens répondent :

- ÿ. Aperite mihi portas justitiæ.
R. Ingressus in eas confitebor Domino.
ÿ. Introibo in domum tuam, Domine.
R. Adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.
ÿ. Aperite portas, quoniam nobiscum Deus.
R. Quia fecit virtutem in Israel.
ÿ. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.

Sa Sainteté revenant icy à sa chaire, les Architectes et Massons, en un clin d'œil, abbattent le mur de la porte sainte et chacun qui peut, tant des Massons qu'autre peuple assistants, emportent leurs pièces des pierres et mortier.

Le Pape poursuit les prières que dessus par ces mots icy :

- ÿ. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

Oremus. Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat et per te cœpta finiatur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Ceste oraison estant finie, les Chantres chantent le Pseaume *Jubilate Deo omnis terra*, etc., et d'autres motets de jubilation et de louange, durant lesquels les Pénitenciers (4), vestus de leurs ornemens presbytéraux (5) lavent les portans et pilastres de la Porte Sainte avec de l'eau béniste.

Après cela le Pape chante et les Chantres respondent :

- *. Hæc dies quam fecit Dominus.
R. Exultemus et lætemur in ea.
ÿ. Beatus populus tuus, Domine.
R. Qui scit jubilationem.
ÿ. Hæc est porta Domini.
R. Justi intrabunt per eam.
ÿ. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.
ÿ. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

Oremus. Deus, qui per Moysen famulum tuum populo Israelitico annum jubilei et remissionis instituisti, concede propitius nobis famulis tuis Jubilei annum hunc tua autoritate institutum, quo portam hanc, populo tuo

(1) Le S.-Sacrement est exposé.

(2) *Sedia gestatoria*.

(3) Trône pour les pontificaux.

(4) Alors les Jésuites et maintenant les Conventuels, depuis Clément XIV.

(5) En aube et en chasuble.

ad preces tuæ majestati porrigendas ingrediente, solemniter aperiri voluisti, feliciter inchoare, ut in eo venia atque indulgentia plenæ remissionis omnium delictorum obtenta, cum dies nostræ advocationis advenerit, ad cœlestem gloriam perfruendam tuæ misericordiæ munere perducamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Ceste oraison estant finie, le Pape prend en sa main la croix (1) et commence à genoux *Te Deum laudamus*, et les Chantres poursuivent le reste. Cependant il entre par la Porte Sainte et estant entré, on le porte sur les espales en sa chaire jusques au grand Autel de saint Pierre, devant lequel il fait oraison, les Palefreniers l'ayant deschargé à terre ; et puis remonte sur une chaire plus haute (2) que les autres, sur laquelle il commence Vespres de la Nativité de Nostre Seigneur.

Au mesme jour et heure, trois Cardinaux sont envoyez aux autres trois Eglises où l'on ouvre les portes saintes avec les mesmes cérémonies, excepté celles qui sont deues à la personne du Pape. Ces trois Eglises sont saint Paul, saint Jean de Latran et sainte Marie Majour.

X. BARBIER DE MONTAULT.

LES ANCIENS JEUX DE PAUME

A NIORT.

Les recherches auxquelles les érudits se sont livrés sur les pérégrinations de Molière en province ont attiré l'attention sur les Jeux de paume, très nombreux en France aux xvi^e et xvii^e siècles.

Dans les bourgades, les comédiens nomades, tels que ceux de la troupe de Dufresne ou de l'*Illustre Théâtre*, étaient obligés de se contenter d'une grange et de quelques misérables tréteaux. Mais, dans beaucoup de villes, ils utilisaient les jeux de paume ou tripots, vastes salles en forme de rectangle allongé, souvent garnies de loges et de galeries d'où les curieux pouvaient suivre les parties de courte paume.

Il n'y a qu'à se reporter au début du *Roman comique* et à l'arrivée des comédiens au tripot de *la Biche*, au Mans, pour avoir une peinture vivante de ces mœurs théâtrales de la province au xvii^e siècle.

Le propriétaire du tripot se trouvait donc mêlé d'une façon étroite à la vie intime des comédiens. C'est avec lui qu'on pas-

(1) Voir sur la fêrûle papale, le t. III de mes *Œuvres complètes*, p. 508.

(2) Son trône.

sait marché pour la location de la salle ; c'est lui qu'on prenait pour témoin aux mariages, décès ou baptêmes ; c'est avec lui aussi qu'on avait des différends, amenant des informations judiciaires. A défaut de documents d'état civil que des comédiens de campagne ne pouvaient guère laisser dans leur court passage, c'est autour du nom du maître paumier que se groupent les rares mentions fournies par les minutes de notaires, les registres paroissiaux, les enquêtes judiciaires. C'est même sa seule signature qui permet souvent de rattacher à l'art théâtral des noms inconnus, portés à l'acte sans désignation spéciale.

Les jeux de paume étaient fort nombreux en Poitou. On sait qu'au xvi^e siècle, on citait en proverbe les « Jeux de paulme de Poitiers ».

Niort, Fontenay, Saint-Maixent, Luçon, Châtelleraut, Loudun, Champdeniers, bien d'autres villes avaient des établissements de ce genre. Les recherches de Bricauld de Verneuil ont fait connaître ceux de Poitiers (1). Je vais essayer de déterminer l'emplacement de ceux de Niort.

Le plus ancien jeu de paume semble avoir été celui de la rue Saint-Gelais. En 1619, il n'existait plus, comme en témoigne la déclaration de la v^{ie} Daniel Vauguion, qui en fixe en même temps l'emplacement précis : « Une maison avec ses appartenances de court et jardin qui fut antiennement Jeu de Paulme, tenant d'une part à la maison de Mathurin Pellisson, d'autre costé à la maison d'Abraham Vauguion, par le derrière au courtilage de la maison de Anne Maindron, où pend pour enseigne le *Pellic quand* (2). »

C'est la troisième maison à gauche en montant la rue Saint-Gelais, après la rue Saint-François. Le voisinage de l'auberge du *Pélican*, et un peu plus loin de celles du *Dauphin* et des *Trois-Rois*, lui offrait une clientèle assurée.

A la même époque *la Cantelle* avait cessé d'exister. La maison occupée par ce jeu de paume, ainsi désigné du nom de son tenancier Cantault, était en 1619 la propriété d'Abraham Plumail (3). Elle avait son entrée rue Rochette, et tenait par

(1) BRICAULD DE VERNEUIL. *Molière à Poitiers en 1648*. Poitiers, 1887, in-8, p. 44 et suiv.

(2) Déclarations rendues au Roi pour des maisons situées à Niort dans la censive de cette ville, 1619. *Archives départementales de la Vienne*. Série C. 355-358. — Copie *Fonds Briquet*, à la Soc. Statistique des Deux-Sèvres.

(3) *Loc. cit.* Cette maison se trouve citée avec son ancienne destination dans un aveu des Ursulines de Niort du 14 mai 1734. *Fonds Briquet*, n^o 98.

derrière à la maison Charrier de la Macardière, n° 13 de la rue Saint-François.

Au xvii^e siècle le mouvement des étrangers, marchands et autres gens de passage que leurs affaires amenaient à Niort, s'était porté autour des Halles, où les auberges étaient fort nombreuses. C'est de ce côté également que les jeux de paume s'étaient groupés : il y en avait trois à moins de cent mètres les uns des autres.

Le petit Jeu de Paume était au coin de la Halle, à droite, du côté du Minage. La cour et le jardin avaient une sortie en face des Cordeliers; entre les auberges des *Trois-Pigeons* et de *Saint-Jacques* (1). La propriété en était à Perette Sabourin, veuve de Pierre Thibault, en 1619. Auparavant il appartenait à Hugues Bazin.

Tout auprès, en montant la rue de l' Arsenal, qui était à cette époque la rue des Bouchers, on trouvait à gauche le jeu de paume de *Brétignolles*.

Il tirait son nom d'une auberge (?) la *maison de Magné ou de Brétignolles*, que les Bénédictines achetèrent en 1629 pour établir leur couvent. Le jardin s'étendait derrière les maisons de la rue de l' Arsenal et de la place des Cordeliers, et tout porte à croire que l'entrée se trouvait dans une allée commune à plusieurs maisons dont celle de François Noël, maître paumier, à mi-chemin de la rue environ (2). En 1667 ce jeu de paume était la propriété des héritiers de René Hastel, maître paumier, mort le 18 novembre 1654, qui avait épousé en 1647 Philippe Pignon, fille de Marie Bonnifet et de Pierre Pignon, également maître paumier (3). A la fin du xvii^e siècle, on l'appelait le *Petit Jeu de paume*, par opposition au *Grand Jeu de paume* dont il nous reste à parler.

Le *Jeu de paume du Mourier*, ou *Grand Jeu de paume*, était situé au coin de la rue Thiers et de la rue du Mûrier actuelle. Il avait son entrée devant le Château. Sans doute son nom lui venait, comme à d'autres maisons des villes voisines (4), d'un mûrier, objet de curiosité dans nos contrées à certaine époque.

(1) Déclaration de 1619.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Registres paroissiaux de Notre-Dame de Niort. — Archives municipales.* Ce jeu de paume est mentionné dans le papier rentier de la fabrique de Notre-Dame de Niort, 11 juin 1667, article 24 (Communic. de M. l'abbé Alfred Largeault).

(4) LA LIBORLIÈRE. *Vieux souvenirs de Poitiers d'avant 1789.*

Nous le trouvons mentionné dès les premières années du xvii^e siècle, et il subsista jusqu'en 1794.

Pierre Gascougnolles, sieur de la Plante, en était le tenancier en 1612. Mais le maître paumier était imposé à Tonnay-Charente, où sans doute il avait un autre établissement. C'était sa femme, Jeanne Gilbert, qui tenait celui de Niort. Devenue veuve, elle se remaria le 25 mai 1643 avec un autre paumier (1), Pierre Charlet.

A la fin du siècle, le Grand Jeu de paume appartenait à Pierre Bourdin, époux de Magdeleine Bourglaud. A une époque où les cafés n'existaient pas, c'était le rendez-vous des oisifs, marchands, bourgeois, officiers de justice, qui venaient y causer en buvant du vin ou de la bière, alors dans toute sa nouveauté à Niort (2).

Pierre Bourdin étant mort vers 1730, sa fille Madeleine épousa le 21 janvier 1732 Pierre Gilbert, maître perruquier, fils de Pierre Gilbert, instituteur de la jeunesse. Leur fille, Elisabeth, prit pour mari le 29 novembre 1759 un jeune homme de Meung-sur-Loire, Pierre Guillot, qui abandonna les fermes du roi pour le métier de paumier.

C'est lui qui tenait le Grand Jeu de paume en 1763, lorsque le corps de ville y logea les militaires malades, évacués des côtes de l'Océan où les menaces de descente des Anglais avaient fait rassembler des forces imposantes. Pierre Guillot reçut de ce chef une indemnité de 75 livres, « en égard à la privation de son revenu ordinaire et de ce qu'il eût profité par le séjour des officiers de dragons du régiment Mestre-de-Camp général (3). »

Le 16 août 1754, les Oratoriens, dont le collège se trouvait en face, se servirent de la salle du Grand Jeu de paume pour la représentation dramatique donnée par leurs élèves à l'occasion de la distribution des prix. On joua *Démétrius*, tragédie, et le *Glorieux*, comédie. Sur l'affiche-programme du spectacle (4),

(1) Au contrat signèrent : François Nouel, maître paumier, et Pierre Julliot. Les notes de M. G. Laurence, extraites des registres paroissiaux, donnent Charles Julliot, né à Loudun, maître paumier, mort le 30 octobre 1636, et Louis Julliot, 1637-1638.

(2) Enquête du 22 août 1713, à la requête de Jean Elies, marchand libraire, contre Jacob Desbordes, demeurant tous deux à Niort. H. Clouzot. *Notes pour servir à l'histoire de l'Imprimerie dans les Deux-Sèvres*, p. 99 et suiv. — La bière fut imposée pour la première fois à Niort en 1723.

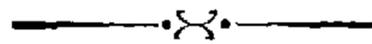
(3) H. PROUST, *Revenus et dépenses de l'hôtel de ville de Niort*, 2^e partie, 1892, p. 163.

(4) *Musée de l'hôtel de ville de Niort*.

les Pères de l'Oratoire donnaient ce sage avis à leurs invités : « Nous prions instamment les personnes qui nous feront l'honneur d'assister à notre pièce de ne pas monter sur le théâtre. Il est essentiel que les scènes soient libres. » Cette recommandation se rapporte sans aucun doute à un abus antérieur, et prouve surabondamment que la salle de Pierre Guillot avait servi déjà à d'autres représentations dramatiques.

La maison élevée en 1794 sur l'emplacement du Grand Jeu de paume a aussi son histoire. C'est là que le baron Dupin établit la première préfecture, à son arrivée à Niort, en attendant la construction des bâtiments de l'enclos des Cordeliers. Plus tard, elle logea le général Dufresne, puis le docteur Albert, une des célébrités locales du temps. On y fit plus tard le café de l'Europe (1).

HENRI CLOUZOT.



LE CAVEAU DE LOUIN

(DEUX-SÈVRES).



Vers les premiers jours du mois de mars, M. Moreau-Baranger, cultivateur à Louin, mettait à découvert, dans un terrain lui appartenant, et situé près du chemin qui conduit de cette localité à Saint-Loup, un massif de maçonnerie très ancienne. Il pratiqua une fouille et fut assez heureux pour dégager la porte d'accès.

Celle-ci était fermée par des carreaux de terre cuite de 35 centimètres de côté et de 3 centimètres d'épaisseur. Elle mesure 2 mètres 28 de hauteur sur 1 mètre 15 de largeur; elle est recouverte par une plate-bande et protégée par une section d'arc de décharge formée des mêmes carreaux, ce qui lui communique une physionomie gallo-romaine très caractérisée.

Le déblaiement de cette porte a permis d'accéder dans une chambre sépulcrale rectangulaire, voûtée en plein cintre, et mesurant 4 mètres 28 de longueur sur 2 mètres 95 de largeur, avec 3 mètres 40 de hauteur sous voûte. Les murs présentent à la porte une épaisseur de 1 m. 38. Ils sont revêtus intérieurement d'un enduit qui présente encore quelques traces de po-

(1) Communication de M. Léo Desairre!

lychromie. La porte seule ayant été dégagée, il n'a pas été possible encore de reconnaître l'aspect extérieur du monument funéraire.

Dans le caveau se trouvent deux sarcophages intacts, alignés dans le sens du grand axe de la salle. Ils sont, l'un et l'autre, formés d'une auge rectangulaire, appuyée sur un sol bétonné, et surmontée d'un couvercle en dos d'âne. Le plus grand mesure 2^m30 de long, sur une largeur de 0^m76, et une hauteur totale, couvercle compris, de 0^m97. La partie creuse de l'auge présente, vers l'extrémité recevant le tronc et la tête, un épaulement de 6 centimètres, et le couvercle est recreusé en dessous dans un espace correspondant à l'ouverture de l'auge, comme si le cercueil n'avait pu se loger en entier dans cette dernière. Il est formé d'un calcaire fin à cassure conchoïdale, sorte de marbre analogue, d'après le P. de la Croix, au marbre de Saint-Béat (Haute-Garonne).

Le second tombeau, plus petit, ne mesure que 1^m55 de longueur sur 0^m70 de large, avec une hauteur totale de 0^m95. Il est fait de calcaire grossier.

Dans le grand sarcophage un cercueil en plomb protégeait le squelette d'un homme d'environ trente-cinq ans. L'auge presque entière était remplie d'eau, dans laquelle on a retrouvé des lambeaux d'étoffe garnis de filigrane d'or. Ce dernier détail indique certainement un personnage de marque. Le second cercueil, également envahi par l'eau, contenait les restes d'un enfant d'environ cinq ans.

On n'a trouvé aucun bijou; mais, aux pieds du squelette de l'adulte, gisait une amphore en verre, de forme très allongée, mesurant 56 centimètres de longueur avec un diamètre de 12 centimètres à la panse.

Il n'existe d'inscription ni dans le caveau ni sur les sarcophages; mais la façon dont les plaques de plomb sont ajustées et soudées, les détails de forme des pierres tumulaires, l'appareil de l'édicule, ont fait penser au P. de la Croix que le monument funéraire de Louin remonte à la fin du III^e ou au commencement du IV^e siècle de notre ère.

M. A. Bounault, le zélé conservateur de notre musée lapidaire, s'est rendu à Louin dès le 15 mars, sur l'invitation de M. le docteur Bouchet, de Saint-Loup. Ils ont immédiatement procédé ensemble à l'exploration méthodique du caveau et des tombes.

Le lendemain, le P. de La Croix s'y rendait également. L'érudit archéologue poitevin ne manquera pas de publier, dans quelque revue spéciale, une description complète de ce monument. Nous avons tenu, en attendant, à donner cette étude sommaire, qui suffira, croyons-nous, à montrer l'intérêt de la découverte de Louin, la première qui ait mis au jour, dans notre département, un édifice funéraire complet remontant à l'époque gallo-romaine.

Signalons, à ce propos, l'heureuse idée qu'a eue M. Moreau-Baranger de réclamer un droit d'entrée de 0 fr. 25 de chaque visiteur. Il lui sera facile ainsi de déblayer complètement le monument sans solliciter une subvention de qui que ce soit.

Dimanche dernier, les recettes s'élevaient déjà, nous a-t-on dit, à 80 fr., et ce chiffre témoigne assez de l'intérêt que les habitants du voisinage ont pris à la découverte. Nul doute que, le terrain une fois déblayé et le caveau entier mis en évidence, les visiteurs ne continuent d'affluer, venant de régions plus éloignées. On nous a même dit que la Commission des Monuments historiques allait être sollicitée d'opérer le classement de ce très intéressant édifice.

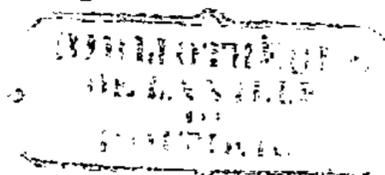
(*Le Mémorial des Deux-Sèvres.*)

On lit dans le compte rendu du Congrès de la Sorbonne :

« *Le R. P. de la Croix* a communiqué au Congrès des sociétés savantes les résultats de ses fouilles dans l'hypogée païen de Louin (Deux-Sèvres), qui remonte à la fin du iv^e siècle.

« Cet hypogée rectangulaire se trouve à 5 mètres au-dessous du sol : il était maçonné et enduit avec soin à l'intérieur. La porte avait été murée, aussitôt après le dépôt des deux cercueils, en marbre de Saint-Béat et en pierre du pays. L'un des cercueils renfermait le corps d'un homme et l'autre celui d'un adolescent, et les squelettes étaient renfermés dans des cercueils de plomb sans ornements. Après avoir inhumé les corps, le caveau avait été muré et un temple de forme bizarre avait été construit au-dessus, pour mieux dissimuler l'entrée de l'hypogée. Le plus grand cercueil renfermait une magnifique urne en verre blanc, de 57 centimètres de hauteur.

« Cette curieuse découverte est unique en son genre, car on n'a signalé aucun hypogée païen en France. »



LE FER A HOSTIES

De l'église d'AZAY (Deux-Sèvres)

I

Les fers à hosties sont nombreux dans les églises du diocèse de Poitiers ; mais, depuis que les hosties se trouvent toutes faites dans le commerce, les fabriques les négligent et les relèguent au grenier. Voilà un premier mal, auquel il conviendra d'apporter un remède efficace.

Ces ustensiles liturgiques sont de toutes les époques et de tous les styles, moyen âge, renaissance, derniers siècles. Par ce côté, ils intéressent l'archéologie et il y a lieu de les collectionner et de les étudier.

Jusqu'ici trois spécialistes seulement s'en sont occupés en Poitou. Vers 1840, le chanoine Auber commençait à en réunir les empreintes, qui sont actuellement en la possession de M. de la Ménardière : il n'a jamais rien publié à cet égard et n'a même pas cherché à les classer.

J'ai entrepris ma collection en 1848 : c'est peut-être la plus complète. Elle est disposée selon l'ordre chronologique. Mon intention est d'en faire un travail d'ensemble, avant que je la lègue à un musée, où elle pourra servir à l'instruction de tous (1).

Une troisième collection, dépassant de beaucoup les limites du Poitou, est celle formée par le R. P. Ladislas, ancien gardien du couvent des Capucins de Fontenay-le-Comte (Vendée), qui se propose de la publier en album, avec un texte explicatif. La

(1) Telle est ma bibliographie des fers :

1. *Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou*. Angers, 1880, in-8° de 20 pag. — 2. *Le fer à hosties du monastère de Sainte-Croix, à Poitiers*, Lyon, in-4° de 20 pag. — 3. *Le fer à hosties de Marsac*, Montauban, 1885, in-8° de 11 pag., avec 1 lith. — 4. *Les fers à hosties du diocèse de Verdun*, Nancy, 1886, in-8° de 22 pages, avec 1 lith. — 5. *Le fer à hosties de Châteauponsac et les fers du Limousin*, Limoges, 1888, in-8° de 28 pages, avec 2 lith. — 6. *Les fers à hosties du musée d'Orléans*, Orléans, 1888, in-8° de 6 pages. — 7. *Les fers à hosties de la Saintonge*, La Rochelle, 1890, in-8° de 11 pag. — 8. *Le fer à hosties de S. Marcel d'Urfé (Loire), XIII^e siècle*, Roanne, 1892, in-8° de 12 pag. — 9. *Trois fers à hosties du Midi*, Narbonne, 1892, in-8° de 8 pag. — 10. *Les fers à hosties de l'arrondissement de Confolens*, Angoulême, 1895, in-8° de 55 pag. avec 3 pl. — 11. *Le fer à hosties de Lençloître*, Caen, 1897, in-8° de 6 pag.

Société française d'archéologie a voulu sans doute l'encourager à réaliser son programme, en lui décernant une médaille de bronze.

La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, sans avoir de collection proprement dite en ce genre, a recueilli des fers et des empreintes, qu'il sera toujours utile de consulter.

Le P. Roy, Oblat de Saint-Hilaire, avait fait de même au musée naissant du Grand Séminaire de Poitiers ; après son départ, l'œuvre est restée stationnaire.

Enfin, pour ne rien oublier de ce qui concerne le sujet, je dois dire que, au fur et à mesure de mes découvertes, j'ai eu soin d'envoyer au Comité des travaux historiques, institué près le ministère de l'Instruction publique, des estampages en papier, qui, sur l'initiative d'Alfred Darcel, directeur du musée de Cluny, à qui je les destinai, ont été déposés au Musée des moulages du Trocadéro, à Paris.

En outre, M. le baron de Sarachaga a fait photographier ma collection pour le Musée eucharistique de Paray-le-Monial, qu'il dirige avec autant de zèle que de persévérance. Son exemplaire est unique, car le photographe Felot, en quittant Poitiers, a emporté les clichés qu'il m'a été impossible de ravoïr.

M. Martin-Sabon paraît disposé à entrer dans cette voie, car, parmi les photographies de son dernier catalogue de 1897, se rencontre le fer de la Trémouille (Vienne), qui, je l'espère, sera ultérieurement suivi d'un grand nombre d'autres (1). La matière ne manque pas et est loin d'être épuisée.

II

Il importe que le Musée de Saint-Martin, consacré à l'art chrétien en Poitou, continue et développe les efforts tentés jusqu'ici et qui n'ont pas encore abouti, dans l'intérêt du monde savant. Il ne faut plus d'individualités, mais un groupement général dans un local accessible à tous les travailleurs, archéologues ou artistes.

Voici le programme que je me permets de lui soumettre :

D'abord, qu'on assure un refuge aux originaux, afin qu'ils

(1) *Catalogue des photographies archéologiques*, p. 90, n° 25.

ne soient plus exposés à se détériorer ou à sortir du diocèse. Si les fabriques répugnent à s'en dessaisir, ce dont je ne les blâme pas, qu'elles s'engagent, devant l'autorité diocésaine, à veiller à leur conservation ou qu'elles les mettent en dépôt au Musée, qui attestera leur droit de propriété par un reçu en règle.

A défaut du fer lui-même, il importe d'en posséder une reproduction qui peut être de six sortes : pâte, dessin, frottis, estampage, moulage et photographie. Chacun de ces procédés est bon ; mais il y a entre eux comme une hiérarchie et l'on va ainsi graduellement du simple au parfait.

La pâte de farine, cuite comme pour les hosties, se conserve difficilement, car elle est fragile et surtout on ne peut la protéger contre les mites. Il n'y a donc pas là chance de durée.

Le dessin est long à faire, et on n'y réussit pas toujours, témoins ceux qu'on voit dans quelques publications et qui sont réellement insuffisants.

Le frottis, au crayon ou à la mine de plomb, a l'inconvénient de ne pas détailler les creux où il ne peut pénétrer et de donner la gravure à rebours, car l'empreinte seule la redresse.

L'estampage au papier humide, pressé par une brosse de crin ou un tampon de linge, est d'une pratique aussi prompte qu'excellente. On ne saurait donc trop l'encourager.

Le moulage sera la perfection du genre, car c'est le procédé le plus exact et le plus durable. L'exécution est aussi aisée qu'économique.

En dernier lieu, la photographie sera une grande ressource, à condition toutefois qu'elle opère sur un estampage ou un moulage ; autrement, l'on aurait le même inconvénient qu'au frottis, de voir les hosties à l'inverse de ce qu'elles doivent être ; ce serait un cliché négatif.

III

Une fois la collection constituée, la besogne n'est pas achevée. Une autre tâche s'impose impérieusement ; je veux dire la classification et l'étiquetage.

Une seule classification mérite qu'on s'y arrête : c'est celle qui suit rigoureusement l'ordre chronologique. L'ordre alpha-

bétique, par paroisses, qui n'est pas à dédaigner et qui complète l'autre, ne vaut que sur fiches, en manière de répertoire.

L'étiquette donnera, en peu de mots, la substance de ce qu'il est utile de savoir, la provenance, la date, le sujet et le nom du donateur, au besoin. Le catalogue se trouve ainsi tout fait au détail.

Les fers devront toujours être accompagnés d'une empreinte, afin qu'on puisse mieux juger du travail du graveur. Les moulages seront accrochés aux murs ; et les autres procédés, pour tenir moins de place, s'entasseront dans des cartons ou des albums ou, mieux encore, seront exposés en permanence sur des tourniquets.

J'ai encore une double recommandation à faire au sujet des originaux. Le fer s'altère vite, et la rouille ronge souvent la gravure d'une façon fâcheuse et irrémédiable. Qu'on n'oublie pas de l'enduire de vaseline ou d'huile lourde de pétrole.

Les bras gênent pour le classement, parce qu'ils sont encombrants. En quelques endroits, on s'est avisé de les couper : je n'ose approuver cette pratique qui dénature l'instrument, réduit ainsi à une seule palette. On ne se rend pas compte alors de son fonctionnement, ce qui a bien son inconvénient.

IV

Le concours de toutes les bonnes volontés est nécessaire pour mener à bien cette vaste entreprise. Commençons par un recensement général des fers du diocèse. Que ceux qui en possèdent ou en connaissent veuillent bien me les signaler, et, d'une manière quelconque, même sommaire, me donner facilité d'en apprécier la valeur. Le plus commode serait d'expédier par la poste les hosties entre deux cartons : j'aviserais ensuite à ce qu'il conviendrait de faire, en raison de la beauté ou de la rareté de l'objet. Je publierai volontiers dans la *Revue* les fers qui me paraîtront offrir le plus d'intérêt, et j'en multiplierai les reproductions de manière à fournir des spécimens des types les plus intéressants.

Je commence aujourd'hui cette série par le fer de l'église d'Azay (Deux-Sèvres), que m'a communiqué M. Poirault avec beaucoup d'obligeance. On lui doit de ne pas l'avoir laissé se détériorer davantage, car il est déjà fortement atteint par la rouille.

De forme rectangulaire allongée, la palette gravée mesure seize centimètres de largeur sur dix de hauteur. Les hosties y sont ainsi disposées : deux petites, superposées, pour la communion des fidèles, entre deux grandes, pour la communion du prêtre. Les premières ont un diamètre de près de trois centimètres, et celui des secondes est de cinq et demi.

Les sujets sont, verticalement, les monogrammes divins, et horizontalement, la Crucifixion et la Résurrection. Le champ est circonscrit, d'une part, par un cercle strié et, de l'autre, par deux cercles de même. Le cercle extérieur indique le contour que suivront les ciseaux du découpeur.

Les monogrammes forment les noms de Christ et de Jésus, suivant la règle traditionnelle qui les réduit à trois lettres, les deux premières et la dernière. *NPC* doit se lire *NPictuC* et *IHS*, *IhesuS*. A *Christus*, l'aspect est primitif, c'est-à-dire conforme au grec, jusque dans la finale, qui emploie le *sigma* lunaire ; latinisé, le mot est devenu *XRS*, en prenant les formes équivalentes du *rho* et du *sigma* ; quant au *chi*, il a persévéré presque jusqu'à l'époque moderne.

IHS, au contraire, a pris la finale latine et gardé l'*êta* grec, forme admise encore, mais qu'a singulièrement popularisée le chiffre de la Compagnie de Jésus, qu'il faudrait bien se garder de traduire, comme le font trop souvent les ignorants qui veulent passer pour savants, *Jesus Hominum Salvator*, interprétation venue après coup, quand on ne soupçonnait pas l'origine grecque du monogramme.

La contraction du nom est indiquée par un sigle, surmonté de la croix, qui en fait un nom divin, un mémorial de la Passion du Sauveur et Rédempteur. En haut, ce sigle s'arrondit en double cintre et, en bas, il s'aiguise en triangle, ce que les archéologues ont appelé l'*arc en mitre*, à la suite de de Caumont et de Viollet-le-Duc.

La Crucifixion est à gauche du fer, la droite du spectateur. La croix est plate et fixée dans le sol par trois éclats de bois. Sa traverse est surmontée des astres qui s'éclipsèrent, en signe de deuil, à la mort de leur auteur : la lune, en croissant, à droite et à gauche, le soleil en étoile. Le Christ incline sa tête, entourée d'un nimbe crucifère, car il rend le dernier soupir. Ses bras s'allongent sous le poids du corps qui s'affaisse et se tord. Un linge étroit couvre la nudité des reins, et les jambes, posées de

profil, ont leurs pieds percés d'un seul clou. Sur le Calvaire poussent, à droite et à gauche, de grandes tiges feuillues et fleuries, la croix étant l'arbre de vie. Dans le champ de l'hostie, deux grandes majuscules, J S, rappellent, par l'initiale et la finale, le nom de Jésus, exprimé par deux seules lettres, faute de place, puisque le milieu est occupé par la croix. On constate par cette orthographe une variante dans le langage, car I de la petite hostie est devenu J sur la grande, ce qui prouve qu'on commençait alors à prononcer *Jesus*, au lieu de *Iesus*, qu'ont conservé les Italiens.

La Résurrection est figurée en manière de symbole. Le Canon de la Messe requérait sa présence, car le saint Sacrifice s'offre en souvenir à la fois de la Passion et de la Résurrection (1). C'est juste : après la souffrance, la glorification. L'Agneau divin, vivant, détourne la tête pour inviter les fidèles à le suivre et à se rallier autour de l'étendard qu'il arbore et dont la haste est la croix même de son supplice ; cette croix, à banderole flottante, a un nom spécial en iconographie : on l'appelle, d'une façon très significative, la *croix de résurrection*, parce qu'elle atteste que le Christ, vainqueur de la mort, est sorti triomphant du tombeau. En témoignage de la joie universelle, qui atteint jusqu'à la nature, le sol est parsemé de touffes d'herbe : en effet, à Pâques, la terre reverdit et se pare de fleurs pour honorer son maître. Les anciens textes liturgiques ne manquent pas de le constater : *Pratum viret*. Le langage populaire a même nommé *pâquerettes* les petites fleurs blanches qui, les premières, s'éveillent au printemps renaissant.

L'Agneau était tout indiqué à cette place. En effet, le prêtre, au moment de la communion, montrant l'hostie aux fidèles, leur dit expressément : « Voici l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde (2). » Sous cette forme de l'hostie, le Christ, qui a racheté le genre humain en mourant sur la croix, continue par le saint Sacrifice, où il s'immole chaque jour, sa mission rédemptrice.

Le fer d'Azay appartient à la période de transition : l'art roman, qui a persévéré pendant tout le xiii^e siècle, se transforme

(1) « Unde et memores, Domine, nos servi tui sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini Nostri tam beatæ Passionis necnon et ab inferis Resurrectionis. »

(2) « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. »

et s'affine. Nous sommes arrivés ici à la fin de cette période, dont le fer de l'abbaye de Sainte-Croix est peut-être le plus beau spécimen. L'art a dégénéré, sous l'outil d'une main moins habile. Malgré cela, il y a quelque saveur dans cette iconographie traditionnelle, qui vit encore beaucoup des idées du passé, dont on ne s'affranchit pas tout d'un coup. Dans XPC les lettres sont gothiques, tandis que dans IHS la physionomie est plutôt romane : il y a donc combat et hésitation.

Je ne propose pas le fer d'Azay comme un modèle, mais simplement comme une curiosité, dont il faut tenir compte dans l'histoire de la gravure sur métal. L'ouvrier sans doute est médiocre, mais du moins il rachète son inhabileté par une pensée appropriée au sujet. Il n'en faut pas davantage pour nous intéresser.

X. BARBIER DE MONTAULT.



La Construction de l'Arche par Noé

MINIATURE DU XVII^E SIÈCLE

À la Révolution, les Visitandines de Loudun (Vienne), au moment de quitter leur monastère confisqué par la nation, partagèrent entre elles les objets de piété, comme souvenir de leurs vœux et aussi pour qu'ils ne fussent pas exposés à la profanation. Les spoliateurs ne s'en préoccupèrent pas, parce qu'ils ne tenaient qu'à ce qui avait une valeur matérielle.

Une religieuse eut dans son lot une lettre autographe de saint François de Sales, un reliquaire en ribés, une grotte en rocailles et une miniature. La tourmente passée, elle continua d'habiter Loudun et y laissa à sa famille les souvenirs qui lui étaient chers. C'est ainsi que M^{me} Tinault, de Poitiers, a eu en héritage, de sa grand'tante, les quatre objets ci-dessus, qu'elle a eu l'obligeance de me confier pour que je les publie et les fasse photographier.

I

La miniature, large de six centimètres et demi et haute de neuf et demi, est peinte sur vélin, à la gouache. Elle représente la construction de l'arche par Noé.

Le ciel est bleu et limpide ; il blanchit à l'horizon et quelques nuages blanchâtres le traversent. Des oiseaux noirs volent dans l'air, isolés ou par groupes, à la suite d'un héron au long cou et aux ailes éployées.

A gauche serpente une rivière, aux eaux claires, qui arrose le premier plan : elle est calme et coule à pleins bords, affleurant la prairie dont elle entretient la fraîcheur ; des joncs croissent dans l'eau ; l'herbe forme un tapis de verdure, entremêlé de fleurs. En arrière d'un taillis, vert et feuillu, s'élancent de grands arbres.

Noé, coiffé d'une calotte profonde, a la barbe grisonnante. Sa figure intelligente dénote l'activité. Sa chemise retroussée, les bras nus et vêtu d'une casaque rouge sans manches, il enfonce un long clou avec un marteau pesant. Le bateau qu'il achève est renversé, la coque en l'air. Il y a posé une plane et un vilebrequin ; la scie droite et la tarière sont à terre. Ce bateau, à fond plat et bords cintrés, est formé de longues douelles, clouées de clous à tête ronde.

Sur le côté, pieds nus et en robe bleue, travaille le jeune fils de Noé, à la figure enfantine et à la chevelure blonde. Armé d'un ciseau et d'un maillet de bois, il dégrossit les madriers que son père a assemblés. Un ange dirige sa main, car il est encore inexpérimenté : habillé de bleu, couleur céleste, les jambes et pieds nus, les ailes blanches abaissées, l'envoyé du ciel se distingue par sa chevelure blonde et sa figure juvénile.

Une fois le bateau terminé, Noé fabriquera la maisonnette de bois qui doit l'abriter avec sa famille, puis il le lancera sur l'eau voisine, en attendant qu'il soit soulevé par les flots du déluge.

Ce bateau est bien petit pour ce qu'il doit contenir, bêtes et gens. Il y a là un défaut réel dans la composition, qui manque d'exactitude, car la Bible est très précise à cet égard. Relisons-la donc au chapitre vi de la Genèse : « Dixit (Deus) ad Noe... Fac tibi arcam de lignis levigatis, mansiunculas in arca facies et bitumine linies intrinsecus et extrinsecus. Et sic facies eam : Trecentorum cubitorum erit longitudo arcae, quinquaginta cubitorum latitudo et triginta cubitorum altitudo illius. Fecit igitur Noe omnia quæ præceperat illi Deus. » (vi, 13-22.)

Dieu ne paraît pas dans la miniature, qui suppose que les ordres divins ont été transmis par un messager céleste, resté

sur place pour diriger lui-même l'opération et apprendre à Noé comment il devait bâtir sa maison flottante de bois. L'*arca* du texte sacré est un bateau ordinaire, d'une construction facile et peu compliquée.

Les dimensions sont considérables en longueur, largeur et hauteur. L'artiste en a pris à son aise à cet égard, car il a ré-



duit le bateau autant que possible, afin sans doute qu'il n'encombrât pas trop son dessin, parfaitement dégagé et équilibré.

Il n'est pas probable que Noé ait travaillé seul à l'arche. Quoique la Bible n'en dise rien, il n'y avait nul inconvénient à se faire aider par un de ses fils : plusieurs n'y auraient pas été de trop.

L'interprétation littérale est évidente, puisque ce fils s'applique à planer et polir les bois employés : *de lignis levigatis*. L'opération en est là, et le dernier coup de main consistera à enduire de bitume, pour qu'il résiste à l'action de l'eau, l'intérieur et l'extérieur du bateau.

La miniature arrivée à point, on l'a cernée d'un double filet

d'or, un large et un étroit, le premier ombré de manière à simuler le glacis d'un cadre.

On lit au revers cette inscription en écriture cursive, de grande allure, comme écrivaient sous Louis XIV les dames de l'aristocratie :

Mademoiselle m'a
donné cette ymage

Nous sommes là en présence d'une énigme qu'il est impossible de résoudre. *Mademoiselle* tout court dénoterait une princesse du sang (1). Même ce point résolu, resterait à savoir à qui *cette ymage* a été donnée et à quelle occasion. L'image provenant de la Visitation, il est possible qu'elle ait été offerte à la supérieure, pour sa fête par exemple.

Trois mots de plus n'auraient pas été superflus, et nous aurions ainsi su en même temps l'origine, la destination et la date.

L'image était faite pour mettre dans un livre, car, en l'encadrant, on en a replié les extrémités et coupé les bords, faute en esthétique puisqu'elle manque de marges blanches, qui l'auraient fait valoir.

Le cadre en merisier, à la capucine (2), est bien modeste pour une si jolie peinture : plat et mouluré, il ne distrait pas le regard, mais aussi il ne relève pas le tableau, qui méritait mieux. Probablement, on l'avait sous la main, et on a cherché tout simplement à l'utiliser, pour éviter la peine d'en faire faire un exprès : pauvre excuse, en somme, quand il s'agit d'art.

(1) « *Mademoiselle*, absolument, est un titre d'honneur qu'on donne aux filles des frères ou des oncles du roi de la race royale. Leur aînée s'appelle *Mademoiselle* tout court et absolument : pour les puînées on joint à *Mademoiselle* un nom de terre. » (Furetière).

(2) Henry Havard, dans son *Dictionnaire de l'ameublement*, t. I, p. 559, donne cette définition : « L'emploi le plus général de ce mot, de la fin du xvii^e siècle à celle du xviii^e, s'applique à des meubles, à des sièges, dont le fût, en bois de noyer, est dit à la capucine... Le *Dictionnaire de Trévoux* nous apprend qu'au siècle dernier on disait « d'une chambre mal meublée, qui n'a qu'un mauvais lit, une table, deux chaises de paille, qu'elle est meublée à la capucine... » Le surnom du siège ne tenait donc pas à la paille qui le couvrait, mais au bois qui, au lieu d'être débité suivant un calibre, taillé et mouluré, était simplement tourné. » Il y a là une double erreur, qu'il importe de redresser. Ce terme n'implique nullement l'usage d'un bois en particulier, comme serait le noyer ; pas plus que du seul travail au tour, à l'exclusion des moulures et des sculptures. *À la capucine* signifie simplement qu'à l'instar des capucins, qui proscrirent tout luxe dans leur mobilier, le bois reste brut, à l'état naturel, de quelque façon qu'il soit travaillé, au tour ou autrement ; c'est-à-dire que ce bois n'est ni verni, ni peint, ni noirci, ni doré, sans apprêt d'aucune sorte, comme la laine qui fait leurs vêtements et qui n'admet pas la teinture.

II

La miniature, au point de vue artistique, mérite des éloges. Elle est fort bien comprise et traitée avec beaucoup de grâce et de fini. S'appliquant surtout à parachever les détails, elle s'y attache jusqu'à la minutie : c'est presque un travail de loupe. Le dessin est aussi correct et naturel que la couleur est gaie et vive, sans crudité de tons toutefois.

Est-ce l'œuvre d'une religieuse ? Je n'oserais ni l'affirmer ni le nier. La peinture sur vélin était une des occupations favorites des Visitandines, et elles y réussissaient admirablement : notre miniature serait leur *nec plus ultra*, car je n'ai encore rien rencontré qui, parmi leurs travaux authentiques, ait atteint cette perfection. La question reste donc douteuse.

L'époque n'est point indécise : je ne descendrais pas l'exécution au delà de la fin du xvii^e siècle.

Quel motif a pu faire préférer la construction de l'arche à tout autre sujet biblique ? Il en est un bien évident, à mon avis, et qui concorde avec les idées mystiques du cloître. Le couvent est l'arche sainte où l'âme qui travaille à sa perfection, sous l'œil de Dieu, échappe aux dangers du monde, figurés par les eaux dévastatrices du déluge. Je propose d'autant plus volontiers cette interprétation qu'elle ressort directement des habitudes et des lectures pieuses des monastères de la Visitation.

X. BARBIER DE MONTAULT.

CLAVIER DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU

DE POITIERS

Le musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest possède un crochet qui ne date que du siècle dernier. Il est en cuivre, découpé à jour et gravé à la partie antérieure.

Il se compose de trois éléments distincts : le crochet, la face et la boucle. Le crochet est arrondi par le haut et le bas : on le passait dans la ceinture.

La face porte le monogramme du nom de Jésus, JHS, posé

sur une traverse horizontale ; la lettre médiane est surmontée d'une croix latine, enrichie de rayons lumineux. Au-dessous se dressent trois palmes, qui ne sont qu'une altération des trois clous de la Passion, non compris par l'ouvrier. De chaque côté sont figurées des palmes qui disent le nom divin glorieux dans le monde.

Au-dessous est une boucle, dans laquelle venaient s'attacher les chaînettes qui supportaient le chapelet et les clefs.



Dans son ensemble, cet objet féminin, que le monogramme sacré transforme en sujet de dévotion, a la forme d'une amande, arrondie, épanouie à la pointe et rétrécie au sommet, ce qui donne, pour les extrêmes, deux et quatre centimètres de largeur, sur une hauteur totale de huit centimètres et demi.

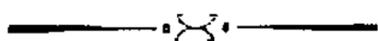
Il n'y a là ni style ni goût, mais simplement décor religieux qui s'adapte à toutes choses et n'a ici d'autre signification que de préciser la personne, membre d'une communauté, qui en faisait usage. Comme l'objet a été trouvé dans les fouilles, lors de la construction du marché Notre-Dame, à Poitiers, on peut supposer, avec toute vraisemblance, qu'il provient de l'Hôtel-

Dieu, situé en face de l'église, là où sont les anciens bâtiments qui forment actuellement l'Université et la bibliothèque de la ville.

Ces pièces ont deux noms, *crochet* et *clavier*, et on leur connaît ailleurs des similaires (1). Crochet résulte de la forme, car l'objet est fait de manière à s'accrocher ; clavier dénote son usage, qui, ordinairement, est affecté à la suspension des clefs de service, réunies en trousseau.

Furetière donne ces deux définitions : « *Crochet*, agrafe. Le crochet d'une montre. — *Clavier*, ce qui sert à porter et à joindre plusieurs clefs ensemble, de peur qu'elles ne s'égarerent. Il est fait tantôt d'une chaîne d'argent ou de cuivre avec une agrafe pour le pendre à la ceinture ; tantôt d'un simple cercle d'acier, quand on le veut porter dans sa poche. »

N. BARBIER DE MONTAULT.



Champigny-sur-Veude

DANS LA COLLECTION GAIGNIÈRES, A PARIS

Champigny, autrefois du Poitou et maintenant du département d'Indre-et-Loire, jouit d'une juste renommée à cause de ses magnifiques vitraux de la Renaissance, dont le marquis de Gaignières a donné une partie notable, en reproduisant les personnages historiques qui y figurent.

Pour la commodité du lecteur, je ne ferai qu'un seul groupe de tous les dessins qui se rapportent à la ville, au château et à la Sainte-Chapelle. Cette tâche m'est singulièrement facilitée par la bonne table, insérée par M. Bouchot à la suite de sa publication : *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*

(1) Le musée de Dijon inscrit dans son *Catalogue*, nos 1406-1409, dix-claviers du xvii^e siècle, qu'il décrit ainsi : « Clavier ou crochet à suspension, de forme très allongée, en bronze, muni d'un petit anneau à la partie inférieure et orné d'une coquille. Long. 0,09. — Deux claviers à triple crochet, en bronze, dont la plaque est ornée d'une tête d'ange. Long. 0,092 et 0,055. — Clavier en bronze, avec crochet et anneau, représentant une sainte Barbe. Long. 0,05. — Quatre claviers en bronze, représentant des têtes de folie, de quatre types différents : Société de la Mère-Folle ? Long. 0,049 à 0,061 ».

et conservés aux départements des estampes et des manuscrits, Paris, 1891, 2 vol. in-8°. Toutefois, j'adopterai un ordre différent de celui de l'auteur dans la classification des pièces.

1. CHATEAU.

1. 5329. — « Vue de la ville et chasteau de Champigny sur Vesle, en Poictou, à trois lieues de Chinon et à une de Richelieu, 1699. » — (Champigny-sur-Veude.) Armes : *d'Orléans*. Aquarelle.
2. 5330. — « Vue du chasteau de Champigny, en Poictou, à une lieue de Richelieu, dans l'estat qu'il est aujourd'huy. Le cardinal de Richelieu ayant fait démolir le corps du chasteau pour faire bastir le chasteau de Richelieu où il avait fait transporter les matériaux, de sorte qu'il ne reste que la basse court, qui sert aujourd'huy de chasteau, 1699. » Armes : *d'Orléans*. Aquarelle.

2. SAINTE-CHAPELLE.

3. 5331. — « Plan de la Sainte-Chapelle de Champigny. » Aquarelle.
4. 5332. — « Vue de la Sainte-Chapelle de Champigny, en Poictou, bastie l'an 1544 (*sic*) par Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, 1699. » Aquarelle.
5. 5333. — « Vue de la Sainte-Chapelle de Champigny, en Poictou, bastie l'an 1543 (*sic*) par Louis de Bourbon, etc. » Aquarelle.
6. 4993. — Tombeau monumental, avec cénotaphe et monument sur piliers, dans un arc d'église. Au faite, la statue agenouillée d'un chevalier du Saint-Esprit, et sur le mur, divers emblèmes. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude. Aquarelle. — (Henri de Bourbon, duc de Montpensier, † 1608.)
7. 4994. — Epitaphe du tombeau précédent, en un tableau scellé au mur.
8. 4995. — Autre épitaphe du tombeau précédent.

3. VITRAUX.

9. 1879-1896. — Vitraux peints du xv^e siècle, représentant des princes agenouillés devant des prie-Dieu; chacun des princes est suivi de sa femme. D'après les vitraux peints de Champigny-sur-Veude. Calques.
10. 1879. — 1^o Robert, comte de Clermont, sieur de Bourbon (1), et Béatrix de Bourgogne, sa femme.
11. 1880. — 2^o Louis II, duc de Bourbon (2), et Anne, dauphine de Viennois.
12. 1881. — 3^o Pierre I^{er}, duc de Bourbon (3), et Isabeau de Valois.
13. 1882. — 4^o Louis de Bourbon, duc de Montpensier (4), et Gabrielle de La Tour.
14. 1883. — 5^o Jean de Bourbon (5) et Marie de Berri.
15. 1884. — 6^o Charles, dernier duc de Bourbon (6), et Suzanne de Bourbon.
16. 1885. — 7^o Gilbert de Bourbon (7), comte de Montpensier, et Claire de Gonzague.

(1) Voir les nos 235, 236, 237, 1871, 2003, 4457, 4510, 4805, 7134, 7135, 7136, 7172.

(2) V. n^o 7180.

(3) † 1356. V. nos 209, 310, 1875, 1876, 4709, 7140, 7141, 7142, 7143, 7173.

(4) V. n^o 7180.

(5) V. nos 542, 7178.

(6) † 1527. V. nos 19, 872, 7182.

(7) V. n^o 7188.

17. 1886. — 8° Claude, cardinal de Longwy-Givry (1).
18. 1887. — 9° Louis, cardinal de Bourbon (2).
19. 1888. — 10° Louis de Bourbon, comte de la Marche (3), et Marie de Hainaut.
20. 1889. — 11° Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et Jeanne de Saint-Paul.
21. 1890. — 12° Jean de Bourbon, comte de la Marche (4), et Catherine de Vendôme.
22. 1891. — 14° Louis de Bourbon-Vendôme (5), et Jeanne de Laval.
23. 1892. — 15° Jean de Bourbon, comte de Vendôme (6), et Isabeau de Beauvais.
24. 1893. — 16° Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon (7), fondateur de la Sainte-Chapelle de Champigny, et Louise de Bourbon.
25. 1894. — 17° Louis de Bourbon, duc de Montpensier (8), et Jacqueline de Longwy-Givry.
26. 1895. — 18° François de Bourbon, dit le Prince-Dauphin (9), et Renée d'Anjou.
27. 1896. — 19° Henri de Bourbon, duc de Montpensier (10), prince des Dombes, et Henriette-Catherine de Joyeuse.
28. 1910. — Vitrail peint, sur lequel est représenté un prince à genoux. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny. Calque. — (Voir n° 1894. — Louis de Bourbon, duc de Montpensier, xvi^e siècle.)
29. 1911. — Vitrail peint, sur lequel est représentée une princesse à genoux. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny. Calque. (Voir n° 1894. — Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier, xvi^e siècle.)
30. 1912. — Vitrail peint, sur lequel est représenté un prince à genoux. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny. Calque. (Voir n° 1895. — François de Bourbon, dit le Prince-Dauphin, xvii^e siècle.)
31. 1913. — Vitrail peint, sur lequel est représentée une princesse à genoux. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny. Calque. (Voir n° 1895. — Renée d'Anjou, dite la Princesse-Dauphine, duchesse de Bourbon, xvii^e siècle.)
32. 1914. — Vitrail peint, sur lequel est représenté un prince à genoux. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny. Calque. — (Voir n° 1896. — Henri de Bourbon, duc de Montpensier.)
33. 1915. — Vitrail peint, sur lequel est représentée une princesse à genoux. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny. Calque. — (Voir n° 1896. — Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier.)
34. 3861. — Vitrail, sur lequel est agenouillé un cardinal. Armes : *d'azur, à la bande d'or*. On lit au bas : *Claude, cardinal de Givry, évêque et duc de Langres, per de France, qui a donné les vitres de ceste sainte Chapelle*. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude. Aquarelle. — (Claude de Longwy-Givry, cardinal, † 1561.)
35. 7171-7195. — Vitraux de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude

1) V. n°s 3861, 6744.

(2) † 1556. V. n°s 1901, 7180.

(3) V. n°s 266, 267, 1872, 1873, 4708, 4911, 7135, 7138, 7139, 7171.

(4) V. n°s 347, 461, 462, 463, 1899, 7155, 7156, 7160, 7187.

(5) † 1446. V. n°s 547, 548, 7190.

(6) V. n° 7192.

(7) V. n° 7256.

(8) V. n° 1910.

(9) V. n° 1912.

(10) V. n°s 1914, 4993, 4994, 4995.

décrits ci-devant (nos 1879-1896. Nous gardons l'ordre du manuscrit de Clairambault). Croquis au crayon.

36. 7171. — Louis I^{er}, duc de Bourbon.
37. 7172. — Robert de France, comte de Clermont, sieur de Bourbon.
38. 7173. — Pierre I^{er}, duc de Bourbon.
39. 7174. — Isabeau de Valois, duchesse de Bourbon.
40. 7175. — Anne, dauphine d'Auvergne, duchesse de Bourbon.
41. 7176. — Louis II, duc de Bourbon.
42. 7177. — Marie de Berri, duchesse de Bourbon.
43. 7178. — Jean, duc de Bourbon.
44. 7179. — Gabrielle de La Tour, duchesse de Montpensier.
45. 7180. — Louis de Bourbon, duc de Montpensier.
46. 7181. — Suzanne de Bourbon, duchesse de Bourbon.
47. 7182. — Charles, connétable de Bourbon.
48. 7183. — Claire de Gonzague, comtesse de Montpensier.
49. 7184. — Louis, cardinal de Bourbon.
50. 7185. — Jacques de Bourbon, comte de la Marche.
51. 7186. — Jeanne de Saint-Paul, comtesse de la Marche.
52. 7187. — Jean de Bourbon, comte de la Marche.
53. 7188. — Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier.
54. 7189. — Catherine de Vendôme, comtesse de la Marche.
55. 7190. — Louis de Bourbon, comte de Vendôme.
56. 7191. — Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme.
57. 7192. — Jean de Bourbon, comte de Vendôme.
58. 7193. — Isabeau de Beauvau, comtesse de Vendôme.
59. 7194. — Béatrix de Bourbon, comtesse de Clermont.
60. 7195. — Marie de Hainaut, comtesse de la Marche.
61. 7256. — Vitrail, sur lequel est représenté un prince agenouillé, portant la couronne ducale et le collier de Saint-Michel. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude. Aquarelle. (Voir n° 1893. — Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fondateur de la Sainte-Chapelle de Champigny, † vers 1520.)
62. 7257. — Vitrail, sur lequel est représentée une princesse agenouillée, portant la couronne ducale et le surcot. Tiré de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude. Aquarelle. (Voir n° 1893. — Louise de Bourbon, femme de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, † 1561.)

N. BARRIER DE MONTAULT.

UN CRUCIFIX DE MISSION

DU XVIII^E SIÈCLE

Les missions, au siècle dernier, eurent une grande vogue par toute la France. Comme souvenir, on érigea des calvaires, ce qu'on appelait des *croix de mission*, et l'on bénit, à l'usage des fidèles, des crucifix de forme identique et qu'à cause de cela il est opportun de dénommer *crucifix de mission*. De part

et d'autre, la croix se recommandait par cette particularité qu'elle était chargée des instruments de la Passion.

Il n'est pas de famille, surtout à la campagne, qui ne possède un crucifix, pour ainsi dire traditionnel. Placé en évidence sur la cheminée, il a reçu le dernier soupir des ancêtres et des parents ; il a assisté leur dépouille mortelle. A ce titre, on y est naturellement très attaché et l'on n'oubliait pas que le missionnaire l'avait indulgencié et surtout lui avait appliqué l'indulgence de la bonne mort, ce qui en doublait la valeur.

I

Un de ces crucifix a été acheté à Doué (Maine-et-Loire) par Mlle Célinie Barbier de Montault, qui l'a transporté à Poitiers, rue du Jardin-des-Plantes. Les objets de ce genre passent, en Poitou, pour avoir été distribués aux fidèles, lors de ses prédications si populaires, par le bienheureux Louis Grignon de Montfort, fondateur des Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), où l'on vénère son tombeau.

La croix, de bois noirci, est haute de 0,34 c., large de 0,11 au croisillon et de 0,09 à la base.

En blason, on la dirait *perronnée* et *haute*, c'est-à-dire qu'elle est élevée sur un perron de trois degrés et de forme latine, avec une tige allongée, beaucoup plus développée que la traverse.

A la partie inférieure, un trou indique une pièce de rapport qui fait défaut actuellement. A cette place je suppose, comme l'avait adopté l'ordre réformé du Calvaire, une Vierge debout, dans l'attitude de la douleur ; aussi la qualifiait-on, avec le *Stabat*, *Mater dolorosa*.

L'ornementation supérieure se compose de quatre appliques distinctes, une pour la tête, une pour la traverse, une pour la tige de la croix et une dernière pour le crucifix.

Le Christ, long de dix centimètres et demi, est une mince lame de plomb fondu. Les bras sont tendus et les mains crispées, les yeux fermés et la tête inclinée à droite attestent la mort, un linge étroit est noué au côté droit et les pieds sont percés d'un seul clou. Il a été maladroitement placé sur une partie des instruments de la Passion qu'il dérobe aux regards,

preuve manifeste que cette superposition n'avait pas été prévue dans le principe.



Les trois autres appliques ont été coulées aussi dans des moules et fabriquées à jour, ce qui les fait mieux ressortir et donne à l'ensemble plus d'élégance. Chaque extrémité se découpe en trilobe, strié à la manière d'une valve de coquillage, et les sujets sont encadrés dans une torsade.

En haut, voici le titre de la croix, en cartouche, marqué des initiales INRI, qui signifient *Jesus Nazarenus Rex Judæorum* ; puis la couronne d'épines ; en sautoir une torche enflammée et un cimenterre, par allusion à l'invasion la nuit du Jardin des Oliviers, et à l'accident arrivé à Malchus dont saint Pierre coupa l'oreille ; enfin un des dés avec lesquels les soldats tirèrent au sort la robe sans couture.

Le croisillon représente, au milieu, comme un soleil levant (1) qui irradie la tête du Christ ; puis, se répétant en regard, les mains qui donnèrent les soufflets et les fouets qui ensanglantèrent le corps ; à droite, les tenailles, et à gauche, le marteau et les trois clous du crucifiement.

Sur la tige on voit : une échelle entre deux cordes qui ondulent ; la bourse des trente deniers, prix de la trahison de Judas ; la lance et l'éponge au bout du roscau, croisés l'un sur l'autre ; une tête de mort sur deux os en sautoir, qui est celle d'Adam (2) et qui se trouve précisément au-dessous des pieds du crucifix ; enfin le coq, qui chanta trois fois pour avertir saint Pierre de faire pénitence et qui est posé sur la colonne de la flagellation (3), semblable à un balustre et enlacée d'une des cordes qui y lièrent le Sauveur.

II

J'ai trouvé chez M. le curé de Varennes (Vienne) une pièce analogue, de même style et de même date, qu'il est utile de rapprocher de la précédente, pour montrer que la pratique était commune à la fois au Poitou et à l'Anjou.

Crucifix (xviii^e siècle), auquel manque le pied. Haut. 0,25 ; larg. 0,10. La croix est en sapin noirci, recouvert d'une feuille de plomb, jaunie par endroits pour simuler l'or et découpée à jour. Le Christ, fixé par trois clous, se tient droit, les bras en l'air ; au-dessus de sa tête, son nimbe brille comme un soleil levant (4). Les instruments de la Passion sont disséminés sur le fond : en haut, le titre INRI, la couronne d'épines et l'aiguère qui versa l'eau sur les mains de Pilate ; sur la traverse, les tenailles, les fouets répétés en parallélisme, les mains qui

(1) Couchant serait plus topique.

(2) X. B. de M., *Œuvr. compl.*, t. II, p. 219, note 1.

(3) *Œuvr. compl.*, VII, 354.

(4) Autrement dit, une moitié de soleil. Le nimbe devrait être complet.

donnèrent les soufflets et le marteau qui enfonça les clous ; sur la hampe, un livre?, l'échelle, trois dés et la robe sans couture, la lance et le roseau en sautoir, le crâne d'Adam sur deux tibias, le coq (1) perché sur la colonne de la flagellation et les trois clous de la crucifixion. Un perlé contourne l'extérieur et les extrémités sont dentelées. Tout ce travail est fait grossièrement et en vue du bon marché. Sur le crucifix de Doué, l'exécution est plus soignée.

III

La dévotion aux instruments de la Passion apparaît dès le xiii^e siècle : des anges les tiennent entre les mains. Dans la messe de saint Grégoire, que vulgarisa le xv^e siècle, ils entourent le Christ de pitié (2) ; plus tard, ils accompagnent le crucifix, ce qui est la dernière phase iconographique, mais, dès la fin du xv^e siècle, on les voit sur les écussons comme meubles d'armoiries (3).

En toutes ces occurrences, le but de l'artiste était de placer sous les yeux des fidèles les détails de la Passion, pour émouvoir leur cœur et exciter en eux des sentiments de foi, d'amour et de componction. Le *Textus Sacramentorum*, composé en 1098 et imprimé en 1523, met dans la bouche du Christ ce touchant appel :

« In cruce pro te sum ; fili, respice Jesum.
Pro culpa populi respice quanta tuli.
Lancea, crux, clavi, spine, mors quas toleravi,
Demonstrant qua vi crimina vestra lavi.
Sputa, flagella, mine vestre sunt meta ruine.
Morte luo seva quid homo commisit et Eva.
Mors mihi sola placet ne pereanthic et hec.
Idcirco sine ve non vivit filius Eve. »

Le commentateur Jean Chanesius, prêtre, glose ainsi ces huit vers : « O fili mi, o tu creatura rationalis, respice me Jesum, pro te in cruce. O tu, creatura, respice quanta tormenta tuli pro culpa, id est pro peccato populi, sive pro redemptione humani generis. Lancea qua fui percussus in latere, crux quam portavi, clavi cui (quibus) fui crucifixus, et spine, id est corona, quas spinas toleravi, id est sustinui in

(1) Voir sur le coq mes *Œuvres complètes*, t. I, p. 433, t. XI, p. 305, 307, 308, 389.

(2) *Œuvres compl.*, t. VI, p. 235 et suiv.

(3) *Ibid.*, t. XII, p. 337.

capite meo, demonstrant, id est manifeste ostendunt qua vi, id est quibus tormentis lavi vestra crimina, id est vestra peccata. Sputa, gallice *cratheres*, flagella, id est tormenta et ruine sunt meta, id est redemptio vestre ruine, id est vestre perditionis. Luo, id est penas patior in cruce morte seva, id est crudeli, propter peccatum quod homo Adam commisit et Eva. Sola mors placet anime; *vel pro et*; et non hicet hec, videlicet Adam et Eva, et alii christiani pereant, id est caderent in damnationem. Idcirco filius Eve, id est quilibet Xpistianus, non vivit sine ve, id est sine pena et tribulationibus. »

X. BARBIER DE MONTAULT.

La Messe propre de sainte Radegonde

A ALBI

Dans le *Missale Albiense*, publié en 1763 par Mgr Léopold de Choiseul, archevêque d'Albi, sainte Radegonde est ainsi inscrite au calendrier, au 13 août : « Radegundis, Reginae Francorum, Viduæ, semiduplex : an. 587 ; cum commem. SS. Hippolyti, Concordiæ et sociorum mart., an. 258 ».

La messe est entièrement propre (1). Il importe de la reproduire textuellement, à titre de document liturgique.

Die 13 Augusti. In festo sanctæ Radegundis, viduæ. Semiduplex.

Introitus (Psal. 118). Cognovi, Domine, quia æquitas judicia tua et in veritate tua humiliasti me ; fiat misericordia tua ut consoletur me, secundum eloquium tuum. *Psalm.* Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini. Gloria Patri. Cognovi.

Oratio.

Oremus.

Deus, in quem sperat omnis anima, quæ longe a te exulans in terris, se vere viduam sentit ac desolatam ; tribue nobis, quæsumus, ut exemplo beatæ Radegundis, nocte ac die obsecrationibus et orationibus instantes, cælestium consolationum mereamur esse participes : Per Dominum nostrum.

Pro Commemoratione SS. Hippolyti, Concordiæ et sociorum, martyrum.

Deus, cujus Unigenitus sic hostem antiquum sua virtute prostravit, ut etiam servos suos, spiritu veritatis armatos, ipso redderet fortiores ; quæsumus, ut qui sanctis Martyribus Hippolyto et sociis præstitit de sæviante

(1) Elle n'a gardé du romain, *Pro nec virgine nec martyre*, que l'introït et l'épître.

triumphum, tribuat nobis eorum precibus de blandiente victoriam; Qui tecum vivit.. in unitate ejusdem.

Lectio Epistolæ beati Pauli Apostoli ad Timotheum. (1, cap. 5.)

Carissime, viduas honora, quæ vere viduæ sunt. Si qua autem vidua filios aut nepotes habet, discat primum domum suam regere, et mutuam vicem reddere parentibus: hoc enim acceptum est coram Deo. Quæ autem vere vidua est et desolata, speret in Deum, et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die. Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est. Et hoc præcipe ut irreprehensibiles sint. Si quis autem suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior. Vidua eligatur non minus sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor, in operibus bonis testimonium habens; si filios educavit, si hospitio recepit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est.

Graduale. (Psal. 118.) Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo! ✕. A mandatis tuis intellexi: propterea odivi omnem viam iniquitatis.

Alleluia, alleluia. ✕. Tu scis, Domine, quia non est lætata ancilla tua, nisi in te, Deus Abraham. Alleluia. (Esth. 14.)

Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam. (Cap. 13.)

In illo tempore, dicebat Jesus hanc similitudinem: Cui simile æstimabo regnum Dei? Simile est fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria, donec fermentaretur totum. Et ibat per civitates et castella docens, et iter faciens in Jerusalem. Ait autem illi quidam: Domine, si pauci sunt, qui salvantur? Ipse autem dixit ad illos: Contendite intrare per angustam portam: quia multi, dico vobis, quærent intrare et non poterunt.

Offertorium. (Psal. 25.) Misericordia tua, Domine, ante oculos meos est; et complacui in veritate tua: non sedi cum concilio vanitatis.

Secreta. Grata sint tibi, Domine, nostræ devotionis munera in hac festivitate beatæ Radegundis viduæ: et qui solus es bonum nostrum, da nobis ejus precibus avertere a mundanis oculos et te unum jugiter intueri, ut creatura vilescat, et Creator in corde dulcescat. Per Dominum.

De Sanctis Martyribus.

Da, Domine, fidei donum electum; da in domo tua acceptissimam sortem offerentibus tibi hostiam salutarem quæ sanctis martyribus Hippolyto et sociis eundem spiritum contulit et eundem æternæ gloriæ fructum promeruit. Per Dominum.

Communio. (Psal. 118.) Dilexi, Domine, mandata tua super aurum et topazion: propterea ad omnia mandata tua dirigebar, omnem viam iniquitatis odio habui.

Postcommunio.

Oremus.

Misericors, Domine, fidelium tuorum consolator, reple nos multitudine dulcedinis tuæ, quam in hoc sacramento abscondisti timentibus te; et cum ancilla tua Radegunde domus tuæ bonis anhelantes, fac nos patienter vivere, ut delectabiliter moriamur. Per.

De Sanctis Martyribus. Oremus.

Præsta, quæsumus, Domine, ut Martyrum beatorum sanguis pro confessione tui nominis effusus, sicut tua mirabilia manifestat, qui perficis in infirmitate virtutem: ita nostris studiis det profectum et fragilitati præstet auxilium. Per Dominum.

INVENTAIRE D'UNE BOURGEOISE POITEVINE

EN 1713

Les instituteurs sont les auxiliaires naturels des archéologues, à qui ils peuvent rendre les plus grands services par leurs recherches sur place. Ils n'ont pas besoin pour cela de science ; le flair leur suffit avec la bonne volonté. Parmi ceux du Poitou, je signalerai volontiers M. Allard, résidant à Coutières (Deux-Sèvres), qui, depuis plusieurs années, s'est fait mon correspondant aussi zélé que laborieux. Comme je ne collectionne pas, la Société des Antiquaires de l'Ouest a toujours profité de ses nombreux envois. En voici un tout récent, que je vais analyser, avant de le déposer à ses archives, où personne ne songera peut-être plus à le consulter ; en tout cas, on saura ce que contient ce vieux papier, à demi rongé.

Il s'agit d'une « enquête, faite par Jacques Brunet, sieur de Sore, enquêteur commissaire examinateur au siège royal de Saint-Maixent, à la requeste de dame Suzanne Devallée, femme, et ayant renoncé à la communauté de Jean Devallée, sieur de Gazon, son mary ».

Deux témoins sont entendus.

« Perrette Treuille, femme dudit Fournier, demeurant au village du Pomnier, paroisse d'Exireuil, âgée de cinquante-huit ans, . . . despoze qu'il est de sa connaissance que, dans le vivant de laditte Chaigneau, elle avoit la maison de Claveau, garnies de plusieurs bons lits, garnis de quelques coueste et couchette, aussy garnie ; qu'il y avoit trois grands coffres et un petit, remplis de linceux, serviettes, nappes et fil ; six grands chaudrons, une poisle à lessive et cuillère de pot, le tout d'airain ; des cuillères, fourchettes et esuelles d'argent et plusieurs vaisselle d'estain ; une cuve de trois charraulx, vingt fues de barrique et quelques basse, et que la maison estoit totalement garnie de tous les meubles et ustencilles nécessaires à une maison de famille où il y a vaslet et servante ; qu'il y avoit aussy une petite jument . . . et une vache : que dans la mestairie il y avoit cinq paires de bœufs, trois vache avecq leur suite ; trois jumant poullinières, une autre jumant et environ soixante brebis que moutons.

« André Levée, laboureur, demeurant en la mestairie de Fonbard, paroisse de Verruye, âgé de quarante cinq ans, tesmoing assigné . . . despoze que, quelque temps avant le décès de laditte Chaigneau, ayeulle pasternelle de laditte Devallée, il estoit mestayer de laditte mestairie de Claveau, avecq Toussain Langeau, son beau-père, qu'ils gardoient à crois, proffiz et perte le plus souvant, cinq paires de bœufs, trois vaches et trois veaux, trois jumant, deux poudres et quelques suite, soixante moutons que brebies et que lorsqu'il en sortit, il laissa le susdit nombre de bestiaux quy fut estimé et lorsque la ditte Chaigneau mourut, les susdits bestiaux estoient encore dans

laditte mestairie et que lors laditte Chaigneau avoit en sa maison une jumant rouge et une vache ; qu'il scait qu'il y avoit quatre grands lits garnis dans laditte maison, une couchette et plusieurs coueste de lict, où couchonne (*sic.* les valets et servente ; qu'il y avoit trois ou quatre coffres remplis de linceux, de serviettes et de nappes et fil ; plusieurs chaudrons, une poisle à lessive, cuillère d'airin, deux cents livres de vaisselle d'estain, plusieurs cuillères et fourchettes, une tasse et une escuelle d'argent, une cuve (de) trois charraul, vingt fus de barique et quatre basse. »

Cet inventaire n'a pas, je l'avoue, une grande importance ; cependant il ne doit pas être négligé comme information, car il nous apprend ce qu'était la vie bourgeoise à la campagne, au siècle dernier.

La femme Chaigneau, aïeule paternelle de Suzanne Devallée, vivait retirée, probablement parce qu'elle était veuve, près de sa métairie du Claveau. La maison devait être modeste, à en juger par le mobilier, qui est des plus restreints ; quatre grands lits pour les maîtres et des couchettes pour les domestiques, au nombre de deux, valet et servante ; quatre coffres, pleins de linge et aussi de fil, car draps, serviettes, nappes étaient faits avec le fil préparé dans la maison même ; une batterie de cuisine assez sommaire, où l'on n'oublie pas la cuillère à pot pour tremper la soupe ; le service de table, partie étain et partie argent, avec deux ustensiles personnels qui se retrouvent dans toutes les anciennes familles, une tasse et une écuelle d'argent ; enfin tout ce qui est nécessaire pour la lessive.

Dans les servitudes il y avait, à l'usage de la dame, une jument pour ses courses et une vache, qui lui fournissait du lait et du beurre.

La métairie annexée à la maison bourgeoise, au *logis*, comme on dit en Poitou, possédait un cheptel de cinq paires de bœufs pour le labourage, de trois vaches, trois veaux, trois juments, deux poudres et soixante moutons ou brebis. Le nom lui-même indique que les produits se partageaient par moitié entre la propriétaire et le colon.

Quelques mots sont tout à fait poitevins, *poudre* (1), *charreau* (2), *basse* (3) : comme ils sont encore en usage dans le peuple, tout le monde les comprend, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) « Poutre ou pultre, cavale qui a passé trois ans. » (*Dictionn. de Boiste.*)

(2) *Charreau*, grande cuve dans laquelle se fait la lessive et où on met les raisins coupés pour les transporter de la vigne au pressoir. De la première acception il est resté le mot « *churrée*, cendre lessivée, dont on a fait la lessive » (*Boiste*).

(3) *Cuve basse*, plus petite en hauteur et largeur que le *cuvier* ou *charreau*.

Un Fragment de Liturgie Poitevine

L'histoire de la liturgie poitevine n'a été qu'ébauchée par M. Cousseau dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Il y a lieu de revenir sur l'ensemble et de multiplier les détails.

Aujourd'hui je ne veux dire qu'un mot, à propos d'une feuille détachée d'un missel poitevin du xv^e siècle, que j'ai offerte au Musée de la ville de Poitiers, après l'avoir enlevée au livre dont elle formait indûment la couverture.

Cette feuille, *verso* et *recto*, a ses rubriques en rouge et ses initiales en rouge sur fond filigrané noir ou en bleu sur fond filigrané rouge, alternativement.

Voici l'ordre des fêtes qui y sont inscrites :

1. « Severini, Burdegalensis episcopi. »
2. « Severini, Colonensis episcopi. » Ces deux messes sont entièrement du commun. Saint Séverin avait donné son nom à une abbaye du diocèse, et l'on comprend que Poitiers, relevant de la métropole de Bordeaux, on y ait vénéré un évêque de ce siège. Mais pourquoi l'évêque de Cologne figurait-il dans le Propre diocésain ? Nos hagiographes, Alfred Largeault et dom Charnard, voudront bien nous en donner la raison.
3. « Benedicti de Quinciaco prope Pictaven. » (Il faudrait *Pictavum*). L'office est du commun, même la prose *Xpisto Marta*.
4. « Martini, Vertavensis abbatis, sicut est Benedicti abbatis. »
5. « In vigilia apostolorum Symonis et Jude. »
6. « In die apostolorum Symonis et Jude. »
7. « In dedicacione Ecclesie Pictavensis olim fundate. » Ce titre n'est pas exact, car il ne s'agit pas de la dédicace proprement dite, mais bien de la fête des saintes Reliques. L'« Ecclesia Pictavensis » est la cathédrale : aussi l'office ne s'en fait-il pas ailleurs : « De hac dedicacione nichil fit per diocesim, nisi solum in Ecclesia Pictavensi ». L'introït est *Sapientiam sanctorum*, du commun des martyrs, et la prose *Superne matris* ; on disait le *Credo*. Je citerai les trois oraisons : « *Oratio*. Propiciare, quesumus, Domine, nobis famulis tuis per sanctorum tuorum, quorum reliquie in presenti requiescunt Ecclesia, me-

rita gloriosa, ut eorum pia intercessione ab omnibus semper protegatur adversis. — *Secreta*. Suscipiat pietas tua, quesumus, Domine, de manibus nostris munus oblatum, et per sanctorum tuorum oraciones ab omnibus nos emundet peccatis. — *Postcommunio*. Divina libantes misteria que pro sanctorum tuorum veneracione tue obtulimus maiestati, quesumus, Domine, ut per ea veniam mereamur peccatorum et celestis gratie donis reficiamur. »

8. « Luce evangeliste..... *Prosa Cuius laus*. »

9. « Caprasii martiris, sicut est Nichomedis martiris vel sicut Leodegarij martiris. »

Je termine par cette observation : le graduel, comme dans le rit romano-gallican, est nommé *Responsorium*, parce que, primitivement, on le répétait après le verset, *versus*, à la manière des répons de Matines (1).

N. B. DE M.



RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. — BIBLIOGRAPHIE

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, dans sa livraison de septembre 1897, a quelques articles qui intéressent le Poitou.

Pages 322-323, « M^{lle} Dexmier d'Olbreuze », qui fut épouse morganatique de Georges-Guillaume de Brunswick.

P. 339-340, à propos de la « monnaie à l'effigie d'un chef gaulois, trouvée dans les environs de Poitiers », on conteste son attribution aux « Petrocores ». « M. Anatole de Barthélemy a publié dans les *Mémoires de la Société* (t. XXXVII, p. 493, 1873) une étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, et le savant numismate dit qu'Atectorix était un chef poitevin. L'épithaphe du territorial Santon Caius Julius Macer, qui est au musée de Saintes (voir *Revue de Saintonge*, t. VII, p. 346, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 171),

(1) « *Responsum*, idem quod *responsorium*. Vide *Graduale*. Nonnihil discriminis est *responsum* seu *responsorium* inter et *Graduale*. Hoc peculiare *responsorium* est quod in gradibus, sive juxta pulpiti gradus, canitur; illud vero quod matutinis aliisque horis canonicis, ubi voluerit clerus, cantari consuevit » (Du Cange). — « *Graduale, graduale, responsum vel responsorium*, ita appellatum quia in gradibus canitur.... Honorius Augustod., lib. I, cap. 96 : « *Graduale* a gradibus dicitur, quia in gradibus canitur. Hoc etiam *responsum* vocatur, quia choro cantante, ab uno versus respondetur » (*Idem*).

parle d'une *ala atectorigiana*, troupe de la cavalerie portant le nom d'Atectorix, donne lieu de croire que ce chef gaulois, passé aux Romains, était d'origine Santone ».

P. 346. Le château de Bourg rappelle le nom d'un de ses seigneurs, « Artus Gouffier, gouverneur de François I^{er}, auquel il fit prendre pour emblème une salamandre ».

P. 349-353. *Les Fleuriau de la Rochelle*. « La famille Fleuriau est originaire de Châtelleraut... Jean, né le 1^{er} août 1635, fut imprimeur ordinaire^s du roi et de nosseigneurs de la Chambre de Poitiers..... François, né le 5 août 1645, fut marchand horloger à Châtelleraut ».

P. 353-355. *Le culte de sainte Radegonde en Saintonge*. « Sainte Radegonde, si vénérée dans le Poitou, au point que le peuple a fait du mois d'août le mois de sainte Radegonde, n'est pas inconnue dans la Saintonge. L'église de Talmont lui est dédiée, et une commune près de Pont-Labbé porte son nom. Courant, canton de Loulay, dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, attire, le 13 août, une affluence considérable de pèlerins ».

X. B. DE M.

2. — HYPOCAUSTE DE JAULNAY (VIENNE).

La Presse locale annonçait, au mois de mars, qu'une importante découverte archéologique venait d'être faite à Jaulnay, et s'étonnait que la Société des Antiquaires de l'Ouest ne parût pas s'en préoccuper. Cette information fut reproduite par différents journaux de Paris.

Dans sa séance du 18 mars, la Société des Antiquaires, qui n'avait été informée que par la Presse, délégua le P. de la Croix et M. Dupré pour se rendre sur les lieux de la découverte.

Le surlendemain nous arrivions à Jaulnay vers 8 h. 1/2 du matin. Aussitôt nous demandons où se trouve l'emplacement du four romain qu'on vient de découvrir. Personne ne peut nous répondre, et les gens nous regardent d'un air ébahi. Enfin, après de nombreuses démarches, on finit par nous conduire devant un carré de choux !!!

Voyant notre ahurissement, notre cicerone voulut bien nous expliquer que le four romain dont on avait annoncé à grand fracas l'invention, était placé sous les choux que nous avions devant nous, et que sa découverte remontait à deux ans !!! La trouvaille fut faite par un cultivateur qui plantait des arbres

fruitiers. Il aperçut des murs et les déblaya. Ces murs étaient construits en forme de parallélogramme, et l'aire qu'ils entouraient portait des traces d'incendie. En raison de cette particularité et de quelques débris de poteries trouvés dans les déblais, on en conclut qu'on se trouvait en présence d'un four de potier.

Il semble difficile à admettre que cette construction ait servi à cet usage, attendu que les fours de potiers des temps gallo-romains étaient généralement de forme circulaire. On bâtissait ainsi en raison du mode de chauffage employé à l'époque.

Je crois fermement que le prétendu four de potier n'est autre qu'un hypocauste ayant appartenu à une des nombreuses villas gallo-romaines qui s'élevaient sur le territoire de la commune de Jaulnay. — Il y a quelques années, j'ai trouvé non loin de là les restes d'un temple et d'un balnéaire. J'ai également rencontré, dans une propriété située près de l'église, les restes d'une mosaïque.

Jaulnay est un point particulièrement intéressant à étudier. Aussi avons-nous appris avec le plus grand plaisir que l'honorable M. Mongruel, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, allait publier prochainement une importante étude archéologique sur cette commune qu'il habite et dont il connaît à fond le sol et le sous-sol.

Par les renseignements qui précèdent, on voit que l'information, exacte dans son ensemble, était un peu tardive, puisque la découverte annoncée remonte à deux ans. Je n'en remercie pas moins ceux qui l'ont adressée aux journaux, car je ne saurais trop engager les personnes qui font des découvertes archéologiques à en saisir la Presse.

C. DE LA CROIX, S. J.

3. — BAPTISTÈRE SAINT-JEAN.

Depuis quelques jours, les ouvriers de l'entrepreneur des Monuments historiques ont commencé des travaux de déblaiement devant la façade ouest du Baptistère Saint-Jean, dit Temple Saint-Jean.

Un grand nombre de personnes croient que ces ouvriers travaillent pour mon compte. Il n'en est rien. C'est la direction des Beaux-Arts qui les a mis à l'œuvre.

On sait que le Baptistère Saint-Jean est un monument classé. L'Etat, dont il est la propriété, a déjà dépensé, depuis 1834,

une centaine de mille francs pour l'entretenir et le dégager.

Depuis plusieurs années, la Commission des Monuments historiques a décidé : 1° de dégager le monument à l'ouest, en prolongeant les douves établies en 1854 ; 2° de rétablir l'entrée, telle qu'elle était au xi^e siècle. A cette entrée, on accédera par une dizaine de marches qui seront prises, devant la façade ouest, sur la voie publique. A cet effet, un arrangement est intervenu entre l'Etat et la ville. Afin de ne pas restreindre les voies qui entourent le Baptistère Saint-Jean, on a reculé de plusieurs mètres le mur de clôture des Sœurs Bénédictines de Ligugé, ainsi que le mur de clôture de l'Evêché.

Depuis que ces travaux sont décidés, j'ai quitté le Baptistère Saint-Jean, qui pendant sept années a été mis gracieusement à ma disposition par la direction des Beaux-Arts, afin que j'y recueille tous les éléments d'une monographie à laquelle je travaille en ce moment.

Cependant, à titre de questeur de la Société des Antiquaires de l'Ouest, je reste conservateur du très important musée mérovingien régional installé dans le Baptistère Saint-Jean, dont jouissance a été donnée à la Société des Antiquaires.

En terminant, je tiens à informer le public que, pendant la durée des travaux, le monument et les collections qu'il renferme ne seront pas aussi accessibles qu'antérieurement. Toutefois, pour visiter, on pourra toujours s'adresser, comme précédemment, boulevard du Pont-Neuf, n° 7.

C. DE LA CROIX, S. J.

4. — SAINTE RADEGONDE ET L'ACADÉMICIEN TAINE.

Il a paru, à Paris en 1897, chez Hachette, un in-12 : *Carnets de voyage, Notes sur la province, 1863-1865*, par H. Taine, de l'Académie française.

Poitiers a son article. J'y relèverai ce qui a rapport à sainte Radegonde. Voici la description de la crypte et du tombeau de la sainte :

« Au fond de l'église est la crypte, très basse, très obscure, une vraie nuit d'un noir terrible ou lugubre, sous une voûte écrasée, percée de lourdes baies cintrées ; on tâtonne des mains, on pose le pied sans savoir où, dans les ténèbres de cette humidité sépulcrale. Le tombeau est une pesante pierre creusée, exhaussée au-dessus du sol, sombre et brune, marbrée de

reliefs barbares; il est presque invisible, tant il est rejeté dans la noirceur par la profusion et le contraste des cierges toujours brûlants; des ex-voto, des portions de poupées, des membres de cire sont plantés entre les cierges; la fumée chaude monte en rampant sur les voûtes; l'épaisse odeur de la cire se mêle à l'odeur de cave. C'est vraiment un spectacle du moyen âge : ce flamboiement violent au fond d'une sorte de puits, au-dessus des os d'une morte, est une vision de Dante; il y a de quoi remuer les nerfs, dans le silence tragique de cette obscurité terrible; c'est la fosse mystique d'une sainte qui, au milieu de la pourriture et des vers, voit dans son cachot de terre gluante entrer le rayonnement éblouissant du Sauveur. Je me chargerais, avec trois mois de retraite et un sanctuaire pareil, d'amener des femmes aux visions et aux stigmates. » (Pages 174, 175.)

Peinture forte en couleur, ma foi; mais pas gaie du tout, plutôt sombre, effrayante. Comme, avec un peu d'imagination, on trouve moyen de voir quantité de choses cachées au vulgaire !

Cette « vraie nuit d'un noir terrible et lugubre », « ce flamboiement violent au fond d'une sorte de puits, au-dessus des os d'une morte », « le silence tragique de cette obscurité terrible », « ce cachot de terre gluante », je n'ai rien vu de tout cela, lorsque j'ai visité Sainte-Radegonde : apparemment que je ne suis pas tombé au bon moment.

Par contre, j'ai parfaitement vu le tombeau « presque invisible », qui n'est pas marbré « de reliefs barbares », vu qu'il date de l'époque romane, si brillante pour l'architecture et la sculpture. En outre, je n'ai pas eu le moins du monde les nerfs « remués »; après avoir fait tranquillement ma prière, je m'en suis allé aussi calme que j'étais venu.

Ensuite notre voyageur récite sans rire deux *miracles* qu'il certifie tels. Par où l'on voit qu'il ne hait pas les petits cancan.

Et cette délicate insinuation, à propos de la chapelle du Pas-de-Dieu, où l'on voit « quantité de sous ou pièces de deux sous jetés à travers la grille ». « Tous les matins, dit-on, on jette quelques sous pour amorcer. »

Et voilà tout ce qu'avait à nous dire de sainte Radegonde le futur académicien.

S'il ne voulait pas s'incliner devant l'auréole de la sainte, ne devait-il pas au moins saluer au passage la femme charmante

et distinguée sous tous les rapports, qui a mérité le titre de protectrice des lettres au vi^e siècle ?

Ampère, Montalembert, Aug. Thierry, Ch. Nisard et autres académiciens, ont été mieux inspirés et... plus polis.

Alfred LARGEAULT.

5. ŒUVRE D'ART.

Une œuvre d'art très remarquable vient de disparaître de Parthenay, et est actuellement à Niort. Nous voulons parler du plafond en faïence, fabriqué il y a une dizaine d'années par M. Jouneau, et qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Ce travail admirable figure aujourd'hui dans le musée particulier de M. Tolbecque, de Niort, où il provoque l'admiration de tous les visiteurs.

(*Revue de l'Ouest*, 2 avril 1898.)

Qui ne connaît ces petites merveilles sorties des mains de notre compatriote, le maître céramiste Prosper Jouneau, alors qu'il était à la tête de la fabrique des faïences artistiques de Parthenay, fondée par lui ? Toutes ces pièces d'une exquise délicatesse, signées de l'artiste : drageoirs, baguiers, médaillons, brûle-parfums, inspirés des plus purs modèles de la Renaissance, sont aujourd'hui autant d'objets rares que se disputent les amateurs, parce que le maître a cessé de produire.

Or voici qu'une pièce capitale, le superbe plafond qui a pris au céramiste deux années de sa vie et qui lui a valu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1887, vient de trouver une place digne de lui et de Prosper Jouneau. M. Auguste Tolbecque, l'artiste que tout le monde connaît, vient, en effet, de faire l'acquisition de ce plafond et de le faire poser dans le grand salon de son habitation de Fort-Foucault. Nous venons d'admirer sur place l'œuvre du *maître potier* parthenaisien ; elle suffirait à elle seule à illustrer celui qui l'a conçue et exécutée. C'est une véritable merveille. Au milieu d'un damier de caissons aux fines rosaces, aux moulures à profil délicat, s'ouvre une coupole dont le dôme est tout fleuroné de rinceaux d'une grande richesse de dessin. Ce dôme est divisé par quatre nervures qui descendent de son sommet et viennent s'épanouir en pendentifs affectant des sortes de petites loggias, sortes de dentelles céramiques qui enveloppent des statuettes représentant d'exquis petits personnages en costume Henri II. Les moulures

qui forment la corniche du plafond sont finement ajourées et décorées de petites frises d'un dessin charmant.

Il faut d'ailleurs renoncer à décrire avec exactitude tous les moindres détails où se révèlent une sûreté de goût, une invention et un soin d'exécution qui sont le propre d'un grand artiste. Quant à la tonalité des émaux, où se marient les bleus pâles, les ocres, les bruns, les jaunes, les ivoires et les verts, elle ajoute au charme de l'œuvre dont l'ensemble s'épanouit en une parfaite harmonie.

Nous félicitons M. Prosper Jouneau et M. Tolbecque, l'un d'avoir été le créateur et l'ouvrier prestigieux, l'autre d'être le propriétaire du plafond dont nous venons de parler, et nous engageons les amateurs d'œuvres d'art à franchir le seuil de la maison hospitalière de Fort-Foucault : ils y trouveront un aimable accueil et pourront admirer une des plus belles œuvres de l'art céramique moderne et quelques autres choses encore.

(*Le Mellois*, n^{os} du 30 mars et du 3 avril 1898.)

6. — HAGIOGRAPHIE.

Dom Germain Morin, dans la *Revue Bénédictine*, 1898, p. 97-99, écrit un article intitulé : « Une *epistola* ou apologie, faussement attribuée à saint Hilaire de Poitiers ». L'erreur vient de Trombelli, au siècle dernier ; elle a été répétée par Migne.

Les reliques de saint Léger, à l'église paroissiale de Montjovet, diocèse d'Aoste, ont été visitées en 1614 par Mgr Martini, comme il conste du procès-verbal : « Visitavit reliquiarium cum laminibus æneis argentatis et deauratis. In quo reperit fuerunt reliquiæ infrascriptæ sanctorum Leodegarii, Grati, Agathæ... » (Duc. *Culte de saint Grat*, Aoste, 1897, p. 53.)

Au centenaire de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme), le 10 juillet 1897, M. Julia a lu un mémoire « sur le séjour de sainte Radegonde à Athies ». (*Bulletin monumental*.)

Dans un travail intitulé *le Culte de la Bible chez les saints*, publié par *le Prêtre*, 1898, p. 438, 439, l'auteur anonyme cite sainte Radegonde et saint Léger.

Dans la *Province du Maine*, 1898, p. 75-76, note de M. Ledru sur le B. Geoffroy de Loudun, évêque du Mans de 1234 à 1255 : son portrait, ses armes et son sceau. Il n'y a pas lieu d'altérer son nom, comme on a fait, car il est originaire de Loudun et non de *Loudon*, famille qui a d'autres armes. X. B. DE M.

Photographies d'Archéologie Poitevine

Le nombre trop restreint de souscripteurs ne nous permet pas de continuer l'illustration de la *Revue*, comme nous l'avions promis dès le début. Nous le regrettons vivement; mais, pour vivre, il importe de procéder avec économie jusqu'à des temps meilleurs.

Afin de remédier à cet inconvénient d'articles sans planches, nous avons songé à deux expédients, de nature à satisfaire en partie nos lecteurs. Nous donnerons des similigravures, chaque fois que les auteurs voudront bien en payer les frais.

M. Thiollier, photographe à Poitiers, Petite-Rue Saint-Porchaire, 36, avait fait pour la *Revue*, une série de clichés, qui risquent de rester inconnus et inutilisés. Désormais, on aura facilité de se procurer chez lui les photographies, soit pour en composer un album, soit pour les acheter au détail au prix de 1 fr. 25 collées et 1 fr. 10 non collées, chaque.

Comme il est indispensable d'avoir la liste de ces clichés, afin de faire son choix en connaissance de cause, je vais la dresser aussi exactement que possible, en indiquant à la fois le n° d'ordre et celui du cliché auquel il faudra recourir.

Les n°s marqués d'un astérisque sont ceux déjà publiés.

1. (n° 25). Mâchoire inférieure de l'évangéliste Saint-Marc, dans l'église de Montierneuf, à Poitiers.
2. (n° 65). Ampoule pour relique, en cristal de roche taillé, de style oriental, à Poitiers, chez Madame Guiart, IX^e SIÈCLE.
- * 3. (n° 68). Reliquaire en cristal de roche, provenant de Fontevault, XVII^e SIÈCLE.
4. (n° 44). *Agnus Dei* de Clément X, dans un cadre à ribés. Eglise de Bouillé-Loret (Deux-Sèvres). XVII^e SIÈCLE.
5. (n° 72). Cadre-reliquaire, avec une exposition du Saint-Sacrement en ribés. Madame Tinault, à Poitiers. XVII^e SIÈCLE.
6. (n° 79). Cadre-reliquaire en ribés. Madame de Mangin, à Poitiers. Fin du XVII^e SIÈCLE.

7. (n° 35). Médaille, gravée à Rome par Giovanni Amerano, Saint-Michel et Sainte-Barbe. Commandant Marais, à Poitiers. XVII^e SIÈCLE.
8. (n° 67). Médaille du Jubilé, Société des Antiquaires de l'Ouest. XVII^e SIÈCLE.
- * 9. (n° 1). Tête de cheval, en bronze, avec yeux d'argent, trouvée au Vieux - Poitiers. Epoque gallo-romaine. Musée d'Angers.
10. (n° 25). Hache scandinave, en bronze, découverte à Poitiers. Collection Luguët. IX^e SIÈCLE.
11. (n° 43). Pied de chandelier en bronze, provenant de l'abbaye de Saint-Savin (Vienne). Musée d'Angers. XII^e SIÈCLE.
12. (n° 11). Saint-Jean évangéliste, fragment de croix de procession en cuivre. XIII^e SIÈCLE. Collection Branthôme, à Jaulnay (Vienne).
13. (n° 70). Brûle-parfum en bronze, XV^e SIÈCLE. Musée de Chièvres, à Poitiers.
14. (n° 84). La descente de croix, plaquette en bronze, signée de Michel-Ange, XVI^e SIÈCLE. Eglise de Montierneuf.
15. (n° 13). Reliquaire en laiton. XV^e SIÈCLE. Collection Branthôme.
16. (n° 82). Bassinoire fleurdelisée. XVII^e SIÈCLE. M. Arnault, à Poitiers.
17. (n° 57). Bassinoire armoriée. XVII^e SIÈCLE. M. Arnault, à Poitiers.
18. (n° 58). Bassinoire au buste de Louis XIV. XVII^e SIÈCLE. M. Arnault, à Poitiers.
19. (n° 18). Baiser de paix, en cuivre fondu. XVII^e SIÈCLE. Collection Branthôme.
20. (n° 64). Encensoir en cuivre repoussé, provenant de Lusignan. XVII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
21. (n° 27). Tabatière hollandaise. XVII^e SIÈCLE. Musée de Chièvres.
- * 22. (n° 56). Clavier en cuivre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Poitiers. XVII^e SIÈCLE. Société des Antiquaires de l'Ouest.
23. (n° 21). Bras de cheminée Louis XVI. Collection Barbier de Montault.
24. (n° 15). Seau arabe, trouvé dans le Clain. Collection du P. de la Croix, à Poitiers.

25. (n° 38). Jeannette en argent. XVIII^e SIÈCLE. Collection Jolly-Guignard, à Poitiers.
- * 26. (n° 39). Croix de cou, en argent, XVIII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
- * 27. (n°s 13, 14). La Trinité, Constantin et Sainte-Hélène, enseigne du pèlerinage de Jérusalem, en corne moulée, XVII^e SIÈCLE.
28. (n° 6). Enseigne des pèlerinages de Lorette et de Padoue, en filigrane d'argent. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
29. (n° 30). Pent-à-col hongrois. XVIII^e SIÈCLE. M. le doyen de Lusignan.
30. (n° 8). Deux châtelaines Louis XIV, en cuivre doré. Collection Barbier de Montault.
31. (n° 85). Châtelaine Louis XV, en cuivre doré. Collection Barbier de Montault.
32. (n° 71). Châtelaine Louis XVI, en cuivre doré. Madame Grand, à la Trémouille (Vienne).
33. (n° 4). Châtelaine Louis XVI. Collection de la Chesnaye, à Poitiers.
34. (n° 48). Crucifix de dévotion en cuivre. XVIII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
35. (n° 60). Boîte de messenger en fer ouvragé. XV^e SIÈCLE. Collection Arnault.
36. (n° 20). Mouchettes en cuivre, de la Renaissance. Collection Branthôme.
37. (n° 78). Chareil, en cuivre et fer. XVI^e SIÈCLE. Collection Arnault.
38. (n° 77). Coffre-fort en fer peint. XVII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
39. (n° 41). Soldat de la ligue en plomb. Faux. Collection Arnault.
- * 40. (n° 2). Cadre de miroir en plomb, Louis XIII. Collection Tornezy, à Poitiers.
41. (n° 19). Bénitier d'applique, en étain. XVIII^e SIÈCLE. Collection Branthôme.
- * 42. (n° 3). Crucifix de mission, avec application de plomb. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
43. (n° 80). Crosse émaillée de la cathédrale de Poitiers. XIII^e SIÈCLE.

44. (n° 39). Pyxide armoriée et émaillée. XIII^e SIÈCLE. Collection Branthôme.
45. (n° 66). Saint-François-Xavier, émail de Limoges. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
- * 46. (n° 80). Saint-Jean-Baptiste, émail de Limoges. XVII^e SIÈCLE. Collection Viaud, à Poitiers.
47. (n° 82). Grotte, avec émaux de Nevers, provenant de la Visitation de Loudun. XVIII^e SIÈCLE. Madame Tinault.
48. (n° 1). Saint-Jean-Baptiste au désert, grotte à émaux et rocailles. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
49. (n° 62). Arbre d'Abraham, panneau peint, fin du XVI^e SIÈCLE. Collection Arnault.
50. (n° 9). Adoration des bergers, cuivre peint. XVII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
51. (n° 36). Sainte Madeleine, à la Sainte-Baume, cuivre peint. XVII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
52. (n° 37). La B^e Catherine Monguti, dominicaine, toile du XVII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
53. (n° 29). Miniature du XVII^e SIÈCLE, provenant de Poitiers. Musée d'Angers.
54. (n°s 73, 76). Calendrier du XIII^e SIÈCLE. Collection de la Ménardière, à Poitiers.
55. (n° 21). Page d'un missel manuscrit de la chapelle papale, à Rome. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
- * 56. (n° 74). La construction de l'arche par Noé, miniature du XVII^e SIÈCLE. Madame Tinault.
57. (n° 23). La Religion, miniature du XVII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
58. (n° 16). Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, miniature du XVIII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
59. (n° 15). Le corporal miraculeux de Wladiern, miniature du XVIII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
60. (n° 2). Vase de pharmacie, aux armes des Franciscains. XVII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
61. (n° 17). Carreau du château de Thouars (Deux-Sèvres), aux armes de Marie de la Tour. XVII^e SIÈCLE. Collection Branthôme.
- * 62. (n° 54). J. B. de Bourbon, abbesse de Fontevrault, gravure du XVII^e SIÈCLE. Musée d'Angers.

63. (n° 32). Sainte-Geneviève, colifichet. XVIII^e SIÈCLE. Collection Jolly-Guignard.
64. (n° 28). Saint-Augustin, colifichet. XVIII^e SIÈCLE. Collection Jolly-Guignard.
65. (N° 31). Bouquet de fleurs, colifichet. XVIII^e SIÈCLE. Collection Jolly-Guignard.
66. (n° 40). Colifichet piqueté. XVIII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
67. (n° 61). Sainte-Geneviève, miniature et découpure. XVIII^e SIÈCLE. Collection Arnault.
68. (n°s 49, 50, 51, 55). Châsse en bois sculpté, provenant de Thouars. XII^e SIÈCLE. Collection du comte Lair, à Paris.
69. (n° 45). Panneau en bois sculpté. XVI^e SIÈCLE. Collection Arnault.
70. (n° 63). Râpe à tabac en bois sculpté, aux armes de la Congrégation de Saint-Maur. XVII^e SIÈCLE. Musée de Chièvres.
71. (n° 5). Saint-Louis, statuette en bois peint, accompagnée de finesse de Croutelle. XVII^e SIÈCLE. M. le Curé de Dissais (Vienne).
72. (n° 89). Rouleau à pâtisserie. XVIII^e SIÈCLE. M. du Palais, à Poitiers.
73. (n° 88). Chaîne de montre en bois sculpté. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
74. (n° 24). Croix de Jérusalem, avec incrustations de nacre. XVII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
75. (n° 47). Couteau à poudre. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
76. (n° 53). Enfant Jésus, statuette d'ivoire. XVII^e SIÈCLE. M. Plat, à Poitiers.
- *77. (n° 5). Vierge de Poissy, statuette peinte. XV^e SIÈCLE. Madame Lamotte, à Poitiers.
78. (n° 69). Vierge d'applique, en cuivre, fin XV^e SIÈCLE. Collection Arnault.
79. (n° 46). La Vierge au livre, panneau peint, XVI^e SIÈCLE. Collection Arnault.
80. (n° 86). Vierge, en émail de Nevers. XVIII^e SIÈCLE. Couvent de la Visitation, à Poitiers.
81. (n° 87). Vierge de la Puye, XVII^e SIÈCLE. Ouvroir de la rue Sainte-Opportune, à Poitiers.

82. (n° 42). Vierge de Laval, stue du XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
- * 83. (n° 6). Vierge de Lourdes, en bois sculpté. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
84. (n° 10). Notre-Dame de la Garde, statuette en terre cuite. XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
85. (n° 22). Vierge, en faïence de Marans, XVIII^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.
86. (n° 81). Château de Vaires (Vienne), fin du XVI^e SIÈCLE. Collection Barbier de Montault.

X. BARBIER DE MONTAULT.

UN CRUCIFIX DE DÉVOTION

Ce crucifix, propriété de M. Arnault, à Poitiers, est en cuivre qui n'a jamais été doré.

Il mesure 0 m. 23 de hauteur sur 0 m. 13 au croisillon.

Voici, sommairement, les particularités qui le distinguent.

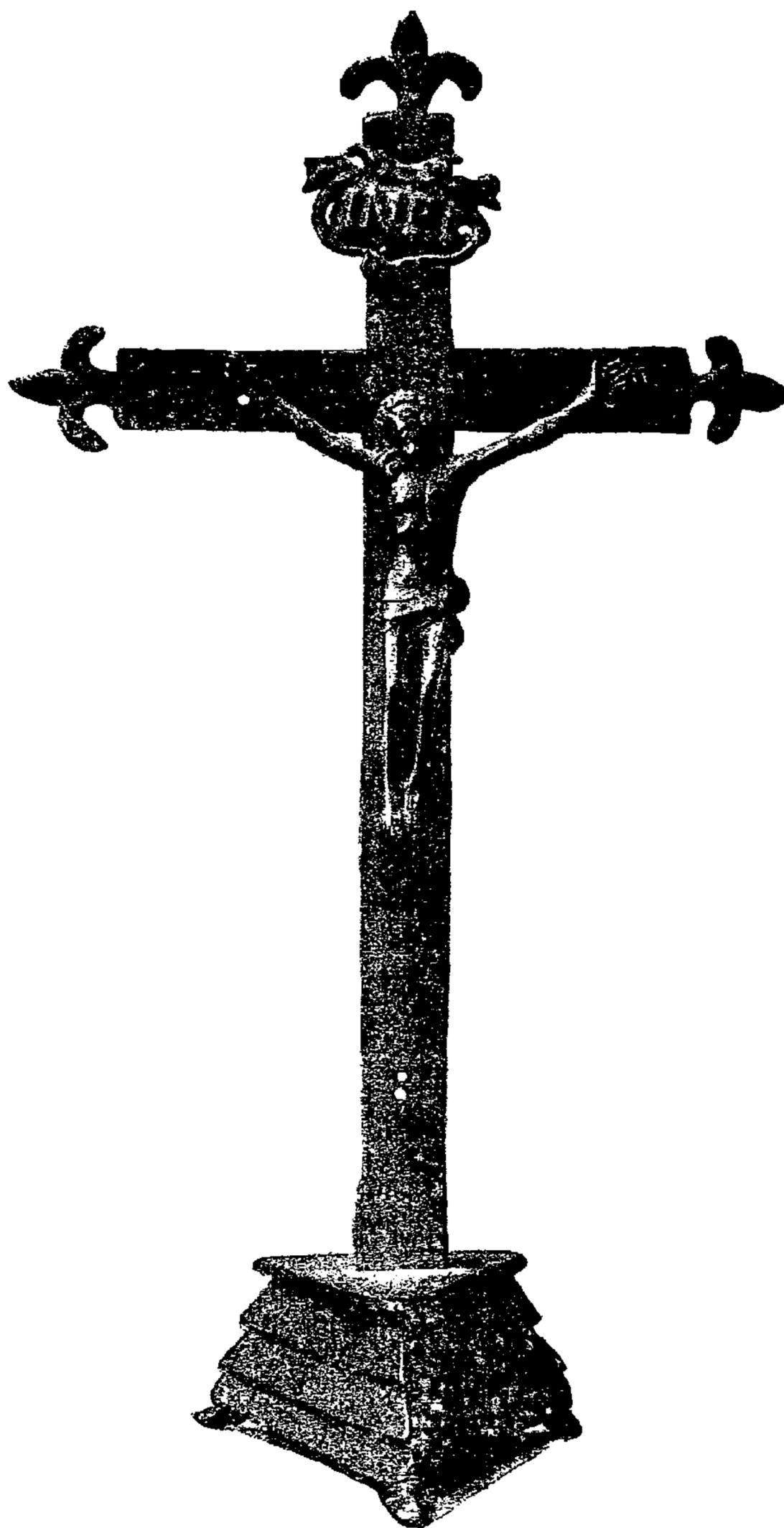
Le pied, de forme triangulaire, et à quatre étages successifs, en retrait les uns sur les autres, est exhaussé sur trois griffes posées aux angles. Le triangle se présente par la pointe, ce qui est moins gracieux.

Sur sa plate-forme se dresse une croix, mince et plate, d'un centimètre et demi de largeur, sur une hauteur de vingt.

Deux trous indiquent la place où était fixée une tête de mort, suivant la tradition iconographique qui y voit Adam, régénéré par le sang divin.

Le Christ, maigre et allongé, a les pieds juxtaposés, ce qui était assez rare à l'époque où l'on n'avait adopté qu'un seul clou pour les transpercer. Le linge des reins est ridiculement étroit et serré. Les yeux fermés attestent la mort, ainsi que la tête qui penche à droite. Les cheveux retombent sur les épaules et les bras, à mains ouvertes, sont tendus vers le ciel, comme si le Sauveur, conformément à l'Évangile, faisait encore le geste de la supplication, pour que son Père pardonnât à ses bourreaux : *Pater, dimitte illis.* (S. Luc., XXIII, 34).

Le titre ressemble à un cartouche ovale, bordé et découpé en



relief. On y lit les initiales de la sentence portée par Pilate, qui condamne le Christ comme roi des Juifs, INRI.

L'idée de royauté est rappelée par les trois fleurs de lis, un peu gauches, des trois extrémités supérieures.

Ce crucifix n'a pas de valeur, ni archéologique, ni commerciale ; son iconographie est nulle. Cependant je l'ai fait photographier par M. Thiollier : son cliché est classé sous le n° 34 (48). Si j'insiste, c'est dans un tout autre but. D'abord, il montre l'industrie courante, qui produit à bon marché de vilains objets, dont la piété s'accommode et se contente. Puis, il intéresse par les détails qu'il emprunte au passé, qui revit surtout dans l'affixion des pieds, le crâne d'Adam et les fleurs de lis royales ; tout cela touche à sa fin et disparaîtra bientôt.

En dernier lieu, il fait connaître les mœurs et usages du temps, qui est le xviii^e siècle, à son début. Il a pu servir pour orner une chambre à coucher et faire partie du mobilier familial, (1) on a prié devant lui (2), on l'a fait baiser au mourant (3), puis on l'a placé, avant la levée du corps, à ses pieds avec un vase d'eau bénite. Il tiendrait donc par ce côté à la dévotion ordinaire.

Mais je lui trouve une autre destination, non moins évidente,

(1) « A la troisième chambre sur le levant... sur lesquelz armoires, s'est trouvé un crucifix de bois. » (*Inv. de J. Péconnet, de Limoges, 1679*).

« A côté d'un des lietz il y a un petit tableau d'un crucifix et par dessus un autre petit crucifix en croix de bois. » (*Inv. du Chastenot, 1694*.)

« Dans la première chambre servant de cuisine, il y a un crucifix de bois sur la cheminée. » (*Ibid.*)

« Plus, dans un tiroir au-dessous des tablettes et dans le susdit cabinet a été trouvé des petits christ en plomb, pesant 4 l., estimés 1 l. — Plus, douze grosse croix et christ de plon » (*Inv. de Mgr de Barral, év. de Castres, 1773, nos 439, 459*). Ces crucifix étaient distribués par l'évêque dans ses tournées pastorales.

(2) Parmi les prières populaires du Limousin, il en est deux qui s'adressent au crucifix. En voici la traduction, d'après M. de Lépinay. (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze, t. XIX, p. 302, 305*) :

« Petit *Pater* du paradis, le bon Dieu l'a fait, le bon Dieu l'a dit, il a dit que nous le disions en nous couchant et en nous levant, il a dit le bon Dieu Dieu devant tous, devant la croix qui est à la muraille... Fils de David, sauvez-moi. Je veux vivre, je veux mourir dans les bras de Jésus-Christ. »

« Le crucifix, qui est né, qui est mort, qui est vif... A présent je vous vois mort et crucifié... Toute femme qui enceinte sera, le crucifix saura, trois fois le jour le dira, jamais son fruit ne périra ni tempête lui arrivera. »

(3) Les prières populaires du Limousin attestent qu'on s'en servait aussi pour l'extrême-onction et le saint-viatique. « Quand les quatre temps viendront, qu'il (le crucifix) trouve la nappe mise, pour recevoir l'hostie sacrée ». (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze, t. XIX, p. 302*).

d'autant plus qu'il assortit pour le pied aux chandeliers du temps, de ceux qu'on réservait surtout pour le carême. Il a pu faire la croix à main du célébrant, comme aussi simultanément avec la patène ou la paix, être présenté, à la porte de l'église aux lèvres de l'évêque, reçu solennellement ou même de simples fidèles venant à l'offrande, principalement aux enterrements et anniversaires. A ce titre, il devient malgré sa vulgarité, un document liturgique, qui dénote l'affectation à une pauvre église de campagne.

Sous la liturgie poitevine, l'autel était complètement enveloppé de draperies, généralement rouges, pour le préserver de la poussière. Le grand crucifix disparaissait alors, mais on avait soin, pour satisfaire à la rubrique, d'en placer un petit devant la porte du tabernacle, du genre de celui ici figuré. J'ai été témoin de ce rite particulier, pendant toute mon enfance, à St-Pierre de Loudun (Vienne); il existait aussi à Poitiers, témoins ces articles de l'Inventaire de Ste-Radegonde : « La garniture en indienne des chandeliers et crucifix du maître-autel. Un petit crucifix de cuivre » (n^{os} 63, 64).

FONTEVRAULT

DANS LA COLLECTION DE GAIGNIÈRES, A PARIS

En faisant le relevé des dessins, collectionnés au xvii^e siècle par le marquis de Gaignières, j'ai pour but direct de venir en aide aux travailleurs, car grouper ensemble tout ce qui concerne l'ancienne abbaye, sera le meilleur moyen de leur éviter une perte de temps considérable, à la recherche de pièces disséminées sans ordre dans les volumes.

Heureusement, il existe un repère dans la table, très complète et très consciencieuse, qui se trouve à la fin de l'ouvrage, fort utile, imprimé à Paris chez Plon en 1891 et intitulé : *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés au département des estampes et des manuscrits (Bibliothèque Nationale)*, par Henry Bouchot, bibliothécaire au département des estampes, 2 vol. in-8^o.

C'est le texte de cet excellent auteur que je vais reproduire intégralement, mais en le répartissant sous diverses catégories qui en faciliteront l'étude.

I. ABBAYE.

1. N° 5494. — « Vue de l'abbaye et du bourg de Fontevrault en Anjou, et du diocèse de Poitiers, à trois lieues de Saumur, 1699. » Armes, à droite : de Rochechouart. Aquarelle.
2. N° 5495. — « Vue de l'abbaye et du bourg de Fontevrault, en Anjou, et du diocèse de Poitiers, dessiné du costé de l'acudeman (sic) ou à son midy. » Aquarelle.
3. N° 5496. — « Fontevrault. Porte de l'église des religieuses, du costé à gauche. Cette porte est dite la porte papale depuis que le pape... (?) ». Aquarelle.

2. ABBESSES DE FONTEVRAULT.

4. N° 2540. — Pierre tombale sur laquelle est gravée l'effigie d'une abbesse tenant une crosse. L'inscription est sur la bordure. Tiré du cloître de Fontevrault. Calque. — (Jeanne de Dreux, ou de Braine, † 1276).
5. N° 7267. — Tombeau en cuivre, élevé sur quatre pieds et vu à plat, sur lequel est gravée la figure d'une abbesse tenant une crosse, dans un encadrement gothique. Armes : Orléans. Tiré de l'église de l'abbaye de Fontevrault. Dessin à la plume. — (Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, † 1491).
6. N° 7219. — Portrait d'abbesse agenouillée, peint dans une arcade gothique. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Renée de Bourbon, première abbesse de la Réforme de Fontevrault, † 1523).
7. (N° 7221). — Portrait d'abbesse agenouillée. Armes : Bourbon. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault en 1525).
- 7 bis. (N° 2287). — Armes, sculptées au-dessus d'une porte de cuisine : *trois fleurs de lis, à la barre chargée de trois lions rampants sur le tout*, qui est Vendôme. Tiré de l'abbaye de la Trinité de Caen. Calque. — (Armes de Renée de Bourbon-Vendôme, abbesse de Fontevrault et de la Trinité de Caen, † 1534).
8. (N° 7220). — Portrait d'abbesse agenouillée, peinte dans une arcade gothique. Armes : Bourbon. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Louise de Bourbon, deuxième abbesse de la Réforme de Fontevrault, en 1567).
9. (N° 4877). — Portrait de trois religieuses réunies et tenant la même crosse abbatiale. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Dessin

à la plume. — (Louise de Bourbon, † 1575; 2^e Renée de Bourbon, † 1523, 3^e Eléonore de Bourbon, † 1611, toutes trois abbesses de Fontevrault.)

10. (N^o 4980). — Tombe de cuivre en forme de table, soutenue sur quatre pieds. Sur le plat les effigies gravées de trois religieuses, chacune ayant ses initiales au-dessus de sa tête. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Dessin lavé. — (*Les mêmes.*)
11. (N^o 1742). — Vitrail du cloître de Fontevrault, sur lequel sont peintes des armoiries sur un cartouche à fond rouge; ces armes sont de Bourbon, timbrées d'une crosse abbatiale. Au-dessus les lettres E. B. couronnées. Aquarelle. — (Armes d'Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, † 1610).
12. (N^o 7222.) — Portrait d'abbesse agenouillée. Armes : Bourbon-Lavedan. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Louise de Bourbon-Lavedan, abbesse de Fontevrault, † 1637).
13. (N^o 3816.) — Peinture murale, sur laquelle est représentée une abbesse, agenouillée devant un prie-dieu. Armes : *de gueules à trois fasces ondulées d'argent*. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Marie-Madeleine-Gabrielle-Adélaïde de Rochecouart-Mortemart, abbesse de Fontevrault, en 1670).
14. (N^o 7159.) Armes sculptées « au-dessus de la porte du dortoir, sous un arcbutan du dortoir », de Fontevrault. Armes : Bourbon La Marche. Croquis à la sanguine. — (Armes d'une abbesse de Bourbon).

3. EVÊQUES.

15. (N^o 2920). — Epitaphe en latin sur marbre noir dans un cadre d'ornements : l'épitaphe est de 1623. Tiré de l'église de Fontevrault. Calque. — (Epitaphe de saint Pierre II, évêque de Poitiers, contemporain de Robert d'Arbrissel, † 1115).
16. (N^o 2759.) — Tombeau en forme de socle maçonné, sur lequel se voit un tombeau ouvert, contenant la statue d'un évêque. Autour de la statue, diverses petites statuettes de moines, d'abbés et d'abbesses. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Calque. — (Pierre de Châtelleraut, évêque de Poitiers, † 1135).
17. (N^o 6822). — Tombeau de pierre, composé d'un socle avec la figure couchée d'un prélat. Autour du gisant quatorze figurines. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Pierre de Châtelleraut, évêque de Poitiers, † 1135).
18. (N^o 6823). — Epitaphe du tombeau précédent.

4. ROBERT D'ARBRISSEL.

19. (N° 2737) — Tombeau monumental, élevé entre deux piliers d'une église et composé d'un socle de marbre, sur lequel est couchée la statue d'un abbé. Au-dessus une arcade en plein cintre avec fronton ornemental. L'inscription est sur le socle en lettres d'or sur une plaque de marbre noir. Le texte est en latin. Tiré de l'abbaye de Fontevault. Calque. — (Robert d'Arbrissel, fondateur du monastère, † 1117.)
20. (N° 2738). — Inscription du tombeau de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevault, † 1117. Calque.

5 ROIS ET REINES.

21. (N° 1376). — Statue du roi, couchée et vue à plat. Elle est peinte en rouge et bleu. Tiré d'un tombeau de l'abbaye de Fontevault. Aquarelle. — (Henri II, roi d'Angleterre, † 1189).
22. (N° 1380.) — Statue de roi, mise sur un tombeau et vue à plat. Le manteau, la tunique et la couronne sont peints. Tiré d'un tombeau de l'abbaye de Fontevault. Aquarelle. — (Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, † 1199).
23. (N° 1377). — Statue de reine sur une tombe, vue à plat. Les habits sont peints. Tiré d'un tombeau de l'abbaye de Fontevault. Aquarelle. — (Eléonore d'Aquitaine, d'abord reine de France, puis reine d'Angleterre, † 1204).
24. (N° 1382). — Statue peinte, représentant une reine sur une tombe, vue à plat. Tiré d'un tombeau de l'abbaye de Fontevault. Aquarelle. — (Elisabeth de la Marche, reine d'Angleterre, † 1215).
25. (N° 2687). — Tombeau monumental du XVII^e siècle, composé d'un socle de marbre noir et blanc, sur lequel sont six personnages peints, quatre couchés et deux agenouillés. Au-dessus d'eux et engagée dans la muraille, une voûte avec fronton extérieur. Les armes sont : *de France, au bâton pèri de gueules*. Tiré de l'abbaye de Fontevault. Calque. — (Tombeau de : 1° Henri II, roi d'Angleterre, † 1189 ; 2° Eléonore d'Aquitaine, sa femme, † 1204 ; 3° Richard Cœur-de-Lion, † 1199 ; 4° Jeanne, comtesse de Toulouse, † 1200 ; 5° Elisabeth ou Isabelle de la Marche, reine d'Angleterre, † 1245 ; 6° Raymond VII, comte de Toulouse, † 1249 ; 7° le cœur de Henri III, roi d'Angleterre ; 8° le cœur de Béatrix, fille de Richard Cœur-de-Lion ; 9° Ala et Mathilde, « duchesses » de Nevers ; 10° Sibille, « fille » de Constantinople ; 11° Marguerite, fille de Thibaud, comte de Champagne, religieuse de Fontevault ; 12° Agathe, sa nièce.)

26. (N° 2688). — Épitaphe entre deux colonnes, surmontées d'un fronton où sont peintes les armes de France au bâton péré de gueules. L'inscription est en français. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Calque. — (Inscription du tombeau précédent et les douze personnages dont on a conservé la mention).
27. (N° 2701.) — Épitaphes en français du tombeau décrit ci-dessus sous le n° 2687. Les personnages mentionnés sont ceux dont les figures existent sur le tombeau. Calque. — (Épitaphes de 1° Henri II ; 2° Eléonore d'Aquitaine ; 3° Richard Cœur-de-Lion ; 4° Isabelle de la Marche ; 5° Jeanne, comtesse de Toulouse ; 6° Raymond VII, comte de Toulouse).
28. (N° 4778). — Tombe de cuivre, sur laquelle est gravée l'effigie d'une dame dans un encadrement d'architecture. Les armes du fond sont : *Bourbon-Vendôme, au franc-quartier chargé d'un rai d'escarboucle fleuroné*. Tiré des Blancs-Manteaux de Paris. Aquarelle. — (Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, † 1520).

NOTA. — Le P. Anselme dit que Charlotte de Bourbon fut enterrée à Fontevrault. Est-ici le monument de son cœur ?

6. TOMBES DIVERSES.

29. (N° 2919). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un prêtre tenant les mains jointes. Armes : *de sable, à la fasce de gueules denchée d'argent*. Les initiales du mort sont A. D. entrelacés. L'inscription, en vers latins, ne donne pas le nom du mort. Tiré de l'abbaye de Fontevrault. Calque. — (A. D...., curé (?) de Fontevrault, † XV^e siècle).
30. (N° 7223). — Portrait de religieuse agenouillée, peinte dans une arcade gothique. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Isabeau de Bourbon, religieuse de Fontevrault, abbesse de la Trinité de Caen).
31. (N° 7224). — Portrait de religieuse agenouillée, peinte dans une arcade gothique. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Catherine de Bourbon, abbesse de N. D. de Soissons).
32. (N° 7225). — Portrait de religieuse agenouillée. Armes : Bourbon. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Madeleine de Bourbon, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, † après 1561).
33. (N° 7226). — Portrait de religieuse agenouillée, peinte dans une arcade gothique. Tiré du chapitre de l'abbaye de Fontevrault. Aquarelle. — (Renée de Bourbon, grand-prieure de Fontevrault, abbesse de Chelles, † 1583).

X. BARBIER DE MONTAULT.

AUTOGRAPHES

En 1857, je fondai, à l'évêché d'Angers, le musée ecclésiologique diocésain (1). La ville, par reconnaissance, m'honora d'une médaille de vermeil.

Un *musée* est une collection d'objets antiques, curieux tant au point de vue de l'art que de l'archéologie, arrachés aux ruines, sauvés de la mutilation et de la destruction, ou reçus des mains de personnes généreuses. Il ne s'enrichit donc pas au détriment des monuments, car la véritable place d'un meuble est sans contredit à sa destination primitive.

Ecclésiologique, il se distingue par son titre et son but des musées communaux, ouverts à toutes sortes de produits.

Diocésain, il est affecté plus spécialement à la partie du territoire dont il s'efforcera de conserver la chronique monumentale. Ce nom même indique que sa fondation n'est pas transitoire, mais durera autant que le diocèse, qu'elle n'est pas non plus personnelle, l'œuvre d'un évêque ou d'un directeur, mais l'œuvre collective du clergé de tout un diocèse, rivalisant de zèle pour sauvegarder l'honneur du passé.

En cinq ans, poursuivant cette rude tâche avec une activité qui ne se lassait pas, j'ai pu réunir, classer et cataloguer plus de trois mille objets. Le *Catalogue raisonné du Musée diocésain* est encore inédit. J'en extrais cette description de plusieurs autographes que j'ai offerts en 1857 et qui proviennent tous de Loudun (Vienne) :

1. Certificat d'abjuration du calvinisme, 1686. « Antoine Bobynet, de la Compagnie de Jésus (2), certifie que, par permission de Monseigneur l'archevêque de Paris, le feu père Bernard Meynier, religieux et prêtre de la Compagnie, a reçu, » à la date du « 19 novembre 1681, dans la maison professe de Paris, rue St Antoine, l'abjuration de l'hérésie de Calvin, faite par M. François Fournier, natif de Montflanquin, du diocèse d'Agen, auquel il a donné l'absolution et qu'il a

(1) Voir sur ses origines et son développement un article de M. de Farey, mon successeur comme directeur, dans la *Revue de l'Anjou*, 1897.

(2) Les Jésuites avaient à Loudun une maison unie, par Paul V, en 1610, au collège de Poitiers. Cette pièce provient de leurs archives.

admis ensuite à participer à la communion de l'Église catholique et romaine, » avec serment d'y « vivre et mourir moyennant la grâce de Dieu. En foy de quoy, » il signe le certificat, délivré le 8 mai 1686 et le sceau du sceau de la maison professe.

L'empreinte du sceau a été faite sur un pain à cacheter blanc, recouvert d'une feuille de papier découpée en losange. La légende se développe autour et au-dessous d'un rang de grénets, pris entre deux filets : † PRÆP. DOMVS. PROF. PARISIENSIS. SOC. IESV. (1) Le champ est rempli par le monogramme du nom de Jésus, IHS (2), surmonté d'une croix dont le pied repose sur le trait horizontal de l'H, accompagné en pointe des trois clous de la Passion, et entouré d'une auréole rayonnante et flamboyante : telles sont, depuis le XVI^e siècle, les armoiries des Jésuites (3), qui concordent avec la dénomination de la Compagnie.

Le papier, de format in-8^o, porte en filigrane un écusson qui se blasonne : *De, à trois merlettes de, 2 et 1 ; supports, deux levrettes accolées ; couronne de comte.*

2. Lettre d'Isoré d'Hervaut, archevêque de Tours (4), 1608. Cette lettre, signée « † l'archevesque de Tours, » datée, à la fin, de « Tours, le 18 octobre 1708 » et adressée « à Monsieur Avril, gentilhomme de M. le duc d'Orléans, à Saumur (5), » concerne des règlements de compte, entre autres les fermages de « Pleumartin et la Rocheposai », en Poitou. Elle est scellée, sur cire rouge, d'un petit sceau ovale, qui porte : *d'argent, à deux fasces d'azur* (6). L'écusson, aussi de forme ovale, est timbré en pal d'une croix archiépiscopale à une seule traverse et sommé d'un chapeau de sinople à quatre rangs de houppes.

L'écriture et l'orthographe laissent beaucoup à désirer.

Le papier, de format in-8^o, est filigrané aux armes de la famille Le Pelletier, qui a été représentée par deux de ses membres sur le siège épiscopal d'Angers et sur le siège abbatial de Saint-Aubin, dans la même ville. L'écusson, terminé en accolade et entouré de lambrequins, se blasonne : *D'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur*

(1) *Præpositus domus professæ Parisiensis Societatis Jesu.*

(2) C'est à tort qu'on a voulu lire *Jesus Hominum Salvator*, là où la tradition ne reconnaît que le nom grec de Jésus, réduit en monogramme par la suppression des lettres qui suivent les deux initiales et précèdent la finale : I H sou S.

(3) X. B. de M., *Traité d'iconographie chrétienne*, I, 339.

(4) Il siégea de 1693 à 1710 (*Gall. Christ.*, XIV, 139).

(5) Il avait une maison de campagne dans le Loudunais, c'est là que j'ai retrouvé ses papiers d'affaires et de famille.

(6) Jouffroy d'Eschavanne, *Armorial universel*, Paris, 1884, au mot *Isoré*.

d'un chevron de gueules, cotoyée de deux étoiles de sable et accompagnée d'une rose de gueules en pointe (1).

3. Lettre de Sœur G. Pocquelin. 1710.

Cette lettre, d'une parente de Molière, datée « du monastère de la Visitation Sainte Marie de Loudun, le 20 may 1710, » est adressée « à Monsieur Monsieur Avril, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans, avocat au Conseil à Paris », « afin qu'il ait agréable de convenir avec la très honorée mère de Lamoignon, du choix d'un avocat, qui l'écorcheroit bien moins qu'un autre » et se chargerait, dans le procès pendant, des « écritures » de la communauté.

L'écriture est fort lisible, mais l'ortographe peu soignée. L'en-tête de la lettre porte, selon l'usage, V † J (*Vive Jésus*) et la fin D S B (*Dieu soit béni*).

Le filigrane du papier, de format in-8°, est aux initiales du fabricant, C. P.

4. Lettre de Sœur Anne-Elisabeth de Lamoignon (2), 1710.

Ces quatre lettres furent écrites du « 28 mai » au « 15 juin 1710 », par « Sœur Anne Elisabeth de Lamoignon, supérieure du monastère de Sainte Marie, rue Saint Jacques à Paris », à l'adresse de « Monsieur Avril, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, rue des Anglois, Paris, » pour le « solliciter » de vouloir bien s'intéresser à une « affaire » judiciaire que poursuivaient les « Sœurs du monastère de la Visitation » de Loudun. Elles commencent toutes par ces mots « † Vive Jésus » et finissent par l'exclamation « Dieu soit béni » ou les initiales équivalentes D S B.

Le papier, de format in-12, porte en filigrane, dans un rectangle à bouts arrondis, un cœur entre les lettres P G, ou un oiseau dans un cercle.

L'écriture est nette, large et facile. On trouve quelques fautes d'orthographe, du genre de la suivante : *elles onts*, sans doute parce que le pluriel généralement réclame une *s* finale.

(1) *Armorial d'Anjou*, par Audouys, ms. à la bibliothèque d'Angers ; *Cérémonial de l'Église d'Angers*, par Lehorcau, t. III, ms. à l'évêché ; *Armorial des évêques d'Angers*, par X. Barbier de Montault ; *Armorial général de l'Anjou*, par Denais.

(2) Anne Elisabeth, fille de Guillaume de Lamoignon, marquis de Basville et premier président au Parlement de Paris, naquit le 8 mars 1654 et fit profession au monastère de Sainte Marie, le 13 décembre 1670 (De la Chesnaye des Bois, Paris, 1774, t. VIII, p. 419, 423).

5. *Lettre de Lambert, prêtre, curé de St-Pierre des Trois-Moutiers (Vienne).*

Cette lettre, adressée « à Monsieur Monsieur Avril, gentilhomme de chez Monseigneur le duc d'Orléans, en sa maison, à Saumur, » par M. Lambert, son « parent » (1), avait pour but de lui « demander la continuation de l'honneur de sa protection et de le prier de vouloir bien s'intéresser à son neveu, « gradué insinué sur l'abbaye de St Florent (2), d'où dépendait la cure des Ulmes (3), requise par lui. Le caractère de Mgr de la Poype de Vertrieu, évêque de Poitiers, y est ainsi dépeint :

« M. son fils (Amal) se fait de la peine de s'établir dans le diocèse d'Angers ; il n'y a rien de plus aisé que de faire la paix par le moyen de ses amis et des autres auprès de Monseigneur son évêque, qui est incomparablement plus doux que le notre qui nous regarde de plus près que tout autre évêque et qui nous déclare absolument la guerre et nous abandonne jamais lorsqu'il nous croit la moindre tache. »

Le cachet octogone, empreint sur cire noire, est gravé au monogramme retourné du nom de Jésus S H I, avec les trois clous de la Passion en pointe et une croix sur H.

X. BARBIER DE MONTAULT.

LES BILLETS D'ENTERREMENT

(COLLECTION JOLLY-GUIGNARD, A POITIERS.)

M. le vicomte Oscar de Poli, fécond en initiatives, a, le premier, traité cette question dans un érudit et substantiel mémoire, intitulé : *Vieux us et coutumes, billets d'obsèques et lettres de faire part*, et publié par *l'Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1897, p. 99-213. Il y reproduit 331 lettres mortuaires, (4)

(1) Il nomme Mme Avril sa *cousine*.

(2) Diocèse d'Angers.

(3) Ibid.

(4) Avec M. le vicomte de Poli, nous distinguons deux sortes de lettres mortuaires : le *billet d'enterrement* ou annonce du décès et invitation à la cérémonie funèbre et la *lettre de faire part*, qui n'annonce que le décès au nom de la famille. Le billet est la forme d'avertissement la plus ancienne et c'est de lui seul que traite cet article.

empruntées, pour la plupart, aux collections de la Bibliothèque Nationale et du marquis de Granges de Surgères.

I

Dans ce relevé imposant, une seule lettre intéresse le Poitou, la voici :

Vous estes priez d'assister aux Messes pour le repos de l'Ame de Très Haut et Très Puissant Prince Mgr Charles-René-Armand Duc de la Tremoille et de Thoüars, Pair de France, Prince de Tarante, Comte de Laval et de Montfort, Baron de Vitry et de la Ferté sur Peron, Marquis d'Attichy, Vicomte de Berneüil, Seigneur (1) de Bigny, Souvigné, le Grand-Parc et a. l. ; (2), Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy (3), Brigadier de ses Armées, Président né des Etats de Bretagne, Gouverneur de l'Isle de France, Colonel du Régiment de Champagne et l'un des Quarante de l'Académie Françoise ; qui se diront mardy 13^e juin 1741 depuis 9 h. jusqu'à midy, en l'église des Dames Religieuses Capucines, place de Louïs le Grand. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. Un *De p.*

II

M. Jolly-Guignard fait aussi collection, à Poitiers, des lettres mortuaires. Grâce à celles qu'il a l'amabilité de me communiquer, je puis augmenter de cinq la série parisienne :

1. VOUS êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Très-Haute et Très-Puissante Dame, Madame FRANÇOISE-HÉLÈ-

(1) L'ordre normal des titres n'est pas observé. Il faudrait dire : *Prince, Duc, Marquis, Comte, Vicomte, Baron, Seigneur*. *Duc* est le titre officiel, à cause du duché de Thouars ; *pair* est associé à *duc* en raison du *duché-pairie*. *Prince* ne vient qu'après, parce que la principauté étant à l'étranger, ne pouvait primer un titre français.

(2) *Autres lieux.*

(3) « *Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi* est un Officier de sa Maison. Il y en a quatre. Chacun sert une année. Il est Maître de la Chambre durant une année. La charge de *premier gentilhomme* ordinaire de la Chambre fut instituée par François I^{er} à la place du Chambrier. C'est Louis XIII qui a augmenté le nombre à quatre. Il y en avoit que deux auparavant. Ils font toutes les fonctions du Grand Chambellan, en son absence. Ils donnent la chemise au Roi. Ils ordonnent de ses habits et du deuil de sa maison, etc. Chacun de ces quatre Premiers Gentilhommes a six des 24 pages que le Roi entretient. » (*Dict. univ. de Furetière*).

NE-ETIENNETTE TURGOT, Veuve de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, Monseigneur PAUL-HIPPOLYTE DE BEAUVILLIER, Duc de SAINT-AIGNAN, Pair de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de Ses Ordres (1), Gouverneur du Havre de Grâce et Pays en dépendans, l'un des Quarante de l'Académie Françoisse et Honoraire de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, ci-devant Ambassadeur de Sa Majesté en Espagne et à Rome (2), décédée en son hôtel, Rue Sainte-Avoye ; Qui se feront Jeudi 1^{er} Avril 1784, à onze heures et demie du matin, en l'Eglise de Saint Nicolas des Champs, sa Paroisse, où elle sera inhumée.

De la part de M. le Marquis Turgot, son Frère. De profundis J. C.

L'initiale représente une urne funèbre voilée, posée sur un tertre d'où s'écoule un *torrent* de larmes et dominant une faux et une torche en sautoir, ainsi qu'une tête de mort ailée, appuyée sur une branche renversée (3).

Le papier porte en filigrane un raisin et, au-dessous d'un écu, sommé d'une fleur de lis, le nom du fabricant et la date :

L. L. CHARTIER

1778

Les initiales J. C., enveloppées d'un double cercle, doivent être celles du distributeur de convois.

2. VOUS êtes priés d'assister au Convoi de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Illustre Seigneur, Monseigneur EMMANUEL, Duc de CROY, Prince de l'Empire, Grand d'Espagne de la première Classe, (4) Prince de Solre et de Meurs, etc., Maréchal de France, Chevalier des

(1) Ordre de St-Michel et du St-Esprit.

(2) Mgr La Croix, dans son *Mémoire historique sur les institutions de France, à Rome*, p. 117, enregistre à l'année 1731, « le Duc de Saint-Aignan, ambassadeur extraordinaire ».

(3) M. de Poli ne s'est pas occupé de l'*iconographie* des lettres mortuaires. Il y là un nouveau sujet d'étude.

(4) « On appelle absolument *Grands*, en Espagne, les personnes qui tiennent le premier rang, c'est-à-dire qui ont le privilège de se couvrir devant le Roi..... Un grand nombre de personnes ayant usurpé le titre de Grand, Charles V en diminua le nombre et ne confirma cet honneur qu'à ceux qui lui en parurent dignes par leur extraction et par leurs services ; et depuis ce tems-là le Roi s'est rendu le seul Maître d'en gratifier qui il lui a plu et d'y attacher à son choix les différents degrez des prérogatives qui en dépendent. On distingue deux sortes de *Grands*, les uns qui par un privilège personnel ne le sont qu'à la vie, les autres qui possèdent une Terre à laquelle cette dignité est annexée. Le droit général de tous ces *Grands* est de se couvrir devant le Roi, mais ce droit est plus ou moins étendu et c'est ce qui a fait trois différentes

Ordres du Roi, Commandant en Picardie, Calais et Boulonnais, etc, décédé en son Hôtel, Rue du Regard ; Qui se fera Jeudi premier Avril 1784, à six heures du soir, en l'Eglise de Saint Sulpice, sa Paroisse.

J. C.

De Profundis

De la part de M. le duc de CROY, son fils, et de M. le Duc d'Havré, son Gendre.

Le V initial figure un mausolée en pyramide, surmontée d'une croix et marquée d'une tête de mort, avec l'effigie du défunt accoudée sur le piédestal ; le monument funèbre se dresse dans un caveau à trois nefs et chapelles latérales.

Même filigrane.

3. VOUS êtes priés d'assister au Convoi de Haut et Puissant Seigneur, JEAN-BAPTISTE PAULIN D'AGUESSEAU, Chevalier, Doyen du Conseil, Conseiller au Conseil Royal des Dépêches (1), et au Conseil Royal du Commerce (2), Commendeur des Ordres du Roi, Marquis de Manœuvre et de Vincy, Comte de Compans-la-Ville, et de Maligny, Seigneur de Fresnes, Précý, etc., décédé en son Hôtel, Rue Saint-Dominique ; Qui se fera Vendredi neuf Juillet 1784, à six heures du soir, en l'Eglise de Saint Sulpice, sa Paroisse.

Et de suite au Transport (3) qui se fera en l'Eglise des RR.

classes de *Grands*. La première est de ceux qui se couvrent avant que de parler au Roi, la seconde de ceux qui ne se couvrent qu'après avoir commencé à lui parler, la troisième de ceux qui attendent pour se couvrir qu'ils se soient retirés à leur place. C'est toujours le Roi qui donne aux Grands la permission de se couvrir, dans le moment qu'ils peuvent le faire, suivant les différentes classes dont ils sont. A ceux dont le privilège est borné à la personne, il dit simplement : *Couvrez-vous* ; mais en disant la même chose aux autres, il les distingue par les titres de *Duc*, de *Marquis* ou de *Comte*, qui les rendent *Grands de race*. » (Furetière).

(1) « Le *Conseil des Dépêches* est un Conseil qui se tiend le Lundy dans la Chambre du Roy. Mr le Dauphin, Mr le Duc d'Orléans, Mr le Chambrier et les Ministres d'Etat y assistent ordinairement. Les quatre Secrétaires d'Etat sont aussi présens, eux debout. On y expédie les instructions pour les Ambassadeurs et les Ordres pour les diverses Provinces du royaume. » (Furetière).

(2) « *Conseil de Commerce*. C'est un Conseil que le Roi a érigé en 1700... Dans ce Conseil de commerce se doit examiner tout ce qui concerne le bien et l'avantage du commerce. » (Furetière).

(3) Ce mot n'est pas dans Furetière, avec cette acception ecclésiastique. Le transport est une pratique gallicane, le droit n'exigeant qu'une seule cérémonie, au lieu de l'inhumation exclusivement. Le propre curé fait alors la levée du corps et conduit le défunt à la porte de l'église qu'il a choisie pour sa sépulture. Le double office couvrait une question de casuel.

PP. (1) Cordeliers du Grand-Couvent, lieu de sa Sépulture.

J. C.

De profundis.

Imprimé sur papier raisin, à la seule initiale M.

Au début, formant la lettre V, un tombeau au bord de la mer agitée sur laquelle est balloté un navire ; puis la Mort, squelette ensuairé, fauchant une tête, un livre, une tiare, une couronne, un globe impérial, un casque, etc., c'est-à-dire l'homme et les honneurs terrestres.

4. VOUS êtes prié d'assister aux Convoi et Enterrement de Messire JOSEPH LELARGE, sieur de SARD, Ecuyer, Sculpteur du Roi, décédé à la Nouvelle Sainte Geneviève ; Qui se feront aujourd'hui Vendredi 12 Novembre 1784, à six heures du soir (2), en l'Eglise Paroissiale de Saint-Etienne-du-Mont, sa Paroisse, où il sera inhumé.

De Profundis.

De la part de Madame sa Veuve, de Monsieur son Fils, de Mesdemoiselles ses Filles, de Messieurs RONDET et MERCIER. (3)

Sur papier à la fleur de lis.

Initiale : un cénotaphe, surmonté d'un crâne appuyé sur deux os en sautoir et sommé d'un sablier à ailes de chauve-souris ; au-dessous, deux branches renversées ; en avant, une faux et une bêche croisées ; en bordure, un semis de larmes et deux os en sautoir à chaque angle.

5. VOUS êtes priés d'assister aux Convoi et Enterrement de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur Joseph-Charles-Auguste, Comte LE CAMUS, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Chevalier Magistral de l'Ordre de Malthe (4), décédé en son Hôtel, Rue Cassette ; Qui se

(1) Révérends Pères.

(2) A Rome, les obsèques solennelles se font le soir et l'office est renvoyé au lendemain.

(3) Probablement les gendres.

(4) « Dans l'Ordre de Malthe, on appelle *Commancleries magistrales* celles qui sont à la disposition du Grand Maître. Il y en a une dans chaque Grand Prieuré » (Furetière). — « Les Chevaliers de Malthe ne peuvent être Chevaliers des Ordres du Roi, ces ordres sont incompatibles » (*Idem*). Evidemment, l'incompatibilité ne portait pas sur l'Ordre de St-Louis ou peut-être y eut-il dispense.

feront Mercredi premier Juin 1785, à six heures et demie du soir, en l'Eglise de Saint Sulpice, sa Paroisse, où il sera inhumé.

J. C.

De Profundis.

Sur papier raisin. Le filigrane est peu visible.

CHARTIER 1774.

IAPON.....

Vignette très confuse : sablier, branches coupées, torche, faux et os en sautoir, tombeau.

III

Ces cinq lettres de faire-part ont plusieurs traits communs qu'il importe de dégager.

Le papier est grand format in-folio en forme d'affiche, car le *billet d'obsèques* (tel était son nom d'après M. de Poli) (1), se placardait à la porte de l'église où devait avoir lieu la cérémonie funèbre. Un *recommandeur des trespassez* ou *crieur des morts* (2) en lisait la formule dans les carrefours ; ultérieurement, il présenta « chez les amis et connaissances un billet circulaire et manuscrit », ce qui s'appelait *faire courir le billet* ; enfin la lettre fut imprimée et distribuée à domicile aux invités, dont elle portait le nom.

L'impression est entièrement en italiques, avec des majuscules de deux sortes pour les noms et prénoms.

De la part n'est pas encore d'un usage général.

La cérémonie religieuse comporte quatre actes distincts : le *convoi*, le *transport*, le *service* et l'*enterrement*.

La demande d'un *De Profundis* devient générale à partir de 1681.

Les lettres imprimées ne se rencontrent pas avant la fin du XVII^e siècle.

L'initiale V de *vous* forme une vignette, grossièrement gravée sur bois : les motifs en sont tous funèbres, sans autre variété que la disposition.

(1) « *Billets d'enterrements* sont les imprimés qu'on donne pour inviter aux enterrements. On le dit aussi de ces petits écrits circulaires par lesquels on fait assembler les gens d'un même corps ou qui sont intéressés en une même affaire, ce qui s'appelle *faire courir le billet*. » (Furetière).

(2) Voir sur le *crieur des morts* mes *Œuvres complètes*, t. XII, p. 314.

IV.

Poitiers a suivi le mouvement général. Il a des billets d'obsèques analogues à ceux de Paris. Malheureusement, M. Jolly-Guignard n'en possède qu'un seul exemplaire antérieur à la Révolution. Je m'empresse de le publier, afin d'attirer l'attention et de provoquer des recherches sur ce sujet, dont personne ne s'est encore occupé en Poitou.

Mr et M^e

VOUS êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de feu Messire MICHEL TESTAS, Bachelier en Théologie, Curé de la Paroisse de Saint Paul de la Ville de Poitiers, et Député de Messieurs les Curés du Diocèse à la Chambre Syndicale du Clergé ; qui se fera demain, Vendredi, vingt-deux Janvier mil sept centsoixante-dix-neuf, à dix heures du matin, dans l'église de St Paul, sa Paroisse, où son corps sera inhumé.

Un *De Profundis*.

Les Dames se trouveront, s'il leur plaît, à l'Eglise.

Notons les particularités de ce texte.

Monsieur et Madame du début ont l'air d'une formule impersonnelle, car elle n'est suivie d'aucun nom d'invité, écrit à la main. Peut-être n'est-ce encore qu'une affiche placardée, mais non envoyée à domicile ?

M. de Poli signale *Messieurs et Dames* sur les billets de 1764 et 1775.

Au, au singulier, ce qui est la vraie orthographe selon Furetière, indique une cérémonie unique, formée de trois parties : le *convoy* (1) ou levée du corps et transport à l'église ; le *service*, (2) qui comprend, selon la rubrique, l'office des morts,

(1) « Un *convoy* d'enterrement, c'est la compagnie de ceux qui assistent à un enterrement. Vous êtes priez d'assister au *convoy*, service et enterrement. Il y a deux sortes de convois : l'un *général*, et c'est lorsque tous les Ecclésiastiques habituez d'une Paroisse accompagnent un corps qu'on porte en terre. L'autre s'appelle *convoy de chœur* et c'est lorsqu'il n'y a que les Ecclésiastiques qui composent le chœur de la Paroisse qui accompagnent le corps. » (Furetière).

(2) « *Service* se dit d'une messe haute qu'on chante pour un mort, à laquelle on invite les parens et amis. On est prié d'assister au *convoy*, service et enterrement d'un tel, au *service* du bout de l'an. On a fait dire des services pour lui en plusieurs églises. Les Crieurs appellent un *service complet*, une messe haute, des Vigiles la veille et six messes basses. » (Furetière).

la messe et l'absoute ; l'*enterrement*, qui se fait dans l'église même.

Feu (1) est une innovation dans l'espèce et aussi un pléonasme, puisqu'il s'agit d'un mort qu'on va enterrer.

Messire (2) est le qualificatif de tout ecclésiastique, au lieu de *Monsieur*. Mais il manque ici le complément de la formule usuelle (3) : *Vénérable, discrète et scientifique personne*. *Vénérable* est le titre qui compète à tout prêtre pour ses hautes fonctions qui le rendent digne de respect (4) ; *discrète* (5) convient spécialement au curé, confesseur, directeur et pasteur des âmes, qui trouvent en lui un père et un confident ; *scientifique* est propre à ceux qui ont obtenu des grades dans les universités. (6).

Le *De profundis* a pris pied : cependant M. de Poli ne va pas au-delà de 1774.

« Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, dit cet écrivain, les billets d'obsèques sont anonymes ; à partir de cette date, ils commencent à porter le nom du parent mâle le plus proche, l'aîné dans l'ordre de succession ou de l'exécuteur testamentaire ; puis peu à peu, des parents mâles les plus proches, mari, fils, gendres, petits-fils, frères, neveux, à l'exclusion des femmes. » (7) Peut-

(1) « *Feu, feüe*, terme indéclinable dont on se sert en parlant des défunts dont la mémoire est encore récente... Cela se borne aux personnes que nous avons vues ou que nous avons pu voir. » (Furetière).

(2) On dit encore *Messire* en Picardie et en Provence.

(3) Cette année la formule a été reprise pour le décès d'un prêtre poitevin, originaire de Sayvres, qui y est mort et y a été enterré, après avoir longtemps habité Paris : « Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de vénérable, discrète et scientifique personne M. l'abbé Pierre-Alfred Chambellan, prêtre du Clergé de Paris, Docteur en Théologie et en Droit canon, pieusement décédé en son domicile de Sayvres, le 23 janvier 1897. »

(4) « *Vénérable* est un titre d'honneur que l'on donne dans les actes publics aux Ecclésiastiques, aux Docteurs de Théologie. Fut présent discrète et vénérable personne, Prêtre, Docteur en Théologie, etc. » (Furetière).

(5) « *Discret* est une formule de Notaire, un titre d'honneur qu'ils donnent aux Curez et aux Graducz et principalement aux Supérieurs des Couvens. Vénérable et discrète personne, M. Tel, curé d'un tel lieu ». (Furetière).

(6) « Les Notaires donnent aux Ecclésiastiques dans leurs actes la qualité de vénérable et scientifique personne. » (Furetière).

(7) Les femmes ne paraissent que tardivement, comme sur le billet de 1784, reproduit sous le n^o 4, parce que, ne se rendant pas à l'enterrement, on ne trouvait pas séant qu'elles fissent elles-mêmes l'invitation.

être Michel Testas n'avait-il aucun proche parent, qui put écrire *De la part*.

« On remarquera, dit M. de Poli, l'avis relatif à la présence des *Dames*. Le plus ancien est de 1634. » Les *Dames* ne faisant pas partie du convoi, rendez-vous leur était donné directement à l'église, « s'il leur plaist », ajoute constamment la formule.

La vignette du V initial détache, en blanc sur fond noir, un semis de larmes et un squelette, vu de face, qui présente un sablier.

Autre innovation : cette vignette ne suffisant plus, une autre est superposée en tête. Elle représente, au milieu de larmes, un crâne, muni d'ailes de chauves-souris, appuyé sur deux tibias et deux faux en sautoir, et, au-dessous, un suaire ou draperie funèbre pendant à deux patères.

Le format de la lettre est celui de l'affiche, grand in-folio, mesurant cinquante-quatre centimètres de largeur, sur quarante-deux de hauteur, ce qui sont les dimensions habituelles, au moins approximativement.

La tradition se maintient aussi dans la composition en itali-ques et l'impression dans le sens de la largeur du papier, qui a subsisté à Poitiers jusque vers 1848, assure M. Jolly. (1)

X. BARBIER DE MONTAULT.



Inventaire de la Fouillaudrie, en 1593

Cet inventaire m'est fourni par le riche chartrier du Chilleau (Deux-Sèvres). Il forme un cahier de seize pages in-quarto de papier, dont le filigrane comporte trois éléments superposés : une boule, un disque traversé par deux lignes en sautoir et un

(1) Le grand format est encore usité à Tours et à Montauban.

trèfle végétal. Son énumération du mobilier (1) atteste une existence luxueuse et confortable.

Le rédacteur fut le « greffier de la chastellenye de Vivonne », « à la mosion, prière et requeste de Geoffroy Aymar, escuyer, sieur de la Fouillaudrie (2) et du grand Velour (3) et de René Ambellin, aussy escuyer, sieur de la Plante, (4) en nom et comme curateur, ce jourd'hui eslu et nommé pour le faict du partage et inventaires des meubles qui appartiennent à damoy-selle Ester Francoyse et Renée Aymars, filles du dict Aymar et de deffuncte damoy-selle Anne d'Acheury, leur mère. »

S'ensuict la teneur dudict Inventayre des meubles trouvez au dict lieu noble de la Fouillaudrie.

Et premièrement dans la première chambre : 1. Ung challiet (5) moyen, de boys de chaisgne, faict à quenouilles, (6) apprésyé à deulx escus.

2. Item, ung aultre chasliet de couchette, (7), aussy de boys de chaisgne, sans quenouilles, apprésyé ung escu ung liers.

3. Item, une table, de boys de nohyer, garny de ces treteaulx, (8) telle quelle, aprésyée le tout trante solz.

4. Item, ung banselle, aussi de boys de nohyer, my uzé, aprésyé quinze solz.

5. Plus ung buffect, de pareil boys de chaisgne, avec deulx fenestres.

(1) « Ledict Aymar, escuyer susdict », pour sa plus grande commodité, « a faict conduire » les meubles à vendre, « tant audict lieu noble du Grand Vellours, où il faict à présent sa demeure, que au lieu du Breuil. » — « Le Breuil, à Vivonne. On ne connaît plus sous ce nom qu'une prairie au bord du Clain, non loin du pont de la Levée ». (Rédet).

(2) « La Fouillaudrie, ferme, commune de Marigny-Chemerault. Ancien fief relevant de Bellefontaine. » (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*).

(3) « Le Grand Velour, ferme, commune du Verger-sur-Dive, canton de Montecontour. » (Rédet).

(4) « La Plante, village, commune de Thuré. Ancien fief relevant du duché de Châtellerault. » (Rédet).

(5) « Chalit, bois de lit. Nicot croit que ce mot vient de *chassis de lit*. Il est vieux, en sa place on dit *bois de lit*. » (Furetière).

(6) « Quenouille signifie aussi les colonnes d'une couche ou les piliers qui soutiennent le ciel et les rideaux. » (Furetière).

(7) « Couchette, petit lit, petite couche pour des enfans. » (Furetière).

(8) « Treteau, petit chevalet ayant quatre pieds, qui sert à soutenir des ais, des dessus de tables, des théâtres et autres choses semblables. » (Furetière).

tres (1) et deulx tinettes, plus de demye uzée, apprésyé le tout un escu ung tiers.

6. Ung petit chariot de couchette (2), aprésyé vingt cinq solz.

Dans l'autre petite chambre dud. hostel de la Fouillaudrye, ay trouvé : 7. Ung grand challiet de boys de nohyer et à quenouilles, my uzé, lequel a esté apprésyé centz solz.

8. Plus, ung marchepied à deulx couvercles, lequel estimé cent solz.

9. Plus, ung grand coffre de boys de chaisgne, fermant en clef, fait à l'entique, (3) estimé ung escu.

10. Item, ung dressouer, (4) lequel aussy de boys de chaisgne, sans fenestre, aprésyé XX s.

11. Item, quatre fuz de pipes (5) et aultres quatre fuz de bussardz, (6) telz quelz, aprésyez tous ensemble quatre escuz.

12. Plus ung grand tonneau à tirer trois baricques, avecq trois petites cuves tirant une pipe de vin chascune, toutes fort uzées, apprésyées ensemble à trois escuz.

X. BARBIER DE MONTAULT.

SÉQUENCE DE SAINT-LÉGER

Le Missel de l'Eglise de Sherborne (Angleterre), qui date des dernières années du XIV^e siècle et qui appartient au duc de Northumberland, a été publié en 1896 à Londres par

(1) Se dit des « volets, » selon Furetière.

(2) Lit d'enfant, monté sur des roues, pour pouvoir le transporter plus facilement.

(3) C'est-à-dire fait à l'ancienne mode, par conséquent vieux au moins d'un siècle. « *Antique* comporte plus d'âge et de vieillesse qu'*ancien*. » (Furetière).

(4) « *Dressoir*, espèce de buffet, qu'on dresse à côté pour le service d'une table, où on met le vin, les verres, la vaisselle, etc. » (Furetière).

(5) « *Pipe*, mesure des choses liquides, qui contient un muid et demi ou à peu près, ce qu'on appelle *tonneau* dans les provinces au-delà de la Loire. » (Furetière).

(6) « *Bussard*, vieux mot français qui signifiait *vaisseau à mettre du vin*. » (Furetière). *Vaisseau* est bien vague : on dit encore en Poitou *busse* d'une grosse barrique.

M. Wickham Legg, sous ce titre *Liturgical notes on the Sherborne Missel*, in-4°. J'y relève ce qui concerne Saint-Léger, inscrit au calendrier, au 2 octobre, comme fête de 12 leçons : « VI non. Sancti Leodegarii, episcopi et martiris, XII lec. » (p. 20). Plus loin, p. 28, est reproduite, la séquence de la messe, dont je rétablis les strophes (1), car le texte est imprimé sans aucune coupure ni pour les vers ni pour les strophes, ce qui en rend la lecture pénible.

SEQUENCIA

1. Regi regum gratulemur
omnes una qua tenemur
ad ejus preconia.
2. Voci mentes non discordent,
oda pari set (2) concordent
et pari symphonia.
3. Per quem suus vicarius,
Sanctus Leodegarius.
subegit nequiciam.
4. Ebroini fraudulentis
et ut vir illese mentis
perogit maliciam.

(1) La strophe est de trois vers de huit pieds et assonants pour les deux premiers ; le dernier n'en a que sept et rime avec le vers correspondant de la strophe suivante. En réalité, deux strophes souvent n'en font qu'une par la suite même du texte.

(2) *Set* pour *sed*, orthographe usitée au moyen âge. J'en citerai quelques exemples. Dans un acte de 1154, relatif à la Corse, est écrit *set* et *aput*, pour *sed* et *apud*. (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1889, 205). — Une inscription de 1209 à la cathédrale de Rapolla (Deux-Siciles) porte MVNTI pour *mundi*. — *Set*, au XIII^e siècle (*Revue de l'Art chrét.*, 1887, 157). — De même pour la mosaïque absidale de l'église Saint-Clément, à Rome, fin du XIII^e siècle. — A la même date *Davit*, pour *David*, sur la chasuble de Boniface VIII, à Anagni. — *Set*, pour *sed*, se trouve dans les sermons de Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie au XIV^e siècle. (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1886, p. 40). — *Set*, dans une bulle de Jean XXII, du 22 mai 1332. (Comte Riant, *Les possessions de l'église de Bethléem en Gascogne*, p. 24).

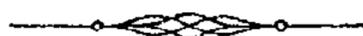
5. Qui decepto ducens altum
de terrenis fecit saltum
ad celi palacium.
6. Soli Deo militavit,
per quem cruces non expavit
virorum fallacium.
7. Set ovile cum vallarent
vel ut gregem lacerarent,
Omni spreto pugnore ;
8. Vel pastorem jugularent
duo lupi nec cessarent
a nefando scelere.
9. Pastor sponte nec cum bile
dat se lupis, ut ovile
totam (1) solus redimat.
10. Nec ocellos eruentes
fiunt sibi metuentes.
Quis hoc scelus adimat ?
11. Mox ocellis vir orbatus
atque lingua dehinc privatus (2)
trahitur per salebras,
12. Nudis plantis et per spinas,
poscens Dei medicinas,
Ad opacas latebras.
13. Set rex noster et atheleta,
cui cuncta sunt secreta,
jugiter paciencia.
14. Hinc certantur in agone
lingua ditat et sermone
divina clemencia.

(1) *Sic*, au lieu de *totum*.

(2) Le vers a un pied de trop, l'équilibre se rétablirait en substituant *ac* à *atque*.

15. Rursus martir accusatur
quod loquela sibi datur
et tiranno presentatur
passurus supplicia. (1)
16. Hinc ad nemus religatur
tantum nephas ne noscatur
quod injuste decollatur,
celi fretus gloria,
17. Letus in quo modulatur alleluya. (2)

X. BARBIER DE MONTAULT.



Les Coupoles de Fontevrault

1. M. Spiers, architecte anglais, publiant récemment dans le *Bulletin monumental* (3) une étude sur les « églises à coupoles », cite l'église de l'abbaye de Fontevrault qu'il déclare ne pas avoir vue et dont les coupoles, dit-il, se sont écroulées. La *Revue d'Archéologie Poitevine* (4) déclare que c'est une erreur, ces coupoles ayant été rasées pour asseoir un plancher lors de la transformation de l'abbaye en prison. (5)

La rectification n'est pas plus exacte que l'affirmation de M. Spiers.

(1) Les strophes 15 et 16 comptent quatre vers, dont les premiers riment ensemble.

(2) La finale n'a qu'un vers où entre l'*Alleluia*, car la *séquence* n'est que la suite du verset alléluiaïque.

(3) 1897, n° 3, p. 196 et 222.

(4) 1898, n° 5, p. 160.

(5) Cette opinion erronée est celle de la plupart des historiens de Fontevrault. Cf. Bossebœuf, p. 59 ; Malifaud, p. 66.

2. Les quatre coupoles sur pendentifs qui voûtaient la nef de l'église abbatiale de Fontevrault n'ont pas été détruites par le temps ou la main de l'homme. Elles subsistent encore et sont dans un parfait état de conservation. On peut les voir dans le dortoir supérieur des détenus. Au besoin, je pourrais invoquer le témoignage de Mgr Barbier de Montault et celui de M. Frantz Marcou, inspecteur général adjoint des monuments historiques, qui les virent avec moi le 24 septembre 1895.

La conversion de l'abbaye en prison nécessita certaines transformations. La nef fut séparée du transept et aménagée en dortoirs et réfectoires.

Ce qui a dû induire en erreur d'estimables auteurs, c'est que, de l'extérieur, rien ne permet de soupçonner ces coupoles, qui ont été recouvertes d'un toit à deux pentes. De plus, en raison de la destination actuelle de l'ancienne abbaye, les visites sont presque toujours écourtées et trop rapides pour permettre un examen minutieux.

3. L'église abbatiale de Fontevrault se rattache à l'école romane du Périgord (à cause de ses coupoles). Elle date du début du XII^e siècle et fut élevée rapidement grâce aux libéralités du comte d'Anjou. Le pape Calixte II la consacra le 31 août 1119.⁽¹⁾

Son plan se compose d'une nef, d'un transept avec deux absidioles, d'un chœur hémicycle pourvu d'un déambulatoire. La nef est, comme je viens de le dire, voûtée de quatre coupoles sur pendentifs, le carré du transept est revêtu d'une calotte sphérique, les croisillons sont voûtés en berceau. Il n'y a pas de bas-côtés, les murs très épais sont ornés de grandes arcatures supportées par des colonnettes, il y a trois chapelles rayonnantes dans l'abside. Trois fenêtres en plein cintre éclairent la nef.

B. PALUSTRE,

Archiviste des Pyrénées-Orientales.



(1) Robert (Ulysse), *Bullaire de Calixte II*, n^o 67.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

I. Crocodile d'Oiron

Le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, n° 3, p. 5, contient ce renseignement dans le procès-verbal de la séance du 9 mars 1898 :

« M. Biais rappelle l'histoire dernière du crocodile, qui, au dire de Desbrandes, était pendu dans la cathédrale, en souvenir des exploits accomplis par le bienheureux Lambert, premier abbé de La Couronne. Ce crocodile fut déposé au musée d'histoire naturelle d'Angoulême, au moment de la Révolution : il subit le sort de ce Musée et enfin fut dérobé et jeté dans les jardins situés au dessous du Rempart du Nord. »

Le crocodile d'Oiron peut s'expliquer de la même façon : il a été offert comme ex-voto, en action de grâces d'avoir échappé à un danger dans une expédition lointaine. J'aime mieux cette idée que l'interprétation donnée autrefois que c'était un objet de pieuse curiosité naturelle, rapporté par un voyageur.

II. Hache celtique

On lit dans le *Bulletin mensuel de la Société archéologique de la Charente*, procès-verbal de la séance du mardi 6 avril 1898, p. 9 : « M. Favraud présente trois haches qui lui appartiennent. La première, en cuivre rouge impur, trouvée à Xaintray, canton de Champdeniers (Deux-Sèvres), est plate ; elle mesure 0, 18 c. de longueur sur 0, 08 de largeur à son tranchant et 0, 18 d'épaisseur, ce qui lui donne une grande ressemblance avec les haches en silex. »

III. L'imprimerie à Poitiers

M. Alex. Geoffroy, dans son *Histoire de l'imprimerie en France* (*L'Ouest républicain*, 1898, n° 106) classe ainsi l'introduction de l'imprimerie en France : Poitiers se trouve au huitième rang : « Paris, 1470 ; Lyon, 1473 ; Hagueneau 1475 ; Toulouse, 1476 ; Angers, 1477 ; Schlestadt, 1478 ; Chablis, 1478 ; Poitiers, 1479. » Niort ne vient qu'en 1596 et Fontenay-le-Comte qu'en 1625.



Une agrafe de chape du XVI^e siècle

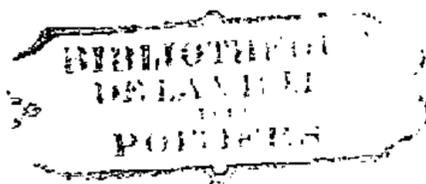
En 1880, j'ai pu étudier chez M. le conseiller Gaillard de La Dionnerie, dans la riche collection d'objets curieux qui va être bientôt dispersée et perdue pour notre province, une agrafe de chape que j'aurais désiré reproduire ici, mais les héritiers s'y sont refusés, malgré leur avantage évident, car une pièce se vend d'autant mieux qu'elle est connue et appréciée.

Cette agrafe ou pectoral date du xvi^e siècle et provient d'Espagne.

Elle est en argent fondu et doré, d'un diamètre d'un peu plus de sept centimètres. Le style en est lourd, l'exécution peu soignée, mais l'ensemble produit un certain effet, surtout à cause des nombreuses découpures à jour qui laissent voir l'étoffe par dessous ; cette agrafe s'appliquait en effet sur une *patte*, comme on faisait à la fin du moyen-âge et qu'il se pratique souvent encore en Italie. Nous sommes à une époque de décadence, où cet ornement sert exclusivement à la décoration et non, comme primitivement, à faire joindre lui-même les deux bords du vêtement ecclésiastique.

Le pourtour, en façon de guirlande feuillagée, est agrémenté extérieurement d'un rang de perles isolées, mais réunies ensemble par une espèce de trèfle. Ces pierres, montées sur bâte hexagonale, sont de diverses couleurs, bleu, violet, vert et grenat. Elles sont au nombre de huit et simplement en verre coloré, plan ou *en table* et chanfreiné sur les bords.

A l'intérieur du médaillon, on voit saint Georges, en guerrier. Sa tête, à cheveux frisés, est juvénile et sans barbe ; un nimbe circulaire l'entoure. Il a le costume romain : bottines laissant la jambe à nu, cuirasse avec déchiquetures à la partie inférieure, manteau flottant en arrière et agrafé sur la poitrine. Sa main droite est levée comme si elle allait frapper, mais elle n'est pas armée, ce qui ne peut s'expliquer que par la difficulté de représenter une lance ou un glaive, à cause du relief du corps. Sa



main gauche, qui est invisible, doit tenir les rênes du cheval, qui s'enlève pour mieux piétiner le dragon étendu sur le sol. Le monstre est un long serpent, enroulé sur lui-même, à queue pointue et que saint Georges atteint de son pied droit ; il retourne sa gueule béante contre son vainqueur, comme pour le mordre.

Que le saint représenté soit saint Georges, je n'en doute pas, malgré l'absence de la jeune fille pour laquelle l'orfèvre n'avait pas de place. Les caractères conviennent bien aussi à S. Michel, mais, outre que le cheval est propre à saint Georges, il n'a pas d'ailes, ce qui est essentiel pour l'archange.

D'après le Cérémonial des Evêques, le fermail est un insigne de l'ordre épiscopal, interdit aux simples prêtres, fussent-ils constitués en dignité. Toutefois, comme en France et en Espagne on ne se faisait pas faute de transgresser la prescription romaine, je reste hésitant sur l'attribution, tandis que la présence de saint Georges atteste un évêque ou une église de ce vocable.

L'intérêt particulier de cette agrafe de chape ou pluvial est sa chaînette, fixée au côté droit et terminée par une aiguille plate et effilée : chaîne et aiguille ont une longueur de deux fois le diamètre du disque. Ses anneaux sont doubles, pour plus de solidité. Au revers de l'agrafe saillaient deux anneaux, un grand et un petit ; on les a faits plats pour ne pas gêner la personne qui porte l'objet.

Voici maintenant comment s'emploie cette agrafe : l'aiguille passe d'abord dans le premier anneau, le plus large, mais la tête s'arrête à l'entrée, parcequ'elle est plus développée que l'anneau. Sa chaînette d'attache pend alors sur le côté et retombe jusqu'au bas du disque. L'aiguille mord l'étoffe pour y adhérer fortement et, afin qu'elle ne puisse se retirer, sa pointe va se fixer, vis-à-vis, dans le petit anneau. De la sorte s'expliquent fort bien les chaînettes mentionnées par d'anciens textes comme partie intégrante de l'agrafe.

L'inventaire de la basilique de Monza, en 1275 (1), contient, cet article, sous le n° 61 : « Item, munille de auro, cum multis gemmis et cum catenella argenti et cum botono uno ». Or,

(1) X. B. de M., *Invent. de la basiliq. de Monza*, p. 139.

Papias donne à *monile* le sens de *pectorale*, ce que rend évident l'inventaire de la cathédrale de Lyon, en 1448 : « Quedam capa de serico, ... una cum quodam monili argenteo ad quator scuta armarum de Rogeron ».

L'inventaire de la métropole d'Avignon nous renseigne pour l'an 1511 : « Item, aliud pectorale argenti deaurati, cum cathena argenti ».

Alfred Darcel, directeur du musée de Cluny, s'est donc mépris quand il a transformé en *phylactères* des pectoraux ou agrafes de chape contenant des reliques, comme il s'en trouve un exemple entre autres à Aix-la-Chapelle au xv^e siècle ; la chaînette a été cause de sa méprise, parce qu'il croyait qu'elle était faite nécessairement pour porter l'objet au cou (1).

La chaînette existe encore aux chapes françaises ; elle sert à allonger la *patte* suivant la largeur des épaules du chapier. De plus, une chaîne était indispensable pour tenir l'aiguillette, qui devait rejoindre ensuite les deux parties du fermail, comme on a pu le voir en 1878, à l'exposition du Trocadéro, quand le fermail était double ou à deux compartiments. La chaîne encore pouvait assujettir le fermail, quand il était fixé au bord de la chape par ses crochets, afin d'empêcher qu'il ne tombât ; chaîne de sûreté que nous retrouvons aux bracelets contemporains.

L'agrafe poitevine aide donc à résoudre définitivement une question pendante en archéologie.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Epreuve par l'eau des soldats de Gédéon

TABLEAU DU XVI^e SIÈCLE

J'ai remarqué, dans la collection de M. Branthôme, à Jaulnay (Vienne), un petit panneau peint, qui est doublement curieux, par son cadre et son sujet énigmatique.

(1) *Rev. des Soc. sav.*, vii^e série, t. I, p 265.

Ses dimensions sont, y compris le cadre, vingt huit centimètres pour la largeur et vingt pour la hauteur. La bordure forme trois centimètres.

Le panneau est en chêne, doublé d'une planchette de même bois.

Le cadre est entièrement peint en rouge(1), rehaussé de rinceaux jaunes. Il se compose d'une frise, entre deux rangs de moulures, l'un plus élevé et épais à l'extérieur, l'autre plus bas et étroit à l'intérieur. A la partie supérieure, on lit, en grosses lettres rouges : ROSÆ . RVB .

Je ne puis dire ce que signifient ces deux mots : *Rosæ rubrae*. Est-ce une étiquette, indiquant une série ? Est-ce le surnom d'un peintre ? de même qu'il y avait *Rosalba*, pourquoi ne rencontrerait-on pas *Rosarossa* ? *Salvator Rosa* avait la moitié du nom, il y manque l'épithète spécifiant la couleur de la rose. Je tiens donc provisoirement pour un nom de peintre.

Le sujet n'est pas moins embarrassant et le peintre eut bien fait de l'élucider par une inscription et un renvoi, s'il s'agit d'une citation, comme on l'a fait souvent à son époque, qui est la fin du xvi^e siècle, probablement le règne de Henri IV.

Il peint en grisaille, ou plutôt en *camaïeu*(2), ainsi qu'on disait autrefois, c'est-à-dire d'une teinte uniforme, qui est ici le jaune, avec ombres bistres et lumières blanches. Le talent ne lui fait pas défaut, la composition se présente bien, mais l'exécution est un peu sommaire. A quelques éraillures, on voit que le fond du tableau est rouge.

Trois choses sont à observer, qui nous renseigneront peut-être : le lieu, l'action de puiser de l'eau, l'allocution d'un personnage principal.

Une pile énorme se voit au milieu ; en haut, elle se courbe en cintre à droite et à gauche. Elle est donc le support d'une voûte,

(1) « Plus, cinq petits tableaux à cadre de bois peint en rouge, estimés 1 l. 10 s. » (*Inv. de Mgr de Barral, év. de Castres, 1773, n° 339*).

(2) « *Camaïeu* se dit d'un dessein, d'un tableau où le peintre n'emploie qu'une seule couleur et où il observe les jours et les ombres sur un fond d'or ou d'azur, qui représente d'ordinaire des bas-reliefs » (*Furetière*). Ce fond, destiné à faire ressortir le sujet, constitue un genre du *camaïeu*.

dont nous distinguons deux arcades, deux entrées, car par l'une se présente le personnage et par l'autre, en sens inverse, arrive la foule. Le fond est entièrement couvert d'eau, ce que l'on reconnaît aux petites vagues de la surface, mais sans profondeur, puisqu'elle n'atteint que le pied de ceux qui y sont entrés. La scène se passe donc dans une citerne ou vaste réservoir d'eau.

A gauche, on distingue six hommes qui s'avancent, tenant en main de grands vases, avec ou sans anses et qui s'agenouillent pour puiser l'eau plus commodément. Ce sont des hommes barbus et d'âge mûr, tête nue, vêtus d'une tunique aux manches retroussées et d'une chlamyde agrafée sur l'épaule ; les jambes sont nues ou garnies de chausses montantes. Par derrière on croit voir saillir d'autres têtes dans le lointain.

Debout, devant eux, marche un personnage de haute taille, qui, les bras étendus, leur parle. Il est coiffé d'un bonnet pointu, à rebords relevés, et habillé d'une tunique, boutonnée en avant, avec manteau flottant en arrière et ceinture nouée sur le côté.

Si je ne me trompe, ce personnage, distingué dans son costume et paraissant avoir l'autorité du commandement, serait Gédéon, qui, avant de combattre les Madianites, éprouve ses soldats par l'eau, ainsi que lui a ordonné le Seigneur. Ceux qui ont bu, comme des chiens, c'est à dire en léchant, sont mis à part : on en compte trois cent, ils sont vaillants pour le combat. La multitude, au contraire, a bu en s'agenouillant, à longs traits : elle est jugée impropre à la fatigue.

Ici, non seulement la foule s'agenouille pour être plus à portée de l'eau, mais elle en emplit des vases et en fait provision. Gédéon le lui reproche de l'index tendu de la main droite et de la gauche semble repousser ceux qu'il juge inaptes au service militaire, qui exige la privation et l'endurance.

Voici le texte biblique, auquel se réfère le sujet :

« Igitur Jerobaal, qui et Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo venit ad fontem qui vocatur Harad... Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus...

Loquere ad populum et cunctis audientibus prædica : Qui formidolosus et timidus est revertatur. Recesseruntque de monte Galaad et reversi sunt de populo viginti duo millia virorum et tantum decem millia remanserunt. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc multus est populus, duc eos ad aquas et ibi probabo illos et de quo dixerò tibi ut tecum vadat, ipse pergat ; quem ire prohibuero, revertatur. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquam, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum ; qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri : omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas liberabo vos et tradam in manu tua Madian : omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum... Et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. »

(*Lib. Judic.*, VII, 1-8).

Sur les dix mille hommes qui subirent l'épreuve, trois cent seulement furent admis pour combattre les Madianites. Gédéon les reconnut à ce signe : ils burent sobrement, en prenant l'eau à la fontaine avec la main, tandis que la foule plia le genou pour boire à même le courant, ainsi qu'il est figuré dans d'anciennes peintures.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Plantation d'une Croix de Mission, en 1738

M. Joly-Guignard possède, à Poitiers, dans sa collection de curiosités, une gravure coloriée qu'il a eu l'amabilité de me communiquer. Je le remercie avec d'autant plus d'empressement que je la crois fort rare, tant au point de vue de l'image elle-même que de ses analogues que je n'ai pas encore rencontrés nulle part (1). Il importe donc de la décrire en détail et j'espère que

(1) Dom Roulin m'écrit qu'on ne la connaît pas à Arras.

quelque jour on songera à faire la monographie des croix de mission en général, parce qu'elles constituent un rit nouveau dans les usages ecclésiastiques.

La gravure, dans son état actuel, qui doit être l'ancien, vu son peu de marge, mesure 0 m. 35 de hauteur sur 0 m. 31 de largeur.

On lit au bas, à la lettre, l'indication du sujet et un quatrain sur la croix.

REPRESENTATION DU CALVAIRE PLANTE SUR LE REMPART DE LA VILLE D'ARRAS LE 19 MARS 1738

Par les soins du R. P. Duplessis, de la Compagnie de Jésus et Missionnaire apostolique, Né à Québec en Canada le 18 janvier 1694.

O Croix miraculeuse, où ces ames fidelles
Ont trouvés le remède à leurs infirmités ;
Accablé sous le poids de mes iniquités
Je viens de même à vous, guérissez-moi comme elle.

Deux expressions, qui ne sont certainement pas synonymes, sont employées ici concurremment. *Croix* conviendrait mieux au langage moderne, car on n'y voit que l'arbre de la croix, un crucifix, une croix haute chargée de sa victime. Furetière, au siècle dernier, définissait le *calvaire*: « En termes d'architecture, c'est une chapelle élevée sur un tertre, en mémoire du lieu où J.-Christ fut crucifié proche de Jérusalem » (1). D'après la gravure, il y a peut-être un *tertre*, auquel peut suppléer le *rempart*, en tant que lieu élevé, mais la *chapelle* manque absolument. Tout calvaire n'est pas nécessairement renfermé ; ceux, si connus de Bretagne, sont en plein air et ils comprennent, outre le divin crucifié, les deux larrons et la foule qui assiste d'ordinaire à la crucifixion. La définition du dictionnaire devra donc être refaite par voie de complément et de rectification, pour être adéquate, comme disent les scholastiques.

Le calvaire le plus célèbre fut, en France, celui du Mont-Valérien, près Paris ; l'espace lui permettait de se développer et il était bien en vue à cette hauteur.

(1) « Item, une figure de Mont Calvayre » (*Inv. de Barbe d'Amboise, 1575, n° 719*).

A Arras, on tenait aussi pour le mot *calvaire* (1), que répétaient les fidèles, dans deux strophes du cantique qui contourne l'image :

CANTIQUE SPIRITUEL de dévotion à Jésus-Christ souffrant et mourant sur le Calvaire.

Sur l'air : *Un Chapeau de Paille*

1. Hélas ! le Turc retient le saint Calvaire
Où Jésus-Christ est mort
Il faut, chrétiens, chez nous-mêmes le faire ;
Faisons un Calvaire ici.
Faisons un Calvaire.
2. Tâchons d'avoir cette sainte montagne
Par un divin transport
Dans notre cœur et dans notre campagne :
Faisons un Calvaire ici,
Faisons un Calvaire.
3. Laisserons nous dedans l'ignominie
Notre Seigneur et Dieu
Qui, par amour, nous a donné sa vie ?
Faisons un Calvaire ici,
Faisons un Calvaire.
4. O qu'en ce lieu l'on verra de merveilles !
Que de conversions,
De guérisons, de graces sans pareilles !
Faisons un Calvaire ici,
Faisons un Calvaire.
- Jésus. 5. Oui, je le veux, il y va de ma gloire ;
Et, du haut de la croix,
Je chanterai dans ce saint lieu victoire ;
Faites mon Calvaire ici,
Faites mon Calvaire.
6. *Tous les Chrétiens s'écrient d'une commune voix :*
Travaillons tous à ce divin ouvrage,
Dieu nous bénira tous ;

(1) M. Henri Gaidoz, dans *La Rage et Saint Hubert*, p. 124, cite une médaille frappée à l'occasion de cette érection : elle porte, d'un côté, « le calvaire d'Arras » et de l'autre saint Hubert.

Grands et petits, de tout sexe et de tout âge,
Faisons un Calvaire à Dieu,
Faisons un Calvaire.

Pour s'exciter d'aller au Calvaire, on peut répéter :

Allons au Calvaire, allons,
Allons au Calvaire.

FIN

AUTRE.

Que, sur la terre et dans les Cieux
Tout prenne part à notre gloire.
Que l'on entende en tous lieux
Des cris de joie et de victoire ;
La croix délivre l'univers
De la puissance des enfers.

FIN

Il faut supposer que cette poésie, malgré sa médiocrité, sut soulever la masse des « fidèles », unie à l'éloquence du missionnaire, puisque la « croix » fut « plantée » et le « Calvaire » érigé, de manière à opérer des « conversions » et des « guérisons », sans compter les « grâces sans pareilles » ; « tous travaillèrent à cet ouvrage », qui fut pour la ville une source de bénédictions.

Voici comment l'image, gravée sur bois, d'un style grossier, avec enluminure très sommaire, où le vert, le rouge, le bleu et le jaune sont étendus par teintes plates, représente la cérémonie de plantation, pour la clôture de la mission. La croix est dressée entre deux arbres qui, en se rejoignant, la couvriront de leur ombre et lui feront, par respect, comme un arc de verdure. A droite, elle touche presque à l'église, dont elle n'est séparée que par un épais buisson et à gauche, se voit la première maison de la paroisse, à cheminée fumante.

La croix est une pièce de bois équarrie, que surmonte le globe du monde crucifère ; sa surface est toute chargée d'*ex-voto* où les cœurs dominant, mais, à la traverse et au bas, on remarque, en signe de guérison sollicitée ou obtenue, une tête, une jambe et un enfant nu. Le titre porte, à l'habitude, les quatre initiales

INRI. Le nimbe, appliqué derrière la tête du Christ, ressemble à une coquille. La tête, couronnée d'épines, incline à droite. Les bras sont tendus et presque parallèles, à la mode janséniste (1). Un linge étroit et rouge flotte aux reins. Les pieds sont percés de deux clous et le sang coule par goutte des blessures des mains.

L'enceinte est circonscrite par une grille en fers de lances, qui a six pans. A chaque angle se dresse un piédestal noir, sur lequel se tient debout un ange portant un des instruments de la Passion : éponge au bout d'un roseau, croix, sainte face, clous et lance, verges de la flagellation ?

Au fond, du côté de l'église, la porte est ouverte. Un homme et une femme en ont profité pour entrer et se sont agenouillés dévotement.

En pendant, le missionnaire prêche, tête nue et debout. Vêtu, sur sa soutane noire, d'un surplis à ailes, sur lequel se détachent le rabat et l'étole rouge ; de l'index de la droite, il montre le Christ et de la gauche il tient son bonnet carré renversé.

Deux béquilles sont suspendues à la croix, étant devenues inutiles par la guérison de la personne qui les offrit. Peut-être est-ce le mari, accompagné de sa femme, qui, pour cela, a pénétré dans l'enceinte réservée.

En avant, sur un guéridon, est posée une espèce de cage cylindrique, terminée par un globe sommé de la croix. Je ne doute pas que ce soit une représentation de la rotonde du saint Sépulcre.

Contre la grille, mais en dehors, est disposée comme une table, qu'on peut, à la rigueur, prendre pour un sarcophage et devant, sur une table à quatre pieds, est posée une châsse dorée qui, sans doute, contient des reliques du Calvaire et de la Passion. Trois fentes, pratiquées au dessous, semblent un tronc

(1) On lit dans *l'Ami du Clergé* :

« Q. — Quels sont les traits distinctifs d'un crucifix janséniste ?

« R. — Le trait principal, c'est le rapprochement des deux mains sur les bras transversaux de la croix et l'allongement du corps dans le sens vertical. — Un autre caractère, c'est l'absence du montant supérieur de la croix, ce qui donne à celle-ci la forme de notre T. — Un troisième, c'est la plaie du côté, figurée soit au milieu de la poitrine, soit au côté droit. Mais ces deux caractères se rencontrent en des christes qui ne sont pas jansénistes. »

destiné à recevoir les aumônes, soit pour l'érection, soit pour l'entretien du Calvaire.

La foule entoure le lieu saint et manifeste les sentiments qu'excite en elle le prédicateur. Deux jeunes gens regardent, frappés de la foi des infirmes. Une femme, la tête couverte de son châle, présente un vieillard agenouillé qui prie, mains jointes et qu'accompagne son petit garçon. Une autre vieille femme, à bonnet et cape, tend les bras dans l'ardeur de sa prière ; près d'elle, une vieille, aussi coiffée d'un bonnet, a laissé ses béquilles pour baiser la terre, pendant qu'elle récite le chapelet ; une jeune femme, les bras tendus, implore la bonté de Dieu ; un jeune homme baise la terre ; un postillon botté écoute avec attention le sermon, auquel ne prend guère garde le soldat, à bonnet à poil et plume rouge, qui porte l'arme au bras ; enfin, une femme, voilée de rouge, pleure et cache son visage dans ses mains.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Thèses de philosophie des XVII^e et XVIII^e siècles

I

Voici l'article de M. Havard sur la thèse dans le *Dictionnaire de l'ameublement*, IV, 1315-1316 :

« *Thèse*. C'est une grande feuille de papier ou deux grandes
« feuilles colées l'une sur l'autre, au haut de l'une desquelles il
« y a un portrait ou une image et, au bas de ce portrait ou de
« cette image, les propositions que prétend soutenir le répondant
« et sur lesquelles on dispute un certain temps réglé ». Ainsi
s'exprime Richelet au mot *Thèse*.

« C'est d'une thèse de ce genre qu'il est question dans le *Malade imaginaire*, acte II, scène 6 :

« Thomas Diafoirus (*Il tire de sa poche une grande thèse
« roulée qu'il présente à Angélique*): J'ai, contre les circulateurs
« soutenu une thèse, qu'avec la permission (*saluant Agnès*) de

« Monsieur, j'ose présenter à Mademoiselle comme un hommage
« que je lui dois des prémices de mon esprit.

« Angélique : Monsieur, c'est pour moi un meuble inutile et
« je ne connais pas ces choses-là.

« Toinette, *prenant la thèse* : Donnez, donnez. Elle est tou-
« jours bonne à prendre pour l'image ; cela servira à parer notre
« chambre. »

« On avait, en effet, l'habitude de faire encadrer avec soin ces thèses qui figuraient parmi les tableaux, peintures et gravures dans la décoration du logis. « Item, une thèse de satin, avec sa bordure de bois sculpté doré » (*Inv. de l'abbé d'Effiat, 1698*). « Dans la chambre du défunt, trois thèses ou estampes montées « dans leurs cadres de bois doré ». (*Apposition des scellés chez Jean Lefèvre, tapissier hautelissier aux Gobelins, 1739.*) Ajoutons que, même chez le grand roi, on rencontrait de ces feuilles en grande abondance, car, sur l'*Etat du mobilier de la Couronne*, dressé le 22 avril 1697, nous relevons : « xxvi miroirs « à bordures et chapiteaux de glace, dont les glaces proviennent « des thèses qui sont dans le garde-meuble de Versailles. »

« Ces savants programmes, au surplus, méritaient largement cet honneur. Ils étaient le plus souvent dédiés à des personnages illustres. La *Gazette de France* du 28 juillet 1644 nous apprend que le prince de Conti, âgé de quinze ans, soutint publiquement sa thèse au collège des jésuites, en présence du prince et de la princesse de Condé et du cardinal Mazarin, représentant LL. MM., auxquelles la thèse du jeune prince était dédiée. Pour rendre ces thèses plus dignes d'être offertes, on les décorait d'images exécutées avec un soin spécial et quelques-unes étaient ornées de gravures de tout premier mérite (Voir col. 1310). Au cabinet des estampes, fonds Beringhen, 103 Da 36, on conserve la thèse de J. B. Colbert de Seignelay, dont la vignette, dessinée par Charles Le Brun et gravée par Poilly, est dans son genre un petit chef d'œuvre, et celle de Louis Bechameil, également composée par Le Brun et gravée par Rousselet, qui constitue, elle aussi, un véritable monument de chalcographie. »

II

En attendant qu'il soit fait un travail d'ensemble sur les thèses soutenues en Poitou, je vais en décrire trois qui appartiennent à M. Joly-Guignard. Deux malheureusement sont mutilées à la partie supérieure, où l'on a coupé la gravure qui rehausse singulièrement la pièce et dont il ne reste plus que l'encadrement du texte latin.

La première, tirée sur satin (1), a 1 m. 15 de hauteur sur 0,79 de largeur.

Le sujet, placé en tête, est une superbe gravure, signée : « Boulogne pinxit. Langlois sculpsit. Gaborit excudit G P R » Elle représente la décollation de saint Paul et les trois sources qui jaillissent aux trois bords faits par sa tête, comme le rapporte la tradition de l'église saint Paul-Trois-Fontaines, à Rome.

Les armoiries du marquis de Vérac, sommées de la couronne ducale et entourées des colliers des ordres, portent écartelé de S. Georges et de Rochechouart. La thèse est ainsi dédiée : « Nobilissimo potentissimoque viro Domino Domino Olivario de St Georges, marchioni de Verac, baroni de Tregu, Domino de Couhé, Chaulnay, Rom, La Roche de Bors, Chatillon, Chateau Garnier, Verines, Champagné le Sec, etc., regij utriusque ordinis equiti torquato, apud Pictones proregi, et

(1) Aux textes cités par Havard, j'ajouterai les trois suivants :

Boileau, dans sa satire X, parle ainsi de la femme du lieutenant-criminel Tardieu :

« Peindrai-je son jupon bigarré de latin
Qu'ensemble composoient trois thèses de satin,
Présent qu'en un procès sur certain privilège
Firent à son mari les régents d'un collège ;
Et qui sur cette jupe à maint rieur encor
Derrière elle faisoit dire *argumentabor* ? »

« Dans la première chambre, servant de cuisine. il y a..... un autre image de Notre Dame, tenant le Petit Jésus, avec saint Joseph et saint Jean Baptiste, en thèse ; un autre thèse représentant saint Jean Baptiste, baptisant les Juifz sur le fleuve du Jourdain. Dans la 2^e chambre, au 2^e étage, il y a.... encore une petite thèse, que j'avois soustenu en prenant mes licences à Poitiers, où il y a un Jésus, une Vierge et Saint Joseph. » (*Invent. de Joseph Péconnet, au Chastenet, 1694*)

« Plus, une thèse de théologie de satin, à cadre doré, estimée 5 l. » (*Inv. de Mgr de Barral, év. de Castres, 1773, n° 518*).

exercituum regionum præfecto. Se suamque philosophiam d. d. d. philosophi collegij regij Pictaviensis Societatis Iesu.»

Les souteneurs sont au nombre de trente :

« Has theses (Deo duce et auspice Deipara) propugnabunt in Regio Pictaviensi Collegio Societatis Iesu laureæ magistralis Candidati, die mensis Julij anno 1695. Alexius de la Cailletière Niortensis, Carolus Gazeau Picto, Claudius Dabais Pictaviensis, Franciscus Briant Iuliodunensis, Franciscus Moisant Turonicus, Franciscus Mondot Bellacensis, Franciscus Paindray Engolismensis, Gabriel Lavalade *Lemovicensis*, Guillelmus Lenoan Trenocensis, Hilarius Reos *Pictaviensis*, Jacobus Audebrand *Picto*, Jacobus Dubois *Trecorensis*, Jacobus Dumarais *Aurignacensis*, Jacobus Gandouard *Fonteniensis*, Ioannes Bernard *Pictaviensis*, Joannes de la Borde *Tutelas*, Ioannes de la Combe *Tutelas*, Ioannes Gilbert *Pictaviensis*, Ioannes Meniat *Tutelas*, Iosephus Dolives *Baignensis*, Ludovicus de Pifort *Pictaviensis*, Ludovicus Gaynard *Picto*, Ludovicus Ladmiraud *Mommoreliensis*, Michael Picault *Parteniensis*, Nicolaus Iamon *Reensis*, Petrus Davat *Pictaviensis*, Petrus Hameteau *Nanetensis*, Renatus Pegain *Pictaviensis*, Savinus Courtin *Pictaviensis*. »

La signature de l'imprimeur est presque illisible : « Pictavii apud Robertum Courtois typographum et Francisc. Xaverium Chesnier Regis et Academiæ reg. Tipog. ».

A droite est figuré un empereur couronné, assis, appuyé sur une lance, une Victoire dans la main, avec deux couronnes à ses pieds et, à droite, la Justice, glaive dans la droite, vase enflammé à ses pieds pour punir les coupables, appuyée sur une colonne qui témoigne de sa force.

La seconde thèse porte en rubrique : « Se suasque ex universa philosophia conclusiones D. D. D. Blasius Garnereau, Collegii regii Fonteniensis Alumnus. » Elle se termine : « Has theses (Duce Deo et auspice Dei-Para), tueri conabitur Blasius Garnereau, Fonteniensis Clericus atque Regii Collegii Fonteniensis Alumnus, die Mercurii II Augusti, hora post meridiem secunda, in aula Collegii regii Fonteniensis ». La date est donnée, avec la signature de l'imprimeur : « Fonteniaci. Ex typis

Ambr. Cochon de Chambonneau, Regis Collegiique typographi 1779. »

La troisième thèse, passée également à Fontenay-le-Comte (Vendée), est signée pour la gravure : « A Paris, chez Quillau, place de Cambrai, à l'image St Maur ». Quant à l'impression, elle est, comme la précédente, due aux presses d'Ambroise Cochon de Chambonneau : « Fonteniaci. Ex typis Ambrosii Cochon de Chambonneau, Regis Collegiique Typographi. 1783. » Les armes de la ville (1) sont justifiées par la dédicace au Maire et aux échevins de Fontenay : « Majori urbis vigilantissimo Decurionibusque sapientissimis suas theses philosophicas D.D.D. Collegii regii Fontenaciensis alumni ». La soutenance est faite par deux clercs tonsurés, élèves du collège royal de Fontenay : « Has Theses, Deo duce et auspice Dei-Para, tueri conabuntur Jacobus Chaigne et Franciscus Josephus Girard, Fontenienses clerici tonsurati die 31^a julii 1783, hora post meridiem secunda, in aula Collegii regii Fonteniensis ».

Dans un coin, nom de l'éditeur : « Ste Gantrel Cum Priui. Regis ».

III

Je conserve précieusement dans mes souvenirs de famille, après l'avoir fait encadrer pour qu'elle ne se détériore pas, la thèse soutenue en 1771, au collège Mazarin, à Paris, par mon grand oncle maternel Jean-Baptiste de la Rennerie, que j'ai connu, puisqu'il n'est mort qu'en 1839.

Cette grande pancarte de papier mesure 1 m. 20 sur 0 m. 91 de largeur. Elle se compose de deux parties distinctes, rapprochées d'une façon irrégulière, car la partie supérieure déborde : un en-tête et la thèse proprement dite.

La gravure initiale est fort belle comme exécution : c'est évidemment la reproduction d'un tableau de maître. On pourrait l'intituler : *La Simonie*. En voici le sujet : Dans un grand édifice, de style ionique, éclairé par la lumière céleste qui exprime l'assistance divine, deux apôtres, de deux âges différents,

(1) Une fontaine jaillissante où s'abreuvent deux licornes : FONTENACVM FELICIVM · INGENIORVM · SCATVRIGO.

bénissent ou imposent la main à deux fidèles agenouillés à leurs pieds : il s'agit de l'administration du sacrement de pénitence. Un homme, d'âge mur, attend son tour ; il réfléchit et joint les mains en signe de componction. Un jeune soldat, agenouillé, fait le geste de la contrition, en posant sa droite sur sa poitrine et étendant la gauche en manière de supplication. Il est suivi d'un groupe de femmes, dont une est accompagnée de son enfant qu'elle néglige, car elle s'absorbe dans la contemplation de la scène qu'elle a sous les yeux. Une autre mère, assise sur les marches de marbre, tend l'index vers saint Pierre, pour le montrer à son petit enfant, étendu nu sur son giron. Une jeune femme, voilée comme une vierge, se tient debout de l'autre côté et, par ses regards et son geste, témoigne de la vive impression qu'elle ressent et qui se traduit plutôt par un sentiment de béatitude et de reconnaissance. L'action se concentre sur le groupe principal, placé au premier plan, mais à gauche du tableau. Saint Pierre, vêtu d'une tunique et d'un manteau, les pieds chaussés de sandales, lève les yeux au ciel, comme pour indiquer que Dieu inspire sa résolution. Sa tête est énergique et son front chauve ; de la main droite il repousse l'offrande qui lui est présentée. Simon le magicien s'avance vers lui ; d'une main il offre la bourse par laquelle il veut acheter le pouvoir de remettre les péchés et de son geste indicateur il désigne le ciel, dont il désire la faveur. Cette belle page d'iconographie est ainsi signée : *Dieu pinx. — a Paris chez Malboure, rue St Jacques, a l'imprimerie de Taille douce*. La lettre porte : SUPERBUM CONFUNDENTI. Le prince des apôtres a, en effet, *confondu la superbe* de son rival.

La thèse, par son encadrement, simule un portique, d'ordre dorique. Aux colonnes latérales, dressées sur de hauts piédestaux, sont suspendues des draperies et s'élancent des guirlandes de fleurs et de fruits, en signe de joie. C'est de bon augure pour le récipiendaire, dont on fête d'avance le succès.

L'examen doit porter sur toute la philosophie : *Theses ex universa philosophia*. Les thèses énumérées en latin sont au nombre de dix : une *Ex prolegomenis philosophiæ*, une *Ex metaphisica*, les autres *Ex physica*. Il n'y a pas de proportion entre

les matières exposées, car la *physique* l'emporte sur la *philosophie* et la *métaphysique*, puisqu'elle compte huit articles sur dix, ce qui nous révèle l'aptitude particulière du candidat, qui avait plus de tendance pour la science et la littérature que pour le raisonnement philosophique.

Au dessous du texte, imprimé en petits caractères, on donne ces divers renseignements : le nom du récipiendaire, le jour, l'heure et le lieu de la soutenance, ainsi que les noms et qualités de l'argumentateur, clerc du diocèse de Châlons, et de l'arbitre, professeur de philosophie.

Has theses, Deo duce et auspice Dei-pará, tueri conabitur
JOANNES BAPTISTA CROUÉ DE LARENNERIE, *Pictaviensis, die Sabbati vigesimâ — septimâ mensis Julii, anno Domini 1771, à tertiâ ad vesperam.*

Disputationem aperiet JACOBUS - HENRICUS - GAUDEFRICUS DE GAUVILLE, *Clericus Catalaunensis.*

Arbiter erit JACOBUS - ANDREAS DEFRAISNE, *Licentiatius Theologus, socius Sorbonicus, et Philosophice Professor.*

IN COLLEGIO MAZARINÆO.

Au dessous, un cartouche ovale, accosté de fruits, melons, raisins, pommes, contient ces mots, qui dénotent une séance publique :

PRO
ACTU
PUBLICO

Par extraordinaire, le nom de l'imprimeur a été omis.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Une pale historiée du XVIII^e siècle

La pale romaine, destinée à couvrir le calice, est en toile, bordée d'une dentelle. En France, on trouva l'objet trop simple et l'on chercha à l'embellir par la broderie, dès la fin du xv^e siècle ; la Congrégation des Rites, dans ces derniers temps, a

toléré cette ancienne coutume. Les pales historiées ne sont donc pas rares parmi nous ; cependant je suis peut-être le premier à les avoir admises dans les collections publiques, en leur accordant l'hospitalité au musée diocésain d'Angers.

Mme Roblin, à Mirebeau (Vienne), a rapporté du Toureil (Maine-et-Loire) une pale intéressante que je crois utile de décrire.

Carrée, elle mesure dix-huit centimètres sur chaque côté. Son style la reporte au règne de Louis XIV, vers la fin, par conséquent aux débuts du XVIII^e siècle.

Son pourtour est bordé d'une dentelle étroite.

Il manque maintenant le carton qui la raidissait et la doublure de toile, qui posait directement sur le calice.

Le dessus, par sa toile pas trop fine, rappelle l'origine du linge sacré, qui, primitivement, se confondait avec le corporal. Nous sommes donc à une époque de transition, où l'étoffe, assortie à l'ornement (1), ne fait pas encore son apparition.

La broderie se détache admirablement sur le fond blanc. Faite au point de chaînette et en soie, elle présente une succession de couleurs vives, rouge, bleu, jaune, vert, avec quelques nuances intermédiaires, comme bleu clair, rose et violet.

Au milieu se dresse une croix jaune ; au pied, dans une aire verte, le pélican blanc, tourné à gauche, les ailes étendues, se perce la poitrine, d'où jaillit un double filet de sang qui abreuve ses deux petits affamés. Dans ces conditions persévère la tradition, qui veut que le pélican soit l'emblème de la rédemption ; mais il s'y ajoute aussi, idée qui commence à se faire jour et qui finira par l'emporter, une allusion à l'Eucharistie, où le Christ est la nourriture de l'âme.

Une couronne de fleurs variées entoure le sujet principal : on y remarque la rose, l'anémone, la tulipe, la marguerite, l'impériale, la fleur de la Passion, l'œillet, c'est-à-dire les fleurs que l'on cultivait de préférence à l'époque dans les jardins.

Tout autour défilent les instruments de la Passion, qui complètent la croix. En haut, la couronne d'épines, tressée de tiges

(1) « Une chasuble de brocard blanc, avec sa bourse et palle » (*Inv. de la Bastide de Levy, archid. d'Albi, 1700*):

vertes, entre les tenailles et le marteau ; à droite, les trois clous et le coq, perché sur la colonne, où s'appuient et s'entrelacent les cordes et les verges de la flagellation ; en bas, le cœur, avec sa blessure, entre la robe sans couture et l'aiguière d'or qui lava les mains de Pilate, sur un bassin ovale qu'on dirait de verre bleu ; enfin, à gauche, le calice de l'agonie, la torche et la lanterne qui éclairèrent la prise de Jésus au jardin des oliviers et l'échelle sur laquelle se croisent la lance et le roseau que termine l'éponge enfielée.

Aux quatre coins volent quatre oiseaux rouges, portant au bec un rameau d'olivier. Seraient-ce des aiglons, symbole de la résurrection ? Je préférerais, n'était la couleur, y voir la colombe de l'arche, qui, après le déluge, annonce la paix au monde. En effet, à la station des vêpres, au temps pascal, on chantait, dans le diocèse d'Angers, ce texte de saint Paul : (1) « Pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris sive quæ in coelis sunt, alleluia ». D'ailleurs, au canon, le prêtre implore la paix : « Diesque nostros in tua pace disponas », puis il y revient encore avant la communion : « Da propitius pacem in diebus nostris », « Eamque (Ecclesiam) secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris ».

Comme dessin, cette broderie est absolument mauvaise ; sous le rapport de l'exécution, je me contenterai de la qualifier médiocre. L'inexpérience se trahit un peu partout ; c'est œuvre de religieuse ou de dame, analogue aux colifichets qui se brodaient sur papier.

Quoiqu'il en soit, l'intention était bonne. Il s'agissait d'honorer l'Eucharistie, que saint Thomas d'Aquin a chantée dans l'*Adoro te*, en l'exaltant comme le mémorial de la mort du Sauveur : « O memoriale mortis Domini ». Là, la mort est accompagnée de la résurrection, car, selon les paroles de l'oblation, la messe rappelle ce double souvenir de la vie du Rédempteur : « Ob memoriam Passionis, Resurrectionis et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri ».

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) *Epist. ad Coloss.*, I, 20.

OIRON

DANS LA COLLECTION GAIGNIÈRES, A PARIS

Oiron (Deux-Sèvres) occupe une place si importante dans la collection de dessins entreprise par le marquis de Gaignières, à la fin du xvii^e siècle, que j'ai cru nécessaire de le détacher du Poitou pour en faire un article à part.

Trois choses appellent particulièrement l'attention dans ce relevé, qui serait complet si, au lieu d'une simple vue extérieure du château, l'aquarelliste nous avait fait pénétrer dans l'intérieur. Ce sont: les tombeaux, les objets d'art (retables, tableaux, tapisseries et vitraux), et les seigneurs, dont on peut, en partie, reconstituer la généalogie.

1. CHATEAU.

1. (N^o 5161).— « Vue et perspective du chateau d'Oyron, en Poitou, à deux lieües de Thouars, basti par Claude Gouffier, seigneur de Boysi, grand escuyer de France, l'an 1548. 1699. » Armes, à droite : *d'argent, à trois fasces ondées de gueules*. Aquarelle.
2. (N^o 5159). — (Plan du territoire d'Oyron.) Aquarelle.

2. EGLISE

3. (N^o 5160). — « Vue de l'église de Saint-Maurice d'Oyron, en Poitou, à deux lieües de Thouars, bastie par Claude Gouffier, sieur de Boysi, grand escuyer de France, l'an 1540. 1699. » Aquarelle.
4. (N^o 4143). — 1^o Sculpture dans le mur, représentant des armoiries timbrées d'une mitre. Armes : *écartelé, aux 1^{er} et 4^e de France, au clou couronné en pal (1) ; aux 2^e et 3^e, deux clefs en sautoir ; sur le tout, de Gouffier, qui est trois jumelles*. — 2^o Stalles de chœur, sur les dossiers desquelles sont sculptés des angelets tenant des devises et des initiales L. G. Ces stalles se trouvaient auparavant dans l'église du château de Thouars. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Dessin lavé. — (1^o armes d'Aymar Gouffier, abbé de Saint-Denis, † 1528 ; 2^o initiales de Louis II de la Trémoille et de sa femme Gabrielle de Bourbon, † avant 1516.)

(1) Ce sont les armes de l'abbaye de Saint-Denis, qui y ajoutait les clefs en sautoir, pour indiquer qu'elle ne relevait que du Saint Siège.

3. LES GOUFFIER, EN DEHORS DU POITOU.

5. (N° 3855). — Tombeau en forme de socle, de marbre noir, sur lequel est couchée une statue de marbre blanc. Armes : *six jumelles*. Tiré des Cordeliers d'Amboise (1). Aquarelle. — (Guillaume Gouffier, sieur de Boisy, gouverneur du Dauphin, † 1495.)
6. (N° 891). — Figure de jeune femme représentée debout. Tiré d'un tombeau de l'église de Brissac (2). Dessin lavé. — (Charlotte Gouffier, femme de R. de Cossé, comte de Brissac, † après 1503.)
7. (N° 3811). — Tombeau en forme de socle, de marbre noir et blanc, sur lequel sont couchées les statues d'un chevalier et d'une dame. Armes : de Cossé-Brissac pour le mari, et pour la femme de Gouffier. Tiré de l'église de Brissac. Dessin lavé. — (René de Cossé, comte de Brissac, gouverneur du Roi en Anjou, † 1540, et Charlotte Gouffier, sa femme, † après 1503.)
8. (N° 3812). — Epitaphe du tombeau précédent.
9. (N° 4284). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé. Armes : *une fasce fuselée*. Tiré de N.-D. de Paris. Dessin à la plume. — (Guillaume Gouffier, abbé du Gué, † 1544.) (3).
10. (N° 5162). — « Veue de l'hospital d'Oyron, bâti et fondé par Madame de Montespan, en Poictou, à deux lieues de Thouars et à trois de Loudun. Aquarelle.

4. RELIURE.

11. (N° 1787). — Reliure, composée d'un blason portant trois jumelles, entouré d'un collier de Saint-Michel et timbré d'une couronne de marquis, avec la devise : *Hic terminus hæret*. De chaque côté du blason, l'épée de grand écuyer. Dessin lavé. — (Reliure pour Claude Gouffier, duc de Roannois, grand écuyer de France, † 1570.)

(1) Indre-et-Loire.

(2) Maine-et-Loire.

(3) Dans la chapelle de la Trémouille, aux Célestins, reposait « Claude de Beaune, femme de Claude Gouffier, marquis de Boissi, duc de Rouanez, morte en 1561. » (Millin, *Ant. Nation.*, I, 28). Le même antiquaire (I, 147) signale aux Célestins de Paris, les tombeaux d'« Adrien Gouffier, cardinal de Boissy, évêque d'Albes, mort au mois de décembre 1523 » et de « Gabriel de Grandmont ou d'Aigremont, cardinal du titre de Sainte-Cécile, évêque de Poitiers et de Tarbes, ensuite archevêque de Toulouse : son cœur est aux Célestins ».

5. RETABLE.

12. (N° 887). — Retable de la chapelle du château d'Oyron, sur lequel est peint un chevalier agenouillé, ayant derrière lui une figure de saint Claude. Armes : *d'or, à trois jumelles de sable.*—(Claude Gouffier, sieur de Boisy, duc de Roannais, grand écuyer de France, † 1570.)

6. TABLEAUX.

13. (N° 4134). — Tableau encadré et fixé à un mur, représentant un seigneur agenouillé, accompagné de saint Claude. Dans le fond, un paysage. Armes : *d'or, à trois jumelles de sable.* On lit sur la bordure, en lettres capitales :

CELUI DUQUEL EST LE PRÉSENTATEUR
MONSIEUR SAINT CLAUDE C'EST ARTUR DE BOISY
EN SON VIVANT GRANT MAISTRE SANS RIGUEUR
DÉVOTEMENT PRIONS POUR LUY

Tiré de la chapelle du château d'Oyron. Aquarelle. — (Arthur Gouffier, sire de Boisy, grand maître de France, † 1519.)

14. (N° 4135). — Tableau, sur lequel est représentée une dame portant une couronne de baronne. Derrière elle, saint François d'Assise. Armes : celles de Gouffier accolées à celles de Bretagne. Tiré de la chapelle du château d'Oyron. Aquarelle. — (Françoise de Brosse, dite de Bretagne, femme de Claude Gouffier, baronne de Roannais, † 1558.)

7. TAPISSERIES.

15. (N° 3720). — Tapisserie, sur laquelle sont peints trois blasons. Le principal est soutenu par deux griffons, avec ornements divers. Les armes sont : *d'azur, à trois chevrons d'or, le dernier coupé.* Ces armes sont reproduites au bas de la pièce, et vis-à-vis se trouve un écu à *trois jumelles de sable.* La devise placée sur un philactère en bordure, est : *Vertu attrait hogueur.* La légende porte : *François de Clermont, seigneur de Traves. Heleine Gouffier 1421 (sic). Calque.* — Tapisserie exécutée pour François de Clermont, sieur de Traves, marié à Hélène Gouffier de Boisy, commencement du xvi^e siècle (1521).
16. (N° 2). — Tapisserie, à fond losangé-diapré, blanc, rouge et noir, sur laquelle est brodé un arbre portant une devise : *Hic terminus hæret.* De chaque côté, les blasons de Gouffier et de Bretagne, timbrés d'une couronne de comte. Aux quatre coins, quatre

autres blasons : Parti Gouffier et Amboise. — Parti Gouffier et Montmorency. — Parti Gouffier et Hangest. — Parti Gouffier et La Trémoille. En haut, l'épée de grand écuyer ; sur la bordure componnée, la devise : *Hic terminus hæret*, chaque lettre écrite sur un compon. Au milieu, un monogramme formé d'un H et de deux DQ adossés. Dates extrêmes : 1545-1558. Aquarelle. — Un autre exempl. dans Pc 18, fol. 70. — (Tapisserie exécutée pour Claude Gouffier, duc de Roannais, † 1570, et pour Françoise de Brosse-Bretagne, sa seconde femme, † 1558. — Les autres armes sont celles de : Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, et Louise d'Amboise, xv^e siècle ; 2^o Guillaume Gouffier, et Philippe de Montmorency, sa deuxième femme ; 3^o Arthur Gouffier et Hélène de Hangest ; 4^o Claude Gouffier et Jacqueline de la Trémoille, sa première femme, † 1526.)

17. (N^o 1788). — Tapisserie à fond losangé diapré dont la description a été donnée ci-devant, n^o 2. — (Tapisserie exécutée pour Claude Gouffier, duc de Roannais, † 1570, et pour Françoise de Brosse-Bretagne, sa deuxième femme, † 1558.)
18. (N^o 1774). — Tapisserie, à fond uni, sur laquelle sont peintes des armoiries de maréchal et de duc. Armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules*. Aquarelle. — (Tapisserie exécutée pour François d'Aubusson, duc de la Feuillade, maréchal de France, † 1691.)

8. TOMBEAUX.

19. (N^o 4136). — Tombeau en forme de socle, vu à plat, sur lequel est sculptée l'effigie d'une dame en deuil. Armes : Gouffier et Montmorency accolées. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Dessin lavé. — (Philippe de Montmorency, d'abord femme de Charles de Melun, puis de Guillaume Gouffier de Boisy, † 1516.)
20. (N^o 4137). — Tombeau en forme de socle, vu à plat, sur lequel est sculptée l'effigie d'un chevalier. Armes : *trois jumelles*. Auprès de lui l'épée de grand maître. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Aquarelle. — (Arthus Gouffier, sieur de Boisy, grand maître de France, † 1519.)
21. (N^o 4139). — Tombeau en forme de socle, vu à plat, sur lequel est sculptée la figure d'un chevalier. Armes mises sur la cotte : écartelées Gouffier et Montmorency. Une devise, formée d'une ancre avec le dauphin enroulé, est sculptée sur la partie antérieure du monument, aux pieds du gisant. Tiré de St-Maurice d'Oiron. Aquarelle. — (Guillaume Gouffier, sieur de Crèveœur et de Bonnavet, amiral de France, † 1525.)

22. (N° 2586). — Pierre tombale, sur laquelle est représenté un chevalier du xvi^e siècle, portant une cotte armoriée. Armes : *un fretté au franc quartier*. L'inscription est en français sur la bordure. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Calque. — (Jean de Grimoard, écuyer, sieur du Peré, maître d'hôtel de Marie de Gaignon, duchesse de Roannais, † 1532.)
23. (N° 4138). — Plaque tombale en ardoise, sur laquelle est représentée l'effigie d'une dame en costume de veuve, dans un encadrement d'architecture. Armes : Gouffier, qui est *trois jumelles*, et Hangest, qui est *une croix chargée de coquilles*. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Dessin lavé. — (Hélène de Hangest, femme d'A. Gouffier, sieur de Boisy, grand maître de France, † 1538.)
24. (N° 2587). — Epitaphe en français, sur plaque de cuivre gravée, fixée au mur. Armes : *deux lions rampants, adossés et couronnés*. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Calque. — (Jacques de Villiers, sieur de la Fuye, écuyer d'écurie du roi, au service de Claude Gouffier, duc de Roannais, † 1558.)
25. (N° 4140). — Tombeau en forme de socle, sur lequel est couché le cadavre nu d'un gisant. Armes : Gouffier, timbrées d'une couronne de baron. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Dessin lavé. — (Claude Gouffier, sieur de Boisy, duc de Roannais, grand écuyer de France, † 1570.)
26. (N° 4141). — Le même tombeau, vu à plat.
27. (N° 4142). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chevalier de Malte. Armes : *trois jumelles*. Tiré de St-Maurice d'Oyron. Dessin à la plume. — (Charles Gouffier, chevalier de Malte, † 1590.)
28. (N° 2686). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription en français. Armes : *un chevron, chargé d'une tête de Maure, accompagné de trois coquilles*. Tiré de Saint-Maurice d'Oyron. Calque. — (François de Poncher, prêtre-vicaire d'Oyron, † 1691.)

9. VITRAUX.

29. (N° 4015). — Vitrail, représentant trois chevaliers agenouillés. Armes : 1^{er} et 2^e, Gouffier ; 3^e, Gouffier écartelé Montmorency. Tiré de Saint-Martin de Montmorency. Aquarelle. — (1^o Guillaume Gouffier, baron de Roannais, chevalier, amiral de France, † 1495 ; 2^o Arthur Gouffier, duc de Roannais, grand maître de France, † 1519 ; 3^o Guillaume Gouffier, sieur de Crèveœur et de Bonnivet, amiral de France, † 1525.)

30. (N° 4016). — Vitrail, sur lequel sont représentés un cardinal et un abbé. Armes : Gouffier. Tiré de Saint-Martin de Montmorency. Aquarelle. — (1° Adrien Gouffier, cardinal de Boisy, évêque d'Albi, † 1523 ; 2° Louis Gouffier, abbé de St-Maixent, † 1503.)
31. (N° 4017). — Vitrail, sur lequel sont agenouillés deux abbés en chape. Armes : 1° Gouffier-Crévecœur ; sur le tout, de France, à la couronne d'or ; 2° de France, à la couronne d'or, écartelé de gueules à une épée couronnée d'or en pal et à deux clefs en sautoir sur le tout. Tiré de Saint-Martin de Montmorency. Aquarelle. — (1° Pierre Gouffier, abbé de St-Denis, † 1516 ; 2° Aymar Gouffier, abbé de Saint-Denis, † 1528.)
32. (N° 2286). — Blasons peints sur vitraux, tirés de l'abbaye de la Trinité de Caen. Calques. — (1° de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six merlettes de même en orle ; 2° d'azur, à trois fascés d'argent, écartelé de gueules ; 3° d'argent à deux bandes de gueules, accompagné de sept coquilles de gueules ; 4° vairé d'argent et d'azur ; 5° d'or, à trois maillets de gueules ; 6° d'azur, à trois bandes d'or ; 7° d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices d'or, au lambel d'argent à trois pendants ; 8° d'or, à six jumelles de sable. — 1° Catherine Le Vicomte ; 2° 3° Thieuville ; 4° 5° Louise de Mailly ; 6° Laurence de Budos ; 7° 8° Henriette Gouffier, abbesses de la Trinité.)

X. BARBIER DE MONTAULT.

LES GOUFFIER A MONZA

En 1515, François I, ayant pris possession du duché de Milan, donna en fief à Arthur Gouffier la terre de Monza, en Lombardie. Arthur était frère de Guillaume, dit l'amiral de Bonnivet, qui mourut à la bataille de Pavie. Le chanoine Frisi, dans ses *Memorie storiche di Monza*, Milan, 1794, 3 vol. in 4°, atteste avoir vu, aux archives de cette ville, quatre lettres de lui, portant un écusson fascé (1), surmonté d'une couronne fleurdelisée et

(1) Les armes des Gouffier se blasonnent : d'or, à trois jumelles de sable.

entouré du collier de l'ordre, avec cette légende : **ARTVR GOVFFIER.**

Outre le fief de Monza, Arthur possédait en Italie ceux de Ghiarra d'Adda, de Caravaggio, de Soncino, de Casal Maggiore et de Valenza. Il les énumère à l'en-tête des actes datés de 1516, 1517, 1518 : « Arturus Gouffier, magnus magister Francie, dominus Boysi, Glaree, Abdue, comes Caravaggii, Soncini, Cassalis Mayoris, Modoetie et Valentie Dominus » (Frisi, II, 217-219).

Son fils Claude lui succéda en 1519 : il nous intéresse plus particulièrement, puisque nous lui devons en Poitou la construction du splendide château d'Oiron (Deux-Sèvres) (1).

Il était mineur et avait pour tuteur Guillaume Gouffier, ce qu'atteste un acte conservé aux archives. Une lettre, datée de Milan et de 1522, est scellée de son sceau, où l'on voit un dragon ailé, rampant et couronné, avec cette légende : **CLAVDIVS GOVFFIER.**

Il intitule ainsi les pièces officielles : « Claudius Gouffier, dominus de Boysi, Clare Abdueque comes et Modoetie dominus. » Nous avons de lui un document de l'an 1522, relatif à une plainte portée devant lui, à cause d'une pièce de drap (2) dérobée, « peciam drapi derobatam ».

Le père et le fils faisaient rendre la justice par un capitaine, auquel ils s'adressent : « Dilecto capitaneo dicti loci Modoetie ».

Claude resta, avec le titre de comte de Monza, jusqu'au moment où François I^{er}, cédant aux instances de Léon X et de Charles Quint, rendit le duché de Milan à François II Sforza (Frisi, I, 194-197).

X. BARBIER DE MONTAULT.



(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1839, p. 171 et suiv.

(2) La chronique de Monza constate cette industrie (lib. III, cap. 30) : « Monza dat drappos, cunctis mercantibus aptos ».

Les bonshommes de plomb

I

Les petits bonshommes de plomb ont été, deux fois déjà, signalés comme faux, d'abord par M. de Longpérier, puis par M. Dumüys. Malgré cela, ils continuent à circuler et on les rencontre, malheureusement, dans nombre de collections publiques et privées, par exemple à Poitiers, Orléans, Lyon, La Rochelle. Il importe de mettre un terme à ce scandaleux commerce, qu'à mon tour je viens dénoncer, afin que les amateurs ne soient pas davantage dupes de leur confiance aveugle.

Il est avéré que ces plombs se fabriquaient à Paris, rue de la Huchette. Pour leur donner un cachet d'authenticité, on les faisait séjourner quelque temps dans la Seine, d'où la drague les exhumaît : des gens à l'affût avaient toujours la primeur de ces découvertes, qui se passaient ensuite de main en main.

On reconnaît ces audacieuses contrefaçons à ce triple caractère : leur dessin grossier, une exécution sommaire, un style seulement approximatif ; le revers était haché à petits coups d'une façon particulière, afin que le sable du fleuve pût y adhérer. J'ai sous les yeux le dessin des deux bonshommes achetés à Poitiers, vers 1876, par M. Léon Dumüys, qui n'en soupçonnait pas alors l'insigne fausseté. L'un est un gendarme, un « routier du temps de Charles V », chaussé de grandes bottes, coiffé d'un chapeau analogue à celui de la gendarmerie, appuyé sur une hallebarde et la main gauche sur la hanche : il est au port d'armes. L'autre passe pour un « évêque mérovingien » ; en réalité, on a voulu figurer un saint Pierre, reconnaissable à sa tiare conique et à sa clef ; sa gauche est aussi appuyée sur sa hanche ; sur sa soutane il porte une croix pectorale et au cou un long chapelet qui pend jusqu'à ses pieds (on dirait un pèlerin de Lourdes).

II

Il importe de décrire le soldat de la ligue, que j'ai vu récemment à Poitiers, chez M. Arnault, marchand d'antiquités ; étant

donnés son style et son costume, je ne lui vois pas d'autre appellation possible. Quoiqu'il soit plus que suspect, j'en ai fait prendre la photographie par M. Thiollier (n° 39-41 de ses clichés).

La statuette, haute de 75 millimètres, est en plomb fondu, d'une exécution fort grossière, barbare même. L'intérêt s'attache donc mieux à la chose elle-même qu'à l'idée qu'elle représente. La figure est particulièrement informe, avec ses yeux, sa bouche et ses traits à peine ébauchés.

Le soldat se tient debout, au port d'armes. Sa tête porte un casque de combat, relevé en avant et en arrière et dont la calotte est surmontée d'une arête. Au dessous du cou est fixée une croix fort apparente, à branches égales, qui pourrait bien être une croix pectorale; cependant, comme on en a des exemples du même temps, il est possible qu'elle soit simplement en étoffe, malgré son relief.

Le corps est vêtu d'une jaquette, qui tombe au-dessous des reins; les basques en sont dentelées en rond.

Jambes nues, ou du moins sans haut de chausses apparent, il est chaussé de hautes bottes à revers et talons.

Le bras gauche retombe droit sur le flanc et la main droite tient une lance. Deux autres armes sont passées dans sa ceinture, l'une est un poignard et l'autre une hache d'armes. Ainsi armé de pied en cap, il saura se défendre et, au besoin, attaquer les ennemis de la foi.

Au sortir du moule, le fantassin a été achevé au burin. Le casque et les autres parties du vêtement sont couvertes de lignes parallèles, exécutées non d'un trait, mais par saccades: on dirait qu'on a voulu imiter une cotte de mailles, ce qui est impossible, puisque le même burinage se retrouve sur le casque, où il simule évidemment autre chose, comme un guillochage pour atténuer la monotonie d'une surface unie et en mater le brillant.

Sur la poitrine, absolument plate, tandis que le dos s'excave, sont trois lettres énigmatiques, qui n'ont pas plus de forme que de sens. On y soupçonne toutefois la grande allure de la cursive gothique. La première lettre est droite, avec articulations coudées et horizontales, en haut et en bas, à peu près comme un Z écourté; j'y verrais presque la voyelle *i*. Puis vient un C; en le rattachant

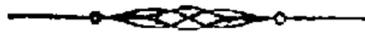
à la lettre précédente, nous aurions le complément de H ; mais alors manquerait l'initiale du monogramme qu'on peut supposer. La dernière lettre me semble une S droite.

On a voulu évidemment imiter ainsi le monogramme du nom de Jésus dans sa forme hiératique et traditionnelle : IHS, qui se lit IHesuS. Le nom divin, ajouté à la croix, est une sauvegarde pour l'individu, en même temps qu'une marque distinctive du rôle qu'il entend jouer dans le rétablissement de l'ordre social, mis en péril par les huguenots. S'il fait montre de ses armes, il fait aussi parade de sa religion, au nom de laquelle il combat.

Ce costume est celui des reîtres, que l'on vit en France lors des guerres de religion, dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Nous aurions donc dans la grossière statuette de plomb, si mal façonnée, un souvenir tel quel d'une époque lugubre.

A-t-on songé, en le fabriquant, à un jouet d'enfant ? C'est possible ; toutefois, je ferai observer que le ligueur se tient mal sur les pieds, et que le poids de la partie supérieure le fait tomber à chaque instant, quand on cherche à le maintenir debout.

X. BARBIER DE MONTAULT.



Acte de profession religieuse, au XVII^e siècle

(COLLECTION MILLORY, A TERNAY)

Dans les anciens ordres religieux, tant d'hommes que de femmes, la profession se faisait avec solennité et, outre le procès-verbal qui en était rédigé sur un registre spécial, le ou la récipiendaire, au jour même de son admission définitive dans l'ordre, signait, sur une feuille, son engagement perpétuel par les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance.

M. Millory, à Ternay (Vienne), possède un de ces actes, que je vais reproduire pour montrer la formule employée en cette occurrence. Je le remercie d'avoir eu l'amabilité de me le confier, à la demande du R. P. de La Croix, pour que j'en fasse l'examen.

Le parchemin, plié en deux, afin de tenir moins de place et de pouvoir être mis en réserve dans un livre, mesure dix-huit centimètres de largeur sur quatorze de hauteur. C'est, à l'inverse d'un imprimé, une espèce de tableau, qui se développe horizontalement et est entouré d'un encadrement.

Ce travail, d'application plus que de goût, est un produit de la communauté même. La religieuse à qui ce soin avait été confié, possédait des notions suffisantes de dessin, mais surtout de calligraphie : il est regrettable que la bordure n'ait pas été enluminée ; on n'y songeait plus guère à l'époque, au moins pour les occupations de ce genre.

Aux angles, de quatre vases à anses s'échappent des rinceaux qui, dans leurs circonvolutions, s'agrémentent de feuilles et de fleurs variées, parmi lesquelles on reconnaît facilement celles qui avaient alors la vogue dans les jardins ; ce sont la rose, l'anémone, la tulipe, l'impériale et le myosotis. Le fond est criblé très menu, par une pratique qui venait du moyen âge et qu'avaient adoptée les incunables.

A l'intérieur, dont les angles sont abattus, court une collerette découpée, simulant de la dentelle.

L'encre a jauni et est actuellement très pâle. On lit cependant très distinctement, malgré aussi quelques mouillures. Le nom de la professe a été effacé, ainsi que la date ; au moins aurait-il convenu de respecter celle-ci, à cause de son intérêt historique.

Voici le texte de la formule, écrite en belle bâtarde sur seize lignes d'inégale longueur :

Dieu éternel, tout puissant Père, Fils et Saint Esprit. Je (noms de la religieuse), Votre indigne servante, me confiant en vos miséricordes et bontés infinies et l'assistance de la Sainte Vierge ma très-honorée Dame et en celle de Sainte Ursule, ma Patronne, vous vouë Pauvreté, Chasteté et Obéyssance perpétuelle, Selon la Règle de Saint Augustin et les Constitutions et Statuts qui se pratiquent en cette maison sous le nom et invocation de Sainte Ursule, et promets à votre divine Majesté de ne m'en départir jamais, vous demendant avec une profonde humilité la grâce d'y persévérer jusqu'à la fin de mes jours, par les

mérites infinis de mon Sauveur et Rédempteur J. C. et par l'intercession de la Vierge immaculée sa mère, et par celle de mon Ange Gardien et de tous vos S^{ts} et S^{tes} que je supplie de m'assister à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

(Signature effacée).

Sœur Anne Bridonneau, supérieure.

La consécration se fait en invoquant la Trinité, la Ste Vierge, Ste Ursule, l'Ange gardien et tous les saints et saintes du paradis. Après la profession explicite des trois vœux s'ajoute une demande spéciale pour la persévérance. On promet de vivre selon la règle de St Augustin et les constitutions propres de l'institut de Ste Ursule, qualifiée pour cela *patronne*. Deux dévotions du temps trouvent ici leur application immédiate : ce sont celles « de la Vierge immaculée », dite actuellement l'*Immaculée Conception* (1) et de l'« Ange gardien » (2).

« Cette maison » est un terme si vague que, de nos jours, il ne dit absolument rien. Toutefois, je hasarderai, vu le lieu où la pièce est restée, c'est-à-dire le Loudunais, qu'elle provient de Loudun, qui, en effet, avait une communauté d'Ursulines. La rédaction paraît quelque peu postérieure à la possession, vraie ou fausse, qui a rendu si célèbres les Ursulines de cette petite ville du Poitou.

X. BARBIER DE MONTAULT.



HAGIOGRAPHIE POITEVINE

1. *Saint Hilaire*. — L'église paroissiale d'Etriché, cant. de Durtal, arr. de Baugé, du diocèse d'Angers, est dédiée à saint Hilaire, évêque de Poitiers, dont la fête se célèbre le dimanche qui suit le 14 janvier. Son plan est rectangulaire. La construc-

(1) C'est, en effet, au XVII^e siècle, que le culte de l'Immaculée Conception a pris un grand développement.

(2) X. B. de M., *Œuvr. compl.*, t. x, p. 274 et suiv.

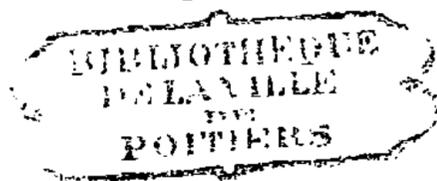
tion, par son petit appareil, sans contreforts, avec fenêtres haut placées, courtes et étroites, dénote une date antérieure au xi^e siècle pour les murs extérieurs ; le lambris ogival, la charpente apparente, la façade occidentale et le clocher ne remontent qu'au xv^e siècle. Les sculptures, moulées en plâtre, qui ornent le chœur, furent faites par des italiens, peu avant la Révolution.

Le presbytère porte le millésime de 1653.

2. *Sainte Radegonde.* — Les *Annales de saint Louis des Français*, Rome, 1897, ont publié plusieurs documents, extraits des Archives du Vatican, qui concernent Pierre de Castelnau, évêque de Rodez de 1318 à 1334. Parmi les redevances, il s'en trouve en blé, taille, cens et argent, qui sont fournies par sainte Radegonde : « Redditus s. Radegunde » (p. 135). On remarquera cette forme *Radegundæ*, qui suppose le nominatif inusité *Radegunda*.

3. *Guillaume d'Aquitaine.* — M. le chanoine Jouy signale, dans l'œuvre du peintre Charles-François Poerson, directeur de l'Académie de France à Rome, où il mourut en 1727, « saint Guillaume, duc d'Aquitaine » (*Bullet. de la Confér. d'hist. et d'arch. du dioc. de Meaux*, 1898, p. 319).

4. *B. Geoffroy de Loudun.* — Sur cet évêque du Mans, voir *La Province du Maine*, 1898, p. 63-64.



X. B. de M.



POITIERS

DANS LA COLLECTION GAGNIÈRES, A PARIS

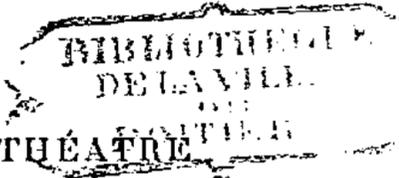
La collection du marquis de Gagnières, à la Bibliothèque Nationale, est répartie entre deux fonds distincts : les estampes et les manuscrits. Il eut été plus commode pour les studieux que l'on fit une refonte du classement pour n'avoir plus qu'un seul groupe.

Cette série unique étant constituée, il était essentiel de la classer méthodiquement. Malheureusement, on n'y a pas songé et il serait bien difficile de s'en tirer sans la table très détaillée qui termine le catalogue de M. Bouchot.

Puisqu'il s'agit du passé exclusivement, une seule classification s'imposait, celle par provinces, distribuées selon l'ordre alphabétique. Ainsi, pour ce qui nous concerne, le *Poitou* formait une rubrique spéciale, avec certaines subdivisions, dont j'ai déjà donné idée. Une de ces subdivisions comprend la ville même de Poitiers.

Ses numéros sont aussi nombreux qu'importants. J'en emprunte le texte à *l'Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gagnières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits*, 2 vol. in-8°. La répartition la plus naturelle était celle des monuments eux-mêmes : c'est celle que j'ai observée.

La Société des Antiquaires de l'Ouest ferait œuvre profitable à la science si elle faisait photographier pour ses collections, si souvent consultées, sinon les 127 pièces que j'indique, au moins les principales, c'est-à-dire la majeure partie. Il y aurait lieu ensuite d'en constituer un album pour un volume de ses Mémoires, avec une courte explication : ce volume serait certainement un des plus recherchés.



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE POITIERS

1. AMPHITHÉÂTRE

1. (N° 6004). — « Vue du dedans de l'amphithéâtre de Poitiers, bastie par les Romains pour les spectacles, 1699. » Aquarelle.

2. (N° 6005). — « Veue d'une porte de l'amphitéâtre de Poitiers, dessiné du costé du logis des Eureux, 1699. » Aquarelle.
3. (N° 6006). — « Veue d'une arcade de l'amphitéâtre de Poitiers, par le dehors, dessiné du dedans du logis des Eureux, 1699. » Aquarelle.

2. AQUEDUC.

4. (N° 6008). — « Veue de l'aqueduc de Poitiers, bastie par les Romains, dont les arches ont quinze pieds de hauteur sur huit de large, à un quart de lieue de Poitiers, sur le haut du costeau de la rivierre du Clain, 1699. » Aquarelle.

3. BATAILLE DE POITIERS.

5. (N° 307). — Miniature représentant un combat entre anglais et français devant une ville. Tiré du manuscrit de la bibliothèque nationale, f. fr., 2643, fol. 207 (Chronique de Froissart). Gouache. — (Bataille de Poitiers, 1356, miniature de 1480 environ.)

4. CATHÉDRALE.

6. (N° 5989). — « Veue de l'esglise cathédralle Saint-Pierre à Poitiers, dessiné du costé de la grande porte, 1699. » Aquarelle.
7. (N° 5990). — « Veue du derrière de l'esglise cathédralle Saint-Pierre de Poitiers, 1699. » Aquarelle.
8. (N° 2633). — Tombeau adossé sous une voûte en arceau, composé d'un massif de maçonnerie en socle, sur lequel est une dalle funéraire. L'effigie d'un évêque y est gravée. L'inscription en latin est sur la bordure. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Aimeri de Mons, évêque de Poitiers, † 1371.)
9. (N° 6826). — Tombeau en socle, avec la figure d'un prélat gravée sur le plat. Armes : *un lion issant d'un chef*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Dessin lavé. — (Aimeri de Mons, évêque de Poitiers, † 1371.)
10. (N° 2634). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un prélat bénissant. L'inscription est à ses pieds, en latin. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers, † 1385.)
11. (N° 6827). Tombeau en forme de socle, avec la figure d'un prélat

- gravée sur le plat. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Dessin à la plume. (Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers, † 1385.)
12. (N° 2576). — Monument, adossé à un pilier et composé d'une voûte sur colonnettes, au-dessus de laquelle se voit un tableau fixé dans un cadre. Armes : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six merlettes en orle de même*. L'inscription est en latin sur plaque de marbre contre la paroi intérieure du monument. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Le cardinal Simon de Cramaud, évêque de Poitiers, † 1424.)
13. (N° 2577). — Epitaphe en latin, sur marbre noir, du tombeau précédent. Calque.
14. (N° 2578). — Deux inscriptions latines mises sur les murs de l'église Saint-Pierre de Poitiers. Elles relatent les fondations de Simon de Cramaud, alors patriarche d'Alexandrie. Calque.
15. (N° 6828). — Tombeau monumental, avec voûte, colonnettes, etc. Au faite, le portrait du mort avec buste dans un cadre. Armes. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Aquarelle. — (Simon de Cramaud.)
16. (N° 6829). — Epitaphe du tombeau précédent.
17. (N° 6830). Inscriptions des fondations de Simon de Cramaud, évêque de Poitiers.
18. (N° 2635). — Armoiries peintes contre la clôture d'un chœur, au milieu d'ornements gothiques. L'écu est parti : *d'azur, à trois coquilles d'or en pal, parti de gueules à l'étoile à huit rais d'or*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Hugues de Combarèl, évêque de Poitiers, † 1441.)
19. (N° 6831). — Vitrail, sur lequel sont peintes des armoiries. Arme : *d'azur à trois coquilles d'or en pal, parti de gueules à une étoile à huit rais d'or*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Aquarelle. — (Hugues de Combarèl).
20. (N° 2636). — Armoiries, sculptées dans la pierre sur le tympan d'une porte de chœur. Elles portent *une bande (fuselée) losangée de huit pièces, accompagnée de six fleurs de lis en orle*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Jean du Bellay, évêque de Poitiers, † 1471.) (1).

(1) Sic.

21. (N° 4150). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée la figure d'un prélat. Armes. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Dessin à la plume. — (Jean du Bellay.)
22. (N° 6832). — Porte de chœur, sur le tympan de laquelle sont sculptées des armoiries. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Dessin lavé. — (Armes de Jean du Bellay.)
23. (N° 6833). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un prélat dans un encadrement. Armes. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Dessin à la plume. — (Jean du Bellay.)
24. (N° 2716). — Tableau d'autel, sur lequel sont peints deux personnages en costumes ecclésiastiques, avec surplis. Le premier est agenouillé et tourné à droite. Ses armes sont : *écartelé ; au 1^{er} d'or, à trois foudres de gueules ; au 2^e fuscé d'azur et d'argent, au lion de gueules couronné d'or sur le tout ; au 3^e d'argent, au lion de sable couronné d'or ; au 4^e de gueules à la quinte feuille d'or ; sur le tout, de sable, à l'anneau d'argent*. Le second, tourné à gauche, porte : *de gueules, à trois têtes de Maure de sable, accompagnées de six étoiles d'or en bordure*. Tiré de la cathédrale de Poitiers. Calque. — (Le premier de ces personnages est Bertrand de Kneringuen, doyen du chapitre de Poitiers, etc., ambassadeur, † 1548 ; le 2^e est Louis Fardeau, écuyer, chanoine de Poitiers, † 1565.)
25. (N° 2637). — Tombeau en forme de socle. Sur le flanc sont sculptées des armes surmontées d'une mitre et d'une crosse épiscopale : *trois têtes de léopards, 2 et 1*. Sans inscription. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers, † 1611.)
26. (N° 6836). — Tombeau en socle, avec armoiries sur le côté. Armes : *trois têtes de lévriers (1), 2 et 1*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Dessin lavé. — (Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers, † 1611.)
27. (N° 4978). — Tombe de marbre noir avec des armes, qui sont : *un lion rampant et couronné*. Tiré de la cathédrale de Poitiers. Dessin lavé. — (Claude du Puy, femme de Louis Chateignier, sieur de le Rochepozay, baron de Preuilly, † 1632.)

(1) L'auteur se trompe : ce ne sont des têtes ni de *léopards*, ni de *lévriers*, mais de *belins* ou béliers.

28. (N° 2638). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription française et un écu chargé d'une *levrette colletée, accompagnée de quatre flammes*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Jean Eschinard, abbé de Notre-Dame-la-Grande, † 1652.)
29. (N° 2639). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription latine. Au bas est un blason qui est un *écartelé, aux 1^{re} et 4^e, à trois flammes ; aux 2^e et 3^e, à trois pals*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (François de la Barthe, prêtre, chanoine de Poitiers, † 1685.)
30. (N° 2640). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une longue inscription latine. Au bas, les armes du défunt, timbrées d'une couronne de comte, d'une mitre et d'une crosse. Armes : *un chevron, accompagné de trois étoiles, 2 et 1*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (Jacques Rabereul, official de Poitiers, † 1696.)
31. (N° 2579). — Pierre tombale de marbre noir, sur laquelle sont gravés des attributs, des armes et une inscription latine. Armes : *trois fleurs de lis en fasce, en pointe un lion, la patte droite sur une souche, au lambel de quatre pendants*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Calque. — (François Ignace de Baglion du Sillant, évêque de Poitiers, † 1698.)
32. (N° 6838). — Tombe plate de marbre noir, avec armoiries et inscription. Armes : *un lion, la patte appuyée sur un rocher, surmonté de trois fleurs de lis et d'un lambel à quatre pendants*. Tiré de Saint-Pierre de Poitiers. Aquarelle. — (Le même.)

5. CORDELIERS

33. (N° 6903). — (Quatre grandes planches couvertes d'écussons peints, qui se trouvaient dans le cloître des Cordeliers de Poitiers. Sur la dernière, on lit : « Ce sont les armoyries de messire Guillaume (*sic*, et non Jean) de la Fayette, seigneur dudict lieu, qui fut tué à la bataille du roy Jehan, devant ceste ville, l'an de l'incarnation mil troys cens cinquante six, qui fut un g lundy dix neufiesme jour de septembre, lequel fut enterré en ceste esglise de céans. *Requiescat in pace amen.* ») Aquarelle.
34. (N° 2602). — Plaque de pierre fixée au mur, sur laquelle est gravée une épitaphe française. Armes : *un lièvre*. Tiré des Corde-

liers de Poitiers. Calque. — (Andry Marchand, conseiller des rois Charles VI et Charles VII, gouverneur d'Orléans, † 1439).

35. (N° 3788). — Tableau sur lequel est représenté un magistrat à genoux. Armes : *d'azur, à deux cuillers (?) d'or en sautoir*. Tiré des Cordeliers de Poitiers. Calque. — (René Bousseau, sieur de la Parisière, président du bureau établi à Poitiers, † 1587.)
36. (N° 4144). — Tombeau monumental, sur lequel sont agenouillés un seigneur en grand manteau du Saint-Esprit et une dame devant un prie-Dieu. Tiré des Cordeliers de Poitiers. Dessin à la plume lavé. — (René de Rochechouart de Mortemart, conseiller d'Etat, † avant 1587.)
37. (N° 4145). — Le même tombeau, vu de face.
38. (N° 2670). — Pierre tombale, sur laquelle sont gravées des armes et une épitaphe en français. Armes : *trois dards en pals, surmontés de trois dards liés en sautoir*. Tiré des Cordeliers de Poitiers. Calque. — (Mathieu Vidard, sieur de Saint-Clair, échevin de Poitiers, † 1629.)

6. FEUILLANTS

39. (N° 5996). — « Veue du couvent des Feuillens de la ville de Poitiers. » Dessin lavé.
40. (N° 5997). « Veue du bâtiment et du grand dortoir des Pères Feuillens de la ville de Poitiers. » Aquarelle.

7. HOTEL D'ÈVREUX

41. (N° 4176). — Armes sculptées au-dessus d'une porte, timbrées d'une mitre, d'une crosse et d'un bourdon de pèlerin. Armes : *une fleur de lis supportant deux oiseaux affrontés*. Tiré d'une sculpture de l'hôtel « de Leureux (ou Evreux), à Poitiers, où logeait le messenger de Rochefort ». Dessin à la plume. (Raoul du Fou, évêque d'Evreux, † 1510.)

8. JÉSUITES.

42. (N° 6000). — « Veue du logis des Pères jésuites au collège de Poitiers, dessiné du costé du jardin, 1699. » Aquarelle.
43. (N° 6001). — « Veue du collège des Pères jésuites de la ville de Poitiers, 1699. » Aquarelle.

9. MONTIERNEUF.

44. (N° 5993). — « Vue de l'abbaye de Monstierneuf, de l'ordre de Saint-Benoist, congrégation de Clugny, dans la ville de Poitiers, dessiné de dessus les roches, dehors la ville, 1699. » Aquarelle.
45. (N° 2705). — Tombeau en ruine et brisé, composé d'un socle avec arcature romane, sur lequel était couchée la statue d'un enfant. Au-dessus du socle et soutenant l'œuvre de l'édifice, une arcade romane. Tiré de l'abbaye de Montierneuf. Calque. — (N.... de Poitiers, enfant du duc d'Aquitaine, † xi^e siècle (?).).
46. (N° 2663). — Inscription sur dalle de pierre en cuvette. Les caractères sont des capitales liées. Le texte est latin. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (Date de la consécration d'un autel en l'honneur des saints martyrs Etienne, Laurent, Vincent, etc., par Urbain II, en 1096. Sur la bordure en creux est inscrite la date de mort de Geoffroi, duc d'Aquitaine, fondateur de l'abbaye, † 1086.)
47. (N° 4146). — Tombeau en forme de socle, engagé dans la muraille sous une arcade gothique. Sur le plat, une figure d'abbé, crossé et mitré. Tiré de l'abbaye de Montierneuf, à Poitiers. Dessin lavé. — (Imbert de « Looce », abbé de Cluny, puis de Montierneuf, † 1322.)
48. (N° 2665). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé, crossé et mitré. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (Renaud de Flers, « de Flere », abbé de Montierneuf, † 1351.)
49. (N° 2664). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé, crossé et mitré. Armes : *une canette, au chef chargé de trois roses*. L'inscription est détruite. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (N... d'Availloles (?) abbé, † xiv^e siècle.)
50. (N° 4147). — Croix de pierre, sur la base de laquelle est une inscription. Tiré de l'abbaye de Montierneuf, à Poitiers. Dessin lavé. — (Charles de Saint-Gelais, évêque et abbé de Montierneuf, † 1500.)
51. (N° 2666). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé dans un encadrement d'architecture. Armes : *un écu en*

abîme, chargé d'une tête de sanglier, et accompagné de trois cuilles, 2 et 4. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (René Caillet, abbé de Montierneuf, † 1529.)

52. (N° 2667). — Epitaphe en quatre distiques latins, sur une plaque scellée à un mur. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (René Caillet, abbé de Montierneuf).
53. (N° 2668). — Epitaphe « en vers iambiques senaires », sur une plaque de cuivre scellée à un mur : ces vers sont en français. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (René Rousseau, abbé de Montierneuf, † 1605.)
54. (N° 2669). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé crossé. L'inscription est en français sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers. Calque. — (Pierre Rousseau, abbé de Montierneuf, † 1654.)

10. NOTRE-DAME.

55. (N° 5991). — « Veue de l'esglise abbatiale et canoniale de Nostre-Dame la Grande à Poitiers, fondée par Richard, duc d'Aquitaine et comte de Poictou, l'an 1114. 1699. » Aquarelle.
56. (N° 3789). — Tableau, sur lequel est peint un chevalier assiégeant une ville à la tête de ses hommes. Armes : *d'azur, à deux léopards affrontés sonnans une clochette d'argent*. Tiré de N. D. la Grande de Poitiers. Calque. — (Antoine de Saint-Jean, sieur d'Aunoux, mestre de camp des bandes de Piémont, tué à Poitiers en 1562.)
57. (N° 3792). — Epitaphe d'Antoine de Saint-Jean, sieur d'Aunoux.
58. (N° 3790). — Tableau, sur lequel est peint un chevalier assiégeant une ville, à la tête de ses hommes. Armes : *de sable, au lion rampant d'argent*. Tiré de N. D. la Grande de Poitiers. Calque. (Pierre de Layrre, écuyer d'écurie, tué devant Poitiers en 1562.)
59. (N° 2662). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription en français. Armes : *un écartelé, aux 1^{er} et 4^e à trois croisettes, 2 et 1 ; aux 2^e et 3^e à l'écu bandé de quatre pièces ; sur le tout, l'écu chargé de deux épées en sautoir*. Tiré de Notre-Dame-la-Grande

de Poitiers. Calque. — (Mathurin Paulin, abbé de Notre-Dame-la-Grande, aumônier du roi, † 1660.)

11. PALAIS DE JUSTICE.

60. (N° 5988.) — « Veue de la grande salle du palais de Poitiers, bastie par Jean, duc de Berry. » Aquarelle.

12. PIERRE LEVÉE

61. (N° 6007). — « Veue de Pierre-Levée, prez Poitiers, sur la hauteur du faux-bourg Saint-Saturnin, qui est toute d'une pierre et que l'on vien voir par curiositez, estant donné comme sépulture des anliens Pictes, 1699. » Aquarelle.

13. SAINTE-CROIX.

62. (N° 5995). — « Veue de l'abbaye royalle de Sainte-Croix de Poitiers, aux religieuses bénédictines. » Armes : Montmorency-Laval. Aquarelle.

63. (N° 2657). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une croix fleuronnée. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Sainte-Croix de Poitiers. Calque. — (Raphaël de Saint-Denis, prêtre, chanoine de Sainte-Radegonde, † 1421.)

64. (N° 2658). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'une religieuse. Armes : *trois besants* pour le père et pour la mère un *écartelé, chaque quartier chargé d'une canette*. L'inscription est en français sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Calque. — Dauphine de Fougères, prieure de Sainte-Croix, † 1495.)

65. (N° 4148). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chevalier. Armes : *écartelé, à une merlette en chaque quartier*. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Dessin à la plume. — (Jean de Coué, † 1495.)

66. (N° 2659). — Pierre tombale, sur laquelle est représentée l'effigie d'une religieuse. Les écus gravés à droite et à gauche sont : à gauche, un *lion rampant, parti d'un écartelé, à la bordure*; à droite, *écartelé, aux 1^{er} et 4^e à deux cotices dentelées; aux 2^e et 3^e à deux fasces ondées (?)*. L'inscription est en français sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Calque.—

(Tombe commune à deux religieuses, Annette de la Chaussée, réfectorière, † 1498, et Françoise de Brizay, cellière, † 1508.)

67. (N° 4149). — Pierre tombale, sur laquelle sont représentées deux abbesses dans un encadrement gothique. Armes : *un écartelé, à une merlette en chaque quartier*. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Dessin à la plume. — (Antoinette de Coué, prieure de Cousiers, † 1495, et Odette de Coué, prieure du Jard, † 1503.)
68. (N° 2660). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'une religieuse. Les armes sont : à gauche, *un bœuf passant* ; à droite, *un burelé de sept pièces, au franc quartier chargé d'un anneau*. L'inscription est en français sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Calque. — (Catherine de Lanet, religieuse, prieure de Sainte-Croix, † 1508 ; Marie de Lanet, cellière, † avant 1508, et Blanche de Lanet, prieure de Sainte-Croix, † 1505.)
69. (N° 2661). — Épitaphe, gravée sur pierre et scellée à un mur. Les écus gravés sont au nombre de trois. Deux sont pareils, ils portent un *semé d'étoiles, à deux bars adossés sur le tout*. Le troisième est un *écartelé à quatre merlettes de l'un en l'autre*, qui est Coulé. L'inscription est en dix-huit vers français. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Calque. — (Anne Bertrand, prieure de Saint-Romain, † 1519)
70. (N° 2691). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une épitaphe en français. Au bas, des armes qui sont : *écartelé, au 1^{er} semé de billettes au lion ; au 2^e, un léopard couronné ; au 3^e, une fasce ; au 4^e, deux léopards l'un sur l'autre ; sur le tout, un écartelé aux 1^{er} et 4^e à la bande ; aux 2^e et 3^e un cor ; sur le tout du tout une croix*. Tiré de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Calque. — (Charlotte Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix, † 1640.)

14. S. CYPRIEN

71. (N° 6002). — « Vue de l'abbaye de Saint-Cyprien lez Poitiers, de l'ordre de Saint-Benoist, de la congrégation de Saint-Maur. 1699. » Aquarelle.
72. (N° 2683). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé du XIII^e siècle. L'inscription est en vers latins sur la

bordure. Tiré de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Calque. — (Simon, abbé de Saint-Cyprien, † après 1288.)

73. (N° 2684). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Calque. — (Hugues de Maulay, abbé de Saint-Cyprien, † 1315.)
74. (N° 6837). — Armes placées au faite d'une niche élevée dans l'année 1639 en l'honneur de Saint-Cyprien. Armes : *un lion armé et lampassé*. Tiré de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. Dessin lavé. — (Henri-Louis de Chasteignier de La Roche-posay, évêque de Poitiers, † 1651.)

15. S. DIDIER

75. (N° 3786). — Tableau, sur lequel est représenté un personnage, costumé de noir, agenouillé. Les armes sont : *d'azur, à trois étoiles d'or, deux et une*. Tiré de l'église Saint-Didier de Poitiers. Calque. — (Joseph Le Bacle, chevalier, sieur des Faus, capitaine de Poitiers et maire de 1569 à 1588.)
76. (N° 3787). — Tableau, sur lequel est représenté un personnage costumé en guerrier et agenouillé. Armes : *de sable, à la croix ancrée d'argent*. Tiré de l'église Saint-Didier de Poitiers. Calque. — (Louis de Lassy, sieur de la Briandière, premier maréchal de camp en Poitou, tué en 1593.)

16. S. GERMAIN

77. (N° 2685). — Tombe de pierre en socle bas, sur la dalle de laquelle est gravée une épitaphe en français. Tiré de Saint-Germain de Poitiers. Calque. — (César-Auguste-Jean-Baptiste de Razilly, écuyer, ancien officier, † 1688.)

17. S. HILAIRE

78. (N° 5992). — « Veue de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers, 1699. » Aquarelle.
79. (N° 2582). — Deux fragments de sarcophage, représentant des évêques du XI^e siècle, assis. Dans le premier de ces fragments, un hérétique est maintenu par le démon : les évêques le jugent. Bas-relief. Tiré de Saint-Hilaire de Poitiers. Calque. — (Re-

présentation du concile de Nicée sur le tombeau de Saint-Hilaire, † 368.)

80. (N° 2583). — Côté du tombeau de Saint-Hilaire, sur lequel il est représenté couché sur un sarcophage, en costume du xi^e siècle, au milieu de personnages. Son âme est figurée quittant le corps. Bas-relief. Tiré de Saint-Hilaire de Poitiers. Calque. — (Tombeau de Saint-Hilaire, † 368.)
81. (N° 2580). — Tombeau de marbre blanc, à demi brisé, composé d'un sarcophage sur colonnettes. Sur le côté du sarcophage sont sculptés en relief le jugement de Pilate et l'entrée de Jésus à Jérusalem. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, Calque. — (Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, † 1154.)
82. (N° 6824). — Tombeau brisé avec bas-reliefs, dont l'un représente le jugement de Pilate, l'autre l'entrée à Jérusalem. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. Dessin lavé. — (Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, † 1154.)
83. (N° 2641). — Tombeau monumental dans le mur d'une chapelle, composé d'un socle sur lequel est couchée la statue d'un prélat du xiii^e siècle. Au-dessus du socle, une arcade appuyée sur colonnettes. Sur la paroi du fond du tombeau est une représentation peinte de la Vierge entre deux anges. Sans armes ni inscriptions. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (N..., évêque de Poitiers.)
84. (N° 2717). — Tableau monumental, élevé contre un mur entre deux piliers, composé d'un socle de pierre avec arcatures et niches à statuettes, sur lequel est couché un clerc. Au-dessus de la statue une voûte avec gâble d'ornements peints et une arcade à cinq lobes. Sur la paroi du fond est figurée la Résurrection. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Tombeau anonyme d'un chanoine du xiv^e siècle (?)).
85. (N° 2642). — Tombeau monumental en forme de socle, sur lequel est couchée la statue d'un clerc du commencement du xv^e siècle. Au-dessus du socle une voûte sur colonnettes avec gâble d'ornement. Armes : *d'azur, à deux chevrons d'or*. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Guillaume Ayraud (?), maître d'école de Saint-Hilaire, † après 1400.)

86. (N° 2645). — Pierre tombale, sur laquelle est l'effigie d'un religieux coiffé d'une mitre, dans un encadrement gothique. Armes : *une barre, chargée de trois lions (?) passans*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Pierre Gaboriau, « Gaborelli », doyen et chanoine des SS Pierre et Radegonde, † 1445.)
87. (N° 2646). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chanoine, coiffé d'une aumusse. Armes : *une étoile à huit rais, accompagnée de huit étoiles plus petites*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Pierre Negrand « de Coyaco », chanoine de Saint-Hilaire, † 1456.)
88. (N° 2647). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé, dont la mitre est soutenue par deux anges et ayant à ses pieds deux moines en prière. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. — (Pierre Confolent, chanoine de Saint-Hilaire, 1462).
89. (N° 2581). — Bas-relief contre la muraille d'une chapelle, représentant un clerc mitré, agenouillé au pied d'une croix. Armes : *un burelé ondé, à trois roses sur le tout*. L'inscription est en latin sur le mur près du personnage. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Robert Poitevin, trésorier de Saint-Hilaire, médecin de Charles VII et de Louis XI, † 1474.)
90. (N° 2648). — Pierre tombale double, sur laquelle sont gravées les effigies de deux clercs, l'un portant l'aumusse des chanoines, et l'autre la mitre. Autour d'eux, un encadrement gothique du xv^e siècle. Armes : *un chevron, hérissé de quatre bretesses, au croissant en pointe, brisé d'un lambel à deux pendants*. Les inscriptions sont en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Jean de Brosse, chantre de Saint-Hilaire, † 1464, et Bertrand de Brosse, abbé de N.-D. la Grande, † 1482.)
91. (N° 2649). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chanoine coiffé d'une aumusse, dans un encadrement gothique. Armes : *une bande, accompagnée de deux cotices fleuronées*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Pierre « de Morry », chanoine de Saint-Hilaire, † 1482.)

92. (N° 2650). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chanoine coiffé d'une aumusse. Armes : *une bande engreslée, à la croix à sénestre*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Jean de Saint-Gilles, licencié ès-arts, chanoine de Saint-Hilaire, † 1495.)
93. (N° 2643). — Pierre tombale, sur laquelle est couché un chanoine dans une bordure d'ornements. Armes : *une bande, chargée de trois fermaux*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Enguerrand de Bouhaim, chanoine, † xv^e siècle.)
94. (N° 2644). — Pierre tombale, sur laquelle est l'effigie d'un chanoine coiffé de l'aumusse. Armes : *une bande, chargée de trois fermaux*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Michel de Bouhaim, chanoine de Saint-Hilaire, † xv^e siècle.)
95. (N° 2651). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chanoine coiffé d'une aumusse. Armes : *un écartelé, aux 1^{er} et 4^e à une aigle éployée; aux 2^e et 3^e au loup rampant ou ravissant*. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Raymond de la Baulme de Bergerac, chanoine de Saint-Hilaire, protonotaire apostolique, † 1538)
96. (N° 2652). — Plaque de cuivre, scellée au mur, sur laquelle est gravée une inscription latine, avec des armoiries qui sont : *un chevron, accompagné de trois étoiles, à la bordure engreslée*. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — Pierre Regnault, sous-chantre de Saint-Hilaire, prévôt de Saint-Pierre, aumônier de Mirebeau, † 1553.)
97. (N° 2653). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un chanoine coiffé de l'aumusse. Armes : *une fasce, chargée de deux besants, accompagnée en pointe d'un besant et en chef d'une croix pattée*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Barthélemi Aubert, abbé de Saint-Cyprien, † 1596.)
98. (N° 2654). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée l'effigie d'un abbé mitré. Armes : *trois cailles, au chef chargé d'une palme*. L'inscription est en latin sur la bordure. Tiré de Saint-Hilaire-

le-Grand de Poitiers. Calque. — (Antoine Caillet, abbé de N.-D. de Moreaux, † 1631.)

99. (N° 2655). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription en français. Au bas les armes du défunt, avec crosse et mitre : *deux fasces, accompagnées de trois étoiles en chef, mises en fasce*. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Bonaventure Irland, sieur du Treuil, chancelier de l'université de Poitiers, † 1672)
100. (N° 2656). — Pierre tombale, sur laquelle est gravée une inscription en français. Armes : *un pal, accompagné de dix losanges*. Tiré de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Calque. — (Jean Frottier, écuyer, doyen de Saint-Hilaire, auditeur primatiale de Bordeaux, † 1698.)

18. SÉMINAIRE

101. (N° 5998). — « Vue du grand séminaire de Poitiers, dessiné du côté du jardin, 1699. » Aquarelle.
102. (N° 5999). — « Vue du grand séminaire de Poitiers, dessiné du côté de l'entrée, 1699. » Aquarelle.

19. TRINITÉ

103. (N° 5994). — « Vue de l'abbaye de la Sainte-Trinité de la ville de Poitiers, à présent unie aux religieuses du Calvaire de Paris, 1699. » Aquarelle.
104. (N° 2693). — Plaque de cuivre, scellée au mur, aux armoiries gravées, et épitaphe portant fondations de services religieux dans l'église. Armes : *un parti d'Anjou-Mézières et de Mareuil*. Tiré de l'abbaye de la Trinité de Poitiers. Calque. — (Fondations de Gabrielle de Mareuil, nièce de Jeanne de Clermont, et mariée à Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières. Elle mourut en 1592 et laissa par testament une somme pour des prières à dire sur le tombeau de Jeanne de Clermont, abbesse de la Trinité. Les sommes à payer devaient être versées par Henri, duc de Montpensier.
105. (N° 4979). — Tombe, sur laquelle sont gravées des armes et une inscription. Armes : *Bourbon-Condé*. Tiré de l'abbaye de la Trinité de Poitiers. Dessin à la plume. — (Jeanne de Bourbon, abbesse de la Trinité de Poitiers, † 1610).

20. VILLE

106. (N° 5981). — « Plan de la ville de Poitiers. » Aquarelle.
107. (N° 5982). — Veue de la ville de Poitiers, capitale de Poictou, dessiné du haut de l'abbaye de Saint-Cyprien, 1699. » Aquarelle.
108. (N° 5983). — « Veue de la ville, chasteau et université de Poitiers, capitale de Poictou, dessiné de dessus les roches vis-à-vis le séminaire, 1699. » Aquarelle.
109. (N° 5984). — « Veue de la ville épiscopalle de Poitiers, capitale de Poictou, dessiné du costé de l'estang de Saint-Hilaire, 1699. » Aquarelle.
110. (N° 5985). — « Veue de la place royalle dans la ville de Poitiers, bastie l'an 1687 du temps de l'intendance de M. Foucault, 1699. » Aquarelle.
111. (N° 5986). — « Veue de la statue du Roy Louis XIV, placé au milieu de la place royalle de la ville de Poitiers. » Aquarelle.
112. (N° 5987). — « Ecris qui sont à la statue pédestre du roy à la place royalle de Poitiers. » Aquarelle.

21 . POITEVINS ILLUSTRÉS

113. (N° 7057). — *Ecu semé de France, au lambel à cinq pendants sur le tout.* Tiré de Saint-Louis de Poissy. Aquarelle. — (Armes de Philippe de France, comte de Poitiers, † 1316.)
114. (N° 7058). — Tombeau de marbre noir et blanc, sur lequel est couchée la statue d'un chevalier. Armes : *France-Poitou*. Tiré des Cordeliers de Paris. Dessin lavé. — (Philippe (?) de France, comte de Poitiers, † 1316.)
115. (N° 2084). — Sept blasons, peints aux vitres de l'église de Gercy. Calque. — (Blasons de : 1° Jeanne, femme d'Alphonse de France, comte de Poitiers ; 2° Alphonse, comte de Poitiers ; 3°... ; 6° Anne de Lusignan de Saint-Gelais, abbesse. ...)
116. (N° 4953). — Tombeau en forme de socle, vu à plat, sur lequel est couchée la statue d'une dame sous un dais. Armes : *France et Poitiers*. Tiré de l'abbaye de Gercy. Dessin lavé. — (Jeanne, comtesse de Toulouse, femme d'Alphonse de France, comte de Poitiers, † 1261.)

117. (N° 2704). — Epitaphe de cuivre, scellée au mur, sur laquelle est gravée l'effigie d'un prélat sur un fond diapré. Les écus sont un champ (?). Au bas est l'inscription en français. Tiré des Cordeliers d'Amboise. Calque. — (Louis de Poitiers, évêque de Valence, † 1468.)
118. (N° 6653). — Epitaphe sur cuivre, avec la figure d'un prélat. Tiré des Cordeliers d'Amboise. Aquarelle. (Le même).
119. (N° 1325). — Tableau représentant une séance solennelle du Parlement dans une salle carrée. Au fond, un trône sur lequel est assis un prince, en armure et manteau ducal. Tiré d'un original du cabinet de Gaignières, depuis passé à la famille d'Estrées. Gouache. — (Séance du Parlement de Bourgogne, sous la présidence de Charles le Téméraire, vers 1470. — Sont présents : ... A. de Poitiers, conseiller d'église au Parlement de Bourgogne.)
120. (N° 2117). — Tombeau en forme de socle, de marbre noir, supporté par des Dianes en chimères, de marbre blanc. Sur le plat du socle est agenouillée une dame devant un prie-Dieu. Les inscriptions sont en lettres d'or sur les flancs du socle. Tiré de la chapelle du château d'Anet. Calque. — (Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, † 1566.)
121. (N° 2118). — Epitaphes du tombeau précédent en latin. Calque.
122. (N° 4177). — Tombeau en forme de table, soutenue sur quatre piliers, sur laquelle est couché le cadavre demi-nu d'un moine. Armes : *d'azur, à six besants d'or; au chef d'or, chargé d'une étoile à six rais de même.* Tiré de l'abbaye d'Yvry. Aquarelle. — (Jacques de Poitiers, aumônier d'Yvry, † 1577.)
123. (N° 6835). — Pierre tombale, sur laquelle sont gravées des armoiries et une inscription. Armes : *un lion rampant, au chef chargé de trois étoiles. — Trois chevrons, au chef chargé d'un renard passant.* Tiré de l'abbaye de Bèze. Dessin à la plume. — (1° Jean de Fay, évêque de Poitiers, † 1578; 2° Jean de Chaptoul, dit de Bonneville, grand vicaire de Dijon, † 1595)
124. (N° 1950). — Tombeau adossé, composé de deux colonnettes supportant un fronton et servant de pieds-droits à une double arcade sous laquelle sont représentés à gauche un chevalier et une femme en costume du xv^e siècle. Sur le socle de base

sont gravées les armes de Brie et de Dreux et les inscriptions respectives des deux défunts. Tiré de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. Calque. — (Jean de Brie, sieur de Serrant, mort en 1356 à Poitiers et Jeanne-de-Dreux-Beu, † 1359, sa femme).

125. (N° 1998.) — Tombe de cuivre émaillé, sur laquelle est représenté un enfant du XIII^e siècle, portant sceptre à fleurs de lis et robe losangée de France et de Castille. Sur la bordure sont disposés les écus de France, de Castille, de Provence et de Poitiers. L'inscription est gravée sur la bordure en tranche de la cuvette. Calque. Tiré de l'abbaye de Royaumont. — (Jean de France, fils de Louis IX, † 1247.)
126. (N° 2002.) — Tombe de cuivre émaillé, sur laquelle est représentée une enfant du XIII^e siècle, portant robe à fleurs de lis et à tours de Castille. Sur la bordure est l'inscription avec les armes de France, de Poitiers, de Castille, de Provence, de Clermont. Tiré de l'abbaye de Royaumont. — (Blanche de France, fille de Saint-Louis, † 1243.)
127. (N° 340.) — Miniature, représentant la cérémonie de réception d'hommage d'un grand feudataire par le roi. Sur un trône est assis le prince, tenant les mains d'un personnage, vêtu d'une robe armoriée aux armes de Bourbon. Autour d'eux divers princes et personnages illustres. Tiré du manuscrit des *Hommages de la Comté de Clermont*, autrefois à la Chambre des Comptes. Gouache. (1^o Charles V, roi de France, † 1380. — (Jean de France, duc de Berry, † 1416.)

X. BARRIER DE MONTAULT.



NOTRE-DAME DE MONTVINARD

à Nouaillé

I

Parmi les pèlerinages de la province du Poitou, nous n'en connaissons pas de plus ancien que celui de Notre-Dame dans la chapelle de Montvinard, à Noaillé, près Poitiers.

Dom Estiennot, l'un des plus savants bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, et qui, après avoir exercé à Noaillé la charge de sous-prieur, a été envoyé à Rome, où il est mort, avec la qualité de procureur général de la même Congrégation, estime que le culte de Notre-Dame de Noaillé et son pèlerinage remontent au berceau même de l'abbaye. Or, l'origine du monastère de Noaillé se perd dans la nuit des temps. On le trouve, au VIII^e siècle, dépendant de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers ; mais il est bien probable que cette dépendance venait de ce qu'il avait été fondé, peut-être dès le V^e ou le VI^e siècle, par les moines établis sur le tombeau de l'illustre docteur des Gaules. Peut-être même avait-il été créé plus tôt encore, comme semblent le prouver les substructions voisines de l'église actuelle.

Il portait le titre de *Notre-Dame de Montvinard*, parce que la chapelle dans laquelle on vénérât la Sainte Vierge avait été construite dans un lieu dit *Montvinard* ; mais il est probable que c'est dans l'église même de l'abbaye de Noaillé que l'on honorait à l'origine la Très Sainte Mère de Dieu (1).

(1) L'abbaye de Noaillé est appelée le *monastère de Notre-Dame de Noaillé*, jusqu'au milieu du IX^e siècle. A partir du X^e siècle, saint Junien partage avec la Sainte Vierge le patronage, mais après elle toutefois.

C'est dans une charte du mois de janvier de l'an 906, que le roi de France, Charles le Simple, confirme à l'abbaye le domaine appelé Montvinard (1); et c'est moins de trente ans après, en décembre 934, que le pèlerinage de *Notre-Dame de Montoinard* est mentionné pour la première fois.

Les pèlerins y affluaient à certains jours et y faisaient de riches offrandes. L'évêque de Poitiers, qui était alors le vénérable Frothier, crut que ces oblations lui revenaient de droit, en partie du moins (2). Sur les représentations du prêtre moine, nommé Godouin, desservant l'oratoire vénéré, l'abbé de Noaillé, Rothard, alla trouver l'évêque et lui fit comprendre l'injustice de ses prétentions. Comme ce pontife, dit la charte, était un charitable pasteur (*pius pastor*), il reconnut facilement son tort et laissa paisiblement le chapelain jouir du bénéfice de la générosité des fidèles.

Le pèlerinage prit un essor merveilleux au xi^e et au xii^e siècle. Deux jours par an lui étaient spécialement consacrés : le *mardi de Pâques* et le jour de la Nativité de la Sainte Vierge. Les anciens documents signalent les paroisses qui étaient dans l'habitude d'y venir en procession honorer la Mère des miséricordes. Ils citent, entre autres : Beauvoir, Mialou, Smarve, Ansigny, les Roches-Prémaries, la Villedieu, Saint-Saturnin de Poitiers, Fleuré, Gisay, Savigny, etc. On s'y rendait successivement pendant les octaves de Pâques et de la Nativité, et le curé de chaque paroisse célébrait le saint sacrifice de la messe dans la chapelle miraculeuse.

La dévotion des fidèles ne se contenta pas d'y déposer de nombreuses oblations; on constitua un revenu et des biens-fonds affectés à ce sanctuaire. Les abbés du monastère de Noaillé en firent le lieu ordinaire de leur sépulture.

(1) D. Fonteneau, t. XXI, p. 175 : « Predium que (sic) nuncupatur *Montevinardo*. »

(2) D. Fonteneau, XXI, 243 : « Injuste requirebat *paratum et pastum* de Ecclesia Beatae Mariae Virginis, sita in loco qui dicitur *Monsvinarius*. » Je crois qu'ici *paratum* signifie dons en argent, et *pastum*, dons en nature, et non pas *droit de gîte et de procuration*, puisqu'il s'agit d'une simple chapelle. Il faut l'entendre évidemment des dons offerts par les pèlerins.

Au milieu même des guerres civiles et étrangères qui, pendant cent ans, aux XIV^e et XV^e siècles, ne cessèrent de ravager la France et notre Poitou en particulier, les fidèles persévérèrent dans leur usage de venir implorer la Mère de Dieu dans la chapelle de Montvinard.

Nous en avons la preuve dans un compromis que firent entre eux, le 22 septembre 1456, le sacristain et l'abbé commendataire de Noaillé. Il y est question des offrandes *en cierges et en argent* par les fidèles tant à *Saint-Marsault* (l'église paroissiale (1) dédiée à saint Martial) qu'à *Montvinard*. Ce même document nous apprend que le moine sacristain de l'abbaye était obligé d'entretenir jour et nuit un luminaire convenable dans la chapelle (2).

Le pèlerinage de Notre-Dame était encore si fréquenté, que l'on prévoit le cas où le *Roy, Monseigneur le Dauphin ou autre grand seigneur* y viendraient faire leur dévotion; et l'on règle que, dans ce cas, *l'or* qui serait offert serait remis à l'abbé commendataire.

Cependant, survinrent des jours plus désastreux encore que ceux de la guerre de Cent Ans. L'hérésie de Calvin avait acquis de nombreux partisans en Poitou. Après s'être posés en chrétiens du pur Evangile persécutés pour la foi, ils jetèrent brusquement le masque, aussitôt qu'ils se sentirent assez forts pour se faire craindre. Emportés par une fureur aveugle, ils se précipitèrent sur tout ce qu'il y a de plus respectable dans le culte catholique : sur les églises, les autels, les vases sacrés, les saintes reliques, les statues et les images de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge ; ils livrèrent tout à l'incendie, au pillage et aux plus sacrilèges déprédations. L'église et l'abbaye de Noaillé, son riche trésor de reliques furent pillés, brûlés, sac-cagés. La chapelle de Notre-Dame de Montvinard ne pouvait

(1) La charte la plus ancienne dans laquelle il est question de la paroisse de Saint-Martial de Noaillé est du 13 août 1342.

(2) Le même document nous apprend qu'on vénérail dans l'église de Noaillé, à cette époque, *du précieux sang de Notre-Seigneur*. L'ostension de cette insigne relique se faisait *tous les dix ans*.

pas être épargnée par ces Vandales. « Ils essayèrent à plusieurs reprises, dit Dom Estiennot (1), de mettre le feu à ce sanctuaire vénéré, mais en vain ; la flamme refusa constamment d'entamer les murailles. »

La statue de Notre-Dame, qu'on y honorait d'un culte spécial depuis plusieurs siècles, disparut-elle dans cette horrible tourmente ? Nous l'ignorons.

Toujours est-il que, quatre-vingts ans après les ravages des protestants, on fit la translation solennelle d'une statue de *Notre-Dame de Pitié* (2), de l'église de Saint-Martial dans celle de Montvinard. C'était le lundi de Pâques, 14 avril 1653, après les Vêpres.

Quelques années auparavant, en 1638, on avait fait d'importantes réparations à la chapelle.

Telle est, en quelques mots, l'histoire du sanctuaire antique de Notre-Dame de Montvinard, à Noaillé.

Le XVIII^e siècle vint avec son esprit incrédule, qui arracha du cœur de nos populations la foi simple et fervente de nos pères ; puis la Révolution acheva l'œuvre de l'incrédulité. Hélas ! nous n'avons pas cessé depuis lors d'en subir les conséquences. Mais aujourd'hui, que nous touchons aux extrêmes limites de la démoralisation révolutionnaire, tous les bons esprits se préoccupent de faire revivre, autant qu'il est en eux, les pèlerinages qui entretenaient jadis la ferveur et les bonnes mœurs, la confiance et la soumission dans les cœurs, au milieu des douleurs inséparables de cette vie mortelle. C'est donc une pensée vraiment salutaire qui a inspiré l'ancien curé (3) de Noaillé. Il avait

(1) » Sæpius, admotis ignibus, conatos fuisse tectum absidis incendere ; sed casso semper et irrita conatu, cum adhibita flamma subjectam materiam nunquam corripere prævaluit. »

(2) C'était l'œuvre du Frère Faron, Bénédictin de Noaillé. C'est lui également qui fit la statue de saint Hilaire, que l'on plaça du côté de l'Évangile, et celle de saint Junien, que l'on posa du côté de l'Épître, dans la grande église.

(3) M. Narcisse Ayrault, qui a photographié et fait cliché la Vierge de Pitié, ainsi que l'extérieur de la chapelle.

résolu de renouveler la dévotion plusieurs fois séculaire envers Notre-Dame de Montvinard, dans l'espoir d'obtenir par là de la Mère de Dieu des grâces et des bénédictions spéciales pour ses paroissiens et les âmes que le souvenir d'un passé glorieux entraînerait à implorer la Vierge de Noaillé. Puisse-t-il être béni dans les aspirations de son zèle et obtenir tous les résultats qu'il désirait !

Afin d'aider la piété des pèlerins, nous leur offrons cette prière à la Sainte Vierge, composée au xiv^e siècle, en Poitou :

« Antiphona. — O intemerata et in æternum benedicta, Virgo Dei genitrix Maria ! inclina aures tuæ pietatis supplicationibus nostris, et esto nobis in omnibus auxiliatrix potentissima. »

DOM FRANÇOIS CHAMARD, *Bénédictin,*
Prieur de l'abbaye de Ligugé.

II

Voici quelques détails complémentaires que je puis fournir sur N.-D. de Montvinard.

Dans une note écrite de sa main sur une excursion archéologique des antiquaires de l'Ouest à Noaillé, note qui a été publiée dans le procès-verbal n^o 1 de l'année 1884, je lis ce qui suit :

« Monseigneur Barbier de Montault a expliqué les diverses parties de l'église et de son mobilier, à l'aide des documents fournis par le *Fasciculus antiquitatum Nobiliacensium*, manuscrit du xvii^e siècle qui appartient à notre société. »

Dans une petite feuille annexée au procès-verbal, il est dit :

« Frère Faron fait (1652) le Christ triomphal du jubé, la Vierge de Montvinard (à la suite d'une apparition à des bergers et des bergères) et les statues en terre cuite de saint Hilaire et de saint Junien pour le chœur. »

D. Chamard ne parle pas d'apparition. Peut-être ce fait est-il relaté dans quelque document ignoré de lui.

Je ne sais si M. de Longuemar a parlé de Montvinard dans la *Semaine religieuse*, mais voici ce qu'il en dit dans ses *Chroniques ou légendes du Poitou* :

« Il y avait dès le VIII^e siècle, sur la côte de Montvinard, presque en face de Nouaillé, une chapelle dédiée à la Vierge Marie, vers laquelle les pèlerins accouraient en foule de bien loin, le jour de la Nativité. Ce pèlerinage dont l'origine est presque contemporaine du berceau de notre vieille monarchie, ce pèlerinage devenu célèbre et la réputation de sainteté des desservants de la chapelle furent les causes premières de la fondation de l'abbaye de Nouaillé, d'abord simple *cella*, dont le premier prieur fut Hermanbert, prêtre de Montvinard, qui se fit moine. Cette fondation, due à Alton, évêque de Saintes et abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, sur un terrain qui dépendait de son abbaye, date du VIII^e siècle. Quant à la chapelle actuelle de Montvinard, bien qu'elle surgisse au milieu des tombes de pierre qui rappellent en quelque sorte le champ de Civeaux, Saint-Pierre-les-Eglises et tant d'autres encore, elle ne peut prétendre remonter au-delà du XIII^e ou XIV^e siècle et fut sans doute réédifiée et agrandie sur la ruine de la première. »

Le Père De la Croix a autrefois fait des fouilles à Montvinard. Il prétend que la chapelle primitive a été bâtie sur un temple païen. Cette assertion ne paraît pas invraisemblable, car la voie romaine de Poitiers à Limoges passe tout près de là. Je n'ai pu obtenir des détails plus précis sur ses fouilles. Il se propose, dit-il, de consacrer tout un long chapitre à Nouaillé dans son futur ouvrage sur le temple saint Jean et renvoie à ce travail.

Quant aux manuscrits laissés par M. Véron, prêtre habitué à Nouaillé, ils n'ont aucune valeur, bien plus ils fourmillent d'erreurs. Il suffit d'avoir connu l'auteur pour savoir quelle créance on peut ajouter à ses assertions. Il a fait de l'archéologie purement fantaisiste. Il prétendait avoir découvert à Nouaillé le culte de saint Vinard ou Génard. Il donne dans ses

notes le dessin de fresques (1). C'est pourtant dans ces manuscrits qu'a puisé le père Drochon pour faire son histoire des sanctuaires dédiés à la Sainte Vierge.

La Vierge est en terre cuite. Elle était peinte en blanc; il n'y a guère qu'une vingtaine d'années qu'un de mes prédécesseurs l'a fait colorier. Actuellement, les vêtements sont gris blanc, bordés d'un filet bleu; la figure est couleur chair. Le Christ est couleur chair, avec cheveux et sourcils châtain. L'expression de la Vierge est très belle, on ne se lasse pas de la contempler.

Malheureusement, les anciens pèlerinages à ce petit sanctuaire n'existent plus. Chaque année, le mardi de Pâques, Nouaillé s'y rend en procession. Depuis cinq ans, M. le curé de Mignaloux a organisé un petit pèlerinage qui vient à N.-D. de Montvinard pour la fête de N.-D. de la Merci.

P. PRIEUR, *curé de Nouaillé.*



(1) J'ai encore vu quelques-unes de ces fresques, du moyen âge, qui auraient mérité d'être relevées. — X. B. de M.

Un écran à main, à l'effigie du duc d'Orléans

I

L'écran, qui sert à garantir du feu la personne assise près de la cheminée, est de deux sortes, suivant qu'il se tient à la main ou se place devant le foyer. Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, donne cette définition : « *Escran* ou *écran*, parafeu, sorte de meuble, dont on se sert pour se parer de la trop grande ardeur ou de la trop vive lumière du feu. Il y a les *écrans à pied*, qui se tiennent debout devant le feu ; d'autres *à main*, qu'on orne de diverses histoires et images. »

L'écran à main consistait en un carton, muni d'un manche de bois. Sur ce carton, on collait une image, gravure noire ou coloriée, ou bien on le peignait à la main, ce qui occupait les dames dans leur intérieur. L'écran, surtout quand il était artistique, formait un véritable ornement pour la cheminée, où il reposait sur le marbre tout le temps qu'on ne s'en servait pas.

M. Jolly-Guignard, dont j'ai mis si souvent la complaisance à contribution, possède un écran, d'un style particulier, où la gravure est rehaussée, aux vêtements, d'appliques d'étoffe, genre certainement de mauvais goût et peu réussi, mais curieux et qu'il est opportun de signaler.

La gravure, de bonne manière, est haute de vingt-six centimètres et large de vingt et un. Après avoir été collée sur un carton trop mince pour être rigide, elle a été découpée en cintre à la partie supérieure, puis en ondulations sur les côtés ; le bas est resté rectiligne. Une raie rouge, faite au pinceau, dessine le contour.

Comme la gravure a subi deux états, nous n'apercevons sur le second que quelques têtes de lettres qui font supposer le nom du graveur ; puis on a ajouté au-dessous l'explication du sujet, ainsi formulée :

Loüis duc D'orleans (1)

Premier prince Du Sang Né à Versailles Le 4^e. aoust 17⁽²⁾
a Paris chez Chiquet rue St. Jacques au grand St. Henry

II

M. le commandant Marais, qui, à ma demande, a bien voulu rechercher cette gravure au Cabinet des Estampes, à Paris, a fait la même remarque sur l'exemplaire qui y est conservé. Ce n'est également qu'un second état : on ne pourrait retrouver le premier, s'il existe à la Bibliothèque Nationale, qu'autant qu'on connaîtrait exactement le graveur de la planche, car les estampes sont toutes classées, par ordre alphabétique, en deux catégories, l'une par noms de personnes et l'autre par noms d'artistes. Dans la première série le duc d'Orléans s'est trouvé sans peine.

M. Bouchot, conservateur au Cabinet des Estampes, consulté par M. Marais sur la suppression systématique du renseignement qui nous intéresse, a répondu avec beaucoup de vraisemblance, que le portrait, dans le premier état, fut signé, suivant l'habitude ; mais que la gravure, au second état, ayant été modifiée pour une cause quelconque, un filet noir a recouvert l'inscription.

Cependant, après un examen attentif, je proposerai une autre explication. D'après les têtes de lettres, je ne vois là qu'une marque commerciale. On pourrait donc lire, exactement comme au-dessous :

S(e) V(en)d (a) P(aris) ch(ez) Ch(ique)t
(rue St. Jacques au gran)d St H(enry

Il est évident alors que le graveur s'est trompé et que sur l'observation de Chiquet, il a dû reporter plus bas l'adresse du

(1) Je respecte l'orthographe, qui se passe d'accents et met à contretemps des majuscules, quand il en faudrait une à *Orléans*.

(2) La fin du millésime a été coupée : il faut restituer 1703.

marchand, qui n'était pas à sa place normale et réparer sa distraction par un encadrement spécial au portrait, tandis qu'il convenait de l'étendre à toute la gravure. Cela étant, le nom du graveur a été omis, quoiqu'il méritât une mention, car son burin, pour ordinaire qu'il soit, est bien au-dessus du médiocre.

III

Au milieu de la lettre sont les armes du duc, qui se blasonnent : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1 et en chef un lambel à trois pendants d'argent*, comme cadet de la Maison de France ; accolées à celles de sa femme, le tout sous une couronne fleurdelisée et accompagné de deux palmes croisées en pointe.

M. Léon Germain de Maily, qui s'est fait une spécialité de l'art héraldique, a eu la complaisance de me relever les armoiries de la duchesse, telles qu'elles sont décrites dans *Les Souverains du Monde*, La Haye, 1722, t. I, p. 413 :

Parti de deux, coupé de deux, ce qui donne la figure suivante :

1	2	3
4	5	6
7	8	9

Au 1, échiqueté de gueules et d'argent, qui est du comté de Spanheim.

Au 2, coupé, d'or à une rose de gueules et d'or à un verrat passant de sable sur une terrasse de sinople, qui est du comté d'Eberstein.

Au 3, d'argent, au lion de gueules, couronné d'or, qui est du Landgraviat de Brisgau.

Au 4, de gueules, au pal d'or, chargé de trois chevrons de sable, qui est de la seigneurie de Badenweiler.

Au 5, sur le tout, d'or, à la bande de gueules, qui est du margraviat de Bade.

Au 6, d'azur, à un demi-vol d'argent, chargé d'un demi-cercle ou croissant posé en fasce, qui est de la seigneurie d'Usembourg.

Au 7, coupé, d'or au lion naissant de gueules et fascé ondulé d'azur et d'argent, qui est de la seigneurie de Rocteln.

Au 8, mi parti, d'or à une fasce de gueules, qui est de la seigneurie de Lahr, et d'or au lion rampant de sable, couronné du champ, qui est de la seigneurie de Mahlberg.

Au 9, échiqueté d'azur et d'or, « pour la partie antérieure frontière du comté de Spanheim. »

Le duc d'Orléans avait épousé, en 1724, Marie, princesse de Bade, qui mourut deux ans après. La gravure, portant les armes d'alliance, a dû être exécutée à l'occasion du mariage, par conséquent entre 1724 et 1726.

IV

La gravure représente la terrasse de Versailles : le duc tourne le dos à la balustrade ; à droite, sur un piédestal où deux L cursives se croisent sous une couronne fermée et fleurdelisée, par allusion à Louis XIV, un oranger est planté dans un vase ; derrière paraissent les cimes des arbres des bosquets.

Le duc d'Orléans est debout, coiffé d'un tricorne à plumes et d'une perruque bouclée, avec une cravate de dentelles. Sur sa veste, qui représente le gilet actuel, passe en sautoir le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit. L'habit est à larges manches à revers, sous lesquelles avancent des manchettes de dentelle ; brodé en avant, il porte, au côté gauche, la plaque de l'ordre royal ; la culotte courte est nouée au-dessous du genou par une jarretière ; les bas sont unis et collants ; les souliers à haut talon ; l'épée bat les jambes par derrière.

La figure, sans barbe, est jeune et gracieuse. La main droite touche au revers de l'habit sur la poitrine et la gauche tient un mouchoir frangé.

Le portrait est entièrement découpé par plaques, qui se conforment à la gravure. Derrière sont adaptés des morceaux d'étoffe : soie blanche, pour les plumes du chapeau ; taffetas

rouge, pour les revers de l'habit ; velours fauve, à raies rouges, pour les manches, dont les retroussis sont de velours rouge ; velours fauve, aux basques de l'habit ; drap d'or, à la veste ; taffetas puce, aux bas et à la culotte.

Toutes ces applications n'ajoutent aucun agrément à la gravure, qui, au contraire, en est singulièrement dénaturée. Si l'on voulait la rendre voyante, il suffisait de la colorier.

V

Le Nouveau Dictionnaire historique portatif, Amsterdam, 1769, résume ainsi sa biographie :

« Louis d'Orléans, duc d'Orléans, premier Prince du Sang, né à Versailles en 1703, de Philippe, depuis Régent du Royaume, reçut de la nature un esprit pénétrant, propre à tout et beaucoup d'ardeur pour l'étude. Sa jeunesse fut un peu dissipée; mais, après la mort de son père et celle de son épouse, il quitta le monde pour se consacrer entièrement aux exercices de la pénitence, aux œuvres de charité et à l'étude de la religion et des sciences. En 1730, il prit un appartement à l'abbaye de Sainte-Geneviève et s'y fixa totalement en 1742. Il ne sortoit de sa retraite que pour se rendre à son Conseil au Palais-Royal ou pour aller visiter des hopitaux et des églises. Marier des filles, doter des religieuses, procurer une éducation à des enfants, faire apprendre des métiers, fonder des collèges, répandre ses bienfaits sur les Missions, sur les nouveaux établissements, voilà les œuvres qui remplirent tous les instants de la vie de ce prince jusqu'à sa mort, arrivée le 4 février 1752. Le duc d'Orléans cultiva toutes les sciences ; il possédait l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le grec, l'histoire sainte, les Pères de l'Église, l'histoire universelle, la géographie, la botanique, la chymie, l'histoire naturelle, la physique, la peinture. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en manuscrit.

« Les principaux sont, suivant M. l'abbé Ladvocat, de qui nous empruntons ces particularités : 1° Des *Traductions littérales*, des *Paraphrases* et des *Commentaires* sur une partie de

l'Ancien Testament. 2° Une *Traduction littérale* des pseumes, faite sur l'hébreu, avec une *Paraphrase* et des notes. Cet ouvrage est un des plus complets de ce pieux et savant prince. Il y travaillait encore pendant sa dernière maladie et il y mit la dernière main peu de temps avant sa mort. On y trouve des explications savantes et ingénieuses et une critique saine et exacte. Il est accompagné d'un grand nombre de dissertations très curieuses et remplies d'érudition, dans l'une desquelles il prouve clairement que les notes grecques sur les pseumes, qui se trouvent dans la Chaîne du Père Cordier et qui portent le nom de Théodore d'Héraclée, sont de Théodore de Mopsueste ; découverte que ce savant prince a faite le premier et qui est due à sa grande pénétration et à ses recherches. 3° Plusieurs dissertations contre les Juifs pour servir de réfutation au fameux livre hébreu, intitulé *Kisouch Emouna*, c'est-à-dire *Bouclier de la Foi*. Le duc d'Orléans n'étant point satisfait de la réfutation de ce livre par Gousset, entreprit lui-même de le réfuter ; mais il n'a point eu le temps d'achever cette réfutation, qui est beaucoup meilleure que celle de Gousset et répond mieux aux difficultés des Juifs qu'il a examinées. 4° Une *Traduction littérale des Epîtres de S. Paul*, faite sur le grec, avec une paraphrase, des notes littéraires et des réflexions de piété. 5° Un *Traité contre les spectacles*. 6° Une réfutation solide du gros ouvrage françois, intitulé *Les Hexaples*. 7° Plusieurs autres *Traités et dissertations curieuses* sur différens sujets.

« Il ne voulut jamais, par modestie, faire imprimer aucun de ses écrits ; et, en les léguant avec sa bibliothèque à l'Ordre de S. Dominique par son testament, il a laissé à ces religieux la liberté d'ajouter, de retrancher, de supprimer et même d'employer ses écrits comme de simples matériaux dans la composition des ouvrages qu'ils pourroient entreprendre. »

On comprend, après cette pieuse et scientifique énumération, qu'à Poitiers on ait tenu à avoir, pour illustrer le foyer, le portrait d'un prince si accompli sous tous rapports et modèle pour les familles chrétiennes.

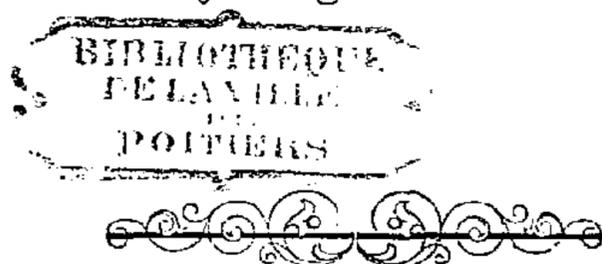
X. BARBIER DE MONTAULT.

NOTRE-DAME DE BON SECOURS à Poitiers

Le piédestal, tout à fait moderne, l'appelle, en lettres d'or, N.-D. DE BON SECOURS (1). Elle a été achetée par Mlle Célinie Barbier de Montault à la Salle des ventes, à Poitiers. J'estime qu'elle provient d'une communauté religieuse et qu'elle n'est pas antérieure au XVIII^e siècle. Haute de trente-cinq centimètres et large de quatorze, un ouvrier peu habile l'a sculptée en bois de sapin, qu'il a doré ensuite pour lui donner de l'éclat et attirer le regard. Les cheveux sont longs et recouverts d'un voile ; le vêtement est double, robe avec ceinture et manteau ramené d'arrière en avant ; les pieds sont chaussés de sandales ; la main droite tenait un sceptre, actuellement brisé et sur le bras gauche est assis l'enfant Jésus, nu moins aux reins, posant la main sur son cœur pour témoigner de son amour à l'égard du genre humain et de la gauche soutenant le globe terrestre.

La Vierge, debout, regarde avec trop d'assurance : on aimerait un regard plus modeste ; mais, à part ce détail, je me plais à observer que les bonnes traditions sont maintenues. Le voile dénote la virginité, l'enfant la maternité et le sceptre, la royauté qui en est la conséquence. Le costume est chaste et décent, comme le comporte l'idée de Reine des Vierges, *Regina virginum*, titre donné à Marie par les litanies de Lorette.

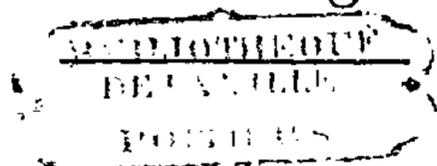
Une innovation tend toutefois à s'imposer : les sandales, qui laissent le pied à découvert, équivalent à la nudité absolue, refusée pendant tout le moyen âge à la Mère de Dieu.



X. B. DE M.

(1) A l'Exposition de Rennes, en 1897, il y avait une Vierge en faïence, portant cette inscription : N. DAME DE BŌ SECOVRS.

La Médaille de la Vierge de Messine



Cette médaille, qui fait partie de la collection de M^{lle} Louise Barbier de Montault, à Poitiers, est en cuivre, de forme ovale, mesurant trois centimètres de hauteur sur deux et demi de largeur. Il n'y a pas trace de bélière pour la suspension.

Sur la face, Saint-Pierre en buste, de profil à droite. Type un peu dégénéré, mais avec la tonsure très apparente (1). Nimbe oblique adhérent à la tête et vu en perspective. Exergue : S. PETRVS APOS. (*Sanctus Petrus Apostolus*) ROMA. La médaille a donc été frappée à Rome ; il est regrettable qu'elle ne soit ni signée ni datée.

Revers. — La Vierge, debout sur les nuages, pour indiquer qu'elle règne dans la gloire, est vêtue d'un voile, d'une robe, ceinte à la taille, et d'un manteau. Au-dessus de sa tête, deux anges, nus et volants, soutiennent une couronne fermée, surmontée d'une perle. De la droite, elle retient vivement par le bras un malheureux, entièrement nu, qu'elle empêche d'être dévoré par le monstre à tête humaine, presque bestiale (Satan personnifiant l'enfer) (2), car il a déjà un pied dans sa gueule toute grande ouverte (3). Elle porte, sur son bras gauche, l'Enfant Jésus, habillé d'une tunique longue et qui se tourne vers un ange, agenouillé et vêtu, qui lui présente des fruits (?) sur un plateau.

(1) X. B. de M., *Le costume et les usages ecclésiastiques*, I, 204.

(2) Il y a, à Rome, dans l'église de Sainte-Praxède, une Vierge que sa spécialité a fait dénommer *Sainte-Marie libératrice*, ou, en latin, « libera nos a pœnis inferni » (X. B. de M., *Œuvres compl.*, IV, 205).

(3) L'office des morts contient en antienne et verset ces textes expressifs : « Nequando rapiat ut leo animam meam, dum non est qui redimat neque qui salvum faciat. » — « Ne tradas bestiis animas confitentes tibi et animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem. ». Ici, c'est bien un *pauvre*, puisqu'il est dénué de tout. Dans l'offertoire de la messe de *Requiem*, il n'est plus question seulement du *lion* et des *bêtes*, mais tout particulièrement de la *gueule du lion*, qui est véritablement le *tartare* ou lieu du supplice éternel : « Libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas tartarus ».

L'exergue est en italien : LA MADRE SS. DEL LVM. (*La Madre Santissima del lumine* (1)).

Si l'on compulse, dans la collection de Migne, quoiqu'il soit bien mal fait, le *Dictionnaire des Pèlerinages*, on y trouve une triple indication, insérée au *Calendrier majeur de Notre-Dame*, en tête des Appendices du Tome II :

Col. 1283, « 16 janvier. — A Sanseverino, en Italie, *Notre-Dame des Lumières*. Des lueurs célestes parurent autour de la statue, l'an 1584. »

Col. 1302. « 2 juillet. — A Messine, en Sicile, *Notre-Dame de la Lumière*, pour toutes les fêtes de la Sainte-Vierge. »

Col. 1288. « 27 février. — *Notre-Dame des Lumières*, peu loin de Lisbonne, en Portugal. »

Ecartons la dernière, puisqu'il s'agit du Portugal et que le titre est *des lumières*. Nous avons à choisir entre les deux autres, qui sont italiennes. Sanseverino me laisse dans l'embarras, car il en existe deux, un dans l'Etat pontifical (2) et l'autre dans le Royaume de Naples (3). Peut-être pourrions-nous donner la préférence au premier, sans le titre qui porte *des lumières* au pluriel.

Je m'arrêterais plus volontiers à la seconde Vierge et à Messine, puisque nous voyons concorder ensemble la situation et le nom. La question serait facile à trancher, puisqu'elle ressort surtout de l'iconographie ; mais je n'ai point ici les éléments pour dire que la Vierge représentée est bien celle qu'on vénère en Sicile sous le vocable de *La Très Sainte Mère de la Lumière* (4).

(1) Il y avait place pour l'e finale: on pouvait donc, en raison du point d'abréviation, lire plutôt *lumine*, qui est synonyme de *lume*.

(2) « San Severino, petite ville d'Italie, dans l'Etat Romain, dép. du Musone, à 5 lieues S.-O. de Macerata, 14 S.-O. d'Ancône, autant O. de Fermo, 36 N.-E. de Rome. » (Aynès, *Nouv. dict. univ. de la géographie moderne*, Paris, 1816, p. 941).

(3) « Une autre au royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure, à 2 lieues nord de Salerne, près Sarno » (*Ibid.*)

(4) Au tome I, col. 1103 du *Dictionnaire des pèlerinages*, *Notre-Dame de la lumière* est indiquée comme une des « quatre-vingt-sept images de la Sainte-Vierge » vénérées « dans cette seule ville », au témoignage de « Guillaume Gumpenberg ».

Ce vocable lui-même mérite attention : sans doute, un fait miraculeux a pu le lui attribuer, par suite de la vénération populaire. *De lumière* serait donc l'équivalent de *Vierge lumineuse*, entourée de lumière. Cependant, cette traduction serait fautive, car il n'y a pas seulement la préposition *de*, mais aussi l'article à la suite : *del* est donc pour *dello* qui ne peut se traduire que *de la lumière*. Or, d'après le symbolisme patristique, surtout à cause du mot *Mère*, employé ici, il est fort possible que son Fils est la lumière même, comme chante l'Eglise dans le *Credo* : « Lumen de lumine » et dans ces hymnes : « Splendor paternæ gloriæ », « Lux ipse lucis et dies ». Dans ces conditions, le Christ étant le *soleil* (1), Marie est naturellement l'*aurore* (2) qui précède son lever et l'annonce.

Je verrais une autre signification à ce mot *lumière*, qui oppose la vérité à l'erreur et au mensonge, la clarté céleste à l'encontre des ténèbres infernales (3). En effet, Marie a toujours repoussé l'hérésie dont elle a victorieusement triomphé et c'est là une de ses joies, d'après la liturgie (4). Sa mission est aussi d'arracher à l'enfer ceux qui s'y trouvent pour les faire entrer dans le séjour de la lumière, de la paix et du rafraichissement (5).

La date de la frappe ne doit pas être élevée au dessus du XVIII^e siècle, le style est un renseignement sûr à cet égard et l'on pourra même, à un autre indice, préciser davantage, car je suis persuadé qu'il en existe un bien évident entre les motifs choisis pour les deux faces. Saint-Pierre doit désigner le chapitre de la basilique Vaticane, qui a le privilège de couronner les

(1) « Ex te ortus est sol justitiæ Christus Deus noster ». (*Répons du Petit Office*).

(2) Dans le Petit office, l'Eglise lui applique ce passage du *Cantique des Cantiques* : « Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens » ?

(3) « Libera me, Domine, de viis inferni, qui portas æreas confregisti ; et visitasti infernum et dedisti eis lumen ut viderent te, qui erant in pœnis tenebrarum » (*Réponse de l'Office des morts*).

(4) « Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti ». (*Off. de l'Annonciation*).

(5) « Ipsis, Domine et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii, lucis et pacis ut indulgeas deprecamur ». (*Canon de la messe*).

Madones les plus insignes de l'univers entier (1). D'autre part, la Mère de la lumière est couronnée par les anges : je sais bien que cette idée, qui se réfère à la Reine du ciel, est fort commune en iconographie et seule ne permettrait pas de conclure rigoureusement. Cependant, étant donné le rapprochement, sans cela inexplicable et la frappe à Rome, je suis en droit de proposer d'y voir le couronnement de l'image vénérée par le chapitre de la basilique de Saint-Pierre, qui tient le second rang parmi les patriarcales de Rome, la première étant Saint-Jean de Latran.

Quoiqu'il en soit, l'iconographie de la *Mère de la lumière* comporte ces deux éléments : la soustraction d'une âme à l'enfer et l'offrande de présents qui restent à déterminer.

Le nombre trois peut être symbolique et la première pensée qui vienne à l'esprit est le triple présent des Rois Mages, qui rend hommage à la fois à l'Homme, au Prêtre et au Dieu (2). Mais cette idée ne peut être que générale pour la circonstance.

Dans les tableaux italiens, surtout lors du repos dans la fuite en Egypte, les artistes figurent souvent les anges cueillant des fruits dans les arbres et les offrant à l'Enfant Jésus. Ce motif, dont ne parle pas la légende, procède surtout de l'imagination des peintres : toutefois, il n'est pas à dédaigner, car il a pour le chrétien l'attrait d'un enseignement, puisque, pour mériter le ciel, nous devons être chargés du fruit de nos œuvres (3).

Enfin, j'émettrai comme plus probable une troisième opinion, qui, d'après l'histoire de Saint-Nicolas, concernerait exclusivement la dotation des filles pauvres sous le patronage de Marie. L'iconographie lui met en main trois boules d'or, pour représenter les trois bourses qu'il jeta par la fenêtre aux trois jeunes filles qu'il voulait, par le mariage, arracher à la fois

(1) *Anal. eccles.*, 1897, 314.

(2) « Tria sunt munera pretiosa quæ obtulerunt Magi Domino in die ista et habent in se divina mysteria : in auro, ut ostendatur regis potentia ; in thure, sacerdotem magnum considera et in myrrha Dominicam sepulturam ». (*Répons de l'office de l'Épiphanie*).

(3) « Quæ autem desursum est sapientia... plena misericordia et fructibus bonis ». (*Epist. S. Jacob.*, III, 17.).

à la misère et au vice (1). Ce genre de dévotion, à en juger par les fondations qui ont été faites par toute la péninsule, plaît singulièrement aux Italiens (2). Il est possible que soit l'église, soit la confrérie, attachée à ce sanctuaire, ait songé à faire l'aumône de cette façon, pour empêcher les âmes de tomber dans le gouffre infernal. Cette interprétation, basée sur un fait qu'il faudrait contrôler, me semble mieux dans le goût et les pratiques pieuses de l'époque.

La médaille vient de Rome, où elle a été achetée au marché de la place Navone. C'est donc à Rome qu'on aurait le plus de chance de pouvoir élucider complètement les petits problèmes qu'elle soulève, ou encore à Messine, qui a dû, à l'époque du couronnement, en multiplier à l'infini les exemplaires. Cependant, en dehors des textes qui peuvent répondre d'une manière péremptoire sur les points obscurs et douteux, je ne sais pas si l'on aboutirait, car, malheureusement, en Italie, on ne collectionne pas les médailles de dévotion, apparemment parce qu'on ne les juge pas suffisamment artistiques. J'en dirais presque autant pour la France, où ce genre ne stimule pas la curiosité des amateurs. C'est un tort assurément, puisque, dans un petit objet de métal, on ne doit pas chercher exclusivement l'œuvre d'art, mais aussi se préoccuper, au point de vue de l'histoire ou de l'iconographie locales, de la contribution qu'il apporte à nos connaissances, plus ou moins scientifiques, qu'il y a tout intérêt à développer le plus possible.

Je me félicite que la médaille de la Mère de la lumière soit venue échouer à Poitiers, puisqu'elle me permet de poser une question aux numismates de profession et de les inviter à étudier un type que je rencontre ici pour la première fois, ce qui n'implique pas la rareté, mais seulement un défaut d'attention et d'étude de la part de ceux que l'objet était de nature à intéresser.

X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) X. B. de M., *Traité d'iconograph. chrét.*, II, 390.

(2) *Œuvres compl.*, VII, 126.

NOTICE

BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

M. BÉLISAIRE LEDAIN



LEDAIN (Stanislas-Bélisaire), né à Parthenay, le 27 mars 1832. — fils d'Alexandre Ledain, avocat, et d'Eliza-Sophie-Alexandrine Leclerc, marié à Délie-Eugénie Leclerc, — est décédé en cette ville, le 15 mai 1897.

Licencié en droit (1854) et inscrit avocat au barreau de Poitiers, M. B. Ledain fut nommé conseiller de préfecture dans le département des Deux-Sèvres en remplacement de M. de Sainte-Hermine, par décret du gouvernement de la Défense nationale du 25 septembre 1870. Son séjour à Niort fut de courte durée : il fut nommé conseiller de préfecture dans le département de la Vienne lors de la réintégration de son prédécesseur dans ses anciennes fonctions (18 avril 1871). Il resta dans l'administration jusqu'en 1877 et se livra ensuite entièrement aux travaux archéologiques.

Il entra dans la Société des antiquaires de l'ouest (1855), la Société de statistique des Deux-Sèvres (1861) et la Société française d'archéologie (1864) qui le choisit plus tard comme inspecteur pour le département des Deux-Sèvres ; il fut un des membres fondateurs de la Société des Archives historiques du Poitou (1871) et, en 1886, la Société des antiquaires de France l'admis dans son sein et l'associa à ses travaux. Nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques dès 1865, ce mandat ne cessa de lui être renouvelé.

Travailleur infatigable et visiteur habitué de nos grands dépôts de Paris et de la province, M. B. Ledain savait tirer parti de ses découvertes. Son œuvre est considérable et quiconque voudra étudier l'histoire du Poitou la consultera toujours avec fruit.

La plus grande partie de ses travaux a été publiée dans les volumes de la Société des antiquaires de l'ouest (mémoires et bulletins) ; la première publication en date est de 1861. Sans entrer dans les détails d'une bibliographie que nous donnons plus loin, nous ne saurions passer sous silence les principaux travaux publiés par cette compagnie, tels que son *Histoire de Bressuire* qui attira l'attention de

M. de Lasteyrie, rapporteur du concours annuel pour les meilleurs ouvrages sur nos antiquités nationales en 1867 ; son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers* qui obtint une mention honorable en 1872 ; son mémoire lu au Congrès des sociétés savantes en 1884 sur *l'origine et la destination des camps romains dits chatelliers en Gaule* pour lequel il eut à soutenir une polémique dans divers congrès. Il entra dans le conseil d'administration de cette assemblée en 1870 et en devint le président en 1872 ; il reparut encore au fauteuil en 1882 et 1890. Il remplit aussi les fonctions de bibliothécaire (1883) qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

La Société de statistique des Deux-Sèvres, la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou et la Société française d'archéologie ne renferment, en dehors du *Journal de Denis Gédéroux*, que quelques articles de moins d'importance.

Les Archives historiques du Poitou, au contraire, viennent au second rang et contiennent de nombreux documents. Nous citerons entre autres : *Les lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers* ; les *Mémoires présentés au roi Charles VII par les députés de la ville de Poitiers* ; les *Cartulaires et chartes de l'abbaye de l'Absie*. Il fut élu membre du bureau de cette société dès sa fondation ; en 1883, il fut nommé secrétaire et ne cessa d'être réélu depuis.

Enfin, il convient aussi de citer une autre publication importante, nous voulons parler de la *Gâtine historique et monumentale* que l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres couronna en lui attribuant, en 1876, une 3^e médaille. La Société française d'archéologie récompensa aussi, la même année, le laborieux auteur en lui décernant une médaille d'argent (petit module). Il laisse également — manuscrit — un *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres* ; nous croyons devoir l'ajouter à la liste de ses publications.

M. B. Ledain fut nommé officier de l'Instruction publique à la séance générale de clôture du congrès de 1887, sur la proposition des sections d'archéologie et d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques ; il était officier d'académie depuis 1870.

1. Faculté de droit de Poitiers. Acte public pour la licence soutenu le... 8 août 1854... par Bélisaire Ledain,... — Poitiers, imp. de N. Bernard, 1854.

In-8° de 32 pp.

2. Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gâtine du Poitou, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution par Bélisaire Ledain,... — Paris, A. Durand, 1858.

In-8° de 404 pp., avec 4 tableaux généalogiques. — La couverture imprimée porte en plus : *Ornée du portrait du maréchal de la Meilleraye et d'une carte de la tiatine.* — Cf. nos 55 et 82.

3. Examen d'une opinion nouvelle sur l'entrevue de saint Bernard et de Guillaume IX, comte de Poitou, à Parthenay, en 1135. *Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest*, 1^{re} série, t. ix (1859-61), p. 472. — Critique de la thèse de M. l'archiprêtre E. Richard, ancien curé de Notre-Dame de Niort, intitulée : *Etude historique sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine de 1130 à 1136* par M. l'abbé E. Richard, ... *Poitiers, imp. de H. Oudin*, 1859, in-8° de 104 pp.
4. Notice sur une sépulture gallo-romaine découverte à Gourgé. *Mém. de la soc. de stat. des Deux-Sèvres*, 2^e série, t. i (1860-61), p. 23, avec 2 pl. et 3 fac-similé. — Tiré à part avec un article de M. O. Boreau publié dans ce même volume, p. 56, avec 2 plans, sous ce titre : *Sépulture gallo-romaine de Gourgé. Compte-rendu des opérations et description des objets découverts*, par O. Boreau, ... et Bélisaire Ledain, ... *Niort, L. Clouzot*, 1864, in-8°, avec 2 plans des fouilles et 2 planches représentant les vases qui ont été retrouvés. — Cf. n° 7.
5. Journal historique de [Denis] Généroux, notaire à Parthenay (1567-1576) ; publié pour la première fois et annoté. *Mém. de la soc. de stat. des Deux-Sèvres*, 2^e série, t. ii (1862), p. 1. — Tiré à part : *Niort, L. Clouzot*, 1865, in-8° de iv-148 pp. (*Niort, imp. de L. Favre et Cie.*)
6. Souvenirs du congrès archéologique de Saumur, en 1862. *Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest*, 1^{re} série, t. x (1862-64), p. 86.
7. [Note sur les sépultures de Gourgé (Deux-Sèvres).] *Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest*, 1^{re} série, t. x (1862-64), p. 207, avec 1 planche. — Cf. n° 4.
8. Histoire de la ville de Bressuire. *Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest*, 1^{re} série, t. xxx (1865), p. 185, avec 4 pl. — Tiré à part sous ce titre : *Histoire de la ville et baronnie de Bressuire* par Bélisaire Ledain, ... *Bressuire, Baudry ; Niort, Clouzot*, 1866, in-8° de iv-276 pp., avec 5 pl. (Ce tirage à part contient les pièces justificatives (p. 249-273) et le plan du château de Chiché qui ne se trouvent pas dans les *Mém. de la soc. des antiq.*) On trouve dans le commerce un *extrait* dudit vol. de la *soc. des antiq.* avec un titre et une cou-

verture imprimés chez Ch. Reversé à Saint-Maixent, qu'il ne faut pas confondre avec le tirage à part qui à une pagination spéciale.

Ce travail fut envoyé au concours ouvert par l'Institut de France en 1867. Dans son rapport fait à l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, au nom de la Commission des antiquités de la France, le 12 juillet 1867, M. de Lasteyrie, après avoir rendu compte des travaux auxquels ont été attribués les médailles et mentions honorables, et avoir exprimé le regret de voir que chaque année les récompenses que peut donner l'Académie sont en nombre inférieur à celui des ouvrages qui en seraient dignes, continue ainsi : « A plus forte raison, nous nous reprocherions de passer sous silence l'*Histoire de Bressuire*, par M. Ledain, ouvrage bien composé, écrit avec goût et qui renferme de très bonnes descriptions. »

Remanié, cet ouvrage a été réimprimé sous ce nouveau titre : *Histoire de la ville de Bressuire. Deuxième édition revue, remanié et très considérablement augmentée, suivie de l'histoire des guerres de la Vendée dans le district de Bressuire par Bélisaire Ledain, ... Bressuire, E. Landreau, 1880, in-8° de 1v-534 pp., avec 3 planches et 1 plan. (Ces quatre planches ne se trouvent pas dans la 1^{re} édition.)* — Cf. nos 58 et 81.

9. Revue bibliographique. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 42^e année, 1865.*
Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, t. VI (2^e sem. 1867), p. 165.
10. Notice sur l'église Saint-Laurent de Parthenay et sur un projet de restauration de sa partie antérieure [suivie du rapport de M. Perlat, architecte, sur la Tour-porche].
Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. XXXII, 1^e partie (1867), p. 47, avec 4 planches.
11. Le château de La Meilleraye.
Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, t. VII (1^{er} sem. 1868), p. 231. — Cf. n° 55.
12. Notice archéologique sur l'église du Pin, près Bressuire.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. XII (1868-70), p. 311.
13. Histoire d'Alphonse frère de Saint-Louis et du Comté de Poitou

sous son administration (1241-1271), par Bélisaire Ledain,... — Poitiers, H. Oudin, 1869.

In-8° de iv-212 pp.

14. Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction [suivi du catalogue des débris antiques découverts].

Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. xxxv (1870-71), p. 157, avec 23 pl. et 2 plans. — Tiré à part sous ce titre : Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers. Sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction, par Bélisaire Ledain,... accompagné de planches dessinées et lithographiées par M. Amédée Brouillet,... *Poitiers, imp. de A. Dupré*, 1872, in-8° de 68 pp. de texte et un album pet. in-4° oblong de 23 planches et 2 plans. (Les couvertures imprimées servent de titre.) — Ce travail obtint une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans le concours pour les meilleurs ouvrages sur nos antiquités nationales. — Cf. nos 21, 23, 24, 26 et 30.

15. [Allocution prononcée à la séance du 18 janvier 1872 de la société des antiquaires de l'ouest à l'occasion de son installation comme président.]

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. XIII (1871-73), p. 142.

16. Dissertation sur le temple Saint-Jean.

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. XIII (1871-73), p. 296, avec une planche.

17. Rapport sur les extraits des comptes et mémoriaux du roi René, publiés par M. Lecoy de la Marche.

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. XIII (1871-73), p. 366.

18. Société des antiquaires de l'ouest. Séance publique du 10 avril 1872. Discours prononcé par M. Ledain,... — [Poitiers, imp. de H. Oudin, (s. d.)].

In-8° de 16 pp.

19. Discours prononcé à la séance publique annuelle de la société des antiquaires de l'ouest, le 29 décembre 1872.

Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 1^{re} série, t. xxxvi (1872), p. 3.

20. Lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers [1453-1559], avec introduction et notes. *Arch. hist. du Poitou*, t. I (1872), p. 143 et t. IV (1875), p. 275.
21. Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers [inscriptions romaines]. *Bull. mon.*, 5^e série, t. I (1873), p. 223 et 439, avec pl. — Cf. nos 14, 23, 24, 26 et 30.
22. Mémoires présentés au roi Charles VII par les délégués de la ville de Poitiers pour le détourner d'établir la gabelle en Poitou et en Saintonge (vers 1451), [avec introduction]. *Arch. hist. du Poitou*, t. II (1873), p. 253.
23. Réponse à M. Buhot de Kersers [fortifications gallo-romaines]. *Bull. mon.*, 5^e série, t. II (1874), p. 83. — Cf. nos 14, 21, 24, 26 et 30.
24. Lettre sur les fortifications gallo-romaines. *Bull. mon.*, 5^e série, t. II (1874), p. 385. — Cf. nos 14, 21, 23, 26 et 30.
25. Les fouilles de Saint-Cyprien de Poitiers [thermes gallo-romains]. *Bull. mon.*, 5^e série, t. II (1874), p. 457.
26. Dernière réponse au dernier mot de M. Buhot de Kersers. *Bull. mon.*, 5^e série, t. II (1874), p. 574. — Cf. nos 14, 21, 23, 24 et 30.
27. La pyramide de Saint-Cyprien de Poitiers, le clocher de Déols et la fontaine de l'abbaye de Beaulieu de Loches. *Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest*, 1^{re} série, t. XIV (1874-76), p. 170.
28. La Gâtine historique et monumentale par M. Bélisaire Ledain,... Ouvrage accompagné d'eaux-fortes et de lithographies représentant les monuments de ce pays dessinés d'après nature et gravés par M. E. Sadoux. — Paris, imp. de J. Claye, 1876. Pet. in-fol. de iv-412 pp. — Cette importante publication — œuvre principale de M. B. Ledain — a obtenu, en 1876, la 3^e médaille de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au concours annuel pour les meilleures ouvrages sur nos antiquités nationales. M. Eug. de Rozière, rapporteur du concours, termine ainsi : « Mais en somme, si la *Gâtine historique et monu-*

mentale n'offre pas un intérêt de premier ordre au point de vue de l'histoire générale, on ne peut lui refuser l'estime que mérite tout travail d'histoire locale écrit avec conscience et puisé aux sources originales ».

La Société française d'archéologie qui a l'usage d'offrir un petit nombre de médailles aux auteurs des travaux les plus importants publiés dans l'année décerna elle aussi à M. B. Ledain, en 1876, une médaille d'argent (petit module).

Cet ouvrage a été réimprimé avec quelques modifications du texte et dans un format plus petit sous ce titre : *La Gâtine historique et monumentale* par M. Bélisaire Ledain, ... Ouvrage accompagné d'eaux-fortes représentant les monuments de ce pays dessinés d'après nature et gravés par M. E. Sadoux. . Seconde édition revue, corrigée, augmentée. *Parthenay, imp. et pap. de A. Cante*, 1897, in-4° de vi-318-10-40 pp.

29. Rapport sur une excursion [archéologique] à Chantilly, à Saint-Leu-d'Esserent et à Montataire.
Cong. arch. de France, séances tenues à Senlis en 1877, 44^e session, p. 180.
30. Rapport sur de nouvelles découvertes dans l'enceinte gallo-romaine de Poitiers.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. I (1877-79), p. 306, avec un plan hors texte dressé par le R. P. C. de la Croix.
— Cf. nos 14, 21, 23, 24 et 26.
31. Fouilles de deux tumulus et d'un dolmen près Bressuire.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. I (1877-79), p. 379, avec 1 pl. — Tiré à part : Poitiers, A. Dupré, 1878, in-8° de 10 pp., avec 1 pl.
32. Notice historique sur les seigneurs de Vernay, la Bernardière et la Ronde.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. I (1877-79), p. 433. — Tiré à part : Poitiers, A. Dupré, 1879, in-8° de 28 pp.
33. Les inscriptions des autels de Saint-Savin-sur-Gartempe.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. I (1877-79), p. 493.
34. Miscellanées. III. Duguesclin et la délivrance de Mortagne-sur-Sèvre en 1373.

- Arch. hist. du Poitou*, t. VIII (1879), p. 413.
35. Fouille du tombeau de Pierre, premier abbé d'Airvault.
Mém. de la soc. des Antiq. de l'ouest, 2^e série, t. III (1880), p. 365, avec 1 pl. — Tiré à part : (Poitiers, imp. générale de l'ouest, s. d.,) in-8° de 8 pp., avec 1 pl.
36. Trois églises antérieures au XI^e siècle : Châtillon-sur-Thoué, Saint-Clémentin et Voultegon.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 162. — Tiré à part : (Poitiers, imp. générale de l'ouest, s. d.,) in-8° de 12 pp.
37. Découverte d'un autel portatif et de reliques de Saint-Rufin dans l'église de Moutiers (Deux-Sèvres). [Mémoire lu à la Sorbonne en 1881, au congrès des sociétés savantes.]
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 275, avec une pl. — Tiré à part : (Poitiers, imp. générale de l'ouest, s. d.,) in-8° de 12 pp., avec 1 pl.
38. Découverte d'une statue romaine à Saint-Jacques de Montauban, près Thouars.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 303, avec une pl. — Tiré à part : (Poitiers, imp. générale de l'ouest, s. d.,) in-8° de 4 pp. avec 1 pl.
39. [Allocution prononcée à la séance du 19 janvier 1882 de la société des antiquaires de l'ouest à l'occasion de son installation comme président.]
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 376.
40. Notice sur la vie et les travaux de M. de la Boutetière [suivie de la liste de ses publications] lue à la séance du 16 février 1882.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 396. — Tiré à part : Poitiers, imp. générale de l'ouest, 1882, in-8° de 12 pp.
(Reproduit dans l'ouvrage suivant : Notices historiques par le comte de la Boutetière. *Saint-Philbert-du-Pont-Charrault*, 1883, in-8°, p. v.)
41. Notice sur la vie et les travaux de M. de Gennes, conseiller à la cour de Poitiers, lue à la séance du 16 février 1882.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 405.

42. Nécrologie. Discours prononcé, le 6 avril 1882, aux funérailles de M. Ménard, ancien proviseur du collège de Poitiers, ancien secrétaire de la société des antiquaires de l'ouest.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. II (1880-82), p. 466.
43. Des origines de la commune de Poitiers. Discours lu à la séance publique annuelle de la société des antiquaires de l'ouest, le 7 janvier 1883.
Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. V (1882), p. III.
(Reproduit dans le *Courrier de la Vienne* et tiré à part : Poitiers, H. Oudin, 1883, in-12 de 30 pp.)
44. Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, comtes du Lude, gouverneurs de Poitou (1543-1585).
Arch. hist. du Poitou, t. XII (1882), p. XI et t. XIV (1883), p. XI.
— Cf. n^o 89.
45. Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-de Marnes.
Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. VI (1883), p. 49, avec 2 pl. — Tiré à part : Poitiers, imp. de Tolmer, 1884, in-8^o de 88 pp. (Cf. la rectification de M. Jos. Berthelé, apud *Bulletin monumental*, 5^e série, t. XIII (1885), p. 270.) — Cf. n^o 51.
46. Note sur deux tombeaux romains découverts en 1779 et en 1878 près de Saint-Cyprien de Poitiers.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. III (1883-85), p. 261.
47. L'Hypogée-Martyrium des Dunes de Poitiers ; analyse critique du Mémoire du P. de la Croix.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. III (1883-85), p. 410.
48. Musée de la société des antiquaires de l'ouest. Catalogue de la galerie lapidaire.
Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. VI (1883), p. 459.
— Tiré à part : Poitiers, imp. de Tolmer, 1884, in-8^o de 88 pp.
49. Découvertes archéologiques faites dans l'ouest depuis 1870. Rapport lu à la première séance du congrès du cinquantenaire.
Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. VII (1884), p. 131.

50. De l'origine et de la destination des camps romains dits chatelliers en Gaule, principalement dans l'ouest. [Mémoire lu au congrès de la Sorbonne le 15 avril 1884.]

Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. VII (1884), p. 435. — Tiré à part : Poitiers, imp. de G. Guillois, 1885, in-8^o de 120 pp. (Cf. la critique de M. Louis de Fleury, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. VI (1889), p. 276 et 341, tirée à part sous ce titre : Comte Louis de Fleury. Quelques mots sur le travail de M. Bélisaire Ledain, intitulé : « De l'origine et de la destination des camps antiques dits châtelliers en Gaule. Saint-Maixent, imp. C. Reversé, 1889, in-8^o de 10 pp.) M. le commandant de la Noë, lors de la lecture de ce mémoire au congrès de la Sorbonne, ne crut pas pouvoir admettre les conclusions de M. B. Ledain. Ses observations, à ce sujet, se trouvent dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie*, année 1884, p. 141. — Cf. n^{os} 65 et 76.

51. Saint-Jouin-les-Marnes (Deux-Sèvres).

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 20 et 21 publiées en 1885, in-fol. de 8 pp., avec 4 héliogr. hors texte. — Cf. n^o 45.

52. Journaux de Jean de Brilhac, conseiller en la Sénéchaussée de Poitou, de 1545 à 1564, et de René de Brilhac, conseiller au présidial de Poitiers, de 1573 à 1622 [avec introduction et notes].

Arch. hist. du Poitou, t. XV (1885), p. XI.

53. L'inventaire du château de Thouars du 2 mars 1470.

Mém. de la soc. de stat. des Deux-Sèvres, 3^e série, t. II (1885), p. 337. — Tiré à part : Saint-Maixent, imp. C. Reversé, 1886, in-8^o de 24 pp.

54. Découvertes gallo-romaines de Lamairé [Deux-Sèvres].

Bull. de la soc. de stat. des Deux-Sèvres, t. VI (1885-87), p. 277.

55. Parthenay et les châteaux de La Meilleraye, Hérisson et Tennesue (Deux-Sèvres).

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 31 à 38 publiées en 1886, in-fol. de 32 pp., avec 20 grav. dans le texte et 16 héliogr. hors texte. — Cf. n^{os} 2, 11 et 82.

56. Epigraphie romaine du Poitou [suivie de la liste des noms de potiers romains découverts en Poitou].

Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. IX (1886), p. 141.

— Tiré à part : Poitiers, imp. de Blais, Roy et Cie, 1887, in-8° de 94 pp. (Ce recueil comprend 80 inscriptions et 533 marques de potiers.)

57. Notice sur Jean Chasteigner, conseiller du roi Charles VII.
Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. iv (1886-88), p. 246. — Tiré à part : (Poitiers, imp. de Blais, Roy et Cie, s. d.,) in-8° de 8 pp.
58. Bressuire (Deux-Sèvres).
Paysages et Monuments du Poitou, livr. 63 à 68 publiées en 1887, in-fol. de 28 pp., avec un plan dans le texte et 11 héliogr. hors texte. — Réimprimé à 30 exemplaires dont 5 sur Japon, sous ce titre : Bressuire (Deux-Sèvres). Notice géographique, historique et archéologique par Bélisaire Ledain,... — Fontenay, A. Baud, 1888, in-8° de 96 pp. — Cf. nos 8 et 81.
59. Les livres de raison et journaux historiques du Poitou. Lecture faite à la Sorbonne en 1887, au congrès des sociétés savantes.
Revue poit. et saint., t. iv (1887-88), p. 321. Tiré à part à 25 exemplaires : Niort, imp. de A. Chiron, 1888, in-8° de 16 pp.
60. Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres) et son château.
Paysages et Monuments du Poitou, livr. 89 à 91 publiées en 1888, in-fol. de 12 pp., avec 6 héliogr. hors texte.
61. Documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de la Trinité de Mauléon, 1090-1623.
Arch. hist. du Poitou, t. xx (1889), p. 1.
62. Inventaire des archives du chapitre de Sainte-Croix de Parthenay dressé à la fin du xviii^e siècle.
Mém. de la soc. de stat. des Deux-Sèvres, 3^e série, t. vi (1889), p. 1. — Tiré à part à 25 exemplaires : Saint-Maixent, imp. C. Reversé, 1889, in-8° de 54 pp.
63. Poitiers (Vienne), parties géographique et historique, notices par MM. J.-L. de la Marsonnière et B. Ledain.
Paysages et Monuments du Poitou, livr. 119 à 127 publiées en 1889, in-fol. de 70 pp., avec 37 grav. dans le texte et 17 héliogr. hors texte. — La partie historique, rédigée par M. B. Ledain, comprend les pages 15 à 70 et a été réimprimée à 100 exemplaires sous ce titre : Histoire sommaire de la ville de Poitiers, par Bélisaire Ledain,... Fontenay, A. Baud, 1889, in-8° de iv-188 pp.

64. *Compte rendu des Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, de M. Jos. Berthelé.

Bull. mon., 5^e série, t. xvii (1889), p. 449.

65. Les camps antiques, réponse à M. Louis de Fleury.

Revue poit. et saint., t. vi (1889), p. 336. — Cf. nos 50 et 76.

66. [Allocution prononcée à la séance du 16 janvier 1890 de la société des antiquaires de l'ouest à l'occasion de son installation comme président.]

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série t. v (1889-91), p. 185.

67. [Deux circulaires relatives aux propositions de M. de La Marque (legs de Chièvre).]

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. v (1889-91), p. 197 et 200.

68. [Note concernant deux puits funéraires trouvés en démolissant le chœur de l'église des Jacobins de Thouars]

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. v (1889-91), p. 496.

69. L'église de Saint-Nicolas de Poitiers.

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. v (1889-91), p. 502, avec une pl. — Tiré à part : Poitiers, imp. de Blais, Roy et Cie, (1891), in-8^o de 8 pp. avec une pl.

70. Lusignan (Vienne).

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 170 à 174 publiées en 1890, in-fol. de 28 pp., avec 16 grav. dans le texte et 8 héliogr. hors texte.

71. Essai de classification chronologique des châteaux féodaux du Poitou, du xi^e au xiii^e siècle. Mémoire lu au congrès des sociétés savantes.

Bull. archéol. du comité des travaux histor. et scient., année 1890, p. 360. — Tiré à part : Paris, E. Leroux, 1890, in-8^o de 16 pp. (Reproduit dans la *Revue poit. et saint.*, t. viii (1891), p. 193, avec 8 grav. dans le texte, sous ce nouveau titre : *Les châteaux féodaux du Poitou du xi^e au xiii^e siècle.*)

72. Savary de Mauléon ou la réunion du Poitou à l'unité française. Discours lu à la séance publique annuelle de la société des antiquaires de l'ouest, le 4 janvier 1891.

Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. xiii (1890), p. xix. — Tiré à part : Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie, 1891

in-8° de 28 pp. (Reproduit dans le *Courrier de la Vienne*, nos des 15, 16 et 17 janvier 1891.) — Cf. n° 77.

73. Champdeniers et Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres), notice par MM. Léo Desaivre et B. Ledain.

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 187 à 193 publiées en 1891, in-fol. de 36 pp., avec 24 grav. dans le texte et 11 héliogr. hors texte. — La notice sur *Mazières-en-Gâtine*, rédigée par M. B. Ledain, comprend les pages 29 à 36.

74. Jeanne d'Arc à Poitiers.

Revue poit. et saint., t. VIII (1891), p. 65. — Tiré à part : Saint-Maixent, imp. de C. Reversé, 1891, in-8° de 16 pp. (Reproduit : 1° dans le *Mellois*, nos du 18 mars au 8 avril 1891 ; — 2° dans le *Courrier de la Vienne*, nos du 7 au 11 mai 1894 et tiré à part : Paris, H. Oudin, 1894, in-12 de 92 pp.) — Cf. nos 75 et 78.

75. Examen d'une brochure de M. l'abbé Donizeau, intitulée : « Jeanne d'Arc à Poitiers ».

Revue poit. et saint. t. VIII (1891), p. 149. Cf. nos 75 et 78.

76. Une opinion nouvelle sur les camps dits Châtelliers.

Revue poit. et saint., t. VIII (1891), p. 317. — Cf. nos 50 et 65.

77. Savary de Mauléon et le Poitou à son époque.

Revue poit. et saint., t. IX (1892), pp. 129, 161, 193, 225, 263, 289 et 321. — Tiré à part : Saint-Maixent, imp. de C. Reversé, 1892, in-8° de 58 pp. — Cf. n° 72.

78. La maison de Jeanne d'Arc à Poitiers.

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. VI (1892-94), p. 33. — Reproduit : 1° dans la *Revue poit. et saint.*, t. IX (1892), p. 1, et tiré à part : Saint-Maixent, imp. de C. Reversé, 1892, in-8° de 12 pp. ; — 2° dans le *Courrier de la Vienne*, n° du 30 mai 1894, sous ce titre : *La découverte de la maison occupée par Jeanne d'Arc à Poitiers*. (Les pièces justificatives ne se trouvent pas à la suite de ces deux reproductions.) — Cf. nos 74 et 75.

79. Thénézay, château de la Rochefaton (Deux-Sèvres).

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 226 publiée en 1893, in-fol. de 8 pp., avec 12 grav. dans le texte et 2 héliogr. hors texte.

80. Argenton-Château (Deux-Sèvres).

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 237 et 238 publiées en 1894, in-fol. de 20 pp. avec 8 grav. dans le texte et 3 héliogr. hors texte.

81. Bressuire.

Annuaire administratif, judiciaire, religieux, militaire, commercial et industriel des Deux-Sèvres pour l'année 1895 ; Niort, L. Clouzot, 1896, in-8°, p. 669 — Reproduit dans le même *Annuaire*, pour l'année 1896, p. 699. — Cf. nos 8 et 58.

82. Parthenay.

Annuaire administratif, judiciaire, religieux, militaire, commercial et industriel des Deux-Sèvres pour l'année 1895 ; Niort, L. Clouzot, 1896, in-8°, p. 868. — Reproduit dans le même *Annuaire*, pour l'année 1896, p. 898. — Cf. nos 2 et 55.

83. Cartulaires et chartes de l'abbaye de l'Absie [avec introduction et notes].

Arch. hist. du Poitou, t. xxv (1895), p. vii.

84. Enquête ordonnée par le roi Saint Louis, en 1247, en Poitou et en Saintonge [avec introduction et notes].

Arch. hist. du Poitou, t. xxv (1895), p. 235.

85. Note sur l'architecte et la date de la cathédrale de Poitiers.

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. vii (1895-97), p. 80.

86. Notice sur l'ancien couvent des Augustins de Poitiers.

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. vii (1895-97), p. 179, avec 2 pl. — Tiré à part : Poitiers, imp. de Blais, Roy et Cie, (1896,) in-8° de 20 pp., avec 2 pl.

87. Note sur l'occupation de Poitiers par Duguesclin, le 7 août 1372,

Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. vii (1895-97), p. 359.

88. Notice sur l'enceinte romaine de Saintes.

Compte rendu du Lxi^e congrès archéologique de France, tenu en 1894 à Saintes et à La Rochelle. — Tiré à part : Caen, H. Delesques, 1897, in-8° de 20 pp.

89. Lettres du comte du Lude et autres personnages relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580 [avec introduction et notes].

Arch. hist. du Poitou, t. xxvii (1897), p. 1. — Cf. n° 44.

90. Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres.

Manuscrit.

BIOGRAPHIES : I. [Discours prononcé sur la tombe de M. Bélisaire Ledain, par M. Carré], dans les *Bull. de la soc. des antiq. de l'ouest*, 2^e série, t. vii (1895-97), p. 551 ; — II. Crayons poite-

vins : M. Bélisaire Ledain, par M. A. de la Bourlière, dans la *Revue du Bas-Poitou*, t. x (1897), p. 357. (Reproduit dans le *Bull. mon.*, 7^e série, t. II (1897), p. 244, avec un port. hors texte.) — III. Notice sur Bélisaire Ledain [suivie de la liste de ses travaux] lue à la société des Archives historiques du Poitou, séance du 18 novembre 1897, par M. Alfred Richard, dans les *Arch. hist. du Poitou*, t. xxviii (1898), p. v. (Tiré à part à 50 exemplaires : Poitiers, typ. Oudin et Cie, 1898, in-8° de 20 pp.)

Notre travail était complètement terminé et même déposé pour être imprimé lorsque a paru la *Notice sur Bélisaire Ledain*, par M. Alfred Richard. Nous empruntons à ce dernier l'indication de tirage a part de nos nos 40 et 57 et le n° ci-dessous (7 bis) qui nous avait échappé.

7 bis. Réflexions sur le nouveau plan d'alignement de la ville de Parthenay. — Poitiers, imp. de N. Bernard, (1864).

In-4° de 32 pp. (Signé : B. Ledain, Paul Taudière, Simonnet, notaire.)

91. Les maires de Poitiers [avec une introduction par M. Alfred Richard].

Mém. de la soc. des antiq. de l'ouest, 2^e série, t. xx (1897), p. 215. — Œuvre posthume.

Alphonse FAROULT.

Le cliché du portrait que nous donnons a été mis gracieusement à notre disposition par M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie.

Inscription hébraïque de Montreuil-Bonnin

M. Schwab, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a publié, dans le *Bulletin archéologique*, 1897, p. 178 et suiv., les *Inscriptions hébraïques de France du VII^e au XV^e siècle*. Voici ce qui concerne le graffite d'un prisonnier juif dans une des tours du château de Montreuil-Bonnin, p. 214-215 ; l'interprétation de Mgr Cousseau y est corrigée sur un point essentiel.



BÉLISAIRE LEDAIN

(1832-1897)

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE
MONTPELLIER

« *Montreuil-Bonnin*. — A peu près dans les conditions qui viennent d'être décrites (dans la Tour-Blanche d'Issoudun), gémissait, un siècle auparavant, un autre juif au donjon de Montreuil-Bonnin (Vienne). Parlant de ce château, dont « la grosse tour s'étale fièrement », Félix du Puis-Vaillant dit (1) : « Pourquoi, faut-il, aux nobles souvenirs que réveille un tel monument, voir se mêler aussi des souvenirs d'oppression et de douleur ! A dix kilomètres sud de Vouillé sont les restes de ce château, attribué à Richard Cœur de Lion, qui avait établi un atelier monétaire dans ce manoir. Il y a peu de temps, une inscription hébraïque a été remarquée dans l'embrasure de l'étroite et unique fenêtre du premier étage ». Elle a été lue et expliquée par Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême (2) et plus tard il en a été pris un estampage par M. de Longuemar. Cet estampage peut servir à reconstituer le texte suivant (3) :

Moi Samuel, de Besalu (4)
j'ai été prisonnier ici dans le mois d'Adar II, le 17,
l'an 4995 (5) (= 27 févr. 1235).

« D'où venait ce pauvre proscrit ? Quel était son crime ? Quel fut son destin ? Il a passé, captif et malheureux, ne léguant à la postérité que son nom et le souvenir de son infortune.

« Il est clair, toutefois, que cette inscription, restée six siècles ignorée, nous met en présence d'une des victimes de

(1) « *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII, p. 219 ; t. XXIV, p. 238 ; *Bulletin*, 1863, 3^e trim., pl. II ».

(2) Telle est sa lecture : « Moi, Samuel de Baslou, j'ai été prisonnier ici dans le mois d'Adar (second), l'an quatre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit ». *Baslou* est étrangement interprété « Bâle, en Suisse » ou « Vasles, bourg voisin de Montreuil-Bonnin, sur la lisière des Deux-Sèvres ». (*Mém.*, t. XXVIII, p. 220).

(3) Faute de caractères, nous ne pouvons reproduire ici le texte hébreu.

(4) « On connaît des Juifs de Besalu, en Espagne (*Revue des études juives*, 1882, t. V, p. 287-288) ; et l'un d'eux, Juda ibn Zebarra, qui célébra Menahem Meiri, vivait à Montpellier à la fin du XIII^e siècle (*Gallia jud.*, p. 331). Un autre juif a donc pu venir de là jusqu'à Montreuil-Bonnin ».

(5) « La dernière lettre est 5, non 8, ou 4998 = 1238 ; comme on avait lu d'abord à tort, car l'an 4998, ou l'an 1 du 264^e cycle lunaire de 18 ans est une année commune, sans Adar II, mais l'an 4995, ou l'an 17 du 263^e cycle, est embolismique et a ce mois ».

confiscations opérées sur les Juifs. Dans son livre, *Saint-Louis et Alphonse de Poitiers*, Ed. Boutaric a démontré tout au long que les Juifs étaient considérés comme une source de revenus (1). En 1249, Alphonse promet à ses sujets, moyennant une somme importante, d'expulser les Juifs du Poitou et de la Saintonge ; mais les Juifs ayant offert davantage sont admis à rester. Ils sont ensuite soumis à des vexations et, après des alternatives d'oppression et de liberté, on garda seulement en prison les plus riches. Ce Samuel en question ici est peut-être l'un d'eux. »



LE MARQUIS DE BEUFVIER,

SOUS-LIEUTENANT DE DRAGONS EN 1774

M. Claveau, curé de Varennes, a trouvé, sur sa paroisse, au château de Ry, près Mirebeau (Vienne), deux pièces relatives à la famille de Beufvier, qui a possédé cette terre seigneuriale jusqu'après la Révolution. Je le remercie de me les avoir communiquées, car j'estime qu'elles méritent d'être tirées de l'oubli et je le félicite d'en avoir fait cadeau au Musée archéologique d'Angers, qui les a reçues avec reconnaissance, puisqu'elles émanent d'un gouverneur de cette ville.

Le jeune noble qui y est mentionné naquit à Ry, comme je l'ai relevé sur les registres paroissiaux de Saint-Martin de Varennes, qui sont maintenant à la mairie de cette commune. Le 26 avril 1756, fut baptisé « Messire Anastase Alexis Ulalie Beufvier », fils de « Messire Marc Antoine Beufvier, chevalier, marquis de Palligny, grand sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers et de haute et puissante dame Marie Marguerite de Couhé de Lusignan ».

(1) « Au livre III, le chap. V, p. 318-333, est consacré à ce sujet ; mais l'auteur paraît ne pas connaître l'inscription relatée ici, pas plus que Saige, *ibid.*, p. 19-33. »

I

La première pièce, datée du 4 avril 1774, nous apprend que « Anastase Beuvier », après avoir été attaché comme « page » à la « Grande Ecurie », fut pourvu d'un brevet de « sous-lieutenant au régiment de Belsunce ». La formule est imprimée et tout ce qui est personnel a été écrit à la main : les deux signatures sont autographes et intéressantes pour les graphologues. Celle de Louis XV a l'allure vraiment royale, élancée et distinguée, avec le point en accent qui indique la vivacité d'esprit et le paraphe en courbe, signe de grande politesse et douceur, mais aussi de décadence bourgeoise (1). Celle du ministre a également les grandes proportions de la noblesse de race, mais les lettres sont serrées et pâteuses, renversées et munies d'un paraphe très aigu. Tout cela dénote un administrateur pratique, méticuleux, pas commode même et qui mène de front le plaisir et le devoir.

Le papier, de format in-folio, porte en filigrane un médaillon armorié, où je ne distingue que les supports qui sont des aigles et la couronne de comte.

De Par le Roy.

Sa Majesté ayant jugé à propos d'accorder au S^t. Anastase Alexis Eulalie Beuvier (2) — des Paligniers, l'un de ses Pages en la Grande Ecurie (3), le rang de Sous Lieutenant dans ses Troupes de Dragons et voulant le mettre à portée d'en faire les fonctions, Elle lui ordonne de se rendre au Régiment de Dragons de Belsunce, Son intention étant qu'il y soit dorénavant employé en ladite qualité, et qu'il prenne

(1) C'est une des dernières qu'il ait données, puisqu'il mourut le 20 mai 1774.

(2) Le nom patronymique est *Beufvier* ou *Beuvier* et le titre *Marquis de Paligny*. Malgré cela, on disait et on dit encore dans le pays *Marquis de Beuvier*.

(3) « Page, enfant d'honneur qu'on met auprès des princes et des grands seigneurs pour les servir avec leurs livrées et en même temps y avoir une honnête éducation et y apprendre leurs exercices. Le Roi a des pages de la Chambre, de la grande et petite Ecurie.... Il y a 50 pages de la Grande Ecurie et 30 de la Petite Ecurie. Un page de la grande et un page de la petite Ecurie éclaire le Roi.... Ils suivent le Roi quand il va à la chasse et servent les Dames qui accompagnent sa Majesté Quand le Roi va commander l'Armée en personne, les Pages de la Chambre et les Pages de la Grande et de la Petite Ecurie servent d'aides de camp aux aides de camp de sa Majesté. Les Pages se distinguaient ci-devant des autres gens de livrée, en ce qu'ils portoient des culottes ou des hauts de chausses troussés et des manches doublées de velours. » (Furetière).

rang parmi les Sous Lieutenants dud. Rég. des jour et date du présent, sans cependant vouloir prétendre aucuns appointemens.

Fait à Versailles le Quatre Avril 1774.

Louis
Le Duc d'Aiguillon

II

Le second document est une feuille in-folio, pliée en deux, avec double filigrane : d'abord un griffon, puis ces deux lignes sur la fabrication :

C cœur PIGNION FIN
AUVERGNE 1742

Une partie est imprimée : ce qui est personnel est rempli à la main. On y constate le double service comme « page » et comme « Sous-Lieutenant à la suite », sans « appointemens ».

La signature est nette : celle d'un homme essentiellement pratique et qui commence à verser dans la bourgeoisie.

ARMOIRIES

Charles Eugène de Lorraine, prince de Lambese, Duc d'Elbeuf, Pair et Grand Ecuyer de France, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté en la Province d'Anjou, Gouverneur particulier des Ville et Château d'Angers et du Pont de Cé et Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne etc.

Nous certifions à tous ceux qu'il apartiendra que le Sieur Anastase-Alexis-Eulalie Beuvier — des Paligniers, de la province de Poitou, fils du sieur Marc-Antoine Beuvier, seigneur des Paligniers et de Dame Marie Marguerite de Couhé — de Lusignan, a été reçu Page du Roi en sa grande Ecurie le vingt trois Juin mil sept cens soixante onze ; Et qu'il y a, depuis ce tems là, servi Sa Majesté jusqu'à ce jour qu'il est entré en qualité de Sous Lieutenant à la suite du Régiment de Bel-sunce, Dragons.

En témoignage de quoi Nous avons signé ces Présentes, qui ont été contresignées par le Secrétaire de nos commandemens, et scellées du sceau de nos Armes, à Compiègne, le Quinzième jour du mois de Juin mil sept cent soixante quatorze.

Charles Eugène de Lorraine Prince de Lambese

Par Son Altesse
Müller

Sceau

Le sceau, plaqué sur cire noire, est de forme ovale et d'une hauteur de deux centimètres et demi. Il reproduit en petit et finement gravé le type qui figure en tête de la pièce, mais dont la gravure est moins soignée.

L'écusson ovale est posé sur un cartouche, style rocaille, timbré de la couronne ducale, avec deux aigles pour supports, deux épées dans leur fourreau et deux branches feuillues croisées sous l'écu, que M. Léon Germain de Maily a bien voulu, avec sa rare compétence, me blasonner selon les règles.

Parti de trois, coupé d'un, formant huit quartiers: en chef, les quatre royaumes, Hongrie, Deux-Siciles, Jérusalem et Aragon; en pointe, les quatre duchés, Anjou, Gueldre, Juliers et Bar. Sur le tout, parti de Lorraine et de Médicis. Le grand écu, brisé d'un lambel à trois pendants d'argent et d'une bordure de gueules (1), chargée de huit besants d'argent.

Couronne ducale.

Supports : *deux aigles, la tête contournée, couronnés et ayant un collier auquel est appendu une croix de Lorraine d'argent.*

Au-dessous du cartouche, deux épées avec fourreaux et ceinturons fleurdelisés, emblème de la charge de grand écuyer de France.

DESCRIPTION DES QUARTIERS

1. HONGRIE : *Burelé d'argent et de gueules de huit pièces.*
2. SICILE : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or; brisé en chef d'un lambel à trois pendants de gueules (il est représenté d'argent).*
3. JÉRUSALEM : *D'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.*
4. ARAGON : *D'or, à quatre pals ou vergettes de gueules.*
5. ANJOU : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or, brisé d'une bordure de gueules.*
6. GUELDRE : *D'azur, au lion contourné d'or, à double queue (elle est simple sur le dessin) armé, lampassé et couronné de gueules.*
7. JULIERS : *D'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*
8. BAR : *D'azur, à deux barbeaux adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché de même.*

(1) La gravure porte d'azur.

9. LORRAINE : D'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

10. MÉDICIS : D'or, à cinq boules d'argent, posées 2, 2 et 1, surmontées d'un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Le Poitou, dans « La Cathédrale » de Huysmans

M. Huysmans, dans un livre récent, intitulé *La Cathédrale* et qui se réfère surtout à celle de Chartres, a eu occasion, plusieurs fois, de parler incidemment du Poitou. Comme sa réputation est grande, il importe d'examiner si ce qu'il avance est exact, ce que l'on peut en retenir et dans quelle mesure doit être accepté parmi nous son témoignage.

1. Page 435 : « Depuis le Moyen Age, il n'existe en français aucun travail complet sur le symbolisme (1), car l'ouvrage de l'abbé Auber sur ce sujet est un leurre ». Le mot est dur, notre compatriote méritait mieux assurément que cette note désobligeante et injuste. Bien que je n'en fasse guère cas, puisque je reprends le sujet sur d'autres bases et avec plus d'ampleur, il ne faut pas moins lui savoir gré de son initiative et des textes qu'il a patiemment compilés et annotés. Même incomplet, il offre encore quelque utilité pratique (2).

2. Page 441 : « Les animaux sont utilisés dans l'iconographie des saints.... La colombe est l'apanage de St-Grégoire le Grand, de St-Rémy, de St-Ambroise, de St-Hilaire ». Il s'agit ici, ce qu'il fallait dire, de St-Hilaire, évêque d'Arles ; mais le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, p. 240, conjecture « que St-Hilaire d'Arles l'avait empruntée à son homonyme du Poitou », ce qui reste à prouver. Or le docte jésuite lui-même ne lui reconnaît pas cet attribut, que je ne me souviens pas avoir rencontré nulle part, bien que j'aie publié deux fois l'iconogra-

(1) M. Huysmans, en s'occupant du Bestiaire, a oublié un poitevin qui n'est pas sans valeur, Hippeau, dont on a le *Bestiaire divin* et le *Bestiaire d'amour*.

(2) Notre auteur, dans *la Cathédrale*, a fait comme un petit traité de symbolisme, où il parle sommairement de l'architecture, la statuaire, l'orientation, les nombres, les couleurs, les animaux, les fleurs et les plantes, les odeurs, les gemmes, les vices et les vertus, la démonologie, la danse, etc. Une table alphabétique ne serait pas inutile pour s'y retrouver.

phie de St-Hilaire, dans mon *Traité d'iconographie chrétienne* et dans *Le Culte des docteurs de l'Eglise à Rome*.

3. Page 463, à propos du porche sud de la cathédrale de Chartres, qui est du XIII^e siècle et où sont figurés les martyrs : « Partout, sur des piliers carrés, sous la voûte du porche, des pierres s'excisaient en des figurines tourmentées de justes : St-Léger, St-Laurent, St-Thomas de Cantorbéry..... »

4. Page 247, au portail de cette même cathédrale, qui date du XII^e siècle, l'auteur hésite à voir, dans une des statues de l'ébrasement, « un portrait en pied de Ste-Radegonde ». Il a raison : dans un article spécial, car le sujet en vaut la peine, je m'efforcerai de démolir cette opinion saugrenue et anti-archéologique.

5. Page 158 : « Cette inflexion des églises, elle est presque partout, ici, à St-Ouen, à la cathédrale de Rouen, à Saint-Jean de Poitiers, à Tours, à Reims ; parfois même, mais cette observation serait à prouver, l'architecte substitue à la dépouille du Sauveur celle du Martyr sous le vocable duquel l'église est dédiée et alors on croit discerner dans l'axe tordu de St-Savin, par exemple, le tournant de la roue qui broya ce saint ». J'ai combattu le chanoine Auber sur ce point de symbolisme qu'il avait à cœur. Je ne reviendrai pas sur cette thèse, suffisamment élucidée ailleurs (1). Mais, puisque son traité de symbolisme « est un leurre », pourquoi M. Huysmans indique-t-il juste le passage le plus suspect ? Je répète que la déviation provient, non du symbolisme — et alors elle n'est pas intentionnelle —, mais uniquement d'un défaut de construction, la partie soudée à un édifice antérieur n'étant pas absolument dans le même axe : il y a toujours deux époques distinctes dans une église infléchie. Ainsi, à St-Jean de Poitiers, la nef est du XI^e siècle et le corps du baptistère mérovingien.

C'est Mérimée qui a créé la légende de S. Savin, où une reprise de l'œuvre est très évidente au bas de la nef, comme à Notre-Dame de Poitiers. Il y voyait les jambes brisées du martyr. M. Huysmans n'y croit pas, puisqu'il demande des preuves ; toutefois, il *dévie* du sens primitif, la brisure indiquant « le tournant de la roue ». Ni l'un ni l'autre.

Page 169 : « En somme, il (le roman) est le symbole de la vie intérieure, l'image de l'existence monastique ; il est, en un mot, la véritable architecture du cloître. A la condition pourtant qu'il ne soit pas semblable à celui de Notre-Dame, à Poitiers, dont l'intérieur est bariolé de teintes puériles et de tons farou-

(1) *Œuvr. compl.*, t. VII, p. 445 et suiv.

ches, car alors, au lieu d'une impression de regret et de calme, il suscite la pensée de l'allégresse enfantine d'un vieux sauvage tombé en enfance et qui rit parce qu'on a ravivé ses tatouages et qu'on lui a recrépi, avec des couleurs crues, le derme ». Quelle sévère, mais exacte, critique d'une décoration qui pêche à la fois par le style et l'exécution !

Page 68 : « Là (à Paray-le-Monial), ce n'est plus, ainsi qu'à Notre-Dame la Grande de Poitiers, la façade romane, minuscule et festonnée, flanquée, à chaque aile, d'une courte tour, surmontée d'un cône pesant de pierres, taillé à facettes comme un ananas. A Paray, la puérile décoration et la lourde richesse de Poitiers ne sont plus. La robe barbare de ce petit joujou d'église qu'est Notre-Dame la Grande, est remplacée par le suaire d'une muraille plane ». Je repousse les épithètes *puérile* et *barbare*, car la sculpture n'est pas si grossière; en tout cas, elle parle un langage symbolique des plus élevés; la forme disparaît sous le fond, qui est des plus riches et des plus étudiés. Nous en causerons un jour avec quelque développement.

Page 160 : « Or, derrière cet autel, s'étend l'abside dont la forme est celle d'un hémicycle, dans la plupart des cathédrales, hormis, pour en citer trois; à Poitiers, à Laon et à Notre-Dame du-Fort à Etampes, où, de même que dans les anciennes basiliques civiles, le mur se dresse rectiligne, descend droit, sans dessiner cette sorte de demi-lune, dont le sens est une des plus belles trouvailles du symbolisme. Ce fond semi-circulaire, cette conque absidale, avec ses chapelles nimbant le chœur, est, en effet, le calque de la couronne d'épines cernant le chef du Christ ». Ce symbolisme me touche peu, car il a été fait après coup. Cet échafaudage puéril se renverse d'un trait de plume : la tête serait bien imparfaitement représentée par un demi-cercle et la couronne d'épines, sur le Christ en croix, n'apparaît pas avant la fin du XIII^e siècle.

Le chœur de la cathédrale de Poitiers réunit deux types distincts : le mur droit et le mur courbe. Au dehors, on ne voit que la façade rectiligne, si imposante d'aspect, tandis qu'à l'intérieur, il se creuse, à la partie inférieure, en absidiole, pour recevoir un autel.

X. BARBIER DE MONTAULT.



TABLE DES MATIÈRES

I. — Articles

- Abbaye de Fontevrault, 126, 160, 265, 286.
Abbé de St-Hilaire, 127.
Acte de profession religieuse, au xvii^e siècle, 317.
Agrafe de chape du xvi^e siècle, 289.
Anciens jeux de paume à Niort, 218.
Archives, 61.
Autel privilégié, 63.
Autographes, 270.
- Baptistère S. Jean, 252.
Beauté de Ste-Radegonde, 104.
Bibliographie, 123, 160, 250; de M. Bélisaire Ledain, 358.
Billets d'enterrement, 273.
Bonshommes de plomb, 315.
- Cadre de miroir du xvii^e siècle, 8
Calice de Vivône, 122.
Carreaux du château de Poitiers, au xv^e siècle, 125.
Catalogue des reliques de l'abbaye de S. Cyprien de Poitiers, au xvii^e siècle, 108.
Caveau de Louin, 222.
Champigny-sur-Veude, dans la collection Gaignières, à Paris, 237.
Charité à Niort, aux xvii^e et xviii^e siècles, 149.
Château de Richelieu, 125.
Châtellerault, 160.
Christ au désert, 154.
Chronique bibliographique, 26, 80.
Clavier de l'ancien Hôtel-Dieu de Poitiers, 235.
Clef de S. Hubert, à Oiré et à Loudun, 155.
Clochette à main du xvii^e siècle, 51.
Commissions de capitaine, en 1686 et 1745, 17.
Construction de l'arche par Noé, 231.
Coupoles de Fontevrault, 286.
Critique littéraire, 96.
Crocodile d'Oiron, 288.
Croix de procession de l'église d'A-dilly, 111.
Crucifix : de dévotion, 262; de mission du xviii^e siècle, 240.
- Dispense de bans, 94.
- Ecran à main, à l'effigie du duc d'Orléans, 346.
Eglise de Ste-Radegonde, à Cambridge, 97.
Email : de plique, de la fin du xiv^e siècle, 129; de Jean II Laudin, à Poitiers, 207.
Épithaphe de François de Goizet (1779), 45.
Epreuve par l'eau des soldats de Gé-

- déon, 291.
 Etudes bibliques, 30, 61, 126.
 Fer à hosties de l'église d'Azay, 225.
 Fontevrault, dans la collection de Gaignières, à Paris, 265.
 Fragment de liturgie poitevine, 249.
 Hache celtique, 288.
 Hagiographie, 256, 319.
 Hypocauste de Jaulnay, 251.
 Imprimerie à Poitiers, 61, 288.
 Indult de Benoît XIV, 158.
 Inscription hébraïque d'Exoudun, 75 ;
 de Montreuil-Bonnin, 372.
 Inventaire : du château de la Rochepozay (1471), 172 ; de Radegonde Tudert (1456), 138 ; de la Fouillaudrie (1593), 281 ; de l'Ourserie (1602), 56 ; du château de Saint-Maixent (1670), 69 ; de la Bouterochère (1687), 21 ; d'une bourgeoise poitevine (1713), 247 ; de l'église de Ste-Radegonde de Poitiers (1791), 198.
 J -B. de Bourbon, 32^e abbesse de Fontevrault, 165.
 Luminaire en Poitou, 42.
 Maçons de la Basse-Marche en Poitou, au xvii^e siècle, 188.
 Madagascar en 1650, 126.
 Manuscrits, 158.
 Marquis (le) de Beufvier, sous-lieutenant de dragons en 1774, 374.
 Médaille : de dévotion, 91 ; du jubilé de l'an 1700, 214 ; de la Vierge de Messine, 353.
 Messe propre de Ste-Radegonde, à Albi, 245.
 Missel et Pontifical d'Etienne de Loyseau, évêque de Luçon, 175.
 Moutiers, 95.
 Musée : archéologique de la ville de Poitiers, 47 ; d'art chrétien, à Ligugé, 30 ; de Niort, 96 ; de Poitiers, 13 ; d'Yzeures, 29.
 Noblesse génoise des Richelieu, 63.
 Œuvre d'art, 255.
 Oiron, dans la collection Gaignières, à Paris, 308.
 Pale historiée du xviii^e siècle, 308.
 Papiers relatifs à l'église S. Cybard, à Poitiers, 84.
 Passe-ports révolutionnaires, 213.
 Pèlerins de S. Jacques, 128.
 Photographies d'archéologie poitevine, 257.
 Plantation d'une croix de mission, en 1738, 294.
 Plat de Palissy, 128.
 Poitou (le) : dans la collection Gaignières, à Paris, 182 ; dans la « Cathédrale », de Huysmans, 378.
 Port-de-Piles, au xvii^e siècle, 193.
 Programme, 1.
 Reliquaire portatif du xvii^e siècle, 193.
 Renseignements divers, 29, 61, 92, 123, 158, 250, 288.
 Revues sœurs, 127.
 S. Pierre de Cholet, 125.
 S. Vincent-de-Paul en Poitou, 88.
 Ste-Radegonde et l'académicien Taine, 253.
 Séjours de Charles VIII en Poitou, 124.
 Séquence de S. Léger, 283.
 Signatures d'artistes, 158.
 Statuette de S. Roch, 77.
 Succession du Soul, en 1728, 190

Symbole de la Trinité, 127.

Tableaux en cire colorée, 71.

Tête de cheval en bronze, 4.

Thèses de philosophie des xvii^e et xviii^e siècles, 299.

Trésor perdu, 92.

Tribulations de deux sergents royaux de Saint-Maixent, en 1662, 115.

Vierges: de l'abbaye de Ste-Croix, à Poitiers, 33; de Poissy, à Poitiers, 65; de Lourdes, à Poitiers, 134; de la Puye, 161; de Bon Secours, 352.

II. — Auteurs des articles

Barbier de Montault, 1, 8, 17, 30, 32, 33, 42, 48, 51, 61, 63, 65, 71, 77, 84, 92, 94, 96, 99, 108, 115, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 134, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 171, 172, 182, 188, 190, 193, 207, 214, 225, 231, 235, 237, 240, 245, 247, 249, 250, 256, 257, 262, 265, 270, 273, 281, 283, 288, 289, 292, 305, 308, 315, 317, 319, 353, 374, 378, 381.

Beck, 97.

Chabauty (chanoine), 75.

Chamard (dom), 339.

Clouzot (Henri), 218.

Courteaud, 111.

Decé, 13.

Delisle (Léopold), 175.

Farault, 358.

Ginot, 26, 80.

Godard-Faultrier, 165.

La Croix (R. P. de), 29, 47, 251, 252.

Largeault, 45, 88, 96, 104, 128, 149, 198, 213, 253, 255.

Luguet, 4.

Palustre (Bernard), 286.

Prieur, 343.

Renaut, 21, 56, 138.

Schwab, 372.

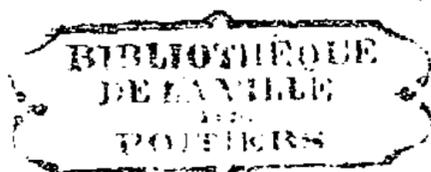
III. — Collections

Barbier de Montault, 71, 129, 214, 241, 346, 352; Branthôme, 291; Claveau, 51; Dupré, 235; Gaignières, 182, 237, 265, 308; Gaillard de la Dionnerie, 289; Jolly-Guignard,

17, 84, 92, 94, 273, 294, 299, 346; La Caze, 188; Millory, 317; Roblin, 305; Tinault, 231; Tornézy, 81, 129; Turpin, 61; Viau, 208.

IV. — Illustrations

- | | |
|--|---|
| Cadre de miroir, 8. | Majesté du Christ, émail espagnol, XIV ^e siècle, 129. |
| Clavier de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, 236. | Reliquaire portatif du XVII ^e siècle, 195. |
| Clochette à main (XVII ^e siècle), 51. | S. Charles Borromée, 72. |
| Construction de l'arche par Noé, miniature du XVII ^e siècle, 233. | S. Jean-Baptiste, émail de Jean II Laudin, 209. |
| Crucifix : de dévotion, 263, de mission du XVIII ^e siècle, 242. | Tête de cheval, bronze romain, pl. I. |
| Eglise de Ste-Radegonde à Cambridge, 100, 101. | Vierge : de Lourdes, XVIII ^e siècle, 134 ; de Poissy, à Poitiers, 65 ; de Ste-Croix de Poitiers, 36, 38. |
| J.-B. de Bourbon, abbesse de Fontevault, 167, | |



X. BARBIER DE MONTAULT.

